

# *Cahiers lasalliens*

TEXTES  
ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CIVILITÉ  
DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Ses sources. Son message.  
Une première approche

PREMIÈRE PARTIE

Jean PUNGIER, F. S. C.

58

255.7806  
C132c  
T.55  
C

# *Cahiers lasalliens*

TEXTES  
ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CIVILITÉ  
DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Ses sources. Son message.  
Une première approche

PREMIÈRE PARTIE

Jean PUNGIER, F. S. C.

58

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

UNIVERSIDAD DE LA SALLE  
BIBLIOTECA P.T.



Frère Jean PUNGIER, F. S. C.

**LA CIVILITÉ  
DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE**

Ses sources. Son message.  
Une première approche...

PREMIÈRE PARTIE

ROME 1996

CUM PERMISSU SUPERIORUM

Rome, le 20 décembre 1995

Frère John Johnston, f.s.c.

*Supérieur général*

*B. John Johnston*

<b>BIBLIOTECA</b>	
<b>UNIVERSIDAD DE LA SALLE</b>	
INGRESO:	_____
COMPRADO A	_____
DONADO POR:	<i>Dr. Luis Enrique C.</i>
CANJE CON:	_____
FACULTAD:	<i>CELA</i>
PRECIO:	_____
REGISTRO:	<i>201615</i>

Tipografia S.G.S. - Via Umbertide, 11 - 00181 Roma - Tel. 78.27.819

*Finito di stampare: Marzo 1996*

## AVANT-PROPOS

Lorsque BLAIN et MAILLEFER, les deux principaux biographes de Jean-Baptiste de La Salle, cherchent à préciser ce qu'a représenté pour celui-ci la composition de ses *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, ils soulignent l'engagement de l'auteur et son effort: c'est l'ouvrage «le plus travaillé», écrit BLAIN; celui «qu'il a travaillé avec le plus de soin», nous dit le manuscrit dit de Reims, de MAILLEFER.<sup>1</sup> Et les deux biographes de rapprocher ce travail et ce soin de la volonté de faire de cet humble manuel scolaire un ouvrage spirituel: «il [y] fait entrer pour preuves, des exemples tirés de l'Écriture Sainte et des Pères de l'Église» (MAILLEFER); «il a su y employer pour preuves des exemples tirés de la Sainte Écriture et des Pères de l'Église, et faire entrer dans le détail des devoirs de civilité et de bienséance, les pratiques de l'humilité chrétienne et les maximes de l'Évangile». Nos biographes nous donnent ici la première clé de lecture des RB:<sup>2</sup> l'honnête homme que dessine ici les 252 pages de bienséance et de civilité est **d'abord un chrétien disciple de Jésus-Christ**, attentif, certes, aux usages de son époque et aux diverses circonstances de personnes, de temps et de lieux mais attentif d'abord au Dieu devant qui il se sait présent, et d'une présence responsable. Sa responsabilité est celle d'un laïc, d'un «séculier» dit le texte, mais qui a conscience d'être porteur du mystère que les sacrements d'initiation de l'Église lui ont conféré et continuent de lui conférer jour après jour: enfant de Dieu, membre de Jésus-Christ et son tabernacle, temple de l'Esprit. Et ce sont **toutes ses actions extérieures**, celles-là mêmes que suggèrent ou qu'imposent la bienséance et la civilité qui doivent dire quelque chose de ce mystère, le traduire en quelque sorte et le manifester. Le paragraphe des RB — à coup sûr, «le plus travaillé» et avec «le plus de soin»! — est souvent cité; sa densité spirituelle est exceptionnelle et, culturellement, très significative:

«Il faut qu'il y ait toujours dans le port d'une personne quelque chose de grave et de majestueux; mais elle doit bien prendre garde qu'il n'y ait rien qui resente

---

<sup>1</sup> Cf., pour BLAIN, CL 8, 457; pour MAILLEFER, CL 6, 173/184 (le manuscrit Carbon porte «C'est celui de ses ouvrages qu'il a le plus travaillé». L'on sait que BLAIN a eu connaissance de ce manuscrit et qu'il l'a utilisé parfois — comme en ce paragraphe — de fort près).

<sup>2</sup> Nous utiliserons ce sigle des *Œuvres Complètes de saint J-B. de La Salle* auxquelles nous renverrons, en plus des références au CL 19.

l'orgueil et la hauteur d'esprit, car cela déplaît extrêmement à tout le monde. Ce qui doit donner cette gravité, c'est la seule modestie et la sagesse qu'un chrétien doit faire paraître dans toute sa conduite. Comme il est d'une naissance élevée, parce qu'il appartient à Jésus-Christ, et qu'il est enfant de Dieu, qui est le souverain Être, il ne doit rien avoir ni rien faire remarquer de bas dans son extérieur, et tout y doit avoir un certain air d'élévation et de grandeur, qui ait quelque rapport à la puissance et à la majesté du Dieu qu'il sert et qui lui a donné l'être, mais qui ne vienne pas d'estime de soi-même et de préférence aux autres; car tout chrétien devant se conduire selon les règles de l'Évangile doit porter honneur et respect à tous les autres, les regardant comme les enfants de Dieu et les frères de Jésus-Christ, et se considérant comme un homme chargé de péchés, il doit pour cela s'humilier continuellement, se mettre au-dessous de tous».

(p. 3 = RB 101,1,20 et 21).

C'est un appel à l'aventure spirituelle, à la sainteté, adressé au plus grand nombre, historiquement: à tous ces enfants des artisans et des pauvres qui peuplent les Écoles chrétiennes, à leurs «pères et mères», à leurs «maîtres et maîtresses» (cf. Préface, p. [II] = RB 0,0,4). C'est aussi un appel à susciter et à bâtir, ici et maintenant, une culture et une civilisation du respect; ou plus précisément de la «modestie», du «respect», de l'«union» et de la «charité» (id. p. [4]). Appels entendus? Oui, dans une certaine mesure. Georges RIGAULT a cru pouvoir écrire: «Nos paysans, nos artisans d'autrefois avaient du tact; leur politesse, souvent cérémonieuse, leurs formules d'accueil, leurs gestes d'hospitalité étaient preuves de noblesse d'âme, de civilisation vraie. Or, durant tout le dix-huitième siècle, c'est dans l'ouvrage de "M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie et instituteur des Frères des Écoles chrétiennes" que les fils du peuple de France apprirent à se comporter en gens de bonne éducation et de cœur évangélique».<sup>3</sup>

Le travail que nous présentons ici a cherché à *établir un certain nombre de données qui aident à entrer dans la genèse de ce texte et permettent de mieux situer cet effort socio-culturel, spirituel et pastoral de J-B. de La Salle*. La **Pre-mière partie** de l'ouvrage présente chacune des sources auxquelles J-B. de La Salle a recouru au cours de l'élaboration de ses RB; chacune étant étudiée, d'abord en elle-même, puis dans ses rapports avec le texte lasallien (cf. le tableau de la p.8, qui donne le titre général de chacune de ces sources et le sigle adopté généralement pour la désigner au cours de notre étude). La **Seconde partie**, née

<sup>3</sup> *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, I p. 561.

d'une confrontation minutieuse entre les textes des RB et ceux qui les ont inspirés, a essayé de préciser ce que ces emprunts et les transformations qu'ils ont subies pouvaient signifier pour J-B. de La Salle et dans des domaines aussi divers que ceux de la langue (Ch. I), des réalités socio-culturelles (Ch. II), des options morales (Ch. III) ou proprement mystiques (Ch. IV). Une présentation en parallèle de l'ensemble des pages des RB et des textes-sources qui leur correspondent offre au lecteur la possibilité de découvrir, pour son propre compte, la façon de travailler de J-B. de La Salle, ses libertés d'écrivain comme les choix de l'homme, du spirituel et du pasteur qu'il a voulu être.

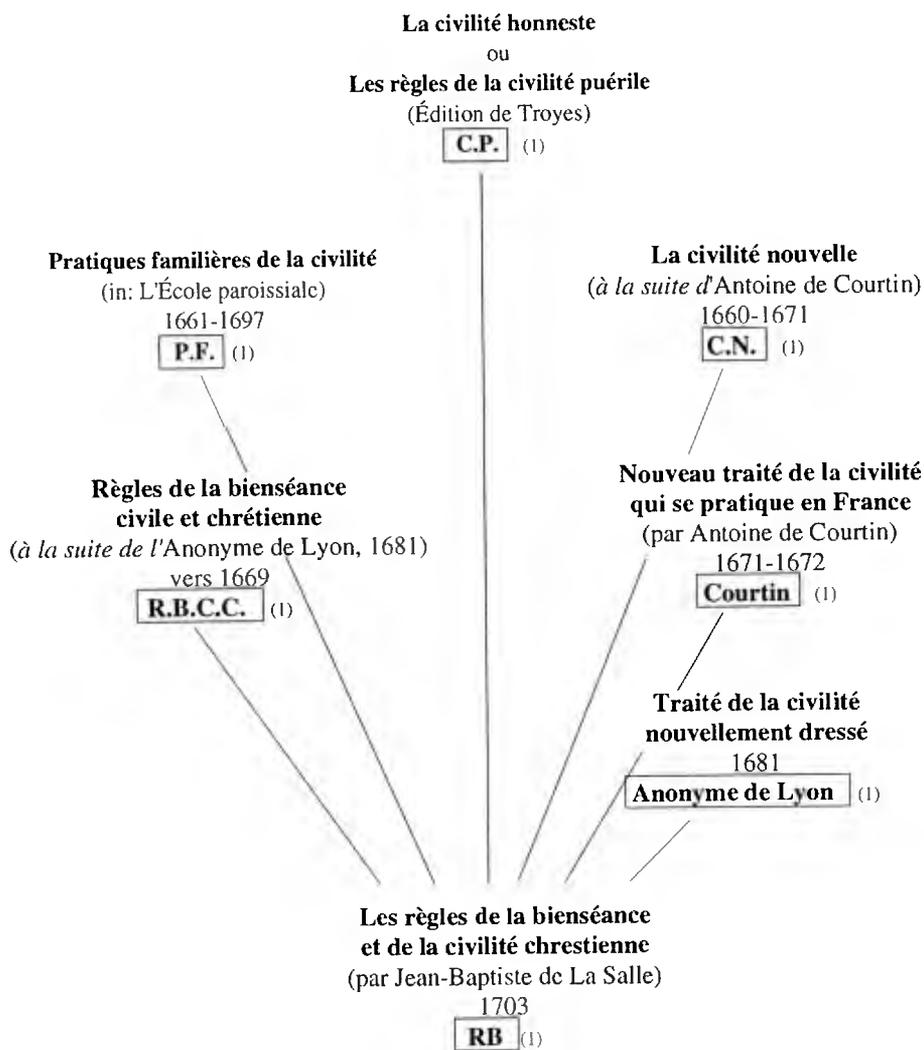
Tout ceci ne constitue pas, à proprement parler, une édition critique des RB. Ce n'en est, au plus, qu'une première approche qui affronte un certain nombre de difficultés (mieux cerner le problème des sources et mieux définir la visée pastorale de l'auteur, par exemple), mais en laisse subsister d'autres. Une première approche qui a tenu, cependant, à rester au plus près du texte des RB et, à travers celui-ci, au plus près de la pensée de J-B. de La Salle. C'est ainsi que, lorsqu'il s'est agi de mieux situer l'œuvre dans le projet global du fondateur des Frères des Écoles Chrétiennes ou de donner toute sa portée doctrinale à telle ou telle affirmation lasallienne, l'on n'a recouru qu'à des ouvrages sortis de sa plume: *Les devoirs d'un chrétien envers Dieu*, I et II (DA et DB); les *Exercices de piété qui se font pendant le jour* (E); les *Instructions et prières pour la sainte messe, la confession et la communion* (I); les *Méditations* (MD, MF, MR) et l'*Explication de la méthode d'oraison* (EM). C'est sans doute cette proximité qui rend sensible la cohérence de la démarche lasallienne et lui donne cette force d'interpellation spirituelle si particulière. Le chrétien que dressent les RB est bien celui que toute l'œuvre de J-B. de La Salle a voulu susciter: c'est le véritable chrétien, le véritable disciple de Jésus-Christ vivant en «séculier», c'est-à-dire «dans le siècle», dans les réalités d'un monde socio-culturel donné, les réalités de la foi.



PREMIÈRE PARTIE

LES SOURCES DES  
*RÈGLES DE LA BIENSÉANCE*  
*ET DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNE*

## Les manuels de civilité dont s'est servi J.-B. de La Salle



(1) - Sigle adopté au cours de notre étude pour désigner l'ouvrage ci-dessus.

178 - 21 - 1964

---



---

LES RÈGLES  
DE  
LA CIVILITÉ  
PUÉRILE,

*Pour instruire les Enfants dans  
toute honnêteté et bienséance.*

DE L'ÉCRIVAIN  
de bien élever la Jeunesse.

---

P R E M I E R E M E N T.

L'Éducation de la jeunesse est assurément  
de la dernière conséquence, depuis la  
corruption de votre nature par le péché  
de votre premier Père. L'homme est  
si misérable, qu'il ne produit rien de lui

A

273.7  
C582

**LA CIVILITÉ HONNESTE POUR L'INSTRUCTION DES ENFANS.  
[ou] LES RÈGLES DE LA CIVILITÉ PUÉRILE, POUR INSTRUIRE  
LES ENFANS DANS TOUTE HONNÊTÉTÉ OU BIENSÉANCE.**

La recherche des sources des *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle nous a conduit jusqu'à un texte qui, de prime abord, a soulevé quelques difficultés d'ordre historique. Le titre lui-même pose question, comme nous allons le voir.

Disons un mot des «moments» de sa découverte.

(i) - Dans sa série, *La Vie privée d'autrefois*,<sup>1</sup> Albert FRANKLIN donne plusieurs extraits de civilités dont, manifestement, les rapprochements avec les RB s'imposent:

— Dans *La Civilité. L'étiquette, la mode. Le bon ton du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, tome second, c'est un extrait de «la *Civilité honneste pour l'instruction des enfans*, par un missionnaire. Édition de 1714», p. 311-325.

— Dans *Les soins de toilette. Le savoir-vivre*, c'est un extrait de *La Civilité puérile et honneste*, dressée par un missionnaire. (1749), p. 193-198.

— Dans *Les Repas*, c'est un autre extrait de *La Civilité puérile et honneste* (1749), p. 242-250.

A. FRANKLIN, à travers ses extraits et leurs sources, nous oriente donc vers deux ouvrages différents : *La Civilité honneste pour l'instruction des enfans* et *La Civilité puérile et honneste*.

(ii) - La Bibliothèque de la Maison Généralice (BMG) de Rome possède deux civilités qui, avant tout examen, conduisent aux mêmes conclusions:

— Cote 395 C 795: *La Civilité honneste pour l'instruction des enfans...* dressée par un missionnaire, avec un permis d'imprimer du «deuxième jour de juin 1714» et une Approbation du «23 mai 1735».

<sup>1</sup> Alfred FRANKLIN, *La Vie privée d'autrefois. Arts et Métiers, Mœurs, Usages des Parisiens, du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après des documents originaux ou inédits...* Paris, Librairie Plon. 1887 et ss.

— Cote 273.7 C 582: *Les Règles de la Civilité puérile...*, sans permis d'imprimer et sans approbation, parce que mutilé, incomplet... L'explication est là, en effet: l'ouvrage en son entier comporte *deux titres*. L'un, général, couvrant la civilité proprement dite et des textes à usage scolaire divers; l'autre titre désigne la seule civilité. Nous les reproduisons ici.

# La Civilité honnête

POUR L'INSTRUCTION  
des Enfans.

EN LAQUELLE EST MISE  
Au commencement la manière d'apprendre à bien  
lire, prononcer & écrire; de nouveau corrigée,  
& augmentée à la fin d'un très-beau Traité  
pour bien apprendre l'Orthographe.

Dressée par un Missionnaire.

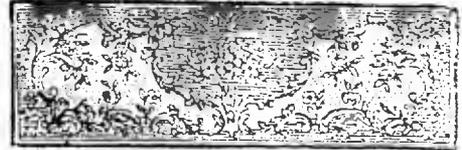
Ensemble les beaux Préceptes & enseignemens  
pour instruire la Jeunesse à se bien conduire  
dans toutes sortes de Compagnies.



A TROYES,

Chez la Veuve GARNIER, Imprimeur-  
Libraire, rue du Temple.

Avec Permission.



## LES REGLES DE LA CIVILITÉ

PUÉRILE,  
POUR instruire les Enfans dans  
toute honnêteté ou bienséance.

DE LA MESSÈS ET DE  
DES BIEN ÉCRIRE LA JEUNESSE.

PREMIÈREMENT.



L'Education de la Jeunesse  
est assurément de la dernière  
conséquence, depuis la cor-  
ruption de notre nature par  
le péché de notre première  
Père. L'homme est si misé-  
ricordieux, qu'il ne produit rien  
de lui que de mauvais; ainsi ce n'est pas assez de  
l'apprendre rien de mal aux Enfans, ou de  
ne leur point enlever de mauvais exemples,  
pour les rendre bons; il faut leur enlever  
eux et qui ne sont rien.

(iii) - Une seconde difficulté venait du permis d'imprimer: 1714. Elle est signalée par A. FRANKLIN et le BMG 395 C 795 nous en donne le texte:

«J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Livre intitulé: *La Civilité puérile & honnête*, &c. dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression; en foi de quoi ai signé ces Présentes. À Paris, le deuxième jour de Juin mil sept cent quatorze.  
Signé, DANCHET.»

Si l'ouvrage, en son entier, paraît *pour la première fois* en 1714, le texte de la civilité qu'il contient n'a pu être une source des RB, dont l'édition princeps est de 1703. Il en va autrement si le permis d'imprimer de 1714 a été accordé à un *nouvel ensemble de textes* constitués, comme le dit la page de titre, de «*La Civilité honnête pour l'instruction des enfans. En laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire; de nouveau corrigée et augmentée à la fin d'un très beau Traité pour bien apprendre l'Orthographe*». En ce cas, en effet, les *Règles de la Civilité puérile* ont pu avoir leur vie propre bien avant l'édition 1714, «dressée par un missionnaire». Bien sûr, nous n'aurons de confirmation absolue de cette hypothèse que lorsque nous pourrions découvrir un texte de ces *Règles* antérieur à 1714, de cette édition ou proche de celle dont un exemplaire a servi à J-B. de La Salle. Un argument en faveur de l'ancienneté du texte de ces *Règles* nous est offert par les auteurs de *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* (R. CHARTIER, M-M. COMPÈRE et D. JULIA) qui écrivent:

«Pour la France, un premier inventaire des civilités a pu être dressé à partir d'une recherche dans BRUNET, CIORANESCU et les fichiers de la Bibliothèque Nationale. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les titres sont peu nombreux, sept au total, presque tous traductions ou adaptations d'ÉRASME, et révèlent une visée pédagogique; au XVII<sup>e</sup> siècle, au contraire, leur nombre croît, atteignant la vingtaine, mais la part de ceux qui clairement s'adressent aux seuls enfans se réduit à trois, tous situés avant la mi-siècle. L'analyse du vocabulaire des titres signale le glissement: jusqu'en 1650 dans presque tous les traités il indique un public défini par l'âge ("enfants", "jeunesse", "puérile") et une intention de pédagogie morale ("bien instruire", "instruction", "former", "apprendre", "éducation"); ensuite les choses changent puisque la destination du livre est pensée selon une grille sociale ("honnêtes gens", "homme de qualité", "personnes polies") et son contenu présenté en fonction des pratiques et des valeurs qui ont cours dans le "commerce du monde". (p.140)

*Les Règles de la Civilité puérile. Pour instruire les enfans dans toute honnêteté ou bienséance* constituent bien un titre de ces civilités d'avant ou aux environs de 1650... Est-il possible d'aller plus loin? D'apporter quelque argument plus décisif en faveur de l'antériorité des *Règles de la Civilité puérile*

(C.P.) par rapport aux RB de J-B. de La Salle? Sans doute celui-ci: un examen minutieux des textes permet de relever:

— un certain nombre de paragraphes des RB qui sont fort proches de paragraphes de la C.P.: ils peuvent donner à penser que l'auteur de la C.P., notre «missionnaire», les a empruntés aux RB, entre 1703 et 1714. En voici trois:

### C.P.

2. Levez-vous donc *avec tant de circonspection, qu'aucune partie de votre corps ne paraisse nue quand même* vous seriez seul dans la chambre. (p.19)

5. *Les jeunes gens et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir; mais seulement prendre pour eux à leur tour ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente avec action de grâce.* (p.48)

2. Le jeu n'étant *que pour se divertir*, ceux qui jouent doivent *faire paraître un visage gai*.

3. *Il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne, ou de se troubler, fâcher ou impatienter quand on perd; c'est une marque que l'on joue pour le gain.* (p.53)

### RB

Aussitôt qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire *avec tant de circonspection, qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même* on serait seul dans sa chambre.

(p.51 = RB 201,1,139)

*Les jeunes gens, et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir les autres, mais ils doivent seulement prendre pour eux de ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente avec honnêteté et action de grâces.*

(p.95 = RB 204,4,251)

Quoiqu'il faille *faire paraître*, en jouant, beaucoup de gaieté sur son *visage*, parce qu'on ne joue *que pour se divertir*; *il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne*; aussi bien que *de se troubler*, de se chagriner ou de *se fâcher quand on perd*; car *c'est une marque* qu'on ne joue *que pour gagner de l'argent*.

(p.144 = RB 205,3,383)

— 12 ou 13 paragraphes de la C.P. — qui se retrouvent avec la même fidélité littéraire dans les RB — sont entrés, eux, dans une construction de paragraphes beaucoup plus complexes: J-B. de La Salle s'est manifestement servi de deux sources dont il a mêlé les éléments empruntés à l'une et à l'autre. Ici, l'on voit mal comment l'auteur de la C.P. aurait pu extraire des RB les seuls éléments qui lui auraient servi à construire son paragraphe. Il faut plutôt penser à une source tout à la fois proche de la C.P. et antérieure à l'édition du «missionnaire», de 1714. Voici, à titre d'exemple, cinq de ces constructions lasalliennes:

## C.P.

6. Si vous vous sentez *disposé à éternuer, tournez-vous tant soit peu de côté*, couvrez-vous votre visage avec le *mouchoir* et *remerciez la compagnie qui vous aura salué, en lui faisant la révérence.* (p.38)

3. Portez votre manteau *sur les deux épaules, et non pas retroussé sous le bras; il est encore plus ridicule de le porter sur le coude.* (p.36)

6. Vous étendez votre serviette honnêtement devant vous, en sorte *qu'elle couvre jusqu'à la poitrine.* (p.42)

3. Si vous prenez dans un plat commun, ne choisissez pas les meilleurs morceaux, ni ceux *qui sont le plus à votre goût.* Prenez

## Anonyme

D. Que faut-il faire si la nécessité nous oblige nous-même d'éternuer?

R. **Il ne faut pas s'empêcher** d'éternuer, ni aussi s'efforcer d'éternuer plus haut que de coutume, pour montrer ses forces, car cela sent l'insolent, mais il faut tâcher d'**éternuer doucement**, faire ensuite *la révérence* et **remercier** ceux qui ont fait des vœux pour nous. (p.18)

D. Comment un enfant doit-il porter son manteau?

R. **Sur les deux épaules.**  
Q. Quand doit-il le porter?  
R. **Il est de la bienséance** de le porter à l'église et **de le garder à table.** (p.70)

D. Comment la mettra-t-il?

R. Il l'**étendra sur ses habits pour ne les point salir en mangeant**, sans l'attacher à son pourpoint ou à son juste-au-corps avec une épingle. (p.122)

## RB

Lorsqu'on se sent *disposé à éternuer, il ne faut pas s'en empêcher*, mais il est à propos de *tourner tant soit peu* son visage de *côté* et de le couvrir de son *mouchoir*; et puis **éternuer** le plus **doucement** et avec le moins de bruit qu'il est possible; il faut, ensuite, **remercier** honnêtement *la compagnie qui aura salué, en lui faisant la révérence.* (p.23 = RB 107,1,72)

L'honnêteté demande qu'on porte le manteau *sur les deux épaules*, et qu'il pende par devant, *et non pas* qu'on le *retrousse* par-dessus les *bras; il est encore plus* messéant de le replier par-dessous *le coude*; et **il est de la bienséance de le garder à table.** (p.70 = RB 203,4,187)

En dépliant sa serviette, il faut la bien **étendre sur ses habits pour ne les pas gâter en mangeant**, et il est à propos *qu'elle couvre les habits jusqu'à la poitrine.* (p.86 = RB 204,2,226)

La bienséance ne permet pas de chercher dans le **plat**, en retournant les morceaux *qui sont le plus à son goût*; elle ne permet

ce qui se rencontre devant vous.

4. *Il est aussi de mauvaise grâce de retourner le plat*, cela n'appartient qu'au maître, ou à celui *qui sert les autres*, ce qu'il doit faire même avec discrétion. (p.45)

2. Ainsi ne jurez jamais; ne vous habituez pas même à jurer votre foi: *il suffit* d'user de ces paroles, quand il est nécessaire d'affirmer quelque chose: *assurément, Monsieur; cela est; sans en dire davantage.*

4. Les *paroles déshonnêtes* et d'impureté *ne sont pas moins contre la civilité* que les *jurements* et *sont très souvent plus dangereuses* à la perte des âmes. (p.14)

D...

R. 2. Il ne doit pas **prendre** les meilleurs morceaux, ni **les derniers, ni ceux qui sont les plus éloignés**. (p.131)

D. Peut-il jurer pour donner plus de créance à ce qu'il dit?

R. Non, il doit se contenter de dire: **cela est ou cela n'est pas**, selon la règle de l'Évangile; et il ne peut jurer ou faire serment que dans une grande nécessité ou par autorité du magistrat.

D. Prononcera-t-il des *paroles déshonnêtes*?

R. Non, parce que Dieu le défend. (p.196)

pas non plus de **prendre les derniers morceaux, ni ceux qui sont les plus éloignés**; mais elle veut qu'on prenne ce qui est devant soi; car *il est de mauvaise grâce de tourner le plat* pour y prendre ce qu'on souhaite, cela ne se peut faire que par ceux *qui servent les autres*, qui ne doivent pas même le faire que rarement et d'une manière fort sage.

(p.88s = RB 204,4,261)

On doit donc se contenter, selon le conseil de Jésus-Christ, de dire: **cela est ou cela n'est pas**; et lorsqu'on veut assurer quelque chose, *il suffit* de se servir de cette manière de parler: *Assurément, Monsieur; cela est; sans en dire davantage.*

On ne doit pas avoir moins d'horreur des *paroles déshonnêtes* que des *jurements*. Elles *ne sont pas moins* aussi *contre la civilité, et sont souvent plus dangereuses.*

(p.193 = RB 207,1,497s)

Il apparaît, par ailleurs, que la source dont s'est servi J-B. de La Salle renvoie à un texte de la C.P. qui comporte des passages les uns plus proches de notre texte 395 C 795, les autres plus proches de l'exemplaire 273.7 C 582. Ainsi:

— plus proches de l'exemplaire 395 C 795 :

## 395 C 795

7. Il est aussi de mauvaise grâce de **tromper au jeu: c'est même un larcin et, si on gagne, on est obligé à restitution, quand on aurait gagné en partie par son industrie.** (p.41)

Quand on vous sert de la viande, il n'est pas séant de la prendre **avec la main**, mais il faut **présenter** votre **assiette de la main gauche**, en tenant votre **fourchette** ou votre **couteau de la main droite** et **recevant** ce que l'on vous donne *avec action de grâces*, en vous inclinant un peu (p.44)

## RB

Il est tout à fait contre l'honnêteté de **tromper au jeu; c'est même un larcin; et, si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie.** (p.143 = RB 205,3,381)

Si ce qu'on reçoit à table est quelque chose de liquide ou de gras, il ne faut pas le recevoir **avec la main**; mais il est de la bienséance de **présenter** son **assiette**, en la tenant **de la main gauche** et tenant le **couteau** ou la **fourchette de la main droite**, pour appuyer dessus ce qui est servi, en cas de besoin: il faut alors **recevoir avec action de grâces** ce qui est présenté, en avançant son assiette vers sa bouche, comme pour la baiser, en faisant en même temps une honnête inclination.

(p.126 = RB 204,10,334)

## 273.7 C 582

7. **Tromper au jeu, c'est un larcin; et si on gagne, par cette voie, on est obligé à restitution.** (p.54)

3. Il faut **essuyer les plats par dessous, particulièrement ceux du potage**, de crainte **qu'ils ne salissent la nappe; les disposer tellement que** tous les conviés **y puissent atteindre** avec la cuiller.

(p.66)

— plus proches de l'exemplaire 273.7 C 582:

## 395 C 795

2. Ensuite vous laverez les verres et les disposerez tellement **sur le buffet, ou sur une petite table couverte de linge blanc**, que vous ne les changiez pas,

## RB

Il faut ensuite laver les verres et les disposer de telle manière **sur le buffet, ou sur une petite table couverte d'un linge blanc**, qu'on ne les puisse pas changer facilement. Lorsqu'*il faudra les présenter*, il faut toujours avoir

## 273.7 C 582

Ensuite vous laverez les verres et les disposerez **sur le buffet, ou sur une petite table couverte de linge blanc**, de manière que vous ne les changiez pas quand *il*

quand il sera question de les représenter.

(p.49)

3. Il faut **essuyer les plats par dessous, particulièrement ceux du potage**, de crainte qu'ils ne salissent la **nappe**, et les disposerez de telle sorte que tous les conviés y puissent atteindre avec la cuiller.

(p.49s)

soin que tout ce qui est nécessaire, comme le sel, le pain et des assiettes pour servir le pain, soient sur la table ou sur un buffet bien propre et bien rangé.

(p.125 = RB 204,10,332)

Un des premiers soins qu'on doit avoir, lorsqu'on sert à table, est de bien **essuyer les plats par dessous, particulièrement celui du potage**, afin qu'ils ne salissent pas la **nappe**, et de *les disposer tellement que* chacun y puisse facilement porter la cuillère, ou la fourchette, quand il en aura besoin.

(p.126 = RB 204,10,334)

vous *faudra les présenter*.

(p.65)

3. Il faut **essuyer les plats par dessous, particulièrement ceux du potage**, de crainte qu'ils ne salissent la **nappe**; *les disposer tellement que* tous les conviés y puissent atteindre avec la cuiller.

(p.66)

Un passage des RB donne même des des éléments qui ne se retrouvent que dans un des deux exemplaires de la C.P.:

#### 395 C 795

4. Vous présenterez à **laver** les mains, en **élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette pliée en long sur l'épaule gauche, tenant le bassin par-dessous**, s'il n'est pas sur un escabeau, ou autre chose semblable.

(p.50)

#### RB

Il faut ensuite donner à **laver en élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette pliée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par dessous**, posé sur la main et sur le bras gauche, à moins qu'il ne soit déjà *posé* sur quelque chose.

(p.125s = RB 204,10,333)

#### 273.7 C 582

4. Vous présenterez à **laver** les mains, en **élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette ployée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par dessous**, s'il n'est *posé* sur un escabeau ou autre chose semblable.

(p.66)

## 1. LA CIVILITÉ HONNESTE POUR L'INSTRUCTION DES ENFANS, UN MANUEL SCOLAIRE?

Avant de consacrer toute notre attention au traité de civilité proprement dit contenu dans l'exemplaire coté BMG 395 C 795 de la *Civilité honneste pour l'instruction des enfans*, disons un mot de l'ensemble de ce petit manuel (in-8), aux pages toutes assombries mais encore bien lisibles.

L'ouvrage ne comporte pas de table des matières. Voici celle des principaux titres:

- \* Au lecteur. (p.2)
- \* Préface à la jeunesse qui aime l'honneur. (p.3-4)
- \* Les Règles de la Civilité puérile... De la nécessité de bien élever la jeunesse. Premièrement. (p.5-7)
- \* Manière d'apprendre aux enfans leur A, B, C. (p.7-8)
- \* Alphabet et figures de plusieurs écritures pour mieux instruire les enfans. (p.8)
- Prononciation des lettres de l'alphabet,
  - Lettres romaines capitales...
  - Lettres italiques...
  - Voyelles...
  - Consonnes...
  - Syllabes... (p.9)
  - Autres syllabes...
  - Mots d'une syllabe... (p.9-10)
  - Doubles lettres appelées ligatures...
  - Abréviatures...
  - Lettres finales pour mettre à la fin des mots...
  - Exemple de chaque lettre commençante... (p.10)
- De la ponctuation en général. (p.10-11)
- Des accents. (p.11-12)
- \* Exhortation à la jeunesse. (p.12)
- De ce que l'on doit à Dieu. (p.12-13)
- Des fautes que l'on peut faire contre la civilité, en agissant contre la loi de Dieu. (p.13-14)
- De ce que l'enfant doit à son prochain, et premièrement de ses devoirs envers ses supérieurs. (p.14-15)
- À quoi l'on est obligé à l'égard de ses maîtres et maîtresses. (p.15-16)
- Du respect que les enfans doivent aux gens d'Église. (p.16-17)

- Du respect que les enfants doivent aux vieillards, et aux personnes constituées en dignité. (p.17-18)
- Des fautes dont l'enfant doit se donner de garde pour ne rien faire contre la civilité à l'égard du prochain. (p.18)
- \* De ce qu'il faut faire quand on se lève le matin (p.19-21)
- \* De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter en marchant dans les rues. (p.21-22)
- \* De la vue. (p.22-23)
- \* De la manière d'entendre la sainte messe. (p.24-25)
- \* De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter à l'école. (p.25-27)
- \* De la manière de parler dans la conversation. (p.27-29)
- \* Maximes de civilité touchant les louanges. (p.29-30)
- \* Maximes de prudence. (p.31-32)
- \* La manière de saluer en se rencontrant. (p.32-34)
- \* La manière de qualifier les personnes à qui l'on parle, et de souscrire aux lettres. (p.34-35)
- \* Du port ou maintien extérieur. (p.35-36)
- \* La manière de donner ou de recevoir quelque chose. (p.36-37)
- \* La manière de se moucher, cracher et éternuer sans manquer à la civilité. (p.37-38)
- \* Comme on doit se comporter auprès du feu. (p.39-40)
- \* Comment on doit se comporter au jeu. (p.40-41)
- \* De la manière que l'enfant doit se comporter à table. (p.41-42)
- \* La manière de s'asseoir à table, et d'y manger. (p.42-47)
- \* La manière de servir à table entre les conviés. (p.48-49)
- \* Manière de servir à table. (p.49-50)
- \* De la manière d'étudier. (p.50-51)
- \* Du coucher. (p.52-53)
- \* Avis très important à la jeunesse. (p.53-54)
- \* Aux paresseux et lâches de courage. (p.55)
- Table pythagorique, servant à la multiplication de deux nombres simples l'un par l'autre. (p.55)
- Table de numération pour savoir nombrer, tant par nombre que par chiffre en leur valeur. (p.56)
- \* Quatrains du Seigneur de Pybrac, Conseiller du Roi, en son Conseil privé. (p.57-78)
- Explication de quelques mots anciens qui se trouvent dans les Quatrains précédents (deux pages non numérotées)
- \* Nouveau traité d'orthographe. (8 pages numérotées 1 à 8)

La lecture de cet ensemble donne l'impression d'un fourre-tout. C'est un abécédaire, un traité d'écriture, de calcul, de grammaire et d'orthographe, un

manuel de conduite aussi bien morale que civile. Certains textes s'adressent directement aux père et mère de l'enfant; d'autres, au maître; d'autres, à l'enfant — «à la jeunesse»...

(i) - Le caractère scolaire des pages consacrées à ce qui constitue d'ordinaire le programme des petites écoles reste non seulement élémentaire mais assez disparate ou incomplet. L'on est fort loin des développements pédagogique de *L'École paroissiale* ou de la *Conduite des Écoles chrétiennes*.

La *Manière d'apprendre aux enfants leur A, B, C.* se réduit à quelques recommandations:

«Le premier jour: a, b, c, d,  
Le second jour: e, f, g, h,  
Le troisième jour: i, k, l, m,  
Le quatrième jour: n, o, p, q,  
Le cinquième jour: r, s, t, u, v,  
Le sixième jour: x, y, z, &.

Le septième, il faut faire réunir toutes ces lettres ensemble. Ainsi, petit à petit, l'apprenti fera bien plus de progrès qu'en lui surchargeant la mémoire, en ménageant son esprit à la force de son jugement.

Le maître doit montrer la leçon deux ou trois fois au disciple avant que de lui faire répéter, sans trop s'attacher à le faire deviner: car une difficulté, particulièrement à la jeunesse, peut la relâcher ou rebuter: mais au contraire, le temps, l'usage et l'expérience, la rendent capable de concevoir, ce que ne peut faire la précipitation.»

(p.7s)

L'étude de la ponctuation fait appel à des données érudites plutôt inattendues dans un manuel destiné à l'enfance:

**«De la ponctuation en général.**

Bien que les langues soient différentes, elles n'ont pourtant que sept sortes de ponctuation.

- |   |     |                              |
|---|-----|------------------------------|
| 1 | ,   | <i>Incisum</i> ou Virgule.   |
| 2 | :   | <i>Comma</i> ou deux points. |
| 3 | .   | <i>Punctum</i> ou point.     |
| 4 | ?   | Interrogant.                 |
| 5 | !   | Admiratif.                   |
| 6 | ( ) | Parenthèse.                  |
| 7 | -   | Division.                    |

Le premier caractère est appelé en latin *Incisum*, et en français *Virgule*, il sert pour séparer les mots et simples sentiments d'une matière.

Le second est appelé *Comma*, tant par les Grecs que par les Latins: il sert à serrer les sentences d'une matière.

Le troisième est nommé *Colum* par les Grecs et par les Latins *Punctum*, et en français *Point*, pour marquer la fin d'une matière...» (p.10s)

La liste des «Mots d'une syllabe» (p.9s): «Blanc, bleu, bœuf, bout, boit... Jean, jours, j'en, j'ai, ils, il... Quand, quel, qu'eux, qui, qu'ont...», comme le «*Nouveau traité d'orthographe*, contenant les mots qui ont une même prononciation, et diverses significations» (p.1 à 8, sec. n.): «...après, après toi ou moi, *apprêt*, grand *apprêt*, *appris*, bien *appris*, à *prix*, *apprécier*, *a pris*, il prit, *apprendre* une chose...», se veulent «très utile(s) pour apprendre à lire et à écrire correctement»; même si aucune méthode, aucune orientation pédagogique n'accompagnent ces livres.

L'enseignement du calcul se réduit à deux tables: la *table de numération* — reproduite ci-dessous en parallèle avec celle que donne la *Conduite des Écoles chrétiennes* — et la *table de Pythagore*.

TABLE DE NUMERATION.  
pour savoir nombrer, tant par nombre  
que par chiffre en leur valeur.

MODELE  
DU CHIFFRE FRANÇOIS.

Vn	I	i	Vingt	20	xx
Deux	2	ii	Trente	30	xxx
Trois	3	iii	Quarante	40	xxxx
Quatre	4	iiii	Cinquante	50	xxxxx
Cinq	5	v	Soixante	60	lxx
Six	6	vi	Soixante-dix	70	lxxx
Sept	7	vii	quatre-vingt	80	lxxxx
Huit	8	viii	quatre-vingt-dix	90	lxxxxi
Neuf	9	ix	Cents	100	c
Dix	10	x	Cent-cens	200	cc
Onze	11	xi	Trois-cens	300	ccc
Douze	12	xii	quatre-cens	400	ccc
Treize	13	xiii	Cinq-cens	500	d
Quatorze	14	xiiii	Six-cens	600	dc
Quinze	15	xv	Sept-cens	700	dcc
Seize	16	xvi	Huit-cens	800	dcc
Dix-sept	17	xvii	Neuf-cens	900	dx
Dix-huit	18	xviii	Mille	1000	m
Dix-neuf	19	xix	Six mille	10000	vm

Centaine de million	Dizaine de Million	million	Centaine de Mille	Dizaine de Mille	Mille	Centaine	Dizaine	Nombre
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	1.
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	2.
19.	20.	35.	43.	51.	62.	73.	80.	3.
100.	1012.	12011.	167316731.					4.
								5.
								6.
								7.
								8.
								9.
								10.
								11.
								12.
								13.
								14.
								15.
								16.
								17.
								18.
								19.
								20.

Conduite des Ecoles, p.224

(ii) - Un texte de la civilité «dressée par un missionnaire» interpelle directement les «pères et mères»: *De la nécessité de bien élever la jeunesse* (p.5-7). La climat est “augustinien”:

«L'éducation de la jeunesse est assurément de la dernière conséquence, depuis la corruption de notre nature par le péché de notre premier père. L'homme est si misérable, qu'il ne produit rien de lui que de mauvais: ainsi, ce n'est pas assez de n'apprendre rien de mal aux enfants, ou de ne leur point montrer de mauvais exemples, pour les rendre bons; il faut déraciner en eux ce qui ne vaut rien.

2. Quelque bon naturel que puisse avoir un enfant, il y a toujours à reprendre; et ces défauts qui prennent racine en la nature, sont capables de le perdre avec le temps, si on n'y remédie de bonne heure.»

C'est aux «pères et mères» à assurer cette éducation première, faite de «bonnes habitudes», d'initiation chrétienne (= «instruire») et d'ouverture à l'autre (le «devoir» envers le prochain). C'est aux parents, aussi, d'assurer l'étude et la mise en pratique de la civilité infantine. La prudence éducative est évoquée, mais le climat général reste cohérent avec les présupposés théologiques de départ:

«3. Ainsi, pères et mères, vous voyez l'obligation indispensable que vous avez de prendre un très grand soin de vos enfants: faites-leur prendre de bonnes habitudes, instruisez-les pendant qu'ils sont jeunes, élevez-les en la crainte de Dieu, portez-les à s'acquitter de leur devoir envers le prochain; faites-leur apprendre les règles de la bienséance, et faites-les leur pratiquer; ne leur laissez rien passer, reprenez-les quand ils manquent; faites néanmoins que vos répréhensions n'aient aucune aigreur, de peur qu'ils ne se rebutent et qu'ils n'en fassent point de profit: c'est par cette éducation que vous leur donnerez, que leur naturel deviendra bon et honnête; et, assurément, quelques beaux esprits qu'ils puissent avoir, ils deviendront brutaux si vous les négligez en leur jeunesse».

L'on aura relevé la note optimiste: «c'est par cette éducation que vous leur donnerez, que leur naturel deviendra bon et honnête...»

(iii) - Cinq textes s'adressent à l'enfant: de provenances diverses, très probablement, et assez hétéroclites quant au style et au contenu.

- *Au lecteur.* (p.2)
- *la Préface à la jeunesse qui aime l'honneur.* (p.3)
- *l'Exhortation à la jeunesse.* (p.12)
- *l'Avis très important à la jeunesse.* (p.53)
- *Aux paresseux et lâches de courage.* (p.55)

Les adresses *Au lecteur* et *Aux paresseux et lâches de courage*: deux pièces moralisantes au style assez archaïque:

#### **Au lecteur**

Si tu veux apprendre science,  
 Craindre Dieu en révérence,  
 Souvent pense à t'humilier  
 En ton secret pour le prier.  
 Sois attentif et débonnaire,  
 Continent, sans autre affaire,  
 Sobre, vaillant, laborieux,  
 Du monde ne sois curieux.  
 En nul péché ne te déborde,  
 Ce qu'as appris souvent recorde,  
 Et l'enseigne à qui tu pourras,  
 Cela faisant, savant seras.

#### **Aux paresseux et lâches de courage**

Toi, paresseux, qui abuse du temps, va à la fourmi, considère et contemple tout son labeur: que si bien tu l'entends, tu y pourras apprendre un bel exemple.



L'*Exhortation à la jeunesse* ouvre les tout premiers chapitres de la civilité proprement dite. Le style comme la perspective spirituelle rendent un son très fin XVII<sup>e</sup> siècle:

#### *Exhortation à la jeunesse.*

Cher enfant, que je considère comme un enfant de Dieu, et comme frère de Jésus-Christ, commencez de bonne heure à vous porter au bien, et ne déshonorez pas par une vie malséante, ce beau et sacré caractère de chrétien, qui est grand dans votre baptême. Je prétends vous apprendre les règles d'un honnête chrétien, rendez-vous y souple et docile.

La *Préface à la jeunesse qui aime l'honneur* est de la même veine littéraire et religieuse. Le ton est «familier». La visée éducative rejoint celle de J-B. de La Salle: non pas «apprendre l'esprit du monde» mais les règles d'une civilité qui soit non seulement «vertu morale» mais spécifiquement «chrétienne», à la tonalité paulinienne. À la base de cette conduite civile, il y a reconnaissance en l'autre des dons que Dieu lui a faits et obéissance au commandement évangélique... Un beau texte, qui situe bien la place de ces humbles manuels de civilité dans la pastorale du monde de l'éducation familiale et scolaire de l'époque: vivre les réalités du mystère chrétien dans et à travers les réalités d'une société marquée par l'histoire:

*Préface à la jeunesse qui aime l'honneur.*

La lecture de ce livre ne vous sera pas inutile, mes chers enfants, elle vous apprendra ce que vous devez à Dieu, au moins quant à vos actions extérieures, et elle vous instruira de la manière en laquelle vous devez vous comporter à l'égard de votre prochain, pour lui rendre tous les devoirs de civilité à quoi la charité chrétienne vous oblige.

Ne croyez pas que ce livre que je vous présente, soit pour vous apprendre l'esprit du monde, à faire des compliments à perte de vue, des révérences à la mode, et dire tout le contraire de ce que vous pensez, pour vous insinuer dans l'amitié de ceux avec lesquels vous conversez ordinairement. La civilité étant une vertu morale, et même chrétienne (puisque S. Paul dit que l'on se prévienne d'honneur), elle ne vous enseignera rien que de bon, aussi n'est-ce pas pour vous rendre plus mondains, mais pour vous rendre plus chrétiens.

Et si elle ne vous enseigne pas le souverain amour que vous devez à Dieu, l'appréhension de ses Jugements, la reconnaissance de ses bienfaits et le soin de votre salut, qui doit faire le plus grand de vos empressements, elle vous instruira au moins sur une partie de la justice chrétienne, qui vous apprend d'honorer un chacun, en reconnaissant en votre prochain les grâces et belles qualités que Dieu y a mises, de ne faire à votre frère chrétien (de telle qualité ou condition qu'il puisse être) aucune chose qui puisse lui déplaire, enfin de ne faire à autrui que ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même.

Remarquez néanmoins, mes chers enfants, que le chemin le plus court pour devenir honnête homme, c'est de hanter les honnêtes gens, et de prendre garde à leur manière d'agir, parce que les exemples ont beaucoup plus de force sur nos esprits que les paroles.

«Le chemin le plus court pour devenir honnête homme, c'est de hanter les honnêtes gens»: certes! mais pour devenir honnête homme *chrétien*?... Il est à souhaiter que la société d'honnêtes gens que fréquenteront les enfants auxquels s'adresse notre auteur témoignent non seulement d'un comportement civil mais aussi de ce regard chrétien sur le prochain. Ici aussi «les exemples ont beaucoup plus de force sur nos esprits que les paroles»...

Nous nous posons la question, au début de ce chapitre: la *Civilité honnête pour l'Instruction des enfans* est-elle un manuel scolaire? Parvenu à ce point de notre étude, que peut-on répondre? Les éléments d'ordre didactique nous semblent trop peu systématiques pour constituer un "programme" d'une école élémentaire du type de celle qu'envisagent des ouvrages comme l'*École paroissiale* ou la *Conduite des Écoles chrétiennes*. Les quelques données à visée sco-

laire s'adressent sans doute à un public plus large d'éducation familiale ou sociale, des milieux ruraux peut-être. L'on pencherait volontiers pour une forme d'enseignement individuel ou de groupe fort restreint: celui que pouvaient assurer les pères et mères près de leurs enfants ou de leurs domestiques, le maître des plus humbles villages ou ces éducateurs bénévoles que suscitaient la présence des «missionnaires» dans une paroisse.

## 2. SES SOURCES?... SES INFLUENCES?...

Une étude attentive et simultanée de la *Civilité puérile*, des RB et de leurs sources rend sensibles des rencontres de pensée et d'expression qui ne tiennent pas à la seule réalité socio-culturelle décrite et moins encore au pur hasard: J-B. de La Salle n'est pas le premier à bâtir sa civilité à partir de ce que les auteurs qui l'ont précédé ont écrit. Peut-on déterminer **quelles sont les sources de la *Civilité puérile*** ? Il est bien difficile de le dire et cela exigerait bien des recherches qui nous porteraient hors du cadre de notre travail. Mais il est possible d'établir quelques rapprochements qui peuvent, sinon établir, du moins orienter l'attention vers l'une de ces sources. Certains passages de la C.P. renvoient, en effet, à des passages de la *Civilité nouvelle* des Jésuites de Pont-à-Mousson. Citons au moins ceux-ci, avec le texte correspondant des RB:

### C.N.

Au contraire, si quelqu'un survient quand vous parlez, spécialement si c'est une personne de qualité, il est très à propos de faire un petit recueil et abrégé de ce que vous avez par ci-devant dit, et ensuite poursuivre votre discours.

(p.141)

### C.P.

et si c'est vous qui discourez, quand une personne d'autorité arrive, il est bon que vous répétiez en peu de mots ce que vous avez commencé. (p.28)

### RB

La bienséance veut aussi qu'on lui offre la place qui est due à sa qualité, et qu'on lui dise en peu de mots, ce qu'on disait et ce qu'on faisait avant son arrivée. C'est ce que doit faire le maître du logis, ou celui qui avait commencé le discours.

(p.182 = RB 206.7.471)

Ne dites pas *facilement nouvelles*, si vous ne les tenez **de bonne part**, et qu'elles soient vraies, parlant des choses que vous avez ouï dire, ne **dites** de qui vous les tenez, si vous ne croyez qu'il l'ait *pour agréable*. (p.145)

Ne fleurez *les viandes* qui sont devant vous, et si par inadvertance vous les fleuriez, ne les remettez pas par après devant un autre! (p.167)

Pour les personnes d'âge raisonnable, observeront que traitant quelqu'un, *il est de la bienséance* de le servir à table, et lui présenter des viandes, voire *même* celles **qui sont proches** de lui. (p.165)

5. Ne *débitez* pas si **facilement des nouvelles**, que vous ne les croyiez vraies; ne **dites jamais** de qui vous les avez apprises si vous croyez que celui qui les a dites, n'aura pas cela *pour agréable*. (p.29)

2. Il est contre la bienséance de **donner flairer les viandes**; il faut se donner bien de garde de les **remettre dans le plat**, après les avoir flairées. (p.45)

2. Quand on traite quelqu'un, *il est de la bienséance de* lui présenter tout ce dont il peut avoir besoin, *même* ce qui se trouve près de lui. (p.63s)

Comme il arrive assez souvent qu'on dit *des nouvelles* qui sont fausses, il faut extrêmement prendre garde de n'en pas *débiter facilement*, à moins qu'on ne les sache **de bonne part**, ou qu'on ne soit bien assuré qu'elles sont véritables. On ne doit *jamais* dire aussi *de qui* on les a apprises si on croit que celui qui les a dites ne l'aura pas *pour agréable*.

(p.189 = RB 207.1.448)

Il est très messéant lorsqu'on est à table de flairer *les viandes* ou de les **donner à flairer** aux autres, et il n'est jamais permis, quand on s'aperçoit de quelque mauvaise odeur dans les viandes, de le faire connaître aux autres; ce serait encore une bien plus grande incivilité de **remettre dans le plat** des viandes qu'on aurait portées à son nez pour les flairer.

(p.105 = RB 204.5.279)

Quand on sert les autres à table, *il est de la bienséance de* leur donner tout ce dont ils peuvent avoir besoin, *même* des viandes **qui sont proches** d'eux.

(p.95 = RB 204.4.252)

[...] que si l'on est convié *chez autrui*, il est plus à propos *d'attendre que le maître* ou autre *serve, que de prendre des viandes* de vous-même; n'était que le maître priât de prendre **librement**, ou que l'on fût en sa maison **familier**.

(p.165)

3. Si vous êtes invité *chez autrui*, il est même décent *d'attendre que le maître* vous *serve, que de prendre des viandes* vous-même, si ce n'est qu'il vous **prie d'en user librement**, et qu'il soit un de vos meilleurs amis. (p.48)

Il n'est pas honnête, lorsqu'on est invité chez un autre, de se servir soi-même, à moins que le maître du festin n'en **prie d'en user librement**, ou qu'on ne soit fort uni et fort **familier** avec lui.

(p.98 = RB 204.4.259)

La *Civilité puérile* s'inspire manifestement — d'une façon directe ou indirecte — de la *Civilité nouvelle*. Le même contenu socio-culturel est passé d'un texte à l'autre; seule, l'expression littéraire s'est modifiée: la C.N. a gardé quelque chose de la rudesse du français du XVI<sup>e</sup> siècle — ou les maladresses d'un auteur ! Avec la C.P. s'affirme au contraire la maîtrise de la langue classique.

Des rapprochements littéraires, **entre la Civilité puérile et l'Anonyme de Lyon** peuvent être signalés, ici ou là, mais ils s'avèrent plutôt rares et, semble-t-il, peu probants, l'*Anonyme* restant généralement plus proche de sa source que ne le sont les RB. Voici cependant quelques-uns de ces passages avec, en parallèles, ceux des RB correspondants:

#### C.P.

6. Ayez soin *tous les jours* de vous bien *peigner*, pour ne point entretenir de **vermine**; mais ne poudrez jamais vos cheveux, cela n'appartient qu'aux personnes *efféminées*.

(p.21)

#### Anonyme

2. Il aura soin de tenir sa tête et ses cheveux exempts de **vermine** et d'ordure.

D. Est-il séant de les friser et d'y mettre de la poudre?

R. Un enfant doit s'abstenir des frisures et ne **mettre point de poudre sur les cheveux** ou en mettre peu. Il suffit de **mettre de la poudre** sur les **peignes pour les tenir secs**.

(p.6)

#### RB

Il n'y a personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se *peigner tous les jours*; et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres; qu'on ait surtout égard qu'il n'y ait point de **vermine**, ni de lentes. Cette précaution est de conséquence à l'égard des enfants.

Quoiqu'il ne faille pas facilement **mettre de la poudre sur** ses **cheveux**, et que cela ressente un homme *efféminé*, il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras; c'est pourquoi lorsqu'ils le sont naturellement, on peut les dégraisser avec du son, ou **mettre de la poudre** dans le **peigne pour les rendre secs** et leur ôter, s'il se peut, leur humidité qui pourrait gêner le linge et les habits.

(p.7s = RB 103.1.31 et 32)

2. *Faire des grimaces pour se rendre affreux, contrefaire le louche pour faire rire les autres*; c'est une des plus grandes fautes que puisse faire un enfant, puisqu'il se perd la vue.

[...] 4. C'est une incivilité de *regarder* une personne en tenant un *œil fermé comme les arbalétriers qui tirent au but*.

(p.22s)

5. *Regarder* une personne *de travers*, c'est une marque de cruauté; cela n'est jamais permis si ce n'est peut-être *à un maître à l'égard de ses écoliers ou ses domestiques, pour les reprendre* quand ils manquent.

(p.23)

2. Néanmoins, *le pain, les fruits, les dragées*, et même *les œufs frais peuvent se recevoir avec la main*.

(p.44)

[...même les œufs frais ou l'écaille... (273.7C 582 p.58)]

D. Un enfant doit-il tenir un des yeux clos en regardant?

R. Non, c'est *contrefaire* le borgne et faire *comme* les arquebusiers et *les arbalétriers, lorsqu'ils tirent*. Il ne faut point aussi les *érailler*.

(p.12)

D. Les yeux doivent-ils être de travers?

R. Non, le regard *de travers est un signe de cruauté* ou de mauvaise conscience.

(p.12)

D. Comment recevra-t-il ce qu'il doit prendre avec *la main* seule comme *le pain*?

R. En le recevant, il *baisera la main* et il *l'avancera pour la commodité de ceux qui présentent* quelque chose.

(p.129)

Il y en a quelquefois qui *font des grimaces* avec les yeux *pour se rendre affreux*; il y en a d'autres qui *contrefont* les bigles et les *louches, pour faire rire les autres*. On en voit quelques-uns qui *éraillent* leurs yeux avec leurs doigts; il s'en trouve aussi qui *regardent* avec un *œil fermé, comme font les arbalétriers lorsqu'ils tirent au but*; toutes ces manières de regarder sont tout à fait inciviles et malhonnêtes.

(p.20 = RB 106.1.65)

Il est très incivil de *regarder de travers*, car c'est *un signe de mépris*, et cela ne peut être permis tout au plus qu'*aux maîtres à l'égard de leurs domestiques pour les reprendre* de quelque faute grossière, dans laquelle ils seraient tombés [...]

(p.19 = RB 106.1.61)

*Le pain, les fruits, les dragées, les œufs frais*, et les huîtres à l'écaille *peuvent se recevoir à la main*; et on doit alors ne prendre ces choses qu'en *baisant la main* et *l'avancer pour la commodité de la personne qui les présente*.

(p.64 = RB 204.3.248)

Parfois, les rapprochements littéraires tiennent à ce que la C.P. et l'*Anonyme* s'inspirent l'une et l'autre de la même source, la *Civilité nouvelle*:

**C.P.**

7. Il faut **s'abstenir de bâiller** *en compagnie* autant qu'on le peut, parce que c'est une marque d'une personne **ennuyée**; que si néanmoins on y était *contraint*, il faudrait s'abstenir de parler *pour lors*, mettre **le mouchoir ou la main** devant la bouche, après avoir tourné la tête.

(p.38)

**C.N.**

En bâillant, ne faut point **hurler** et faut **s'abstenir** tant que l'on peut, **de bâiller**; même quand vous parlez ou bien quelque autre; car cela montre d'être **ennuyé** et que l'on fait *peu de compte de la compagnie*; et si toutefois vous êtes *contraint* de bâiller, à tout le moins *pour lors*, ne parlez point et n'ouvrez la bouche; mais fermez-la avec **la main**, ou avec **le mouchoir** s'il est besoin, tournant dextrement le visage d'un autre côté.

(p.117s)

**Anonyme**

D. Un enfant doit-il s'abstenir de bâiller, lorsqu'il est en compagnie?

R. Il doit alors **s'abstenir de bâiller** autant qu'il le pourra, car c'est montrer que l'on est **ennuyé de la compagnie**, où l'on est, ou que l'on en tient *peu compte*.

D. Que doit-il faire s'il a besoin de bâiller?

R. Il mettra **la main ou son mouchoir** devant la bouche.

D. Quels défauts doit-il éviter en bâillant?

R. Il ne doit pas bâiller excessivement, c'est faire comme un lion, et en bâillant, il ne doit pas aussi ni *hurler*, ni parler, ni s'allonger ou s'étendre. (p.30s)

**RB**

Il est de la bienséance de **s'abstenir de bâiller** lorsqu'on est avec d'autres personnes, surtout lorsque c'est avec des personnes à qui l'on doit du respect; car c'est témoigner qu'on est **ennuyé**, ou *de la compagnie*, ou des discours de ceux avec qui l'on est, ou qu'on en fait peu d'estime; si cependant on se trouve obligé de le faire par nécessité, on doit alors cesser entièrement de parler et mettre **sa main ou son mouchoir** devant sa bouche et se tourner un peu de côté, afin de n'être pas aperçu en le faisant par ceux qui sont présents [...]

(p.32s = RB 110,1,96)

**C.P.**

6. Ne marchez pas **sur la pointe de vos pieds**, ni en vous *entretailant* les **talons**, encore moins ne donnez du pied contre les cailloux, comme si vous les vouliez déplacer. (p.22)

**C.N.**

[...]; ne marchera **sur la pointe des pieds**, ni en dansant, ni trop courbé; ni en sautellant, ni en *s'entretailant* des **talons**. (p.105s)

**Anonyme**

D. En marchant, quels défauts évitera-t-il touchant les pieds?

R. [...] 3. Il ne marchera point **sur la pointe des pieds**, en dansant, ni en *s'entretailant* des **talons**.

4. Il ne frappera point fortement le plancher ou la terre. (p.43)

**RB**

Il est très messéant de marcher **sur la pointe des pieds**; il ne l'est pas moins de marcher en sautant comme si on dansait, ou de se frotter les **talons** l'un contre l'autre; et il est tout à fait contre l'honnêteté et la modestie de frapper rudement avec les pieds la terre, le pavé ou le plancher. (p.47s = RB 114,1,132)

**C.P.**

6. Couchez-vous en telle manière que vous soyez tout couvert; ne vous mettez *ni sur le dos ni sur le ventre*, mais sur le côté droit. (p.53)

**C.N.**

Se couchera en telle façon qu'il soit bien et honnêtement de sa personne et tout couvert; ne dormira *sur le dos, ni sur le ventre* mais de côté. (p.203)

**Anonyme**

D. Doit-il se tenir découvert lorsqu'il sera couché?

R. Lorsqu'il sera dans le lit, il se couvrira entièrement.

[...] D. Un enfant étant dans le lit, en quelle posture se mettra-t-il pour dormir?

R. Il ne dormira *ni sur le ventre, ni sur le dos*, ni toujours du même côté, de peur de s'incommoder la vue; mais il dormira **tantôt d'un côté et tantôt de l'autre**, et plus sur le côté droit que sur le gauche. (p.48)

**RB**

Aussitôt qu'on est dans le lit, il faut se couvrir tout le corps, hormis le visage, qui doit toujours être découvert; [...] et il est à propos de se coucher **tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre**; car il n'est pas honnête de dormir étant couché *sur le ventre*. (p.54 = RB 201,1,147)

### 3. LA CIVILITÉ PUÉRILE, SOURCE DES RB

J-B. de La Salle se réfère beaucoup à la C.P.: 103 pages des RB portent la marque d'un ou plusieurs emprunts à cette source. Certains chapitres des RB en sont comme imprégnés. Voici un relevé du nombre de pages de la civilité lasalienne qui doivent quelque chose à la C.P., chapitre par chapitre:

#### \* Dans la Première Partie des RB

101	Chapitre I	(p. 1 à 4)	- Du port et du maintien de tout le corps.	1 page
102	Chapitre II	(p. 5 à 7)	- De la tête et des oreilles.	0 -
103	Chapitre III	(p. 7 à 10)	- Des cheveux.	2 -
104	Chapitre IV	(p. 10 à 13)	- Du visage.	1 -
105	Chapitre V	(p. 14 à 16)	- Du front, des sourcils et des joues.	0 -
106	Chapitre VI	(p. 16 à 21)	- Des yeux et de la vue.	6 -
107	Chapitre VII	(p. 21 à 24)	- Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer.	3 -
108	Chapitre VIII	(p. 25 à 28)	- De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue.	0 -
109	Chapitre IX	(p. 28 à 32)	- Du parler et de la prononciation.	1 -
110	Chapitre X	(p. 32 à 36)	- Du bâiller, du cracher et du tousser.	3 -
111	Chapitre XI	(p. 36 à 38)	- Du dos, des épaules, des bras et du coude.	2 -
112	Chapitre XII	(p. 38 à 42)	- Des mains, des doigts et des ongles.	1 -
113	Chapitre XIII	(p. 42 à 45)	- Des parties du corps qu'on doit cacher et des nécessités naturelles.	0 -
114	Chapitre XIV	(p. 45 à 48)	- Des genoux, des jambes et des pieds.	4 -

#### \* Dans la Seconde Partie des RB

201	Chapitre I	(p. 49 à 55)	- Du lever et du coucher.	6 pages
202	Chapitre II	(p. 55 à 58)	- De la manière de s'habiller et de se déshabiller.	3 -
203	Chapitre III	(p. 59 à 76)	- De la propreté et de la mode des habits.	7 -
204	Chapitre IV	(p. 76 à 131)	- De la nourriture.	33 -
205	Chapitre V	(p. 131 à 158)	- Des divertissements.	5 -
206	Chapitre VI	(p. 159 à 184)	- Des visites.	2 -
207	Chapitre VII	(p. 184 à 230)	- Des entretiens et de la conversation.	22 -
208	Chapitre VIII	(p. 231 à 237)	- De la manière de donner et de recevoir, et de se comporter quand on se rencontre et quand on se chauffe.	6 -
209	Chapitre IX	(p. 237 à 242)	- De la manière de se comporter en marchant dans les rues et les voyages en carrosse et à cheval.	1 -
210	Chapitre X	(p. 242 à 252)	- Des lettres.	3 -

Il est intéressant de rapprocher les 7 paragraphes numérotés du "chapitre" de la C.P. intitulé «*De la vue*» des passages qu'il inspire au Chapitre VI de la Première Partie des RB: la façon de s'approprier un texte et d'en faire le support de développements très personnels rend sensible la méthode de travail de J-B. de La Salle. Les 7 paragraphes de la C.P. se retrouvent dans le chapitre des RB, mais dans le désordre, parfois réduits à l'un ou l'autre mots et une expression; parfois, très reconnaissable, voire presque littéral:

### C.P.

#### De la vue.

Les yeux sont les images de l'âme, il semble même qu'elle en sort pour se faire connaître. Ainsi vous voyez la nécessité **de bien régler votre vue**. Si la nature ne vous a pas donné des yeux *doux* et gracieux, **corrigez ce défaut par une contenance gaie et modeste**, et ne les rendez pas **plus** mauvais **par votre négligence**. (p.22)

2. **Faire des grimaces pour se rendre affreux, contrefaire le louche pour faire rire les autres**; c'est une des plus grandes fautes que puisse faire un enfant, puisqu'il se perd la vue.

### RB

#### CHAPITRE VI: Des yeux et de la vue.

On connaît souvent, dit le Sage, par ce qui paraît sur les yeux, ce qu'une personne a dans le fond de son âme, et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition, et quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer avec certitude, c'en est cependant une marque assez ordinaire. Ainsi, l'un des premiers soins qu'on doit avoir pour ce qui regarde l'extérieur est de bien composer ses yeux et **de bien régler sa vue**.

Une personne qui veut faire profession d'humilité et de modestie, et avoir un extérieur sage et posé, doit faire en sorte d'avoir les yeux *doux*, paisibles et retenus.

Ceux à qui **la nature n'a pas donné** cet avantage et qui n'ont pas cet agrément, doivent tâcher d'en **corriger le défaut par une contenance gaie et modeste**, et avoir égard de ne pas **rendre** leurs yeux **plus désagréables par leur négligence**.

(p.16-17 = RB 106,1,55-56)

Il y a quelques défauts touchant la vue, qui tiennent si fort de la bassesse ou de la légèreté qu'il n'y a ordinairement que des enfants ou des écoliers qui puissent être capables d'y tomber; quelque grossiers que soient ces défauts, on ne doit pas être surpris qu'on les exprime ici, afin que les enfants s'en donnent de garde, et qu'on puisse veiller sur eux pour les empêcher de s'y laisser aller.

Il y en a quelquefois qui **font des grimaces** avec les yeux **pour se rendre affreux**; il y en a d'autres qui **contrefont** les bigles et **les louches pour faire rire les autres**. On en voit quelques-uns qui éraillent leurs yeux avec leurs doigts; [...]

(pp.20 = RB 106,1,64-65)

3. Ne tenez point votre vue si fort attachée à un objet; car c'est la marque d'un esprit pensif, ou qui machine quelque chose; encore moins n'ayez pas les **yeux trop égarés** ou effrayés, c'est un signe de légèreté ou de folie; et gardez-vous bien de regarder fixement le soleil, ou une chandelle, de peur de vous faire mal aux yeux. (p.23)

4. C'est une grande incivilité de regarder une personne en tenant **un œil fermé, comme les arbalétriers qui tirent au but**; et ce n'est pas une moindre rusticité de regarder par-dessus son épaule, en tournant la tête, c'est un signe de mépris.

5. Regarder une personne de travers annonce de la cruauté; cela n'est permis qu'à un maître envers ses disciples ou ses domestiques, pour les reprendre quand ils manquent.

6. N'ouvrez pas si fort les yeux, et ne tenez pas la vue fort baissée, si ce n'est que vous aspiriez à l'état ecclésiastique; car pour lors il est bon de vous accoutumer à la mortification de vos sens, et de vous tenir dans une plus grande modestie, puisqu'elle est bienséante à cet état.

Il s'en trouve qui ont des **yeux égarés** et sans aucun arrêt, regardant tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, et c'est le propre d'un esprit léger.

Il s'en trouve aussi quelquefois qui ont les yeux si fort attachés à un objet, qu'il semble qu'ils le veulent dévorer des yeux; et cependant il arrive souvent que ces sortes de personnes ne font pas la moindre attention à l'objet qui est présent, et ce sont ordinairement des gens qui pensent fortement à quelque affaire qui leur est bien à cœur, ou qui ont l'esprit vague, sans l'arrêter à rien de déterminé. (p.17-18 = RB 106,1,57)

[...] ; il s'en trouve qui regardent avec **un œil fermé, comme font les arbalétriers lorsqu'ils tirent au but**; toutes ces manières de regarder sont tout à fait inciviles et malhonnêtes; il n'y a point d'enfants bien nés, qui ne regardent toutes ces grimaces comme choses indignes d'un homme sage. (p.20-21 = RB 106,1,65)

C'est une grande incivilité de regarder par-dessus son épaule en tournant la tête; c'est mépriser les personnes avec qui on est, que d'en user ainsi. (p.20 = RB 106,1,63)

Il est très incivil de regarder de travers, c'est un signe de mépris, et cela ne peut être permis, tout au plus qu'aux maîtres à l'égard de leurs domestiques, pour les reprendre de quelque faute grossière dans laquelle ils seraient tombés. [...]

(p.18 = RB 106,1,60)

Comme il n'est pas séant d'avoir la vue trop élevée, il ne faut pas aussi que ceux qui vivent dans le monde aient la vue trop basse, car cela a plus l'air d'un religieux que d'un séculier; les ecclésiastiques néanmoins, et ceux qui prétendent de l'être, doivent tous paraître avec des yeux et un extérieur tout à fait retenu. Car il est de la bienséance à ceux qui sont engagés, ou qui ont dessein de s'engager dans cet état, de s'accoutumer à la mortification de leurs sens, et de faire paraître par leur modestie, qu'étant consacrés à Dieu, ou voulant se consacrer à Dieu, ils ont l'esprit occupé de lui, et de ce qui le regarde. (p.18 = RB 106,1,59)

7. La meilleure règle que l'on peut vous donner, c'est de faire en sorte que vos regards soient **doux, naturels** et sans affectation; en sorte que l'on ne **remarque** en vous **aucune passion** ou **affectation déréglée**.

La règle qu'on peut prendre à l'égard des yeux, est de les avoir médiocrement ouverts, et à la portée<sup>1</sup> de la *grandeur* de son corps, en sorte qu'on puisse voir distinctement, et facilement toutes les personnes avec qui on est; il ne faut pas cependant attacher ses yeux fixement sur qui que ce soit, particulièrement sur des personnes de différent sexe, ou qui sont supérieures, et s'il est à propos de regarder quelqu'un, il faut que ce soit d'une manière **naturelle, douce** et honnête, et qu'on ne puisse **remarque**r dans les regards **aucune passion** ni **affectation déréglée**. (p.18-19 = RB 106,1,60)

Le tableau suivant donne: à droite, les "chapitres" de la C.P. auxquels J-B. de La Salle n'a pas cru devoir recourir; à gauche, au contraire, dont qu'il a exploité soit la totalité, soit un certain nombre des paragraphes, généralement numérotés de 2 à 7.

(ici, après l'énoncé du titre de chaque subdivision, l'on précise le nombre de paragraphes offerts pas la C.P. et le nombre de paragraphes exploités par les RB):

Exhortation à la jeunesse. (1 §)	p.12	
De ce qu'on doit à Dieu. (7 §)	p.12-13 p.13-14	Des fautes que l'on peut faire contre la civilité, en agissant contre la Loi de Dieu. (4 § sur 5)
De ce que l'enfant doit à son prochain, et premièrement de ses devoirs envers ses supérieurs. (7 §)	p.14-15	
À quoi l'on est obligé à l'égard de ses maîtres et maîtresses. (5 §)	p.15-16	
Du respect que les enfants doivent aux gens d'Église. (5 §)	p.16-17	
Du respect que les enfants doivent aux vicillards et aux personnes constituées en dignité. (5 §)	p.17-18 p.18	Des fautes que l'enfant doit se donner de garde pour ne rien faire contre la civilité à l'égard du prochain. (5 § sur 5)
	p.19-20	De ce qu'il faut faire quand on se lève le matin. (3 § sur 6)
	p.20-21	Du même sujet. (5 § sur 6)

<sup>1</sup> Cf. Anonyme: «[...]. Ses regards ne seront ni trop élevés, ni trop bas, mais entre deux airs à la portée de sa *grandeur*, et regardant tout le monde, il n'attachera point fixement ses yeux sur personne.» (p.13)

	p.21-22	De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter en marchant dans les rues. (6 § sur 7)
	p.22-23	De la vue. (7 § sur 7)
De la manière d'entendre la sainte messe. (6 §)	p.24-25	
De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter à l'école. (7 §)	p.25-27	
	p.27-28	De la manière de parler dans la conversation. (4 § sur 7)
	p.28-29	Du même sujet. (6 § sur 7)
	p.29-30	Maximes de civilité touchant les louanges. (6 § sur 6)
	p.31-32	Maximes de prudence. (6 § sur 6)
	p.32-34	La manière de saluer en se rencontrant. (6 § sur 8)
	p.34-35	La manière de qualifier les personnes à qui l'on parle, et de souscrire aux lettres. (4 § sur 7)
	p.35-36	Du port ou maintien extérieur. (6 § sur 7)
	p.36-67	La manière de donner ou de recevoir quelque chose. (7 § sur 7)
	p.37-38	La manière de se moucher, cracher et éternuer sans manquer à la civilité. (6 § sur 7)
	p.39-40	Comme on doit se comporter auprès du feu. (5 § sur 7)
	p.40-41	Comment on doit se comporter au jeu. (7 § sur 7)
	p.41-42	De la manière que l'enfant doit se comporter à table. (6 § sur 7)
	p.42-43	La manière de s'asseoir à table, et d'y manger. (7 § sur 7)
	p.44-45	Sur le même sujet. (7 § sur 7)
	p.45-46	Sur le même sujet. (7 § sur 7)
	p.46-47	Sur le même sujet. (7 § sur 7)
	p.48-49	La manière de servir à table entre les conviés. (7 § sur 7)
De la manière d'étudier. (7 §)	p.49-50	Manière de servir à table. (7 § sur 7)
	p.50-51	
	p.52-53	Du coucher (4 § sur 7)
	p.53-54	Avis très important à la jeunesse. (4 § sur 7)

[273.7C 582 termine cette section  
par Maximes tirées de l'Écriture  
Sainte]

Ainsi, J-B. de La Salle a exploité 26 “chapitres” de la C.P. sur les 35 ou 36 qu’elle contient. 149 des 175 paragraphes de ces “chapitres” ont un écho direct dans les RB. 12 de ces “chapitres” voient tous leurs paragraphes numérotés systématiquement utilisés (1 à 5 § sur 2; 2 à 6 § sur 4; 9 à 7 § sur 19; 0 à 8 § sur 1)<sup>2</sup>. Une question se pose, comme naturellement : pourquoi l’auteur des RB a-t-il négligé ou refusé de faire appel, d’une manière ou d’une autre, aux données des 10 “chapitres” délaissés?... Ces pages traitent toutes, cependant, d’objets éducatifs qui avaient leur place dans une civilisation chrétienne de l’époque. Elles parlent en effet, et fort bien :

**\* de la conscience de l’identité chrétienne :**

«Cher enfant, que je considère comme un enfant de Dieu et comme frère de Jésus-Christ, commencez de bonne heure à vous porter au bien, et ne déshonorez pas par une vie malséante, ce beau et sacré caractère de chrétien, qui est grand dans votre baptême. Je prétends vous apprendre les règles d’un honnête chrétien; rendez-vous-y souple et docile».  
(p.12)

**\* du sens de la présence de Dieu et de ce qui lui est dû :**

«La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse, dit le Sage; c’est la première chose que vous devez apprendre.

2. Si donc vous voulez savoir ce que vous devez à Dieu, vous devez croire en lui et à lui, espérer en sa divine bonté, et l’aimer par-dessus toutes choses: voilà l’abrégé de tous vos devoirs à l’égard de Dieu.

[...] 6. Ne passez jamais dans aucune église, sans saluer révéremment et adorer Jésus-Christ qui y repose, et honorez le Saint auquel elle est dédiée; rendez le même respect aux croix que vous rencontrerez.

7. Conservez en vous un grand sentiment de Dieu et des choses sacrées, pour ne rien dire qui ne soit à propos: faites paraître par votre extérieur que vous êtes chrétien, et tenez à honneur d’en faire les fonctions».  
(p.13)

**\* de la modestie à l’église et de la façon de s’y comporter :**

«Je ne crois pas que vous voulussiez manquer à la messe les dimanches et les fêtes, puisque même vous devez être porté à y assister chaque jour, quand la commodité vous le permet. L’église est la Maison de Dieu, où Jésus-Christ vous attend pour y recevoir vos hommages; donc vous voyez avec quelle modestie vous devez vous y présenter.

2. En y entrant, vous prendrez de l’eau bénite que vous mettrez dessus votre front, comme en forme de petite croix. Pendant cette action vous pouvez penser à la grâce que Dieu vous a faite de recevoir le saint baptême, par lequel vous avez reçu l’entrée dans l’Église.

<sup>2</sup> Voir plus haut, la façon dont est exploité le «chapitre» intitulé «De la vue», p.2-4.

[...] 5. La coutume est de se lever à l'évangile, qui est la Parole de Dieu, pour faire voir que l'on est prêt de faire ce que Jésus-Christ nous commande; en quelques lieux aussi l'on se lève à la préface; il semble qu'il faille faire comme les autres. Quand on commence l'évangile, l'on fait le signe de la croix sur le front, sur la bouche et sur le cœur; c'est contre la bienséance de le faire derrière le dos, comme le font certaines femmes.

6. Il est de mauvaise grâce de causer pendant la sainte messe, ou d'y tourner la tête, ou d'y assister un genou en terre. Ne vous appuyer pas aussi, et ne dites pas vos prières si hautes que vous incommodiez ceux qui sont auprès de vous».

(p.24-25)

**\* des «devoirs» envers les «supérieurs» et du «respect» envers les «gens d'Église», les «vieillards» et les «personnes constituées en dignité» :**

[...] «2. Vos supérieurs sont vos pères et mères, vos oncles, vos tantes, vos maîtres et vos maîtresses, et toutes personnes qui sont au-dessus de vous, à raison de leur dignité, ou à cause de leur autorité.

[...] 5. Les respecter, c'est leur rendre tous les hommages qui leur sont dus, leur parler avec révérence, toujours debout, ne jamais passer devant eux sans les saluer, et ne jamais parler de leurs défauts».

(p.14-15)

«Ayez beaucoup de vénération pour les ecclésiastiques, et ne passez jamais devant aucun, que vous ne lui fassiez la révérence, si pauvre et mal vêtu qu'il puisse être.

2. Honorez en sa personne le Dieu qu'il sert, à qui il appartient de près par son ministère; et n'examinez point tant la qualité de ses mœurs, si elles sont bonnes ou mauvaises, que le caractère sacré qu'il porte».

(p.16)

«2. La vicillesse seule est quelque chose de vénérable: ne manquez point de lui porter respect puisque le Saint-Esprit même vous en fait leçon dans l'Écriture Sainte.

3. Et gardez-vous bien de vous moquer des défauts des vieillards, de leur imbécillité de corps ou d'esprit.

4. Honorez chacun selon son rang et son mérite: les magistrats et les gens de justice, puisque leur autorité vient de Dieu».

(p.17-18)

Parmi les pages auxquelles l'auteur des RB n'a pas fait d'emprunts, celle qui traite «de la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter à l'école» et de la «manière d'étudier» sont particulièrement bien venues et bien vues. Donnons ces quelques paragraphes:

«2. Il faut vous découvrir en entrant dans l'école, soit pour faire la révérence à votre maître s'il y est, soit pour saluer vos compagnons; car il ne faut pas oublier aucun devoir de civilité, si familier que l'on puisse être avec quelqu'un.

3. Ne changez point si facilement de place pour être tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre: demeurez dans celle que le maître vous a donné; ne soyez pas incommode à vos compagnons, en poussant l'un, en heurtant l'autre. Si quelqu'un n'en use pas de même à votre égard, souffrez-le pour l'amour de Dieu, sans vous plaindre; cela est encore de l'honnêteté.

[...] 7. C'est une marque d'un esprit malin de témoigner de la joie quand on reprend ou qu'on châtie quelqu'un: gardez-vous donc bien de tomber dans cette faute». (p.26-27)

«Il est difficile de vous donner des règles pour vos études qui peuvent être différentes. Tout ce que l'on peut vous dire est de ne prendre ni plume pour écrire, ni livre pour lire, que vous ne vous soyez recommandé à Dieu, et que vous ne l'ayez prié de vous ouvrir l'esprit.

[...] 5. N'apprenez rien par mémoire que vous ne l'entendiez parfaitement; et quoique votre mémoire travaille en étudiant, faites aussi que vous en ayez l'intelligence actuelle; car on profite peu d'apprendre les choses comme les perroquets.

6. Il est bon d'entendre et de concevoir tout, mais il n'est pas nécessaire de savoir tout par cœur, puisqu'il n'est pas expédient de charger sa mémoire de choses inutiles.

7. Le matin est un temps propre pour comprendre ce qu'on lit; et le soir, pour l'apprendre par cœur; ainsi je suis d'avis que vous répétiez sur le soir avant de vous coucher, plusieurs fois en votre esprit, ce que vous comprenez déjà, afin de ne le pas oublier si facilement». (p.50-51)

De belles pages encore que celles qui invitent l'enfant non seulement au respect de ses maîtres et maîtresses mais aussi aux délicatesses, à leur égard, d'un cœur reconnaissant:

«Vos maîtres et maîtresses tenant à votre égard la place de Dieu, vous leur devez au moins l'honneur et l'obéissance.

2. Vous les honorez si vous les avez en estime, si vous ne dites que du bien d'eux, si vous ne leur parlez jamais qu'avec respect et à tête découverte.

3. Vous ne pourrez jamais rendre à vos maîtres et maîtresses autant qu'ils vous donnent, et vous ne reconnaîtrez jamais assez la peine qu'ils prennent pour vous faire apprendre quelque chose. [...]» (p.15-16)

J-B. de La Salle a, sans doute, apprécié dans le texte de la C.P. des qualités d'écriture en rapport avec un ouvrage destiné à un public d'enfants qu'il faut initier à la bienséance — aux gestes et aux attitudes qui conviennent — comme à la civilité — à ces manières de faire et de se comporter qui tiennent compte des personnes et des circonstances. L'auteur de la C.P. sait dire les choses avec beaucoup de simplicité et de clarté. Bien des postures et des situations sont particulièrement bien rendues:

## C.P.

4. Ayez soin que votre habit soit bien fermé par devant, particulièrement sur la poitrine. [...]

(p.20)

Prenez garde que vos bas ne tombent, faute d'être attachés, ou que votre chemise ne passe par quelque endroit [...]

(p.21)

5. Pour ce qui est de la qualité de vos habits, suivez la coutume du pays et les façons de faire des personnes de votre condition, en retranchant néanmoins tout le superflu, ce qui ressent la mondanité.

(p.21)

2. Ne mettez pas votre chapeau sur l'oreille, ni trop sur le devant de la tête, comme si vous vouliez cacher votre visage, voyez comme font les honnêtes gens.

(p.35s)

3. Quand vous présentez quelque chose à quelqu'un, il la faut tellement tenir, qu'il la puisse prendre facilement par où elle doit être prise. Ainsi lorsque vous présentez un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche vers celui qui les doit recevoir.

(p.37)

## RB

Il faut toujours tenir ses habits tellement fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas.

(p.72 = RB 203.4.193)

Il est très vilain de laisser tomber ses bas sur ses talons, faute de les attacher; il faut avoir soin de les bien tirer afin qu'ils ne fassent pas de plis sur la jambe.

(p.71 = RB 203.4.191)

Si l'on veut donc avoir un habit qui soit propre, il faut suivre la coutume du pays, et s'habiller à peu près comme les personnes de sa condition et de son âge. Il est cependant de conséquence de prendre garde qu'il n'y ait ni luxe ni rien de superflu dans ses habits et on doit en retrancher tout le faste et ce qui ressent la mondanité.

(p.62 = RB 203.1.167)

Le chapeau sert à l'homme pour orner sa tête, aussi bien que pour le garantir de plusieurs incommodités; le porter sur son oreille, le mettre trop fort sur le devant de la tête comme si on voulait cacher son visage; le porter sur le derrière de la tête, en sorte qu'il tombe sur les épaules, sont des manières ridicules et indécentes.

(p.66s = RB 203.3.179)

Quand on présente quelque chose, il est de la bienséance de la présenter de manière qu'on la puisse prendre facilement par où elle doit être prise: ainsi lorsqu'on présente à quelqu'un un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche du côté de celui qui les reçoit.

(p.232 = RB 208.1.591)

4. Après avoir mangé le potage, si vous vous êtes servi d'*écuelle*, vous la *rendrez* à celui qui *dessert*, ou vous la *mettrez en quelque endroit*, en sorte qu'elle n'*incommode personne*; mais vous ne la jetez pas à vos pieds. (p.43)

Quand on vous sert de la viande, il n'est pas séant de la prendre *avec la main*; il faut *présenter votre assiette de la main gauche, et tenant votre fourchette ou votre couteau de la main droite, recevoir* ce que l'on vous donne, en faisant vos remerciements, et en vous inclinant un peu. (p.44)

6. Si vous trouviez *quelque cheveu, du charbon, ou autre chose dégoûtante* dans les mets, il ne faudrait *pas les montrer aux autres*, de peur de les dégoûter; mais il faudrait *l'ôter si adroitement que personne ne s'en aperçût*. (p.44-45)

5. Coupez avec le couteau, après que vous aurez *arrêté* la viande qui est dans le plat *avec la fourchette*, de laquelle vous vous servirez *pour porter sur votre assiette* ce que vous aurez coupé; ne prenez donc pas *la viande avec la main, ni un trop gros morceau à la fois*. (p.45)

Après que l'on a mangé tout ce qu'il y a dans son *écuelle*, il la faut *rendre à celui qui a soin de desservir ou la mettre en quelque endroit* sur la table où elle ne puisse *incommode personne*; mais il ne la faut jamais mettre à terre. (p.109 = RB 204.6.289)

Si ce qu'on reçoit à table est quelque chose de liquide ou de gras, il ne faut pas le recevoir *avec la main*; mais il est de la bienséance de *présenter son assiette*, en la tenant *de la main gauche, et tenant le couteau ou la fourchette de la main droite*, pour appuyer dessus ce qui est servi en cas de besoin: il faut alors *recevoir* avec action de grâces ce qui est présenté, en avançant son assiette vers sa bouche, comme pour la baiser, et faisant en même temps une honnête inclination. (p.93 = RB 204.3.246)

S'il arrive qu'on trouve quelque chose de *dégoûtant* dans les viandes, comme *quelque cheveu, du charbon, ou quelque autre chose*, il ne faut *pas la montrer aux autres*; mais on doit *l'ôter si adroitement que personne ne s'en aperçoive*. (p.105 = RB 204.5.281)

On doit toujours se servir du couteau pour couper la viande, et en la coupant *l'arrêter avec la fourchette*, dont on doit user aussi *pour porter sur son assiette* le morceau qu'on aura coupé: il faut bien se garder de prendre *la viande avec la main*, et d'en prendre *un trop gros morceau à la fois*. (p.98 = RB 204.4.260)

*La nappe étant proprement étendue sur la table, vous y mettez la salière et vous y disposez les assiettes, sur lesquelles vous mettez le pain, que vous couvrirez de la serviette proprement, si ce n'est que l'on se servît d'écuellenes pour le potage; alors il faut mettre les écuelles sur les assiettes, la serviette à droite avec la fourchette, le couteau et la cuillère à gauche.*

(p.49)

3. Il faut *essuyer les plats par-dessous, particulièrement ceux du potage*, de crainte qu'ils ne salissent la nappe et les disposerez de telle sorte que tous les conviés y puissent atteindre avec la cuillère.

(p.49-50)

[273.7C 582 : ... et les disposer tellement que tous les conviés...]

6. S'il est besoin de *présenter* du pain, vous le porterez sur une *assiette nette*, et non pas à la main.

(p.50)

7. Et si on vous ordonne de *changer les assiettes*, vous les changerez après le premier service, en commençant par celui qui tient le haut bout *dans la compagnie*, et en *continuant* vous irez *de la suite*, *rendant une assiette blanche à mesure que vous ôterez* l'autre.

(p.50)

La chose qu'ils doivent faire est d'*étendre proprement la nappe sur la table*, de mettre *la salière* dessus, et puis de déposer *les assiettes sur lesquelles ils mettront le pain* qu'ils couvriront honnêtement, *si ce n'est qu'on se serve d'écuellenes pour le potage*, car alors il faut mettre *les écuelles sur les assiettes*, et mettre le couteau, la cuillère et la fourchette à *droite* dessous le pain, et la serviette par-dessus.

(p.125 = RB 204.10.331)

Un des premiers soins qu'on doit avoir lorsqu'on sert à table, est de bien *essuyer les plats par-dessous, particulièrement celui du potage*, afin qu'ils ne salissent pas la nappe et les disposer tellement que chacun y puisse facilement porter la cuillère, ou la fourchette, quand il en aura besoin.

Le pain doit toujours se *présenter* sur une assiette ou dans une serviette, s'il n'y a pas d'*assiette nette* sur le buffet; et on ne doit jamais le porter à *la main*, ni le servir du côté de la personne la plus honorable.

(p.126 = RB 204.10.334)

Ceux qui servent et qui *changent les assiettes* doivent commencer pour le faire par la personne la plus considérable *de la compagnie*, et le faire à tous *de suite en continuant, rendant* à chacun *une assiette nette, à mesure qu'ils en ôteront* de dessus la table.

(p.128 = RB 204.10.341)

J-B. de La Salle, si sobre dans l'emploi des images, reprend à son compte — et en une seule page — trois des quatre de celles que lui propose la C.P.:

## RB

Il est très indécent de *baisser le dos, comme si on avait un pesant fardeau sur les épaules*; mais il faut *s'accoutumer*, et faire prendre l'habitude aux enfants de *se tenir toujours droit*. Il faut aussi éviter avec soin d'élever les épaules et de se faire un gros dos, et on doit avoir égard de ne pas tenir ses épaules de travers, et de ne pas baisser l'une plus que l'autre.

La bienséance ne permet pas, quand on marche, de tourner les épaules de côté et d'autre, **comme le balancier d'une horloge**, ni d'avancer l'une devant l'autre; cela a l'air d'un esprit *superbe et d'une personne qui s'en fait accroire*.

Il ne faut pas aussi tourner le dos, ni même tant soit peu les épaules quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle.

C'est une grande incivilité d'étendre et d'allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre, de les tenir derrière le dos, ou de les mettre sur le côté, **comme font quelquefois des femmes lorsqu'elles sont en colère, et qu'elles disent des injures** à d'autres.

Il ne faut point aussi remuer les bras en marchant, sous prétexte même, par ce moyen, d'aller plus vite et *faire plus de chemin*. (p.36s = RB 110.1.105 et 106)

## C.P.

Ne *baissez point le dos, comme si vous aviez un grand fardeau sur les épaules*, mais *tenez-vous toujours droit et accoutumez-vous* à cette posture. (p.35)

3. Ne branlez pas les épaules **comme le balancier d'une horloge**, en vous carrant, car c'est la marque d'un *superbe, et d'une personne qui s'en fait accroire*. (p.21)

4. Ne mettez pas les bras aux côtés, **comme font ces femmes qui sont en colère, et qui disent des injures** à leurs voisines. (p.36)

5. C'est contre la civilité de manger par les rues, et de traîner les pieds en marchant, d'avoir les mains pendantes contre terre, ou de branler les bras **comme si c'était des avirons**, pour *faire plus de chemin*. (p.21-22)

Un autre développement des RB doit beaucoup à un texte de la C.P. qui allie une qualité d'expression - clarté, sobriété - à un contenu d'ordre moral tel qu'il devait rejoindre les préoccupations pastorales de J-B. de La Salle. C'est, ici encore, tous les articles d'un chapitre de la C.P. qui se voient intégrés en divers paragraphes d'une même subdivision lasallienne:

## C.P.

**Comme on doit se comporter au jeu.**

*Le jeu n'est pas inventé pour gagner de l'argent ou pour faire fortune, mais seulement pour relâcher un peu son esprit après l'étude ou le travail, et il n'en faut pas faire coutume.*

2. Le jeu n'étant *que pour se divertir*, ceux qui jouent doivent *faire paraître* un visage gai.

3. *il est contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne, ou de se troubler, fâcher et impatienter quand on perd; c'est une marque que l'on joue pour le gain.*

4. *Il est très incivil de se moquer de celui qui aurait manqué d'adresse en jouant.*

5. *Les jeux qui exercent le corps, comme la paulme, la boule, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et fatiguent trop l'esprit, parce qu'ils demandent plus d'application, comme les échecs, les dames, et le piquet.*

## RB

**Article III. Du jeu.**

Ceux qui jouent doivent bien prendre garde de ne pas jouer par avarice, *le jeu n'ayant pas été inventé pour gagner de l'argent, mais seulement pour relâcher un peu l'esprit et le corps après le travail.*

(p.142s = RB 205.3.379)

Quoiqu'il faille *faire paraître* en jouant beaucoup de gaieté sur son visage, parce qu'on ne joue *que pour se divertir*, il est cependant *contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne*; aussi bien que *de se troubler*, de se chagriner, *ou de se fâcher quand on perd*; car *c'est une marque qu'on ne joue que pour gagner de l'argent*. L'un des meilleurs moyens dont on puisse se servir, pour ne pas tomber dans quelqu'un de ces dérèglements, est de ne jouer que si peu d'argent, que ni le gain, ni la perte, ne soient capables d'exciter aucune passion dans ceux qui jouent.

(p.144 = RB 205.3.383)

*Il est très incivil de se moquer de quelqu'un qui aurait manqué d'adresse en jouant; [...]*

(p.146 - RB 205.3.389)

*Les jeux qui exercent le corps comme la paume, le mail, la boule, les quilles, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et qui appliquent trop l'esprit, comme sont les échecs et les dames: [...]*

(p.147 = RB 205.3.391)

6. Les jeux de hasard, *comme le breland, le lansquenet, les dés et autres semblables*, devraient être plus *défundus* qu'ils ne sont: ce sont des jeux de laquais qu'un enfant bien né ne devrait jamais savoir.

Il y a quelques jeux de cartes auxquels il peut être permis de jouer quelquefois tel qu'est **le piquet**, parce que l'adresse y a quelque part, et qu'ils ne sont pas purement de hasard comme sont *le breland, le lansquenet, les jeux de dés et d'autres semblables*, qu'ils sont non seulement *défundus* par la Loi de Dieu, mais qu'il n'est pas même permis d'y jouer, selon les règles de la bienséance. Ainsi ils doivent être regardés comme indignes d'une personne qui a de l'éducation.

(p.148 = RB 205.3.393)

7. Il est aussi de mauvaise grâce de *tromper au jeu: c'est même un larcin; et si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie.*

Il est tout à fait contre l'honnêteté de *tromper au jeu, c'est même un larcin; et si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie.*

(p.40-41)

(p.143 = RB 205.3.381)

Et voici quelques situations plus complexes sur le plan de la civilité et de la délicatesse des sentiments, voire de la conscience morale ou religieuse. J-B. de La Salle ne s'écarte guère du texte que lui offre la C.P.:

### C.P.

Quand *quelqu'un* en votre présence *dit ou fait quelque chose qui n'est point à dire ou à faire, si vous vous apercevez que c'est une surprise et qu'il est humilié* dans la *réflexion* qu'il fait *sur lui-même*, vous seriez contre la civilité et contre la charité de relever la parole ou l'action, parce qu'il ne faut *faire* honte à personne. *Faites donc semblant que vous ne vous en êtes aperçu*: et s'il fait quelque *excuse*, tâchez de donner une bonne interprétation à la chose pour l'excuser.

2. Ne vous *moquez* de personne, quand même ce qu'il *aurait avancé* vous semblerait *peu raisonnable*, et ne le méprisez pas pour cela: *peut-être* que vous ne connaissez pas sa pensée. [...]

### RB

Lorsque *quelqu'un dit ou fait quelque chose qui n'est pas à dire, si on s'aperçoit que la personne qui a parlé l'a fait par surprise, et qu'elle en est humiliée*, en faisant *réflexion sur elle-même* et sur ce qu'elle a dit, il ne faut *pas faire semblant de s'en être aperçu*; et si celui qui l'a dit ou fait en demande *excuse*, il est de la prudence et de la charité d'interpréter favorablement la chose, et il faut être bien éloigné de se *moquer* de celui qui *aurait avancé* quelque chose qui paraîtrait *peu raisonnable*, et encore moins de le traiter avec mépris; il *peut être* vrai aussi qu'on n'a pas bien conçu *sa pensée*. Enfin, il n'est jamais permis à un homme sage, de **faire** de la confusion à qui que ce soit.

(p.203 = RB 207.1.522)

7. *Il ne faut pas se vouloir emporter dans les disputes; c'est assez de dire son sentiment et de l'appuyer de bonnes raisons, doucement et sans chaleur: la condescendance chrétienne veut que l'on suive plutôt le sentiment de ceux qui sont en plus grand nombre.* (p.31-32)

4. C'est contre la civilité de faire des éloges du présent que vous faites, *comme* si vous vouliez que l'on eût plus de reconnaissance; que *si d'autres le louaient, il faut leur répondre que vous souhaiteriez qu'il fût plus beau et plus digne du mérite de celui à qui vous le présentez.*

5. *Il est de la civilité, au contraire, de témoigner de l'estime du présent que l'on vous fait, et de ne le point cacher incontinent.*

6. C'est d'une très grande incivilité d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui vous l'a fait, parce qu'il ne faut faire honte à personne.

7. *Il ne faut jamais faire ressouvenir aucun du bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit un reproche d'ingratitude.* (p.37)

6. *La charité, aussi bien que la civilité, veut que l'on fasse place à ceux qui viennent de nouveau, et que l'on s'incommode un peu, en faveur de ceux qui ont plus besoin de se chauffer.*

7. *Si quelqu'un jette quelque chose dans le feu, comme lettres, papiers ou autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer pour quelque raison que ce puisse être.* (p.39-40)

Lorsqu'on est ainsi dans la dispute, *il ne faut pas vouloir l'emporter; il suffit de proposer son sentiment et de l'appuyer de bonnes raisons, et l'on doit avoir cette condescendance pour les autres, de suivre leur sentiment lorsqu'ils sont en plus grand nombre.* (p.221s = RB 207.5.569)

Lorsqu'on fait un présent à quelqu'un, il est contre la bienséance de le louer et d'en faire de grands éloges, *comme* pour engager la personne à qui on le fait à en avoir plus de reconnaissance. *Si cependant d'autres le louent, il faut témoigner qu'on souhaiterait qu'il fût plus beau, et plus digne du mérite de la personne à qui on le présente, mais il est tout à fait incivil de faire ressouvenir quelqu'un d'un bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit pour lui en faire reproche.*

*Il est au contraire de l'honnêteté de témoigner de l'estime d'un présent qu'on reçoit: et il n'est pas séant de le cacher aussitôt; c'est une grande faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui le fait; une personne qui en use ainsi, mérite qu'on ne lui en fasse jamais.* (p.213 = RB 207.3.547-548)

*La charité, aussi bien que l'honnêteté, veulent qu'on s'incommode pour faire place aux autres quand on est près du feu; et qu'on se retire même en arrière pour donner moyen de se chauffer à ceux qui en ont le plus besoin. Si quelqu'un jette dans le feu des lettres, du papier, ou d'autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer, pour quelque raison que ce puisse être.*

(p.236 = RB208.1.602)

6. *Étudiez-vous à vous rendre sincère* tâchez d'être en *réputation de bonne foi* et une personne *de parole*, sur qui l'on peut compter; c'est la plus honorable qualité que vous puissiez avoir. (p.54)

On doit *s'étudier à se rendre si sincère* dans ses paroles, qu'on puisse acquérir la *réputation d'être de bonne foi*, et un homme *de parole* duquel on peut s'assurer et sur qui on peut se reposer.

(p.189 = RB 207.1.489)

Relevons enfin ces passages de la C.P. que J-B. de La Salle reprend et qui traitent avec délicatesse mais aussi avec rigueur — et quelle rigueur! — de ce qui touche à «la pureté», à «la pudeur», au corps et à sa nudité:

### C.P.

L'heure de votre lever étant venue, faites d'abord le signe de la croix, et donnez aussitôt votre cœur à Dieu; et ne soyez pas du nombre de ceux qu'on a bien de la peine à faire lever; même si vous avez la prudence et l'honneur en recommandation, vous *ne souffrirez pas qu'aucune personne d'autre sexe entre en votre chambre* pendant que vous y êtes: ainsi vous la tiendrez *fermée de votre côté*.

2. Levez-vous donc *avec tant de circonspection qu'aucune partie de votre corps ne paraisse nue, quand même vous seriez seul dans la chambre*, ou que vous ayez quelqu'un qui fasse votre lit; *ne le laissez pas néanmoins découvert* quand vous sortez, remettez au moins la couverture

3. *Prenez d'abord les habits qui vous couvriront le plus, pour cacher ce que la nature ne veut pas qui paraisse*, et faites cela pour le respect de la *Majesté d'un Dieu* qui vous regarde: [...] (p.19)

### RB

Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire *avec tant de circonspection, qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même on serait seul dans sa chambre*.

L'amour qu'on doit avoir pour la pureté, aussi bien que l'honnêteté, doit engager ceux qui ne sont pas mariés à *ne pas souffrir qu'aucune personne de sexe différent entre dans la chambre* où ils couchent, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement habillés, et que leur lit soit fait, c'est pourquoi il est à propos qu'ils *ferment la porte de leur côté*, lorsqu'ils sont dedans.

Lorsqu'on sort du lit, *il ne faut pas le laisser découvert [...]*

(p.53s = RB 201.1.139-141)

Il est aussi de l'honnêteté de s'habiller très promptement et de *prendre d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, pour cacher ce que la nature ne veut pas qu'il paraisse*. C'est ce qu'on doit toujours faire par respect pour la *Majesté de Dieu* qu'on doit avoir continuellement devant les yeux. (p.56s = RB 202.1.154)

Dès que vous commencerez à vous connaître, couchez seul autant que vous pourrez; au moins ne souffrez point avec vous aucune personne de sexe différent, quand ce serait votre sœur ou votre mère: cela est très contraire à l'honnêteté ainsi qu'à la pureté. (p.20)

5. Fermez la porte de votre chambre en dedans; si la *nécessité* vous *contraint de coucher avec quelqu'autre de même sexe* (car il ne vous est pas permis, comme il n'est pas honnête de coucher avec une personne de sexe différent, telle qu'elle puisse être), *ne vous approchez pas si près que vous vous incommodiez l'un et l'autre*; gardez l'honneur partout. (p.52-53)

Il est encore moins permis à des personnes de sexe différent de coucher dans le même lit, quand ce ne serait que des enfants fort jeunes; il est aussi de l'honnêteté que des personnes d'un même sexe ne couchent pas ensemble: c'est ce que saint François de Sales a recommandé à Madame de Chantal à l'égard de ses enfants, lorsqu'elle était encore dans le monde, que comme une maxime de morale et de piété chrétienne. (p.53s = RB 201.1.145)

Lorsque, par une *nécessité* indispensable, on est *contraint* dans un voyage, *de coucher avec quelque autre de même sexe*, il n'est pas bienséant de *s'en approcher si fort qu'on puisse non seulement incommoder l'un l'autre*, mais même se toucher; et il l'est encore moins de mettre ses jambes entre celles de la personne avec qui on est couché. (p.54s = RB 201.1.148)

Nul doute que nos deux auteurs ne partagent, dans le domaine de la pudeur comme en bien d'autres — on l'a vu — une même sensibilité morale et culturelle propre à un milieu ecclésial du XVII<sup>e</sup> siècle.

INSTRUCTIONS  
FAMILIÈRES,  
QUI CONTIENNENT  
BRIÈVEMENT,

Dans le premier Traité, les maximes & les pratiques fondamentales de la Religion Chrétienne, que l'on doit enseigner aux Enfans dans les Ecoles & dans les Catéchismes, en expliquant en particulier tous les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les pechez que les Enfans doivent éviter avec plus de soin, & les Vertus qui sont plus conformes à leur âge.

Dans le second Traité, les pratiques plus faciles de la Civilité.

*Extraites de la II<sup>e</sup> Partie du Livre de l'Ecole  
Paroissiale, pour servir de lecture aux  
Enfans dans les Ecoles.*

—

A PARIS,

En la Boutique de Pierre Tardieu :

Chez SIMON LANGRONNE, rue S. Victor,  
proche saint Nicolas du Chardonnet,  
au Soleil Levant.

M. DC. XCVII.

*Avec Approbation Et Privilège du Roy.*

## PRATIQUES FAMILIÈRES DE LA CIVILITÉ

### 1. DE L'ESCOLE PAROISSIALE À L'INSTRUCTION FAMILIÈRE

L'histoire de l'éducation en France reconnaît dans *L'Escole paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfans dans les petites écoles*, un jalon important dans la création et la diffusion de l'école élémentaire moderne. L'ouvrage paraît en 1654. L'auteur se cache derrière un signe et une protestation d'humilité «I. de B., prestre indigne». L'ouvrage ne comporte pas de «civilité», même si la lecture d'un tel livre fait partie du programme scolaire et éducatif: «Quand ils liront bien dans le français, il [*le maître*] leur fera apporter une civilité...» (p.252).

En 1669, paraît une réédition de *L'Escole paroissiale* sous un titre quelque peu différent: *l'Instruction méthodique pour l'École paroissiale dressée en faveur des petites écoles*. C'est une reprise modernisée, parfois amputée, parfois prolongée et complétée de l'édition princeps. L'ouvrage est devenu un véritable **vade-mecum** du maître des petites écoles: il lui donne, en effet, et des orientations de vie spirituelle, pédagogiques, méthodologiques, catéchistiques et des éléments de conduite civile et honnête utiles aux enfants. L'auteur écrit, dans sa *Préface*:

«J'ai divisé cet Ouvrage en quatre parties dont la 1<sup>e</sup> contient les qualités et les vertus de ceux qui instruisent les enfans, et les choses nécessaires pour l'établissement d'une école, etc.

La 2<sup>e</sup> donne les moyens plus faciles pour élever les enfans à la piété, par l'assistance aux offices divins et aux instructions qui se font dans leur paroisse, etc.

La 3<sup>e</sup> comprend la méthode que l'on peut garder pour enseigner à lire et à écrire, etc.; avec plusieurs avis pour expliquer les principes de la langue latine..

La 4<sup>e</sup> **qui se vend aussi séparément pour la commodité des enfans**, contient des Instructions familières pour enseigner 1<sup>o</sup> l'orthographe française sans la connaissance de la langue latine. 2<sup>o</sup> Les principales règles de l'arithmétique. 3<sup>o</sup> Les pratiques plus familières du christianisme propres pour les enfans. 4<sup>o</sup> Les pratiques plus familières de la civilité que l'on peut enseigner dans les écoles.»

L'ouvrage comporte donc, désormais, un texte pouvant servir de livre de civilité: ce sont les *Pratiques familières de la Civilité* (P.F.).

## 2. PLACE DE LA CIVILITÉ DANS LA PERSPECTIVE PASTORALE ET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PAROISSIALE

Mettons en regard les deux textes parallèles, celui de 1654 (*L'Escole paroissiale*) et celui de 1669 (*Instruction méthodique*) qui envisagent l'emploi d'un livre de civilité dans l'école:

### L'Escole paroissiale

*De la manière d'avancer les enfants en cette lecture. § 7*

Quand les enfants auront lu leur premier livre, il leur faut en faire donner un autre un peu plus difficile à lire; et quand ils liront bien dans le français, il leur fera apporter une civilité qui est un livre concernant tous les devoirs des enfants tant envers Dieu et leurs parents, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles: et ce livre est imprimé en caractère différent des autres. C'est pourquoi il est plus difficile à lire, aussi contient-il un alphabet des mêmes caractères, et un syllabaire, lesquels il leur fera voir avant que commencer la lecture de ce livre.

*De la lecture des écrits à la main. § 8*

Quand ils sauront bien lire dans la civilité, le maître doit commencer à montrer l'écriture, et alors il leur doit faire lire en des papiers ou parchemins écrits à la main, leur en donner des mieux écrits pour le commencement et ainsi, avançant toujours de difficile en plus difficile écriture à lire.

*De la lecture des caractères gothiques. § 9*

Durant qu'ils apprendront la civilité et les lettres écrites à la main, le maître les

### Instruction méthodique

*De la manière d'avancer les enfants en cette lecture. § 6*

Quand les enfants auront lu leur premier livre, il leur en faut faire donner un autre un peu plus difficile à lire; et quand ils liront bien dans le français, il leur fera apporter quelque civilité, contenant tous les devoirs des enfants tant envers Dieu et leurs parents, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles; l'on pourra se servir de celle qui est à la fin de ce livre, et qui se vend à part pour la commodité des enfants.

*De la lecture des écrits à la main. § 7*

Ensuite le maître doit commencer à montrer l'écriture; et alors il leur doit faire lire en des papiers ou parchemins écrits à la main, leur en donner de mieux écrits pour le commencement et ainsi avançant toujours de difficile en plus difficile écriture à lire.

*De la lecture en caractères gothiques. § 9<sup>1</sup>*

Durant qu'ils apprendront la civilité et les lettres écrites à la main, le maître les

<sup>1</sup> L'*Instruction méthodique* introduit ici un paragraphe qui n'a pas son parallèle dans *L'Escole paroissiale* et intitulée: *De la lecture commune par bandes. § 8*

fera lire en quelque livre imprimé en lettres gothiques, leur faisant bien connaître les caractères, ligatures, abrégés et grandes lettres: en cette espèce de caractères, une fois le jour seulement. Voilà ce que nous avons pu remarquer, qui peut servir à la bonne lecture française, tant pour l'enseigner que pour l'apprendre. Nous eussions pu mettre quelques autres observations mais nous les laissons à l'industrie et capacité des maîtres, puisqu'elles dépendent plus de l'usage que des règles générales qu'on pourrait former, à raison des grandes exceptions qui s'y pourraient rencontrer. (p.252-253)

fera lire en quelque livre imprimé en lettres gothiques, leur faisant bien connaître les caractères, ligatures, abréviations et grandes lettres en cette espèce de caractères, une fois le jour seulement. Voilà ce que nous avons pu remarquer, qui peut servir à la bonne lecture française, tant pour l'enseigner que pour l'apprendre.

(p.185-186)

### a) Place de la civilité dans la perspective pastorale de l'ouvrage

Un seul type de civilités peut pénétrer dans les petites écoles, paroissiales ou non: elles doivent être délibérément et expressément «chrétiennes». Elles doivent prolonger l'enseignement catéchistique. *L'Escole paroissiale* définit la civilité comme «un livre concernant tous les devoirs des enfants tant envers Dieu et leurs parents, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles». L'exigence est reprise dans *l'Instruction méthodique*, et dans les mêmes termes.

### b) Place de la civilité dans la perspective proprement scolaire

Ici, la lecture du livre de civilité prolonge l'apprentissage et la maîtrise de la lecture du français. L'enfant doit déjà maîtriser la lecture d'un livre facile, puis celle d'«un autre un peu plus difficile» avant d'aborder la civilité. Mais, en ce point, *L'Escole paroissiale* et *l'Instruction* divergent.

#### Texte de 1654

§ 7 - Il est demandé aux enfants d'«apporter une civilité» (l'ouvrage n'en comporte pas et il ne s'en vend pas «à part»).

#### Texte de 1669

§ 6 - Le maître «fait apporter quelque civilité» et l'on conseille «celle qui est à la fin de ce livre et qui se vend à part pour la commodité des enfants».

- La civilité apportée par les enfants est imprimée en caractères différents des deux livres qui ont servi précédemment (le «facile» et celui qui est «un peu plus difficile»): «aussi contient-il un alphabet des mêmes caractères et un syllabaire». Le texte ne dit pas qu'il s'agit des caractères «gothiques» dont il est parlé au § 9. Faut-il donc distinguer ces «caractères gothiques» des caractères dits «de civilité»?... Ce qui est sûr, c'est que ce livre de civilité exige un certain apprentissage, aisé semble-t-il: avant de commencer la lecture de ce livre, le maître «fera voir l'alphabet et le syllabaire composés à partir de ces caractères».

§ 8 - La «lecture des écrits à la main» ne débute que lorsque les enfants maîtrisent la lecture des caractères propres à la civilité.

§ 9 - Le «livre imprimé en lettres gothiques» ne se confond pas avec le livre de civilité.

- La lecture de ces civilités ne semble pas présenter de difficultés particulières: seraient-elles en caractères «romains», toutes les deux?... En tout cas, c'est dans ce type de caractères qu'est imprimée la civilité du Traité IV, qui est «à la fin» du livre.

§ 7 - La «lecture des écrits à la main» est le premier moment de l'initiation à l'écriture.

§ 9 - *L'Instruction méthodique*, en tout ce qui a rapport à la lecture des caractères gothiques, reste très proche de *L'Escole paroissiale*; une seule retouche: *l'Instruction* parle d'«abréviatures» et non d'«abrévés».

### 3. DE L'INSTRUCTION MÉTHODIQUE À LA CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Un rapprochement s'impose ici entre ces textes et la *Conduite des Écoles chrétiennes*, d'autant plus que celle-ci s'inspire directement de l'*Instruction*, soit pour la suivre, soit pour l'adapter ou s'en écarter.

#### Instruction méthodique

*De la manière d'avancer les enfants en cette lecture.*

Quand les enfants auront lu leur premier livre, il leur en faut faire donner un autre un peu plus difficile à lire; et quand ils liront bien dans le français, il leur fera apporter quelque civilité, contenant tous les devoirs tant envers Dieu et leurs parents, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs, tant chrétiennes que civiles; l'on pourra se servir de celle qui est à la fin de ce livre, et qui se vend à part pour la commodité des enfants.

*De la lecture des caractères gothiques.*

Durant qu'ils apprendront la civilité et les lettres écrites à la main, le maître les fera lire en quelque livre imprimé en lettres gothiques. Leur faisant bien connaître les caractères, ligatures, abréviatures et grandes lettres en cette espèce de caractère, une fois le jour seulement.

#### Les emprunts

\* Même exigence quant à l'orientation morale et spirituelle du manuel de civilité à mettre entre les mains de l'enfant:

#### Instruction méthodique

«... quelque civilité contenant tous les devoirs tant envers Dieu et leurs parents, que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles».

#### La Conduite des Écoles chrétiennes

*De la Civilité chrétienne.*

Lorsque les écoliers sauront parfaitement lire dans le français, et qu'ils seront dans le troisième ordre du latin, on leur apprendra à écrire et on leur enseignera à lire dans le livre de la Civilité Chrétienne.

Ce livre contient tous les devoirs des enfants tant envers Dieu qu'envers leurs parents et les règles de la bienséance civile et chrétienne; il est imprimé en caractère gothique, plus difficile à lire que les caractères français.

On n'épellera point et on ne lira point par syllabes dans ce livre; mais tous ceux à qui on le donnera liront toujours de suite et par pauses.

On lira seulement le matin dans ce livre, on donnera chaque fois un chapitre pour leçon ou jusqu'à la première strophe ou étoile; les commençants liront, pour le moins, quatre lignes et les plus avancés au moins dix lignes (CL 24, 39; cf CE 3,9).

#### Conduite

«Ce livre contient tous les devoirs des enfants tant envers Dieu qu'envers leurs parents et les règles de la bienséance civile et chrétienne».

\* Même niveau dans la maîtrise des techniques de la lecture en français avant d'aborder la lecture d'un ouvrage de civilité:

«Quand les enfants auront lu leur premier livre, il leur en faut faire donner un autre un peu plus difficile à lire, et quand ils liront bien dans le français, il leur fera apporter quelque civilité».

«Lorsque les écoliers sauront parfaitement lire dans le français, et qu'ils seront dans le troisième ordre du latin, on leur apprendra à écrire et on leur enseignera à lire dans le livre de la Civilité Chrétienne».

\* Même projet d'initier à la lecture des textes en caractères «gothiques»:

«Durant qu'ils apprendront la civilité et les lettres écrites à la main, le maître les fera lire en quelque livre imprimé en lettres gothiques. Leur faisant bien connaître les caractères, ligatures, abréviatures et grandes lettres en cette espèce de caractère, une fois le jour seulement».

«Il est imprimé en caractère gothique, plus difficile à lire que les caractères français. On n'épellera point et on ne lira point par syllabes dans ce livre; mais tous ceux à qui on le donnera liront toujours de suite et par pauses. On lira seulement le matin dans ce livre; on donnera chaque fois un chapitre pour leçon ou jusqu'à la première strophe ou étoile; les commençants liront pour le moins quatre lignes, et les plus avancés au moins dix lignes».

## Les divergences

### Dans l'Instruction méthodique

\* Civilité et livre imprimé en caractères gothiques sont deux ouvrages différents.

\* La civilité «s'apprend».

\* Le livre imprimé en lettres gothiques est objet de lecture «une fois le jour seulement»

\* C'est un second livre de lecture qui est un peu «plus difficile à lire».

### Dans la Conduite

\* C'est la Civilité qui est imprimée en caractères gothiques.

\* La Civilité est un livre de lecture «de suite et par pauses».

\* La Civilité se lit «seulement le matin».

\* C'est le livre de la Civilité - imprimé en caractères gothiques - qui est «plus difficile à lire».

\* Le manuel de civilité en usage dans l'école n'est pas nécessairement celui composé par l'auteur: il est demandé aux élèves d'«apporter quelque civilité... L'on pourra se servir de celle qui est à la fin de ce livre».

\* Les élèves «apportent» le manuel.

\* C'est «dans le livre de la Civilité Chrétienne» - les RB - que l'on «enseignera à lire».

\* On «donne» le manuel: «ceux à qui on le donnera liront...»

Une remarque, ici, en forme de question: quel pouvait-être l'intérêt, dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un apprentissage à la lecture de textes écrits en «lettres gothiques»?... Nos deux auteurs semblent considérer ce savoir comme allant de soi dans un programme scolaire. Alcide BONNEAU,<sup>2</sup> parlant des caractères de civilité d'une édition des RB de 1822, nous oriente sans doute dans la bonne direction: «Les caractères en sont nets et non dépourvus d'une certaine élégance; ainsi comprise, cette typographie spéciale pouvait avoir quelque utilité: elle se rapproche des plus belles écritures cursives du siècle précédent et elle initiait l'enfant à des connaissances nécessaires».

<sup>2</sup> *Des livres de civilité depuis le XVI<sup>e</sup> siècle*, p.36, réédition Ramsay (1977) de celle d'I. Liseux (1877), in ERASME, *La civilité puérile*.

#### 4. LE TEXTE DES PRATIQUES FAMILIÈRES DE LA CIVILITÉ

Notre étude se fonde sur l'exemplaire de l'*Instruction méthodique pour l'École paroissiale* que possèdent les Archives de la Maison Généralice des Frères des Écoles chrétiennes, à Rome (Cote AMG: xAE 302-1).

L'on dit communément qu'il s'agit d'un exemplaire de «l'édition de 1685». En fait, les choses ne sont pas simples. Nous avons, en effet:

— la page de titre qui se présente dès l'abord et qui porte, effectivement, la date de 1685. Mais le texte correspondant à cette date ne couvre que l'adresse À *Monsieur le Chantre de l'Église de Paris* (3 pages non numérotées), la *Préface* signée I. de B. (3 pages n.n.) et les 253 pages de l'*Instruction facile et méthodique pour l'École paroissiale*.

— une nouvelle page de titre suit, immédiatement: il s'agit des *Instructions familières comprises en IV Traités pour enseigner aux Enfants...* Et celle-ci porte la date de **1698**. Les pages poursuivent la numérotation: 255-350.

— Et nous voici devant une nouvelle page de titre: *Instructions familières qui contiennent brièvement: Dans le premier Traité, les maximes et les pratiques fondamentales de la Religion chrétienne [...]. Dans le second Traité, les pratiques plus faciles de la Civilité*. La date devient **1697** et les pages sont numérotées de 1 à 88.

Ainsi, notre exemplaire des AMG, quant à sa composition matérielle, est un ensemble composite qui comporte des textes parus (imprimés ?) à diverses époques: 1685, 1698, 1697. Le tableau ci-contre complète ces données: le privilège royal couvrant l'*Instruction méthodique* proprement dite ainsi que les Traités I et II, c'est-à-dire les pages 1 à 350, est du 10 mars 1669; l'*Approbaton* des docteurs, pour les Traités III et IV, est du 15 février 1661. Ces dernières indications permettent de préciser les dates de la première édition:

\* de l'*Instruction méthodique pour l'École paroissiale*: **1669**.

\* des *Pratiques familières de la Civilité*: **1661**.

Titre	Date portée par la page de titre	Date de l'approbation ou du privilège
Instruction méthodique pour l'École paroissiale	1685	10 mars 1669 (privilège)
Instructions familières comprises en IV traités pour enseigner aux enfants (Traités I et II)	1698	(même privilège)
Instructions familières qui contiennent... Traité III°... Pratiques familières du christianisme (p.3-50)	1697	15 février 1661 (approbation)
Traité IV° de l'École paroissiale. Pratiques familières de la Civilité (p.51-87)	(à la suite du traité III précédent)	(même approbation)

Voici le texte de l'*Approbation* commune aux *Pratiques familières du christianisme* et aux *Pratiques familières de la Civilité*:

«Nous, soussignés, Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, et de la Maison de Sorbonne, certifions avoir lu et examiné quelques Prières, Instructions et Pratiques Chrétiennes, insérées dans le Livre de l'École Paroissiale, lesquelles nous avons trouvées conformes à la doctrine de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, et très utiles pour l'instruction de la jeunesse. En foi de quoi nous avons souscrit, ce quinzième février 1661. Dumetz. Pierre Bureau».

## 5. L'AUTEUR DES PRATIQUES FAMILIÈRES DE LA CIVILITÉ

1661: cette indication de l'*Approbation* est précieuse. Nous savons donc que les *Pratiques familières de la Civilité* n'ont été composées que 6 ou 7 ans après la parution de l'édition princeps de *L'Escole Paroissiale*. L'hypothèse d'une identité d'auteur peut se défendre.

L'auteur de *L'Escole Paroissiale* dit, dans sa *Préface*, que l'ouvrage qu'il présente à son lecteur est «le fruit de dix-huit années d'expérience»: qu'il ait prolongé ce ministère encore quelques années n'aurait rien de surprenant. Le titre même de la civilité apporte un élément qui conforte l'attribution des *Pratiques familières de la Civilité* à l'auteur de *L'Escole Paroissiale*. Cet auteur aime qualifier ses travaux de «familiers». Voyez le tableau ci-dessus. On a: les «Instructions *familières* qui contiennent... Traité III ... Pratiques *familières* du christianisme». - le «Traité IV<sup>e</sup>... Pratiques *familières* de la Civilité». Par ailleurs, l'on sait que l'auteur de *L'Escole Paroissiale* est aussi l'auteur d'Instructions *familières* en forme de Catéchismes pour toutes les Fêtes et Solemnités Paroissiales, une sorte de catéchisme des fêtes publié aussi en 1654 (cf. CL 48, p.7s). Il faut, nous semble-t-il, attribuer l'ensemble de ces textes à **Jacques de Batencour**, à celui qui signe la *Préface au Lecteur* de *L'Escole Paroissiale*: «I. de B. Prestre indigne».

Que savons-nous de Jacques de Batencour ? ... Le F. Yves Poutet, à qui l'on doit d'avoir enfin donné un nom à l'auteur de *L'Escole Paroissiale*, s'est efforcé de mieux connaître et de mieux situer cette figure attachante de l'histoire de l'éducation. Les données restent fort limitées. L'on ignore et sa date de naissance et celle de sa mort. L'on sait qu'il était prêtre, originaire du diocèse d'Évreux, qu'«en 1654, il exerçait son activité dans une paroisse de Paris [...], et depuis 1636 environ, il était chargé d'instruire les gens simples et les enfants. À en juger par son œuvre, il enseignait non seulement à lire - latin d'abord, français ensuite - et à écrire, mais encore l'arithmétique et la grammaire latine. Bien qu'il parle du grec, il n'indique aucune méthode particulière pour faciliter son étude» (CL 48, p.10). Son ambition pour les enfants, c'est de «les rendre capables d'aller à quelque bon collège, à la sixième ou cinquième classe, pour y être des meilleurs». Il s'agit, selon l'hypothèse la plus probable, des enfants de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (id., p.11).

## 6. ANALYSE DES PRATIQUES FAMILIÈRES DE LA CIVILITÉ

### a) l'Avertissement

Visant un public d'écoliers, l'auteur s'est voulu très succinct dans ses divers chapitres. Il l'est aussi dans son *Avertissement* qui s'adresse aux éducateurs. Celui-ci tient en deux paragraphes.

\* Dans le premier, l'auteur dit l'importance d'«enseigner les règles de la civilité et de la bienséance, même dans les petites écoles». Ses arguments restent au niveau d'une expérience assez terre à terre: l'ambition pastorale du prêtre ne s'exprime guère ici. L'on peut même se demander si la *Préface* des RB n'a pas été écrite en réaction à une telle perspective. Face à un tel discours «mondain», J-B. de La Salle tient un langage résolument chrétien, d'une mystique toute paulinienne:

## P.F.

### Avertissement

Il serait inutile de s'arrêter à faire voir combien il est important d'enseigner les règles de la civilité et de la bienséance, même dans les petites écoles; il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'il les faut observer pour n'être pas méprisé dans le monde et rejeté de toutes les compagnies où l'on peut se trouver; les pères et mères, et les autres parents, ont une très grande satisfaction de voir leurs enfants honnêtes et bien élevés et ils les aiment plus tendrement; et les maîtres, aussi bien que les pères et mères, auront beaucoup de peine à faire quitter les mauvaises habitudes des enfants, lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, s'ils ont manqué de cette instruction dès les premières années de leur vie. (p.50)

## RB

### Préface

C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine et que, ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'esprit de Jésus-Christ. C'est cependant ce seul esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu; et c'est une obligation dont S. Paul nous avertit en nous disant, en la personne des premiers chrétiens, que comme nous devons vivre par l'esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire, en toutes choses, par le même esprit.

Comme il n'y a aucune de vos actions, selon le même Apôtre, qui ne doive être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens; et, ainsi, toutes nos actions extérieures, qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance, doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu.

C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants; et c'est à quoi les maîtres et maîtresses, chargés de l'instruction des enfants, doivent faire une attention particulière.

Ils ne doivent jamais, en leur donnant des règles de bienséance, oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens et qui regardent la gloire de Dieu et le salut; et bien loin de dire aux enfants, dont ils ont la conduite, s'ils ne font pas une telle chose, on les blâmera; qu'on n'aura pas d'estime pour eux; qu'on les tournera en ridicules, qui sont toutes manières qui ne sont bonnes qu'à leur inspirer l'esprit du monde et à les éloigner de celui de l'Évangile...

Le «radicalisme chrétien» de J-B. de La Salle est proposé sans aucune concession aux pères et mères aussi bien qu'aux maîtres et aux maîtresses des petites écoles jusque dans leur humble effort d'éducation à la bienséance et à la civilité. Jacques de Batencour se contente d'observer, à propos de ces règles de comportement: «Il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'il les faut observer pour n'être pas méprisé dans le monde et rejeté de toutes les compagnies»...<sup>3</sup>

\* Le second paragraphe de l'*Avertissement* dit la volonté du pédagogue d'écrire pour être lu et compris des enfants auxquels il s'adresse:

«L'on en parlera, dans ce Traité, le plus brièvement qu'il sera possible, et l'on marquera sur chaque sujet: premièrement, ce que l'on doit faire et, ensuite, les manquements plus considérables que l'on doit éviter; le tout par demandes et par réponses, pour la plus grande commodité des enfants».

Un tel propos est-il tenu ?...

— La brièveté est, certainement, un atout pédagogique du traité. 38 pages in-12 couvrant l'ensemble des activités d'un enfant: le lever, les soins de propreté, les pratiques religieuses, l'étude, les repas, les récréations, le coucher; sans omettre les règles du maintien et celles, si traditionnelles, du service de la table, qui s'insèrent tout naturellement dans ce programme d'éducation de l'enfant.

— Comme annoncé, chacun des chapitres se développe en deux sections, l'une positive: ce qui doit se faire; l'autre négative: ce que l'on doit éviter. Au total, une somme de règles à suivre qu'imposent - rarement - les commandements de Dieu, la charité, et - très fréquemment - la trilogie abstraite: la bienséance, la civilité, l'honnêteté...

— Le procédé «demandes-réponses» que l'auteur dit avoir choisi «pour la plus grande commodité des enfants» apparaît purement formel. Chaque chapitre comporte deux questions faciles à retenir, certes. Mais la réponse, elle, tient en une suite de paragraphes numérotés, sans liens logiques entre eux. Et ces paragraphes sont parfois fort nombreux et fort longs, défiant les mémoires les plus fidèles: 33 articles, en plus de 6 pages répondent à la seule question: «Que doit-on éviter quand on se trouve dans les compagnies?»!

<sup>3</sup> Le Père J-Cl. DHOTEL, dans *Les origines du catéchisme moderne*, observe à propos de l'*Instruction méthodique pour l'école paroissiale*: «... ce traité est ordonné selon un schème que nous n'avons pas encore rencontré dans les catéchismes, mais qui va devenir le fil directeur des examens de conscience: les devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes» (p.369).

## b) Les chapitres

Jacques de Batencour a voulu composer une civilité pour les enfants qui fréquentent les écoles paroissiales et les petites écoles. Et parce qu'elle s'adresse à des enfants, il l'a voulue réduite à des «*pratiques familières*». Pour chacun des chapitres, nous nous demanderons, ici encore, dans quelle mesure l'auteur a été fidèle à son propos. Mais, auparavant, disons un mot de cette «familiarité» qui semble constituer, pour l'auteur, le style propre de ses ouvrages pédagogiques: il les voit comme des «instructions familières» appelées à transmettre des «pratiques familières».

### \* *Des «instructions familières»*

*Familier* a, ici, le sens qu'en donne le dictionnaire de Trévoux: «celui qui vit avec un autre en grande privauté, en grande union, sans cérémonie, sans compliment [...] On dit, en ce sens, du discours *familier*, des épîtres *familières*, un style *familier*, c'est-à-dire de la conversation ordinaire, aisé et sans affectation d'ornements ou d'expressions». Pour un maître des petites écoles — qui est aussi un prêtre — c'est viser à la simplicité et à la clarté de l'expression; c'est oublier sa propre culture de clerc ou d'humaniste pour se mettre «à la portée» de son auditoire (une expression de J-B. de La Salle... qui ne connaît pas l'expression «instructions familières»). Cette simplicité s'allie, bien sûr, au XVII<sup>e</sup> siècle, avec la gravité qui convient: le dictionnaire cite VAUGELAS, «Il y a une certaine dignité, même dans le langage ordinaire et familier, que les honnêtes gens sont obligés de garder».

### \* *Des «pratiques familières»*

Lorsque les règles de bienséance et de civilité ont été intériorisées par l'enfant et l'ont soutenu dans son apprentissage des attitudes, des gestes, des conduites adaptées aux situations, les pratiques de l'honnêteté sont devenues aisées et comme passées en habitudes: elles lui sont devenues «familiarisées». Les RB, sans employer l'expression, invitent à la même aisance, à la même maîtrise:

«Quoiqu'il ne faille rien faire paraître d'étudié dans son extérieur, il faut cependant savoir compasser toutes ses démarches et bien régler le port de toutes les parties du corps. C'est ce qu'on doit apprendre aux enfants avec beaucoup de soin, et ce à quoi les personnes dont les parents ont été assez négligents pour ne les pas former dans leur bas âge, doivent s'appliquer d'une manière particulière, jusqu'à ce qu'ils se soient rendus ces pratiques aisées et comme naturelles».

(p.2-3 = RB 101.1.19)

\* **Chapitre I - De quelques devoirs généraux des enfants touchant le service de Dieu.** (p.52-56)

Un second titre précise: «De quelques devoirs extérieurs des enfants dans les choses de piété». Puis un premier paragraphe, sous forme de question: *Qu'est-ce que doit observer un enfant dans les choses de piété ?* Huit articles y répondent. Le second paragraphe *Que doit-on éviter en ce qui regarde le service de Dieu ?* ne compte que quatre paragraphes.

Le type d'enfants à qui s'adressent ces recommandations n'apparaît pas de prime abord en ce chapitre. L'on serait porté à voir en eux des fils de gentils-hommes: ne doivent-ils pas:

— «quitter l'épée avant que de s'approcher de l'Autel pour y servir» <sup>4</sup>

— descendre de leur «carrosse» ou de leur «cheval», s'ils rencontrent «le saint Sacrement dans la ville»?

La plupart des recommandations peuvent être adressées à des adultes aussi bien qu'à des enfants. Celle-ci, par exemple — typique d'une culture qui aura de plus en plus tendance à nier le corps et ses manifestations spontanées:

«Étant à l'église, ne point prononcer ses prières si haut que l'on puisse être entendu des autres; ni élever les yeux au ciel ou en soupirant, ou en faisant quelque autre chose semblable; parce que, quand on est en public, l'on ne doit jamais donner aucun signe de quelques sentiments ou de quelque dévotion extraordinaire». (§ 2,2)

Un seul article se réfère directement — et encore en partie — au vécu religieux de l'enfant: ce qui se fait «au sermon» se fait «au catéchisme»:

«Quand... l'on prononce les sacrés Noms de JÉSUS ou de MARIE à la sainte Messe, l'on fait une inclination. Et, durant le sermon, ou au catéchisme, l'on se découvre si l'on était couvert (au moins les premières fois) et une inclination seule doit suffire quand on les répètera dans la suite». (§ 1,6)

<sup>4</sup> L'Anonyme de Lyon et les RB qui s'en inspirent, envisagent le cas des enfants portant l'épée:

**L'Anonyme**

D. Un enfant doit-il porter l'épée?

R. Oui, s'il est gentilhomme. (p.62)

**RB**

Il est très messéant et tout à fait contre l'ordre d'une police bien réglée, qu'un bourgeois porte l'épée, à moins qu'il ne soit en voyage ou en campagne. Un enfant néanmoins la peut porter, s'il est gentilhomme.

(p.73 = RB 203.5.194)

**\* Chapitre II - Du devoir des enfants touchant les différentes postures du corps.** (p.56-61)

Les deux paragraphes (3 et 4) intitulés: «Quelles bienséances et civilités doit-on observer dans le maintien ou la posture du corps ?» et «Quelles incivilités doit-on éviter touchant le maintien ou la posture du corps ?» comportent respectivement 7 et 13 articles.

La maîtrise recommandée concerne aussi bien la façon de se tenir assis, de parler à une personne considérable, de se moucher, de s'essuyer le visage durant la chaleur, de porter le manteau ou le chapeau que de marcher, de composer son visage, de tenir ses mains, ses bras, de tousser, de cracher ou de se moucher, de prendre part à la conversation ou de se chauffer près du feu... L'on imagine volontiers que le petit écolier issu des milieux populaires du XVII<sup>e</sup> siècle ait eu beaucoup à faire pour que ces humbles pratiques de bienséance et de civilité lui deviennent «familières»... et à ses parents, sans doute!

**\* Chapitre III - Du devoir des enfants touchant la propreté.** (p.61-63)

Jacques de Batencour n'est nulle part ailleurs plus «familier» que dans ce bref chapitre (5 et 3 articles). Le mot «propreté» est pris dans sa signification la plus quotidienne, de netteté, d'absence de saleté et d'ordure.

«Qu'est-ce que la propreté ?

1. Être net dans son linge et dans ses habits, les conservant sans taches, sans ordures et sans être déchirés... Porter ses souliers et ses habits propres, en tenir les cordons bien attachés.

2. Quand on s'assied, ou quand on se met à genoux, il faut regarder où l'on se place, et voir si le lieu est bien net. [...]

4. Se peigner tous les matins, se nettoyer avec un grand soin le visage, les yeux, la bouche, les mains et la tête, mais sans curiosité».

«Sans curiosité»: l'idéal consiste, en effet, en une «honnête simplicité dans tout ce qui regarde le corps». À l'opposé, il y a «la vanité dangereuse, qui est ordinairement la source de grands péchés» (§ 1,1):

«Ce ne serait pas être propre, mais ce serait être trop mondain que de se friser, de se poudrer ou de porter sur soi des senteurs ou des bouquets». (§ 2,1)

\* **Chapitre IV - Du devoir des enfants dans les compagnies.** (p.63-74)

«Que doit-on faire quand on se rencontre dans les compagnies ?» - «Que doit-on éviter quand on se trouve dans les compagnies ?»: ces deux divisions du chapitre IV (17 et 33 articles) balaisent l'ensemble des relations que la vie en société peut susciter. Ces règles soulignent fortement la structure hiérarchisée de la bonne société du XVII<sup>e</sup> siècle. Le tableau ci-dessous (qui se réfère à l'ensemble des P.F.) est éloquent: la hiérarchie sociale n'est guère considérée à partir de l'enfant (4 allusions aux parents, 1 aux ecclésiastiques et aux vieillards... 3 aux «inférieurs»...).

<b>Comment l'enfant doit se comporter</b>	<b>avec des personnes de condition supérieure:</b>		
	les personnes	«de grande qualité»	(1 article)
		«de beaucoup supérieures»	(2)
		«considérables»	(5)
		«les plus considérables»	(2)
		«les plus honorables»	(1)
		«les premières de la communauté	(1)
		«ecclésiastiques, magistrats, vieillards»	(1)
		«à qui on doit faire honneur»	(1)
		«de quelque considération»	(1)
		«qui méritent quelque honneur»	(1)
		«que nous respectons, que nous honorons, à qui on doit du respect, que l'on veut respecter»	(9)
		«les parents»	(4)
		«la compagnie»	(16)
		<b>avec des personnes d'égale condition:</b>	
	les personnes	«égales»	(4)
		«familières»	(1)
		«très familières»	(1)
	<b>avec des personnes de condition inférieure:</b>		
	les	«inférieurs»	(3)

Presque toutes les recommandations valent surtout pour les adultes et sont reprises dans les civilités à l'usage des personnes désireuses de faire bonne figure dans la meilleure société. Relevons, cependant, quatre articles pensés en fonction du plus jeune âge :

— Cette référence aux instructions du catéchisme qu'étudient les écoliers :

«Comme un enfant doit porter plus de respect à ses parents qu'à personne, il observera exactement les instructions qui ont été marquées sur le quatrième Commandement de Dieu: *Père et mère honoreras*». (§ 1,1)

— Cette heureuse adaptation des rites de la rencontre à l'enfance :

«Quand on salue quelqu'un, il faut se découvrir entièrement, ôtant son chapeau avec la main droite et tournant le dedans du chapeau vers soi. Ne le point tourner ou s'en jouer en parlant à celui que l'on salue, mais le mettre devant soi ou sous le bras gauche modestement. Ne le point mettre devant sa bouche, ni le cacher sous le manteau. À ceux qui sont dans le grand monde et dans un âge plus avancé, l'on enseigne d'autres postures, mais cette simplicité semble plus convenable et plus facile aux enfants». (§ 1,2)

— Ces formules de politesse que l'enfant néglige si spontanément :

«Lorsqu'un enfant répond à ses parents, ou à d'autres personnes considérables, il ne doit jamais dire ce mot tout seul: *Vous, oui* et *non*. Mais ajouter à la fin quelque mot d'honneur disant, par exemple: *Oui, nous vous; Mon père et ma mère, Monsieur*, etc. et ainsi des autres; il faut pourtant éviter la répétition trop fréquente de ces mots, dans les lettres et dans les discours pour n'être pas ennuyeux». (§ 1,16)

— Ces enfantillages et ces imprudences dans les rues :

«Ne point courir, s'arrêter, ni manger dans les rues, ni y jeter des pierres, ni en rouler aux pieds, comme font les insensés. Ne point se mettre, inconsidérément, dans la compagnie des personnes que l'on rencontre en son chemin, si on ne les connaît pas». (§ 2,10)

Mettre en garde les enfants contre les inconnus rencontrés dans la rue: un conseil des éducateurs du XVII<sup>e</sup> siècle toujours d'actualité, hélas ! ...

**\* Chapitre V - Du devoir des enfants, touchant le lever, le coucher, l'étude, les repas et les récréations. (p.74-77)**

Court mais substantiel chapitre. En moins de quatre pages est évoqué «ce» devoir aux facettes qui se diversifient selon les moments et les diverses occupations d'une journée d'écolier. Apparaît, à travers ces textes, un rare souci de préserver la santé de l'enfant. Grâce, en particulier, à une bonne organisation de la journée (travail, récréation, repas, sommeil), qui ne laisse rien au caprice de l'enfant comme à l'insouciance ou à la maladresse des parents:

— un sommeil suffisant: «Ne point s'accoutumer à veiller, parce que cela nuit à la santé, mais se coucher plutôt de bonne heure pour se lever un peu plus matin; en sorte, néanmoins, que l'on prenne du repos suffisamment pour travailler ensuite avec plus de force et plus longtemps». (§ 2,9)

— les soins corporels: «Ils doivent, en faisant le signe de la croix, se lever dès la première fois qu'ils sont avertis, se tenant contents de dormir huit ou neuf heures au plus durant leur bas âge, saluer leurs parents, s'habiller toujours proprement...; se laver les mains, se nettoyer les yeux, le visage et la bouche; faire les prières marquées pour le matin, dans l'exercice du chrétien...» (§ 1,1)

— des repas équilibrés: «Le matin, manger trop de pain, ou boire beaucoup, cela détruit la santé et l'esprit des enfants; si on leur donne un peu de vin, il faut toujours y mettre plus de la moitié d'eau, non seulement pour leur santé, mais aussi pour ne les pas accoutumer à en prendre avec excès, quand ils seront plus grands». (§ 1,3) «Il suffira d'en mettre assez, dans leur eau, pour la faire changer de couleur et en ôter la crudité». (§ 1,4)<sup>5</sup>

— des repas à heures fixes: «Après avoir servi, ou entendu, la sainte messe, selon la commodité pour les jours qui ne sont pas fêtes, s'appliquer à l'étude ou à leur emploi ordinaire; prendre leurs repas aux heures réglées et y boire selon la nécessité, plutôt que d'attendre à un autre temps durant la journée».

— un bon temps de récréation après les repas: «Après le repas, prendre quelque honnête récréation, se donnant bien de garde de s'appliquer à l'étude, à la lecture ou à l'écriture, qu'une heure, ou une demie heure au moins, après avoir mangé, afin de ne pas détruire les forces et la santé du corps». (§ 1,5)

— à Paris, la sieste ne s'impose pas: «Ne point dormir durant la journée, mais particulièrement après le repas, s'il n'y a grande nécessité». (§ 2,11)

<sup>5</sup> «Il est bon que les enfants ne s'accoutument point à manger trop de sel, afin de conserver davantage leur santé». (ch. VII - § 1,6)

**\* Chapitre VI - Du devoir des enfants quand ils servent à table.** (p.78-80)

Tous les conseils donnés ici - traditionnels - peuvent être adressés indifféremment aux enfants ou à des adultes qui ont à assurer le service de la table. Même celui-ci:

«C'est une friponnerie insupportable de serrer du vin, de la viande ou autre chose, en desservant, pour boire ou manger en cachette». (§ 2,7)

**\* Chapitre VII - Du devoir des enfants quand ils sont à table.** (p.80-87)

L'ensemble des prescriptions de ce chapitre constituent un code de bonne conduite à table pour l'enfant. Toutes ces règles étaient-elles observées des adultes des classes populaires au XVII<sup>e</sup> siècle ? Non, sans aucun doute. Le petit déjeuner et le goûter, pris à l'école, devaient constituer pour les petits écoliers une "leçon de choses" fort utile. Rapprochons ici l'*Instruction méthodique* de la *Conduite des Écoles*:

**Instruction méthodique**

«À neuf heures, on fera la prière de l'heure et ensuite le *Benedicite*, tous étant debout, comme il a été dit; puis chacun déjeunera, hormis ceux à qui on l'aurait défendu. Cependant, le maître prendra garde à ce qu'il ne se perde rien et à la façon qu'un chacun garde pour manger; en quoi il pourra discerner les gourmands et les incivils, qu'il reprendra sur le champ, les privant même de leur déjeuner.

(p.242)

*De l'aumônier.*

«Il choisira un de ceux qui n'écrivent point, qu'on nommera l'Aumônier, pour recueillir, après le déjeuner et le goûter, ce que les écoliers voudront volontairement donner pour les pauvres; il ira, tête découverte, par les places de l'école, présentant le panier qu'il prendra sous les pieds du crucifix, où il sera attaché».

(p.80)

**Conduite des Écoles**

«Les maîtres doivent avoir égard que les écoliers apportent tous les jours à déjeuner et à goûter; sans les y contraindre, on mettra un petit panier à un endroit marqué dans la classe, dans lequel les enfants pourront mettre le pain qu'ils auront de reste, pour le distribuer à ceux qui sont pauvres [...]

Ils prendront garde aussi qu'ils ne jettent pas des noyaux ni des écailles à terre, mais ils les obligeront de les mettre dans leur poche ou dans leur sac.

Il faut leur faire entendre que, si on désire qu'ils mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse, avec modestie et d'une manière honnête, et à prier Dieu auparavant et après l'avoir fait».

(p.7-8 ; cf. CE 2.1.1-9)

Voici quelques «incivilités» que l'enfant doit «éviter» lorsqu'il est à table:

«Ne point porter à sa bouche avec toutes les deux mains, mais seulement avec la droite; ne point porter le couteau à la bouche et ne l'emplier si fort que l'on ne puisse parler durant le repas». (§ 2,5)

«Ce que l'on ne peut avaler ne doit point être retiré de la bouche avec les doigts, en sorte que cela soit vu de la compagnie, mais il faut doucement le recevoir avec la main et le jeter de côté, ou le mettre sur son assiette, sans que cela paraisse». (§ 2,10)

«L'on en doit faire autant des noyaux de fruit, sans les avaler et sans les casser avec les dents ou autrement...» (§ 11)

«C'est une lourde faute contre la bienséance de présenter à un autre ce que l'on aura déjà commencé de manger ou de boire; parce qu'il ne faut jamais donner son reste à personne». (§ 2,12)

## 7. LES PRATIQUES FAMILIÈRES DE LA CIVILITÉ ET LES RB

Une étude attentive de l'influence des P.F. dans les RB amène à ces constatations: les mots et les expressions de la civilité de Jacques de Batencour se retrouvent dans les RB,

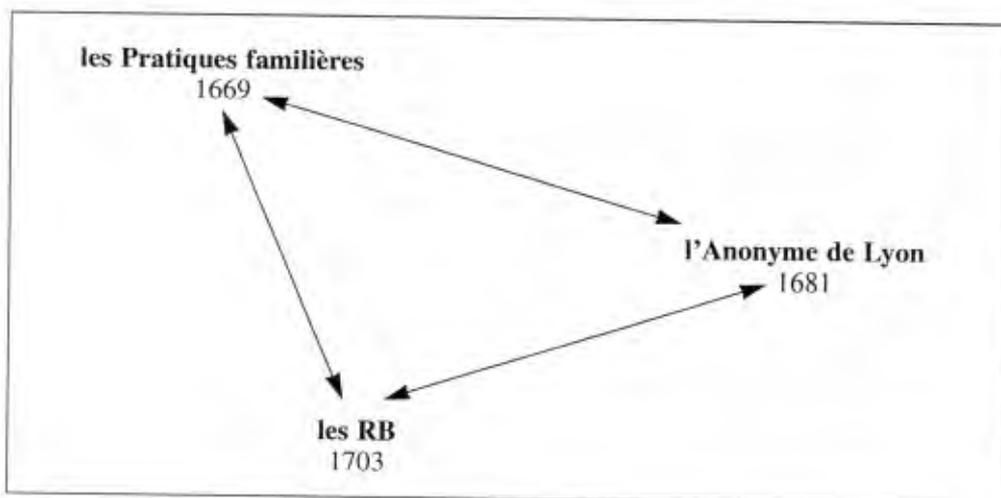
— soit directement: J-B. de La Salle suit alors l'édition des P.F. qu'il a devant lui;

— soit indirectement: J-B. de La Salle suit le texte de l'*Anonyme de Lyon* qui s'est inspiré, souvent de fort près, des P.F.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Le F. Albert-Valentin, dans son article, *Une source certaine des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* (*Entre Nous*, oct-nov-décembre 1954, p.13), écrit: «À part les quelques lignes citées plus haut [*Quand les écoliers savent bien lire en français, il faut leur donner quelque civilité qui contienne les devoirs des enfants, tant envers Dieu et leurs parents que la bienséance et conduite des bonnes mœurs tant civiles que chrétiennes*], la comparaison s'avère impossible entre les pages consacrées par L'École paroissiale aux "pratiques les plus usuelles de la civilité" et la *Civilité chrétienne* de M. de La Salle».

L'édition de 1654, à laquelle se réfère l'auteur de l'article, comportait-elle un autre texte que celui que nous étudions qui, lui, permet cette «comparaison»?

Un schéma pour illustrer ces deux situations:



### a) Les Pratiques familiales, source directe des RB

Les passages des RB qui semblent être inspirés **directement** des P.F. sont peu nombreux. Généralement, l'influence de l'*Anonyme* s'y ajoute pour nourrir le texte des RB. Citons, cependant ceux-ci:

#### P.F.

«Ne point laisser son lit découvert quand on en sort». (Ch.V, 2,1)

«L'honnêteté veut que l'on se comporte dans le lit avec une grande modestie; que l'on évite les postures indécentes, et tout ce qui pourrait être contraire à la chasteté et à la pureté chrétienne, que les enfants doivent chérir comme leur plus grand trésor. L'on prendra gar-

#### RB

«Lorsqu'on sort du lit, il ne faut pas le laisser découvert, ni mettre son bonnet de nuit sur quelque siège ou en quelque autre endroit, d'où il puisse être aperçu».

(p.52 = RB 201.1.141)

«L'honnêteté veut aussi qu'en se couchant, on se cache à soi-même son propre corps, et qu'on en évite les moindres regards. C'est ce que les pères et mères doivent beaucoup inspirer à leurs enfants, afin de les aider à conserver le trésor de la pureté qui leur doit être très chère, et de se conserver en même temps le véritable honneur d'être membres de Jésus-Christ, et consacrés à son service.

Aussitôt qu'on est dans le lit, il faut se couvrir tout le corps, hormis le visage qui doit toujours être découvert; il ne faut pas aussi que, pour une plus grande commodité, on s'y mette dans aucune posture indécente, ni que le prétexte

de de *se couvrir* entièrement; l'on se couchera ordinairement sur le côté droit».

(Ch.V, 2, 10)

qu'on en dormira mieux l'emporte sur la bienséance: il n'est pas séant d'y retirer ses jambes, mais il faut les étendre; et il est à propos de se coucher tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre; car il n'est pas honnête de dormir étant couché sur le ventre».

(p.54 = RB 201.1.146-147)

L'influence des P.F. se fait sentir dans les deux paragraphes des RB, même si, dans le second, l'*Anonyme de Lyon* a pu intervenir. Trois expressions des P.F. ont attiré l'attention de J-B. de La Salle:

— «Que l'on se comporte... avec une grande modestie»: la rigueur lasallienne va loin. Il faut se cacher à soi-même son propre corps... éviter les moindres regards...

— «le trésor de la pureté»: J-B. de La Salle reprend le motif fourni par les P.F. («chérir la pureté»), mais invite à une option mystique («se conserver en même temps le véritable honneur d'être membres de Jésus-Christ et consacrés à son service».

— «posture indécente»: les mots *décence* et *indécence* ne se réfèrent pas nécessairement, comme aujourd'hui dans cette expression, à ce qui convient à ou va contre la pudeur. Le dictionnaire de Trévoux définit l'*indécent* «qui est contre le devoir et l'honnêteté», et l'*indécence*: «posture, action qui est contre le devoir, la bienséance et l'honnêteté... C'est une *indécence* d'être debout et de causer à la Messe». Pour J-B. de La Salle, «étendre les jambes» au lit est décent («séant»), les «retirer» ou «dormir sur le ventre» est indécent.

Voici, par ailleurs, le texte de l'*Anonyme*:

D. (Un enfant) doit-il se tenir découvert lorsqu'il sera couché?

R. Lorsqu'il sera dans le lit, il se couvrira entièrement.

D. Un enfant étant dans le lit, en quelle posture se mettra-t-il pour dormir?

R. Il ne dormira ni sur le ventre, ni sur le dos, ni toujours de même côté, de peur de s'incommoder la vue; mais il dormira tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, et plus sur le côté droit que sur le gauche.

(p.47-48)

Voici un développement des RB qui semble bien avoir été inspiré par un très court passage des P.F.

«Prendre leurs repas aux heures réglées et y boire selon la nécessité, plutôt que d'attendre à un autre temps durant la journée» (Ch.V, 1,2)

«Il n'est pas moins contre l'honnêteté de manger et boire à toute heure, et d'être toujours prêt à le faire, cela sent le goinfre et l'ivrogne: au contraire, le propre d'un homme sage et honnête est de régler tellement l'heure et le nombre de ses repas qu'il n'y ait que quelque affaire pressée et extraordinaire qui puisse en changer le temps, ou qu'il n'y ait l'obligation de tenir compagnie à quelque personne qu'on n'attendait pas, qui fasse quelquefois manger hors les heures réglées». (p.78 = RB 204.0.207)

Deux articles des P.F. se retrouvent presque textuellement dans les RB:

«Quelle civilité les enfants doivent-ils pratiquer quand ils *servent à table* ?

1. On doit être *toujours découvert* et avoir le visage et *les mains nettes*.

...

3. *Se tenir toujours prêts à servir ce que l'on demandera et, pour cela, ne s'éloigner pas de la table et y avoir toujours l'œil*. (Ch.VI, 1,1 et 2,3)

«Il faut que ceux qui *servent à table* aient *les mains fort nettes* et soient *toujours découverts*».

(p.125 = RB 204.10.331)

...

Ceux qui *servent* doivent *toujours se tenir prêts à servir ce que l'on demandera* et doivent pour cela *avoir l'œil sur la table et ne pas s'en éloigner*.

Il faut être découvert pour servir à table...» (p.126 = RB 204.10.336)

## b) Les *Pratiques familiales de la Civilité* atteignent les RB à travers les textes de l'*Anonyme de Lyon*

L'*Anonyme de Lyon* est une source importante des RB. Il arrive, assez fréquemment - dans une vingtaine de passages - que les RB reprennent les mots et les expressions des P.F. à travers les emprunts fait à l'*Anonyme*: celui-ci ayant lui-même emprunté aux P.F. (cf. le schéma de la page 22). Citons ces quelques exemples:

**P.F.**

«En desservant, il faut bien se donner de garde, pour avoir plus tôt fait, d'entasser *les plats les uns dans les autres*, quand *ils ne sont pas entièrement vides*, ou de *mêler ensemble ce qui pourrait rester*, pour tout *emporter tout* d'un coup». (Ch.VI, 1,6)

«Ne point rire avec immodestie, particulièrement quand on dit quelque chose qui excite les autres à rire. Il vaut mieux s'abstenir soi-même de rire durant ce temps, pour ne pas témoigner qu'on est satisfait soi-même d'avoir dit quelque bon mot.

C'est encore faire paraître que l'on a de l'estime pour ces paroles, quand on regarde si les autres rient, après que l'on a dit soi-même quelque chose».

(Ch.V, 2,6-7)

**An.**

«D. Que doit-il éviter en desservant ?

Il se donnera de garde, pour avoir plus tôt fait, d'entasser *les plats les uns dans les autres*, s'*ils ne sont pas entièrement vides*; ou de *mêler ensemble ce qui pourrait rester*, pour tout *emporter tout* d'un coup». (p.157)

«D. Que doit-il faire après qu'il aura dit quelque mot divertissant ?

R. Il s'abstiendra de rire et il laissera rire les autres». (p.111)

**RB**

«Il ne faut pas mettre *les plats les uns dans les autres* pour les lever plus facilement, particulièrement lorsqu'il y a encore de la viande dedans, et s'*ils ne sont pas entièrement vides*; il ne faut pas non plus *mêler ensemble*, dans un plat, *ce qui pourrait rester* dans plusieurs, afin de pouvoir les *emporter tout* à la fois; mais on doit lever les plats, tous l'un après l'autre, en sorte qu'on n'en emporte pas plus de deux en une fois». (p.129 = RB 204.10.344)

«C'est une incivilité de rire après avoir dit quelque bon mot, et de regarder les autres pour voir s'ils rient de ce qu'on a dit; car c'est faire connaître qu'on croit avoir dit des merveilles».

(p.135 = RB 205.1.360)

«Il ne faut pas ronger les os avec les dents, ni les prendre à pleines mains, ni les sucer, *en sorte que l'on soit entendu de la compagnie, ni les casser avec le couteau ou les frapper sur la table ou sur l'assiette, pour en tirer la moelle; mais l'on se doit contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau et les mettre ensuite sur son assiette, sans les jeter à terre.*» (Ch.VII, 2,13)

«D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant les os ?

R. 1. Il ne les prendra pas à pleine main comme une flûte.

2. Il ne les rongera point. Il n'appartient qu'aux chiens et aux chats de ronger les os.

3. Il ne les sucera point, *en sorte qu'il soit entendu de la compagnie.*

4. Il s'abstiendra de *les casser avec le couteau* ou autrement, de *les frapper sur la table ou sur l'assiette* et de les secouer *pour en tirer la moelle.*

D. Comment doit-il en tirer la viande ?

R. Il doit se *contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, et les mettre ensuite sur son assiette sans les jeter à terre.* (p.145-146)

«C'est une chose bien plus vilaine de les ronger avec les dents tout autour, et les tenir avec les deux mains, comme font les chiens avec leurs pieds; il est aussi très indécent de les sucer, en faisant du bruit, *en sorte qu'on soit entendu des autres.* On ne doit même pas les porter à sa bouche: il faut se *contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, le plus proprement qu'on peut, et les mettre ensuite sur son assiette, sans jamais les jeter à terre, ce qui serait une très grande incivilité.*

C'est une marque de sensualité, qui n'est jamais permise, de *casser les os avec le couteau* ou avec quelque autre chose, *ou de les frapper sur la table ou sur son assiette*, ou de les secouer *pour en tirer la moelle.*

(p.116 = RB 204.8.305-306)

Achevons notre étude des *Pratiques familières de la Civilité*, source des RB, par un rapprochement - P.F. , An. , RB - qui nous dit quelque chose de la façon de travailler de J-B. de La Salle: il a, devant lui, le texte des *Pratiques familières* et celui de l'*Anonyme de Lyon*; celui-ci a été manifestement inspiré par celui-là, mais s'en est écarté. J-B. de La Salle juxtapose les éléments des deux textes pour constituer le sien...

**P.F.**

«Quand *on rend compte de quelque commission*, on doit éviter ces façons de parler *ridicules*: *or ça*, *or bien*, *il m'a dit comme ça*, et semblables mots».

(Ch.IV, 2,21)

**An.**

«D. En racontant une **histoire**, doit-il dire presque à chaque parole: **ce dit-il, ce dit-elle**, etc. ?

R. Non, cela est *ridicule*».

(p.219)

**RB**

«Lorsqu'on raconte quelque **histoire** ou qu'*on rend compte de quelque commission*, il faut s'abstenir de certains termes *ridicules*, et tout à fait inutiles, comme serait de dire: **ce dit-il, ce dit-elle**; *or ça*; *il m'a dit comme ça*, etc.»

(p.228-229 = RB 207.6.584)

## Jacques DE BATENCOUR - Bibliographie

### Oeuvres

*Instructions familières en forme de catéchisme, pour toutes les festes et solemnitez paroissiales. Ouvrage nécessaire à tous maistres d'escoles et catéchismes.* Paris, 1654 /Approbation du 20 mai<sup>7</sup>. 4<sup>e</sup> édition, Lyon 1669. 12°, 168 p. B.N. de Paris, D 39008.

*L'Escole paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfans dans les petites escoles.* Par un prestre d'une paroisse de Paris. Paris, 1654 /Approbation du 2 juillet<sup>8</sup>. Bibliothèque municipale de Bordeaux. Bibliothèque de l'Université catholique de Paris. Copie dactylographiée aux AMG des FÉC de Rome, cote AE 301. Microfilm de l'exemplaire de Bordeaux AMG, AE 302 (RA 212).

*Instruction méthodique pour l'école paroissiale, dressée en faveur des petites écoles...* par M.I.D.B. prestre. À Paris, (1669). AMG, édition 1685, XAE 302-1. B.N. de Paris, édition 1669, D 38510

*Instructions familières...* extraites de la IV. partie du livre de l'École paroissiale, pour l'usage des petites écoles. À Paris, 1698. ... Premier traité. Méthode familière pour apprendre l'orthographe française la plus commune: dressée pour les enfans et les autres personnes qui n'apprennent point le latin. AMG, même volume que ci-dessus.

*Instructions familières* qui contiennent brièvement, dans le premier traité, les maximes et les pratiques fondamentales de la Religion chrétienne... **Dans le second traité, les pratiques plus faciles de la civilité.** Extraites de la IV. partie du livre de l'École paroissiale, pour servir de lecture aux enfans dans les écoles. À Paris, 1697. AMG, même volume que ci-dessus.

### Influence littéraire des *Pratiques plus faciles de la civilité* ou *Pratiques plus familières de la civilité* (P.F.)

Anonyme de Lyon, *Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant...* À Lyon, chez Jean Certé, rue Mercière, à la Trinité. 1681. Bibliothèque Municipale de Lyon. B.N. de Paris, 1685, R 21179. B.N. de Paris, 1708.

LA SALLE (J-B. de), *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisé en deux parties, à l'usage des Écoles chrétiennes.* À Troyes et se vend à Reims, chez François Godard, marchand libraire, rue des Tapissiers. (1703). AMG et CL 19.

<sup>7</sup> Une édition de ce texte a influencé la «Troisième partie des Devoirs d'un chrétien envers Dieu»: *Du culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre*, CL 22.

<sup>8</sup> «L'Escole paroissiale» ou l'«Instruction méthodique pour l'école paroissiale» ont inspiré les auteurs de la *Conduite des Écoles chrétiennes*.

### Études sur *L'Escole paroissiale* et Jacques de Batencour

- RIGAULT (G.), *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, tome I: *L'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Plon, 1937, p.45-49.
- Frère Anselme, "*L'Escole paroissiale*" aïeule de la "*Conduite des Écoles chrétiennes*", in *Bulletin des Écoles chrétiennes*, janvier 1939.
- Fratel Emiliano, *Le regole della buona creanza e dell'urbanità cristiana di S. Giov. Batt. de La Salle*, in *Rivista Lasalliana*, fasc.4, décembre 1956; p.95-97 et 150-154.
- SAUVAGE (M.), *Catéchèse et laïc. Participation des laïcs au ministère de la Parole et mission du Frère-enseignant dans l'Église*. Paris, Ligel, 1962; p.404, 406, 414-425.
- POUTET (Y.), *L'auteur de l'Escole paroissiale et quelques ouvrages de son temps (1654)*, article du *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 1963, janvier-juin; article repris dans le CL 48, p.3-19.
- *Le XVII<sup>e</sup> siècle et les origines lasalliennes. Recherches sur la genèse de l'oeuvre scolaire et religieuse de Jean-Baptiste de La Salle*, Rennes, 1970, tome I, p.350 et tome II, p.29, 299.
- CHARTIER (R.), COMPÈRE (M.M.) et JULIA (D.), *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1976, p.114-136.
- PUNGIER (J.), *Comment est née la Conduite des Écoles*, Rome, 1980, p. 37-46.
- VIGARELLO (G.), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, Paris, Seuil, 1985, p.87

### Études ou notes sur les *Pratiques familières de la Civilité*

- RIGAULT (G.), *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1937, tome I, p.557.
- SAUVAGE (M.), *Catéchèse et laïc*, Paris, Ligel, 1962, p.414.
- DHOTEL (J-Cl.), *Les origines du catéchisme moderne*, Paris, Aubier (Coll. Théologie), 1967, p.369s.



REGLES  
DE LA  
BIEN - SEANCE  
CIVILE  
ET CHRETIENNE.

---

CHAPITRE I.

*De l'honnête composition  
du Corps.*

**T**ENEZ le corps droit , soit debout , soit assis , soit à genoux , la tête un peu baillée sur le devant , sans la pancher , ny d'un côté ny d'au-

## RÈGLES DE LA BIENSÉANCE CIVILE ET CHRÉTIENNE

Nous avons vu que l'édition 1708 de l'*Anonyme lyonnais* disait le *Traité* «reveu et augmenté ... de la *Règle de la Bienséance civile et chrétienne*». C'est de ce texte — que ne comportait pas l'édition princeps du *Traité de la civilité nouvellement dressé*, qu'il nous faut parler ici. Il est, nous semble-t-il, une source des RB au même titre que le *Traité*. J-B. de La Salle a vraisemblablement connu une édition intermédiaire entre la première de 1681 et celle qui nous est accessible grâce à la Bibliothèque Nationale de Malte.

Le texte fait suite immédiatement au *Traité de l'Anonyme de Lyon*<sup>1</sup>. La page de titre est en regard de la dernière page de la Table des Matières; un titre qui, d'ailleurs, diffère de celui donné dans la page de titre de l'*Anonyme* : **Règles** — et non Règle — **de la Bien-séance civile et chrétienne**.

Ce titre est, parmi ceux des diverses sources, celui qui se rapproche le plus de celui que J-B. de La Salle a choisi pour son ouvrage<sup>2</sup>. La «correction» n'est pas sans signification. Rapprochons les deux formulations:

**Règles  
de la Bien-séance  
civile  
et  
chrétienne**

**Règles  
de la Bien-séance  
et  
de la Civilité  
chrétienne**

Comme son école se veut simplement — mais totalement chrétienne, la bienséance et la civilité voulues par La Salle seront simplement — mais totalement — chrétiennes.

<sup>1</sup> Une copie de ces deux ouvrages nous a été aimablement communiquée par les Frères Michael Buttigieg et Louis Camillieri (cf. la n.3 de notre étude de l'*Anonyme lyonnais*, p.198)

<sup>2</sup> Selon les auteurs de *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> s.*, «Le livre de J-B. de La Salle, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* (1703) [...] est le premier à inclure dans son titre la référence religieuse [...]» (p.138)

## LE TEXTE

Après un envoi *Au lecteur* de six pages, les RBCC comportent 51 pages groupées en six chapitres :

- I - De l'honnête composition du corps.
- II - Du marcher.
- III - De quelques actions qui regardent la conversation.
- IV - Des discours et entretiens.
- V - De la manière de se comporter à table.
- VI - De la façon d'écrire des lettres.

### a) L'envoi *Au lecteur*

L'auteur — un ecclésiastique, sans doute — a tenu à préciser, dès l'abord, **sa visée pastorale** :

\* c'est **aux adultes** que s'adressent ces règles de conduite. Et non aux enfants:

«Je sais que quelques-uns ont écrit dignement sur cette matière; mais comme ils se sont proposé d'instruire la jeunesse, ils ont donné divers enseignements plus propres à la faiblesse de cet âge tendre, qu'à la disposition des personnes déjà avancées. C'est ce qui m'a porté à composer ce livret, où toutes sortes de personnes trouveront des avis convenables à leur état, et même plusieurs choses dignes de remarque qu'on ne trouve point ailleurs». (3-4)

\* **aux adultes de toute condition** :

Notre auteur aurait donc ses entrées dans tous les milieux, à la Cour ?... Quoiqu'il en soit, il demande que l'on comprenne pour quoi il lui faut parler, parfois, de ce qui pourrait apparaître comme des détails sans réelle importance: ces manquements au savoir-vivre élémentaire ne sont pas le lot des milieux sans éducation.

«Que si nous descendons quelques fois au détail des choses petites et légères en apparence, c'est que l'expérience a fait voir que non seulement les jeunes gens, mais encore beaucoup d'autres de toute condition y manquent assez souvent, soit par ignorance, soit par négligence; en quoi le défaut est d'autant plus remarquable que les choses sont plus faciles et plus communes» (4)

\* aux adultes **soucieux de vivre la modestie chrétienne.**

La définition de *la vertu de modestie* par notre auteur est intéressante. Elle est ce qui règle «l'extérieur de l'homme selon les lois de la droite raison» :

«La bienséance dont je vous présente ici les principales maximes n'est pas seulement un des plus beaux ornements de la vie civile : elle est encore une vertu très excellente, que les théologiens nous proposent sous le nom de modestie, à laquelle appartient de régler l'extérieur de l'homme selon les lois de la droite raison. C'est pourquoi si elle est nécessaire aux personnes qui veulent vivre avec honneur dans le monde, combien plus l'est-elle à ceux qui désirent s'avancer dans la vertu et édifier le prochain par leur bon exemple». (1-2)

«Fondées sur la raison», les règles de la bienséance sont, en outre, «autorisées par l'exemple des personnes bien nées, qui font profession particulière de la civilité». (2-3) Manquer à ces règles, c'est donc, tout à la fois, aller contre la «droite raison» et contre l'autorité morale et sociale de ceux qui font ici et maintenant le savoir-vivre, «de sorte qu'on ne peut y manquer sans blesser l'honnêteté et la bienséance, et encourir le blâme d'être incivil et grossier». (3)

\* aux adultes **désireux d'imiter Jésus-Christ.**

La perspective mystique, chère à l'École française n'est pas oubliée : elle est comme l'horizon de cette pastorale:

«Au reste, si l'on désire tirer quelque profit de ces avis, il ne suffit pas de les lire une fois en passant, il faut les avoir souvent devant les yeux, et ensuite s'étudier à y conformer son maintien, son marcher, sa conversation et tout son extérieur, jusqu'à ce que, par un long exercice, on ait acquis l'habitude d'une parfaite bienséance.

Mais pour en exercer les actes selon l'esprit du christianisme, l'on doit se proposer, pour modèle, Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la pratique de la modestie et de la circonspection, de l'humilité et de la douceur et des autres vertus dont l'assemblage faisait, en sa Personne, cette grâce charmante et cette bienséance incomparable qui reluisait en son extérieur et par laquelle il ravissait les hommes et les anges». (4-6)

## b) Les six chapitres

\* CHAPITRE I: **De l'honnête composition du corps.**

*La bienséance*, chez J-B. de La Salle et chez notre auteur, est d'abord :  
— *affaire de maîtrise* rigoureuse du corps, de la tête jusqu'aux pieds. Comparons le contenu des articles des RBCC aux titres des chapitres des RB:

### RBCC

- Art. 1 : le corps, la tête.
- Art. 2 : le front, le nez, la bouche, les lèvres, le visage.
- Art. 3 : les yeux, le regard
- Art. 4 : les mains, les épaules, les bras, les jambes
- Art. 5 : les mains.
- Art. 6 : les ongles.
- Art. 7 : les pieds, les jambes.
- Art. 8 : le nez (se moucher).
- Art. 9 : (tousseur, éternuer, respirer).
- Art. 10: la composition des mouvements

### RB

- Chap. I : Du port et du maintien de tout le corps.
- Chap. II : De la tête et des oreilles.
- Chap. III : Des cheveux.
- Chap. IV : Du visage.
- Chap. V : Du front, des sourcils et des joues.
- Chap. VI : Des yeux et de la vue.
- Chap. VII : Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer.
- Chap. VIII : De la bouche, des lèvres des dents et de la langue.
- Chap. IX : Du parler et de la prononciation.
- Chap. X : Du bâiller, du cracher et du tousser.
- Chap. XI : Du dos, des épaules, des bras et du coude.
- Chap. XII : Des mains, des doigts et des ongles.
- Chap. XIII : Les parties du corps qu'on doit cacher et des nécessités naturelles.
- Chap. XIV : Des genoux, des jambes et des pieds.

Maîtrise rigoureuse, méticuleuse dans les RBCC comme dans les RB, même si les RBCC n'ont pas les mêmes développements.

«1. Tenez le corps droit, soit debout, soit assis, soit à genoux, la tête un peu baissée sur le devant, sans la pencher ni d'un côté ni d'autre; ne la remuez pas légèrement, mais quand il est nécessaire, tournez-la avec gravité et bienséance.

2. Ne ridez point le front et, beaucoup moins le nez. Lorsque vous ne parlez pas, ne tenez point la bouche ouverte ni les lèvres trop fermées; et pour l'air du visage, prenez garde qu'il ne soit triste, sévère ou étonné, ni trop gai et trop ouvert; mais gravement joyeux, débonnaire et tranquille».

— **affaire de «composition».** C'est le titre du chapitre: «De l'honnête *composition* du corps». S'il y a maîtrise du corps, c'est en vue de réaliser une certaine image de l'*honnête homme*.

Pour le dictionnaire de Trévoux, «composer son visage et ses actions» peut être pris «en mauvaise part et (signifier) : faire l'hypocrite»; pris en bonne part, il signifie, dans le domaine moral : «régler ses mœurs, ses actions, ses paroles» pour des motifs raisonnables, voire hautement spirituels. Le dictionnaire donne cet exemple : «Il faut savoir *composer* son visage et ses actions suivant la profession qu'on a embrassée». Pour l'auteur des Règles de la Bienséance civile et chrétienne comme pour celui des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, la «profession» dont il s'agit, c'est la profession chrétienne, celle du Baptême. Nul n'est plus explicite, à cet égard, que La Salle:

«Si tous les chrétiens se mettent en état de ne donner des marques de bienveillance, d'estime et de respect, que dans ces vues et par des motifs de cette nature, ils sanctifieront par ce moyen toutes leurs actions et donneront lieu de distinguer, comme on doit le faire, la bienséance et la civilité chrétienne de celle qui est purement mondaine et presque païenne et vivant ainsi en véritables chrétiens, ayant des manières extérieures conformes à celles de Jésus-Christ et à celles de leur *profession*, ils se feront discerner des infidèles et des chrétiens de nom, comme Tertullien dit qu'on connaissait et qu'on discernait les chrétiens de son temps par leur extérieur et par leur modestie». (Préface, p.III-IV = RB 0.0.8)

Qu'entend l'auteur des RBCC de «l'honnête composition du corps»?

Les deux paragraphes cités plus haut nous donnent déjà quelques indications:

— S'il faut tourner la tête, que ce soit «avec gravité»;

— «l'air du visage», est fait d'un certain équilibre: ni «triste, sévère ou étonné, ni trop gai et trop ouvert; mais gravement joyeux, débonnaire et tranquille».

De même en :

— II,1 : il ne faut pas marcher «d'un pas trop hâté ou trop pesant, mais avec mesure et gravité bienséante».

— IV,1 : Il faut s'étudier «soigneusement à rendre [sa] conversation modeste et retenue, sans austérité ni contrainte; libre et joyeuse, sans légèreté ni dissolution, douce et gracieuse, sans affectation ni flatterie, ouverte et cordiale, avec prudence et discrétion; enfin, proportionnée, utile et agréable à ceux avec lesquels [on traite]».

— IV,2 : Il faut parler «d'une voix modérée, ni trop lente, ni trop vite; ni rude ni efféminée, ni élevée plus qu'il n'est nécessaire, ni si basse qu'on ne puisse être aisément entendu de ceux à qui l'on parle».

— VI,10 : «Il faut écrire sans affectation, et comme l'on parle dans un entretien particulier; pour cela l'on doit s'étudier à un style court et net, et tâcher de s'énoncer d'une manière simple, naïve et familière, mais pourtant respectueuse et accommodée aux sujets et aux personnes».

L'honnête homme — chrétien — qui nous est ainsi présenté est fait d'un subtil dosage de rigueur dans la maîtrise de soi et de liberté tant physique que morale. Un beau type d'homme, en vérité ! une belle *composition*.

\* CHAPITRE II: **Du marcher.**

Les RBCC insistent longuement (art.4-8, 10-11) sur ce qui règle la promenade à plusieurs. L'auteur rejoint les recommandations de Courtin reprises par La Salle:

## RBCC

«Lorsque plusieurs égaux se promènent ensemble, il est de la bienséance que ceux qui ont été au milieu, pendant un tour d'allée ou de chambre, se retirent à côté, quand ils sont arrivés au bout, et cèdent le milieu à ceux qui en étaient les plus éloignés; ce que ceux-ci doivent pareillement observer après qu'ils ont achevé leur tour; et toujours de même consécutivement.

La bienséance requiert que celui qui va avec des personnes *plus considérables* que soi, leur cède toujours la place la plus honorable, c'est à savoir celle qui est à la droite, quand deux marchent ensemble, et celle du *milieu*, quand on est plus de deux : mais, dans les rues et le long des murailles, le lieu le plus honorable est toujours le haut du pavé et le plus proche du mur, suivant l'usage de France; et dans une chambre ou salle, c'est ordinairement la plus éloignée de la porte."

(II,7, 10)

## Courtin

«Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet; sinon, il faut se régler sur la porte.

Que si c'est dans un jardin, il faut se mettre à main gauche de la personne et avoir soin, sans affectation, de regagner cette place à tous les tournants.

Que si on est trois à se promener, le milieu est le lieu d'honneur et, partant, celui de la personne qualifiée; la droite est le second et la gauche est le troisième. De là vient que le haut bout, dans un jardin, et ailleurs où l'usage n'a rien déterminé, est la droite de la personne qualifiée.

Que si on se promène trois ensemble, et que l'on soit égaux, on peut se quitter le milieu alternativement, à chaque retour d'allée, celui qui était au milieu se reculant à côté, pour laisser entrer au milieu un de ceux qui étaient à côté.

## RB

«Lorsqu'on est trois ou plus à se promener, la place qui se doit donner à la personne la plus considérable est le milieu; la droite est la seconde et la gauche est la troisième; et si ceux qui se promènent ainsi sont égaux, ils peuvent se céder le milieu alternativement à chaque longueur de promenade; celui qui était au milieu se retirant à côté pour laisser prendre le milieu à un de ceux qui étaient à côté de lui.

Dans un jardin, et dans les autres lieux où l'usage n'a rien déterminé, la seconde place est à la droite de la personne à qui on fait honneur; ainsi, si on y est seul avec elle, on se mettra à sa gauche et on aura soin de prendre toujours la gauche, chaque fois qu'on tournera, sans néanmoins qu'il y paraisse de l'affectation.

Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte qui marque le dessous.

Dans la rue, la place d'honneur est le côté de la muraille; mais si on est trois, le milieu est la première place, le côté de la muraille est la seconde, et l'autre côté est le troisième». (p.138 = RB 205.2.366-368 - ce dernier § est fortement inspiré de l'Anonyme)

\* CHAPITRE III: De quelques actions qui regardent la conversation.

L'article 1 donne le ton:

«Faites quelques inclinations aux personnes supérieures quand vous les abordez et quand vous vous séparez d'elles; et cette inclination doit être d'autant plus grande que les personnes sont plus élevées en dignité au-dessus de vous».

Il ne s'agit pas, en effet, dans ces 28 articles, de préciser les règles de la conversation «civile et chrétienne» mais bien plutôt de ce qui précède, accompagne ou prolonge les conversations. La Salle parle, à ce sujet, des «Visites» (II P., Ch.VI), «de la manière» d'entrer, de saluer, de s'asseoir ou de se lever, de prendre congé et sortir (p.159-183 = RB 206).

C'est un autre type de «maîtrise de soi» qui est exigée ici. Non plus celle du corps, mais celle de *l'attention*. De l'attention à la situation. L'honnête homme — civil et chrétien — est celui qui, comme spontanément, juge de ce qu'il est par rapport à ceux avec qui il est en relation. L'insistance sur la hiérarchisation des personnes en cause est incessante : sur 28 articles, 21 précisent le rapport de supériorité, d'égalité ou d'infériorité (cf. le schéma ci-après); deux autres y font allusion (12 et 27). Quatre autres recommandent la discrétion qui s'impose en toute circonstance et en toute compagnie (20, 21, 23, 24). Ainsi l'article 21, source, semble-t-il, d'un paragraphe des RB:

**RBCC**

«Abstenez-vous, tant que vous pourrez, de sommciller pendant que les autres parlent, de vous asseoir lorsqu'ils se tiennent droit, et de vous promener lorsqu'ils sont arrêtés, et ne tuer ni puce, ni autre vilain animal, en présence de personne».

**RB**

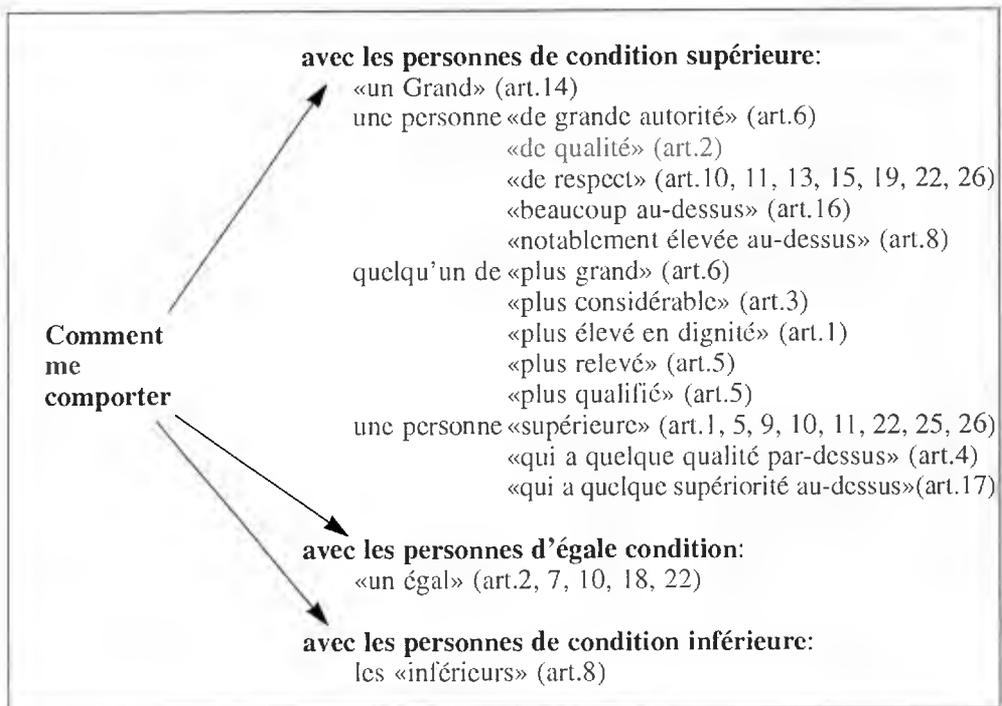
«Dans les visites et dans la conversation, il est de la bienséance de se conformer à ceux qu'on visite, et de ne point affecter de particularité : et il serait tout à fait contre le respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, d'être assis lorsqu'elles sont debout; de marcher lorsqu'elles s'arrêtent ; et de lire, encore plus de dormir, lorsqu'elles s'entretiennent».

(p.173 = RB 206.4.449)

La règle d'or du comportement, dans cette société si subtilement hiérarchisée, est donnée dans le dernier article (28):

«Pour les cérémonies nécessaires, et qui se font par devoir, suivez l'usage reçu parmi les sages, conformément au pays, au temps, à l'âge et à la condition des personnes, fuyant également, en cela, l'excès et le défaut».

Les «usages reçus», même considérés comme des «devoirs», ne sont pas universels. Ils varient selon les pays et les temps. L'auteur n'en dit pas davantage. Pas plus qu'il n'aborde les façons de faire qui tiennent à l'enfance et même à la jeunesse. Le public visé est celui des adultes. Les adultes et leurs «conditions».



Une certaine «image» de l'honnête homme — civil et chrétien — nous est donnée ici: celui du «sage», de l'homme du milieu, à mi-chemin de «l'excès» et du «défaut»:

«Abstenez-vous des cérémonies affectées et importunes de ceux qui refusent, à tous moments, l'honneur qui leur est dû et qui entremêlent, dans leurs discours, de fréquentes excuses et d'ennuyeux préambules d'une fausse modestie. Éviter, avec un pareil soin, les lâches complaisances des flatteurs qui, pour leur intérêt, approuvent indifféremment toutes les inclinations et toutes les actions soit bonnes soit mauvaises de ceux à qui ils désirent plaire». (28)

Une «sagesse» qui peut sembler un peu courte...

### Le chapitre III et les RB:

Quelques paragraphes des RB semblent devoir beaucoup à notre chapitre:

#### RBCC

«Faites quelques inclinations aux personnes supérieures quand vous les abordez et quand vous vous séparez d'elles; et cette inclination doit être d'autant plus grande que les personnes sont plus élevées en dignité au-dessus de vous» (1)

«...c'est manquer à la bienséance que de prendre le lieu le plus honorable, ou de le *refuser opiniâtrement* quand il est présenté, et chacun, en sa maison, le doit céder à son égal» (7). «...ce serait chose messéante et importune de refuser opiniâtrement celui qui vous est présenté» (14). «Vous ne devez pas... déférez plus d'une ou deux fois la préséance à une personne *inférieure qui ne peut l'accepter sans manquer à son devoir*» (8).

«Quand une personne supérieure ou de respect entre dans un lieu où vous êtes, tenez-vous *debout et découvert, jusqu'à ce qu'il soit assis* et couvert; gardez la même posture et lui rendez le même témoignage de respect lorsqu'il sort du lieu où vous êtes jusqu'à ce qu'il soit dehors; et, pendant ce temps-là, il faut interrompre l'action, ou l'entretien, que vous avez commencée».

#### RB

«Celui qui salue doit s'incliner d'autant plus profondément que la personne qu'il salue est plus qualifiée».

(p.168 = RB 206.3.439)

«Il faut, dans sa maison, céder sa place la plus honorable, même à ses égaux: il ne faut pas presser un *inférieur* de prendre une place *qu'il ne peut pas accepter sans manquer à son devoir*».

(p.178 = RB 206.6.461)

«...Si, cependant, on l'oblige de prendre une place plus honorable, il ne doit pas la *refuser opiniâtrement*, surtout quand, dans la compagnie, il n'y a personne qui soit d'une condition beaucoup plus élevée que la sienne».

(p.183 = RB 206.7.475)

«...lorsque la personne qui arrive mérite quelque honneur, quitter le discours, le jeu, et tout autre chose; et tous doivent se lever, lui faire la révérence et demeurer *debout et découvert, jusqu'à ce que* cette personne se soit assise».

(p.182 = RB 206.7.471)

\* CHAPITRE IV: **Des discours et entretiens.**

La conversation «honnête» est un art qui est maîtrise de toutes ses virtualités aussi bien intellectuelles que morales et spirituelles. Un chef-d'œuvre de liberté intérieure et d'ouverture à autrui:

«Étudiez-vous soigneusement à rendre votre conversation modeste et retenue, sans austérité ni contrainte; libre et joyeuse, sans légèreté ni dissolution, douce et gracieuse, sans affectation ni flatterie; ouverte et cordiale, avec prudence et discrétion; enfin, proportionnée, utile et agréable à ceux avec lesquels vous traiterez». (1)

Tout est question:

\* d'équilibre:

«Il faut parler d'une voix modérée, ni trop lente, ni trop vite; ni rude, ni efféminée, ni élevée plus qu'il n'est nécessaire, ni si basse qu'on ne puisse être aisément entendu de ceux à qui l'on parle». (2)

\* de sérieux:

«Gardez toujours la bienséance et la modération convenable dans les mots de gaieté que vous direz pour recréer l'esprit, de peur de vous laisser aller au dérèglement de ceux qui n'ont, pour l'ordinaire, rien de sérieux dans leur conversation, qui tournent toutes choses en risées et qui divertissent la compagnie, comme les bouffons, par des niaiseries et des discours impertinents, ou par des actions ridicules et messéantes; ou, qui pis est, par des railleries des choses saintes ou des défauts du prochain». (4)

\* de respect:

«Ne traitez personne de paroles piquantes, hautaines ou méprisantes; mais, au contraire, témoignez toujours, par votre manière de parler humble et respectueuse, que vous déférez l'honneur à ceux avec qui vous conversez; surtout quand ce sont des personnes considérables et élevées au-dessus de vous; et même, en leur présence, vous devez par respect vous abstenir de toutes paroles ou actions de colère à l'égard de ceux sur qui vous avez autorité». (7)

\* de discrétion:

«Il est tout à fait de la bienséance de parler rarement de soi et de ce qui peut tourner à sa louange; et lorsqu'on est obligé d'en dire quelque chose, de le faire en peu de mots, avec humilité et modestie, sans abaisser les autres ni s'élever au-dessus d'eux». (10)

\* de nuance dans l'expression:

«N'usez point des façons suivantes de parler ou d'écrire qui ressentent, un peu le commandement; mais servez-vous de celles-ci qui signifient la même chose d'une manière plus honnête [...]. De même ces autres façons de parler: *M'entendez-vous bien ? Comprenez-vous ce que je vous dis*, etc. *Vous m'avez trompé*, ou *vous avez manqué à faire ce que vous m'aviez promis*, Au lieu desquelles il faut dire, parlant à une personne de mérite: *Me fais-je bien entendre, Monsieur ?* ou *Je ne sais si je m'explique bien. Je ne me fais peut-être pas bien entendre*, etc. *Vous ne vous êtes pas souvenu de ce que vous m'aviez promis*, ou *Peut-être que vous n'avez pu accomplir ce que vous m'aviez fait espérer*». (9)

Ce passage a inspiré un paragraphe des RB:

«Il est incivil, et même choquant, de dire à une personne: *Vous m'avez manqué de parole; vous m'avez trompé*. Il est à propos de s'exprimer d'une autre manière, qui soit plus honnête, en disant, par exemple: *Apparemment*, ou *vous ne vous êtes pas, sans doute, souvenu, Monsieur* ou: *Peut-être que vous n'avez pu faire ce que vous m'aviez fait espérer*». (p.229 = RB 207.6.584)

À rapprocher aussi de ces passages de:

### Courtin

«Comme aussi, en parlant, c'est une incivilité de dire à la même personne: *M'entendez-vous bien ? M'entendez-vous ? Je ne sais si je m'explique*, etc. Il faut éviter ces façons de parler, mais poursuivre son discours...» (p.37s)

### RB

«C'est aussi une incivilité, en parlant à une personne, de lui dire: *Vous m'entendez bien? M'entendez-vous bien ? Je ne sais si je m'explique bien*, etc. Il faut, sans user de toutes ces façons de parler, poursuivre son discours».

(p.216 = RB 207.4.555)

\* de maîtrise des passions:

«Recevez toujours de bonne grâce, et avec témoignage de reconnaissance, les avertissements qu'on vous donne et dissimulez prudemment les défauts de respect et les autres manquements que l'on commet contre vous. Mais ne vous ingérez point de donner des avis, ou de faire des réprimandes à ceux qui ne dépendent pas de vous, si ce n'est quand la charité chrétienne y oblige, et cela avec grande discrétion». (21)

«Ne blâmez point celui qui fait ce qu'il peut, dans l'affaire qu'on lui a commise, quoi qu'elle ne réussisse pas comme vous le souhaiteriez; et ne reprenez jamais personne avec colère, ni avec contention de voix passionnée; mais avec modération, douceur et discrétion». (22)

\* de soumission aux règles qui régissent les assemblées:

«Dans une assemblée de plusieurs, ne dites point votre avis sur les sujets qu'on y propose avant qu'on vous le demande, si vous n'êtes le plus qualifié de tous ou si vous n'y voyez quelque nécessité; et, quand vous dites votre sentiment, ne faites pas de longs discours, mais venez bientôt au point de la question proposée». (15)

«Ne contredites pas facilement au sentiment des autres, ni ne défendez opiniâtrement vos pensées; et, dans les choses où la diversité d'opinion est permise, ne condamnez pas ceux qui sont d'avis contraire au vôtre». (16)

«Ne dites aucune chose que vous n'y ayez auparavant pensé. Ne répondez à un autre avant qu'il ait achevé de parler; et ne suggérez point les mots à celui qui s'énonce lentement et avec peine, si ce n'est qu'il le désire ou que vous parliez, en particulier, avec une personne familière». (17)

\* CHAPITRE V: **De la manière de se comporter à table.**

Les recommandations des RBCC, concernant «la manière de se comporter à table», se retrouvent très généralement dans les RB. Mêlées, inextricablement, aux apports des autres sources. Ainsi:

**RBCC**

«Ne sucez point les os pour en tirer la moelle, ni ne les mettez à la bouche pour *ronger* la chair qui est dessus; mais ôtez-la *avec le couteau* et la mettez sur l'assiette; puis la prenez avec la fourchette, si vous en avez une, au défaut de la main». (12)

**RB**

«C'est une chose bien plus vilaine de les *ronger avec les dents*, tout autour, et les tenir avec les deux *mains*, comme font les *chiens* avec leurs pieds; il est aussi très indécent de *les sucer*, en faisant du bruit, *en sorte qu'on soit entendu* des autres. On ne doit pas même les porter à sa bouche; il faut *se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau*, le plus proprement qu'on peut; *et les mettre ensuite sur son assiette, sans jamais les jeter à terre*, ce qui serait une très grande incivilité». (p.116 = RB 204.8.305)

**P.F.**

«Il ne faut pas *ronger* les os *avec les dents*, ni les prendre à pleines *mains*, ni *les sucer, en sorte que l'on soit entendu* de la compagnie; ni les casser avec le couteau [...] pour en tirer la moelle; mais l'on doit se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau; et les mettre ensuite sur son assiette, sans les jeter à terre».

(VII, § 2, art.13)

**Anonyme**

«[...] Il ne les rongera point. Il n'appartient qu'aux *chiens* et aux chats de *ronger* les os. 3. Il ne les succra point, en sorte qu'il soit entendu de la compagnie. 4. Il s'abstiendra de les casser avec le couteau ou autrement, de les frapper sur la table ou sur l'assiette et de les secouer pour en tirer la moelle. [...] Il doit *se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau et les mettre ensuite sur son assiette sans les jeter à terre*». (p.145s)

**Courtin**

«Il ne faut pas non plus *ronger* les os, ni les casser ou secouer pour en avoir la moelle; il faut en couper la viande sur son assiette et puis la porter à la bouche avec la fourchette» (p.120)

Remarquons que, seules, les RBCC font allusion à un service de table *sans fourchette*...

Il est difficile de déceler, parmi les 22 articles de ce chapitre, ceux qui auraient été directement à l'origine d'un passage des RB. Celui-ci, peut-être:

**RBCC**

«Étant assis à table, il est fort messéant de tenir les bras ou les mains appuyées dessus, comme aussi de pousser du coude ceux qui sont proches; et ce n'est pas une moindre incivilité de s'étendre d'une manière lâche et négligente sur son siège, de se gratter, de remuer les pieds, ou tourner la tête de côté et d'autre sans nécessité». (1)

**RB**

«L'un des principaux égards qu'on doit avoir, lorsqu'on est à table, est de n'incommoder personne, soit avec les bras, soit avec les pieds; c'est pourquoi on ne doit alors ni étendre, ni élargir, ni les bras, ni les jambes, ni pousser avec le coude ceux qui sont auprès de soi; et s'il arrive qu'on y soit serré, il est à propos de se retirer un peu en arrière, pour se mettre plus au large; on doit même se presser et s'incommoder, pour accommoder les autres». (p.85 = RB 204.1.224)

Un rapprochement intéressant: les pratiques de la table évoluent, mais est-ce dans le sens d'un plus grand raffinement?

**RBCC**

«C'est chose messéante de toucher la viande avec les mains quand on a une fourchette et, plus encore, de manier son pain avec ses doigts lorsqu'ils sont gras; mais de les sucer, surtout avec bruit, est une action très incivile: essuyez-les avec la serviette, et même, s'il est besoin, frottez-les auparavant sur un petit morceau de pain que vous mangerez après». (14)

**RB**

«Lorsque les doigts sont fort gras, il est à propos de les dégraisser d'abord avec un petit morceau de pain, qu'il faut ensuite laisser sur l'assiette, auparavant que de les essuyer à sa serviette, afin de ne la pas beaucoup engraisser et de ne la pas rendre malpropre». (p.86 = RB 204.2.228)

**Courtin**

«Il faut, quand on a les doigts gras, ou son couteau, ou sa fourchette, etc., les essuyer à sa serviette et, jamais, à la nappe ni à son pain...» (p.122s)

Courtin, l'ambassadeur, ne veut pas que l'on essuie ses doigts gras «à son pain»; La Salle demande qu'on les dégraisse «d'abord avec un petit morceau de pain, qu'il faut ensuite laisser sur l'assiette»; les RBCC ne voient pas de difficulté à ce que l'on mange le petit morceau de pain qui a servi à dégraisser les doigts...

\* CHAPITRE VI: De la façon d'écrire des lettres.

L'auteur des RBCC nous est apparu, déjà, fort soucieux des convenances et, en particulier, de celles qui sont liées à ce qui caractérise la société d'Ancien Régime: la hiérarchie sociale.

Dans son chapitre sur «la façon d'écrire des lettres», son souci transparait dans chacun des 17 articles qui le composent. Dès le premier article, le caractère hiérarchique de la société est, en quelque sorte, matérialisé, rendu visuellement sensible dès les tout premiers mots:

«Lorsque vous écrivez aux personnes de condition, il faut laisser, entre leur qualité et le commencement de la lettre, un espace proportionné à leur dignité; par exemple si, étant de médiocre condition, vous écrivez à un évêque ou à quelque seigneur ou dame de grande qualité, vous laisserez en blanc la moitié de la page entre le mot *Monsieur*, *Monseigneur* ou *Madame*, et la première ligne de la lettre: ce que vous devez observer, à proportion, à l'égard des autres personnes, selon qu'elles sont plus ou moins élevées au-dessus de vous. Que si vous êtes en doute touchant la qualité des personnes à qui vous écrivez, il vaut mieux laisser plus d'espace que moins, parce que le défaut de respect pourrait aisément les choquer mais, rarement, l'excès.

Si vous écrivez à des personnes de médiocre qualité, qui méritent néanmoins quelque respect, vous laisserez en blanc deux ou trois lignes, mais un peu moins entre personnes égales et fort familières».

La dernière page, comme l'enveloppe, répond aux mêmes critères sociaux:

«Les titres de respect qu'on met au bas des lettres, se diversifient selon les diverses qualités des personnes à qui l'on écrit [...], un inférieur écrivant à son supérieur, ou à une personne qui le surpasse en dignité, doit toujours se qualifier: *Votre très humble et très obéissant serviteur*.

Pour la situation convenable de ces paroles, l'on met du côté gauche ce mot: *Monsieur*, dans une distance ordinairement plus grande de la dernière ligne de la lettre que de l'extrémité du papier; et on le met surtout fort bas, lorsque la personne à qui l'on écrit est de grande considération; puis l'on met de l'autre côté, qui répond à la main droite, tout au bas de la lettre, ces paroles ou semblables: *Votre très humble*, etc. Et le plus proche du bord qu'on peut finir est le plus respectueux. (13-14)

«...Sur cette enveloppe, l'on écrit l'adresse de la lettre et, tout au bas, vers le côté droit, le lieu de l'adresse: où il est à remarquer que le plus bas qu'on peut mettre le reste de la souscription est une marque de plus grand respect». (16)

Toutes ces recommandations sont reprises par J-B. de La Salle à travers *Courtin* ou *l'Anonyme*. L'influence des RBCC est plus directe dans les notations qui concernent l'emploi des titres et l'expression des qualités: des nuances, toujours des nuances...

**RBCC**

«Lorsque vous écrivez ou parlez aux personnes de grand respect, il faut souvent vous servir du titre particulier de leur qualité, au lieu de dire, vous, par exemple: au Pape, *Votre Sainteté*. Aux cardinaux, *Votre Éminence*. Aux archevêques et évêques, *Votre Grandeur*. Aux religieux, *Votre Révérence*. Aux rois et aux reines, *Votre Majesté*. Aux princes, *Votre Altesse*, et s'ils sont fils de rois, *Votre Altesse Royale*. Aux ambassadeurs, etc., *Votre Excellence*».

**RB**

«Lorsqu'on écrit à des personnes d'une qualité éminente, il n'est pas séant de se servir des termes de vous; mais il faut, pour l'ordinaire, en leur adressant le discours, employer le terme qui exprime le titre de leur qualité. Ainsi, au lieu de dire *Vous*, on doit dire aux princes, *Votre Altesse*; aux évêques, aux ducs et pairs, et aux ministres d'État, *Votre Grandeur*; aux religieux qualifiés, *Votre Révérence*».

(p.245 = RB 210.1.625)

Trois passages des RB — dont deux paragraphes — dans les RBCC:

**RBCC**

«Les titres de respect qu'on met au bas des lettres se diversifient selon les différentes qualités des personnes à qui l'on écrit; par exemple, un sujet écrivant à son roi use de ces termes: *Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très fidèle serviteur et sujet, N*. Un fils écrivant à son père, ou un neveu à son oncle, finit ainsi: *Je suis, Monsieur, mon très honoré Père, ou Oncle, Votre très humble et très obéissant serviteur et Fils, ou Neveu, N...*» (13)

«Que le nominatif ou l'accusatif sont les plus convenables pour finir une lettre; par exemple: *Je suis, ou je demeure, Monsieur, Votre, etc. Faites-moi l'honneur, ou la faveur de me croire, Monsieur, Votre, etc. Étant, Monsieur, Votre, etc. Comme celui qui est, etc.*» (12)

**RB**

«Au bas de la lettre, pour marque de soumission à l'égard des personnes à qui on écrit, après ces termes: *Je suis*, ou autres semblables, on met ces mots: *Votre très humble et très obéissant Serviteur*. Et ils se mettent, en deux lignes, au bas et au coin du papier, du côté droit; c'est toujours par ces termes qu'on finit une lettre, parce que nous n'avons point d'autres marques pour exprimer notre respect. Un fils écrivant à son père met: *Votre très humble et très obéissant fils*. Un sujet à son Roi use de ces termes: *Sire, Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet*».

(p.248 = RB 210.1.631-632)

«Il faut, en finissant, mettre toujours ces termes: *Votre très humble, etc.* au nominatif ou à l'accusatif, et non jamais au génitif ou au datif, par exemple: *Je suis votre, et*. Et non pas: *Commandez à votre, ou Recevez de votre, etc.*»

(p.248 = RB 210.1.634)

Enfin, ce paragraphe, qui peut surprendre: J-B. de La Salle qui n'emploie pas lui-même, envers ses Frères, la bénédiction paulinienne, souhaite la voir employée par tous «les chrétiens»:

### RBCC

«Il n'appartient qu'à une personne supérieure à l'égard de celle à qui il écrit, de se servir de ces termes: *La grâce de Notre Seigneur soit avec vous*, ou semblables façons de parler dont usent communément les personnes de communauté, au commencement de leurs lettres, parce que ces paroles signifient quelque sorte de bénédiction, qui ne conviennent qu'à celui qui est au-dessus d'un autre. C'est pour cette raison que les personnes, même égales, qui usent de ces souhaits de bénédiction, écrivent: *Avec nous*, au lieu de *Avec vous*, pour ôter toute marque de prééminence». (3)

### RB

«Il serait très à propos que les chrétiens commençassent leurs lettres par ces paroles, dont se sert ordinairement saint Paul dans celles qu'il écrit: *La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous*, ou *avec nous*. Les personnes supérieures doivent dire: *avec vous*, et celles qui sont égales: *avec nous*». (p.244 = RB 210.1.624)

### Pour conclure:

Et d'abord, la conclusion de l'auteur, à l'article 17 de ce dernier chapitre:

«Voilà en peu de mots, ce qui touche la bienséance civile et chrétienne; et quoique ces règles semblent petites et de peu d'importance, si néanmoins on les garde soigneusement, elles produiront en toutes sortes d'âges, d'emplois et de conditions, des fruits très agréables et très abondants».

L'auteur peut ainsi manifester la satisfaction qu'il éprouve devant son texte, c'est qu'il a l'impression d'avoir rempli sa tâche: offrir des «avis», des «règles fondées sur la raison et autorisées par l'exemple des personnes bien nées, qui font profession particulière de la civilité» (Préface). Ce sont aussi, selon lui, des avis et des règles propres à rendre les chrétiens plus civils et plus modestes — la «modestie» considérée comme «vertu chrétienne». L'on ne peut s'empêcher de penser, face au texte des RBCC, que la perspective reste bien étroitement «élitiste». Les rapports verticaux occupent tout le champ de conscience. Le regard porté sur «l'inférieur» n'est guère profondément humain:

«on doit s'abstenir des façons de parler de la lie du peuple» (IV,3)

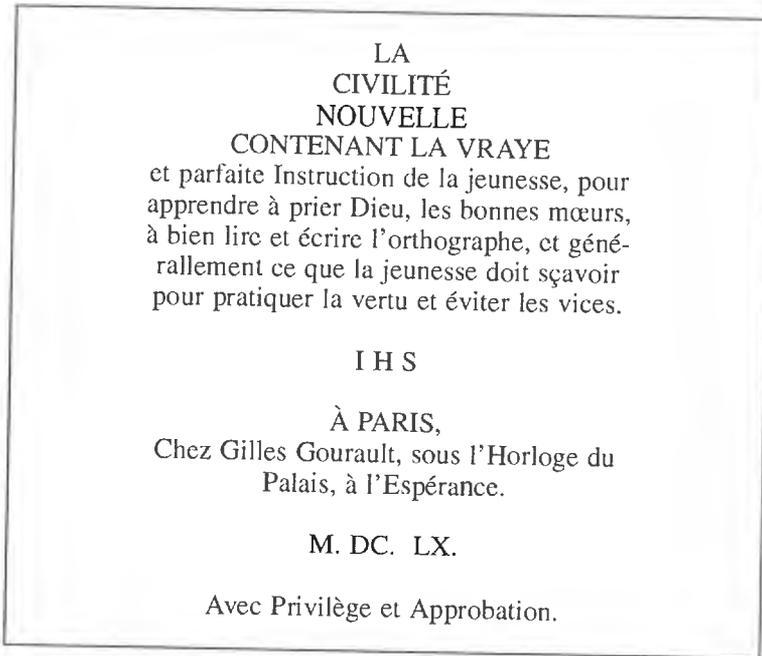
«en présence [*de personnes considérables*], vous devez, par respect, vous abstenir de toutes paroles ou actions de colère à l'égard de ceux sur qui vous avez autorité» (IV,7)

«prenez garde de faire paraître aucun mouvement de colère contre personne, même contre vos domestiques, en présence des conviés». (V,5)

Les belles perspectives "mystiques", entrevues dans la Préface, n'ont guère influencé le texte: le «modèle» proposé en ces pages est-il véritablement «Jésus-Christ Notre-Seigneur», tel que les Évangiles nous le présentent ?... N'est-ce pas plutôt, tout simplement, l'honnête homme tel qu'une société raffinée pouvait le concevoir ? Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher cet "idéal" du véritable chrétien honnête homme que J-B. de La Salle voulait proposer à travers les RB...

## LA CIVILITÉ NOUVELLE

La Bibliothèque Sainte-Geneviève, 10, Place du Panthéon, à Paris, possède un exemplaire<sup>1</sup> de l'édition princeps d'une civilité qui a nourri, en passant par divers canaux, les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle. Le titre complet porte:



Les lettres patentes concédant le privilège sont «données à Paris au mois de Décembre 1659». Aucun nom d'auteur ni initiales.

Seules, deux autres éditions de ce texte nous sont connues. Albert FRANKLIN, dans les intéressants recueils de documents concernant *La Vie privée d'autrefois*<sup>2</sup>, a tout un volume sur les repas (1889). Parmi d'autres extraits de civi-

<sup>1</sup> Cote: Z.8° 1059 (pièce 5) - Rés. Inv.3200. L'ouvrage est cité par le F. Albert-Valentin, dans son *Édition critique des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, p.179 et 231.

<sup>2</sup> *La Vie privée d'autrefois. Arts et Métiers. Modes, Mœurs, Usages des Parisiens d'après les documents originaux ou inédits.* Par Alfred FRANKLIN — *Les Repas* — Plon, 1889, p.217-224. L'auteur ne donne aucune référence permettant de localiser cet exemplaire.

lités qui en traitent, Franklin donne de larges extraits d'une *Civilité nouvelle*, de 1667. Le titre reprend celui de l'édition princeps, précisant cependant: «Par L.D.L.M.»<sup>3</sup>. La Bibliothèque Nationale de Paris possède un exemplaire de 1671, édité «À BASLE, pour Jean-Herman Widerhold, Imprimé chez Jaque Bertsche». C'est une édition trilingue, dont le texte est disposé ainsi:

latin / allemand  
français

Cette civilité fait suite au *Nouveau Traité de la Civilité* d'Antoine de COURTIN (1671) également traduit en latin et en allemand<sup>3</sup>. C'est à cette dernière édition que nous nous référerons dans cette étude.

## LE TEXTE

### 1. Sa structure

Après les trois pages de titre, dans chacune des trois langues de l'ouvrage, la page 7 donne un second titre: «*La Civilité. Contenant la vraye et parfaite instruction de la jeunesse pour apprendre les bonnes mœurs, à bien lire et écrire l'orthographe, ensemble les Quatrains du Seigneur de Pybrac, ceux du Président Favre, et ceux de Monsieur Mathieu, Conseiller du Roy*».

À partir de la page 8, suivent sans indication de chapitres les subdivisions suivantes:

---

<sup>3</sup> Cote B.N., pour le traité de COURTIN: R. 21036 (1) et pour *La Civilité nouvelle*: R 21036 (2), même volume.

- \* De la Civilité. (p.8-11)
- \* Des premières années de l'enfance. (p. 11-17)
- \* Des Commandements de Dieu.
- \* Les dix commandements de Dieu.
- \* Les douze articles du symbole des Apôtres.
- \* De l'Oraison Dominicale... Oraison quand on se lève ... Oraison quand on se couche...
- \* La forme de la confession publique.
- \* Avant que de prendre sa réfection.
- \* Les grâces après la réfection. (p.33-38)
- \* Instruction très utile pour apprendre à lire et écrire et l'orthographe en perfection. (p.39-57)
- \* De la diversité des prononciation. (p.57-62)
- \* Du parler. (p.63-67)
- \* Quand il faut lever et habiller l'enfant. (p.67-71)
- \* Du prier Dieu. (p.71-72)
- \* Du desuiner (= déjeuner). (p.72-74)
- \* De l'étude. (p.74-76)
- \* Du maître. (p.76-79)
- \* De la conversation et des devoirs que l'enfant observera lorsqu'il se trouvera en compagnie. (p.79-95)
- \* De la façon de qualifier les personnes à qui l'on parle. (p.95-102)
- \* Des habits et parures du corps. (p.102-105)
- \* L'ordre de cheminer seul ou en compagnie. (p.105-113)
- \* Enseignements très utiles à la jeunesse. (p.114-130)
- \* Conseils pour les devis et propos et de la belle manière de s'y comporter en compagnie. (p.130-154)
- \* Civilité que l'enfant observera lorsqu'il servira à table. (p.154-161)
- \* Civilité que l'enfant observera lorsqu'il sera à table. (p.162-196)
- \* Du coucher. (p.196-204)

La seule lecture de ces titres peut intriguer. Le caractère scolaire de plusieurs est traditionnel: beaucoup de manuels de civilité ont voulu être le premier livre de catéchisme — ici, p.17-32 —, de lecture, d'écriture et d'orthographe (p.33-56), avant d'être un recueil de règles de comportement.

Traditionnelle aussi l'importance accordée à la conversation — au «devis» (p.79-102 et 130-154) — et à la table (154-196). Ce qui l'est moins, en ces années 1660-1670, c'est le **caractère pédagogique et éducatif** de certains titres:

- \* Des premières années de l'enfance. (p. 11-17)
- \* Qu'il faut lever et habiller l'enfant. (p. 67-71)
- \* De l'étude. (p. 74-76)
- \* Du maître. (p. 76-79)

L'on devra s'y arrêter quelque peu.

Autre source de questionnement: ces titres qui semblent rompre un développement logique de l'ensemble du texte de civilité proprement dit. Celui-ci, en effet, part du lever de l'enfant et va jusqu'à son coucher:

- 1) Quand il faut lever et habiller l'enfant.
- 2) Du prier Dieu.
- 3) Du déjeuner.
- 4) De l'étude.
- 5) Du maître.
- 6) De la conversation.
- 7) De la façon de qualifier les personnes.
- 8) Des habits et parures.
- 9) L'ordre de cheminer.
- 10) Le service de la table.
- 11) La tenue à table.
- 12) Le coucher.

S'intercalent, entre (9) et (10), les «Enseignements très utiles à la jeunesse» et les «Conseils pour les devis et propos» qui, manifestement, auraient dû soit constituer une subdivision à part — cela vaut surtout pour les «Enseignements» qui concernent, pour la plupart, la bienséance proprement dite (contrôle et maîtrise du corps: tête, bras, jambes... besoins de bâiller et de cracher, d'éternuer ou de se moucher...); soit nourrir les subdivisions précédentes: ce qui concerne la chambre et le lit, en (1); l'étude, en (4); et les conseils «pour les devis», en (6) ou (7).

Ces textes intercalés sont-ils d'un second auteur ? ou du même auteur, mais qui se serait rendu plus proche des sources de civilité plus traditionnelles ? Des indices ne manquent pas qui plaideraient en faveur de **deux auteurs**. Ainsi:

— Les textes «intercalés» aiment les formules autoritaire, les verbes à l'impératif — souvent sous leur forme négative: ne faites, ne mangez, ne portez... Les «Enseignements très utiles à la jeunesse» débutent ainsi 10 fois (en 15 pages et 27 §) et les «Conseils pour devis», 20 fois (en 24 pages et 37 §). La première partie, «De la Civilité», ne compte que 3 emplois de verbes à l'impératif ouvrant 83 paragraphes...

— La qualité littéraire différente des deux ensembles de textes est, elle aussi, fort sensible. Sans entrer dans le détail, soulignons l'heureuse façon de décrire les «premières années de l'enfance»:

«Les premières années de notre vie tenant plus de l'animal que de l'homme, plus du sang que de la raison, et de la matière que de l'esprit, sont employées à des divertissements dont personne quasi n'a de mémoire.

On ne sait ce qu'on est, ni ce qu'on fait à ce commencement; ceux qui nous gouvernent sont quasi obligés de deviner ce que nous désirons. On parle avec les yeux; les cris témoignent nos ressentiments et, après quelques mots mal formés et sans suite, l'enfant s'opiniâtre à vouloir ce qu'il veut; et avec cette mutinerie innocente, tempête jusques à ce que son appétit ou, du moins, que sa pensée éloignée ailleurs aie diverti ses mouvements vers quelqu'autre objet qui lui agrée».

(p.12-13)

Et cette «pointe» qui achève le manuel:

«Ayant mis l'enfant dans les dispositions du sommeil, et celui qui dort n'ayant point d'oreilles pour entendre, on ne trouvera pas mauvais si je cesse de l'instruire, puisqu'il ne m'écoute plus. Aussi je finis et me tais de peur de l'éveiller ou de perdre ma peine et mon temps».

(p.204)

## 2. Un auteur ? deux auteurs?

Les questions que nous venons de soulever n'ont trouvé de réponses satisfaisantes que lorsqu'il nous a été donné de pouvoir établir un rapprochement systématique entre le texte de la *Civilité nouvelle* et la civilité que les Jésuites avaient mis en usage dans leurs collèges, au début du XVII<sup>e</sup> siècle: la *Bienséance de la Conversation entre les hommes*. En effet, presque tout le texte de celle-ci est passé dans la *Civilité nouvelle* (exceptés les 12 § du chapitre I, le premier § du chapitre II, le dernier du chapitre VII, les § 16, 20 et 28 à 49 du chapitre VIII, les deux premiers du chapitre X, les quatre premiers et les trois der-

niers de l'addition touchant les services et honneurs de table, soit 47 § non repris sur 229).<sup>4</sup>

Voici, à titre d'exemple, un parallèle entre notre *Civilité nouvelle* (1671) et cette *Bienséance de la Conversation* (1617). Une correction saute aux yeux: le texte jésuite qui s'adresse à «la jeunesse» lui dit «tu» alors que la *Civilité nouvelle* qui s'adresse à «l'enfant» lui dit «vous». Cinquante ans suffisent pour qu'une société participe à une sensibilité nouvelle!

### Bienséance de la Conversation

11. Ne souffle sur les viandes, mais si elles sont chaudes, attends qu'elles se refroidissent; le potage se pourra refroidir, le remuant modestement avec la cuiller; mais il ne sied pas bien de humer son potage en table, ains le faut prendre avec la cuiller.

12. Ne flaire les viandes, et si par aventure tu les flaires, ne les remets par après devant un autre.

13. N'engraisse ton pain, tout à l'entour avec les doigts, mais le voulant couper torche tes mains auparavant si elles sont grasses; partant, garde-toi, tant que tu pourras, de salir les mains, ou l'engraisser les doigts, et ayant la cuiller ou la fourchette, sers-t'en comme il faut, selon l'usage des bien apprins.

14. Si tu trempe en la sauce ton pain ou ta chair, ne les trempe de rechef après y avoir mordu; trempe-y à chaque fois un morceau médiocre, qui se puisse manger tout d'une bouchée. (p.132,134)

### Civilité nouvelle

Ne soufflez sur les viandes, mais si elles sont chaudes, attendez qu'elles se refroidissent; le potage pourra refroidir le remuant modestement avec la cuiller; il n'est pas de la bienséance de humer son potage, mais il le faut prendre avec la cuiller.

Ne fleurez les viandes qui sont devant vous, et si par inadvertance vous les fleureriez, ne les remettez pas par après devant un autre.

N'engraissez votre pain tout à l'entour avec les doigts, mais le voulant couper, essuyez vos mains auparavant, si elles sont grasses: surtout prenez garde tant que vous pourrez de vous salir et engraisser les doigts; et ayant la cuiller ou la fourchette, servez-vous-en comme il faut, et suivant l'usage des mieux civilisés.

Si vous trempez votre pain ou votre chair en la sauce, ne les trempez point après y avoir mordu; trempez-y à chaque fois un morceau médiocre qui se puisse manger tout d'une bouchée. (p.167-169)

<sup>4</sup> Cf. le tableau ci-après.

Chap. I - Du service divin

De la civilité (p.8-11)  
Des premières années de l'enfance (p.11-17)  
Des Commandements de Dieu... du Symbole... de l'Oraison dominicale... la forme de la confession publique... avant de prendre sa réfection... les grâces après la réfection... (p.17-34)  
[L'instruction de l'enfant] (p.34-57)  
De la diversité des prononciations (p.57-62)  
Du parler (p.63-67)  
Quand il faut lever et habiller l'enfant (p. 67-71)  
Du prier Dieu (p.71-72)  
Du déjeuner (p.72-74)  
De l'étude (p.74-76)  
Du maître (p.76-79)

Chap. III - Des premiers devoirs et cérémonies en conversation

Chap. IV - De la façon de qualifier les personnes à qui on parle, les aviser, dire un mot

Chap. V - Des habits et parures du corps

Chap. VI - Du marcher, soit à part soi, soit en compagnie

Chap. II - Enseignements généraux et mêlés touchant la civilité entre les hommes

Chap. VII - Des devis et propos

Chap. IX - Du service de table

Chap. VIII - Touchant le manger. Des comportements à table (les art. 28-49 ne sont pas repris par la *Cité nouvelle*)

Addition touchant les services et honneurs de table

Chap. X - Du coucher

Du coucher (p.196-204)

De la conversation et des devoirs que l'enfant observera lorsqu'il se trouvera en compagnie (p.79-95)

De la façon de qualifier les personnes à qui l'on parle (p.95-102)

Des habits et parures du corps (p.102-105)

L'ordre de cheminer seul ou en compagnie (p.105-113)

Enseignements très utiles à la jeunesse (p.114-130)

Conseils pour les devis et propos, et de la belle manière de s'y comporter en compagnie (p.130-154)

Civilité que l'enfant observera lorsqu'il servira à table (p.154-161)

Civilité que l'enfant observera lorsqu'il sera à table (p.162-175)

id. (p.175-196)

On le voit, les textes de la *Civilité nouvelle* — et cela vaut pour l'ensemble des paragraphes qui s'inspirent de la *Bienséance de la Conversation* — restent fort proches de leur source. Seules quelques retouches de style ou de vocabulaire témoignent du soin mis à moderniser, voire améliorer l'expression. Disons maintenant quelque chose de nos deux textes.

### A) la *Bienséance de la Conversation entre les hommes*

1. **L'auteur.** Selon la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, de Carlos Sommervogel, le Père Léonard Périn serait l'auteur, non du texte français mais de sa traduction latine. C'est lui aussi qui aurait ajouté l'*Addition touchant les services et honneurs de la table*. Le texte français aurait été composé au Collège de La Flèche et envoyé par délicate attention à celui de Pont-à-Mousson, où le P. Périn (1567-1638) enseignait alors la rhétorique. L'adresse de l'ouvrage porte en effet:

«À la très noble et très florissante jeunesse du Collège des Pensionnaires de la Compagnie de Jésus, à La Flèche.

Les Pensionnaires du Collège de la même Compagnie au Pont-à-Mousson,  
Honneur et Salut.

Messieurs,

Nous vous renvoyons à la bonne heure, le livre de la *Bienséance et conversation ordinaire entre les hommes*, que vous avez façonné par delà et habillé à la française et désiré pour l'ancienne alliance qui est entre votre Collège et celui-ci [...]»

L'*Addition*, qui serait donc de la plume du P. Périn, débute par une longue exhortation à ne pas craindre les raffinements du goût et des usages, quand il s'agit de servir à table:

«Telles jolivetés, direz-vous, sont de l'air de Cour, de l'art et de secret des écuyers tranchants, ou maître d'hôtel. Soit la chose ainsi en première instance; pourvu que vous nous confessiez aussi, que telles bienséances et honnêtetés sont aujourd'hui, en France et en ces quartiers, si fort pratiquées et si recherchées par toutes les tables, voire des gens de médiocre état, qu'une jeunesse qui n'est nullement apprise ni avisée de telles adresses, pour honnête et grandement lettrée qu'elle puisse être, ne peut s'exempter de rougir et de rester courte ès compagnies, n'osant s'avancer en bonne table à faire aucun service, non pas même envers ses égaux; ou en cas d'avance, d'apprêter à rire et parler à ceux qui y découvriront aussitôt son bec-jaune, lui voyant faire en mauvais latin, ce qui se devait faire en bon français; tous n'ayant cependant moyen d'apprendre ces petites façons, sitôt qu'il convient parfois les exercer».

### À l'origine de la *Bienséance de la Conversation entre les hommes*

Le Collège de La Flèche traduit très librement  
le *Galateo ovvero de' costumi* de Giovanni della Casa (1558)

et envoie cette traduction

au Collège de Pont-à-Mousson. → Le Père Léonard Périn de ce collège  
traduit le texte reçu en latin  
et y ajoute une *Addition* bilingue.

↓  
Le Collège de Pont-à-Mousson envoie  
un exemplaire de la première édition  
(1617) de la *Bienséance de la Conversation*  
au Collège de La Flèche.

← Le Collège de La Flèche  
publie sa propre édition  
de la *Bienséance de la Conversation* (1618).

Autres éditions:  
Orléans, 1618  
Rouen, 1618  
Douai, 1621  
Saint-Omer, 1625...

Le professeur de rhétorique ne donne ces recommandations qu'après avoir pris l'avis de personnes dont il espère qu'elles étaient compétentes:

«Posons donc pour commencement, que cet art et bienséance des services et honneurs de table, est toute divisée en deux chefs. L'un qui regarde l'ordonnance des mets et viandes sur tables; l'autre qui se porte à les détrancher de bonne grâce et en faire honneur aux conviés. De l'un et de l'autre, nous toucherons en gros quelques points généraux de gentille remarque; aux périls et hazards de ceux qui, pour ce sujet, nous ont fait accroire qu'ils nous disaient vrai, et nous mettaient hors de trop grande scholarité».

Les informations reçues semblent avoir été solides puisque nombre d'entre elles se verront confirmées tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup>, avec les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle. Donnons quelques exemples. Celui-ci, concernant «l'ordonnance des mets» dont J-B. de La Salle — qui semble n'avoir pas d'autre source — «démocratise» quelque peu les circonstances:

**Addition (1617)**

Les anciens ne comptaient en leurs tables ordinairement que deux services [...]. Aujourd'hui, nous suivons même style, mais l'on compte autant de services que l'on change de fois la table tout de nouveau.

2. L'on doit être soigneux de changer d'assiettes aux conviés aussitôt que l'on change de service.

3. Que si l'on traitait Grand, il est bon qu'il y ait quelqu'un proche de lui, avec une ou deux assiettes en main, pour changer la sienne quand il voudra, ou pour lui présenter s'il voulait envoyer quelque part à un autre de ce qu'il a devant lui.

(p.186, 188, 190)

**Civilité nouvelle (1661)**

Les anciens ne comptaient en leurs tables ordinairement que deux services [...]. Aujourd'hui, nous suivons même style, à la différence que l'on compte autant de services que l'on change de fois la table tout de nouveau.

L'on doit être soigneux de changer d'assiettes aussitôt que l'on change de service.

Que si l'on traite quelque Grand, il est bon qu'il y ait quelqu'un proche de lui, avec une ou deux assiettes en main, pour changer la sienne quand il voudra, pour lui présenter s'il voulait envoyer quelque part à un autre ce qu'il a devant lui.

(p.176s)

**RB (1703)**

Les personnes qui veulent manger proprement changent d'assiettes au moins deux fois durant le dîner: [...]. Chez les personnes de qualité, et dans les festins, on change ordinairement à tous, à chaque service, et il y a toujours des assiettes nettes sur le buffet, pour en changer à ceux qui en peuvent avoir besoin [...].

(p.128 = RB  
204.10.340)

Dans les RB, l'Article IV (Seconde partie, ch.IV = RB 204.4) intitulé: «De la manière de couper, et de servir les viandes, et de se servir soi-même» se ressent beaucoup de l'*Addition*, mais c'est généralement à travers Courtin. Limitons-nous à ces passages (sans donner les textes correspondants de la *Civilité nouvelle*, toujours très proches):

**Addition (1617)**

16. Si le service est de bouilli, la chair *entrelardée* modérément de graisse, comme la *pièce tremblante de bœuf* est plus honnête pour présenter.

17. De même, ce qui se doit présenter d'une *poule bouillie* est la *poitrine*, et ses *aiguillettes*, puis *les ailes*, et *les cuisses*.

**Courtin (1671)**

Que de la *pièce de bœuf tremblante*, l'endroit le plus *entrelardé de gras et de maigre* est toujours le meilleur.

[...] si la personne qualifiée vous demande [...] du *chapon bouilli* [...], la *poitrine* passe pour le meilleur endroit, *les cuisses* et *les ailes* vont après.

**RB (1703)**

dans une *pièce de bœuf*, ce qui est plus *entrelardé de gras et de maigre*, est toujours le meilleur.

À l'égard du *bouilli*, la *poitrine du chapon* ou de la *poule*, passe pour le meilleur endroit, et on estime *les cuisses* meilleures que *les ailes*.

18. **Les pigeonneaux** farcis ou se donnent *entiers*, ou **coupés de travers**.

21. Pour la volaille, ce proverbe court assez, que *les cuisses des oiseaux qui volent* sont les meilleures, et les ailes de ceux qui se grattent; tellement que si c'est un chapon qui soit sur la table, ce qu'il faut présenter sont les ailes; si c'est une grive, un pigeon, il faut offrir les cuisses et le ventre. *La perdrix*, parce qu'elle ne vole guère haut, se coupe et se sert de même que le chapon.

22. Il faut prendre garde que les pigeons se coupent au contraire des poules, ceux-là en largeur, ceux-ci en longueur.

23. Que si la volaille était grosse, comme sont *les coqs* et les poulets *d'Inde*, *les chapons du Mans*, les canards, et semblables, *ce qui a plus de grâce* pour être servi, *c'est le blanc de la poitrine*.

25. Passons de la chair au poisson qui a aussi sa part ès honneurs de table; il y a cet avertissement presque général que *le meilleur* endroit est *la tête*, ou *ce qui en approche* [...]

26. *Aux poissons qui n'ont que l'épine sans autre arrête*, comme est *la sole*, tout est bon, quoique ce qui approche de la tête *est le meilleur*.

(p.202, 204, 208, 210, 212, 214)

*Les pigeons rôtis* ou en ra-gôût *se servent tout entiers, ou se coupent en travers par la moitié*.

Pour ce qui est des viandes que nous appelons volatiles, et qui se servent rôties, la maxime la plus constante des gens qui se connaissent en bons morceaux, et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que de *tous les oiseaux qui grattent la terre avec leurs pieds, les ailes sont toujours les plus délicates*, comme au contraire, *les cuisses* sont les meilleurs de tous ceux *qui volent en l'air*: et comme *la perdrix* est au nombre de ceux qui grattent, l'aile en est par conséquent le meilleur morceau.

Que s'il arrive que la volaille soit grosse, comme peuvent être *les chapons du Mans*, *les coqs d'Inde*, *les oies*, et *les canards*, *ce qui peut être servi de meilleur grâce, c'est le blanc de la poitrine* que l'on coupe en long par tranches ou filets.

Pour ce qui est du poisson, les plus habiles traiteurs maintiennent que *la tête et ce qui en approche le plus*, est en la plus grande partie toujours *le meilleur*.

Quant *aux poissons qui n'ont point d'autres arrêtes qui va tout du long*, comme, par exemple, *la vive et la sole*, on en sert toujours *le milieu*, parce qu'il est *sans contredit le meilleur*. (p.108-111)

*Les pigeons rôtis se servent tout entiers, ou se coupent au travers par la moitié*. Dans tous les *oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, les ailes sont les plus délicates*, mais *les cuisses* valent mieux dans les *oiseaux qui volent en l'air*.

Dans *les coqs d'Inde, les oies et les canards, ce qui est le meilleur* est le dessus de *la poitrine*, qui se coupe en long.

Ce qu'on estime le plus dans les *poissons* est *la tête*, et *ce qui en approche le plus*.

Pour ce qui est des *poissons qui n'ont qu'une épine qui va tout du long*, comme sont *la vive et la sole*, *le milieu* est sans contredit *le meilleur*.

(p.96s = RB 204.4.253-255)

Grâce au Père Périn, les raffinements de la table aristocratique, voire princière, trouvent un écho fidèle dans la civilité de l'austère instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...

Si l'auteur de l'*Addition* est connu, il n'en est pas de même de celui qui a composé les dix chapitres de la *Bienséance de la Conversation entre les hommes*. S'agit-il d'ailleurs d'une composition, d'une création de texte ? L'*Extraict du Privilège* de l'édition princeps — «du mois d'août mil six cens dix sept» — parle d'un ouvrage «nouvellement traduit d'italien en françois et latin pour l'utilité de la jeunesse». En ces toutes premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, il est encore de bon ton de se référer à l'Italie et aux images de l'homme idéal qu'elle a su proposer à l'Europe, tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais peut-on parler de traduction dans le cas du manuel jésuite ?... Des passages de la *Bienséance de la Conversation* doivent l'essentiel de leur contenu au *Galateo ovvero de' costumi de Giovanni della Casa* (1503-1556). Mais le manuel jésuite réduit à des règles de comportement, concrètes certes, mais comme vidées de ce qui, chez La Casa, en faisait la chair et la vie, le caractère proprement humaniste. L'on n'y trouve plus cet «idéal de mesure, d'harmonie, de beauté, de proportion, de bon sens, qui renvoie à ce que la Renaissance avait de plus profond et de plus achevé, à sa conception de la vie comme équilibre, sagesse, raison qui est sa caractéristique»<sup>5</sup>. Avec la *Bienséance de la Conversation* l'on n'est plus que devant un de ces manuels où la civilité devient, selon les mots de Philippe Ariès, «la somme des connaissances pratiques qui sont nécessaires pour vivre en société et qui ne s'apprennent pas à l'école»<sup>6</sup>.

Seuls 51 paragraphes sur 182 (219 si l'on compte ceux de l'*Addition*) révèlent un emprunt — dont 7 n'offrent qu'une rapide allusion. C'est fort peu (18 sur 29 au ch.II; 1 sur 20 au ch.III; 2 sur 7 au ch.IV; 3 sur 5 au ch.V; 2 sur 7 au ch.VI; 13 sur 40 au ch.VII; 11 sur 49 au ch.VIII; 1 sur 13 au ch.IX; aucun emprunt ensuite). Donnons, à titre d'exemple, ce paragraphe et le passage correspondant du *Galateo*:

<sup>5</sup> Bruno MAYER, Giovanni della Casa, *Galateo ovvero de' costumi*, coll. Testi, Mursia, Introduzione.

<sup>6</sup> *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Plon, p.429.

Chapitre VI. - **Du marcher soit à part soi, soit en compagne.**

1. Enseignement. Ne cours pas les rues, et ne marche aussi trop lentement, ni la bouche ouverte; ne te démène en marchant, ne va dandinant, ne tiens les mains pendantes con- 76/78 tre terre. Ne branle les bras, ne tape les pieds. Ne jette les jambes de travers en dedans ou dehors, et ne traîne les pieds en marchant; ne retrousse tes chausses à tout propos. Ne marche sur la pointe des pieds, ni en dansant, ni trop courbé, ni en sautellant, ni l'entretailant des talons: ne marche découvert hors de l'église, si ce n'était pour accompagner le saint Sacrement.

Un homme de qualité<sup>7</sup> ne doit pas courir dans la rue ni trop se hâter, car cela convient à un palefrenier et non à un gentilhomme, outre que l'on fatigue, que l'on sue et que l'on s'essouffle, ce qui est déplacé. chez des personnes d'un tel rang. On ne doit pas non plus marcher trop lentement et gravement, comme ferait une femme d'âge mûr ou une mariée, et il n'est pas convenable en marchant de trop gesticuler. Il ne faut pas tenir les mains pendantes, ni lancer et jeter ses bras comme si l'on voulait semer de l'avoine dans un champ, ni fixer son regard sur le visage d'autrui comme si l'on regardait quelque chose d'étonnant. Il y en a qui, en marchant, lèvent si haut le pied, comme un cheval qui a peur, qu'ils semblent retirer leurs jambes d'un boisseau de grain. D'autres frappent si fort la terre de leurs pieds que le bruit des chariots n'est guère plus grand. Celui-ci jette un pied en dehors, celui-là agite la jambe. L'autre se baisse à chaque pas pour tirer ses chausses, l'autre remue la croupe et se pavane. Toutes ces choses déplaisent, car loin d'être très avenantes, elles le sont extrêmement peu. S'il se trouvait en effet que ton cheval gardât la bouche ouverte ou montrât sa langue, bien que cela n'eût rien à voir avec sa qualité, pourtant, au moment de fixer un prix, on en tiendrait un grand compte, et tu en tirerais beaucoup moins, non que pour cela il fût moins fort, mais parce qu'il en serait moins élégant. Et si l'élégance est appréciée chez les animaux, et même dans des choses qui n'ont ni âme ni sentiment (nous voyons par exemple que deux maisons également bonnes et confortables ne valent pourtant pas le même prix, si l'une a des dimensions convenables et l'autre non), combien doit-elle davantage être recherchée et appréciée chez les hommes? (p.105)

*Non dee l'uomo nobile correre per via né troppo affretarsi, ché ciò convi-  
ne a palafreniere e non a gentiluomo, senza che l'uomo s'affanna e suda e ansa:  
le quali cose sono disdicevoli a così fatte persone. Né perciò si dee andare sì  
lento né sì contegnoso, come femmina o come sposa; ed in camminando troppo  
dimenarsi disconviene. Né le mani si vogliono tenere spenzolate, né scagliare le  
braccia né gittarle, sicché paia chel'uom semini le biade nel campo. Né affissa-*

<sup>7</sup> La traduction française est d'Alain PONS, Giovanni della Casa, *Galatée*, Livre de poche — biblio, essais, Quai Voltaire, 1988. Le texte italien est tiré de Giovanni DELLA CASA, *Galateo ovvero de' costumi*, Mursia, 1971.

re gli occhi altrui nel viso, come se egli vi avesse alcuna maraviglia. Sono alcuni che in andando levano il piè tanto alto come cavallo che abbia lo spavento, e pare che tirino le gambe fuori d'uno stajo; altri percuote il piede in terra sì forte che poco maggiore è il romore delle carra; *tale gitta l'uno de' piedi in fuori, e tale brandisce la gamba; chi si china ad ogni passo a tirar sù le calze, e chi scuote le groppe e pavoneggiasi: le quai cose spiacciono, non come molto ma come poco avveneti. Ché se il tuo palafreno porta per avventura la bocca aperta o mostra la lingua, comeché ciò alla bontà di lui non rilievi nulla, al prezzo si monterebbe assai e troverestine molto meno, non perché egli fosse perciò men forte, ma perché egli men leggiadro ne sarebbe. E se la leggiadria s'apprezza negli animali e anco nelle cose che anima non hanno né sentimento, come noi vegliamo che due case ugualmente buone e agiate non hanno perciò uguale prezzo, se l'una averà convenevoli misure e l'altra le abbia sconvenevoli, quanto si dee ella maggiormente procacciare e apprezzar negli uomini?*



On le voit, l'auteur italien, qui fait parler «un vieil homme sans culture» et le fait s'adresser à un jeune enfant, ne se contente pas de condamner des mauvaises façons de faire: il offre un idéal de comportement fait d'élégance; de cette élégance qui est beauté du geste, de la démarche, de l'attitude. La «traduction» du Collège de La Flèche révèle une toute autre perspective culturelle: de l'humanisme soucieux, certes, d'offrir des codes de comportement mais plus encore de les fonder en raison, l'on passe à un cartésianisme de l'étiquette plus soucieux de n'oublier aucune règle que d'en montrer le bien-fondé au plan individuel ou social. L'insistance sur les conditions mêmes du comportement civil y sont aussi plus fortes, comme radicalisées. Si, pour l'auteur du *Galatée* comme pour notre jésuite de La Flèche, il faut «avoir égard au temps, au lieu, à l'âge et condition des personnes»<sup>8</sup>, l'Italien ne multiplie pas les prescriptions: il lui suffit d'en avoir établi le principe et d'en fournir quelques exemples. Le Français, par contre, est particulièrement sensible à la hiérarchie socioculturelle de la société. Il se réfère à des réalités sociales qu'il ne définit généralement pas: qu'entend-on par «personnes de condition» et par «personne de qualité»? À quel niveau social correspond «un Grand»? Qu'est-ce qui constitue «le mérite» d'une personne?... C'est pourtant à partir de ces éléments d'appréciation que l'on est appelé à se situer, que l'on doit déterminer sa conduite. Si l'on est «dans une compagnie», «à table», «à la promenade», il faut se percevoir comme «supérieur», «égal» ou «inférieur» à chacun des membres de la compagnie, des convives ou du groupe de promeneurs. Et, parmi les personnes qui nous sont «supérieures», il faut pouvoir déterminer celles qui le sont «notablement» et celles qui le sont «éminemment»; et puis, il y a celles qui ont, simplement, «pouvoir sur nous». L'égalité — même noblesse, même condition, même qualité — a aussi des nuances dont il faut tenir compte: ce qui se peut faire avec un compagnon, un camarade, un «familier de la maison», un «familier ami» peut ne pas convenir avec un égal avec qui l'on n'est «pas familier»... (cf. le tableau **II - Conscience de soi - Conscience des autres**). Citons deux textes seulement, mais qui multiplient ces «nuances»:

«Si quelqu'un vous vient parler, lorsque vous êtes assis, vous vous lèverez et demeurerez debout, spécialement si la personne le mérite, soit pour être plus grand que vous ou pour ne vous point être familier, bien qu'au reste il fut votre égal, ou encore inférieur».

(p.85)

<sup>8</sup> Le *Galatée* ne fait pas allusion «au lieu».

«C'est mal fait de dire: couvrez-vous, à plus grand que soit; comme aussi ne le point dire à qui il appartient; semblablement, à celui qui a trop de hâte à se couvrir; et celui qui ne se couvre après qu'on lui a dit quelque fois, ne fait pas bien; et, partant, l'on doit se couvrir à la première fois ou, pour le plus, à la seconde si, toutefois, en quelque pays, la coutume contraire n'était reçue, et entre égaux ou supérieurs qui soient ecclésiastiques, domestiques, l'inférieur peut se couvrir à la première fois. Il est bien vrai que les égaux tout à fait, ou à peu près, ont accoutumé de s'entrefaire signe de se couvrir ensemble. Semblablement, ce qui s'est dit ici de la médiocrité, se doit aussi entendre quant à prendre place et s'asseoir; car les cérémonies trop longues sont trop importunes».

(p.82-83)

### I - Hiérarchie socio-culturelle

- \* le seigneur souverain (91)
- \* les grands (92, 96, 177)
- \* les personnes de singulière prééminence (161)
- \* - - de moindre qualibre que les grands (96)
- \* - - d'une qualité extraordinaire (112)
- \* les seigneurs (92)
- \* les personnes qui sont en dignité (89)
- \* - - qui sont en charge (89)
- \* - - considérables (80, 123)
- \* - - de condition (147)
- \* - - de qualité (94, 147)
- \* - - d'honneur (110, 138, 147)
- \* - - de respect (156)
- \* - - de mérite (d'Église, de Justice, 80)
- \* - - de bien (110)
- \* - - grandes et doctes (131)
- \* - - qui ont le degré de docteur (90)
- \* - - hors du commun (80)
- \* les artisans (92)
- \* les villageois (170)
- \* les personnes de peu (147)
- \* - - de basse condition (92)
- \* le vulgaire (138)
- \* la lie du peuple (138, 152)

## II - Conscience de soi - Conscience des autres

<b>Supérieurs</b>	<p>de condition plus éminente (111)  notablement plus grand en âge (88, 90) - en mérite (88)  plus grand (82, 84, 85, 93)  plus de qualité (111)  grand avantage par-dessus (91)  beaucoup affairé (92)  ont pouvoir sur nous (147)  père et mère (97, 119, 120, 121, 137, 164-166, 196, 202)  supérieur (83, 89, 100, 119, 137)</p>
<b>Égaux</b>	<p>de même noblesse (90)  de même qualité (90)  de même condition (110, 150)  de la compagnie (116, 117, 130, 143, 146, 150, 151, 158, 163, 172, 173, 182)  pas familier (84)  familier de la maison (166)  familier ami (97)  avec qui on a de grandes privautés (140)  camarade (125)  compagnon (103, 115, 120, 121, 125, 131, 152)  à peu près égaux (83, 88)  tout à fait pareil (83, 112)  égal (81, 83, 85, 87, 88, 89, 102)</p>
<b>Inférieurs</b>	<p>moindre (88)  inférieur (83, 84, 85)</p>

**Un troisième auteur?** Selon toute vraisemblance, en effet, la *Civilité nouvelle* est l'œuvre composite de trois auteurs: le «traducteur» du *Galateo*, le P. Périn qui a composé l'*Addition touchant les services et honneurs de la table* et, enfin, l'auteur des 79 premières pages et des 9 dernières (p.196-204).<sup>9</sup> C'est lui, sans doute, qui se cache derrière les initiales L.D.L.M.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> cf. le schéma de la page 107.

<sup>10</sup> C'est à lui aussi, sans doute, que l'on doit les corrections apportées à l'expression comme au contenu des textes qu'il reprend aux deux premiers auteurs.

Les pages de cet anonyme méritent que l'on s'y attarde quelque peu. Elles nous révèlent:

**a) Un homme de culture.** Qui cite Aristote:

«Qui apprend, dit Aristote, doit avoir confiance en celui qui enseigne, suivre ses adresses et ses lumières, garder exactement les ordres qu'il aura pris; et se laisser aller totalement à sa conduite, travailler tous ses enseignements». (p.75-76)

Notre auteur apprécie un parler un peu sentencieux mais dense, évocateur, riche de sentences ciselées en aphorismes ou en proverbes, heureux d'en pouvoir citer, d'ailleurs:

«On aime pour être aimé, on embrasse pour être chéri, on parle bien afin d'éviter les injures, on loue ce qui est à louer sans flatterie, on blâme sans aigreur et sans médire de ce qui est à reprendre» (p.9)

«Le vaisseau qui reçoit du vinaigre, pour sa première liqueur, n'est jamais commode à mettre du miel ou de la malvoisie.

L'étoffe retient le premier pli.

La nature, dans la corruption, ne s'éloigne guère d'elle-même.

Châtiez-la avec la fourche, dit le proverbe, elle reviendra». (p.15-16)

Un homme aussi attentif à la diversité des accents dans les provinces françaises que subtile dans l'analyse des nuances de la voix lorsque les émotions l'affectent:

«Autrement parle le Normand, en laissant couler ses paroles fil à fil, avec un ton de voix qui est à demi-mort.

Autrement le Picard qui semble niaiser quand il raisonne.

Autrement le Breton qui ne parle qu'à bâtons rompus et d'un air engourdi, et néanmoins pressé.

Autrement le Gascon qui a la langue légère, prompte, aiguë, délicate, d'un ton perçant et a une impétuosité pareille à celle d'un torrent».

«Comme le visage, le plus beau est celui qui est le plus égal et qui a le moins de défauts, la prononciation la meilleure et la plus agréable est celle qui n'a aucune inclination ni élévation de voix qui importune l'ouïe ou, pour mieux dire, qui n'a point de nuance ni de changements, que pour donner à connaître les mouvements de notre esprit, duquel la parole est l'interprète.

Ainsi en colère, on élève la voix; on ne dit jamais une injure tout bas; nous ne parlons pas doucement quand le dépit et la rage s'est emparé de notre cœur. L'affligé parle peu: les soupirs ne donnent quasi point de lieu à l'entretien.

Qui s'amuse à cajoler sur le sujet de sa disgrâce ne souffre guère de mal.

Le silence est le langage d'une âme outragée de douleur.

La joie éveille la parole, et le désir l'anime, l'amour la cultive, la honte la retient, l'espérance la fortifie, le désespoir l'abaisse, la crainte la resserre.

On fuit le danger en criant; et celui qui va au devant du péril a des termes en bouche, qui témoignent son cœur et sa valeur.

Ces inflexions de voix, qui donnent à connaître les agitations de l'esprit, étant naturelles, ne peuvent être censurées avec raison, sans vouloir bannir les passions dont l'usage peut être et bon et mauvais, selon la rencontre des sujets et leur emploi». (p.58-62)

**b) Un homme de foi ?...** Un homme de culture chrétienne, certes. Soucieux d'une solide éducation à la prière pour l'enfant: ne lui conseille-t-il pas la lecture du «livre incomparable intitulé: *Imitation de Jésus-Christ, l'Introduction à la Vie dévote* ou autre abrégé de dévotion [...] suivant la force et la portée de son esprit.» (202) tient-il cependant à préciser, dans un souci pédagogique qui lui fait aussi écrire:

«Les prières les plus longues ne sont pas les meilleures; les bonnes sont toujours assez longues: ne parlez pas beaucoup en priant, dit le Sauveur; et j'ose dire qu'il ne faut pas charger la mémoire de l'enfant de plusieurs oraisons, c'est les ennuyer et les dégoûter jusques à un point qu'on leur fasse avoir de la haine et de l'aversion pour ces saints exercices». (p.33-34)

Un pédagogue religieux, donc. Mais qui n'a pas jugé utile d'offrir une perspective spécifiquement chrétienne à ses règles de conduite. Il parle de Dieu et de sa Majesté — et des gens d'Église — mais non de Jésus-Christ et de son Esprit. Le climat scolaire visé par le maître est très XVII<sup>e</sup> siècle avec sa teinte rigoriste et son sens du respect:

«Il y entretiendra la paix et en éloignera les querelles et les inimitiés.

Il établira la crainte de Dieu dans ces petits cœurs; il y formera l'idée du respect et de l'honneur qu'ils doivent à la divine Majesté.

C'est le principe de la sagesse, de craindre Dieu: avoir peur de l'offenser, c'est le bien servir; appréhender de lui déplaire, c'est l'aimer; et son amour est le parfait et entier accomplissement de sa Loi» (p.78-79)

**c) Un pédagogue.** Oui, un homme de culture qui s'est intéressé à l'art d'éveiller un esprit et un cœur d'enfant aux valeurs qui fondent la société dans laquelle il est appelé à vivre. Un pédagogue qui n'a pas voulu restreindre la «civilité» à un catalogue de directives, de prescriptions qu'il suffit de suivre pour

être bienséant et courtois. Pour lui, la civilité est un «ordre de vivre» et cet «ordre de vivre regarde le corps et l'esprit; l'un comme le premier principe de toutes les actions morales, et l'autre comme un instrument conjoint et allié, sans lequel l'âme, tant qu'elle est unie à la matière, ne saurait faire paraître ses intentions». (p.10) Cet «ordre» n'est pas spontané. Une éducation s'impose et très tôt:

«Ainsi il est à propos de former l'esprit à cet exercice louable, dès que l'enfant commence à donner des marques de son esprit et de son corps; aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme qui l'anime et la gouverne». (p.11)

D'où l'intérêt porté par notre auteur aux "lieux" de cette éducation: la famille, l'école, le milieu culturel propre à l'enfant et aux siens.

### \* la famille

Philippe ARIÈS a relevé l'intérêt que présente à ce sujet la civilité de notre anonyme: elle «ressemble déjà à un traité d'éducation pour les parents, ce qui n'était pas le cas des civilités traditionnelles, conçues comme des rédactions d'usages, au sens de rédactions de coutumes: comment s'y prendre pour corriger les enfants, à quel âge commencer à leur apprendre les lettres».<sup>11</sup>

Selon la C.N., l'action éducative des parents s'exerce dès le berceau, à l'âge où l'«on ne sait ce qu'on est, ni ce qu'on fait», à l'âge où «ceux qui nous gouvernent sont quasi obligés de deviner ce que nous désirons»; à l'âge où l'«on parle avec les yeux» et où «les cris témoignent nos ressentiments». Très tôt, l'enfant doit sentir notre acquiescement ou notre résistance. Si «les pères et les mères disent: *quand ils seront grands on les corrigera*» (p.14), ils ont tort:

«Ainsi on fait passer le temps à ces petits esprits, sans prendre garde si c'est bien ou mal; on leur permet indifféremment; rien ne leur est défendu: ils rient quand il faut pleurer, ils pleurent quand il faut rire; ils parlent quand il faut se taire et sont muets quand la bienséance les oblige de répondre: c'est être cruel, en leur endroit de les laisser vivre de la sorte». (p.13-14)

LA VISÉE ÉDUCATIVE: «l'enfant apprendra de ceux qui le gouvernent à ne se réjouir et ne prendre plaisir qu'aux choses bonnes et honnêtes; on lui fera haïr le vice sans lui faire connaître l'idée; la vertu imprimée dans son esprit lui donnera de l'aversion de tout ce qui lui est contraire». (p.16-17)

<sup>11</sup> L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Scuil — Histoire, p.286.

CORPS-ESPRIT: notre éducateur saisit bien l'unité de l'être humain et de l'être humain en croissance. Son souci de la santé de l'enfant et de ses besoins physiques individuels va de pair avec celui d'une pédagogie qui soit adaptée à ses possibilités intellectuelles, morales et spirituelles du moment:

— «On ne saurait prescrire (pour le lever) une heure à tous; le faible et le fort ne vont pas du même pas. Le maladif et le sain ne doivent pas vivre de même façon, ni de même régime».

(p.67-68)

— «L'enfant, étant en état de croissance, a besoin de nourriture; le premier repas sera le déjeuner, à sept ou huit heures pour le plus tard. Ce festin n'a que faire de cuisinier: le pain seul est la viande la plus commode et la plus utile; l'eau servira de breuvage, s'il a soif; si l'enfant est incommode ou infirme, on y ajoutera quelque œuf ou quelque bouillon, ou quelque autre délicatesse propre à sa guérison; ce doit être par forme de médecine et de remède, et non pas par ordinaire; si sa faiblesse requiert du vin, ce doit être pour faire changer l'eau de couleur plutôt que de lui en donner le goût: il ne faut pas les accoutumer à la boisson qui trouble l'esprit et fait perdre l'usage de la raison»

(p.72-74)

— «Suivant la disposition du corps et de l'esprit de l'enfant, on avancera ou reculera son instruction [*religieuse*]. Il ne faut rien précipiter: le temps est le maître de tout, l'occasion sert d'adresse et d'industrie; qui s'accommode à son sujet réussit toujours heureusement».

(p.34)

### \* L'école

La *Civilité nouvelle* ne se contente pas de se présenter dans un ensemble de textes qui se réfèrent directement au programme des écoles élémentaires du XVII<sup>e</sup> siècle (exercices de piété, alphabets, méthodes d'orthographe et d'écriture), elle révèle des préoccupations éducatives qui vont bien au delà des données d'ordre didactique. La C.N. participe à ce grand courant pédagogique de la seconde moitié du siècle que Ph. ARIÈS décrit ainsi:

«Le cadre, même élargi, des civilités traditionnelles paraîtra trop étroit pour répondre aux nouvelles préoccupations éducatives. Il paraît alors, en particulier dans l'entourage de Port-Royal, de véritables traités pratiques d'éducation, présentés comme des conseils aux parents: *De l'éducation chrétienne des enfans* de Varet (1666), *Règles de l'éducation des enfans* de Coustel (1687). Quoique ces ouvrages comportent des chapitres sur les bonnes manières (dans la conversation, à table), qui paraissent extraits des civilités traditionnelles, ils sont écrits dans un autre esprit d'avertissement des parents. Ils traitent aussi du choix du métier, des problèmes délicats du choix de l'école, des maîtres, des lectures (proscrire les romans: ces poisons de l'âme), des jeux, des méthodes pédagogiques [...]/». (p. 287)

Notre manuel n'a pas la richesse des développements des auteurs que cite Ph. ARIÈS. Il n'a pas voulu être un véritable traité. C'est d'une façon succincte qu'il aborde certaines de ces questions que se posaient des parents soucieux d'une bonne éducation pour leurs enfants: combien d'heures de sommeil faut-il accorder à l'enfant ? quelles prières doit-il savoir par cœur ? de quoi doit se composer son petit déjeuner, s'il est bien portant ? malade ? à quel âge faut-il commencer son initiation à la lecture ? combien d'heures de classe quotidiennes sont vraiment utiles ? faut-il lui donner du travail scolaire à effectuer à la maison ? comment corriger son accent provincial ou son défaut de prononciation ? que faut-il exiger de lui dans sa tenue, ses habits, ses comportements sociaux ? comment l'aider à juger de sa conduite passée ? faut-il être sévère envers lui ? que penser de l'usage des verges et du fouet ? comment l'encourager à bien faire ? à quelle heure faut-il le coucher ?... et que peut-on attendre de son maître comme éducateur ?... Des questions qui rencontrent celles que se posent encore les pères et les mères aujourd'hui...

Deux passages relèvent, le rôle du maître:

— C'est au maître, au «bon maître», à celui qui maîtrise suffisamment l'art de bien prononcer, qu'est confié le soin de corriger celui qui «parle du nez», le «bègue», celui qui «parle gras» ou qui est affligé de tics (ceux «qui font des moues et des grimaces, qui remuent les joues et le nez... et à qui les lèvres tremblent avant que d'ouvrir la bouche et de parler»):

«Si ces imperfections ne sont pas levées par l'adresse d'un bon maître, dès le plus bas âge des enfants, l'habitude étant une seconde nature, on vieillit dans ses défauts...»  
(p.65-67)

— Le portrait du maître, du maître chrétien, qui est tracé ici, est moins celui d'un enseignant que celui d'un éducateur:

«Le maître sera doux, traitable, sage, expérimenté, et adroit pour connaître les inclinations, bonnes ou mauvaises, des esprits; prévendra avec dextérité celles qui ne valent rien et cultivera avec soin celles qui peuvent servir à la vertu.

Celui qui empêche le mal de naître est plus habile que celui qui le détourne après qu'il est arrivé; le médecin le plus estimé n'est pas celui qui guérit, c'est celui qui conserve la santé, allant au-devant des maladies par ses remèdes.

Il ne souffrira ni la menterie, ni le larcin, si petit soit-il.

Que peut-on espérer d'un enfant qui aura mauvaises langues et mauvaises mains?

Les injures et les blasphèmes seront bannis de son école.

Il y entretiendra la paix et en éloignera les querelles et les inimitiés.

Il établira la crainte de Dieu dans ces petits cœurs; il y formera l'idée du respect et de l'honneur qu'ils doivent à la divine Majesté». (p.76-79)

— Un maître qui jouit d'un capital de confiance exceptionnel: la famille soutient et prolonge l'action du maître:

«L'enfant répètera, à la maison, ce qu'il aura appris à l'école ou au collège; ou bien il apprendra au logis ce qu'il doit réciter devant son maître, et il croira qu'il le peut rendre habile homme. Qui apprend, dit Aristote, doit avoir confiance en celui qui enseigne, suivre ses adresses et ses lumières, garder exactement les ordres qu'il aura pris; et se laisser aller totalement à sa conduite, travailler sous ses enseignements; ce sont les moyens de tirer les avantages de son travail et de sa peine» (p.75-76)

### 3. La *Civilité nouvelle* est-elle une source directe des RB?

Le texte de la C.N., nous l'avons vu, suit celui du *Nouveau Traité de la Civilité* d'Antoine de Courtin dans son édition trilingue de 1671. Jean-Baptiste de La Salle a pu posséder un exemplaire de cette édition, comme il a pu disposer d'une édition — trilingue ou non — comportant, soit les deux textes, soit la seule C.N. En tout cas, ce qui apparaît lorsqu'on rapproche la C.N. de 1667-1671 des RB de 1703, c'est, dans de nombreux passages, une évidente "parenté": l'idée et son expression<sup>12</sup> sont fort proches, voire identiques. Ainsi:

#### C.N.

«C'est une chose *incivile* que s'**étendre**, *allongeant les bras* d'un côté et d'autre». (p.116)

#### RB

«C'est une grande incivilité d'**étendre** et d'*allonger les bras*, de les tordre d'un côté ou d'un autre...» (p.37 = RB 111.1.106)

<sup>12</sup> L'auteur de la C.N. emploie assez fréquemment un vocabulaire que le Dictionnaire de Trévoux (1721) considère comme vieilli, sinon «aboli». Ainsi, dans l'expression «accorts dans la hantise», si «accort» garde sa signification de «civil, complaisant, qui se sait accommoder à l'humeur des personnes avec qui il a affaire»; «hantise», dans sa signification de «fréquentation ordinaire qui se fait entre des personnes qui s'entrevisitent souvent» est devenu un mot «un peu vieux». De même, «icclui» (p.129): «ce mot n'est plus en usage qu'en pratique (= actes notariés)»; «mêmement» (p.107): «s'emploie aussi pour même... je le crois entièrement aboli»...

«Ne **montrez au doigt** celui de qui vous parlez ». (p.143)

«Si quelqu'un avait **commencé** à raconter quelque **histoire**, ne *dites*: je la sais bien; et, s'il ne la raconte exactement, ne branlez la tête, ne cillez des yeux et n'en *souriez* point, et beaucoup moins de **dire**: il n'est pas ainsi, vous vous trompez». (p.152s)

«C'est ne pas savoir ce que c'est que bien-séance, de **montrer au doigt**, ou un lieu, ou la personne de qui on parle...»

(p.41 = RB 112.1.117)

«...et ce n'en est pas une moindre [*incivilité*], lorsqu'un autre a **commencé** le récit d'une **histoire**, de *dire* qu'on la sait bien, qu'on sait bien ce qu'il veut dire; et, s'il ne la raconte pas bien, c'est se moquer de lui et lui donner sujet de beaucoup s'offenser, de *sourire* pour faire connaître que ce qu'il dit n'est pas ainsi; mais il est honteux de **dire**: je gage que cela n'est pas. Cette manière de parler est tout à fait grossière et malhonnête, et ne peut venir que d'une personne mal élevée». (p.222s = RB 207.5.571)

Bien d'autres passages révèlent des emprunts aussi évidents. Il ne faudrait pas conclure trop vite, cependant, à une dépendance directe des RB par rapport à la C.N.. Celle-ci, en effet, a été exploitée presque systématiquement par une autre source des RB: le *Traité de la civilité nouvellement dressé*, de celui que le F. Albert-Valentin appelle l'*Anonyme lyonnais* (Ano.). Si l'on rapproche les trois textes ci-dessus des passages parallèles de l'*Anonyme*, l'on peut se rendre à l'évidence: les RB retrouvent le texte de la C.N. à travers le texte de l'*Anonyme*. L'Ano. s'inspire de la C.N. et les RB s'inspirent directement de l'Ano.

#### C.N.

«C'est une chose *incivile* que s'**étendre**, *allongeant les bras d'un côté et d'autre*». (p.116)

#### Ano.

«D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant les bras?

R. Il doit éviter de tenir les bras en croix, comme font ceux qui sont pensifs, de les **allonger**, comme font les paresseux, de les **tordre d'un côté et d'autre**». (p.34)

#### RB

«C'est une grande incivilité d'**étendre** et d'**allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre**...» (p. 37 = RB 111.1.106)

«Ne montrez au doigt celui de qui vous parlez». (p.143)

«Si quelqu'un avait commencé à raconter quelque histoire, ne dites: **je la sais bien; et, s'il ne la raconte** exactement, ne branlez la tête, ne cillez des yeux et n'en souriez point, et beaucoup moins de dire: **il n'est pas ainsi**, vous vous trompez». (p.452s)

«D. Quels défauts un enfant doit-il éviter touchant les doigts?

R. Il doit éviter de **montrer au doigt le lieu** et les **personnes** dont il **parle**». (p.37)

«D. Si quelqu'un commence à raconter quelque histoire, doit-il dire: **je le sais bien**, ou, **s'il ne la raconte pas bien**, doit-il **sourire et faire connaître que cela n'est pas ainsi?**

R. Non, cela mortifie. (p.215)

D. Doit-il dire: **je gage que cela n'est pas** comme vous le dites?

R. Non, car **cette manière de parler est** offensante et fait connaître que celui qui s'en sert n'a point d'éducation». (p.215)

«C'est ne pas savoir ce que c'est que bienséance, de **montrer au doigt**, ou un **lieu**, ou la **personne de qui on parle**».

(p.41 = RB 112.1.117)

«... et ce n'est pas une moindre [*incivilité*], lorsqu'un autre a commencé le récit d'une histoire, de **dire qu'on la sait bien**, qu'on sait bien ce qu'il veut dire; **et, s'il ne la raconte pas bien**, c'est se moquer de lui et lui donner sujet de **sourire pour faire connaître que ce qu'il dit n'est pas ainsi**; mais il est honteux de dire: **je gage que cela n'est pas**. **Cette manière de parler est** tout à fait grossière et malhonnête, et ne peut venir que d'une personne mal élevée».

(p.222s = RB 207.5.571)

Un autre exemple typique de ces emprunts en chaîne:

### C.N.

«Il n'est pas **honnête de cracher sur le feu**; beaucoup moins, **mettre les mains sur les braises** ou **les lancer dans la flamme** pour **se chauffer**; ni **s'abaisser jusqu'à s'accroupir** et **s'asseoir** proche terre. S'il y a de la viande au

### Ano.

«D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter en **se chauffant**? En présence d'une **honnête** compagnie?

R. 1. **De mettre les mains sur les braises, de les lancer parmi les flammes, et d'y porter le pied.**

### RB

«La bienséance ne peut permettre, lorsqu'on est auprès du feu, **de mettre les mains sur les braises, de les passer à travers la flamme**, ou de les mettre dessus; il serait encore bien plus indécent **d'y porter le pied**. C'est aus-

feu, vous n'y devez porter votre pied pour le chauffer. En présence d'une honnête compagnie, l'on ne doit **tourner le dos au feu**, ni **s'approcher plus que les autres**, car l'un et l'autre **sent sa prééminence**».

(p.112)

2. De **s'abaisser jusqu'à s'accroupir ou s'asseoir à terre**.

3. De **tourner le dos au feu**.

4. De s'amuser à badiner avec les pincettes.

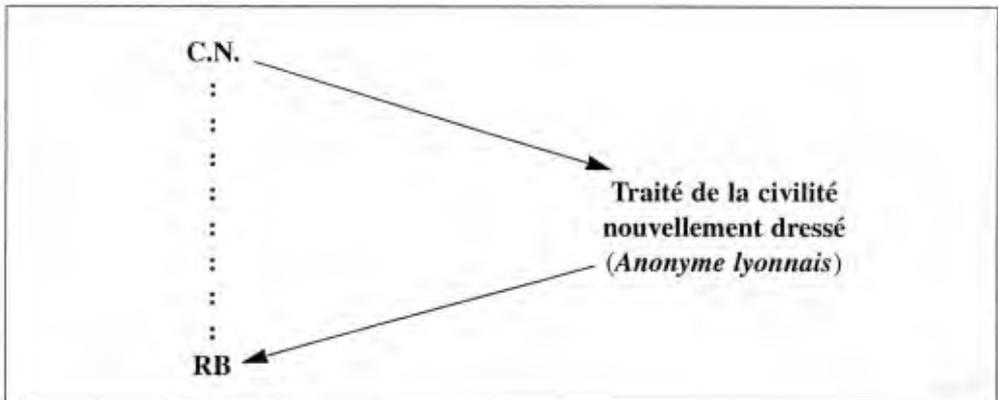
5. De **s'approcher plus près que les autres**: cela sent le **maître**». (p.184)

si une grande incivilité **de tourner le dos au feu**; et si quelqu'un se donne cette liberté, il faut bien se garder de l'imiter.

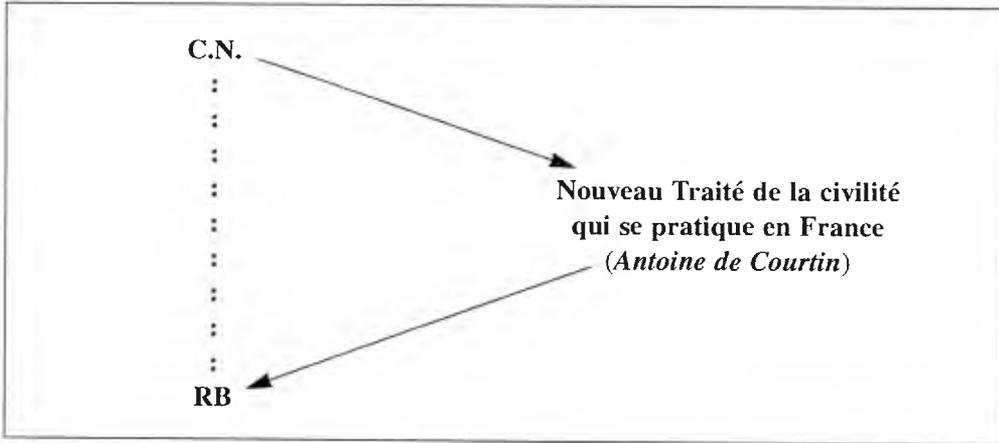
Il ne faut pas non plus, lorsqu'on est assis devant le feu, se lever de dessus son siège pour se tenir debout, à moins que la personne considérable ne se lève, car alors il faudrait se lever en même temps qu'elle. Il serait très malhonnête de **s'accroupir ou de s'asseoir à terre**, et de **s'approcher** du feu **plus près que les autres**».

(p. 234-235 = RB 208.1.598s)

Ces emprunts indirects pourraient se représenter ainsi:



Sont-ils les seuls? Ne concernent-ils que le traité de l'*Anonyme lyonnais*?... Il semble que non. Des rapprochements peuvent s'établir avec la civilité d'Antoine de Courtin selon le schéma:



Des passages concernent «la table» et ces «meilleurs morceaux», de viande ou de poisson, qu'il faut connaître «afin qu'on puisse ne pas [*les*] prendre pour soi, ce qui pourrait quelquefois arriver par méprise, faute de le savoir, et qu'on puisse les servir à propos à ceux à qui il convient». (p.96 = RB 204.4.253):

#### C.N.

«Si le service est de bouilli, la chair **entrelardée**, modérément dégraissée, comme est **la pièce tremblante du bœuf**, est la plus honnête. (p.186)

De même ce qui se doit présenter d'une **poule bouillie** est **la poitrine** et ses aiguillettes, puis **les ailes et les cuisses**». (p.186)

#### Courtin

«À l'égard de la grosse viande, il y a peu de gens qui n'en connaissent les bons endroits [...] Que de **la pièce de bœuf tremblante**, l'endroit **le plus entrelardé de gras et de maigre est toujours le meilleur...**» (p.110)

«Par exemple, si c'est un potage de santé, et qu'elle vous demande **du chapon bouilli** qui est ordinairement dessus, **la poitrine passe pour le meilleur endroit, les cuisses et les ailes** vont après». (p.108)

#### RB

«Dans une **pièce de bœuf**, et [= *ce*] qui est **plus entrelardé de gras et de maigre est toujours le meilleur**.

(p.96 = RB 204.4.253)

«À l'égard du **bouilli**, **la poitrine du chapon** ou **de la poule** passe pour le **meilleur endroit**, et on estime **les cuisses** meilleures que **les ailes**. (id.)

«Le plus savoureux du **cochon de lait**, c'est l'**oreille**, la **peau** et le **groin**. D'un **lièvre**, **levraut** ou **lapin**, c'est le **râble** et les **cuisses**. (p.188s)

«Pour la volaille, le proverbe qui se dit est assez intelligible: que les **cuisses** des **oiseaux** qui **volent** sont les **meilleures** et les **ailles** de ceux qui **grattent**; tellement que, si c'est un chapon qui soit sur la table, ce qu'il faut présenter sont les ailes; si c'est une grive ou pigeon, il faut présenter les cuisses et le ventre. **La perdrix**, parce qu'elle ne vole guère haut, se coupe et se sert de même que le chapon».

(p.189-190)

«Dans un **cochon de lait**, ce que les plus friands y trouvent de meilleur est la **peau** et les **oreilles**; et dans le **lièvre**, le **levraut** et le **lapin**, les morceaux les plus estimés et que l'on appelle, par rareté, morceaux du chasseur, se prennent **aux côtés de la queue**, le **râble**, les **cuisses** et les **épaules** vont **après**». (p.111)

«Pour ce qui est des viandes, que nous appelons volatiles et qui se servent rôties, la maxime la plus constante des gens qui se connaissent en bons morceaux et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que de **tous les oiseaux** qui **grattent la terre avec les pieds**, les **ailles** sont toujours les **plus délicates** comme, au contraire, les **cuisses** sont les **meilleures** de tous ceux qui **volent en l'air**; et comme **la perdrix** est au nombre de ceux qui **grattent**, l'aile en est, par conséquent, le meilleur morceau». (p.108-109)

«dans un **cochon de lait**, ce qui est le plus estimé est la **peau** et les **oreilles**; dans les **lièvres**, les **levrauts** et les **lapins**, ce qui est le plus recherché est le **râble**, les **cuisses** et ce qui est **du côté de la queue** et **après les épaules**. (p.96 = RB 204.4.254)

«Dans tous les **oiseaux** qui **grattent la terre avec les pieds**, les **ailles** sont les **plus délicates**, mais les **cuisses** valent mieux dans les **oiseaux** qui **volent en l'air**».

(p.96 = RB 204.4.253-254)

La connaissance du meilleur morceau, dans un poisson, est importante, elle aussi:

### C.N.

«C'est assez parler de la chair, revenons maintenant au **poisson** qui a aussi sa part ès honneur de table. C'est que, suivant le conseil du meilleur tranchant pour le poisson, **la tête**, et ce qui en **approche** est le **plus friand** et délicat: par exemple, au haut bout

### Courtin

«Pour ce qui est du **poisson**, les plus habiles traiteurs maintiennent que **la tête**, et ce qui en **approche** le plus, est en la plus

### RB

«Ce qu'on estime le **plus** dans les **poissons** est la **tête**, et ce qui en **approche** le

de la table, on met la tête d'une carpe et la hure du brochet; au premier, la langue est le meilleur morceau; et, en l'autre, on met ordinairement le foie qui est le plus friand de ce poisson. Au saumon, ce qui répond à la poitrine, c'est l'endroit le plus honnête et le plus agréable au goût. Ès harengs, truites et autres poissons, la queue tient le premier lieu.

**Aux poissons qui n'ont que l'épine, sans autre arrête, comme est la sole,** tout est bon, à la réserve des extrémités, quoi que ce qui approche de la tête est le meilleur». (p.191-193)

grande partie toujours le meilleur.

Quant **aux poissons qui n'ont point d'autres arrêtes qu'une épine qui va tout du long comme,** par exemple, **la vive et la sole,** on en sert toujours le milieu, parce qu'il est sans **contredit le meilleur**». (p.111)

**plus.** Pour ce qui est des **poissons qui n'ont qu'une épine qui va tout du long,** comme sont la **vive et la sole, le milieu est, sans contredit, le meilleur**». (p.97 = RB 255)

Autre raffinement de «la table» emprunté à la C.N. par Courtin: la présentation des fruits et des gâteaux.

### C.N.

«Les fruits sur lesquels on a coutume de jeter de l'eau en table, comme prunes, cerises, etc., non plus que quelques autres de semblables natures ne se *pèlent* point. Les poires, les pommes, les pêches, pavies, le fromage, se *pèlent* et servent avec leur écorce entortillée. Si le fruit est gros, on doit le couper en quatre, pour en ôter les grains et les pièces du milieu.

Les fraises se mangent avec la cuillère. Faute de crème, on peut les assaisonner de vin». (p.194s)

### Courtin

«**Il est de la bienséance et de l'honnêteté de peler quasi toutes sortes de fruits crus avant que de les présenter et de les offrir recouverts bien proprement de leur pelure;** quoi qu'à présent, en beaucoup d'endroits, **on les présente sans pelure.**

(p.112)

### RB

«**il est de la bienséance de peler presque tous les fruits crus avant que de les présenter, et de les couvrir ensuite bien proprement de leur pelure;** on peut, cependant, *les présenter sans les peler.*

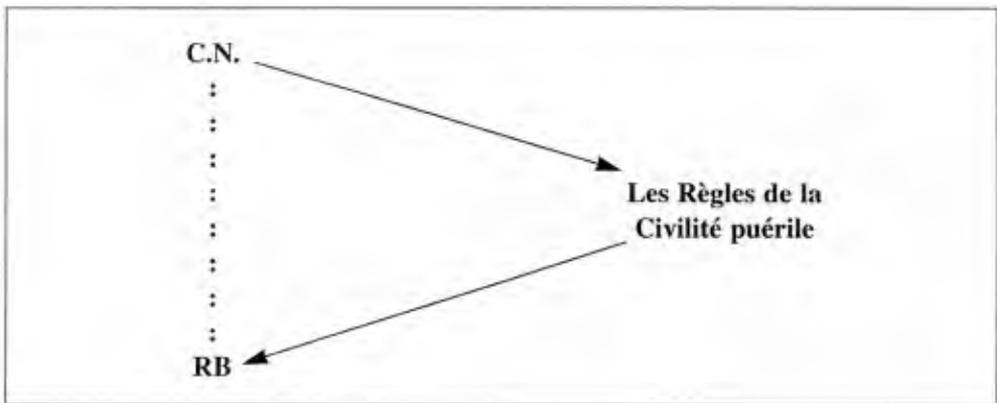
(p.100 = RB204.4.265)

Les **gâteaux, tartes, poupelains**, et autres semblables pièces de four, se doivent *couper et présenter sur l'assiette avec le couteau*; et, pour les biscuits et macarons, ils se prennent et donnent à la main». (p.196)

«**Toutes sortes de tartes de confiture et gâteaux, après avoir été coupés sur le plat ou sur le bassin où on les a servis, se prennent avec le plat du couteau et se présentent sur une assiette**». (p.112)

«**toutes sortes de tartes, de confitures et de gâteaux, après avoir été coupés sur le plat ou sur le bassin où on les a servis, se prennent avec le plat du couteau, qu'on met par-dessous, et se présentent ensuite sur une assiette**». (p.100 = RB 204.4.265)

La *Civilité Nouvelle*, source de l'Anonyme lyonnais, du Nouveau traité d'Antoine de Courtin, l'est encore des *Règles de la Civilité Puérile* dont les RB de J-B. de La Salle se sont assez fréquemment inspiré. On a, ici encore, un schéma du type:



Quelques rapprochements:

**C.N.**

«Étant assis, ne posez, contre la bienséance, **jambe sur l'autre**; mais **tenez-les fermes et arrêtées, et les pieds également joints, non croisés l'un sur l'autre**». (p.123-124)

**C.P.**

«Il ne faut pas aussi mettre une **jambe l'une sur l'autre**, cela n'appartient qu'aux grands seigneurs et aux maîtres; mais **tenez-les fermes et arrêtées, les pieds également joints et non croisés l'un sur l'autre**». (p.47)

**RB**

⋮  
⋮  
⋮  
⋮  
⋮  
⋮  
⋮  
⋮

«Pour les personnes d'âge raisonnable, observeront que traitant quelqu'un, **il est de la bienséance de le servir à table, et lui présenter des viandes, voire même celles qui sont proches de lui.** (p.165)

«Que si l'on *est* convié chez autrui, **il est plus à propos d'attendre que le maître ou autre serve, que de prendre des viandes soi-même: n'était que le maître priât de prendre librement, ou que l'on fût en sa maison familier.** (p.166)

«**Ne dites facilement nouvelles, si vous ne les tenez de bonne part, et qu'elles ne soient vraies; parlant de choses que vous avez oui dire, ne dites de qui vous les tenez, si vous ne croyez qu'il l'ait pour agréable.** (p.145)

«Bien que vous soyez piqué ou *injuré* de paroles, **ne répondez et ne vous mettez en devoir de vous défendre; mais** témoignez de prendre cela en jeu, et par espèce de raillerie, et de vous en soucier peu, encore que **les autres** vous incitent à vous **défendre; car,** comme dit le proverbe, sotté demande ne mérite point de réponse». (p.148-149)

«Quand on traite quelqu'un, **il est de la bienséance de lui présenter ce dont il a besoin, même ce qui se trouve près de lui.** (p.63-64)

«Si vous *êtes* invité chez autrui, **il est plus décent d'attendre que le maître vous serve, que de prendre des viandes de vous-même, si ce n'est qu'il vous prie d'en user librement, et qu'il soit un de vos meilleurs amis.** (p.64)

«**Ne débitez pas si facilement des nouvelles, que vous ne les croyiez vraies: ne dites jamais de qui vous les avez apprises, si vous croyez que celui qui les a dites n'aura pas cela pour agréable.** (p.36)

«Si quelqu'un vous dit des paroles *injurieuses*, **ne répondez pas et ne vous mettez pas en devoir de vous défendre, mais prenez tout en jeu: si un autre vous défend, témoignez que vous ne vous trouvez pas choqué.** (p.40)

«Quand on sert les autres à table, **il est de la bienséance de leur donner tout ce dont ils peuvent avoir besoin, même des viandes qui sont proches d'eux.** (p.95 = RB 204.4.252)

«Il n'est pas honnête, lorsqu'on est invité chez un autre, de se *servir* soi-même, à moins que le maître du festin ne **prie d'en user librement ou qu'on ne soit fort uni et fort familier** avec lui». (p.98 = RB 204.4.259)

«Comme il arrive assez souvent qu'on *dit* des nouvelles qui sont fausses, il faut extrêmement prendre garde de **n'en pas débiter facilement à moins qu'on ne les sache de bonne part, ou qu'on ne soit bien assuré qu'elles sont véritables. On ne doit jamais dire aussi de qui on les a apprises, si on croit que celui qui les a dites ne l'aura pas pour agréable.** (p.189 = RB 207.1.488)

«Il est aussi de la prudence lorsque **quelqu'un dit des injures, de ne pas répondre et de ne se pas mettre en devoir de se défendre; il vaut bien mieux prendre tout en jeu; et si un autre veut nous défendre, nous devons témoigner que nous ne sommes nullement choqués de ce qui a été dit. Car,** en effet, il est toujours d'un homme sage de ne se choquer de rien». (p.203 = RB 207.1.522)

Le texte de la *Civilité nouvelle* rencontre — plus rarement — ceux des *Règles de la Bienséance civile et chrétienne* et des *Pratiques familières...* ce qui rend bien ardue la recherche des liens **directs** entre un texte et sa source. Un exemple:

**P.F.**

«Le potage ne se doit pas humer ordinairement dans l'écuelle, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuillère, et ne point trop l'emplir». (p.82)

**RBCC**

«Ne humez point le potage dans l'écuelle, cela ressent le rustique, mais servez-vous, pour cela, de la cuillère». (p.34)

**C.N.**

«Il n'est pas de la bienséance de humer son potage, mais il le faut prendre avec la cuillère». (p.167)

**C.P.**

«Il n'est pas aussi honnête de humer sa soupe, quand on se servirait d'écuelles, si ce n'était que ce fût dans la famille, après en avoir pris la plus grande partie avec la cuillère». (p.56-57)

**RB**

«Pour ce qui est de la manière dont on doit manger le potage dans une écuelle, il est contre la bienséance de le humer de dedans l'écuelle, comme ferait un malade, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuillère». (p.108 = RB 204.6.286)

**Anonyme**

«D. Comment doit-il arranger son potage dans l'écuelle?

R. Le potage ne se doit pas humer dans l'écuelle, il faut le prendre peu à peu avec la cuillère». (p.137)

Exploitée considérablement par l'ensemble des sources auxquelles a puisé J-B. de La Salle — par l'Anonyme lyonnais, en particulier —, la *Civilité nouvelle* n'apparaît guère comme une des sources directes importantes des RB. Voici les quelques passages qui semblent révéler l'influence du premier texte sur le second:

## C.N.

«Les viandes et généralement ce qui est sur la table étant *desservies*, il remettra les restes, pour la netteté, dans un plat ou corbeille: le sel mis à part, **les couteaux, cuillères, fourchettes** ramassés sur l'assiette, et posés **dans** la corbeille, et ensuite **lèvera la nappe**. (p.159-160)

Le sel doit être le premier mis et le **dernier ôté**, selon l'usage le plus commun». (p.158)

«**Ne jeter** les yeux sur les assiettes des autres, et ne les arrêter **fixement sur les viandes** de table. (p.170)

L'on doit aussi, parfois, lever les yeux de dessus les viandes, sans toutefois les égarer, ça et là, ni les arrêter sur ceux de la compagnie ou ceux qui servent, ou sur les viandes qui sont devant les autres. (p.172)

Et bien que sa charge l'oblige à prendre garde **s'il ne manque rien** du service qui doit être mis sur la table, ou si quelqu'un lui fait signe, il observera exactement à ne point arrêter sa vue sur les personnes, d'autant qu'il semble qu'il leur compte les morceaux». (p.156)

## RB

«Il ne faut pas desservir entièrement, qu'après qu'on aura rendu grâces à Dieu et, lorsqu'on *dessert*, il est à propos de mettre **les couteaux, les fourchettes et les cuillères dans** un panier aussi bien que les morceaux de pain qui peuvent rester. C'est une chose honteuse de serrer de la viande, du vin ou autre chose, pour les manger ou boire en cachette. Il faut **ôter le sel le dernier** et, après avoir **levé la nappe**, couvrir la table d'un tapis, à moins qu'on ne doive ôter la table en même temps». <sup>13</sup> (p.130 = RB 204.10.346)

«Lorsqu'on est à table, il faut se tenir dans une grande retenue, et **ne pas jeter fixement** la vue sur ceux qui mangent, ni sur les viandes. On doit aussi avoir soin qu'**il ne manque jamais rien** à ceux qui sont à table, et qu'ils ne soient pas obligés de demander plusieurs fois à boire: c'est pourquoi ceux qui servent doivent être très attentifs à examiner **s'il ne leur manque rien**, et être prompts à les servir.

Il est contre la bienséance de lever les plats pendant que quelqu'un mange encore; il faut attendre qu'on fasse signe de les ôter, soit en les éloignant, soit en quelque autre manière». (p.128s = RB 204.10.342s)

<sup>13</sup> Voici le texte de l'*Anonyme lyonnais* dont les emprunts encadrent, en quelque sorte, le texte des RB inspiré de la C.N.:

D. Quand un enfant desservira-t-il, s'il est obligé de le faire?

R. 1. Il ne desservira point lorsque quelqu'un des assistants mange encore.

2. Il desservira après qu'il aura dit **grâces**.

... D. Que doit-il faire après avoir desservi?

R. Il ôtera et il emportera la table, si elle s'emporte, sinon il la couvrira d'un tapis. (p.157)

## C.N.

«Tout ainsi que c'est une chose indécente et **ridicule** de ne se point découvrir devant ceux à qui il appartient et entre ses égaux, attendre que son compagnon le prévienne en ce devoir; aussi ôter le chapeau quand il n'y a point de nécessité semble avoir de l'affectation, pareillement; c'est un fait reprochable à l'enfant de **regarder** si on le *resalue*: au reste, la façon de saluer et resaluer de paroles garde l'usage le plus commun des mieux civilisés».

(p.81-82)

## RB

«Il est incivil et même **ridicule de regarder** les personnes qui passent, pour voir si elles *saluent*; il faut toujours prévenir les autres en cela, aussi bien qu'en toute autre chose, selon l'avis que donne saint Paul; et c'est s'attirer de l'honneur que d'honorer les autres».

(p.233 = RB 208.1.594)

Deux développements des RB semblent devoir, à la C.N. leur origine. Le premier offre à J-B. de La Salle l'occasion d'un discours moral et spirituel — assez rigide — sur la «manière» dont un chrétien doit «s'habiller et se déshabiller». Voici le texte de la *Civilité nouvelle* et le peu qu'en tire l'*Anonyme lyonnais*:

## C.N.

«et ne doit-on se déshabiller en présence des autres, ni sortir de sa chambre à demi-vêtu, ou avec la coiffe ou bonnet de nuit...»

(p.119-120)

## Anonyme

«D. Pourquoi ne doit-il point sortir de la chambre à demi-vêtu ?

R. Parce que cela est contre la bienséance».

(p.45)

Voici, au contraire, les longs développements que ce passage inspire à J-B. de La Salle:

«C'est le péché qui nous a mis dans la nécessité de nous vêtir et de couvrir notre corps d'habits. C'est pour ce sujet que, comme nous portons toujours avec nous la qualité de pécheurs, nous ne devons aussi jamais paraître, non seulement sans habits, mais aussi sans être entièrement vêtus; c'est ce qu'exige la pudeur aussi bien que la Loi de Dieu. [...]

Il est encore bien plus indécent de n'avoir point de bas en présence de quelqu'un, ou de n'avoir le corps couvert que de sa chemise ou d'un simple jupon; et il n'est pas supportable d'avoir un bonnet de nuit en tête lorsqu'on est hors du lit, à moins qu'on ne soit incommodé, puisqu'il n'est que pour s'en servir quand on repose. Il est très à propos de s'accoutumer à ne jamais parler à personne, si ce n'est à ses domestiques, qu'on ne soit vêtu de tous ses habits ordinaires; cela est d'un homme sage et bien réglé dans sa conduite...

Il est incivil et malhonnête de se déshabiller en présence des autres et de se déchausser pour se chauffer les pieds nus...»

(p.55, 56, 57 = RB 202.1.150, 152 et 156)

Le second texte inspire à J-B. de La Salle un développement original: les RB veulent rester plus proches de la réalité quotidienne — bourgeoise — des «services de table».

### C.N.

«Les services de table en un même repas et festin se diversifient en ordre et en nombre, selon l'ordre et diversité des mets. Les anciens ne comptaient en leurs tables, ordinairement, que deux services, quoi qu'ils eussent bien autant de variétés que nous: le premier commençait par les entrées et, entre icelles, par les œufs, devancés même parfois par les douceurs d'une boisson emmiellée et, de là, passait par le bouilli et rôti. Le second comprenait toutes sortes de fruits et de desserts.

Aujourd'hui, nous suivons même style, à la différence que l'on compte autant de services que l'on change de fois la table tout de nouveau.

L'on doit être soigneux de changer d'assiettes aussitôt que l'on change de service.

Que si l'on traitait quelque Grand, il est bon qu'il y ait quelqu'un proche de lui, avec une ou deux assiettes en main, pour changer la sienne quand il voudra, pour lui présenter s'il voulait envoyer quelque part, à un autre, ce qu'il a devant lui. Que si le festin durait longtemps, on lui pourrait aussi changer de serviette et, en hiver, la faut montrer au feu avant lui présenter». (p.175-177)

### RB

«Les personnes qui veulent manger proprement, changent d'assiettes au moins deux fois durant le dîner; une fois après avoir mangé le potage et, une fois, pour le dessert. Chez les personnes de qualité et dans les festins, on en change ordinairement à tous, à chaque service; et il y a toujours des assiettes nettes sur le buffet, pour en changer à ceux qui en peuvent avoir besoin: il est aussi à propos d'en changer, lorsqu'on a son assiette trop chargée».

(p.128 = RB 204.10.340)

## Anonyme - La Civilité Nouvelle - Bibliographie

### Exemplaires signalés

*Civilité nouvelle*, par L.D.L.M., Paris, 1660. Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.

*La civilité nouvelle: contenant la vraye et parfaite instruction de la jeunesse, pour apprendre à prier Dieu, les bonnes mœurs, à bien lire et à écrire l'orthographe, et généralement ce que la jeunesse doit sçavoir pour pratiquer la vertu et éviter les vices*, par L.D.L.M., Paris, 1667. 8°. Cité par A. Franklin.

*La civilité nouvelle...* À Basle, pour Jean-Herman Widerhold. Imprimé chez Jaque Her-toche, 1671. B.N. de Paris, 21032 (2).

### Influence littéraire

*Les règles de la civilité puérile, pour instruire les enfans, dans toute honnêteté ou bienséance.* (in, *La civilité honneste pour l'instruction des enfans. En laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire; de nouveau corrigée et augmentée à la fin d'un très beau traité pour apprendre l'orthographe. Dressé par un missionnaire. Ensemble les beaux préceptes et enseignemens pour instruire la jeunesse à se bien conduire dans toutes sortes de compagnies.* À Troyes. Chez la Veuve Garnier, Imprimeur-Libraire, rue du Temple. Avec permission.). BMG, 395 C 795 et 273.7 C 582.

A. de COURTIN, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, 1671. B.N. de Paris, 21036 (1)... BMG, 395 C 86 et 395 C 864.

Anonyme, *Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant...* À Lyon, chez Jean Certé, rue Mercière, à la Trinité, 1681. Bibliothèque municipale de Lyon. B.N. de Paris, 1685, R.21.179. B.N. de Malte, 1708.

LA SALLE (J-B.), *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisé en deux parties, à l'usage des Écoles chrétiennes.* À Troyes et se vend à Reims, chez François Godard, marchand libraire, rue des Tapissiers. (1703). AMG et C.L. 19.

### Études

FRANKLIN (A), *La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens d'après les documents originaux ou inédits.* Par Alfred Franklin — Les repas — Plon, Nourrit et Cie, 1889, p.217-224. BMG, 395 F 831.

Frère Albert-Valentin, *Édition critique des «Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne»*, Liget, Paris (1956), p.179 et 231.

ARIÈS (Ph.), *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Plon (1960), p.161,<sup>14</sup> 164, 245,<sup>15</sup> 286.

Fratel Emiliano, *Le regole della buona creanza e dell'urbanità cristiana di S. Giov. Batt. de La Salle*, in *Rivista Lasalliana*, Torino, fasc.4, dicembre 1956, p.143.

VIGARELLO (C.), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, p.26 et 94.

<sup>14</sup> L'auteur attribue la *Civilité nouvelle* à A. de COURTIN.

<sup>15</sup> Le titre (note 1) est inexact.

NOUVEAU  
 TRAITÉ  
 DE LA  
 CIVILITÉ  
 QUI SE PRATIQUE  
 EN FRANCE  
 PARMI LES HONNESTES GENS.

*Septième Edition, revue, corrigée, &  
 augmentée.*



395

C 86

A PARIS,  
 Chez HELIE JOSSET, rue saint Jacques,  
 à la Fleur-de-Lys d'Or.

M. DC. LXXXIX.  
 AVEC PRIVILEGE DV ROY.

## NOUVEAU TRAITÉ DE LA CIVILITÉ QUI SE PRATIQUE EN FRANCE

Avec le **Nouveau Traité de la Civilité qui se pratique en France**, Jean-Baptiste de La Salle se trouve en présence d'un des manuels de civilité les plus appréciés de son temps. Et non sans raison. Le Fondateur des Frères des Écoles chrétiennes y a beaucoup puisé, soit directement, soit à travers l'*Anonyme de Lyon*, la plus importante source des RB.

L'édition princeps est de 1671: une édition que l'auteur a toujours considérée comme «précipitée». Il s'en explique dans l'*Avertissement* de la seconde édition (1672):

«Le Traité n'avait pas été fait pour être imprimé, mais seulement pour satisfaire un gentilhomme de province qui avait prié l'auteur, comme son ami particulier, de donner quelques préceptes de civilité à son fils, qu'il avait dessein d'envoyer à la Cour, en sortant de ses études et de ses exercices.

Ces préceptes mêmes n'avaient été donnés qu'à diverses fois, et par lettres; mais enfin, quantité de personnes de mérite et de qualité en ayant eu communication, et plusieurs fragments de l'ouvrage étant passés en différentes mains, on se résolut de les faire imprimer, chacun estimant qu'ils seraient très utiles, non seulement aux personnes qui ont des enfants à élever, mais peut-être aussi à ceux qui, bien qu'avancés en âge, ne sont pas pourtant assez instruits de la politesse et de l'honnêteté qu'on doit observer dans le commerce du monde.

Ce dessein s'exécuta, en effet, mais avec tant d'empressement, que l'auteur n'en fût point averti, et même l'on ne mît sous la presse que quelques-unes de ces lettres, laissant d'un côté les principales, dont on n'avait point de connaissance, et ajoutant d'ailleurs plusieurs choses qui n'avaient jamais été dans les originaux».

La seconde édition, de 1672, porte donc, comme titre:

NOUVEAU  
TRAITÉ  
DE LA  
CIVILITÉ  
QUI SE PRATIQUE  
EN FRANCE  
PARMI LES HONNESTES GENS  
Seconde édition corrigée, et  
augmentée.  
À PARIS  
Chez Helic Josset, rue S. Jacques,  
à la Fleur-de-Lys d'or  
M. DC. LXXII,  
Avec Privilège du Roy

## 1. LES ÉDITIONS CONNUES

Elles sont fort nombreuses. Signalons celles-ci:

\* Les 13 éditions représentées à la Bibliothèque Nationale de Paris: 1671 (deux dont l'édition trilingue contenant le texte de la *Civilité Nouvelle* étudié, ici, p.100), 1672 (en français et en allemand), 1675, 1679, 1682, 1689, 1695, 1702, 1708, 1712, 1719, 1728.<sup>1</sup>

\* Les deux exemplaires de la Bibliothèque municipale de Lyon: 1672 (Cote 345.256) et 1681 (Cote 345.257).

\* La Bibliothèque de la Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome en possède deux exemplaires, tous les deux vendus «chez Helie Josset, rue S. JACQUES, à la Fleur-de-Lys d'or», mais qui se voient attribués, à la «septième édition» l'exemplaire de 1689 (Cote BMG 395 C 86) et à la «dixième» celui de 1681 (BMG 395 C 864)!<sup>2</sup>

Nous reviendrons sur ces deux derniers exemplaires qui nous ont permis d'étudier de très près cette civilité et les relations que les RB de Jean-Baptiste de La Salle entretiennent avec elle. Le *Nouveau Traité de la Civilité qui se pratique en France* (= NTC) présente trop d'intérêt pour que nous n'accordions pas à son auteur — dont l'anonymat a été vite levé toute l'attention qu'il mérite.

## 2. L'AUTEUR: ANTOINE DE COURTIN (1622-1685)

### a) L'homme

Antoine de Courtin est un personnage relativement bien connu. *La Grande Encyclopédie* souligne son activité politique auprès des Cours du Nord de l'Europe. L'article du *Dictionnaire de Spiritualité* rend compte, surtout, de sa qualité d'homme de lettres ou, plus précisément, de moraliste chrétien.

Résumons ainsi les données de cette vie bien remplie:

<sup>1</sup> cf. F. Albert-Valentin, *Édition critique des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, note 1, p.118.

<sup>2</sup> L'édition de 1681 est dite «revue, corrigée et augmentée par l'Auteur». Celle de 1689 supprime cette allusion à l'auteur qui, nous le verrons, est mort avant cette date (1685).

**1622.** Naissance à Riom. Son père est greffier en chef du bureau des finances de la Généralité d'Auvergne, dont le président est alors Hector-Pierre Chanut.<sup>3</sup>

**1645.** Antoine de Courtin accompagne H-P. Chanut à Stockholm: celui-ci est nommé résident de France en Suède.<sup>4</sup>

La reine Christine confie à Courtin des missions de confiance auprès de son cousin Charles-Gustave qui commande en son nom les armées suédoises en Allemagne. Il s'en tire si bien qu'il est fait secrétaire des commandements de la reine et noble suédois.

**1651.** La reine renvoie en France tous les savants qu'elle avait désirés et fêtés: Antoine de Courtin quitte Stockholm avec ses protecteurs et ses amis.

Mais Charles-Gustave devenu roi, après l'abdication de Christine, rappelle Antoine de Courtin dont il apprécie le sens politique et la culture.

**1655.** Courtin suit le nouveau roi dans sa guerre contre les Polonais.

**1657.** Courtin se charge d'une mission auprès de Mazarin: «Charles-Gustave offrait à Louis XIV de combattre l'empereur et le roi de Prusse et de mettre l'Allemagne à sa discrétion: il lui demandait en échange son concours». (*La Grande Encyclopédie*). C'est lors de ces négociations que les qualités d'Antoine de Courtin se firent apprécier des responsables français.

**1660.** Louis XIV fait de Courtin son «résident général auprès des Cours du Nord». Son activité d'ambassadeur contribua à l'achèvement d'un état de paix au nord de l'Europe.

**1662.** «Son œuvre dans le Nord étant à peu près achevée, [*Courtin*] fut chargé de négocier la restitution de Dunkerque à la France. Il réussit dans cette mission, qui paraît avoir été la dernière» (id.)

Antoine de Courtin se retire à Paris. Il se propose de composer «un corps entier de morale» à l'usage des gens du monde. «Son intention était de former le parfait gentilhomme; or l'honnête homme au 17<sup>e</sup> siècle était chrétien, et il donnait le ton à la société civile et religieuse» (DS).

<sup>3</sup> H-P. Chanut est le père de Pierre-Martial, auteur d'un *Catéchisme du Concile de Trente, traduction nouvelle* (Paris, 1673), dont une édition est une des sources des *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu* (DA).

<sup>4</sup> Selon *La Grande Encyclopédie*, c'est Chanut qui «contribua à donner à la reine de Suède, Christine, le goût des lettres françaises. Il lui présenta successivement Descartes, Bochart, Naudé, Huet, Saumaise: moins illustre, le jeune Courtin fut appelé et présenté au même titre».

1671. Parution, à Paris, du *Nouveau Traité de la Civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*.<sup>5</sup>

1673. À Paris, *Traité de la Paresse ou l'art de bien employé le Temps en toutes sortes de conditions*.

1674. *Le Traité de la Jalousie ou moyen d'entretenir la Paix dans le mariage*, à Paris.

1676. Parution, toujours à Paris, de la *Suite de la Civilité française ou Traité du Point-d'honneur et des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux*.

1685. Mort d'Antoine de Courtin.

En 1688, paraît sous son nom, un ouvrage de théologie spirituelle plus que de morale: *L'esprit du Saint Sacrifice de l'Autel*.

## b) Le moraliste

Le Frère Albert-Valentin, dans son *Étude critique des Règles de la Bien-séance et de la Civilité chrétienne* (Ligel, 1957), porte un jugement assez peu flatteur sur Antoine de Courtin moraliste chrétien:

«Homme du monde, s'adressant à des lecteurs vivant dans le siècle, l'auteur de la "Civilité Française" se contente, le plus souvent, d'enregistrer les usages, d'indiquer la manière de se comporter dans la Société, et ne se permet point de juger la valeur morale de ces coutumes, admises en son milieu. Ainsi pour le jeu, pour la danse, pour le théâtre».

Et, le comparant à l'auteur des RB, il ajoute:

«Le prêtre, l'éducateur chrétien, au contraire, prend position, nettement, courageusement. Il se montre aussi sévère pour le duel, dont son prédécesseur ne souffle mot, que pour les bals et les comédies». (p.119s; cf. aussi p.236, note 4)

<sup>5</sup> «En France»... A. de Courtin est sensible au caractère relatif — aux temps et, particulièrement, aux lieux — des règles de la bienséance et de la civilité. Son expérience des Cours d'Europe du Nord n'a pu que le conforter dans ce sentiment: «À cause de cette variété, nous nous déterminerons à traiter seulement de la bienséance qui peut être en usage parmi des chrétiens, et particulièrement en France [...]»

Au reste, pour ce qui regarde les ambassades, ou autres cérémonies publiques, soit en France, soit dans les pays étrangers, on en peut consulter les cérémoniaux, et ceux qui ont voyagé ou en savent la pratique et l'usage, pour apprendre d'eux à se conduire en ces occasions.

Qui pourrait, en effet, marquer ici les mœurs de toutes les différentes nations [...] (NTC, p.5s)

Notre étude se doit de porter un jugement, le plus équitable possible, sur la qualité morale de l'ouvrage de Courtin. Nous avons, en particulier à nous demander si les appréciations portées par J-B. de La Salle sur le jeu, les danses, le théâtre, représentent le dernier mot de la morale chrétienne — même au XVII<sup>e</sup> siècle — et si le silence de la "Civilité Française" sur le duel s'explique par autre chose qu'un manque de courage d'affronter l'opinion générale du milieu pour lequel écrit Courtin.

**\* Antoine de Courtin a voulu faire oeuvre de moraliste**

C'est la conduite des hommes, ce sont leurs mœurs qui intéressent Courtin. La conduite et les mœurs concrètes, quotidiennes. La conduite et les mœurs d'un milieu restreint, certes, celui de Paris;<sup>7</sup> et, à Paris, celui d'une société plus restreinte encore: le monde de la Cour, des ambassades, des salons nobles et bourgeois.

Cet intérêt n'est pas celui d'un entomologiste ni d'un ethnologue qui épie, note, compare, classe. Son intérêt va à donner sens à cette conduite humaine, aux relations entre les hommes. Et ce, dans une perspective de service. Écoutons-le nous dire comment il fut amené à composer comme «un corps entier de morale» et pourquoi:

«Les mêmes personnes qui avaient engagé l'Auteur à mettre au jour ce Traité de la Civilité, lui ayant demandé un second traité, qui fût comme l'accomplissement de celui-ci, il n'a pu les refuser, sachant lui-même qu'il n'y a point de travail mieux employé que celui qui peut contribuer à former l'esprit et à régler les mœurs de ceux qui en ont besoin. Vous donnez, ont-ils dit, des maximes pour vivre avec les honnêtes gens: mais quelles mesures gardera-t-on avec les gens incommodes, brusques, querelleurs, violents?

En effet, le monde étant composé de bons et de mauvais, il semble que qui-conque entreprend de proposer des règles pour bien vivre avec le monde, n'a exécuté que la moitié de son dessein, de n'en avoir donné que pour vivre avec les bons et les raisonnables; et que, pour s'en acquitter parfaitement, il doit aussi en donner pour bien vivre avec les gens déraisonnables.

Cette raison si convaincante ayant donc persuadé l'Auteur, il a fait une suite à ce Traité de la Civilité, sous le titre de *Traité du point d'honneur*,<sup>8</sup> pour achever

<sup>7</sup> du Paris que les provinces veulent imiter: «l'on donne ici les règles de l'honnêteté, afin que les personnes de bon naturel, qui n'ont pas la commodité ni le moyen de venir à Paris, puissent les apprendre». (Avertissement, IV)

<sup>8</sup> Disons, dès maintenant, que c'est dans ce second traité qu'A. de Courtin traite longuement du duel, qu'il condamne avec force.

de donner les moyens de se conduire honnêtement avec toutes sortes de personnes.

Ainsi, on a maintenant un corps entier de morale, que l'Auteur a divisé en trois parties, pour répondre à autant de différents états de la vie des personnes séculières.

Le premier devoir étant de bien vivre les uns avec les autres, ils en verront les moyens dans ces deux traités — j'entends celui de la *Civilité* et celui du *Point d'honneur*, ou des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux.

Leur second devoir étant de se bien acquitter de sa profession, il en donne les avis dans le *Traité de la paresse, ou l'art de bien employer le temps dans toutes sortes de conditions*.

Et le troisième devoir étant de bien vivre dans le mariage, il en donne les règles dans le traité qui porte pour titre: *La Jalousie, ou moyen d'entretenir la paix dans le mariage*. En sorte que ces quatre traités, qui regardent et comprennent ensemble toutes les actions en général de la vie civile, seraient imparfaits l'un sans l'autre; puisqu'il ne suffit pas d'être honnête homme en une partie de nos mœurs, mais qu'il faut l'être aussi dans toutes les autres, pour l'être véritablement». (Avertissement, VI-VIII)

#### \* A. de Courtin se réfère aux grands moralistes jansénistes du XVII<sup>e</sup> siècle

L'univers mental d'A. de Courtin est marqué de l'augustinisme de son siècle: en Adam, l'homme s'est détourné de la vérité et du bien et, désormais, sa pente devenue comme connaturelle, ne le porte plus qu'à l'erreur et au mal.

Parle-t-il des lois de l'éloquence, qu'il définit: «le rapport du style à la matière et aux personnes», il écrit:

«Il est vrai que l'on n'aurait pas eu besoin d'autres préceptes, ni d'autres règles pour le discours, que d'être sincère et véritable, la vérité seule étant d'une force merveilleuse pour tourner l'esprit où elle veut. Mais depuis que la malice et l'intérêt se sont emparés de l'esprit de l'homme, les uns substituent le mensonge en la place de la vérité, pour abuser de la créance de ceux avec qui ils agissent, selon leurs différentes vues; et les autres, par l'expérience trop établies qu'ils ont de la duplicité de l'homme, craignant d'être trompés, se raidissent souvent par cette crainte, aussi bien contre la vérité que contre le mensonge.

Ainsi on a été obligé de faire un art de bien parler, qui est l'éloquence; afin que comme auparavant l'esprit donnait de lui-même entrée à la vérité, sans le secours de l'art, par la confiance mutuelle qui régnait parmi les hommes, cet art pût vaincre aussi la répugnance que le soupçon avait introduite dans l'esprit pour la vérité. Ce qu'il fait en disant nettement la vérité, et d'une manière agréable et animée, qui non seulement instruit, mais touche et persuade». (NTC, p.162)

Ainsi le rôle de l'écrivain est-il de se mettre au service de cette vérité pour la transmettre et lui donner un nouvel espace où prendre racine. Les moyens ?... Courtin les définit en renvoyant son lecteur aux deux grands moralistes jansénistes de l'époque: Blaise Pascal, Pierre Nicole:

«Le premier est de rendre intelligible cette vérité: ce qui se fait par la netteté du style, en exprimant les choses naturellement, et par des termes propres, justes et clairs. Et non seulement propres à faire entendre les pensées, mais aussi à les soutenir, en sorte que l'on exprime avec des termes simples ce qui est simple de soi; avec des expressions figurées ce qui doit être figuré; avec des expressions graves et majestueuses ce qui est de soi grave et majestueux; et avec des termes élevés, grands et pompeux, ce qui est de soi grand et magnifique. Et c'est là la diversité des styles, et la bienséance que l'on doit observer à l'égard de la matière.

Le second moyen est, en exposant la vérité, d'empêcher qu'elle ne soit combattue et détruite par des raisons étrangères. Pour cet effet, il faut dissiper la répugnance et la défiance que celui ou ceux à qui on l'expose pourraient avoir que ce ne fût pas la vérité: ce qui se fait en observant qu'il n'y ait rien de choquant dans ce que nous disons et écrivons; car la moindre chose rebute et fait naître de l'aversion, ou du moins du scrupule dans l'esprit de celui avec qui nous agissons, qui fait qu'il résiste à la vérité. Pour l'éviter, il faut que celui qui parle ou écrit, s'insinue lui-même dans l'esprit, et gagne l'amitié de celui à qui il parle ou écrit.

Il y réussira si, outre le soin qu'il apportera de conformer, comme nous l'avons dit, son style\* à la matière, il le confirme aussi à la personne, en rendant du respect à celui à qui il parle, s'il lui en doit, étant modeste et humble s'il le faut, familier et caressant s'il le doit être; en faisant paraître de la confiance et de l'estime pour la personne à qui on écrit, et en ne donnant aucune marque de passion vicieuse dans ce qu'il écrit; en sorte que, s'il en paraît\*\*, on voit qu'elle naît de la matière et non pas de la personne». (id. p.162-164)<sup>9</sup>

<sup>9</sup> L'Anonyme lyonnais construit toute sa Section VI — Du récit (Chapitre IX) à partir de ce texte de Courtin, dont il amoindrit la portée proprement morale:

D. Comment un enfant doit-il faire un récit?

R. 1. Il doit rendre la vérité intelligible en exprimant les choses naturellement et par des termes propres et clairs.

2. En exposant la vérité, il doit empêcher qu'elle ne soit combattue et détruite par des raisons étrangères.

D. Que doit-il faire pour empêcher que la vérité ne soit combattue et détruite et pour la faire recevoir?

R. Il doit observer qu'il n'y ait rien de choquant en ce qu'il écrit; s'insinuer dans l'esprit et gagner l'amitié de celui à qui il écrit, et s'objecter ce que l'on peut alléguer de plus fort contre la vérité et y répondre. (p.228s)

Au premier renvoi (\*), Courtin cite cette pensée de Pascal: «Quand un discours naturel peint une passion ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend; on se sent porté à aimer celui qui nous le fait sentir: car il ne nous fait pas montre de son bien, mais du nôtre, et ainsi ce bienfait nous le rend aimable. Outre que cette communauté d'intelligence que nous avons avec lui, incline nécessairement le coeur à l'aimer».

Au second renvoi (\*\*), c'est l'auteur de l'*Éducation d'un prince*, Pierre Nicole, qui est cité: «La vraie rhétorique doit imprimer une idée aimable de celui qui parle, et le faire passer pour honnête homme».

Pascal, Nicole: deux belles intelligences du milieu janséniste... La rencontre n'est pas fortuite. Antoine de Courtin, en effet, situe son oeuvre dans le prolongement direct des ouvrages pédagogiques et de morale de Pierre Nicole — qui lui-même se réfère explicitement à Pascal:<sup>10</sup>

«Il y a un livre qui traite de l'Éducation chrétienne des enfants<sup>11</sup> qui peut être d'un très grand secours à ceux qui en ont à élever.

Et pour ceux qui ont le jugement plus mûr, il est bon de les avertir de lire toujours avec cette instruction, un traité, imprimé depuis quelques années, intitulé l'*Éducation d'un prince*. Il est composé de divers ouvrages de deux des plus grands génies de ce siècle,<sup>12</sup> et il est absolument nécessaire que les personnes dont nous parlons le lisent pour se former l'esprit de ces belles connaissances. Il faut qu'ils tâchent de pratiquer les vertus qu'ils y apprendront, autant qu'elles auront de rapport à leur condition: afin que la civilité soit soutenue de principes solides et qu'elle serve d'ornement à leur sagesse, au lieu que sans cela elle ne servirait que de couverture à leur peu de mérite.

<sup>10</sup> Dans son *Traité de l'éducation d'un prince*, Nicole écrit:

«Il vient de paraître un livre en public, dont ce discours n'est que l'abrégé, qui est peut-être l'un des plus utiles que l'on puisse mettre entre les mains des princes qui ont de l'esprit. C'est le recueil des *Pensées* de M. Pascal. Outre l'avantage incomparable qu'on en peut tirer pour les affermir dans la véritable religion, par des raisons qui leur paraîtront d'autant plus solides qu'ils les approfondiront davantage, et qui laissent cette impression très utile qu'il n'y a rien de plus ridicule que de faire vanité du libertinage et de l'irréligion, ce qui est plus important qu'on ne saurait croire pour les Grands. Il y a de plus un air si grand, si relevé, et en même temps si simple et si éloigné d'affectation dans tout ce qu'il écrit, que rien n'est plus capable de leur former l'esprit et de leur donner le goût et l'idée d'une manière noble et naturelle d'écrire» (§. XLII).

<sup>11</sup> d'Alexandre Varet, 1666.

<sup>12</sup> Courtin écrit ici: «l'*Éducation d'un prince* [...] est composé de divers ouvrages de deux des plus grands génies de ce siècle». L'expression est assez maladroite, semble-t-il, car le traité ne comporte que 96 paragraphes d'un seul auteur, Nicole, même si celui-ci dit, expressément devoir reconnaître tout ce qu'il doit à Pascal. (cf, la note 10 ci-dessus).

Mais surtout, il est important qu'ils lisent et qu'ils étudient soigneusement le *Traité de la Civilité chrétienne* lequel se trouve à propos inséré dans le même livre, pour établir plus solidement les principes de la civilité commune, qu'on peut dire que ces excellents maîtres sont comme venus d'eux-mêmes à notre secours.

Car leur traité servant pour la théorie et principes généraux de la civilité, et le nôtre pour le détail particulier de la bienséance, ces deux pièces sont ensemble comme un ouvrage complet sur cette matière, si toutefois le nôtre, qui n'est fait que de matériaux simples, peut former une pièce d'architecture dans le corps de cet édifice, et avoir du rapport avec un ouvrage qui est enrichi et rehaussé de pierres exquises et précieuses». (NTC, *Avertissement*, p.IV-VI)

À la lecture de ces lignes, qui semblent être celles d'un disciple envers ses maîtres, l'on peut se poser la question de savoir si Antoine de Courtin n'aurait pas fait partie du «parti janséniste», pour ne pas parler de la «secte janséniste». L'abbé Goujet, l'auteur de la *Bibliothèque française ou Histoire de la littérature française* (1741, tome premier, p.165), répond par la négative. Il remarque que «les écrivains de Port-Royal» ne prirent pas la défense de l'auteur du *Traité de la paresse* lorsque celui-ci fut l'objet de critiques «trop aigres» de la part du père Bouhours, le bon disciple de Vaugelas, «car M. de Courtin ne travaillait pas de concert avec eux».

#### \* A. de Courtin et le jeu, la danse, le théâtre et le duel

Nous avons été sensible au jugement du F. Albert-Valentin qui reproche avec quelque véhémence, à l'auteur de la "Civilité française" de se contenter «le plus souvent d'enregistrer les usages» et de ne pas «juger la valeur morale de ces coutumes».

La seule lecture du NTC peut conduire à cette appréciation critique de l'ouvrage d'A. de Courtin. Mais, on l'a vu: le NTC n'est qu'un moment de l'entreprise morale de Courtin. Il a été particulièrement sensible aux dangers moraux que le jeu et le duel constituaient à son époque et dans le milieu auquel il a voulu s'adresser. La danse et le théâtre n'ont pas dû lui apparaître aussi nocifs.

#### — LE JEU

Tout le chapitre XII, qui traite du jeu a été exploité par J-B. de La Salle. Seules, trois notations ne sont pas reprises dans les RB:

- «il est bon de s'en abstenir [*de jouer avec une personne de qualité qui "nous oblige de jouer avec elle"*], si nous ne sommes pas d'humeur commode dans le jeu, pour mille inconvénients qui en peuvent arriver» (p.140);

- «Il ne faut pas non plus parler par quolibets dans le jeu». (p.141);
- Si l'on perd, on peut se retirer «étant toujours honnête de se conformer à ses forces, au lieu que c'est s'exposer à la risée et au mépris que de faire, par complaisance, plus que l'on ne peut». (p.142)

A part, donc, ces trois notations — qui ne présentent en elles-mêmes rien de particulier — tout le texte du NTC est passé dans les RB, sans corrections significatives. C'est ainsi, par exemple, que J-B. de La Salle qui recommande à deux reprises de ne pas «jouer de grosses sommes, mais simplement quelque peu d'argent», reprend presque mot à mot les recommandations de Courtin à qui a perdu:

### Courtin

«Et quand on perd, il faut toujours payer avant qu'on le demande; car c'est une marque de noblesse de l'esprit de bien payer ce qu'on doit au jeu, comme partout ailleurs, sans témoigner aucune répugnance». (p.142)

### RB

«...lorsqu'on le perd, il est de l'honnêteté de payer toujours avant qu'on le demande; car c'est la marque d'un esprit généreux et d'une personne bien née, de bien payer ce qu'on doit au jeu, sans faire paraître aucune peine». (p.145 = RB 205.3.386)

C'est dans son *Traité de la paresse* que Courtin condamne «les gens qui passent leur vie à jouer». Ils ne sont pas d'ailleurs les seuls visés, dans le Second Entretien du traité. Ont une occupation vaine et inutile ces «gens qui passent leur vie... à apprendre et à débiter des nouvelles... à faire des visites... à inventer des habits, des modes et des emmeublements».<sup>13</sup> Et aussi, ces «curieux qui passent leur vie à troquer». Et même ceux qui la passent «sur les livres ou à en faire»,<sup>14</sup> ou «se passionnent pour les bibliothèques». Sans parler de ceux «qui emploient tout leur temps à rire et à se divertir de tout»... «à jouer le rôle d'amant», ou de ces «gens d'Église occupés à autre chose qu'à leur profession».

Et c'est en moraliste que Courtin juge toutes ces formes grossières ou plus subtiles de la paresse spirituelle. Il écrit dans la *Préface* de l'ouvrage:

«Si c'est une maxime constante, à l'égard des maladies du corps, que pour les guérir il faut les connaître, et que de les connaître c'est presque leur guérison; cette maxime n'est pas moins véritable pour les maladies de l'âme; car il est très certain qu'il y a une infinité de personnes, qui, avec un fond de bon naturel, ne man-

<sup>13</sup> = ameublement.

<sup>14</sup> L'auteur relève, cependant, «l'excellence et utilité des belles-lettres et des bons livres».

queraient pas de demander à Dieu qu'il leur fit la grâce de les guérir de leurs faiblesses, si elles connaissaient le péril où elles les jettent.

La paresse est un de ces maux ou, pour mieux dire, est le plus dangereux de tous».

Et encore:

«Toutes sortes de personnes, tous les états, toutes les conditions, toutes les professions, y trouveront [*dans ce traité*] des avis qui les concernent. Bien plus, on y donne les moyens d'inspirer aux hommes, dès le berceau, la vertu opposée à ce vice, et de s'y accoutumer dans tous les temps, en sorte qu'en tout le cours de la vie, ils ne trouveront jamais le loisir d'avoir du loisir ou, plutôt, d'être dans l'oisiveté, et de se relâcher du travail, ce devoir si indispensable que Dieu leur impose».

Non, vraiment, l'on ne peut pas dire qu'Antoine de Courtin se contente d'enregistrer les usages. Son regard de moraliste, s'il ne se perd pas dans les lointains des principes, sait débusquer les mille formes que peut prendre, dans le monde des Grands, la «paresse» morale et spirituelle. Enfin, en ce qui concerne le jeu, il rejoint l'opinion commune des moralistes chrétiens de l'époque pour condamner «les jeux de hasard» et pour décrire les «maux et inconvénients où se plongent les joueurs». (Second Entretien, ch.VI)

#### — LE DUEL

Micheline Cuénin rend un bel hommage à Antoine de Courtin, moraliste, dans son ouvrage: *Le duel sous l'Ancien Régime*.<sup>15</sup> Parlant du *Traité du Point d'honneur* qu'elle vient d'analyser, elle conclut: «Faut-il le dire? cet admirable corps de doctrine n'eut guère de succès: une seule réédition en 1688. Si nous l'avons pourtant présenté ici, c'est pour mettre en évidence le fait que la réflexion la plus solide, la plus élaborée, et disons la plus moderne n'a aucune prise alors sur la mentalité du temps. Le traité de Courtin est en avance de près d'un siècle. Tout en intégrant le courant augustinien qui oblige l'homme à voir en lui une nature corrompue, ce disciple de Descartes reconstruit un monde rationnel qui donne priorité à la société des hommes: les "philosophes" des Lumières ne reconnaîtront pas de valeur plus stable». (p.212) Cette lecture du *Traité du Point d'honneur*, qui fait appel aux arguments de raison et de la nature sociale de l'homme, est fondée. Mais elle ne rend pas suffisamment hommage aux perspectives radicalement chrétiennes d'Antoine de Courtin.

<sup>15</sup> Presses de la Renaissance, 1982.

Ici, comme dans le NTC, les sources intellectuelles de l'auteur sont à chercher aussi bien chez les auteurs païens que chez saint Paul. C'est ainsi qu'il définit la vertu: «ce que la plus saine partie des hommes a jugé par les principes naturels ou ces semences et idées de vérité que Dieu a imprimées et révélées à l'homme être honnête, louable ou convenable à la dignité de la nature raisonnable». (p.234s)

Dans la société à laquelle s'adresse Courtin, ce qui est à la source du duel, c'est *le point d'honneur*.<sup>16</sup> Mais un point d'honneur mal compris:

«les hommes, qui ont l'imagination corrompue, ont aussi corrompu le point d'honneur et mis la vanité à la place de la vertu; on s'est servi de ce même mot en mauvaise part et on l'a étendu jusqu'aux moindres choses qui pouvaient contribuer au dessein qu'inspire l'orgueil de se faire respecter. Alors c'est effectivement un point, c'est-à-dire un rien. *Il est chatouilleux*, dit-on, *sur le point d'honneur*; pour dire qu'il est si scrupuleux et si importun à se faire rendre honneur, qu'il s'offense de la moindre chose qui ne satisfait pas à cette ambition; qu'il s'offense d'un rien; qu'il s'offense si on manque d'un seul point au respect qu'il s'imagine ou qu'il veut faire accroire qu'on lui doit». (p.242s)

Peut-on encore parler de «point d'honneur», chez ces vaniteux et ces vindicatifs? Courtin ne le pense pas et préfère parler du «quant-à-moi»:

<sup>16</sup> Voici comment Courtin définit «le point d'honneur»: «l'usage a entendu comprendre, sous ce terme de *point d'honneur*, tout l'honneur qu'un homme pouvait s'acquérir par toutes les différentes vertus dont il était enrichi.

Nous voyons, en effet, que l'on se sert de ce mot de *point* pour réunir plusieurs choses en un même endroit. *Le point de vue*, dans la perspective, est où aboutissent toutes les lignes ou rayons de la vue. *Le point brûlant* est où se réunissent tous les rayons qui réfléchissent d'un miroir concave. *Le point*, que l'on appelle autrement *centre*, est où s'assemblent toutes les lignes que l'on y tire d'une conférence. Ainsi, le *point d'honneur* est, si vous voulez, par allusion aux choses dont nous venons de parler, le point où aboutit tout ce qu'il y a de recommandable dans la personne. [...]

On peut exprimer aussi, par ce mot de *point*, l'endroit le plus sensible de plusieurs parties sensibles; et expliquer de même, par le terme de *point d'honneur*, le sentiment qu'un homme doit avoir pour la vertu ou l'honneur. Car comme c'est ce que la personne a ou doit avoir de plus précieux et de plus cher et, par conséquent, lui doit être le plus sensible, on a particulièrement affecté le terme de *point d'honneur* à exprimer ce sentiment; imitant en cela la façon de parler dont on se sert pour signifier ce qu'il y a de plus sensible à l'égard du corps. Nous voyons, par exemple, que dans une douleur corporelle, il y a toujours un endroit, au milieu, qui est comme un point où on sent le plus de mal. Et nous sentons de même, dans les choses qui frappent l'esprit, qu'il y a un certain point où est le plus sensible; et c'est, selon notre matière, le point d'honneur. *Il m'attaque*, dit-on, *dans le point d'honneur*, pour dire qu'il m'insulte dans ce que j'ai de plus délicat, et où je suis ou dois être le plus tendre». (p.238-240)

«qui est tout le contraire du point d'honneur. Car, au lieu que le véritable point d'honneur est, dans un homme, un grand sentiment pour la vertu, à cause de la vertu même, jusqu'à fuir l'honneur du monde: le *quant-à-moi*, au contraire, est une ambition effrénée pour l'honneur du siècle, inspirée par l'orgueil et l'amour-propre. De là vient que non seulement il cherche l'applaudissement, mais qu'il s'offense même si on le lui refuse, exerçant ainsi une espèce de tyrannie dans le monde. C'est le point d'honneur des ambitieux et des faux braves; c'est le point d'honneur des violents, des brutaux, des lâches; c'est le point d'honneur des vindicatifs; c'est le point d'honneur non seulement de ceux qui ne sont pas chrétiens mais, pour le dire en un mot, de ceux qui ne sont pas hommes.» (p.243 s)

En quoi diffère le point d'honneur vécu par les païens — ceux qui réalisent pleinement la nature de l'homme — et celui vécu par les chrétiens — ceux qui réalisent pleinement la grâce donnée à l'homme ? L'analyse de Courtin est éclairante. Sa conception du point d'honneur nous renvoie à une image de *l'honnête homme* inattendue: à celle de la grandeur aussi bien morale que spirituelle. Laissons-nous guider par lui.

Courtin distingue «trois espèces de point d'honneur: le point d'honneur selon la nature, le point d'honneur de la profession ou de l'emploi de chacun et le point d'honneur de la religion» (p.247). Et les définit ainsi:

- «Le point d'honneur selon la nature est un devoir que la nature inspire à un homme en tant qu'homme, et qui n'est autre que de vivre selon la convenance des choses avec la raison humaine [...], parce que c'est cela seul qui distingue l'homme des bêtes» (id.). C'est ce point d'honneur naturel qui a été à l'origine de la grandeur d'âme manifestée par l'antiquité païenne.<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Courtin choisit ses exemples chez les Grecs et chez les Romains: «Nous en avons un exemple rare en ce grand Périclès, qui à l'heure de sa mort comprenait toute la gloire de ses belles actions, ou pour le dire par notre terme, mettait tout son point d'honneur à n'avoir jamais été cause que personne prît le deuil.

Nous en avons, de même, un surprenant en Philippe, père d'Alexandre. Il faisait tellement son point d'honneur de cette douceur, qu'il disait à ceux qui le voulaient animer contre quelqu'un qui l'avait offensé: *Je n'en ferai rien; voulez-vous donc que je renverse moi-même le théâtre de ma gloire; moi qui rapporte à la gloire toutes les actions de ma vie?*

[...] César, si nous voulons passer aux Romains, qui fut incomparable en toutes choses, ne le fut en aucune davantage qu'en sa douceur. Au commencement des guerres civiles, lorsque la plupart croient qu'il est de la prudence de donner de la crainte, il accordait volontairement le pardon, la liberté, la vie à tout le monde. [...] Et pour laisser enfin un monument perpétuel de sa douceur et de cette grandeur d'âme, par laquelle il a effacé tout ce qu'il y avait de grand dans son siècle, ayant trouvé, parmi les papiers de Pompée, les lettres de ceux qui avaient suivi son parti, il les brûla toutes afin de ne pouvoir s'en venger quand il aurait voulu [...] (p.250-252)

• «Le second point d'honneur est celui de la dignité ou de la profession à laquelle la providence de Dieu nous applique. Et ce point d'honneur est le devoir indispensable que nous impose cette fonction, lequel se réunit dans la qualité la plus essentielle de cet emploi». (p.257)

Ainsi, «Le point d'honneur d'un juge est [...] d'être juste, c'est là où se rassemble, pour ainsi dire, toutes ses autres qualités; c'est l'endroit qui lui est le plus sensible, lorsqu'il est sensible à l'honneur. Nous en voyons même l'expérience tous les jours; car si on dit d'un juge qu'il n'a point de cœur, qu'il n'est point homme de parole, qu'il fuit le travail, qu'il n'a point de piété, il n'en fera que rire — je parle selon le monde — mais si on dit de lui qu'il prend de toutes mains et qu'il vend la justice, on voit un homme hors de lui-même, parce que c'est là tout le sensible et le point d'où il attend tout son honneur» (p.261). «De même, le point d'honneur d'un homme d'épée ne se réveillera pas quand on lui dira, si vous voulez, qu'il est injuste, qu'il se moque de sa parole, qu'il aime ses aises, qu'il est impie et sensuel: mais vous lui verrez incontinent prendre l'effort, si on lui dit qu'il fuit à la vue du danger, parce que c'est l'attaquer au point d'honneur de la qualité qu'il professe.

Il en est de même du marchand; son point d'honneur étant la bonne foi et de conduire son négoce avec grande sincérité et exactitude, tant pour les paroles qu'il donne que pour les marchandises qu'il achète et qu'il vend. Il se souciera peu que vous disiez de lui que c'est un homme violent, aimant ses plaisirs, sans cœur et sans religion: mais de lui dire qu'il est un fourbe ou un fripon, il prend feu parce que c'est l'attaquer proprement à l'honneur de sa profession». (p.262)

• La troisième espèce de point d'honneur est celui du chrétien. L'Article VII, qui en traite, est intitulé: les *vengeances chrétiennes*.

Ayant défini «le point d'honneur selon le Christianisme» — «non seulement de ne point faire le mal mais aussi de faire le bien par un mouvement de charité» (p.270) — notre auteur donne quelques exemples de conduites chrétiennes dans lesquelles la raison tient un rôle déterminant dans la maîtrise de la passion mais laisse l'orientation ultime «à la douceur et [à] la charité chrétienne». Contentons-nous de donner ici un seul exemple qui résume bien la thèse de Courtin:

«Un homme de guerre, étant actuellement dans le service et en un poste considérable, mais pourtant subalterne, se trouve dans une action importante et qui réussit mal. L'officier qui a le commandement, se voulant précautionner et détourner de lui le reproche du mauvais succès, charge fausement celui-ci de tout le blâme. La chose devient si publique que, non seulement elle vient à ses oreilles, mais que même elle préoccupe le Prince à son désavantage.

Aussitôt, le ressentiment naturel crie vengeance: il faut périr ou venger ce point d'honneur attaqué publiquement, et il semble même que de ne le point ven-

ger ce soit le perdre. Il faut mettre tout en usage pour défendre une innocence opprimée. Il faut tirer l'épée et s'égorger.

La droite raison, d'un autre côté, éclairée par les bons principes, arrête, comme nous venons de le dire, ces mouvements charnels. Elle ferme l'oreille à la passion; elle voit, d'une vue, que la vengeance par soi-même est criminelle, que l'opinion populaire ne donne ni l'honneur ni le déshonneur si l'origine en est faux; que l'esprit du Prince est le tribunal seul où se doit décider le différend; et que tout le bien et le mal, tout l'honneur et le déshonneur doivent venir du jugement qu'il prononcera. Ainsi, triomphant du quant-à-moi, elle inspire la patience à l'offense et le porte à s'adresser uniquement à son Prince.<sup>18</sup>

Il le fait, et détruisant la calomnie par des raisons, des faits et des preuves incontestables, il a la consolation de voir non seulement que son innocence est reconnue par son Souverain mais que son Prince, tout juste et tout équitable, en rend des témoignages publics qui couvrent l'offensé d'honneur et d'éclat.

Voilà une conduite où la prudence humaine pourrait avoir autant de part, si vous voulez, que la sagesse chrétienne: mais qu'arrive-t-il ensuite ? Un effet de la véritable générosité.

Ce brave ne se bouffit pas d'orgueil pour avoir, à son tour, le Prince pour lui: mais se contentant d'avoir sauvé son honneur, il épargne celui de son ennemi. Celui-ci, se voyant peu de temps après dans la honte où il voulait jeter les autres, et cela par un juste jugement de Dieu, qui permet que ces retours arrivent aux calomnieux et qu'ils tombent dans leurs propres pièges; non seulement notre chrétien ne veut pas profiter de l'occasion que la Justice lui offre; mais il se cache et se tient dans le silence, de peur de contribuer quelque chose au mal, quoique juste, de son ennemi. C'est là un véritable brave, et qui peut être le modèle d'une âme généreuse et tout ensemble chrétienne». (p.276s)

Terminons ce rapide parcours du *Traité du point d'honneur* par ces réflexions tout à l'honneur de notre moraliste chrétien:

«...il suffit, quand on est offensé, de faire réflexion, que l'on est homme, que l'on est chrétien, et que c'est le chrétien qui doit conduire l'homme; ou, pour faire un abrégé de ce que nous avons dit, qu'il faut régler le droit de nature par la raison et éclairer la raison par les lois du Christianisme.

<sup>18</sup> Selon Micheline Cuénin, «Là réside le pivot du *Traité*: il s'agit d'opposer à la nature individuelle corrompue une autre nature humaine, civilisatrice par essence: la réalité sociale. Cette nature-là, aussi effective que l'autre, n'a pas "borné le droit de chaque homme dans l'homme même". Elle invite à respecter les droits des autres autant que les siens.

On voit que Courtin, sans rien rogner, dans un premier temps, de la conception traditionnelle de l'honneur, s'emploie à modifier la direction du regard, et à faire éclater le cercle étroit de l'individu au profit de cet être collectif qu'est la société civile et dont Grotius, le maître de Courtin, avait tenté de définir les lois». (*Le duel sous l'Ancien Régime*, p.209s)

L'appétit naturel tout seul pousse à des mouvements de bêtes; la raison fait voir qu'ils sont indignes de l'homme; et la loi de l'Évangile, que non seulement il ne faut rien faire d'indigne mais qu'il faut faire quelque chose de louable».<sup>19</sup>

(p.284)

Jean-Baptiste de La Salle ne dit pas autre chose, dans les RB, à part, peut-être, la pointe mystique du passage:

«Quelque homme de cœur que puisse paraître celui qui est toujours prêt à tirer l'épée, lorsqu'on lui dit quelque parole de travers, ou qu'on veut lui faire quelque insulte, qu'il s'assure cependant que cela n'est ni honnête ni chrétien. Car ce n'est que la passion et l'amour d'un honneur vain et imaginaire, qui le fait agir ainsi. Il est donc contre la bienséance d'être si prompt à se défendre de quelque injure ou de quelque outrage; et les règles de l'Évangile veulent qu'on souffre patiemment les injures.

Jésus-Christ même commande à saint Pierre de remettre son épée dans le fourreau, lorsqu'il voulut s'en servir pour le défendre».

(p.73s)

#### — LE BAL, LA DANSE ET LE THÉÂTRE

Peu de pages des RB rendent un ton aussi rigoriste que celles qui sont consacrées au bal, à la danse et au théâtre. La condamnation est sans appel:

- «À l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées, dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête; elles se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, et qu'on les veuille passer dans les ténèbres, afin d'y avoir plus de liberté pour y commettre le crime».

(p. 154 = 205.5.407)

- «Pour ce qui est des danses qui se font dans des maisons particulières avec moins d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance que celles qui se font avec plus d'éclat dans les bals; car si un ancien païen a dit qu'il n'y a personne qui danse étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit: qu'est-ce que l'esprit chrétien peut

<sup>19</sup> «Il y a autant de faux points d'honneur qu'il y en a de véritables. Le point d'honneur selon la nature raisonnable est de vaincre l'appétit naturel et de ne jamais s'éloigner des principes généraux de l'honnêteté. Et le quant-à-moi, selon [la] nature est de suivre partout l'appétit naturel.

Le point d'honneur de la profession est de savoir bien les choses dont on se mêle et de s'en bien acquitter. Et le quant-à-moi est de se piquer d'être fort habile et fort exact à son devoir et de n'être ni l'un ni l'autre.

Le point d'honneur, selon le christianisme, est non seulement de ne point faire le mal, mais aussi de faire le bien par un mouvement de charité. Et le quant-à-moi des faux chrétiens est de se couvrir d'hypocrisie et d'une fausse piété pour satisfaire sa passion». (p.269s)

inspirer, touchant ce divertissement qui n'est propre, dit saint Ambroise, qu'à exciter des passions honteuses, et dans lequel la pudeur perd tout son éclat parmi le bruit qu'on fait en sautant, et en s'abandonnant à la dissolution».

(p.155 = RB 205.5.409)

• «Quoique les comédies passent, dans le monde, pour un divertissement honnête, elles sont cependant la honte et la confusion du Christianisme. En effet, ceux qui s'adonnent à cet emploi et qui en font leur profession, ne sont-ils pas notés d'infamie? Peut-on aimer une profession en couvrant de confusion ceux qui l'exercent? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse des comédiens consiste à exciter, et en eux-mêmes et dans les autres, des passions honteuses, pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur?...»

(p.156 = RB 205.5.411)

Antoine de Courtin se situe dans un tout autre contexte moral. Le «bal» dont traite le chapitre XIV de sa civilité ou la comédien dont il ne parle qu'en passant, sont considérés par lui, à l'évidence, comme des «divertissements honnêtes». Les règles qu'il rappelle sont plus de bienséance et de civilité que d'ordre moral ou spirituel. La comédie ne donne lieu qu'à cette notation:

«À la comédie, dans les loges, si elles sont toutes proches et joignant le théâtre, les moindres places sont les premières, et les meilleures sont les plus reculées; si les loges sont éloignées, c'est tout le contraire».

(p.49)

Le chapitre intitulé «Ce qui s'observe au bal» donne d'emblée l'orientation générale:

«Si on se trouve à une assemblée ou à quelque bal, il faut avant toutes choses savoir exactement, je ne dis pas la danse, si on ne veut, mais les règles de la danse et de la civilité qui se pratique selon le lieu où on se rencontre: car elle n'est pas la même partout; et ne pas manquer de la moindre chose à cette pratique».

(p.143)

Deux règles s'imposent, en effet:

• **connaître et reconnaître et ses limites, et ses talents:**

«Que si on sait danser, on le doit faire, si on est pris pour cela, afin de ne pas faire le singulier; mais si on n'a, en cet exercice, qu'un talent fort médiocre, il ne faut pas présumer d'être fort habile, ni s'engager à des danses que l'on ne sait point du tout ou fort peu.

Que si on n'a pas l'oreille juste, il ne faut point du tout se commettre à danser, quand même on saurait bien les pas: c'est un spectacle ridicule de voir un homme hors de cadence; et on s'en prend à lui, parce que s'il n'avait pu éviter de ve-

nir au bal, il pouvait se dispenser de la danse, en faisant une profonde révérence à la dame qui l'avait pris pour danser, après l'avoir conduite au milieu de la salle. Mais il faut, auparavant, lui avoir fait entendre, avec bien du respect, le déplaisir que l'on a de ne savoir pas danser, afin qu'elle soit persuadée que c'est le peu d'adresse et non pas le dédain, ou la paresse, qui cause le refus.

Que si, enfin, on voulait par autorité, et pour se donner du divertissement, nous forcer à danser, il ne faut pas le refuser, car il vaut bien mieux s'exposer à une petite confusion involontaire, pour se rendre complaisant, qu'au soupçon que nous pourrions donner, de le vouloir éviter par vanité; et alors, il faut supplier la dame d'agréer par compassion, de danser quelque danse que nous sachions le mieux; et la danser, après, franchement, et le moins mal que nous pourrions». (p.144s)

• **observer les usages.** Des plus élémentaires:

«Il n'est pas permis de prendre la place, ou le siège, de ceux qui dansent.

C'est aussi une ridicule contenance, de suivre de la tête ceux qui dansent; ou quand on entend des violons, ou autres instruments, d'en marquer la cadence en dandinant de la tête et du corps, et frappant des pieds.

Il faut observer aussi que, si on se trouve parmi des masques, c'est une incivilité d'en faire démasquer quelqu'un, s'il ne le veut, et de porter même la main sur le masque; au contraire, on est obligé de faire encore plus d'honnêteté à des masques qu'à d'autres gens car, souvent, sous le masque, il se trouve des personnes à qui non seulement nous devrions de la civilité, mais du respect». (p.146s)

Aux plus raffinés:

«Après [*la danse*], il faut ramener la dame à sa place, et en prendre une autre; observant, quand on est repris, de rendre la pareille à la dame qui nous était venu prendre la première, si c'est l'usage du lieu où l'on est.

Il est aussi à remarquer que, quand le Roi ou la Reine dansent, tout le monde se lève et se découvre; hors ceux dont la fonction demande qu'ils soient couverts.

Il faut observer pareillement que, dans un bal où sont les personnes royales, on ne va point prendre les dames à leur place, ni on ne les y ramène point: on se contente de leur faire signe, en les saluant, pour les appeler, et de leur faire la révérence, quand on a dansé, les laissant aller seules.

Et alors, on doit observer que, passant devant les personnes royales, il faut faire de très profondes révérences, si ce n'est quand on danse». (p.145s)

On le voit, Antoine de Courtin ne se pose aucune question par rapport à la légitimité morale et spirituelle de la danse et des bals. Il les considère du point de vue de l'homme de Cour qui se veut parfait honnête homme. Les condamnations les plus radicales de beaucoup de théologiens moralistes de son temps ne semblent pas l'avoir atteint. Cette attitude ne doit pas, cependant, entraîner né-

cessairement notre adhésion à l'affirmation du F. Albert-Valentin qui juge que «la *Civilité Française* se contente, le plus souvent d'enregistrer les usages, d'indiquer la manière de se comporter dans la société, et ne se permet point de juger la valeur morale de ces coutumes, admises en son milieu. Ainsi pour le jeu, pour la danse, pour le théâtre» (p.120). Ce «le plus souvent» est injuste; mais les pages sur le bal que l'on vient de citer peuvent apparaître comme le simple «enregistrement» d'un «usage». On peut le regretter, tout en rappelant que la position rigoriste de J-B. de La Salle n'exprimait pas la seule position des moralistes chrétiens de l'époque. Rappelons que François de Sales a eu une perspective beaucoup plus nuancée par rapport aux bals. A la Cour, et dans les salons que fréquente *Philothée*, y participer fait partie du «devoir d'état»; et, de soi, ce divertissement est moralement «indifférent», même si les dangers, que son usage entraîne, doivent rendre prudents et circonspects. Donnons ici, simplement, deux passages de l'*Introduction à la Vie dévote*:

«Les jeux, les bals, les festins, les pompes, les comédies, en leur substance ne sont nullement choses mauvaises, [mais] indifférentes, pouvant être bien et mal exercées: toujours ces choses-là sont dangereuses, et de s'y affectionner, cela est encore plus dangereux. Je dis donc, Philothée, qu'encore qu'il soit loisible de jouer, danser, se parer, ouïr des honnêtes comédies, banqueter, si est-ce que d'avoir de l'affection à cela, c'est chose contraire à la dévotion et extrêmement nuisible et périlleuse. Ce n'est pas mal de le faire, mais oui bien de s'y affectionner». (p.74, édit. de La Pléiade, NRF, Oeuvre)

«Pour jouer et danser loiblement, il faut que ce soit par récréation et non par affection; pour peu de temps et non jusques à se lasser ou étourdir, et que ce soit rarement; car, qui en fait ordinaire, il convertira la récréation en occupation. Mais en quelle occasion peut-on jouer et danser ? Les justes occasions de la danse et du jeu indifférent sont plus fréquentes; celles des jeux défendus sont plus rares [...]. Mais, en un mot, danser et jouer selon les conditions que je vous ai marquées, quand pour condescendre et complaire à l'honnête conversation en laquelle vous serez, la prudence et discrétion vous le conseilleront; car la condescendance, comme surgeon de la charité, rend les choses indifférentes bonnes, et les dangereuses permises». <sup>20</sup> (id., p.225)

<sup>20</sup> L'Anonyme lyonnais ne condamne, quant à lui, que «les danses licencieuses» lors des mariages:

«D. Que doit-il éviter touchant les festins et les danses?

R. 1. Il doit éviter l'excès, dans le boire et dans le manger, les danses licencieuses et toutes sortes de dissolutions dans les divertissements et dans les discours.

2. Il doit empêcher de tout son pouvoir que ceux qui assistent aux noces ne commettent ces fautes». (p.98)

### c) Antoine de Courtin catholique

Nous avons pu apprécier, au cours des pages qui précèdent, la qualité du moraliste chrétien qu'est Antoine de Courtin. Son séjour dans les Cours du Nord de l'Europe l'a mis en contact avec deux types de chrétiens infidèles à la foi catholique: les hérétiques que sont les Protestants, et les incroyants ou les mal-croyants nés catholiques. Pour eux, Courtin a entrepris un ouvrage de théologie en langage d'honnête homme — ouvrage qui ne paraîtra que trois ans après sa mort, en 1688: *L'esprit du Saint-Sacrifice de l'Autel. Par Monsieur Courtin. À Paris... M.DC.LXXXVIII.*

Composé, à l'origine, en vue de répondre aux difficultés présentées par «une personne qui n'est point de même communion, au sujet du «Saint-Sacrifice de l'Autel», le «dessein» de l'auteur était «de l'instruire en général des principales choses qui semblaient l'effrayer sur cette matière et, en même temps, de toutes les matières de notre Religion» (*Avertissement*). Bien vite son projet s'élargit, au delà des milieux de la Réforme:

«Mais comme de n'avoir point du tout la foi, c'est presque la même chose que d'avoir une foi presque païenne, [*l'auteur*] n'a pas cru s'écarter de son sujet, de parler en passant aux indévôts en même temps qu'il parlait aux incroyants.

C'est donc à ces deux sortes de personnes à qui s'adresse ce petit ouvrage» (id.).

Ce «petit ouvrage» — in-8 de 615 pages!<sup>21</sup> — aux dires de l'éditeur, n'est pas parfait: il contient plusieurs choses qui regardent l'usage, la discipline et les cérémonies de l'Église qui ne sont pas dans une dernière exactitude». Les censeurs, par contre, ne ménagent pas leurs éloges:

«Cet ouvrage est plein d'une très belle érudition; il serait à souhaiter que son savant auteur eût survécu à la réunion de tous les sujets du Roi dans le sein de l'Église.<sup>22</sup> Il y a tout lieu de croire qu'il aurait répondu aux objections que les ministres réfugiés dans les pays étrangers font courir parmi les Nouveaux Catholiques pour les détourner de ce qu'ils doivent à cet Auguste Mystère; il les aurait sans doute détruites avec autant de facilité qu'il a détruit celles qu'il a tirées des anciens hérétiques. Quoi qu'il en soit, il en dit assez pour établir la foi de cet adorable Mystère, et pour porter les fidèles à lui rendre le respect qui lui est dû.

<sup>21</sup> Un exemplaire à la BMG, cote 265.33 C 86.

<sup>22</sup> Allusion à la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), envisagée ici comme la reconnaissance d'un état de fait: l'unité de la foi enfin réalisée, enfin rétablie dans le Royaume.

C'est le jugement que j'en ai porté après l'avoir lu exactement. En Sorbonne, ce 29<sup>e</sup> jour de novembre 1687. Coquelin, chancelier de l'Église et Université de Paris».

Trois curés de paroisses parisiennes — S. Eustache, les SS. Innocents et S. Médéric — et cinq autres «docteurs en théologie de la Faculté de Paris»<sup>23</sup> approuvent sans réserves, eux aussi, le traité de Courtin:

«Il nous a paru plein de piété et d'érudition, et propre à exciter, dans l'esprit de ceux qui le liront, des sentiments d'une solide dévotion pour cet adorable Mystère. Les Nouveaux Catholiques y trouveront des preuves capables de les fortifier dans la foi de l'Église envers le Sacrifice non sanglant de la Loi évangélique».

Toujours modeste, l'auteur, tout en reconnaissant l'originalité de son entreprise, pense «qu'il ne peut rien conseiller de plus utile que de prier de lire les autres [*ouvrages traitant du même sujet*], quand on lira celui-ci; afin que l'on soit mieux instruits de cette profonde et inépuisable matière» (*Avertissement*).

### 3. LE NOUVEAU TRAITÉ DE LA CIVILITÉ QUI SE PRATIQUE EN FRANCE

Notre étude du NTC partira de l'exemplaire de la «septième édition, revue, corrigée et augmentée» qui est à la Bibliothèque de la Maison Généralice des Frères des Écoles chrétiennes, à Rome (Cote BMG, 395 C 86). C'est un in-8 de 264 pages, sans compter l'*Épître à Monseigneur le Duc de Chevreuse* (4 p.), les *Avertissement I et II* (8 p.) et la *Table* (3p.).

L'ouvrage mériterait une étude approfondie, mais ce n'est pas notre propos immédiat. Nous nous limiterons donc à souligner quelques aspects susceptibles d'éclairer directement ou par contrastes les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle.

---

<sup>23</sup> Dont L. Ellies du Pin, «Professeur Royal» (Cf. les Approbations des *Exercices de Piété*, des *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu* et des *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, CL 18, 19, 20)

### a) Le contenu de l'ouvrage

\* Un **plan**, «assez capricieux et flottant», des «chapitres à la queue-leu-leu»: le jugement du Frère Albert-Valentin rend assez bien l'impression que laisse la lecture de la table des matières que voici:

#### **Table des Chapitres contenus dans ce livre.**

- Chap. I. De quoi il s'agit dans ce traité, et en quoi consiste la civilité.  
 Ch. II. La définition, les circonstances, et les différentes espèces de la civilité.  
 Ch. III. Le discernement des choses bienséantes d'avec les malséantes, selon l'usage.  
 Ch. IV. L'entrée dans la maison d'un Grand, et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc.  
 Ch. V. Ce qui règle la conversation en compagnie.  
 Ch. VI. L'audience d'un Grand.  
 Ch. VII. Que l'on doit se conformer à la joie et à l'affliction de la personne qualifiée, où on traite de la complaisance et de la propreté en général.  
 Ch. VIII. Des compliments.  
 Ch. IX. De ce que l'on doit faire dans l'église.  
 Ch. X. Pour marcher avec un Grand, et pour le salut.  
 Ch. XI. Ce qu'il faut observer à table.  
 Ch. XII. Ce qui se doit pratiquer, lorsqu'une personne de qualité nous visite, et quand nous devons visiter.  
 Ch. XIII. Ce qu'il faut observer dans le jeu.  
 Ch. XIV. Ce qui s'observe au bal.  
 Ch. XV. S'il faut chanter ou jouer des instruments.  
 Ch. XVI. Ce qu'il faut observer en voyage, en carrosse, à cheval, et à la chasse.  
 Ch. XVII. Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres, et des préceptes pour apprendre à les écrire.  
 Ch. XVIII. De la bienséance que doivent garder les personnes supérieures à l'égard des inférieures.  
 Ch. XIX. De la bienséance entre personnes égales.  
 Ch. XX. De la raillerie.  
 Ch. XXI. Comment on doit se faire rendre honneur.  
 Ch. XXII. Des obstacles qui empêchent la civilité, où on traite de la contenance.  
 Ch. XXIII. De la flatterie et des trop grands scrupules qui font la fausse civilité.  
 Ch. XXIV. De l'application des préceptes de civilité à toutes rencontres.  
 Conclusion.

Un tel «plan» est «peu fait pour gagner les suffrages d'un pédagogue» remarque le Frère Albert-Valentin (p.118). J-B. de La Salle sera séduit, au contraire, par celui de l'*Anonyme lyonnais*, plus logique et plus systématique. L'on peut penser que Courtin partage la sensibilité de son milieu qui ne veut pas que l'honnête homme fasse étalage de sa science et de son érudition selon les procédés et les démarches intellectuelles dont usent et abusent les magisters.<sup>24</sup> Beaucoup de ses chapitres ont un développement assez déroutant pour un esprit cartésien: ils gardent quelque chose de la liberté d'allure des lettres qui sont à l'origine de l'ouvrage.

\* **Des développements originaux intéressant la notion de civilité et sa pratique:** ce qu'elle n'est pas; l'importance du discernement et d'une juste appréciation de la «complaisance», de la «familiarité» et de la «contenance» dans sa mise en œuvre.

### i) Qu'est-ce que la civilité?

Courtin nous donne plusieurs définitions de ce qu'il entend par civilité.

- Deux au tout début de l'ouvrage:

«La civilité, dont nous prétendons donner ici des règles, n'est que la modestie et l'honnêteté que chacun doit garder dans ses paroles et dans ses actions: car, il n'est pas question, ce me semble, de la bonne grâce ou d'un certain air et trait qui est comme naturel dans les actions de certaines personnes, lesquelles ont un talent particulier de la nature pour plaire en tout ce qu'elles font et pour ne déplaire jamais quoi qu'elles fassent. On ne saurait donner de préceptes certains pour acquérir ces heureux agréments, puisque c'est une pure libéralité de la nature.

Mais comme c'est fort peu de chose de plaire seulement aux yeux du corps, si nous n'avons en même temps le bonheur de plaire aux yeux de l'âme; ce n'est pas aussi ce charme extérieur que nous devons seulement rechercher, comme le principe de la véritable politesse; nous devons aspirer à quelque chose de plus solide, qui marque la bonne disposition du dedans plutôt que la belle disposition du dehors». (chap.I, p.1s)

«Je trouve donc que pour établir les règles de la véritable politesse, il ne faudrait que bien déduire celles de la bienséance. Or, cette bienséance n'étant autre chose qu'une certaine modestie ou pudeur honnête, qui doit accompagner toutes

---

<sup>24</sup> On a reproché à La Bruyère de parler de son «seizième et dernier chapitre» parce que «cette addition approche trop du style des comptes» (*Sentiments critiques sur les Caractères*, 1701)

nos actions, c'est proprement de cette vertu qu'il serait à propos de parler, si nous en étions capables; puisque ce serait enseigner tout d'un temps le moyen d'acquérir cette politesse et cet agrément qui sait si bien nous concilier l'affection et l'applaudissement du monde». (p.3)

En moraliste chrétien du XVII<sup>e</sup> siècle, Courtin définit la civilité — et la bienséance — à partir d'une vertu recommandée par saint Paul: **la modestie**. Il se juge incapable d'en établir les fondements théologiques: «c'est proprement de cette vertu qu'il serait à propos de parler, si nous en étions capables». Aussi, se contente-t-il de l'évoquer en cherchant à la situer dans le registre de l'intime et du spirituel. Remarquons les rapprochements antinomiques:

modestie	-	honnêteté
dedans	-	dehors
âme	-	corps

Il peut y avoir **honnêteté sans modestie** : on pourra parler alors «de la bonne grâce ou d'un certain air et trait qui est comme naturel» ou d'un «charme extérieur»; mais Courtin parle d'autre chose quand il parle de civilité. Celle dont il parle est «vertu»: elle vient du «dedans», de «l'âme». Elle n'a pas son origine dans la «nature»; elle est «solide». Si le «charme extérieur» plaît aux «yeux du corps», «l'agrément» que procure la modestie plaît «aux yeux de l'âme».

• Le Chapitre II nous offre deux autres définitions de la civilité:

«Les Anciens l'ont définie: une science qui enseigne à placer, en son véritable lieu, ce que nous avons à faire ou à dire. Or, nous ne saurions pratiquer cette science si nous n'observons exactement les 4 circonstances qui suivent. La première est de se comporter chacun selon son âge et sa condition. La seconde, de prendre toujours garde à la qualité de la personne avec laquelle on traite. La troisième, de bien observer le temps. Et la quatrième, de regarder le lieu où on se trouve. Ces règles, qui vont à se connaître soi-même, à connaître les autres, à observer les lieux et le temps, sont si nécessaires que, si l'une des quatre manque, toutes nos actions, de quelque bonne intention qu'elles partent, paraissent inciviles et difformes». (p.4)

«...cette modestie, dont nous entendons parler, n'est autre chose à le bien prendre, que l'humilité. Je sais bien, et nous en avons l'expérience tous les jours, qu'il y a quantité de personnes qui passent dans le monde pour fort civiles et fort honnêtes et qui, toutefois, ne sont pas humbles, couvrant sous cette modestie apparente beaucoup de vaine gloire et d'amour propre; mais, toujours, s'ils n'ont

pas d'humilité, ils font semblant d'en avoir. Et cela même sert de preuve aux principes que nous établissons et fait voir que l'on ne peut être modeste si on n'est humble; ou que la modestie n'est autre chose que l'humilité: Dieu, ensuite, juge de la sincérité ou de la fausseté du coeur. Et il en juge en sorte que nous voyons qu'il confond ces âmes doubles, en ce que quelque étude qu'elles apportent à se cacher sous cette humilité feinte, on les découvre toujours et on les fuit et tous leurs pièges». (p.7s)

Le rapprochement de ces deux définitions de la civilité est un bon exemple de cette maîtrise dans l'assimilation des meilleurs témoins de la culture païenne et chrétienne (d'hier et d'aujourd'hui) par Antoine de Courtin. Il cite Cicéron et poursuit son argumentation avec la même aisance qu'il développe une réflexion spirituelle nourrie de ses maîtres contemporains: Pierre Nicole et Blaise Pascal. On l'a remarqué: «Courtin fait une alliance étonnante des traditions stoïciennes, humanistes et chrétiennes».<sup>25</sup> Le tableau ci-contre rend compte des références culturelles de notre auteur, en parallèles avec celles de François de Sales et de J-B. de La Salle. Celui-ci s'est sans doute inspiré de Courtin lorsque, dans la *Préface* de ses RB, il donne sa propre définition de la bienséance et de la civilité:

«La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse; et c'est cette bienveillance qui regarde le prochain, qui se nomme proprement *civilité*».

## ii) L'importance du discernement

Le chapitre III: *Le discernement des choses bienséantes d'avec les mal-séantes selon l'usage* n'a pas été utilisé par J-B. de La Salle.<sup>26</sup> On peut le regretter. Les réflexions sur la nécessité du bon sens et du bon jugement, sur la soumission raisonnable aux usages et sur la familiarité dans ses rapports avec la bienséance sont susceptibles d'éclairer une conduite chrétienne concrète.

<sup>25</sup> M-J. Picard, art. Courtin, dans le D.S.

<sup>26</sup> Le seul passage dont des éléments se retrouvent dans les RB proviennent directement de l'Anonyme Lyonnais: il concerne ces «parties du corps qui doivent être cachées».

## LES RÉFÉRENCES CULTURELLES DE

### Antoine de Courtin

dans son NTC

### François de Sales

dans son *Introduction à la Vie dévote*  
(chapitres traitant des conversations, des  
habits, des récréations et des jeux défendus)

### Jean-Baptiste de La Salle

dans ses RB  
(d'après les recherches  
du Frère Adrien Roche)

Cicéron	18	les Évangiles	12	l'Écclésiastique	51
Horace (Épîtres)	21	St Paul	8	St Paul	44
Pierre Nicole	12			les Évangiles	29
Voiture	3	les Psaumes	5	St Pierre	6
Joseph (H <sup>m</sup> des Juifs)	3	Pline	5	St François de Sales	4
l'Écclésiastique	3	Joinville	5	St Jacques	3
St Jérôme	3	la Genèse	3	St Ambroise	3
Pascal	3	St Augustin	3	les Psaumes	2
		Isaïe	2	la Genèse	2
				St Chrysostome	2
				le Droit canonique	2
				Bossuet	2
les Grecs	1	Aristote	1	l'Écclésiaste	1
Quintilien	1	les Proverbes	1	Cicéron	1
les Psaumes	1	Josué (le Livre de)	1	les Actes des Apôtres	1
St Luc (Évangile)	1	le Livre de la Sagesse	1	Tertullien	1
St Thomas	1	le Cantique des Cant.	1		
Érasme	1	Amos	1		
Proverbe espagnol	1	St Pierre	1		
l'Académie Française	1	St Jacques	1		
St Bernard	1				
St Bonaventure	1				

- S'il faut être humble, il ne faut pas être stupide.

Le chapitre II, précédent, s'achève par cette belle envolée spirituelle: «La modestie est donc l'effet de l'humilité fondée sur la charité, comme la bien-séance de nos actions est l'effet de notre modestie». Le début du ch. III nous avertit que si ces perspectives sont vraies, pour un chrétien, elles ne le dispensent pas de vertus plus terre à terre, oserait-on dire!

«Il faut ajouter de plus le discernement des choses honnêtes et déshonnêtes, convenables et disconvenables; car bien qu'un homme fût humble, si en même temps il était stupide, ou qu'il voulut faire le singulier, il ne passerait jamais, ni pour modeste, ni pour civil; et ne serait nullement propre à vivre parmi les honnêtes gens. Or, pour faire le discernement des choses qui sont bienséantes d'avec celles qui ne le sont pas, il serait en premier lieu à désirer que l'on eût naturellement bon sens et bon jugement pour, de soi-même, connaître la qualité différente de chaque chose; car, bien souvent, faute d'esprit, on s'égare et on prend le change, faisant mystère de choses frivoles et passant, au contraire, légèrement par-dessus beaucoup d'autres qui sont très considérables».

(p.11)

Bien sûr, ceci ne s'enseigne pas, «on n'a point de préceptes à donner: c'est un bien qui nous vient de la nature, sans le secours de l'art; si ce n'est, peut-être, que par une bonne éducation et par une étude et application extraordinaire sur nous-mêmes, nous ne corrigeons et rectifions, en quelque façon, le défaut de la nature».

(p.12)

• Il faut se soumettre raisonnablement aux usages ou, plus précisément — pour s'exprimer avec les mots mêmes de l'auteur: «observer exactement ce que l'usage a établi parmi nous pour honnête, et éviter de même aussi ce qu'il a condamné comme indécent». (p.11s). Qu'est-ce qui peut donc fonder les usages au point de les imposer ainsi à toute une société? **La nature, d'abord.** Non pas, cependant, la nature à l'état brut, pourrait-on dire, mais celle à laquelle ont adhéré «les honnêtes gens», celle à laquelle ils ont «consenti»:

«...Il faut savoir que cet usage s'est formé, tant du consentement général des honnêtes gens, que par la bienséance même dont la nature a donné les premières règles. Cet usage, la nature se l'est proposée comme son guide et son modèle, pour la suivre dans les choses qu'elle-même nous suggère être bonnes et honnêtes; et pour imiter sa pudeur et sa retenue dans celles qu'elle juge indécentes».

(p.12)

C'est ainsi que,

«la nature ayant voulu cacher certaines parties de notre corps, et certaines actions, le consentement et l'usage s'accordent tellement à les tenir cachées, pour garder l'honnêteté, que celui-là passerait pour le plus déshonnête du monde, qui découvrirait publiquement ce qui ne se doit point découvrir, ou ferait quelques actions et proférerait quelques paroles pour les exprimer, contre l'honneur, pour ainsi dire, et la pudeur de la nature».

**La raison ensuite.** Celle du «roseau pensant». Celle qui nous porte à «humaniser» les réactions physiologiques elles-mêmes:

«Pour les autres actions dont la nature ne se cache point, et qui nous sont cependant communes avec les animaux, comme cracher, tousser, éternuer, manger, boire, etc., parce que la raison nous dicte, naturellement, que, plus nous nous éloignons de la manière des bêtes, plus nous approchons de la perfection où l'homme tend, par un principe naturel, pour répondre à la dignité de son être; le consentement de l'honnêteté veut aussi que, puisque l'on ne peut pas se dispenser de ces actions, qui sont naturellement indispensables, on les fasse le plus honnêtement, c'est-à-dire le moins approchant des bêtes, qu'il est possible».<sup>27</sup> (p.14s)

«Nature», «raison», mais aussi option, choix arbitraire du consentement général des «honnêtes gens». Bien des usages ne trouvent leur origine, en effet, que sur cette espèce d'accord tacite qui tient davantage aux péripéties de l'histoire des mœurs dans une société donnée qu'à toute autre donnée humaniste:

«Il en est de même de certaines choses qui ne dépendent point de la nature, mais que ce même consentement a introduites de tout temps parmi nous, comme de se découvrir la tête pour témoigner notre respect, de donner le pas à une porte, le haut bout dans une chambre ou à table, la main droite ou le haut du pavé dans une rue, etc. Car ces choses sont aussi tellement de l'essence de la civilité que si un homme n'ôte pas le chapeau pour resaluer, jusqu'aux personnes de la plus petite condition, qui l'auraient salué le premier, il passera pour un homme très incivil et mal élevé».

(p.15)

### iii) LA FAMILIARITÉ

Bien situer la place de la «*familiarité*» dans les rapports entre personnes de situations sociales différentes est un effet du «bon discernement» exigé de l'honnête homme, par Antoine de Courtin. Il la définit:

<sup>27</sup> C'est cette exigence de «raffinement» dans les comportements humains qui rend caduques certains usages. L'auteur en cite quelques-uns, dans la *Conclusion* de son traité:

«Autrefois, par exemple, il était permis de cracher à terre, devant des personnes de qualité, et il suffisait de mettre le pied dessus; à présent, c'est une indécence.

Autrefois, on pouvait bâiller, et c'était assez, pourvu que l'on ne parlât pas en bâillant; à présent, une personne de qualité s'en choquerait.

Autrefois, on pouvait tremper son pain dans la sauce, et il suffisait, pourvu que l'on n'y eût pas encore mordu; maintenant, ce serait une espèce de rusticité.

Autrefois, on pouvait tirer de la bouche ce que l'on ne pouvait pas manger, et le jeter à terre, pourvu que cela se fît adroitement; et, maintenant, ce serait une grande saleté; et ainsi de plusieurs autres.

Il est donc certain que l'usage pourra polir, abolir et changer peut-être une partie des règles que nous donnons». (p.265s)

«une liberté honnête que des personnes, qui parlent ou agissent ensemble, prennent entre elles, laquelle leur fait, par une certaine convention tacite et réciproque, prendre en bonne part ce qui les choquerait, étant pris à la rigueur».

(p.16)

Une «liberté honnête»: il y a, en effet, deux types de «liberté» qui heurtent l'honnêteté et constituent par conséquent des familiarités condamnables:

«L'une qui ne se cache de rien, non pas même de ce qui est déshonnête; et c'est la familiarité dont usent les personnes qui ont perdu tout sentiment pour l'honneur et, par conséquent, ce n'est pas celle dont nos jeunes gens doivent user. Au contraire, ils ne doivent jamais ni rien dire, ni rien faire, quelque liberté qu'ils en aient, qui ne porte le caractère d'un esprit bien fait et qui sente son bien.

Il y en a un autre qui sert de prétexte pour prendre partout, impunément, ses commodités, et aller à ses fins aux dépens des autres, et c'est une espèce de filouterie, dont certains hardis usent, pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres. Cette liberté est choquante et tout à fait indigne d'une âme bien née».

(p.221s)

La familiarité que Courtin recommande est non seulement bien loin de ces conduites grossières et vulgaires, mais elle est comme la pierre de touche de toute véritable civilité:

«L'honnêteté est donc partout aimable et, partout, la marque d'une personne bien élevée; mais *la preuve la plus sensible de la bonne éducation est la conduite que l'on tient avec ses égaux. Car, comme à l'égard des personnes qui lui sont supérieures, la pudeur et la crainte peuvent la rendre modeste malgré elle, ici c'est son pur naturel qui la fait civile.*<sup>28</sup>

Quand je dis civile, je n'entends pas que l'on observe, à l'égard de ses égaux avec lesquels on a accoutumé de vivre, les mêmes déférences et les mêmes circonspections, qu'avec des personnes supérieures, devant lesquelles il faut témoigner sa soumission par des observations étudiées.

Avec ses égaux, on peut abrégé ce que l'on appelle cérémonie, et faire succéder la familiarité en la place des formalités extérieures».

(p.220)

Courtin va plus loin: la familiarité dont il parle est «*le symbole de l'amitié*». Elle ne se vit vraiment qu'entre égaux, mais sous le signe de l'amitié:

«Il y en a une autre qui est le symbole de l'amitié, et c'est celle-ci dont doivent user les égaux entre honnêtes gens. Ce qui fait voir qu'ils doivent absolu-

<sup>28</sup> C'est nous qui soulignons.

ment régler leur conduite à leur égard sur un principe d'amitié et qu'ils doivent, par conséquent, éviter en toutes choses de se choquer et de se fâcher les uns les autres. Ils doivent chercher toutes occasions de plaire à leurs égaux. Ils doivent même leur porter de l'honneur; non un honneur de cérémonie mais d'amitié, ainsi que sont entr'eux les véritables amis. C'est pourquoi, comme pour vivre dans la bienséance avec les personnes supérieures, l'unique règle est de les considérer, partout, plus que soi-même, l'unique règle aussi, pour vivre dans la bienséance avec les personnes égales, est de les considérer, partout, comme soi-même.

D'où il s'ensuit que c'est une certaine incivilité, et très incommode à une compagnie de personnes égales, de vouloir se faire considérer par-dessus les autres, de se faire attendre, de régler tout le monde à ses heures, de faire dépendre de son goût celui des autres, de s'attribuer les meilleures choses, de s'ériger en maître et en contrôleur, etc.

Or comme cette familiarité dispense des actions de cérémonies, elle dispense aussi des paroles de circonlocution qui marquent la soumission et la déférence: et d'ordinaire, la conversation entre égaux est plus libre et plus gaie que celle entre personnes où il y a de l'inégalité. Mais aussi parce que ces conversations, toutes gaies qu'elles soient, doivent être honnêtes, il est bon d'observer quelques règles d'honnêteté, pour ne pas confondre les choses qui entrent dans cette conversation». (p.222-224)

Ici, Courtin étudie les règles d'emploi de «la raillerie», chose délicate à manier, si l'on n'y prend garde. Des amitiés en meurent... d'autant, remarque-t-il, qu'il y en a «qui aiment mieux perdre un ami qu'un bon mot». (p.227)

Il ne faut pas se leurrer: le discernement de ce qui est bienséant et de ce qui ne l'est pas dans les conduites familières — même entre personnes d'égalles conditions — n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser après ce qui a été dit. Il faut tenir compte, en effet, de la complexité des liens sociaux que connaît la bonne société française du XVII<sup>e</sup> siècle. Courtin précise:

«D'égal à égal, si on se connaît beaucoup, la familiarité est une bienséance; si on se connaît peu, elle est une incivilité; et si on ne se connaît point du tout, elle ne saurait être qu'une légèreté d'esprit.

D'inférieur à supérieur, si on se connaît beaucoup, ou si on se connaît peu (à moins d'un commandement exprès), la familiarité est une effronterie; et si on ne se connaît point du tout, c'est une insolence et une brutalité.

De supérieur à inférieur, la familiarité est toujours dans la bienséance, et elle est même obligeante pour l'inférieur qui la reçoit». (p.16s)

Essayons de rendre plus sensible cette complexité — fort cohérente, au demeurant — grâce à ces tableaux récapitulatifs:

### I - Pour vivre dans la bienséance

Bienséance	envers mes égaux	envers les personnes supérieures
Conduite à tenir	circonspections déférences cérémonies abrégées	circonspections déférences cérémonies dues
Attitude morale	les considérer comme d'autres moi-même	les considérer comme plus que moi-même
Honneur dû	un honneur d'amitié	un honneur de cérémonie
Témoignages dus	témoignages d'amitiés sincères, familiers	témoignages de soumission étudiés, formels, extérieurs

### II - Les règles de la familiarité

Quand on se connaît	<b>beaucoup</b> la familiarité est:	<b>peu</b> la familiarité est:	<b>point du tout</b> la familiarité est:
entre égaux	une bienséance	une incivilité	une légèreté d'esprit
entre inférieur et supérieur	une effronterie (à moins d'un commande- ment exprès)	→ (id.)	une insolence et une brutalité
entre supérieur inférieur	toujours dans la bienveillance et obligeante pour l'inférieur qui la reçoit	→ (id.)	→ (id.)

Voici, selon J-B. de La Salle dans les RB, les différents cas de familiarité qui se présentent:

— Familiarités trop grandes, non permises, indécentes ou malhonnêtes:

- «le visage doit être... ouvert, sans donner de marques d'une trop grande familiarité». (p.11 = RB 41)
- «C'est une familiarité indécente que deux personnes se frottent ou se frappent le front, même par jeu, l'une contre l'autre; cela ne convient nullement à des personnes raisonnables». (p. 14 = RB 50)

• «Il ne faut pas non plus prendre la liberté de toucher sur la joue, quand ce ne serait que pour rire et par manière de jeu; toutes ces manières d'agir sont des familiarités qui ne sont jamais permises». (p.16 = RB 54)

• «Qu'on se garde bien de frapper quelqu'un, ou de le pousser avec le coude, quand ce ne serait que par familiarité ou par badinerie; on ne doit jamais en user ainsi quand on veut parler à quelqu'un, ni même lui porter la main sur le bras». (p.38 = RB 109)

• «C'est prendre bien de la liberté de se frotter les mains en présence des personnes à qui on doit du respect, soit à cause du froid, soit par un sentiment de joie, ou pour quelque autre raison; on ne doit pas même le faire lorsqu'on est avec ses amis les plus familiers». (p.39 = RB 111)

• «Il est très malhonnête, et d'une familiarité insupportable de se jeter sur un lit, et de s'y entretenir». (p.173 = RB 449)

• «Quand on entre dans une compagnie, il est fort malhonnête de s'informer de ce qu'on y dit. Ces sortes d'informations sont trop familières, et sont d'une personne qui ne sait pas vivre; il faut se contenter, quand on est assis, d'écouter celui qui parle et d'entrer à propos dans la conversation». (p.216 = RB 556)

Courtin écrit:

«Il est... très mal séant et d'une familiarité de gens de peu, lorsqu'on est en compagnie de personnes sur qui on n'a point de supériorité, ou avec qui on n'est pas tout à fait familier, de se jeter sur un lit, et de faire ainsi conversation». (p.52)

#### — Familiarités à l'égard des inférieurs:

• «Il est... de la prudence de n'avoir pas un visage trop ouvert à l'égard des inférieurs, particulièrement des domestiques; et si on est obligé d'avoir de la douceur et de la condescendance pour eux, il est aussi de conséquence de ne se pas familiariser avec eux». (p.12 = RB 45)

• «Si... une personne qui soit de qualité, ou qui soit supérieure, met la main dans celle d'une autre qui est de moindre qualité qu'elle, ou qui lui est inférieure, celle-ci s'en doit faire honneur, offrir sa main aussitôt et recevoir cette faveur comme un témoignage singulier de bonté et de bienveillance». (p.40 = RB 115)

#### — Familiarités à l'égard des égaux:

• «Il n'est pas honnête, lorsqu'on est invité chez un autre, de se servir soi-même, à moins que le maître du festin ne prie d'en user librement ou qu'on soit fort uni et fort familier». (p.98 = RB 259)

• «Il ne faut pas même boire facilement à la santé des uns des autres, à moins qu'on ne soit avec ses amis les plus familiers, et qu'on ne le fasse pour marque d'amitié ou de réconciliation». (p.122 = RB 324)

• «Il faut tout quitter pour recevoir la personne qui rend visite; si c'est une personne de plus haute qualité, ou avec qui on n'ait aucune familiarité, on doit quitter la robe de chambre, le bonnet de nuit, et le repas, et avoir l'épée au côté, si on la porte, ou le manteau sur les épaules». (p.177 = RB 458)

• «Si on rencontre dans la rue une personne à qui on n'est pas familier, c'est prendre une manière un peu trop libre, et qui n'est nullement honnête, de lui demander où elle va et d'où elle vient». (p.234 = RB 596)

#### — Familiarités à l'égard des supérieurs:

• «Il n'est jamais permis, à une personne qui doit du respect à une autre, de lui présenter la main, pour lui donner quelque marque de son estime ou de son affection; ce serait manquer au respect qu'on serait obligé d'avoir pour cette personne, et user à son égard d'une familiarité trop indiscreète...» (p.40 = RB 115)

• «S'il y a à table quelque personne de haute qualité, qui soit sans chapeau pour la commodité, il ne la faut pas imiter; cela serait trop familier; mais on doit toujours demeurer couvert». (p.69 = RB 185)

• «Faire couvrir quelqu'un qui est au-dessus de soi, c'est une trop grande incivilité. Cela se peut bien faire à l'égard des personnes avec qui on est familier, et qui sont d'égale condition; mais il ne faut pas que ce soit par manière de commandement, ni qu'on se serve de paroles qui en expriment aucun. On doit le faire ou seulement par signe, et se couvrir en même temps, ou par quelque circonlocution, en disant, par exemple: Vous pourrez, Monsieur, être incommodé d'être découvert, ou en se servant de paroles familières, si on est avec quelqu'un de ses amis, comme de celles-ci: Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvrions?» (p.69s = RB 186)

#### **Anonyme:**

«D. Étant à table, s'il y a une personne de grande qualité, qui soit sans chapeau pour sa commodité, doit-il donner le sien à un laquais, pour demeurer découvert pendant le repas?

R. Ce serait agir trop familièrement. Il doit alors demeurer couvert par respect. (p.58)

D. Doit-il faire couvrir une personne qui est au-dessus de soi?

R. Non, c'est une très grande incivilité.

(p.59)

D. Comment doit-il en user pour faire couvrir ceux qui lui sont familiers ou d'égale condition?

R. Il leur donnera quelque signe pour se couvrir en même temps.

D. Doit-il user en ces rencontres de paroles de commandement, comme couvrez-vous, soyez couvert, etc.?

R. Non, c'est une incivilité.

D. Comment doit-il dire pour faire couvrir honnêtement ses égaux?

R. Il peut prendre la circonlocution, comme: il fait froid ici, etc.; ou parler familièrement en disant, par exemple: Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvrions? etc. (p.58s)

#### iv) - LA CONTENANCE

C'est en psychologue et en moraliste qu'Antoine de Courtin traite de la **contenance** (ch. XXI). Les dictionnaires de l'époque ne précisent guère ce en quoi elle consiste. Ainsi Furetière:

«*Contenance*. Se dit aussi de la mine, de l'apparence, de l'air, du geste, de la posture, de la disposition où l'homme met les membres de son corps».

Et le dictionnaire de Trévoux (1771):

«Manière de se tenir, posture, disposition où l'homme met les membres de son corps. C'est une habitude du corps, relative à certaines circonstances, qui marque qu'on a vraiment les dispositions soit dans le cœur, soit dans l'esprit, convenables à la position où l'on se trouve».

Et voici la définition générale qu'en donne Courtin

«Notre volonté est le principe de toutes les actions qui sont libres en nous; parce qu'elle est la source de toutes nos passions; ce qui fait que toutes nos actions, venant de nos passions, ont au dehors les mêmes qualités que nos passions ont au dedans. Si celles-ci sont tranquilles, nos actions sont quêtes; et on ne dit d'un homme, qu'il est posé et qu'il se possède, que parce qu'il possède son intérieur ou ses passions; et qu'ensuite celles-ci retenant l'extérieur, tout ce que nous voyons de cet homme paraît posé ou tranquille. Comme donc la civilité, à la considérer en elle-même ne consiste qu'à se posséder, il s'ensuit que de ne se posséder pas, c'est l'obstacle naturellement opposé à la civilité.

Et c'est ce que tout le monde exprime, sans y penser, lorsqu'on dit d'une personne, qui ne sait comment se tenir, ni ce qu'elle doit faire ou dire, qu'elle est décontenancée. Car la contenance n'est autre chose que *l'accord du dedans avec le dehors d'un homme*, c'est-à-dire de la personne avec la chose, le lieu et le temps dont il s'agit; et on ne perd contenance que quand le dedans, ou l'esprit sortant de son assiette, déconcerte le dehors, et empêche qu'il ne réponde aux obligations que lui imposent les lois du devoir de l'honnête homme, ou de l'homme civil, par rapport aux trois circonstances que nous venons de marquer». (p.236s)

Tout se joue, pour Courtin, au niveau de la volonté, «principe de toutes les actions qui sont libres en nous». C'est sur «les passions» qu'il faut agir, si nous voulons avoir une conduite civile aussi bien que morale: «toutes nos actions, venant de nos passions, ont au dehors les mêmes qualités que nos passions ont au dedans»: il faut «posséder son intérieur», «la civilité, à la considérer en elle-même, ne consiste qu'à se posséder»:

«Le mot même de *contenance* l'exprime tout seul; en ce que venant du mot *contenir*, une personne n'est censée avoir de la contenance que parce qu'elle contient, en premier lieu, ses passions, et puis ses membres ou ses actions, sa langue ou ses paroles, dans les bornes où toutes ces choses doivent être, pour répondre à ces circonstances».

(p.238)

Courtin n'oublie pas son lecteur: il ne veut pas le rebuter par des considérations trop générales. Il donne cet exemple pour «éclairer [sa] définition»:

«...si une personne, qui sera obligée de se tenir attentive devant un autre d'un degré éminent, vient à s'endormir, chacun dira qu'elle n'est pas dans la contenance où elle doit être. Et pourquoi, à votre avis? Parce qu'elle ne se contient pas. Et pourquoi encore? Allez à la source, et vous trouverez que c'est parce que l'âme étant préoccupée par la paresse — qui est une passion qui appesantit — devient pesante, et par cela même alourdit le corps et lui ôte tout sentiment, et par conséquent l'attention, qui est la chose dont il s'agit; fait dormir contre la bienséance, devant une personne à qui on doit du respect ce qui marque le lieu; et prend un temps, pour dormir, qui n'est pas destiné au sommeil. Et, ainsi, ne se contenant point, ou perdant contenance par ce dormir, on devient incivil ou, pour mieux dire: c'est ce manque de contenance qui est l'obstacle à la civilité».

(p.238s)

L'exemple vaut, parce que la personne en cause se laisse aller, librement, à sa paresse. Elle ne fait pas l'effort d'attention qui serait son devoir d'honnête homme. Dans les cas de nécessité, il en va autrement:

«on ne perd point contenance lorsque la nature, l'âge, l'indisposition et autres raisons invincibles obligent dans la matière que nous traitons, à faire même ce que l'on condamne. Un homme disgracié naturellement aura une contenance régulière, tout bossu qu'il soit. Un vieillard et un malade seront toujours bien en quelque manière qu'ils soient. Nous entendons parler ici de ce qui est volontaire et de ce qui nous emporte hors des règles de la bienséance, par notre propre faute».

(p.239)

C'est à ces personnes, capables d'un effort psychologique aussi bien que moral,<sup>29</sup> qu'il est demandé par Antoine de Courtin de remplacer une passion par

<sup>29</sup> Courtin résume les techniques à mettre en œuvre, à travers cet effort, dans cette belle page:

«Le moyen de se rassurer l'esprit et de ne penser qu'à soi-même.

Et c'est là, pour comprendre toutes ces règles sous une seule, l'unique voie de ne jamais se décontenancer. Il ne faut que se contenir en soi-même: et voici comment. Il faut d'abord envisager, des

une autre. Dans l'exemple proposé mettre l'attention à la place de la paresse qui porte au sommeil. D'une façon générale, pour employer sa propre expression: il faut «*substitu[er] la modestie en la place de toute autre passion*». (p.243). Ainsi:

«Ceux qui pâlisent, etc. montrent qu'ils sont agités de colère; et ainsi cette passion empêchant qu'ils ne se contiennent, ils n'ont qu'à la supprimer, et ils seront dans l'ordre.

Les différents gestes de ceux qui cajolent ici les dames marquent qu'il y a en eux de la coquetterie, et ils substituent, ainsi, cette passion à cette quiétude respectueuse où ils doivent être. Ôtant donc de leur esprit ce dérèglement, ils se posséderont et seront dans leur devoir.

Ces grands caresseurs sont les comédiens sérieux de la vie civile. S'ils savaient que les personnes de sens rassis se rient de ces pantalonnades, selon ce principe que, quiconque aime et loue tout le monde n'aime et ne loue personne; puisqu'il ne l'aime et ne le loue que par grimace: ils se garderont bien d'extravaquer de cette manière. Ils conformeraient leurs façons de faire à leurs personnes; ôteraient de leur esprit l'ambition et la fausseté qui le possèdent; et alors, ils seraient civils, honnêtes et sincères envers tout le monde, comme tout honnête homme doit être; mais avec la circonspection, qui est et doit toujours être la compagne inséparable de la civilité, aussi bien que de toutes les vertus. La civilité n'entend nullement que l'on se prostitue». (p.244-246)

Traduisons en schémas ces considérations d'Antoine de Courtin: leur logique apparaîtra sans doute mieux:

---

yeux de l'imagination, la personne à qui nous avons affaire; voir la chose dont il s'agit; et enfin, pour le dire encore une fois, le lieu et le temps où il se trouve.

Et quand nous avons repassé tout cela dans notre esprit, il ne faut plus y penser; mais seulement réfléchir sur nous-mêmes, et demeurer sans cesse en nous-mêmes sans en sortir; afin de veiller et d'observer si nous nous conformons à tous ces devoirs. Car, par ce moyen, fermant la porte à tout ce qui pourrait nous frapper de dehors, et faire naître en nous quelque passion capable de troubler le concert où nous devons être, nous demeurerons fermes dans l'état que la civilité demande de nous». (p.248)

**I. CONTENANCE ET PASSIONS:***Une situation*

Par exemple: un jeune homme chez un Grand.

*Des passions**«non possédées»*

paresse  
timidité  
crainte  
vanité  
orgueil  
sottise  
...

*«possédées»*

pudeur  
quiétude respectueuse  
conscience  
de ce qu'il est  
de ce qu'il a  
à dire,  
à faire ...

Ce jeune homme ne répond pas aux obligations «que lui imposent les lois du devoir de l'honnête homme ou de l'homme civil par rapport à la chose, au lieu et au temps»

Ce jeune homme observe les règles qui régissent les rapports entre inférieurs et supérieurs: il y a accord entre le dedans (passions) et le dehors (la chose, le lieu et le temps). C'est la CONTENANCE.

**II. LES INCIVILITÉS : LEURS ORIGINES**

«... faire sans cesse attention sur nous-mêmes, pour voir si nous sommes dans la contenance qui nous convient car de cette attention vient la contenance; et du manque de contenance, l'incivilité

parce que le défaut d'attention laisse entrer une passion étrangère en la place de la véritable passion; met, par là, un homme hors de lui-même, et le rend incapable d'écouter les règles de la civilité». (p.254s)

*Les incivilités proviennent*

d'un manque d'attention  
à ce que je suis,  
au lieu où je suis,  
à la personne avec qui  
je traite,  
à ce que j'ai à dire, à faire.

d'un manque de possession  
de moi-même,  
des passions  
qui m'entraînent  
(paresse, colère, vanité,  
coquetterie...)

de l'ignorance des règles  
de comportement,  
de leur application  
sans discernement<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> «Voir d'une vue, le précepte et l'effet du précepte; et si l'effet produit quelque indécence, rectifier et redresser le précepte par le sens commun [... Un] des préceptes de la civilité est de laisser passer la première, une personne que nous devons honorer; mais si, par exemple, on a un borbier à passer, et qu'on inonde cette personne, d'eau et de boue, pour se tenir littéralement au précepte, quel spectacle sera-ce de la voir crottée par honneur?» (p.258s)

### III) Qu'est-ce que la contenance?

#### «La contenance est l'accord entre:

<i>Situations:</i>	«le dedans» (la passion)	«le dehors» (la chose, le lieu le temps)	<i>Il y a concordance ou non</i>
Lors d'une visite chez une personne à qui on doit du res- pect	paresse  modestie	→ dormir  → demeurer attentif	→ NON, parce que ce n'est pas là la chose dont il s'agit ni le lieu, ni le temps. → OUI
À table, avec un Prince	crainte modestie	ne pas oser manger manger selon les règles de comportement	NON OUI, «parce que c'est là la chose dont il s'agit et qu'il est dans le lieu et le temps»
Par nécessité, parta- ger la chambre d'un Prince	crainte modestie	ne pas oser dormir dormir	NON OUI
Se présenter, pour la première fois, chez un Grand	crainte modestie	rougir rester attentif aux règles de comportement	NON OUI
En compagnie de dames	coquetterie quiétude respectueuse	badiner entretenir la conver- sation et y participer avec modestie	NON OUI
Militaire être en faction quand un Prince se présente			«il sera civil de ne lui point ôter le chapeau, de lui refuser même le pas- sage, s'il n'a point autorité sur lui»
Une personne émi- nente dicte un texte à un subordonné			«il est dans la bien- séance d'être assis, quoi même que l'autre soit debout»

Ces schémas peuvent constituer, nous semble-t-il, des grilles de lecture de bien des pages des *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle. L'on peut dire, en effet, que toute la *Première partie* des RB (p.1-48) traite de la «contenance» en tant qu'elle «se dit de la mine, de l'apparence, de l'air, du geste, de la posture, de la disposition où l'homme met les membres de son corps» (Dict.de Furetière). Même si J-B. de La Salle n'emploie que rarement le mot (1 fois dans EM, 5 fois dans les RB: Préface VI et p.4, 17, 39, 47), l'importance accordée à ce qui y correspond dans la façon de tenir les diverses parties du corps est une des caractéristiques de l'ouvrage. Contentons-nous, ici, de citer ces passages où le mot est employé en ce sens:

«Une personne, qui veut faire profession d'humilité et de modestie, et avoir un extérieur sage et posé, doit faire en sorte d'avoir les yeux doux, paisibles et retenus.

Ceux à qui la nature n'a pas donné cet avantage et qui n'ont pas cet agrément, doivent tâcher d'en corriger le défaut par une contenance gaie et modeste, et avoir égard de ne pas rendre leurs yeux plus désagréables par leur négligence».

(p.17 = RB 106.1.56)

«Le froid, ni pas une autre souffrance ou incommodité, ne doit pas nous faire tenir dans une posture indécente, et il est contre la bienséance de faire paraître, par ses contenances, qu'on a quelque incommodité, à moins qu'on ne puisse faire autrement».

(p.4 = RB 101.1.24)

«Ce qu'il y a particulièrement à prendre garde, dans la contenance des pieds lorsqu'on est assis, est de ne les pas frapper à terre coup sur coup, l'un après l'autre, comme si l'on battait le tambour, de ne les pas branler, et de ne les pas remuer en badinant, cela est enfant, et ne doit pas même être souffert dans les enfants...»

(p.47 = RB 114.1.131)

La «contenance» comme attitude propre à une condition sociale, à un état de vie, n'est guère envisagée par Courtin. Le dictionnaire de Trévoux la définit ainsi: «La *contenance* est différente suivant la différence des états. La *contenance* d'un militaire n'est pas celle d'un magistrat. La *contenance* n'est nécessaire que dans l'exercice des fonctions de son état, mais on doit toujours avoir du *maintien*.<sup>31</sup> Le *maintien* est pour la société, la *contenance*, pour la représentation». Pour J-B. de La Salle, le «religieux» a une «contenance» qui tient à son «état»; et cette contenance n'a pas à être imitée par un non religieux:

<sup>31</sup> «Maintien» n'est pas davantage employé par J-B. de La Salle: 1 fois dans les MD (202) et 6 fois dans les RB: Préface III, et VI, p.1 (3 fois), 2.

«Il est de mauvaise grâce, à des personnes du monde, de cacher leurs mains sous leurs habits, ou de les avoir croisées lorsqu'elles parlent à quelqu'un: ces contenance sentent plus le religieux que le séculier» (p.39 = RB 112.1.112)

Deux passages — où n'apparaît pas le mot «contenance» — reprennent la compréhension d'une «modestie» propre aux gens d'Église:

«Comme il n'est pas séant d'avoir la vue trop élevée, il ne faut pas aussi que ceux qui vivent dans le monde aient la vue trop basse, car cela a plus l'air d'un religieux que d'un séculier; les ecclésiastiques, néanmoins, et ceux qui prétendent de l'être, doivent tous paraître avec des yeux et un extérieur tout à fait retenu. Car il est de la bienséance, à ceux qui sont engagés ou qui ont dessein de s'engager dans cet état, de s'accoutumer à la mortification de leurs sens, et de faire paraître, par leur modestie, qu'étant consacrés à Dieu ou voulant se consacrer à Dieu, ils ont l'esprit occupé de lui, et de ce qui le regarde». (p.18 = RB 106.1.59)

«On ne doit pas aussi avoir les bras croisés: c'est une modestie propre aux religieux, et qui ne convient pas à des séculiers». (p.37 = RB 111.1.107)

Enfin, et plus fondamental encore: J-B. de La Salle le mystique rejoint le Courtin moraliste quand il veut «substituer des passions» à la seule qui a valeur à ses yeux: se laisser conduire par l'Esprit de Dieu, à travers chacune de nos actions. Le parallèle est suggestif:

## NTC

«Qui peut souffrir, dans un entretien sérieux, un jeune homme, qui se porte bien, étendu, ou le corps plié en deux dans un fauteuil, faisant l'esprit fort; et particulièrement si c'est un ecclésiastique; ou qui peut même le souffrir d'une femme? [...] Tout cela présumé, il sera aisé de voir que le jeune homme, l'ecclésiastique ou la femme qui sont dans ce fauteuil, oublient ce qu'ils

## RB

«Comme il n'y a aucune de vos actions, selon le même apôtre [*Paul*], qui ne doivent être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens; et ainsi, toutes nos actions extérieures, qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance, doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu.

C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants; et c'est à quoi les maîtres et maîtresses, chargés de l'instruction des enfants, doivent faire une attention particulière.

Ils ne doivent jamais, en leur donnant des règles de bienséance, oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens et qui regardent la gloire de Dieu et le salut; et bien loin

sont, c'est-à-dire ne font pas attention à leur personne, mettent la paresse en la place de la modestie, et ne se souviennent ni du lieu ni du temps où ils se rencontrent. Pour se corriger, ils n'ont donc qu'à se contenir, chacun selon ce qu'il est ou selon sa qualité. Je veux dire qu'ils n'ont qu'à se posséder, ou entrer en eux-mêmes, en substituant la modestie en la place de toute autre passion».

(p.243)

de dire aux enfants, dont ils ont la conduite, que s'ils ne font pas une telle chose, on les blâmera, qu'on n'aura pas d'estime pour eux, qu'on les tournera en ridicules, qui sont toutes manières qui ne sont bonnes qu'à leur inspirer l'esprit du monde, et à les éloigner de celui de l'Évangile, lorsqu'ils voudront les porter à des pratiques extérieures qui regardent le maintien du corps et la seule modestie; ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert S. Paul pour le même sujet, en avertissant les fidèles de son temps, que leur modestie devait paraître à tous les hommes, parce que le Seigneur était proche d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient; s'ils leur apprennent, et leur font faire des pratiques de bienséance, d'honneur et de respect que comme à des membres de Jésus-Christ et à des temples vivants et animés du S. Esprit». (Préface, II-III = 0.0.3-6)

La perspective rejoint — mais à quelle profondeur ! — celle d'Antoine de Courtin: d'un côté il faut substituer la modestie à toute autre passion; et, de l'autre: la modestie, certes, mais surtout ce «respect pour la présence de Dieu devant qui ils [sont]». Pour l'auteur des RB, la contenance n'est aussi «que l'accord du dedans avec le dehors d'un homme», d'un homme qui se sait et se veut disciple de Jésus-Christ...

Terminons cette étude de l'ouvrage de Courtin par cette remarque qu'il fait, comme en passant, et qui, cependant, est fort significative de tout un milieu, de toute une époque: c'est, en quelques traits, l'esquisse de *l'honnête homme*, l'homme ennemi de tous les excès, l'homme du juste «milieu»:

«Enfin nous pouvons dire, pour donner une idée générale de toutes les contenance, puisqu'on ne le peut pas faire dans le détail, qu'il ne faut que prendre le milieu de deux défauts opposés; par rapport, toujours, à la personne, à la chose, au lieu et au temps. Il ne faut être ni endormi ni étourdi, mais sérieux. Il ne faut être ni fâché ni enjoué, mais serein. Il ne faut être ni effronté ni timide, mais résolu. Il ne faut être ni grimacier ni immobile, mais libre. Il ne faut avoir les manières ni étudiées ni badines, mais naturelles et, en même temps, succinctes; je veux dire qu'il ne faut avoir rien d'affecté ni de grossier; de caché ou de dissi-

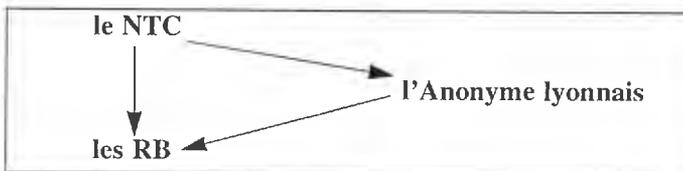
mulé; d'éventé ou d'évaporé; mais avoir un air franc, ingénu, et qui aille, comme on dit, son grand chemin: c'est le meilleur de tous les caractères, parce qu'il comprend tous les autres. En un mot, il faut établir pour maxime, à l'égard de la contenance aussi bien que de tout ce qui regarde cette matière, que tout est mauvais quand cela n'est pas dans la bienséance et lorsque cela sort de ce milieu dont nous parlons. C'est le point où se doivent fixer la plupart des vertus; mais surtout celle dont il s'agit ici. Elle n'est vertu qu'en tant, comme dit un poète traitant de la même chose, qu'elle s'éloigne également de toutes ces extrémités vicieuses».

(p.253s)

L'auteur renvoie, en parlant ainsi de «la vertu», à une de ces sources de l'Antiquité païenne (Horace, L.I, Épît.18), mais il sait que cet idéal stoïcien a été assimilé par l'ascèse chrétienne et est devenu, particulièrement en cette seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, partie intégrante de la «modestie» tant recommandée par les spirituels. J-B. de La Salle est de ceux-là...

#### IV) Jean-Baptiste de La Salle et le NTC

Le *Nouveau Traité de Civilité* d'Antoine de Courtin est une source très importante des *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* de J-B. de La Salle. Environ 110 pages du NTC, sur 224, ont au moins un écho dans plus de 140 pages de la civilité lasallienne, qui en a 252. Un écho direct ou indirect. Et disons-le, dès l'abord, plus souvent indirect que direct. Très souvent, en effet, s'intercale entre le manuel de Courtin et les RB, celui de l'*Anonyme lyonnais*. Schématiquement, on a ces deux situations:



##### a) Du NTC aux RB à travers l'Anonyme lyonnais

Trente passages du NTC, particulièrement significatifs se retrouvent dans les RB à travers le texte de l'Anonyme lyonnais. On peut les répartir ainsi:

RB	Contenu de la section	Pages des passages
1 <sup>e</sup> partie: p.1-48 (RB 101.1.16-114.1.134)	Du port et du maintien... de la tête... des pieds.	p.20, 33, 34.
2 <sup>e</sup> partie: p.49-76 (RB 201.1.135-203.5.202)	Du lever... des habits... de l'épée...	p.59, 70
p.76-131 (RB 204.0.203-204.10.348)	De la nourriture... des repas..	p.82, 89, 90, 99, 106, 115, 117, 118, 120, 121
p.131-158 (RB 205.0.349-205.5.417)	Des divertissements... de la récréation... de la danse...	p.144, 151
p.159-183 (RB 206.1.418-206.7.476)	Des visites...	p.168, 170
p.184-230 (RB 207.0.477-207.6.587)	Des entretiens et de la conversation...	p.197, 209, 215, 216, 217
p.231-242 (RB 208.1.588-209.1.616)	Donner et recevoir... se chauffer... voyager à cheval ou en carrosse	p.231, 234, 236
p.242-252 (RB 210.1.617-644)	Des lettres...	p.243, 244, 249, 251, 252

Quelques exemples de ces textes où il est difficile de déterminer si la source est le NTC de Courtin ou le manuel de l'Anonyme :

### NTC

C'est de même une **grande indiscretion, de regarder par dessus l'épaule de quelqu'un qui lit** ou écrit, ou de jeter curieusement les yeux, ou les mains, sur des papiers qui sont sur une table. (p.44)

### Anonyme

D. Doit-il regarder par dessus l'épaule de quelqu'un qui lit?

R. Non, c'est une **grande indiscretion**. (p.245)

### RB

C'est aussi une très **grande incivilité de regarder** par derrière et **par dessus l'épaule** d'un autre **qui lit**, ou qui tient quelque chose, pour voir ce qu'il lit ou ce qu'il tient. (p.20 = RB 23)

## NTC

C'est aussi une très grande incivilité de tirer par le manteau, ou par la robe, une personne qualifiée à qui vous voulez parler. (p. 25)

Il faut prendre en une fois ce que l'on a à prendre: car c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat, et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette. (p.118)

Et à propos de sel, il est bon de dire qu'il y a certaines gens qui font scrupule d'en servir à quelqu'un, aussi bien que de la cervelle; mais ce sont superstitions ridicules; il faut ou mettre du sel sur une assiette, pour en présenter à ceux qui sont éloignés ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes. (p.121)

## Anonyme

D. Doit-il tirer par le manteau, ou par la robe, une personne qualifiée à qui il veut parler?

R. Non, c'est une très grande incivilité. (p.60)

D. Doit-il prendre en une fois ce qu'il veut prendre?

R. Oui, c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat et c'en est une grande de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux, avec la fourchette. (p.131)

D. Peut-on présenter du sel?

R. Oui, il y a certaines gens qui font scrupule de servir du sel à quelqu'un, aussi bien que de la cervelle; mais ce sont des superstitions.

D. Comment un enfant doit-il présenter du sel, lorsqu'il y est obligé?

R. Il doit mettre du sel sur une assiette pour en présenter à ceux qui sont éloignés, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes. (p.141s)

## RB

Il est incivil de tirer par le manteau ou par la robe une personne à qui on veut parler, particulièrement si elle est de qualité ou supérieure.

(p.70 = RB 188)

Il faut prendre en une fois ce que l'on veut manger, et il est très indécent de mettre deux fois la main de suite au plat; il l'est bien plus de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux, avec la fourchette.

(p.99 = RB 262)

Il ne faut pas se laisser prévenir de la sottise idée de certaines personnes qui se font scrupule de présenter du sel aux autres: et lorsqu'on veut en présenter à ceux qui sont éloignés, il faut ou en mettre sur une assiette, pour le présenter ensuite à ceux qui en auront besoin, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes.

(p.115 = RB 303)

S'il arrivait que l'on eût de la voix, ou que l'on sût jouer de quelque instrument, ou même que l'on eût le talent de faire des vers, il ne faut **jamais le faire connaître par aucune marque; mais si cela était découvert et connu, et que dans la rencontre on fût prié, par une personne pour laquelle on eût de la déférence, d'en faire voir quelque chose, il est bon et honnête de s'en excuser d'abord.** Mais si elle ne se payait pas de ces excuses, alors il est d'une personne qui sait le monde, de ne pas hésiter à chanter ou à jouer de cet instrument, ou à réciter quelques petits ouvrages de sa façon: **cette obéissance prompte et sincère met à couvert de tout événement; au lieu qu'une résistance façonnière sent le maître chanteur; et encore le mauvais maître qui veut se faire valoir, ce qui fait que l'on trouve après des censeurs rigides qui disent: N'est-ce que cela? Cela valait-il la peine de se faire tant prier?** (p.147s)

D. S'il avait de la voix, ou qu'il sût jouer de quelque instrument, etc., doit-il se faire connaître par quelque marque?

R. Non, il ne faut point s'en faire de fête, mais si cela était découvert et connu, et que, dans la rencontre, il fût prié d'en faire voir quelque chose, **il est honnête de s'en excuser d'abord; et si l'on ne se paye pas de ses excuses, alors il est d'une personne qui sait le monde, de ne pas hésiter à chanter, etc.**

D. Cette obéissance prompte et sincère le met-elle à couvert de tout événement?

R. Oui, car une résistance façonnière attire le mépris et fait que l'on trouve après des censeurs rigides qui disent: n'est-ce que cela? cela valait-il la peine de se faire tant prier? (p.103s)

Ce que l'honnêteté demande de ceux qui savent chanter, ou jouer de quelque instrument, est de ne le faire jamais connaître, de n'en donner aucune marque et de n'en jamais en parler pour se procurer de l'estime par ce moyen; mais si cela vient à être connu et que, dans la rencontre, quelqu'un à qui on doit du respect ou de la déférence, prie de jouer ou de chanter quelque air, soit pour faire connaître ce qu'on sait, soit pour divertir la compagnie, on peut honnêtement s'en excuser et, pour l'ordinaire, il est à propos de le faire; mais si cette personne persiste et fait instance, ce ne serait pas savoir le monde, si on hésitait davantage à chanter ou à jouer de l'instrument, comme on en prie; car s'il arrivait qu'on ne chantât pas tout à fait bien, ou qu'on ne fût pas habile à toucher l'instrument, ceux de la compagnie auraient ensuite sujet de dire que cela ne valait pas la peine de se faire tant prier, au lieu qu'en acquiesçant d'une manière honnête et sans beaucoup de retard, on se met à couvert de tous les reproches, ou au moins on n'y donne aucune occasion. (p.151s = RB 205.4.400)

Que s'il s'agit de la saluer **comme venant de la campagne**, il faut le faire en **se courbant humblement, ôtant son gant et portant la main jusqu'à terre**; mais, surtout, il faut faire ce salut sans précipitation ni embarras; ne se relevant que doucement, de peur que la personne que l'on salue, venant aussi s'incliner, et peut-être par honnêteté, à embrasser celui qui le salue, on ne lui donne quelque coup de tête. (p.105s)

C'est pourquoi il est bon de savoir encore que **c'est une très grande incivilité, de questionner et d'interroger la personne que l'on veut honorer, et même quelque personne que ce soit, si ce ne sont gens qui dépendent de nous, ou que l'on soit obligé de faire parler; et, en ce cas, il en faut user avec beaucoup de civilité et de circonspection.**

(p.61)

D. Comment doit-il faire la révérence, **comme venant de la campagne**?

R. Il doit la faire, **ôtant son gant, se courbant humblement, portant la main jusques à terre et ne se relevant que doucement, de peur que la personne qu'il salue, venant aussi à s'incliner et peut-être par honnêteté à l'embrasser, il ne lui donne quelque coup de tête.**

(p.166)

D. Un enfant doit-il **questionner et interroger une personne qu'il veut honorer, ou même quelque personne que ce soit**?

R. Non, il ne doit pas ordinairement interroger personne, si ce ne sont des gens qui dépendent de lui, ou qu'il soit obligé de faire parler; en ce cas, il faut en user avec beaucoup de civilité et de circonspection. (p.208s)

La troisième manière de saluer qui est extraordinaire, se fait quand quelqu'un vient de dehors, ou lorsqu'on prend congé de quelqu'un avant son départ pour un voyage. Cette manière de saluer se fait comme la première; mais il faut **ôter son gant** de la main droite, **se courber humblement**, et après avoir **porté la main jusqu'à terre**, la rapporter ensuite doucement auprès de sa bouche, comme pour la baiser; on doit ensuite **se relever doucement, de peur que la personne qu'on salue, venant à s'incliner, et peut-être à embrasser par honnêteté, on ne lui donne quelque coup de tête.**

(p.168 = RB 206.3.438)

C'est une grande incivilité **d'interroger** et de faire des questions à une personne pour qui on doit avoir de la considération, **et même à quelque personne que ce soit**, à moins qu'elle ne nous soit beaucoup inférieure et qu'elle dépende de nous, ou qu'on ne soit obligé de faire parler; et, en ce cas, on doit le faire d'une manière fort honnête, **avec beaucoup de circonspection.** (p.215 = RB 207.4.553)

Que si, par aventure, il ne se trouvait **qu'un écran, chez cette personne, et qu'elle vous contraignît de le prendre; après lui avoir témoigné la confusion que vous avez de l'accepter, il ne le faut pas refuser, mais, incontinent après, sans qu'elle s'en aperçoive, il le faut mettre doucement de côté, et ne s'en point servir.** (p.55)

Au reste, lorsque l'on nous **commande d'abrégé ces cérémonies** dont j'ai parlé, **et d'écrire en billet, c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre en tête Monsieur, et sans laisser de vide** au commencement, il faut obéir pour ne se point rendre importun. (p.212)

D. **S'il n'y avait qu'un écran chez une personne qualifiée et qu'elle le contraignît de le prendre, que doit-il faire?**

R. **Après lui avoir témoigné la confusion qu'il a de l'accepter, il ne doit pas le refuser mais, incontinent après l'avoir reçu, il doit le mettre doucement de côté, sans que l'on s'en aperçoive et ne s'en point servir.**

(p.185s)

D. Que doit-faire un enfant, si **on lui commande d'abrégé les cérémonies**, que l'on garde en **une lettre et d'écrire en billet, c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre Monsieur** au commencement et sans laisser de vide?

R. **Il doit obéir, pour ne se rendre point importun.**

(p. 241-242)

**Si, lorsqu'on est hors de chez soi auprès du feu, il n'y a qu'un écran** et que la personne avec qui on est, veuille **contraindre de le prendre, après avoir témoigné la peine qu'on a de l'accepter, on ne doit pas refuser; mais** il est à propos de le quitter **incontinent après, de le mettre doucement à côté** de soi, **sans que personne s'en aperçoive, et de ne s'en point servir.**

(p.236s = RB 208.1.603)

**Lorsque** quelqu'un de nos amis nous prie, ou que quelque personne, à qui nous devons du respect, **commande d'abrégé les cérémonies** dont on se sert en écrivant des **lettres, et d'écrire en billet; c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre Monsieur** en tête, **et sans laisser de vide; on doit le faire, pour ne se point rendre** incommode et par respect pour celui qui l'ordonne.

(p.251 = RB 210.1.640)

## b) Le NTC, source directe des RB

J-B. de La Salle a eu en mains un exemplaire du NTC de Courtin et s'en est inspiré directement. On peut distinguer, cependant, deux types de références directes au NTC:

\* **les passages mixtes**, dans lesquels les RB semblent se nourrir et du NTC et du manuel de l'Anonyme lyonnais. Seule, parfois, une étude attentive des textes permet de donner la priorité au texte de Courtin. Ces textes «mixtes» se répartissent ainsi:

Quelques-uns de ces passages:

### NTC

C'est aussi contre le respect, **de se prendre une dent avec l'ongle du pouce, pour exprimer un dédain; comme quand on dit: je ne m'en soucie non plus que de cela, tirant le bout de la dent avec l'ongle** du pouce; la même chose est de faire nargue avec les doigts, etc. (p.40s)

### Anonyme

Doit-il **prendre une de ses dents avec l'ongle du pouce pour exprimer un mépris, comme on dit: je ne m'en soucie pas plus que de cela, tirant le bout de la dent avec l'ongle?**

R. Non cela est contre la bienséance. (p.22)

### RB

C'est une incivilité très grands **de se prendre une dent avec l'ongle du pouce pour exprimer un dédain et un mépris**<sup>32</sup> de quelque personne ou de quelque chose; et il est encore plus mal de dire en le faisant: **Je ne m'en soucie non plus que de cela.**

(p.27 = RB 108.1.82)

### NTC

Il faut ensuite attendre que l'on vous place, ou se placer au bas bout selon le précepte de l'**Évangile**, et, en se plaçant, **avoir la tête nue et ne se couvrir qu'après que l'on est tout à fait assis, et que les personnes plus qualifiées sont couvertes.**

(p.107)

### Anonyme

D. Après la **bénédiction, un enfant** peut-il **s'asseoir** à table?

R. Non, il ne faut pas qu'il s'en approche qu'il n'y soit appelé.

D. Comment s'asseoi-  
ra-t-il à table?

R. En s'approchant de la table, il fera la révérence et il se mettra à sa place ordinaire, **la tête nue.**

D. Quand se **couvrira-t-il?**

R. **Après qu'il sera assis et que les personnes, qui lui seront supérieures, seront couvertes.**

(p.121)

### RB

Lorsque la **bénédiction** est achevée, la bienséance veut qu'on observe ce que Notre-Seigneur ordonne dans le saint **Évangile**, qui est de se mettre à la dernière place et au bas bout de la table, ou qu'on attende qu'on nous donne une place; et il est très incivil, à des personnes qui ne sont pas distinguées par leur qualité, de se placer les premiers, ou de prendre les premières places. Pour ce qui est des **enfants**, ils ne doivent point **s'asseoir** que tous les autres ne soient placés. En s'asseyant, on doit **avoir la tête nue, et ne pas se couvrir qu'on ne soit tout à fait assis, et que les personnes les plus considérables ne soient couvertes.**

(p.84 = RB 204.1.222)

<sup>32</sup> J-B. de La Salle prend le mot «dédain» au NTC et le mot «mépris» à l'Anonyme.

Que si on est trois à se promener, le milieu est le lieu d'honneur et, partant, celui de la personne qualifiée; la droite est le second et la gauche est le troisième. De là vient que le haut bout dans un jardin et ailleurs où l'usage n'a rien déterminé, est la droite de la personne qualifiée. (p.103)

Il faut, en tous nos discours s'abstenir de jurer, qui est un vice où plusieurs tombent par une méchante habitude, pensant par là donner plus de créance à ce qu'ils disent; et, quand on défend de jurer, on entend même exclure ces jurements qui ne signifient rien, comme *tête-non, pardi, morbleu, jarni*, étant certain que ni les uns ni les autres ne sont pas de personnes bien élevées; et que, quand on jure devant une personne de qualité, et particulièrement devant les dames, on perd le respect, pour ne rien dire de plus. (p.60s)

D. Quel est le côté le plus honorable dans un jardin?

R. 1. On doit se mettre à la gauche de la personne avec laquelle on se promène et avoir soin, sans affectation de regagner cette place à tous les tournants.

2. Si l'on est trois, le milieu est la première place, la droite est la seconde et la gauche est la troisième. (p.180s)

D. Quand on défend de jurer, défend-on aussi ces jurements qui ne signifient rien, comme *tête-non, pardi, morbleu, jarni*, etc.?

R. Oui, ces paroles ne sont pas de personnes chrétiennes ni bien élevées. (p.196)

Lorsqu'on est trois, ou plus, à se promener, la place qui se doit donner à la personne plus considérable, est le milieu; la droite est la seconde et la gauche est la troisième [...]

Dans un jardin, et dans les autres lieux où l'usage n'a rien déterminé, la seconde place est la droite de la personne à qui on fait honneur.

(p.138 = RB 205.2.366)

Il n'est pas même séant de prononcer de certains jurements qui ne signifient rien, comme: **Pardi, Mardi, Morbleu, Jarni, etc...** Ces sortes de paroles ne doivent jamais être dans la bouche d'une personne bien née; et lorsqu'on en prononce quelqu'une de cette nature, devant des personnes pour qui on est obligé d'avoir de la considération, on perd le respect qu'on leur doit. On ne doit pas s'excuser, selon le sentiment du Sage, sur ce qu'on jure sans faire tort à personne; car ce n'est pas, dit-il, une excuse qui justifie devant Dieu.

(p.192s = RB 207.1.495s)

Et, en effet, cette **raillerie** ne consiste pas à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates et tirées de sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes, que l'on a aboli pour cette raison; mais à penser et à dire quelque chose de *nouveau*, de brillant et d'élevé, conforme à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent, et de le dire bien et à propos.

(p.225s)

D. La **raillerie** consiste-t-elle à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates et tirées des sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes que l'on a abolis?

R. Non, mais elle consiste à dire les choses d'une *nouvelle* manière, qui donne de l'agrément.

(p.112)

Pour bien *railler* de cette manière, il ne faut point faire le folâtre ni *rire* de tout sans aucun sujet, ni dire quelques **petites pointes plates**, *basses et communes*; mais il faut que ce que l'on dit ait quelque chose de brillant et de relevé et qu'il ait rapport à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent, et qu'on le dise à propos.

(p.200 = RB 207.1.516)

\*\* Les passages des RB qui n'ont que le NTC pour source sont nombreux (30) et plusieurs couvrent des pages entières. Le tableau ci-après en donne la répartition.

RB	Contenu de la section	Pages des passages
p.1-48	Du port et du maintien	23
2° Partie p.49-76	Du lever... des habits...	
p.76-131	De la nourriture... des repas...	96, 97, 100, 119, 123, 124
p.131-158	Des divertissements...	140, 143, 145, 147, 152
p.159-183	Des visites...	163, 164, 165, 171, 176, 177, 178,179,180,181
p.184-230	Des entretiens...	194, 214, 226
p.231-242	Donner.. se chauffer... voyager	235, 237, 238, 241, 242
p.242-252	Des lettres...	

Nous ne pouvons rapporter tous ces passages. L'examen attentif de ceux que nous donnons ici rend sensible la proximité du texte de J-B. de La Salle à celui d'A. de Courtin. Les notations proprement lasalliennes sont rares et généralement peu significatives. Relevons, cependant, un certain souci de rendre le texte moins typique de la société aristocratique (la Cour, la haute noblesse): les RB suppriment l'allusion au «laquais» (p.124 = RB 329), aux deux grands «Seigneurs» (p.140 = RB 373), à la «chaise [à porteurs]» (p.176 = RB 456).

### NTC

À propos de **mouchoir**, on doit dire qu'**il n'est pas honnête de l'offrir à quelqu'un pour quelque chose, quand même il serait tout blanc**, si on ne vous y oblige absolument. (p.54)

### RB

**Il n'est pas honnête** de tenir son **mouchoir** à la main, ni **de l'offrir à quelqu'un pour** quoi que ce soit, **quand même il serait tout blanc**; si, cependant, quelque personne le demande et presse de le donner, alors on peut le faire.

(p.23 = RB 107.1.71)

Le texte qui suit a bien le manuel de Courtin pour source directe, mais il semble bien que l'auteur du NTC se soit lui-même inspiré de la *Civilité nouvelle* (Voir notre étude sur celle-ci: elle donne plus au long ces rapprochements CN - NTC - RB, p.125s)

### NTC

**Les pigeons rôtis, ou en ragoût, se servent tout entiers ou se coupent en travers par la moitié.**

Pour ce qui est des viandes que nous appelons volatiles, et qui se servent rôties, la maxime la plus constante des gens qui se connaissent en bons morceaux et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que, **de tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds les ailes sont toujours les plus délicates** comme, au contraire, **les cuisses** sont les meilleures de tous ceux **qui volent en l'air.** (p.109)

### RB

**Les pigeons rôtis se servent tout entiers ou se coupent au travers par la moitié. Dans tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, les ailes sont les plus délicates, mais les cuisses valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air.** (p.96 = RB 204.4.254)

Si chacun prend au plat, il faut bien garder d'y mettre la main, que les plus qualifiés ne l'y aient mise les premiers; ni de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de nous. (p.109)

Les oranges, qui se servent avec le rôti, se doivent *couper en travers* et non pas *en long* comme les pommes. (p.110)

Il est incivil de se faire donner à boire par devant la *personne honorée*; il faut prendre le verre d'un autre côté. (p.127)

Mais c'est le comble de l'*incivilité*, d'ajouter, comme nous avons déjà dit, le nom de la personne qualifiée, *parlant à elle-même*, ou de dire *en buvant à la santé de sa femme*, ou de *quelqu'un de ses parents et parentes: Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, de Monsieur votre frère, de Madame votre sœur, etc.* Il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom du mari, et les autres, ou par leurs surnoms, ou par quelque qualité, s'ils en ont, en disant par exemple: *À la santé de Madame la Maréchale, de Monsieur le Marquis, etc.* (p.126)

Si on est obligé de se lever avant les autres, il faut *avoir la tête nue*; et, en cas que l'on soit dépendant ou domestique, il ne faut pas se lever que l'on ait un laquais tout prêt pour ôter en même temps l'assiette, dont l'objet n'est pas honnête. (p.129)

Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main, que les personnes les plus considérables de la compagnie ne l'y aient mise, ou de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de soi.

(p.100 = RB 204.4.264)

Lorsqu'on coupe des citrons et des oranges, on les *coupe en travers*; pour ce qui est des pommes et des poires, on les coupe *en long*. (p.100 = id.266)

Il est incivil de recevoir à boire, ou de s'en faire servir, à côté d'une *personne* qu'on doit *honorer*; il faut alors prendre le verre, et se faire servir d'un autre côté. (p.119 = RB 204.9.314)

Il est encore bien plus *incivil d'ajouter* le surnom de la *personne* de qualité, ou le nom de sa qualité, en *parlant à elle-même* ou *en buvant à la santé de sa femme*, ou de *quelqu'un de ses parents ou parentes*, de dire: *Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, votre sœur, de Monsieur votre frère: il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom de son mari et les autres, ou par leur surnom ou par quelque qualité, s'ils en ont; en disant, par exemple: À la santé de Madame Louvier, de Monsieur le Président, ou le Conseiller.*

(p.122s = RB 204.9.325)

Lorsqu'on est obligé de se lever et de sortir de table avant les autres, il ne faut le faire qu'*ayant la tête nue* et, en cas qu'on soit dépendant ou domestique, il ne faut pas se lever qu'on n'ôte soi-même, ou qu'il n'y ait quelqu'un pour ôter son assiette, dont l'objet n'est pas honnête. (p.124 = RB 204.10.329)

Que **si**, par exemple, **deux grands seigneurs** *faisaient mettre un inférieur au milieu d'eux* pour pouvoir mieux écouter **quelque récit qu'il aurait à leur faire**, il faut, à **chaque** retour d'allée, que **l'inférieur se tourne du côté du plus qualifié** de ces seigneurs. Que *s'ils sont* tous **deux égaux**, il faut qu'il *se tourne à un bout d'allée, du côté de l'un et, à l'autre bout, du côté de l'autre*; observant de *quitter* lui-même le milieu quand il aura achevé son récit. (p.103s)

Que s'il se rencontre qu'une **personne de qualité** nous **oblige de jouer avec elle**, ce qu'il ne faut **jamais entreprendre** qu'après qu'elle nous l'a commandé, il ne faut point **témoigner d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner**: cela marque la **petitesse de l'esprit et de la condition**. (p.140)

C'est **effronterie d'entrer de soi-même sans être introduit, si on est tout à fait étranger dans la maison**. (p.20)

Que **si la personne qualifiée** nous *reconduisait jusque la porte de la rue*, il ne faut point **monter ni à cheval ni en chaise, ni en carrosse, en sa présence, mais la prier de rentrer dans la maison avant que d'y monter**, que **si elle s'obsti-**

**Si deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure** *font mettre, au milieu d'elles, un autre qui leur est inférieur*, afin de pouvoir entendre plus facilement **quelque récit qu'il aurait à leur faire, à chaque bout d'allée, l'inférieur** aura soin de *se retourner du côté de la plus qualifiée* des deux et, **si ces deux personnes sont d'une qualité à peu près égale**, il prendra garde de *se tourner, à un bout d'allée du côté de l'un et, à l'autre bout, du côté de l'autre*; et, aussitôt qu'il aura achevé le **récit** qu'il aura à faire, il *quittera le milieu* et se mettra de côté, tant soit peu en arrière. (p.140 = RB 205.2.373)

On **ne doit jamais entreprendre** de jouer avec une personne de qualité beaucoup supérieure, qu'elle ne le commande; mais quand **une personne de qualité oblige** quelqu'un, qui est d'une condition beaucoup inférieure à la sienne, **de jouer avec elle**, il faut qu'il ait bien de l'égard de **ne pas témoigner, ni d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner**; car c'est une **marque de petitesse d'esprit et de bassesse de condition**. (p.145 = RB 205.3.386)

**Si on est tout à fait étranger dans la maison** où on va, c'est une **effronterie d'y entrer de soi-même sans y être introduit**, il faut attendre qu'on dise d'entrer, quand même la porte serait ouverte... (p.164 = RB 206.2.428)

Lorsque **la personne qu'on a visitée reconduit jusque à la porte de la rue**, il ne faut pas **ni monter à cheval, ni en carrosse, en sa présence**; mais il faut **la prier de rentrer dans sa maison avant qu'on y monte**; **si**, cependant, elle veut

nait, **il faut s'en aller à pied et laisser suivre le carrosse**, etc, **jusqu'à ce que cette personne ne paraisse plus.** (p.67)

Il faut **conduire** la personne qualifiée, quand elle sort de notre maison, jusqu'au carrosse, si ce n'est ceux qui viennent pour leurs affaires propres, et que l'**on soit soi-même une personne publique: comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur**, etc. **qui sont** actuellement **occupés**; car, alors, non seulement ils peuvent s'en **dispenser**, mais il est de la **discrétion** de la personne qui visite, **de les prier** ou de leur commander **de ne point sortir de leur cabinet.**

(p.135s)

**Il est de même de l'honnêteté**, s'il arrivait que **quelque jeune personne eût été laissée chez nous, de ne la pas laisser retourner seule chez elle**, et **particulièrement s'il était nuit** ou **qu'il y eût loin**; mais il faut, ou la **reconduire soi-même** ou la **mettre entre les mains de personnes sûres** qui l'escortent et l'accompagnent. (p.136s)

Que si cette personne témoignait **de vouloir accommoder le feu**, alors il faut se saisir promptement des tenailles ou **pincettes** pour la prévenir, **à moins qu'elle ne le voulût faire absolument** elle-même **pour son divertissement.**

**S'il arrivait**, qu'à cause du mauvais logement, **on dût coucher dans la chambre de la personne pour qui on doit**

**rester, il faut s'en aller à pied et laisser suivre le carrosse**, ou mener le cheval par la bride, si on est à cheval, **jusqu'à ce que cette personne soit rentrée** ou qu'elle **ne paraisse plus.** (p.176 = RB 206.5.456)

Si, cependant, **on est une personne publique, comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur, qui soit** tellement **occupé**, on peut **se dispenser** de **conduire** ceux qui visitent; et il est même de leur **discrétion de prier** celui qu'ils vont voir, **de ne pas sortir** de sa chambre ou de son **cabinet.**

(p.180 = RB 206.6.467)

**Il est aussi de l'honnêteté**, si on avait **laissé chez nous quelque jeune personne, de ne la pas laisser retourner seule chez elle, particulièrement s'il était nuit** et **qu'il y eût loin**; mais il faut la **reconduire soi-même** ou la **mettre entre les mains de personnes sûres.**

(p.181 = RB 206.6.469)

Lors cependant qu'on est devant le feu, avec une **personne** à qui on doit beaucoup de respect, et qu'elle se met en peine de **vouloir accommoder le feu**, il est à propos de prendre aussitôt les **pincettes**, **à moins que** cette personne **ne veuille absolument** se donner cette peine, comme **pour se divertir.** (p.235 = RB 208.1.600)

**S'il arrive**, dans les voyages, qu'on soit **coucher dans la chambre d'une personne pour qui on doit avoir du respect,**

avoir du respect, la civilité est de la laisser déshabiller et coucher la première; et, après, se déshabiller à l'écart et contre le lit où on doit coucher, et se coucher sans bruit, demeurant tranquille et paisible durant la nuit.

Comme on s'est couché le dernier, la civilité veut qu'on se lève le premier, afin que la personne qualifiée nous trouve le matin tout habillé: la bienséance ne souffrant pas qu'une personne que nous devons respecter, nous voie nus et en déshabillé, ni aucune de nos hardes traîner çà et là, non plus que notre lit découvert ou la chambre en désordre. (p.152s)

Si on doit monter à cheval, il faut aussi laisser monter la personne de qualité la première, et lui aider même à monter, ou tenir l'étrier. En marchant, il faut, de même qu'à pied, lui donner la droite, et se tenir même un peu sur la derrière, se réglant sur le train qu'elle va; mais si, alors, on était au-dessus du vent et que l'on jetât de la poussière sur elle, il faut changer de place.

De même, il faut observer s'il se présente une rivière un gué ou un borbier, qu'il est de l'ordre et de la raison de passer le premier, et s'il se rencontrait que l'on fût derrière et que l'on dût passer après la personne qualifiée, il faut s'éloigner d'elle, en sorte que votre cheval ne lui jette ni eau ni boue.

Si elle galoppe, il faut prendre garde de ne pas aller plus vite qu'elle; et ne point faire parade de son cheval, à moins qu'elle ne le commande. (p.151s)

il est de la civilité de la laisser déshabiller et coucher la première, et ensuite de se déshabiller à l'écart, et auprès du lit où on doit coucher; puis de se coucher doucement, et ne faire aucun bruit pendant la nuit.

L'honnêteté demande aussi, comme on s'est couché le dernier, qu'on se lève le premier; car il n'est pas honnête qu'une personne qu'on doit honorer, nous voie déshabillé, ni aucun de nos habits traîner. (p.238 = RB 209.1.605-606)

Lorsqu'on monte à cheval avec une personne qu'on doit honorer, il est de l'honnêteté de la laisser monter la première, de l'aider à monter et de tenir l'étrier; il faut aussi, de même qu'à pied, lui céder la première place et aller un peu derrière elle, se réglant sur le train qu'elle va; si, cependant, on était au-dessus du vent, et qu'on jetât de la poussière sur cette personne, il faudrait changer de place.

S'il se rencontre une rivière, un gué, ou un borbier à passer, il est de l'ordre et de la raison de passer le premier; et si on est derrière, et qu'on doive passer après la personne à qui on doit du respect, on doit s'éloigner d'elle suffisamment, afin que le cheval ne jette sur elle ni eau ni boue. Si cette personne galope, il faut prendre garde de n'aller pas plus vite qu'elle, et de ne point vouloir faire paraître les bonnes qualités de son cheval, à moins que cette personne ne le commande expressément.

(p.241s = RB 209.1.615-616)

Courtin s'était proposé d'écrire pour les jeunes gens désireux de s'initier aux conduites civiles de la Cour: son texte rend compte des diverses situations dans lesquelles le courtisan est appelé à manifester son savoir-vivre. Devant la fidélité à ce texte, manifestée par J-B. de La Salle, une question ne peut pas ne pas être posée: à qui s'adressent donc, en priorité, les RB?... L'atmosphère générale des textes des RB ci-dessus, si elle n'est pas celle que respirent les plus hautes couches de l'aristocratie, elle reste fort proche de celle-ci. La société qu'évoquent les textes est celle de la bonne noblesse de province ou de la haute bourgeoisie: l'on ne parle plus de «deux grands Seigneurs», mais de «deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure»; et l'on garde l'allusion à «l'homme d'État, le magistrat, l'avocat et le procureur» (NTC, p.135 et RB, p.180), cette «noblesse de robe» qui cherche à s'allier à la «vraie» noblesse, celle «du sang»...

## V) Conclusion

Concluons notre étude sur Antoine de Courtin et son *Nouveau Traité de la Civilité qui se pratique en France*, par deux emprunts à notre prédécesseur le F. Albert-Valentin. Avec lui,<sup>33</sup> relevons tout d'abord la qualité de l'humanisme chrétien de Courtin qui s'exprime dans le très court chapitre XVIII de son traité et intitulé: *De la bienséance que doivent garder les personnes supérieures à l'égard des inférieures*:

«L'ordre nous a conduit à dire ici quelque chose de plus précis de la bienséance qu'un supérieur doit garder à l'égard des inférieurs. Mais comme ce serait vouloir prescrire des lois à ceux qui les font, on s'en dispensera. Seulement prendra-t-on la liberté d'avertir les jeunes seigneurs — car ce traité n'est fait que pour la jeunesse — que s'ils n'étaient pas assez raisonnables pour voir que les petits et les pauvres sont hommes comme eux; qu'ils ont souvent autant, et quelquefois plus, de mérite qu'eux; ou s'ils n'avaient pas assez de charité chrétienne pour honorer, en leurs personnes, l'image de Dieu, et pour les regarder comme ayant Dieu pour Père aussi bien qu'eux, comme ayant été rachetés par Jésus-Christ du même sang qu'eux; et comme ayant ce privilège, par dessus eux, qu'il a voulu sanctifier la pauvreté en se faisant pauvre lui-même, ils doivent du moins, pour leur propre intérêt, être bons, par exemple, à leurs domestiques et civils et honnêtes à l'égard de ceux qui ne sont point dans leur dépendance. Car quel monstre

<sup>33</sup> Note 1, p.119 de son *Édition critiques des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*.

n'est-ce pas, en effet, qu'un grand seigneur qui n'a point de civilité? Tout le monde le fuit, tout le monde s'en irrite; on ne lui rend honneur que par manière d'acquiescement et pour satisfaire à l'usage. Et ainsi, on peut dire qu'il est au monde sans y être; puisque c'est n'y être pas que de n'y être aimé de personne. Mais il ne faut pas s'en étonner, car la civilité étant, comme nous l'avons dit, l'effet de la modestie qui est l'effet de l'humilité; et l'humilité étant une marque véritable de la grandeur d'âme, qui est la véritable grandeur et non pas celle de la fortune, c'est elle qui attire les cœurs, qui se rend aimable partout; comme l'arrogance, qui est la marque de la petitesse de l'esprit, est l'objet du mépris de tout le monde.

Les grands seigneurs peuvent même être civils à bien meilleur marché que les autres; car, à l'égard des inférieurs, ils n'ont, sans s'incommoder, qu'à être un peu familiers et caressants, ils passeront pour fort honnêtes et fort civils; parce que cette familiarité est obligeante, comme nous l'avons dit au commencement».

(p.218-220)

Nous ne partageons plus les structures mentales qui fondaient cette perception hiérarchique, si rigide, de la société française de ces dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il faut reconnaître la profondeur mystique du regard porté sur «les petits et les pauvres»... J-B. de La Salle n'a pu qu'être sensible à un tel langage. Le F. Albert-Valentin pouvait prêter, à l'auteur des RB, ces mots qui sont l'expression de la reconnaissance d'une dette littéraire et le témoignage d'une complicité aussi bien humaniste que spirituelle:

«Oui, je dois à M. de Courtin et à d'autres; je l'avoue sans embarras. Mais si j'ai si souvent, et avec prédilection, recouru à la *Civilité Française*, c'est parce que j'ai tenu à ne présenter à mes lecteurs que des «usages vivants». Et je savais qu'un homme du monde accompli, comme M. de Courtin, doublé d'un fervent chrétien, pouvait mieux que quiconque, me renseigner à cet égard. Je savais, enfin, qu'au-delà et au-dessus des «usages vivants», il était capable de s'élever au permanent, à l'éternel, comme en témoignent ces lignes: "C'est une vérité constante que quand même l'usage changerait, la civilité ne changerait pas dans le fond. On sera toujours civil quand on sera humble; et toujours humble quand on aura la charité chrétienne qui nous porte à obliger tous ceux que nous pouvons, même contre nos propres intérêts".<sup>34</sup>

«Même contre notre propre intérêt»...

<sup>34</sup> *Entre Nous* (avril-mai-juin 1954, n°42, p.191: «Antoine de Courtin et Jean-Baptiste de La Salle ou "l'honnête homme" et "le saint"»)

## ANTOINE DE COURTIN - Bibliographie

**Oeuvres**

- Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens.* Paris, 1671. 12°, xii-175 p.
- Traité de la paresse, ou l'art de bien employer le temps, en forme d'entretiens.* Paris, 1673. 12°, viii-191 p.
- Traité de la jalousie, ou moyens d'entretenir la paix dans le mariage.* Paris, 1674. 12°, viii-191 p.
- Suite de la civilité française, ou traité du point d'honneur et des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux.* Paris, 1675. 12°, xvi-357 p.
- Le droit de la guerre et de la paix, par M. Grotius, traduit du latin en François par M. de C.* Paris, 1687. 4°, 2 vol.
- L'esprit du saint sacrifice de l'autel, par M.C.,* Paris, 1688. 12°, III-615 p.
- L'art de devenir éloquent* (publié par K. Farid, R. Caire, XX, 1958)

**Influence littéraire**

- FENNE (F. de), *La manière dont on se doit gouverner parmi le beau monde, seconde partie des Entretiens familiers pour les amateurs de la langue française...* Par François de FENNE, P.D.L.L.F. - À Leyde, chez Corneille Boulesteyn, 1702. BMG, 445 F 334 (des passages du NTC mis en dialogue, A interrogeant B.).
- Anonyme, *Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant...* À Lyon, chez Jean Certc, rue Mercière, à la Trinité, 1681. Bibliothèque municipale de Lyon. B.N. de Paris, 1685, R.21.179. B.N. de Malte, 1708.
- LA SALLE (J-B.), *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisé en deux parties, à l'usage des Écoles chrétiennes.* À Troyes et se vend à Reims, chez François Godard, marchand libraire, ruc des Tapissiers. (1703). AMG et CL 19.

**Études**

- BOUHOURS (Dom.), *Remarques nouvelles sur la langue française,* Paris, 1675. 12°, xx-558 p.
- Abbé GOUJET, *Bibliothèque française, ou histoire de la littérature française,* tome premier. Paris, 1741, p.162-165.
- Abbé GOUJET, *Vie de Courtin,* insérée en tête de la 4<sup>e</sup> édition du *Traité de la paresse,* Paris, 1743. 12°.
- Mélanges de biographie: A. de Courtin* - Mém. Acad. Clermont, I (1859), p.494.
- GEFFROY, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède,* 1885, 8°. BMG, 840 G 71.
- DE LISOLA, *Dépêches de 1655 à 1660.* Vienne, 1887
- BARINE (A.), *Christine de Suède,* dans *Revue des Deux-Mondes,* 15 oct. 1888.
- CONWAY (Moncure Daniel), *George Washington's Rules of Civility, traced to their source and Restored,* don, 1890.

*La grande encyclopédie* (1891).

*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, tome V, chap. de F. Brunot, p.789s., Paris, A. Colin et C<sup>ie</sup>, 1898. BMG, 840.9 P 491.

FRANKLIN (A.), *La vie privée d'autrefois. Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des parisiens du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après des documents originaux et inédits*, Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>.

— Les repas (1889), p.225-242. BMG, 944.03 F 83/6. 83/1. 83/14. BMG, 395 F 831.

— Les soins de toilettes (1887), p.182-193.

— L'hygiène (1890), p.152

— L'étiquette, la mode (1908), p.xxii...

*Histoire de la langue française des origines à nos jours*, IV/1 et 2, La langue classique (1660-1715), Paris (Armand Colin), 2<sup>e</sup> édit. 1925. BMG, 440.6 B 911.

HELTZEL (V.B.), *The rules of civility (1671) and its French source*, Mod. Lang. Notes, XLIII (1928), p.17-22.

*Dictionnaire de spiritualité*, art. de M. J. Picard (1953).

*Dictionnaire des lettres françaises*, sous la direction de G. Grente, Tome I, XVII<sup>e</sup> siècle (1954).

Frère Albert-Valentin, art. revue *Entre-Nous*, n°42 (1954): *Antoine de Courtin et Jean-Baptiste de La Salle ou l'«honnête homme» et le saint*, p.9-19.

- *Édition critique des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, Liget, Paris, (1956). Particulièrement p.116-120.

Fratel EMILIANO, *Le regole della buona creanza e dell'urbanità cristiana di S. Giov. Batt. de La Salle*, in *Rivista Lasalliana*, Torino, fasc.4, dicembre 1956.

FARID (Kamal), *A. de Courtin*. *Revue du Caire*, XX (1958), p.83-109, 197-222, 293-313.

FARID (Kamal), *Sources idéologiques de l'oeuvre de Courtin*. *Revue du Caire*, XX (1958), p.387-400, 486-507.

ARIÈS (Ph.), *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Plon (1960)

CALAIS (M.), *Répertoire bibliographique des manuels de savoir-vivre en France*. Conservatoire National des Arts et Métiers, Institut national des Techniques de la Documentation, exemplaire dactylographié, 1970.

ÉLIAS (N.), *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy (Coll. Pluriel), (1973).

CHARTIER (R.), COMPÈRE (M.M.) et JULIA (D.), *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Sedes. (1976).

CUÉNIN (M.), *Le duel sous l'ancien régime*, Presses de la Renaissance, (1982), p.208-214.

BORDAS, *Dictionnaire des littératures de langue française*, (1984).

VIGARELLO (G.), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Seuil, 1985, p.85.

CHARTIER (R.), *Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime*, Seuil (1987), p.55-60.

ROCHE (D.), *La culture des apparences*, Fayard (1989), p.14.

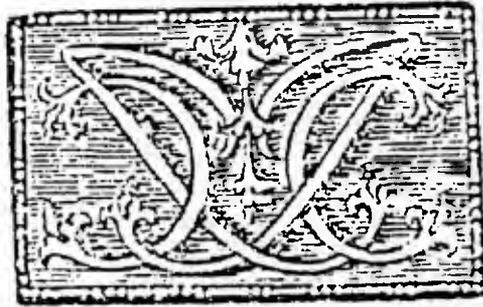
### Courtin à la B.N. de Paris

- \* *Nouveau Traité de la Civilité ....* Paris, H. Josset, in 12° 1671, xii + 175 p.
- Cote: R 21023
- \* id. - 2<sup>e</sup> édition. 1672, 270 p.
- \* id. - 4<sup>e</sup> édition. 1675, 246 p.
- \* id. - 4<sup>e</sup> édition. (sic) 1676, 246 p.
- \* id. - 5<sup>e</sup> édition. 1679, 272 p.
- \* id. - 6<sup>e</sup> édition. 1682, 272 p.
- \* id. - 7<sup>e</sup> édition. 1689, 272 p.
- \* id. - 8<sup>e</sup> édition. 1695, 274 p.
- \* id. - 8<sup>e</sup> édition. (sic) 1702, 356 p.
- \* Amsterdam. 1708, x + 300 p.
- \* Paris, L. Josse et C. Robustel, in 12°. 1712, xii + 360 p.
- \* id. 1719, id.
- \* id. 1728, id.
- \* *Nouveau Traité de... augmentée de la civilité chrétienne ...* Avignon, impr. de Beissier, in 12° 1766, 248 p.
- \* *Nouveau Traité de... / titres en français, latin, allemand*, Bascl, J.H. Widerholds, in 12°, Cote: R 21036 (1). **1671**, 248 p.
- \* *Suite de la Civilité française, ou traité du point d'honneur et des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux*, Paris, A. Josset, in 12°. 1675, xvi + 357 p.  
id. 2<sup>e</sup> édit. 1680, xviii + 360 p.  
id.? 1717, xx + 312 p.
- \* *Traité de la Jalousie, ou Moyens d'obtenir la paix dans le mariage...* Paris, H. Josset, in 12°. 1674, viii + 191 p.  
id. 1685, xiv + 536 p.
- \* *Traité de la Paresse, ou l'Art de bien employer le temps en forme d'entretiens...* Paris, H. Josset, in 12°. 1673, viii + 191 p.  
id. Cote: **R 21173 et 21174**. 1677
- \* Traduction Grotius (Hugo), *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, 2 vol. in IV. 1678  
id. La Haye, 3 vol - in 12.1703

TR A I T E'  
DE LA  
CIVILITE'

NOUVELLEMENT  
dressé d'une manière exacte  
& méthodique, & suivant les  
regles de l'usage vivant.

*Reveu & augmenté dans cette dernière  
Edition de la Regle de la Bien-  
sance Civile & Chrétienne.*



A LYON,

Chez JEAN CERTE, rue Mercière,  
à la Trinité.

---

M. DCCVIII.

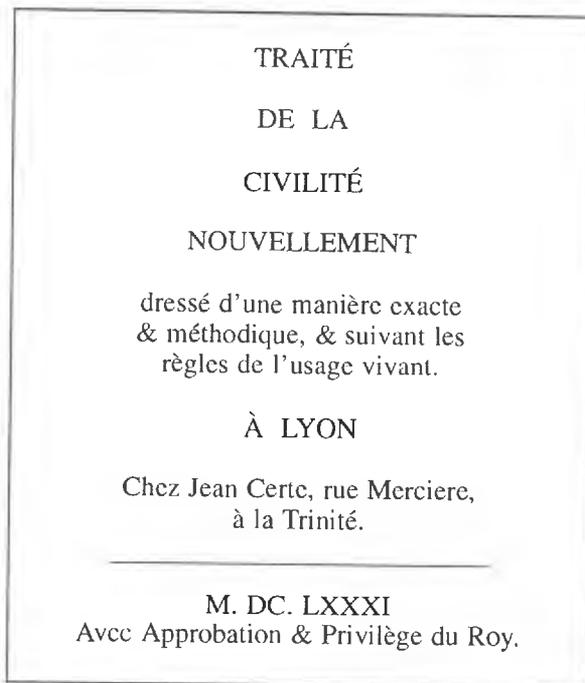
☞ Avec Approbation & Privilège du Roy.

## TRAITÉ DE LA CIVILITÉ NOUVELLEMENT DRESSÉE

Avec le *Traité de la Civilité nouvellement dressé*, nous voici devant la source la plus exploitée par J-B. de La Salle lors de la composition de ses *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*.

### 1. La première édition lyonnaise du *Traité*

La Bibliothèque municipale de Lyon possède un exemplaire de la première édition du *Traité de la Civilité nouvellement dressé*, imprimé à Lyon. Voici son titre complet:



L'Approbation est du 18 avril 1681 et signée: «Autosserre, Oeconome»,

«Je, soussigné, Prêtre, Docteur en théologie, Notaire apostolique, économiste de la Charité de Lyon, certifie avoir lu entièrement le livre intitulé: Nouveau Traité de Civilité, dans lequel je n'ai rien trouvé contre la foi, ni moins contre les bonnes mœurs; au contraire, il est très utile et très profitable pour former un jeune enfant à vivre chrétiennement et avec honneur parmi les gens honnêtes et civils; comme très utile au public, je l'approuve».

La *Permission* présente l'intérêt de nous renvoyer à une édition antérieure — non identifiée à ce jour — savoyarde et non pas lyonnaise:

«Vu le livre intitulé le Nouveau Traité de la Civilité, cy-devant imprimé à Chambéry par Estienne Riondet, je consens, pour le Roy, qu'il soit permis à sieur Jean Certe, de réimprimer le susdit livre, à Lyon ce 18. avril 1681. Vaginax».

Le titre donné ici, dans l'*Approbation* comme dans la *Permission* est repris, dans les éditions lyonnaises, à la première page de la civilité: *Nouveau Traité de la Civilité*.

## 2. Les éditions connues

Le Frère Albert-Valentin, dans son *Étude critique des Règles de la Bien-séance et de la Civilité chrétienne*<sup>1</sup> signale **une édition de 1685** (un exemplaire à la B.N. de Paris, cote R.21. 179) et **une édition de 1698** (un exemplaire au Musée Pédagogique de la Rue d'Ulm, imprimé à Toulouse, chez Pierre Salabert et Armand Tenne).<sup>2</sup> La Bibliothèque Nationale de Malte possède un exemplaire d'**une édition de 1708**.<sup>3</sup> Ces trois éditions portent la même Approbation:

«je soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, confesse avoir lu le livre intitulé, *Traité de la Civilité*, et suivant les règles de l'usage vivant, et n'y ait rien remarqué, qui ne soit conforme aux sentiments et aux usages de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine. A Lyon, ce 1. Décembre 1684. A. Courbon».

<sup>1</sup> Liget, Paris, 1956.

<sup>2</sup> «De cet ouvrage qui dut être assez répandu jadis, nous n'avons retrouvé que deux exemplaires, et à Paris seulement. Lyon semble n'en plus posséder: ni la Bibliothèque communale, ni celle de l'Institut Catholique, ni celle des R.P. Jésuites, n'en offrent la moindre trace dans leurs fichiers» (p.120)

<sup>3</sup> Le Frère Michael Buttigieg avait signalé l'existence de cet exemplaire aux AMG il y a plus de vingt ans. Grâce à ses démarches, les AMG ont pu en obtenir une copie offerte gracieusement par le Frère Visiteur Louis Camillieri, au nom de son District. C'est ce texte qui nous a servi: il est fort proche de celui de 1685 cité par le F. Albert-Valentin.

### 3. Quelle édition a servi à J-B. de La Salle?

Il est difficile de le dire. Il semble que l'auteur des RB ait eu à sa disposition une édition comportant, non seulement le *Traité de la Civilité nouvellement dressé* mais aussi le texte de cette civilité intitulée *Règles de la Bienséance civile et chrétienne*. Or, ni l'édition de 1681, ni celle de 1685 — pour laquelle le F. Albert-Valentin a opté — ne donne ces RBCC. La page de titre de l'édition 1685 porte, après le titre général: «Revu et augmenté dans cette dernière édition». L'édition de 1708 est trop tardive pour avoir pu servir — les RB sont de 1703; mais sa page de titre porte: «Revu et augmenté dans cette dernière édition de la Règle de la Bienséance civile et chrétienne». Il faudrait donc penser à une édition parue entre 1685 et 1708: celle du Musée pédagogique de la rue d'Ulm, à Paris?...

### 4. L'auteur et sa visée

Rien ne permet d'identifier l'auteur du *Traité*. Un anonymat parfait. Aucune initiale ne peut orienter les recherches. Fort peu de «confidences» au long des pages et des chapitres. Le F. Albert-Valentin fait de lui «l'*Anonyme lyonnais*» — et nous le désignerons volontiers ainsi, tout en sachant que l'origine «lyonnaise» de son ouvrage ne date que de 1681 et que l'auteur a d'abord été un «Anonyme savoyard»...

Il s'agit, très vraisemblablement, d'un prêtre; un de ces ecclésiastiques proche des petites écoles, sinon engagé en l'une d'entre elles.

La *Préface* — fort courte: à peine deux pages — dit l'origine et la visée culturelle et pastorale de l'auteur. A l'origine: un besoin ressenti.

«On a dressé ce Nouveau *Traité de Civilité* à la prière de bien des gens, qui se plaignent depuis longtemps, que l'on n'a rien d'exact et de familier touchant les mœurs honnêtes des enfants et des grandes personnes de tous états».

**La visée culturelle:** donner un ensemble de règles susceptibles de susciter l'honnête personne pour aujourd'hui. Demain, d'autres règles seront à établir:

«On y a mis plusieurs choses que tout le monde sait et que d'autres ont écrit; et on a consulté l'usage vivant que l'on a suivi. Ceux qui viendront après nous pourront le changer, comme nous changeons l'usage de ceux qui nous ont précédés».

**La visée pastorale:** offrir le meilleur de ce qui s'est écrit sur le sujet, le rendre accessible à tous, aux enfants comme aux grandes personnes, par la logique du développement et la simplicité du procédé didactique, lui donner une orientation telle que le lecteur accède à la plénitude spirituelle en Jésus-Christ:

«Enfin, on s'est servi de tout ce que l'on a pu rencontrer de bon sur le sujet; et on y a renfermé, d'une manière méthodique et en forme de dialogue, tout ce que les enfants et toute sorte de gens peuvent et doivent pratiquer, pour être honnêtes et civils. Et si tout ce qui y est contenu ne convient pas entièrement à chacun, parce que tous ne sont pas d'une même condition, chacun aura l'avantage d'y trouver ce qui lui sera propre. On n'a pas prétendu instruire à fond, et dans la dernière exactitude, les personnes de la première qualité, mais on le pourra faire par un Traité particulier. Tout le monde peut beaucoup profiter de ces instructions, si on les lit avec ce dessein; et ce que l'on souhaite, uniquement, afin que l'on puisse se rendre aimable à tout le monde et, par cette amitié réciproque, qui est le plus parfait lien de la paix, être trouvés dignes de plaire à Jésus-Christ».

Ainsi, notre anonyme se révèle un auteur conscient du caractère peu personnel de son texte: il a pris ce qui lui a semblé bon chez les autres et il a opté pour une démarche pédagogique excluant toute recherche littéraire. Modeste, il sait que son oeuvre sera éphémère — «l'usage vivant» le veut. Sa seule ambition: être utile, ici et aujourd'hui, mais à beaucoup...

## 5. Le texte

Le Traité tient en 245 pages in-12. Un texte qui peut être étudié sous divers aspects. Relevons ceux-ci que la *Préface* met en avant:

### A) «une manière méthodique»

Le caractère systématique donné aux règles de comportement et de conduite par le traité lyonnais marquera fortement la civilité lasallienne. Les RB auront même tendance à regrouper en un seul «chapitre» ce qui est étudié en deux, voire trois «sections» de l'Anonyme. Le rapprochement des deux tables des matières — réservant la priorité au texte-source — est intéressant.

Anonyme	RB		
De la civilité	Préface	Préface	
<b>Chapitre I.</b> De toutes les parties du corps.		<b>1<sup>e</sup> partie</b> Du port et du maintien de tout le corps	Ch. I
De la tête	Sect. I	De la tête et	II
Des cheveux	II	Des cheveux	III
Des oreilles	III	des oreilles	II
Du visage	IV	Du visage	IV
Du front	V	Du front,	V
Des sourcils	VI	des sourcils et	V
Des yeux	VII	Des yeux et de la vue	VI
Du nez	VIII	Du nez et	VII
Du moucher	IX	de la manière de se moucher	VII
De l'éternuer	X	et d'éternuer	VII
Des joues	XI	des joues	V
Des lèvres	XII	des lèvres	VIII
Des dents	XIII	des dents et	VIII
De la langue	XIV	de la langue	VIII
De la prononciation	XV	de la prononciation	IX
Du parler	XVI	Du parler et	IX
De la bouche	XVII	De la bouche,	VIII
Du bâiller	XVIII	Du bâiller,	X
Du cracher	XIX	du cracher	X
Du tousser	XX	et du tousser	X
Des épaules	XXI	des épaules,	XI
Des bras	XXII	des bras	XI
Du coude	XXIII	et du coude	XI
Des mains	XXIV	Des mains,	XII
Des doigts	XXV	des doigts	XII
Des ongles	XXVI	et des ongles	XII
Des parties du corps qu'il faut cacher	XXVII	Les parties du corps qu'on doit cacher	XIII
De l'uriner et des autres nécessités	XXVIII	et des nécessités naturelles	XIII
Des genoux	XXIX	Des genoux, des jambes	XIV
Des pieds	XXX	et des pieds	XIV
<b>Chapitre II.</b> Du lever et du coucher.		<b>De la seconde partie de ce livre</b>	
Du lever	Sect. I	Du lever	Ch. I
Du coucher	II	et du coucher	I

Du lit	III		
Du dormir	IV		
<b>Chapitre III. Des habits.</b>		De la manière de s'habiller et de se déshabiller	II
De la propreté dans les habits	Sect. I	De la propreté... des habits	Art. I
De la mode	II	de la mode	I
De la netteté des habits	III	et de la netteté des habits	II
De la modestie dans les habits	IV	De la modestie... des habits	II
Du chapeau	V	Du chapeau,	III
Se découvrir	VI	et de la manière de s'en servir	III
Faire couvrir	VII		
Du manteau	VIII	Du manteau,	IV
Des gants	IX	des gants et des bas et des souliers, de la chemise et de la cravate	IV IV
De l'épée	X	De l'épée	V
De la baguette, de la canne et du bâton	XI	de la baguette, de la canne et du bâton	V
<b>Chapitre IV. Des choses saintes</b>			
De la prière du matin et du soir	Sect. I		
De l'Angelus	II		
Des prières pendant la journée	III		
De l'église	IV		
De l'eau bénite	V		
Prier Dieu dans l'église	VI		
De la messe	VII		
De la procession	VIII		
Du prône et du sermon	IX		
Du pain bénit	X		
Du baptême	XI		
De la confirmation	XII		
De la première communion	XIII		
De la communion	XIV		
Du saint Sacrement	XV		
De la pénitence	XVI		
De l'extrême-onction	XVII		
De l'ordre	XVIII		
Du mariage	XIX		

<b>Chapitre V.</b> De l'étude et de la récréation		<b>Chapitre V.</b> Des divertissements	
De l'étude	Sect. I		
De la poésie	II		
Du chant	III	Du chant	Art. IV
De la récréation	IV	De la récréation	I
Du jeu	V	Du jeu	III
Du ris	VI	et du ris	I
De la raillerie	VII		
De la familiarité	VIII		
<b>Chapitre V.</b> De la nourriture		<b>Chapitre V.</b> De la nourriture	
Du déjeuner	Sect. I		
Du dîner	II		
Laver les mains	III	Des choses qu'on doit faire avant que de manger, du laver des mains	Rat. I
De la bénédiction	IV	et de la bénédiction de la table et de la manière de s'asseoir à table	I
S'asseoir à table	V	Des choses dont on doit se servir lorsqu'on est à table	I
De la serviette	VI		II
De l'assiette	VII		
Du couteau	VIII		
De la fourchette et de la cuillère	IX		
Demander à manger	X	dcmander... à manger	III
Recevoir à manger	XI	recevoir... à manger	III
Se servir soi-même	XII	et de se servir soi-même	IV
Couper et servir la viande	XIII	De la manière de couper et de servir les viandes	IV
Inviter à manger et à boire	XIV	De la manière dont on doit inviter ...à manger	III
De l'entretien sur la manger	XV		
Du potage	XVI	De la manière de manger le potage	VI
Du pain	XVII	De la manière dont on doit servir, prendre et manger le pain	VII
Du sel	XVIII	et le sel	VII
Du manger	XIX	De la manière de manger pour le faire honnêtement	V
Des os	XX	De la manière dont on doit se comporter à l'égard des os,	VIII
De la sauce	XXI	de la sauce,	VIII

Demander à boire	XXII	De la manière dont on doit demander... à boire	IX
Du boire	XXIII	et boire lorsqu'on est à table	IX
Boire à la santé	XXIV		
Servir à boire	XXV		
Du fruit	XXVI	et du fruit	VIII
De la sortie de table	XXVII	De la sortie de table	X
Desservir	XXVIII	et de la manière de... desservir	X
Du goûter	XXIX		
Du souper	XXX		
<b>Chapitre VII. Des visites</b>		<b>Chapitre VI. Des visites</b>	
De la règle des visites	Sect. I	De l'obligation que la bienséance impose de faire des visites et des dispositions qu'on doit y apporter	Art. I
Entrer et sortir	II	De la manière d'entrer chez une personne à qui on rend visite	II
		De la manière dont on doit prendre congé et sortir dans les visites qu'on rend	V
De la révérence	III	De la manière dont on doit saluer une personne à qui on rend visite	III
De la révérence des filles	IV		
Des compliments	V	Des compliments et des mauvaises manières de parler	Ch. VII / VI
Des fautes contre la civilité	VI		
S'asseoir et se lever	VII	De la manière dont on doit... s'asseoir et se lever	Ch. VI / III
Du carrosse	VIII	De la manière de se comporter... en carrosse	Ch. IX
Marcher et se promener	IX	De la promenade	Ch. V/II
Rencontrer	X	De la manière de... se comporter quand on rencontre quelqu'un	Ch. VIII
Se chauffer	XI	et quand on se chauffe	Ch. VIII
Donner et recevoir	XII	De la manière de donner et de recevoir	Ch. VIII
De la curiosité	XIII		
Appeler	XIV		
De la visite des malades	XV		

<b>Chapitre VIII.</b> De l'entretien		<b>Chapitre VII.</b> Des entretiens et de la conversation	
Des conditions qui doivent accompagner nos paroles	Sect I	Des conditions dont la bienséance veut qu'on accompagne les paroles	Art. I
De la sincérité et de la vérité	II	De la vérité et de la sincérité que la bienséance exige dans les paroles	§ I
De la charité de Dieu	III	Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance en parlant contre la Loi de Dieu	§ II
De la charité du prochain	IV	Les fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant contre la charité que l'on doit avoir envers le prochain	§ III
De la nécessité	V	Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement et inutilement	§ IV
Parler de soi	VI		
Nommer les autres	VII	De la manière dont on doit parler des personnes et des choses	Art. II
Parler de santé et de maladie	VIII	De plusieurs différentes manières de parler	Art. III
Louer	IX	Des compliments et	
Interroger	X	De la manière d'interroger et de s'informer	IV
Répondre	XI	De ce que la bienséance permet ou ne permet pas à l'égard de... répondre	V
Dire son avis	XII	De la manière de... dire son sentiment	IV
Disputer	XIII	De ce que la bienséance permet ou ne permet pas à l'égard de disputer	V
Interrompre	XIV	d'interrompre	
Reprendre	XV		
Des mauvaises façons de parler	XVI	des mauvaises manières de parler	VI

Chapitre IX. Des lettres		Chapitre X. Des lettres	
De la règle des lettres	Sect. I		
Du papier	II		
Du commencement de la lettre	III		
Du corps de la lettre	IV		
Des différentes sortes de lettres	V		
Du récit	VI		
De la réponse	VII		
Du mot de <i>Monsieur</i> et de <i>Monseigneur</i> dans le corps de la lettre	VIII		
Du mot d' <i>Excellence</i> ou d' <i>Altesse</i> , ou etc. dans le corps de la lettre	IX		
De la fin de la lettre	X		
De la date	XI		
Des baise-mains	XII		
De l'enveloppe, du cachet et de l'adresse	XIII		
Du billet	XIV		
Lire les lettres	XV		
Fin de la Table			

La lecture d'une telle *Table* «révèle un vrai Plan, et l'auteur peut avec quelque raison, lui accoler l'épithète "méthodique"» (F. A.-V., p.124). Il s'est efforcé, en effet, de couvrir tout le domaine du civil et du bienséant de son temps. J-B. de La Salle n'ajoute que peu à cette analyse: le *dos* et les *jambes*, les *bas* et les *souliers*, les *chemises* et les *cravates*. Il retranche davantage: les RB ne disent rien «des choses saintes» du long chapitre IV (de la prières du matin et du soir, de l'Angelus... des divers sacrements). Rien non plus «de l'étude», «de la poésie», «de la familiarité», «du déjeuner», «du diner», «du goûter» et «du souper»; rien «des fautes contre la civilité» (il s'agit surtout «de l'excès de civilité»). Les autres titres de «sections» du *Traité* qui ne se retrouvent pas dans les RB voient leur contenu plus ou moins intégré à un des «articles» de celles-ci («De la nécessité», «Parler de santé et de maladie», «De la visite des malades», «De la curiosité», «De la révérence des filles»). C'est ainsi que la «section»: «De la révérence des filles» trouve place au dernier paragraphe de l'article «De la manière dont on doit saluer les personnes qu'on visite»:

**Anonyme**

D. Outre la révérence qu'une fille fait pour saluer, avec quoi peut-elle encore témoigner son respect?

R. Avec le masque, les coiffes et la robe. C'est, par exemple, une incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne, à qui on doit du respect, la robe troussée, le masque au visage et les coiffes sur la tête, si ce n'est une coiffe claire.

D. Doit-elle avoir son masque sur le visage en saluant?

R. Non, c'est une incivilité.  
(Chapitre VII, section IV)

**RB**

Il est très incivil aux femmes et aux filles qui portent le masque, de saluer quelqu'un ayant le masque sur le visage, il faut toujours l'ôter; c'est aussi une grande incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne à qui on doit du respect, la robe troussée, le masque au visage ou la coiffe sur la tête, à moins que ce soit une coiffe claire». (p.170 = RB 206.3.443)

**B) - «en forme de dialogue»**

L'auteur du *Traité* a opté pour un développement «en forme de dialogue». Jacques de Batencour, on l'a vu, a peut-être créé le genre «pour la commodité des enfants». mais il n'a pas su rendre opérationnel son projet. Ses questions se réduisent à deux pour chacun des chapitres et sont purement formelles: Que faut-il faire?... Que faut-il éviter?... Notre Anonyme donne au procédé sa véritable dimension didactique. Il y a, dans chaque «section» du chapitre, comme à l'intérieur de chacune des questions, un développement vraiment étudié, souvent fort logique. Et toujours succinct, «ami de la mémoire.» Voici sa définition de la civilité et, en regard, celle de la *Civilité Nouvelle* dont il s'est inspiré, surtout dans la seconde partie du texte:

**CN**

La civilité est un assemblage et un concours de vertus et de bonnes qualités qui rendent ceux qui les possèdent, agréables dans la conversation, aimables dans l'entretien, complaisants dans la familiarité, retenus dans le discours, accorts dans la hantise et tout à tous dans les choses indifférentes et, hors le vice, avec dessein de plaire à un chacun, et n'offenser personne: on aime

**Anonyme**

D. Qu'est-ce que la civilité?

R. C'est une manière honnête de vivre les uns avec les autres, par laquelle nous rendons avec agrément, à un chacun, ce qui lui est dû selon son âge, sa condition, son mérite et sa réputation, dans les temps et dans les lieux.

D. Y a-t-il de la différence entre la civilité et l'honnêteté extérieure?

R. Il n'y en a point. C'est la même chose.

D. Expliquez plus particulièrement ce que c'est que l'honnêteté extérieure?

pour être aimé, on embrasse pour être chéri, on parle bien afin d'éviter les injures, on loue ce qui est à louer sans fâcherie, on blâme sans aigreur et sans médire ce qui est à reprendre.

Dans les diverses rencontres des compagnies, gardant toujours une déférence à l'égard d'un chacun, nous mettant au-dessous de tout dans l'apparence et dans notre propre estime, et relevant les autres par l'état que nous faisons de leur mérite, les humeurs les plus fâcheuses sont obligées à nous vouloir du bien.

Cet ordre de vivre regarde le corps et l'esprit; l'un comme le premier principe de toutes les actions morales, et l'autre comme un instrument conjoint et allié, sans lequel l'âme, tant qu'elle est unie à la matière, ne saurait faire paraître ses intentions.

Ainsi il est à propos de former l'esprit à cet exercice louable, dès que l'enfant commence à donner des marques de son esprit; et de son corps, aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme, qui l'anime et la gouverne. (p.8-11)

R. L'honnêteté extérieure est, au regard de notre conduite extérieure envers le prochain, ce que les traits bien proportionnés sont, dans un visage. Ils le rendent beau et agréable. Il en est de même de l'honnêteté extérieure; car elle rend toute notre conduite, au regard du prochain, belle et agréable à tout le monde.

D. La coutume a-t-elle beaucoup de part à la civilité?

R. Oui, car il y a des manières d'agir qui sont proportionnées dans des temps et qui ne le sont pas dans d'autres; et il y a même des choses qui conviennent dans des lieux et qui ne conviennent pas dans d'autres.

D. La civilité regarde-t-elle l'esprit et le corps?

R. Oui, elle regarde l'esprit, car il faut que l'esprit pense honnêtement ce qu'il faut rendre au prochain et l'ordonne pour le dire et le faire à propos; et elle regarde le corps parce que tout cela ne paraît au dehors que par le ministère du corps.

D. Quand faut-il apprendre la civilité?

R. Il est à propos d'y former l'esprit, aussitôt qu'il commence à paraître esprit; et le corps, aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme qui l'anime et qui le gouverne.

D. Quel fruit un enfant retire-t-il de la civilité?

R. La civilité le rend retenu dans ses paroles et dans ses actions, agréable dans l'entretien et aimable dans les compagnies; de sorte que les personnes de l'humeur la plus fâcheuse sont obligées à lui vouloir du bien. (p.1 à 3)

Le choix du mode «questions-réponses», au XVII<sup>e</sup> siècle, n'est pas réservé à l'enseignement élémentaire du catéchisme. Il s'est étendu à des matières et à des publics fort divers du catéchisme proprement dit à la liturgie et au culte (les «catéchismes des fêtes»), aux manuels de civilité et de bienséance (décidément chrétienne ou non, à l'usage des enfants ou des adultes), aux «instructions chrétiennes» adressées aussi bien aux personnes «qui ont des domestiques» qu'aux «femmes enceintes» ou aux «sages-femmes»; les ecclésiastiques eux-mêmes, «les bons prêtres», doivent savoir ce qu'il leur faut faire et éviter «chaque jour»,

«chaque semaine», «chaque mois» et «chaque année»... L'*Anonyme lyonnais* a voulu écrire un traité «touchant les mœurs honnêtes des enfants et des grandes personnes de tous états» (Préface). Le développement par questions et réponses ne heurte donc aucun public. Mais l'ouvrage se ressent de cet objectif littéraire aussi bien que pastoral si peu centré. Beaucoup de «sections», sinon de «chapters» visent manifestement des enfants d'âge scolaire à qui il faut dire — et rappeler — les choses les plus élémentaires. Mais d'autres envisagent soit des tout-petits enfants, soit des jeunes gens, soit des adultes. Comme dit le F. Albert-Valentin:

«Il arrive à l'Anonyme de trébucher dans ses adaptations. Son enfant fictif peut avoir aussi bien huit ans que dix-huit, si l'on s'en tient aux conseils qu'on lui donne. S'il n'en a que huit, il sera incapable de discerner, parmi tant de manières de parler (qu'on lui présente) "ce qu'il y a de mieux"; et s'il en a dix-huit, il sera superflu de lui apprendre qu'on se sert d'un cure-oreilles pour enlever les ordures qui s'accumulent dans l'organe de l'ouïe.

La question:

— Comment un enfant doit-il recevoir les visites qu'on lui fait?

Et la réponse nous laisse rêveur:

— Que ce soit une personne de qualité, ou toute autre personne, il doit les aller recevoir, les introduire, les faire asseoir dans sa plus belle chambre, etc...»

Et l'auteur de l'*Édition critique* des RB d'ajouter: «On est un peu moins surpris, en constatant que ce passage est copié, mot pour mot, dans la *Civilité Française*. Le copiste ne s'est pas demandé si ces prescriptions s'adressaient aux enfants ou aux maîtres de maison». (p.127-128)

Le traité de l'*Anonyme lyonnais*, malgré ces maladresses et quelques autres, reste un bon témoin de l'effort d'adaptation à l'enfance des ouvrages d'éducation civile et religieuse du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Une autre remarque du F. Albert-Valentin mérite qu'on s'y attarde quelque peu. Faisant du *Traité de la Civilité nouvellement dressé* un manuel à l'usage des écoles, il en souligne les limites pédagogiques en le comparant aux RB, composé en texte suivi: «l'expérience a montré à M. de La Salle qu'un *livre de lecture* ne saurait s'accommoder d'une autre forme» de composition (p.124). Cette remarque renvoie à une série de questions concernant l'usage qui a été fait du manuel de l'*Anonyme lyonnais*: a-t-il été l'ouvrage recommandé par Charles Dénia dans ses *Règlements pour les écoles de la Ville et le Diocèse de Lyon*? Et, si oui, quel usage en faisait-on dans ses écoles? était-il *seulement* un manuel destiné à être lu?

\* Le F. Albert-Valentin émet l'hypothèse que l'*Anonyme* a été en usage dans les écoles de Démià comme manuel de civilité:

«Un "Catalogue des Livres des Écoles établies dans la Ville et Diocèse de Lyon" — sous-entendu, par Démià et ses disciples — est pieusement conservé à la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Charles. C'est un imprimé vénérable, sans date, mais remontant certainement aux origines de leur Congrégation. Il spécifie qu'on y emploie la *Civilité Nouvelle*. N'est-ce point le "Traité de la Civilité", *nouvellement dressé*, paru en 1685... ou quelques années plus tôt?» (p.122)

Avant de présenter une nouvelle hypothèse, rappelons ici les dispositions des *Règlements* de Charles Démià concernant la civilité:

— À la page 20, sous le titre: *Phrases. Français*,

«La 5<sup>e</sup> classe se sous-divise en deux bandes.

La 1<sup>e</sup> ceux qui lisent le français moins facile.

La 2<sup>e</sup> ceux qui lisent *la civilité imprimée en caractère de manuscrit*.

— Aux pages 22 et 23:

«Pour ceux de la 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> classe qui lisent le français plus difficile, *la civilité* et les manuscrits, on observera:

1° - que les écoliers lisent correctement, selon les remarques générales ci-devant et qui sont plus amplement spécifiées dans l'article de l'orthographe ci-après.

2° - On leur fera apprendre par cœur la valeur des accents, des points, et tout ce qui regarde l'orthographe, pour les faire lire ensuite par remarque, comme on verra ci-après.

3° - Lorsque les écoliers sont capables, dans la lecture du français, *on leur fait lire au commencement la Civilité*, ensuite quelques lettres de main faciles, comme les copies d'orthographes des écoliers, puis des contrats plus ou moins difficiles par rapport à leurs capacités, désignant par chiffres les leçons d'un chacun.

4° - Pour faciliter la lecture des manuscrits, on pourra faire un alphabet des différentes lettres de main, sur une table noire, et une autre table des syllabes, pour leur faire voir la liaison des lettres, des unes avec les autres, ainsi que des autres difficultés».

— À la page 29:

«Pour les livres des Écoles, les uns regardent l'usage des enfants, les autres celui du maître. Les enfants ne se serviront: 1° que du petit alphabet; 2° du grand alphabet; 3° du psautier; 4° des Pensées chrétiennes; 5° de l'Introduction à la vie dévote; 6° du Pédagogue ou Trompette; 7° du Catéchisme des Écoles; 8° de *la Civilité* et autres livres qui seront désignés».

— Aux pages 33 et 34:

*«Exercices qui se font à la fin de l'école. Dans les grandes écoles, après l'écriture, on emploiera, si le temps le permet, le matin ou le soir, un quart d'heure aux exercices suivants:*

Pour le lundi, on fera la dispute de l'arithmétique.

Le mardi, de l'écriture et de la lecture par remarque.

*Le mercredi, de la civilité.*

Le jeudi matin, de la manière de servir la messe.

Le vendredi, il sera bon de voir les livres des bons et mauvais points, pour châtier et récompenser ceux qui l'auront mérité pendant la semaine, et faire copier un thème de places aux écrivains l'après-midi.

Le samedi matin, on pourra discuter de l'orthographe et, le soir, le maître fera disputer certain nombre d'écoliers, les uns contre les autres, de toutes les demandes qui auront été faites pendant la semaine et, après une courte prière, le M(aître) fera le cat(échisme), expliquant ces demandes, ou quelque autre matière qu'il aura entreprise...»

À partir de toutes ces données, l'on peut — dans un premier temps — distinguer:

#### la «Civilité nouvelle»

dont parle le «Catalogue des livres des Écoles établies dans la Ville et le Diocèse de Lyon»

Qu'en savons-nous?

— Qu'elle était le livre de civilité des écoles établies dans la Ville et le Diocèse de Lyon.

#### «la civilité»

dont parle les «Règlements pour les Écoles de la Ville et Diocèse de Lyon»

Qu'en savons-nous?

— Qu'elle était «imprimée en caractère de manuscrit».

— Qu'elle servait comme manuel d'exercice de lecture, entre la lecture du «français plus difficile» et celle des «lettres de main faciles, comme les copies d'orthographe des écoliers, puis des contrats plus ou moins difficiles...»

— Qu'elle devait avoir quelque rapport avec «la dispute» qui avait lieu le mercredi matin ou le mercredi soir, pendant un quart d'heure.

Mais l'on ignore:

— en quels caractères elle était imprimée.

Mais l'on ignore:

— le titre exact de ce manuel: était-ce la *Civilité nouvelle*? était-ce le *Traité de la Civilité nouvellement dressé*?...

Notre hypothèse?... Les écoles de Charles Démià ont utilisé, successivement, deux manuels de civilité: le premier en caractères «de manuscrit» propres aux civilités; le second, en caractères romains, usuels. Le premier, c'est la *Civilité nouvelle* que nous connaissons (cf. ici, p.00). Le second, c'est le *Traité de la Civilité nouvellement dressé*, objet de notre chapitre. La *Civilité nouvelle* aurait été en usage jusqu'à la parution de l'*Anonyme lyonnais*, c'est-à-dire jusqu'en 1681 ou peu après.

Pour étayer cette hypothèse, nous aimerions pouvoir nous référer aux *Règlements* de Démià, dans leur teneur manuscrite. Nous n'avons à notre disposition que le texte imprimé de 1688, qui parle de «la civilité» sans autres précisions. Que disaient les copies manuscrites de ces *Règlements* qui ont été entre les mains des maîtres et des maîtresses du diocèse de Lyon jusqu'à la parution du traité de l'*Anonyme*? Parlaient-ils de «la *Civilité nouvelle*» ou se contentaient-ils, déjà, de dire «la civilité»?... Autrement dit, les *Règlements* imprimés sont-ils les premiers à employer l'expression «la civilité» pour désigner le manuel en usage dans les écoles — la correction tenant compte du changement de manuel et donc du titre de l'ouvrage?... À défaut de documents plus explicites, voici les arguments qui plaideraient en faveur de notre thèse:

— La *Civilité nouvelle* est une source très importante du traité de l'*Anonyme*: presque tout le texte est repris sous forme de questions et de réponses (cf. ici, p.207s).

— Le *traité de l'Anonyme* est édité et réédité à Lyon, en 1681, 1685, 1708, pour ne citer que les éditions connues; et c'est un texte qui vise, en priorité, un public d'enfants. Sa formule «questions-réponses» est bien adaptée à ces joutes scolaires que sont les «disputes», mieux adaptée, nous semble-t-il, qu'un texte suivi.

Résumons-nous, à l'aide de ce tableau:

<b>Hypothèse du F. Albert-Valentin:</b>	la Civilité nouvelle	<b>est</b>	le Traité de la Civilité nouvellement dressé
<b>Notre hypothèse:</b>	<b>Avant 1681</b> un premier manuel:  <i>la Civilité nouvelle</i> (en «caractère de manuscrit»)		<b>Après 1681</b> un second manuel: nourri de la substance de la Civilité nouvelle: <b><i>Le Traité de la Civilité  nouvellement dressé</i></b> (en caractères romains).

Le passage d'un manuel «en caractère de manuscrit» à un autre, composé en caractères romains, pourrait s'expliquer par une perspective pédagogique différente:

— *la lecture d'un manuel en «caractère de manuscrit»* est un apprentissage qui prépare à celui de la lecture des manuscrits proprement dits.

— l'usage d'un manuel en caractères romains, plus usuel, permet une pédagogie plus diversifiée. Le manuel peut devenir, successivement, livre de lecture, livre d'étude des règles de comportement et le point de départ de «la dispute de la civilité».<sup>4</sup>

<sup>4</sup> «Les moyens d'émulation sont, dans l'école lyonnaise, nombreux et divers. En premier lieu, on y revoit les "officiers" de l'école parisienne, auxquels s'ajoutent le "préfet de modestie, pour servir d'exemple durant la prière", le "maître des novices, pour styler les nouveaux" [...].

Mais le système favori de Demia, quand il s'agit de mettre en valeur les bons élèves, c'est la "dispute", la fameuse *disputatio* chère aux scolastiques, et qu'on adapte aux esprits et aux travaux enfantins. Ce n'est plus une controverse, c'est un concours. Chacun y va de sa petite science, par expositions successives ou par dialogues. [...]

Chaque année, une dispute beaucoup plus solennelle mettait en présence les enfants des différentes écoles. Elle occupait le temps du carnaval, constant objet du souci des anciens pédagogues. Demia y conviait le public par affiches à la main portant cette annonce:

"Thèse des écoles des pauvres. Il y a tel nombre d'enfants des écoles des pauvres de Lyon qui soutiendront thèse de tout le catéchisme; ils disputeront en outre de l'orthographe, civilité, méthode de faire oraison, etc ... en la grande école de Saint-Charles au Cameau, pendant les trois derniers jours de carnaval, depuis une heure de relevée jusqu'au soir. On distribuera des casaques, habits et autres prix aux plus capables..." (G. Rigault, I, p.79-80)

Les *Règlements* de Charles Démià ne distinguent pas nettement les deux usages possibles: le manuel de civilité comme livre de lecture plus difficile et le manuel comme livre d'étude et d'approfondissement des conduites civiles et chrétiennes.

#### livre de lecture plus difficile

1<sup>er</sup> livre de lecture → 2<sup>e</sup> livre de lecture → la civilité en caractères gothiques → la lecture des manuscrits

#### livre d'étude et d'approfondissement des conduites civiles et chrétiennes

De la lecture en caractères romains → à l'étude de la civilité → à la dispute

### C) «plusieurs choses que tout le monde sait et que d'autres ont écrit»

Notre auteur est un modeste. Il n'a pas jugé bon de signer son œuvre. Comme il n'a pas voulu faire œuvre originale: «On y a mis plusieurs choses que tout le monde sait et que d'autres ont écrit»... Les «choses que tout le monde sait», ce sont ces «règles de l'usage vivant» dont parle le titre du traité. Les «autres» qui «ont écrit», ce sont les auteurs de civilités dont les textes ont été exploités.

Il est difficile de déterminer ce qui vient directement des «usages vivants» et ce qui est dû aux sources littéraires: deux sources sont connues, mais il en existe d'autres sans doute. Par prudence, nous nous contenterons d'une étude un peu systématique de l'emploi des sources, quitte à relever, occasionnellement, tel ou tel remaniement de celles-ci qui semble relever du désir d'atteindre «l'usage vivant», “d'être à jour” comme nous dirions aujourd'hui.

#### \* *Le Traité de la Civilité nouvellement dressé et la Civilité nouvelle*

La *Civilité nouvelle* est une source importante du *Traité*. Mais ce qui constitue son caractère le plus original de manuel d'éducation familiale, «quasi moderne» selon Ph. Ariès, ne se retrouve plus dans l'œuvre de l'Anonyme lyonnais. Rien n'est repris des analyses psychologiques et des recommandations pédagogiques concernant la toute petite enfance (p.11-17). Rien n'est dit, non plus, de la «revue sur les actions de la journée» à travers laquelle «le maître, le père ou la mère» éclairent et éduquent la conscience de l'enfant. Rien n'est dit, enfin, du maître d'école et de son ministère d'éducation chrétienne. Le *Traité* vise d'abord — sinon exclusivement — un public d'enfants, d'écoliers. Un exemple assez significatif de ces choix et de ces refus:

## CN

Tout ce qui est béni profite.

L'action de grâce est une disposition pour obtenir de nouvelles faveurs. Les prières les plus longues ne sont pas les meilleures; les bonnes sont toujours assez longues: ne parlez pas beaucoup en priant, dit le Sauveur, et j'ose dire qu'il ne faut pas charger la mémoire de l'enfant de plusieurs oraisons, c'est les ennuyer et les dégoûter jusques à un point qu'on leur fasse avoir de la haine et de l'aversion pour ces saints exercices.

(p.33-34)

## Anonyme

D. Pourquoi doit-on prier Dieu au commencement de son travail?

R. Pour lui demander qu'il le bénisse, car tout ce que Dieu bénit, profite.

D. Que doit-il dire?

R. ...

D. Pourquoi doit-il prier Dieu avant le repas?

R. ...

D. Pourquoi doit-il prier Dieu après le repas?

R. 1. Pour le remercier de la nourriture qu'il lui a donné. L'action de grâce est une disposition pour obtenir de nouvelles faveurs.

(p.72)

L'appel à la prudence pastorale dans l'éducation à la prière n'est pas retenu...

Dans le domaine de la civilité proprement dite, l'Anonyme Lyonnais apparaît moins sensible au caractère "situé" des conduites de civilité et de bienséance. Pas de conseil comme celui-ci, renvoyant aux usages du milieu propre à l'enfant:

«Visitant ou saluant quelqu'un plus grand que vous, prenez garde à la coutume du pays, lui baisant les mains ou le bout de la robe, ou baisant premièrement votre main, lui montrant signe de révérence, vous abaissant comme il a été dit, selon l'usage du pays et la différence des personnes, des temps et des lieux». (C.N., p.92s)

Pas de notations, non plus, qui pourraient être l'ébauche d'une civilité adaptée au monde des petites gens, à celui «des artisans et des pauvres» pour lesquels travaillaient Démia et La Salle. Comme on aurait aimé voir se développer cette indication de la C.N.:

«Tout ainsi comme les artisans et autres personnes de basse condition, ne doivent se servir de beaucoup de cérémonies envers les Grands et Seigneurs; mais bien les respecter et honorer humblement: aussi ceux-ci les doivent traiter avec toutes sortes d'affabilité et courtoisie, se gardant de tout acte ou signe d'arrogance». (id.)

Le *Traité* n'est pas une civilité «d'artisans» et «de personnes de basse condition». L'auteur ne veut pas sortir d'un milieu qu'il a lui-même étroitement circonscrit: la bienséance et la civilité prônées par notre Anonyme semblent bien être celles que pratique le monde de la bonne bourgeoisie, celles des «salons» parisiens ou des ambassades, voire celles de la noblesse plus ou moins proche de la Cour. Non celles des provinces ou de l'étranger. Tout ceci reste vrai même si l'on peut se demander pourquoi le *Traité* n'a pas repris les longs développements de la C.N. concernant les festins et leurs multiples «services» (p.175-178) et les raffinements de la table: les meilleurs morceaux dans les viandes et les poissons, la présentation des fruits et des gâteaux (p.175-178, 182-196). Des raffinements sur lesquels s'attarde le «Résident général auprès des Cours du Nord», qu'était Antoine de Courtin et — chose inattendue — que ne juge pas superflus et inopportuns, un ascète comme J-B. de La Salle (cf. RB 204.4.254-255 et 265, CL 19 p.96-97 et 100)?...

Si le *Traité* de l'Anonyme lyonnais n'a pas été esclave de ce que lui offrait la Civilité nouvelle, il reste que ce qu'il a retenu est plus important que ce qu'il a refusé. Nous ne pouvons tout dire. Relevons ceci:

**a) La définition de la civilité**, selon la C.N., est reprise par le *Traité*: le rapprochement du texte de celle-ci avec ceux de la première édition lyonnaise et d'une édition plus tardive est intéressante.

#### CN

La civilité est un assemblage et un concours de vertus et de bonnes qualités qui rendent ceux qui les possèdent, agréables dans la conversation, aimables dans l'entretien, complaisants dans la familiarité, retenus dans le discours, accorts dans la hantise et tout à tous, dans les choses indifférentes et hors le vice, avec dessein de plaire à un chacun et n'offenser personne: on aime pour être aimé, on em-

#### Anonyme (édit.1681)

D. Qu'est-ce que la civilité?

R. C'est une science qui enseigne à nous régler avec modestie et avec honnêteté.

D. D'où vient la modestie?

R. De l'humilité: on est toujours modeste quand on est humble; comme on est toujours civil, quand on est modeste.

D. D'où vient l'honnêteté?

R. De l'usage, c'est-à-

#### Anonyme (édit.1708)

D. Qu'est-ce que la civilité?

R. C'est une manière honnête de vivre les uns avec les autres, par laquelle nous rendons avec agrément à un chacun ce qui lui est dû selon son âge, sa condition, son mérite et sa réputation, dans les temps et dans les lieux.

D. Y a-t-il de la différence entre la civilité et l'honnêteté extérieure?

R. Il n'y en a point. C'est la même chose.

brasse pour être chéri, on parle bien afin d'éviter les injures, on loue ce qui est à louer sans fâcherie, on blâme sans aigreur et sans médire ce qui est à reprendre.

Dans les diverses rencontres des compagnies, gardant toujours une déférence à l'égard d'un chacun, nous mettant au-dessous de tout dans l'apparence et dans notre propre estime, et relevant les autres par l'état que nous faisons de leur mérite, les humeurs les plus fâcheuses sont obligées à nous vouloir du bien.

Cet ordre de vivre regarde le corps et l'esprit; l'un comme le premier principe de toutes les actions morales, et l'autre comme un instrument conjoint et allié, sans lequel l'âme tant qu'elle est unie à la matière, ne saurait faire paraître ses intentions.

Ainsi il est à propos de former l'esprit à cet exercice louable, dès que l'enfant commence à donner des marques de son esprit,

dire de ce qui se pratique. Une chose est honnête, quand elle passe pour telle dans le monde.

D. Qu'est-ce qu'un enfant civil?

R. C'est celui qui rend à un chacun ce qu'il lui doit, qui se met au-dessous de tous dans l'apparence et dans sa propre estime, qui est tout à tous dans les choses indifférentes, et complaisant à un chacun, pourvu que Dieu ne soit point offensé.

D. La civilité regarde-t-elle l'esprit et le corps?

R. Oui, elle regarde l'esprit comme le premier principe de toutes les actions morales, et le corps comme un instrument sans lequel l'âme, qui lui est unie, ne peut faire paraître ses intentions.

D. Quand faut-il apprendre la civilité?

R. Il est à propos d'y former l'esprit, aussitôt qu'il commence à paraître

D. Expliquez plus particulièrement ce que c'est que l'honnêteté extérieure?

R. L'honnêteté extérieure est au regard de notre conduite extérieure envers le prochain ce que les traits bien proportionnés sont dans un visage. Ils le rendent beau et agréable. Il en est de même de l'honnêteté extérieure; car elle rend toute notre conduite, au regard du prochain, belle et agréable à tout le monde.

D. La coutume a-t-elle beaucoup de part à la civilité?

R. Oui, car il y a des manières d'agir qui sont proportionnées dans des temps et qui ne le sont pas dans d'autres; et il y a même des choses, qui conviennent dans des lieux et qui ne conviennent pas dans d'autres.

D. La civilité regarde-t-elle l'esprit et le corps?

R. Oui, elle regarde l'esprit, car il faut que l'esprit pense honnêtement ce qu'il faut rendre au prochain et l'ordonne pour le dire et le faire à propos; et elle regarde aussi le corps, parce que tout cela ne paraît au dehors que par le ministère du corps.

D. Quand faut-il apprendre la civilité?

R. Il est à propos d'y former l'esprit, aussitôt qu'il commence à paraître

et de son corps; aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme, qui l'anime et la gouverne. (p.8-11)

esprit, et le corps, aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme, qui l'anime et qui la gouverne.

D. Quel fruit retire un enfant de la civilité?

R. La civilité le rend retenu dans ses paroles et dans ses actions, agréable dans les compagnies et aimable dans l'entretien; de sorte que les humeurs les plus fâcheuses sont obligées à lui vouloir du bien. (p.1-3)

esprit, et le corps aussitôt qu'il est capable de recevoir les impressions de l'âme, qui l'anime et qui la gouverne.

D. Quel fruit un enfant retire-t-il de la civilité?

R. La civilité le rend retenu dans ses paroles et dans ses actions, agréable dans l'entretien et aimable dans les compagnies, de sorte que les personnes de l'humeur la plus fâcheuse sont obligées à lui vouloir du bien. (p.1-3)

La mise en parallèle de ces textes rend sensible, en particulier, deux choses:

— Entre la C.N. et le *Traité*, des concepts nouveaux se sont imposés. En particulier, ceux d'*honnête* et d'*honnêteté*; mais aussi, à partir des milieux ecclésiastiques d'abord puis dévots, ceux de *modeste* et de *modestie*.

— Entre les deux éditions du *Traité*, l'analyse et la compréhension des concepts se précisent. Mais, curieusement, les liens entre civilité et vertus chrétiennes se sont comme défaits: la civilité n'est plus «qu'une manière honnête de vivre les uns avec les autres» et les conduites civiles ne sont plus réglées par cette «modestie» qui «vient de l'humilité»...

**b) La description si pittoresque des prononciations provinciales**, par la C.N., est reprise presque textuellement par l'Anonyme lyonnais. Mais celui-ci — qui pourrait bien être un parisien ! — y ajoute une page (de son crû?) qui décrit avec non moins de liberté, les heureuses et moins heureuses prononciations de la capitale... J-B. de La Salle ne s'inspire que de fort loin, et peut-être pas du tout, de ses devanciers. Les conseils qu'il offre, dans ses RB, évitent toute allusion aux divers types de prononciations provinciales et même parisiennes. Ce sont des conseils proches de ceux que donnent les grammairiens de son temps.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> «Pour l'histoire de la prononciation, comme pour toute l'histoire de la langue, le XVII<sup>e</sup> siècle

Voici les passages parallèles:

**CN**

«La prononciation ne doit être traînante ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et forte; ni brusque, grossière, brouillonne; ni trop précipitée, aiguë et extravagante; ces défauts suivent les pays et les contrées; et comme les climats sont différents, les accents sont divers: à grand-peine peut-on trouver des personnes qui parlent de même façon.

**Anonyme**

«D. Quels défauts l'enfant doit-il éviter dans la prononciation?

R. Sa prononciation ne sera ni traînante, ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et sotte, ni brusque, ni grossière, ni brouillonne, ni trop précipitée, ni aiguë, ni extravagante.

D. D'où viennent ces défauts?

R. Ces défauts suivent les pays, et comme les cli-

**RB**

«Une chose qui est des plus importantes, quand on parle, est de bien faire sonner toutes les lettres et toutes les syllabes, et de prononcer tous les mots séparément les uns des autres. Il faut aussi ne pas manquer de prononcer la consonne qui finit un mot, lorsque ce mot est suivi d'un autre qui commence par une voyelle; on ne doit pas, au contraire, pronon-

est une époque de première importance. C'est alors en effet que se sont fixés les principes et que se sont élaborées les règles d'après lesquelles s'est établie la prononciation du français littéraire et officiel.

Les théoriciens du XVI<sup>e</sup> siècle [...] avaient bien essayé d'unifier et de régulariser la prononciation, mais ils n'y avaient pas réussi. En se reprochant mutuellement des erreurs, ils avaient contribué à distinguer les caractéristiques dialectales, ils n'avaient pas déterminé le type qui en était exempt et qui devait être considéré comme le modèle incontesté du bon usage. La prononciation de Paris commençait à prévaloir et à avoir la précellence, mais non l'autorité. Au reste les théoriciens eussent-ils été unanimes à vouloir lui donner cette autorité, qu'ils n'en avaient point le pouvoir. Des hommes de lettres, des grammairiens isolés étaient capables d'influencer d'autres écrivains ou d'autres grammairiens, non le public, encore étranger à l'idée de discipline grammaticale. Il fallait laisser venir des temps nouveaux où la Cour, la ville, la province elle-même allait éprouver des besoins d'ordre, grâce auxquels ceux qui parlaient de règle devaient s'assurer du prestige, et se faire reconnaître une fonction dans l'organisation de la police des esprits.

[...] Ce fut le rôle des salons. [...] Le beau langage était une des passions de cette société choisie, et une belle prononciation était la première pièce et la plus importante d'un beau langage, puisque ces arbitres du goût n'écrivaient guère, et parlaient seulement. [...]

L'idée d'avoir une prononciation fixée paraissait aussi simple à cette génération que l'idée d'avoir une orthographe invariable. En fait, elle s'est même réalisée plus vite. [...] Enseigner à prononcer uniformément, s'il se fût agi d'effacer les accents des provinciaux, eût été impossible; on n'y est point encore parvenu. Mais ce n'était point là ce qu'on prétendait. Le programme était plus modeste; il consistait seulement à adopter entre gens habitant tous Paris, et de condition voisine, c'est-à-dire ayant un fonds de parler commun, une manière uniforme et régulière de prononcer, puis à répandre cette manière et à l'imposer au monde élégant. (F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t.IV/1, p.169-171)

Autrement parle le Normand, en laissant couler ses paroles fil à fil, avec un ton de voix qui est à demi-mort.

Autrement le Picard, qui semble niaiser quand il raisonne.

Autrement le Breton, qui ne parle qu'à bâtons rompus et d'un air engourdi, et néanmoins pressé.

Autrement le Gascon, qui a la langue légère, prompte, aiguë, déliée, d'un ton perçant et a une impétuosité pareille à celle d'un torrent.

Comme le visage le plus beau est celui qui est le plus égal et qui a le moins de défauts, la prononciation la meilleure et la plus agréable est celle qui n'a aucune inclination ni élévation de voix qui importune l'ouïe ou, pour mieux dire, qui n'a point de nuances ni de changements, que pour donner à connaître les mouvements de notre esprit, duquel la parole est l'interprète.

mats sont différents, les accents aussi sont différents. On ne peut trouver deux personnes de différentes provinces qui parlent entièrement de même façon.

D. Comment parle le Normand?

R. Il laisse couler ses paroles fil à fil avec un ton de voix qui est à demi-mort.

D. Comment parle le Picard?

R. Il semble niaiser quand il discourt.

D. Comment parle le Breton?

R. Il ne parle qu'à bâton rompu et d'un air engourdi, mais néanmoins pressé.

D. Comment parle le Gascon?

R. Le Gascon, qui a la langue légère, prompte, aiguë et déliée, parle d'un ton perçant et d'une impétuosité pareille à celle d'un torrent.

D. Quelle est la prononciation la plus agréable?

R. Comme le visage le plus beau est celui qui est le plus égal et qui a le moins de défauts, aussi la prononciation la meilleure et la plus agréable est celle qui n'a aucune inclination ni élévation de voix, qui importune l'ouïe, ou pour mieux dire, qui n'a point de nuances et de changements que pour donner à

cer la consonne finale, lorsque la première lettre du mot suivant est aussi une consonne.

Il y a de deux sortes de défauts à éviter dans la prononciation; les uns regardent la prononciation en elle-même, les autres regardent la manière de prononcer.

À l'égard de la prononciation dans les discours ordinaires, il faut qu'elle soit égale et uniforme, et qu'on ne change pas à tout moment de ton, comme ferait un prédicateur.

Il faut aussi qu'elle soit toujours ferme, en sorte qu'on ne la baisse pas sur la fin des mots; au contraire, il faut prendre à tâche de prononcer plus fermement la fin des mots et des périodes que le commencement, afin qu'on puisse être toujours bien entendu. Il faut aussi qu'elle soit entière, sans omettre une seule lettre ni syllabe, qu'on ne la prononce tout à fait bien. Il faut enfin qu'elle soit tellement exacte, qu'on n'y change jamais une lettre en une autre.

Il y a différentes sortes de manières de prononcer très messéantes; il y en a qui prononcent d'une certaine manière molle, lente et même languissante; les gens qui prononcent ainsi

Ainsi en colère, on élève la voix; on ne dit jamais une injure tout bas; nous ne parlons pas doucement quand le dépit et la rage s'est emparé de notre cœur.

L'affligé parle peu: les soupirs ne donnent quasi point de lieu à l'entretien.

Qui s'amuse à cajoler sur le sujet de sa disgrâce ne souffre guère de mal.

Le silence est le langage d'une âme outragée de douleur.

La joie éveille la parole, et le désir l'anime, l'amour la cultive, la honte la retient, l'espérance la fortifie, le désespoir l'abaisse, la crainte la resserre.

On fuit le danger en criant; et celui qui va au devant du péril a des termes en bouche qui témoignent son cœur et sa valeur. Ces inflexions de voix qui donnent à connaître les agitations de l'esprit, étant naturelles, ne peuvent être censurées avec raison, sans vouloir bannir les passions dont l'usage peut être bon et mauvais, selon la rencontre des sujets et leur emploi.

(p.57-62)

connaître les mouvements de notre esprit, dont la parole est l'interprète.

D. Comment parle celui qui est en colère?

R. On élève la voix, lorsqu'on est en colère, on ne dit jamais une injure tout bas. Nous ne parlons pas doucement lorsque le dépit et la rage se sont emparés de notre cœur. On change de voix lorsque l'on parle avec passion.

D. Peut-on censurer ces inflexions de voix, qui font connaître les agitations de l'esprit?

R. Ces inflexions étant naturelles, elles ne peuvent être censurées avec raison sans vouloir bannir les passions, dont l'usage peut être bon et mauvais selon les rencontres.

D. Où se rencontre la prononciation la plus saine, la plus avenante et la moins odieuse?

R. À Paris. Cette ville qui est la capitale du Royaume a la prononciation la meilleure, la plus intelligible et qui fait moins paraître ses défauts.

D. Combien y remarque-t-on de prononciations différentes?

R. On y en remarque de six sortes.

La première est celle de l'Université, qui est austère et magistrale.

Il est très désagréables, et il semble qu'ils aient toujours à se plaindre en parlant. Cette prononciation marque en eux beaucoup de lâcheté et de mollesse dans leur conduite; ce défaut est plus ordinaire et est aussi plus tolérable dans les femmes que dans les hommes, et il n'y en a point cependant qui ne doivent s'efforcer de s'en corriger.

Il y en a d'autres dont la prononciation est pesante et grossière, et c'est le propre des paysans; ils ne peuvent corriger ce défaut qu'en adoucissant le ton de voix, et en ne faisant pas sonner si fort les mots et les syllabes.

Il y en a quelques-uns dont la manière de prononcer est dure et brusque, et cette manière de parler est fort malhonnête; il faut, pour s'en défaire, parler toujours doucement, avec attention sur soi et en témoignant aux autres de la bienveillance.

Quelques autres ont la prononciation aiguë et précipité; le moyen dont ils peuvent se servir, pour la changer, est de prendre toujours un ton de voix ferme et s'étudier à prononcer toutes les syllabes distinctement et avec attention. La prononciation

La seconde est celle du Palais, qui est grave, sévère, posée, modérée et conforme au lieu où l'on donne des Arrêts.

La troisième est celle de la Chaire qui est plus agissante, car les prédicateurs sont obligés d'exciter, dans les cœurs, de l'amour pour Dieu et pour le prochain, de la haine pour le vice et tous les sentiments d'une véritable piété. La quatrième est celle de la Cour, qui est flatteuse ou impérieuse, dissimulée et trompeuse.

La cinquième est celle des Bourgeois, qui est pesante, grossière et lente.

La sixième est celle des Marchés et des Halles, qui est criarde, injurieuse, querrelleuse, friponne et moqueuse.<sup>6</sup>

D. Un enfant doit-il éviter ces fautes de prononciation?

R. Il doit éviter les deux dernières, les autres peuvent se souffrir, ou plutôt, il doit prendre dans toutes ce qu'il y a de mieux pour faire une prononciation parfaite.<sup>7</sup> (p.23-27)

française doit être, en même temps, ferme, douce et agréable. Pour apprendre à bien prononcer, il faut commencer par parler peu, dire toutes les paroles les unes après les autres avec modération, prononcer distinctement toutes les syllabes et tous les mots, il faut surtout ne converser ordinairement qu'avec des personnes qui parlent purement et qui prononcent bien». (p.30-32)

<sup>6</sup> «On choisit, dans la prononciation de Paris, comme on avait choisi dans les mots de Paris. Il s'agissait toujours du beau langage, et ce beau langage ne pouvait être celui des gens de banlieue qui fréquentaient les marchés, ni celui des "mécaniques", ni celui des bourgeois. Aucun "accent" ne fut si étroitement surveillé et dénoncé que l'accent parisien; dès qu'il se séparait de celui des salons, il était condamné aussi sévèrement que celui des provinces». (F. BRUNOT, id. p.174)

<sup>7</sup> cf. Albert-Valentin, p.127

De l'Anonyme lui-même, ou inspirée d'une de ses sources, cette peinture des divers accents parisiens est révélatrice d'une conception "idéologique" de «la bonne société»; de cette société modèle, qu'il faut imiter, source des seules règles du savoir-vivre et même, à lire ce texte, du savoir-être. L'enfant «évitera» les prononciations «bourgeoises... et celles des marchés et des halles». L'idéal qui lui est proposé n'est représenté dans aucune des prononciations évoquées par l'auteur: l'enfant «doit prendre dans toutes ce qu'il y a de mieux pour faire une prononciation parfaite». L'invitation a de quoi surprendre chez un auteur qui a le souci d'une éducation chrétienne: la prononciation de la Cour peut-elle vraiment «se souffrir», elle «qui est flatteuse ou impérieuse, dissimulée et trompeuse»?...

**c) Le Traité de notre Anonyme s'intéresse à tout ce qui fait la vie de l'enfant.** Et donc à l'écolier. Si rien n'est repris de ce que dit du maître la C.N., tout — ou presque — de ce qu'elle dit de l'écolier trouve place dans le Traité. Ainsi:

#### CN

De l'étude.

Aussi bien le matin que l'après-dîner, étudier trois heures sans relâche, c'est trop; deux heures, c'est assez, et une heure, c'est peu pour y faire quelque progrès. L'enfant répètera à la maison ce qu'il aura appris à l'école ou au collège; ou bien il apprendra au logis ce qu'il doit réciter devant son maître, et il croira qu'il le peut rendre habile homme. Qui apprend, dit Aristote, doit avoir confiance en celui qui enseigne, suivre ses adresses et ses lumières, garder exactement les ordres qu'il aura pris; et se laisser aller totalement à sa conduite, travailler sous ses enseignements; ce sont les moyens de tirer les avantages de son travail et de sa peine.

(p.74-76)

#### Anonyme

De l'étude.

Quels sont les devoirs d'un enfant envers son maître?

R. 1. Il en aura bonne opinion, et il croira qu'il peut le rendre habile. *Qui apprend, dit Aristote, doit avoir confiance en celui qui l'enseigne.*

2. Il suivra ses adresses et ses lumières.

3. Il gardera exactement ce qu'il lui aura prescrit.

4. Il s'abandonnera entièrement à sa conduite.

D. Quel profit retirera-t-il, s'il s'acquitte de ces devoirs?

R. Il avancera beaucoup en peu de temps.

D. Comment faut-il qu'il se comporte dans l'école ou dans la classe?

Durant le temps qu'il faut étudier, si vous êtes en compagnie d'autres, vous ne ferez aucun bruit, et ne lirez si haut que soyez entendu de vos compagnons qui étudient; semblablement, il est messéant d'étudier ou lire autres livres outre propos, tandis que le maître explique sa leçon; comme aussi d'empêcher ses compagnons d'être attentifs.

Écoutez le maître ou régent, ne frétillez point en vous-même, ne pouvant vous tenir en place, faisant de l'entendu et du suffisant au mépris des autres. (p.120s)

R. 1. Il s'abstiendra de faire du bruit, soit en parlant trop haut, soit en causant avec les autres.

2. Il y observera exactement le silence principalement durant la leçon et lorsque le maître parle.

3. Il sera attentif à toutes les instructions qu'on lui donnera.

D. Doit-on étudier seulement dans l'école ou dans la classe?

R. Non, il répètera dans la maison ce qu'il aura appris dans l'école, et il apprendra la leçon qu'il doit réciter devant le maître.

D. Combien de temps étudiera-t-il par jour?

R. Il étudiera deux heures le matin et deux heures après-dîner. Étudier trois heures sans relâche c'est trop, et n'étudier qu'une heure c'est peu pour faire quelque progrès. (p.99s)

**d) Voici comment notre Anonyme compose une de ses sections, à partir d'un passage de la C.N. Ici encore, la toute première édition lyonnaise du Traité s'inspire davantage de la source:**

#### CN

Du déjeuner.

L'enfant étant en état de croissance a besoin de nourriture; le premier repas sera le déjeuner, à sept ou huit heures pour le plus tard. Ce festin n'a que faire de cuisinier: le pain seul est la viande la plus comode et la plus utile; l'eau servira de breuvage, s'il a

#### Anonyme (1681)

Section I. Du déjeuner

D. Comment appelez-vous le premier repas de l'enfant?

R. Le déjeuner.

D. À quelle heure se fera-t-il?

R. À sept ou à huit pour le plus tard.

D. Pourquoi doit-il déjeuner?

#### Anonyme (1708)

Section I. Du déjeuner

D. Comment appelez-vous...

R. ...

D. À quelle heure le fera-t-il?

R. À sept ou à huit pour le plus tard. Cela dépend du lever.

D. Pourquoi doit-il...

R. ...

soif; si l'enfant est incommodé ou infirme, on y ajoutera quelque œuf ou quelque bouillon, ou quelque autre délicatesse propre à sa guérison; ce doit être par forme de médecine et de remède, et non pas par ordinaire; si sa faiblesse requiert du vin, ce doit être pour faire changer l'eau de couleur, plutôt que de lui en donner le goût: il ne faut pas les accoutumer à la boisson qui trouble l'esprit et fait perdre l'usage de la raison; il n'y a point de débauche qui ne soit fille de l'intempérance, ni de crime dont un ivrogne ne soit capable, ni de vertu qui ne se noie et ne se perde quand elle nage dans cette liqueur.

(p.72-74)

R. Parce qu'étant en état de croître, il a besoin de nourriture.

D. De quoi sera composé ce repas?

R. Ce festin n'a pas besoin de cuisinier. Le pain seul est la viande la plus commode et la plus utile. L'eau lui servira de breuvage, s'il a soif.

D. Doit-il boire du vin?

R. Il ne doit point s'accoutumer à un breuvage qui trouble l'esprit et fait perdre l'usage de la raison.

D. Doit-il manger et boire beaucoup à son déjeuner?

R. Non, manger trop de pain et boire beaucoup le matin détruit la santé et l'esprit des enfants. (p.61s)

D. De quoi ce repas sera-t-il composé?

R. ...

D. Doit-il boire du vin?

R. Il ne doit pas s'y accoutumer de si bonne heure.

D. Doit-il manger et boire beaucoup à déjeuner?

R. ...

(p.118s)

**\* Le Traité de la Civilité nouvellement dressé et le Nouveau traité de la Civilité qui se pratique en France, d'Antoine de Courtin**

L'Anonyme lyonnais a beaucoup exploité la civilité d'Antoine de Courtin. Dès la *Préface*. Celle-ci s'inspire des pages de *Conclusion du Nouveau traité de la Civilité qui se pratique en France*:

**Courtin**

«Ce n'est pas que pour faire ce Traité on se soit servi d'aucuns livres de pareil sujet, on sait bien que pour les préceptes de civilité, qui dépendent de l'usage, ces anciennes règles nuisent plutôt qu'elles ne servent; et que, par conséquent, il vaut mieux consulter l'usage vivant que l'usage mort. Que si, toutefois, nous nous étions ren-

**Anonyme**

«On a dressé ce nouveau traité de civilité à la prière de bien des gens, qui se plaignent depuis longtemps, que l'on n'a rien d'exact et de familier tou-

contrés avec ceux qui en ont écrit, comme il est probable, qu'entre tant de personnes de mérite qui font profession d'instruire la jeunesse, et qui s'y appliquent avec tant de zèle, il s'en sera trouvé qui n'auront pas oublié de lui prescrire des règles touchant la civilité; puisqu'elle fait une des plus nécessaires parties de l'instruction, ou du moins celle qui paraît davantage et plus fréquemment aux yeux du monde. Que si, dis-je, nous nous sommes rencontrés avec quelques-uns, nous ne voulons pas finir sans les prier d'être eux-mêmes, à notre égard, civils et courtois, et de ne pas trouver mauvais que nous les ayons imités en quelque chose.

En effet, à le prendre même à la rigueur, comme nous sommes semblables, eux et nous, en cette rencontre, à ceux qui compilent des lois qu'ils n'ont pas faites et dont, par conséquent, ils seraient ridicules de se faire un mérite; nous n'avons pas lieu non plus, ni eux ni nous, de nous offenser s'il y en a qui joignent leur travail au nôtre, puisqu'ils n'offrent rien de ce qui est à nous. Aussi verrons-nous avec beaucoup de joie, que d'autres prennent comme de main en main le pinceau que nous leur présentons, et qu'ils perfectionnent ce que nous ne venons que d'ébaucher. [...]

De plus, cet usage dont nous venons de parler, ne permet pas que la plupart de ces sortes de lois soient immuables. Il y en a plusieurs qui ont déjà changé, et je ne doute pas qu'il n'y en ait quantité de celles-ci qui changeront de même à l'avenir.

L'Anonyme reconnaît la dette qu'il a contractée envers ses sources. Courtin ne nie pas avoir «imité en quelque chose» divers auteurs (dont la C.N., sans doute), mais il s'en est plus nourri qu'il ne s'en est servi. Courtin n'est pas un «plagiaire». L'Anonyme avoue, sans ambages: «on s'est servi de tout ce que l'on a pu rencontrer de bon sur ce sujet»...

Il y avait peu de notations, chez Courtin, qui pouvaient étoffer les deux premiers chapitres de l'Anonyme (De toutes les parties du corps — Du lever et du coucher): de «toute la civilité puérile», comme dit le F. Albert-Valentin,<sup>8</sup> 5 ou 6 paragraphes ont été retenus. Citons ceux-ci, qui sont passés dans les RB:

chant les mœurs honnêtes des enfants et des grandes personnes de tous états. On y a mis plusieurs choses que tout le monde sait et que d'autres ont écrit; et on a consulté l'usage vivant que l'on a suivi.

Ceux qui viendront après nous pourront le changer, comme nous changeons l'usage de ceux qui nous ont précédé. Enfin, on s'est servi de tout ce que l'on a pu rencontrer de bon sur ce sujet, et on y a renfermé d'une manière méthodique et en forme de dialogue tout ce que les enfants et toute sorte de gens peuvent et doivent pratiquer pour être honnêtes et civils».

<sup>8</sup> *Édition critique*, p.129

## Courtin

Que si elle éternuait, il ne faut pas lui dire tout haut, *Dieu vous assiste*, mais il faut seulement se découvrir et faire une profonde révérence, faisant ce souhait intérieurement.

Et si la nécessité nous oblige nous-mêmes d'éternuer, il faut tâcher de le faire doucement, et non comme certaines gens qui en ébranlent la maison par les fondements; ce qui est très importun aux personnes qui nous entendent. (p.55)

C'est aussi contre le respect de se prendre une dent avec l'ongle du pouce, pour exprimer un dédain; comme quand on dit: *Je ne m'en m'en soucie non plus que de cela*, tirant le bout de la dent avec l'ongle du pouce; la même chose est de faire nargue avec les doigts, etc. (p.39)

## Anonyme

D. Que doit-on faire lorsqu'un autre éternue?

R. Il ne faut pas dire tout haut: *Dieu vous bénisse* ou *Dieu vous assiste*, pour lui désirer la santé et le salut, mais il faut seulement se découvrir et faire une profonde révérence, faisant ce souhait tout bas [*1<sup>e</sup> édition: plus intérieurement*], particulièrement si c'est à des personnes à qui l'on doit du respect.

D. Que faut-il faire si la nécessité nous oblige nous-mêmes d'éternuer?

R. Il ne faut pas s'empêcher d'éternuer ni aussi s'efforcer d'éternuer plus haut que de coutume, pour montrer ses forces, car cela sent l'insolent, mais il faut tâcher d'éternuer doucement, faire ensuite la révérence et remercier ceux qui font des vœux pour nous. (p.18)

D. Doit-il prendre une de ses dents avec l'ongle du pouce pour exprimer un mépris, comme quand on dit: *Je ne m'en soucie pas plus que de cela*, tirant le bout de la dent avec l'ongle?

R. Non, cela est contre la bienséance. (p.22)

## RB

Lorsqu'on se sent disposé à éternuer, il ne faut pas s'en empêcher, mais il est à propos de tourner tant soit peu son visage de côté et de le couvrir de son mouchoir, et puis éternuer le plus doucement et avec le moins de bruit qu'il est possible; il faut ensuite remercier honnêtement la compagnie qui aura salué, en lui faisant la révérence.

Quand quelqu'un éternue, il ne faut pas dire tout haut: *Dieu vous bénisse* ou *Dieu vous assiste*, on doit seulement, sans proférer aucune parole, se découvrir et faire la révérence, et la faire profonde, en se baissant tout bas, si c'est à l'égard d'une personne à qui on doit beaucoup de respect. (p.23s = RB 107.1.72-73)

C'est une incivilité très grande de se prendre une dent avec l'ongle du pouce pour exprimer un dédain ou un mépris de quelque personne ou de quelque chose; et il est encore plus mal de dire en le faisant: *Je ne m'en soucie non plus que cela*

(p.27 = RB 108.1.82)

Il serait bon aussi et tout à fait de la bienséance, que tout le monde s'accoutumât, dans l'église, à cracher dans son mouchoir, comme nous avons dit qu'il fallait faire chez les Grands: ordinairement, il n'y a point de pavé d'écurie si sale et si dégoûtant que celui de la maison de Dieu.

(p.99)

D. Que doit-il faire s'il a besoin de cracher, étant dans l'église?

R. Il serait de la bienséance que tout le monde s'accoutumât d'y cracher dans son mouchoir, aussi bien que chez les Grands, car il n'y a point ordinairement de pavé d'église si sale et si dégoûtant que celui de la maison de Dieu. (p.32s)

Il serait aussi de la bienséance que chacun s'accoutumât à cracher dans son mouchoir lorsqu'on est dans les maisons des Grands, et dans toutes les places qui sont cirées ou parquetées; mais il est bien plus nécessaire de prendre l'habitude de le faire lorsqu'on est dans l'église. Le respect qu'on doit avoir pour ces lieux consacrés à Dieu, et destiné à y rendre à Dieu le culte qui lui est dû, demande qu'on les tienne très propres et qu'on y fasse honneur, jusqu'au pavé même sur lequel on marche; et cependant il arrive souvent qu'il n'y a point de pavé de cuisine, ou même d'écurie plus sale que celui de l'église, quoiqu'elle soit la demeure et la maison de Dieu sur la terre.

(p.33s = RB 110.1.98-99)

Les chapitres III (Des habits), V (De l'étude et de la récréation), VI (De la nourriture), VII (Des visites), VIII (De l'entretien), IX (Des lettres) de l'Anonyme sont fort redevables à la civilité de Courtin. Beaucoup de sections reprennent son texte, avec peu d'apports propres. Voici deux sections, l'une reprise par J-B. de La Salle, l'autre non.

### Courtin

La loi que l'on doit indispensablement observer pour la propreté, c'est la mode: c'est sous cette maîtresse absolue qu'il

### Anonyme

Section II - De la mode.  
D. Quelle est la loi que l'on doit observer, indispensablement, pour la propreté?

### RB

Ce qui peut le mieux régler la propreté des habits est la mode; on doit indispensablement la suivre; car, comme l'esprit de l'homme

faut faire ployer la raison, en suivant, pour nos habits, ce qu'il lui plaît d'ordonner, sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la vie civile.

Cette mode a les deux mêmes extrémités vicieuses, que celles dont nous venons de parler: l'excès de négligence, l'excès d'affectation; l'un et l'autre font passer la personne pour ridicule. En effet, si une personne quelque modeste et retirée qu'elle soit, veut se raidir contre cette mode qui est un torrent, en paraissant par exemple, devant le monde, avec un chapeau pointu, à présent qu'ils se portent bas de forme, elle se mettra au hasard d'être couru et montré au doigt. (p.70)

...Ceux qui ont du jugement et de la sagesse retranchent, autant que cela se peut, le luxe et la fadaise des modes, et les réduisent à quelque utilité, à quelque commodité, et surtout à la modestie, qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien, comme nous l'avons mise pour fondement de ce Traité; et il se fait alors une

R. C'est la mode. Nous devons nous y soumettre en suivant, pour nos habits, ce qu'il lui plaît d'ordonner.

D. Y a-t-il des extrémités à éviter dans la mode?

R. Oui, elle a les deux mêmes extrémités vicieuses que la propreté, savoir l'affectation et la négligence.

D. Comment un enfant doit-il suivre la mode?

R. 1. Il ne doit pas s'opposer au torrent.

2. Il ne doit pas aussi suivre la mode des premiers, ni la quitter le dernier, comme de vouloir porter un chapeau pointu, quand ils se portent bas de forme: c'est se mettre au hasard d'être couru et d'être montré au doigt.

D. Doit-on suivre entièrement la mode?

R. Il faut retrancher le luxe et la fadaise de la mode, et la réduire à la modestie qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien. Il ne faut pas croire qu'une mode capricieuse et bizarre soit raisonnable et modeste.

(p.51s)

est fort sujet au changement, et que ce qui lui plaisait hier, ne lui plaît pas aujourd'hui, on a inventé, et on invente tous les jours de différentes manières de s'habiller, pour satisfaire cet esprit changeant; et qui voudrait s'habiller aujourd'hui, comme on s'habillait il y a trente ans, passerait pour ridicule et pour singulier. Il est cependant de la conduite d'un homme sage de ne jamais se faire distinguer en rien.

On nomme *Mode* la manière dont on fait les habits dans le temps présent; on doit s'y conformer aussi bien dans le chapeau et dans le linge, que dans les habits; et ce serait contre la bienséance qu'un homme portât un chapeau à haute forme ou à grands bords, lorsque tout le monde en a un d'une forme basse et de petits bords.

(p.62 = RB 203.1.168-169)

La trop grande négligence, dans les habits, n'est pas moins à éviter que la trop grande curiosité. Ces deux excès sont également blâmables, l'affectation est contraire à la loi de Dieu, qui condamne le luxe, et la vanité dans les habits et dans tous les ornements extérieurs. La négligence dans les habits est une marque qu'on ne fait pas atten-

espèce de paradoxe, en ce que la mode qui est capricieuse, bizarre, et souvent scandaleuse, devient raisonnable et modeste.

(p.72)

tion à la présence de Dieu, ou qu'on n'a pas assez de respect pour lui; elle fait aussi connaître qu'on n'a pas de respect pour son propre corps, qu'on doit cependant honorer comme le temple animé du Saint Esprit et le tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent. (p.61s = RB 203.1.166)

Il ne faut pas cependant donner d'abord dans toutes les modes; il y en a qui sont capricieuses et bizarres, comme il y en a qui sont raisonnables et bienséantes, et de même qu'il ne faut pas s'opposer à celles-ci, il ne faut pas aussi suivre indiscrettement les autres qui, ordinairement, ne sont suivies que par un petit nombre de personnes et ne sont pas de longue durée.

La règle la plus sûre et la plus raisonnable, touchant les modes, est de n'en être pas l'inventeur, de n'être pas des premiers à s'en servir, et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus personne qui les suive pour les quitter. (p.63 = RB 203.1.170)

On le voit, tout ce que dit l'Anonyme se retrouve dans la civilité de Courtin; sauf, cependant, ce conseil en forme de maxime: l'enfant «ne doit pas suivre la mode des premiers, ni la quitter le dernier». Conseil qui, repris, en une belle formule, par J-B. de La Salle, devient «la règle la plus sûre et la plus raisonnable, touchant les modes».

Et voici la seconde section, nourrie en grande partie de passages de Courtin et qui n'a eu aucun écho dans les RB:

## Courtin

Mais il est bon de savoir aussi qu'il y a différentes sortes de familiarité.

L'une qui ne se cache de rien, non pas même de ce qui est déshonnête: et c'est la familiarité dont usent les personnes qui ont perdu tout sentiment pour l'honneur; et, par conséquent, ce n'est pas celle dont nos jeunes gens doivent user. Au contraire, ils ne doivent jamais ni rien dire, ni rien faire, quelque liberté qu'ils ayent, qui ne porte le caractère d'un esprit bien fait et qui sent son bien.

Il y en a une autre qui sert de prétexte pour prendre partout, impunément, ses commodités, et aller à ses fins aux dépens des autres; et c'est une espèce de filouterie, dont certains usent, pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres. Cette liberté est choquante et tout à fait indigne d'une âme bien née.

Il y en a une autre qui est le symbole de l'amitié, et c'est celle-ci dont doivent user les égaux entre honnêtes gens. Ce qui fait voir qu'ils doivent absolument régler leur conduite, à leur égard, sur le principe d'amitié, et qu'ils doivent, par conséquent, éviter en toutes choses de se choquer et de se fâcher les uns les autres. Ils doivent chercher toutes occasions de plaire à leurs égaux; ils doivent même leur porter de l'honneur, non un honneur de cérémonie, comme nous venons de dire, mais d'amitié, ainsi que font, entre eux, les véritables amis. C'est pourquoi, comme pour vivre dans la bienséance avec les personnes supérieures, l'unique règle est de les considérer partout plus que soi-même, l'unique règle aussi pour vivre dans la bienséance avec les personnes égales, est de les considérer partout comme soi-même.

## Anonyme

Section VIII - De la familiarité.

D. Combien y a-t-il de sorte de familiarité?

R. Il y en a de trois sortes.

La première est celle qui ne se cache de rien, non pas même de ce qui est déshonnête. C'est la familiarité dont usent les personnes qui ont perdu tout sentiment d'honnêteté.

La seconde est celle qui sert de prétexte pour prendre partout, impunément, ses commodités et aller à ses fins aux dépens des autres. C'est une espèce de filouterie dont certains hardis usent pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres.

La troisième, qui est le symbole de l'amitié, est celle dont usent les égaux (entre les honnêtes gens) qui se connaissent particulièrement.

D. Qu'est-ce que cette familiarité?

R. C'est une honnête liberté, que des personnes qui parlent ou agissent ensemble, prennent entr'elles, qui, par une certaine convention tacite et réciproque, leur fait prendre en bonne part ce qui les choquerait, étant pris à la rigueur.

D. Doit-il y avoir de la familiarité entre tous les égaux?

R. La familiarité entre les égaux, qui se connaissent beaucoup, est une bienséance; entre ceux qui se connaissent peu, c'est une incivilité; et entre ceux qui ne se connaissent point, c'est une légèreté d'esprit.

D. Comment les égaux, qui se connaissent beaucoup, doivent-ils se comporter les uns envers les autres?

R. 1. Ils doivent éviter en toutes choses de se fâcher.

2. Chercher en toutes occasions de plaire les uns aux autres.

D'où il s'ensuit que c'est une certaine incivilité, et très incommode à une compagnie de personnes égales, de vouloir se faire considérer par-dessus les autres, de faire attendre, de régler tout le monde à ses heures, de faire dépendre de son goût celui des autres, de s'attribuer les meilleures choses, de s'ériger en maître et en contrôleur, etc. (p.219-220)

D'égal à égal, si on se connaît beaucoup, la familiarité est une bienséance; si on se connaît peu, elle est une incivilité; et si on ne se connaît point du tout, elle ne saurait être qu'une légèreté d'esprit.

D'inférieur à supérieur, si on se connaît beaucoup, ou si on se connaît peu (à moins d'un commandement exprès) la familiarité est une effronterie; et si on ne se connaît point du tout, c'est une insolence et une brutalité.

De supérieur à inférieur, la familiarité est toujours dans la bienséance, et elle est même obligeante pour l'inférieure qui la reçoit. (p.15s)

Où il est bon d'avertir aussi qu'il faut que les termes conviennent ensemble, comme: vous eûtes la bonté de me faire cette grâce, et non pas: ce service; car service, amitié, ne conviennent qu'à personnes égales, ou de supérieur à inférieur.

(p.31)

3. Se porter de l'honneur, non un honneur de cérémonie mais d'amitié, ainsi que font entre eux les véritables amis.

4. Les considérer partout comme soi-même.

D. Doit-il y avoir de la familiarité entre un inférieur et un supérieur?

R. Si l'on se connaît beaucoup ou peu (à moins d'un commandement exprès) la familiarité est une effronterie; et si l'on ne se connaît point, c'est une insolence et une brutalité.

D. Comment l'inférieur doit-il se comporter envers le supérieur?

R. 1. Pour vivre dans la bienséance, il doit le considérer partout plus que lui-même.

2. Il faut que les termes, dont il se servira, lui conviennent; il dira, par exemple: vous eûtes la bonté de me faire cette grâce, et non pas: ce service ou cette amitié, car ces mots service et amitié ne conviennent qu'aux personnes égales ou de supérieur à inférieur.

D. Doit-il y avoir de la familiarité entre un supérieur et un inférieur?

R. 1. Un enfant ne doit faire aucune familiarité avec des valets et des servantes; non seulement à cause du mépris, mais à cause qu'il apprendrait plutôt la malice d'un laquais qu'il ne prendrait les qualités et l'humeur d'un bon maître.

2. Il s'abstiendra de tutoyer toutes les personnes qui sont au-dessous de lui, et il leur dira vous. (p.115-117)

Lorsque l'Anonyme envisage — avec sa source — l'attitude de l'inférieur envers les supérieurs, il en souligne la dépendance. Mais lorsque, s'écartant de sa source (dans la toute dernière question), il revient à «l'enfant» auquel s'adresse en priorité son manuel de civilité, il souligne surtout la distance socio-culturelle, et même morale, qui le sépare des domestiques qui le servent: «Un

enfant ne doit faire aucune familiarité avec des valets et des servantes; non seulement à cause du mépris, mais à cause qu'il apprendrait plutôt la malice d'un laquais qu'il ne prendrait les qualités et l'humeur d'un bon maître... L'on peut se poser cette question: combien d'écoliers, fréquentant les petites écoles de Dé-mia pouvaient se flatter de devenir, un jour, ce «bon maître» ayant à ses ordres «des valets», «des servantes» et «un laquais»?...

#### LE CHAPITRE IV DU TRAITÉ DE LA CIVILITÉ NOUVELLEMENT DRESSÉ ET SES SOURCES

Le **Chapitre IV** de l'*Anonyme*, intitulé «*Des choses saintes*», traite de thèmes que les divers manuels de catéchisme ont l'habitude de développer:

- Section I - De la prière du matin et du soir
- Section II - De l'Angelus
- Section III - Des prières pendant la journée
- Section IV - De l'église
- Section V - De l'eau bénite
- Section VI - Prier Dieu dans l'église
- Section VII - De la messe
- Section VIII - De la procession
- Section IX - Du prône et du sermon
- Section X - Du pain bénit
- Section XI - Du Baptême
- Section XII - De la Confirmation
- Section XIII - De la première communion
- Section XIV - De la communion
- Section XV - Du Saint-Sacrement
- Section XVI - De la Pénitence
- Section XVII - De l'Extrême-Onction
- Section XVIII - De l'Ordre
- Section XIX - Du Mariage

Pour traiter de ces thèmes, notre Anonyme a senti le besoin de recourir à des ouvrages dont les auteurs avaient d'évidentes préoccupations pastorales. Il s'agit, d'un côté, du catéchisme adopté par Mgr de Bar, évêque de Lectoure en

1689 et attribué à un «prêtre missionnaire» Jean Le Coreur; de l'autre, d'une conduite des écoles bien connue, *L'école paroissiale*, de Jacques de Batencour.

**a) «Les principaux devoirs du chrétien»**

Le catéchisme de Jean Le Coreur a paru sous divers titres, mais toujours sous le voile de l'anonymat. À Lyon, tout d'abord, chez Jean Certe — l'éditeur-libraire qui diffusera le *Traité de la civilité nouvellement dressé...* sous le titre: «*Les principaux devoirs du chrétien contenus dans l'explication 1° du Symbole des apôtres, 2° de l'Oraison dominicale, 3° des Commandements de Dieu et de l'Église, 4° des Sacrements, 1683*»; puis à Paris, sous l'autorité de Mgr de Bar. L'auteur est un bon théologien, un spirituel et un pasteur,<sup>9</sup> c'est ce que relèvent les docteurs chargés d'examiner le catéchisme: «ce qu'il y a de particulier dans ce livre, et qui lui fera trouver son rang parmi une infinité d'autres, qui traitent de la même matière; c'est qu'après avoir expliqué fort au long la doctrine de l'Église, il s'attache aux plus ordinaires de ses cérémonies et de ses usages, dont il fait connaître le véritable esprit par des raisons capables de fermer la bouche à tous ceux qui voudraient la décrier sous prétexte de quelques-uns de ces usages, qu'ils ne regardent que superficiellement, sans les approfondir. Enfin, pour faire en un mot l'éloge de ce livre, et qui sera aussi celui de son auteur, c'est qu'il a été composé par un pieux ecclésiastique, qui sait parfaitement notre Religion, et qui après avoir travaillé longtemps, et avec succès, à l'instruction des fidèles de tout sexe, de tout âge et de toute condition, donne ici au public ce qu'une longue expérience lui a fait connaître de plus intelligible à tout le monde».<sup>10</sup> Rien ne transparait, dans les passages dont s'est inspiré l'*Anonyme*, des positions de type janséniste que manifeste, parfois, le catéchisme de Le Coreur. Ce sont, d'ailleurs, les données les plus concrètes de la vie de prière et des cérémonies liturgiques qui intéressent l'auteur de notre civilité et qu'il relève. On remarquera, cependant, la teinte rigoriste des références bibliques et théologiques que prennent certains passages de la Section XVI de l'*Anonyme* et de la leçon correspondante de Le Coreur traitant de la Pénitence. Cinq «sections» de l'*Anonyme* sont redevables aux *Principaux devoirs du chrétien*, les emprunts étant souvent fort proches du plagiat.

<sup>9</sup> Cf. notre *Jean-Baptiste de La Salle; le message de son catéchisme*, Casa generalizia FSC, 476, Via Aurelia, Rome, 1984, p.69-86.

<sup>10</sup> Approbation du 22 décembre 1687, à Paris, et signée: Brejer, de Rivière, Boytar.

## Anonyme

### Section V.

#### De l'eau bénite.

D. Comment un enfant doit-il prendre de l'eau bénite?

R. Il quittera ses gants, avant que de la prendre; il la prendra avec le doigt du milieu de la main droite et il la mettra sur le front en forme de croix.

D. Quelles paroles dira-t-il en la prenant?

R. Il dira avec foi et avec piété, *Asperges me hyssopo, et mundabor; lavabis me et super nivem dealbabor.* C'est-à-dire, Vous me purifierez avec l'hysope, et je serai pur; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.

D. S'il entre dans l'église ou s'il en sort avec une personne de qualité que doit-il faire?

R. Il prendra le devant sans empressement pour lui présenter de l'eau bénite; ensuite il se placera derrière.[...] (p.75-76)

### Section XII.

#### De la Confirmation.

D. Un enfant doit-il recevoir le sacrement de la Confirmation, avant que de faire sa première communion?

R. Oui, mais avant que de recevoir la Confirmation, il doit y être bien disposé, et être capable de vivre selon la sainteté de ce sacrement.

D. Que doit-il faire la veille de la Confirmation?

R. 1. Il aura la dévotion de jeûner pour se préparer à recevoir ce sacrement.

2. Il se fera couper les cheveux principalement sur le front.

## Le Coreur

### De l'eau bénite.

#### XXV<sup>e</sup> leçon.

D. Qu'est-ce que l'eau représente dans la Sainte Écriture?

R. Le Saint-Esprit [...]

...

D. Comment doit-il la prendre?

R. Il quittera ses gants, avant que de la prendre; il la prendra avec le doigt du milieu de la main droite, et il la mettra sur le front en forme de croix.

D. Quelles paroles dira-t-il en la prenant?

R. Il dira avec foi et avec piété, *Asperges me hyssopo et mundabor, lavabis me et super nivem dealbabor,* c'est-à-dire, Vous me purifierez avec l'hysope, et je serai pur, vous me laverez, et je serai plus blanc que la neige.

D. Que demande-t-il à Dieu par ces paroles?

R. Il demande qu'il purifie son cœur par l'eau de la grâce, comme il l'a purifié par le Baptême. (p.431-432)

### De la nécessité de la Confirmation.

#### XVII<sup>e</sup> leçon.

[...]

D. Tous les enfants qui ont l'usage de la raison, peuvent-ils être confirmés?

R. Oui, pourvu qu'ils soient instruits, qu'ils soient bien disposés et qu'ils soient capables de vivre selon la sainteté de la Confirmation. (p.256-257)

### Des dispositions à la Confirmation.

#### XXIII<sup>e</sup> leçon.

D. Que doit-on faire, lorsqu'on est en état de recevoir ce sacrement?

R. I. Quant au corps:

1. Il faut se tenir dans une grande mo-

3. Il préparera un bandeau de toile blanche, qui soit double, long du tour de la tête et large de la largeur de son front, bien net, où il y ait des cordons pour le lier, sinon il aura soin de porter des épingles pour l'attacher.

D. Que doit-il faire, lorsqu'il est en état de recevoir le sacrement de la Confirmation?

R. 1. Il se tiendra dans une grande modestie, dans le silence et à genoux.

2. Il sera propre sans afféterie et sans vanité.

3. Il tiendra la tête modestement levée et les mains jointes.

4. Il aura sur le bras gauche son bandeau, et à la main droite le billet de son curé, pour faire voir qu'il est suffisamment instruit et qu'il a reçu le sacrement de Pénitence.

5. Il priera l'évêque de changer son nom s'il n'est pas d'un saint, ou s'il est à propos de le changer pour quelque autre raison.

D. Que doit-il faire après avoir reçu ce sacrement?

R. 1. Il attendra la bénédiction de l'évêque, à genoux en priant Dieu.

2. Il la recevra avec respect, avec foi et dévotion, comme la bénédiction de Jésus-Christ, que l'évêque représente. (p.84-86)

destie et dans le silence. 2. Être propre sans afféterie et vanité. 3. Être à genoux, et tenir la tête modestement levée et les mains jointes. 4. Avoir sur le bras gauche un bandeau et à la main droite un billet de son curé, pour faire voir que l'on est suffisamment instruit, et que l'on a reçu le sacrement de Pénitence.

II. Quant à l'âme:

1. Il faut élever son coeur au ciel par la foi, se ressouvenant de ce qui s'est passé le jour de la Pentecôte, lorsque Jésus-Christ donna le S. Esprit à ses Apôtres. 2. Demander instamment à Dieu son S. Esprit. 3. Faire une ferme résolution de vivre selon la sainteté de ce sacrement. (p.263-264, voir la suite ci-dessous)...

*Suite des cérémonies de la Confirmation.  
XXII<sup>e</sup> leçon.*

D. Pourquoi devez-vous avoir un parrain ou une marraine?

R. 1. Pour montrer que nous sommes faibles et imparfaits, et que nous avons besoin d'un bon guide, qui nous conduise dans la vie chrétienne, jusques à ce que nous soyons capables de nous conduire nous-mêmes. 2. Pour changer notre nom, s'il n'est pas d'un saint ou d'une sainte, ou s'il est à propos de le changer. [...]

(p.262-263)

D. Que faut-il faire, après avoir reçu la Confirmation?

R. 1. Il faut attendre la bénédiction de l'évêque, en demeurant à genoux en prière.

2. La recevoir avec respect, avec foi et avec dévotion, comme la bénédiction de Jésus-Christ qui est représenté par l'évêque. 3. Remercier Dieu, et lui demander la grâce de ne perdre jamais son S. Esprit par aucun péché mortel [...]

(p.264-265)

## Section XVI.

## De la Pénitence.

D. Que doit faire un enfant, étant aux pieds du prêtre, avant que de s'accuser de ses péchés?

R. 1. Il doit se mettre à genoux comme le lépreux, qui disait à Jésus-Christ, étant en cette position, *Si vous voulez, vous pouvez me guérir.*

2. Avoir les yeux baissés en terre, comme Manassé, roi de Juda dans ses chaînes, qui s'estimait indigne de regarder le ciel.

3. Joindre les mains pour montrer qu'il veut satisfaire en cette vie à la justice de Dieu pour ses péchés, afin qu'il ne le fasse pas jeter pieds et mains liés dans l'enfer.

4. Se tenir dans une grande soumission, comme un criminel, qui est devant un juge.

D. Que doit-il faire, avant que de s'accuser de ses péchés?

R. 1. Il doit faire le signe de la croix.

2. Demander la bénédiction du prêtre, en disant, *Bénissez-moi mon Père, parce que j'ai péché.*

3. Se confesser à Dieu, aux anges,<sup>11</sup> aux saints et à toute l'Église, en disant *Confiteor Deo etc...* jusques à ces mots, *mea culpa* ou, *Je me confesse à Dieu, etc...* Ensuite, il s'accusera au prêtre de ses péchés en particulier.

D. Que doit-il faire, après s'être accusé?

R. 1. Il frappera trois fois sa poitrine en disant *Mea culpa, etc.* ou, *Par ma faute, etc.* Et il achèvera le *Confiteor.*

## Des cérémonies de la Pénitence.

LXI<sup>e</sup> leçon.

[...]

D. Quelles sont les cérémonies que le pénitent doit observer?

R. 1. Il doit se mettre à genoux comme le lépreux, qui disait à Jésus-Christ, étant en cette posture, *Si vous voulez, vous pouvez me guérir.*

2. Avoir les yeux baissés en terre, comme Manassé, roi de Juda dans les chaînes, qui s'estimait indigne de regarder le ciel.

3. Joindre les mains, pour montrer qu'il veut satisfaire en cette vie, à la justice de Dieu pour ses péchés, afin qu'il ne se fasse pas jeter pieds et mains liés dans l'enfer.

4. Se tenir dans une grande soumission, comme un criminel, qui est devant son juge.

## Suite des cérémonies de la Pénitence.

LXII<sup>e</sup> leçon.

D. Que doit encore faire le pénitent, avant que de déclarer ses péchés?

R. 1. Il doit faire le signe de la croix.

2. Demander la bénédiction du prêtre, en disant, *Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.*

3. Se confesser à Dieu, aux saints, et à toute l'Église, en disant, *Confiteor Deo, etc.* ou, *Je me confesse à Dieu, etc.*

4. Frapper trois fois sa poitrine, en disant, *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* ou, *Par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute.*

D. Pourquoi fait-il le signe de la croix?

<sup>11</sup> Dans l'édition de 1681, l'Anonyme suit de plus près, dans ce point 3, le texte de Le Coreur; il porte en effet: 3. Se confesser à Dieu, aux saints et à toute l'Église, en disant *Confiteor Deo, etc.* ou *Je me confesse à Dieu, etc.* 4. Frapper sa poitrine en disant *Mea culpa, etc.* ou *Par ma faute, etc.*, ensuite il s'accusera au prêtre de ses péchés en particulier.

2. Il écouterà les avis du prêtre.

3. Il recevra la pénitence, qu'il lui ordonnera et l'absolution, s'il l'en trouve capable.

D. Que doit-il faire, lorsque le prêtre lui donnera l'absolution?

R. Il s'inclinera profondément et il demandera pardon à Dieu.

D. Pourquoi demande-t-il la bénédiction du prêtre?

R. [...] (p.325-326)

D. Que doit-il faire, si le prêtre ne le trouve pas bien disposé pour recevoir l'absolution?

R. Il fera fidèlement ce qu'il lui ordonnera pour s'y bien disposer.

D. Que doit-il faire, après s'être retiré des pieds du prêtre?

R. Il ira remercier Dieu et commencer sa pénitence, qu'il achèvera sans délai et dans le temps qui lui est prescrit.

D. Doit-il parler de ce qu'on lui aura dit dans la confession, et de la pénitence qu'on lui aura imposée?

R. Non, il se ferait tort à lui-même.

D. S'il avait ouï sans dessein ou autrement la confession d'un autre, doit-il en parler?

R. Il n'en parlera jamais à qui que ce soit, parce qu'il commettrait un grand péché, s'il révélait ce qu'il a ouï. (p.92-94)

### *Section XVIII.*

#### *De l'ordre.*

D. En quel état doit être un enfant, qui veut recevoir la tonsure?

R. Il doit avoir les dispositions nécessaires pour la recevoir dignement.

D. Quelles sont ces dispositions?

R. Il y en a de deux sortes, les unes qui regardent l'âme, et les autres, qui regardent le corps.

R. Il fait ce signe en demandant à Dieu par Jésus-Christ qu'il chasse le démon, qui tâche d'empêcher la confession.

### *Des dispositions à la tonsure.*

#### *LXXIX<sup>e</sup> leçon.*

D. Quelles sont les dispositions, pour recevoir la tonsure?

R. Il y en a de deux sortes. Les unes regardent l'âme, et les autres regardent le corps.

D. Quelles sont les dispositions, qui regardent l'âme?

R. Il y en a deux principales. La pre-

D. Quelles sont les dispositions, qui regardent l'âme?

R. La première est d'être dans la grâce de Dieu.

La seconde est d'être appelé par une vocation particulière de Dieu à l'état ecclésiastique.

D. Quelles sont les dispositions, qui regardent le corps?

R. 1. Il faut être vêtu d'une soutane, et être dans la résolution de porter toujours l'habit ecclésiastique.

2. Il faut avoir les cheveux courts, comme étant une marque du renoncement, qu'on a fait à toutes les prétentions du monde.

3. Il faut avoir un surplis sur le bras gauche et un cierge allumé à la main droite.

4. Il faut être dans une grande modestie.

D. Que doit-il dire, lorsque l'évêque lui coupera les cheveux?

R. Il doit dire ces paroles, *Dominus pars haereditatis meae et calicis mei, tu es qui restitues haereditatem meam mihi*, c'est-à-dire, Le Seigneur est tout mon bien et le partage qui m'est échu: c'est vous qui rétablirez mon héritage.

D. Comment le tonsuré doit-il être vêtu, lorsqu'il ira à l'église?

R. Il doit avoir la soutane, la ceinture, le surplis et le bonnet ou le camail.

D. Quelles sont les fonctions du tonsuré?

R. Il doit assister les dimanches et les fêtes à l'office de la paroisse. (p.96-97)

mière d'être dans la grâce de Dieu, et la seconde d'être appelé par une vocation particulière de Dieu à l'état ecclésiastique.

D. Comment peut-on connaître, si l'on est appelé de Dieu à l'état ecclésiastique?

R. 1. Quand on entre dans cet état avec une bonne intention d'y servir Dieu toute sa vie.

2. [...]

D. Quelles sont les dispositions qui regardent le corps?

R. 1. Il faut être vêtu d'une soutane, et être dans la résolution de porter toujours l'habit ecclésiastique.

2. Il faut avoir les cheveux courts, comme étant une marque de renoncement qu'on a fait à toutes les prétentions du monde.

3. Il faut avoir un surplis sur le bras gauche, et un cierge allumé en la main droite.

4. Lorsque l'évêque coupe les cheveux, il faut dire ces paroles: *Dominus pars haereditatis meae et calicis mei, tu es qui restitues haereditatem meam mihi*. Ps.15, v.5.

5. Il faut être dans une grande modestie durant la cérémonie, et tenir son esprit dans toute l'attention, qui est due à une action si sainte.

#### *Des cérémonies de la tonsure.*

##### *LXXX<sup>e</sup> leçon.*

D. Que signifient toutes les cérémonies qui s'observent dans l'administration de la tonsure?

R. 1. La soutane signifie la mortification, que les ecclésiastiques doivent sans cesse pratiquer.

2. Le cierge, [...]

D. Que signifie ces paroles, *Dominus pars haereditatis, etc.*?

R. C'est-à-dire, *Le Seigneur est tout mon bien, et le partage qui m'est échu: c'est vous qui me rétablirez mon héritage.*

D. Pourquoi dit-on ces paroles: *Domini pars, etc.?* [...]

*De la vie, des habits, et des fonctions du tonsuré.*

*LXXXI<sup>e</sup> leçon.*

D. Quelle vie doit mener le tonsuré?

R. Une vie toute sainte [...]

D. Comment le tonsuré doit-il être vêtu, quand il va à l'église?

R. Il doit avoir la soutane, la ceinture, le surplis et le bonnet.

D. Que doit-il dire en mettant le surplis?

R. Ces paroles de S. Paul, [...]

D. Quelles sont les fonctions du tonsuré?

R. Il doit assister les dimanches et les fêtes à l'office de la paroisse.

(p.357-362)

### *Section XIX.*

#### *Du Mariage.*

D. Que doit faire un enfant, lorsqu'il est invité d'assister au mariage de quelqu'un de ses parents?

R. 1. Il se tiendra dans l'église avec une très grande modestie.

2. Il priera Dieu qu'il donne sa bénédiction aux personnes, qui vont recevoir le sacrement de Mariage.

D. Que doit-il éviter touchant les festins et les danses?

R. 1. Il doit éviter l'excès, dans le boire et dans le manger, les danses licencieuses et toutes sortes de dissolutions dans les divertissements et dans les discours.

2. Il doit empêcher de tout son pouvoir que ceux, qui assistent aux noces, ne commettent ces fautes.

(p.98)

### *Suite des cérémonies du Mariage.*

#### *XCVIII<sup>e</sup> leçon.*

D. Dans quel esprit doivent-ils entendre ce jour-là la S. Messe?

R. Il faut qu'ils s'y offrent à Dieu en union de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour lui demander les bénédictions nécessaires à leur mariage, et qu'ils fassent réflexion sur les cérémonies qui s'y observent.

[...]

D. Comment doivent-ils se comporter dans tout le reste du jour?

R. Ils doivent demeurer dans une très grande modestie, évitant l'excès dans le boire et le manger, les danses licencieuses et toutes sortes de dissolutions dans les divertissements et les discours, et empêchant de tout leur pouvoir, que ceux qui

assistent à leurs noces, ne commettent ces excès, et ils sont obligés de considérer que les chrétiens ne doivent se réjouir qu'avec honnêteté et bienséance, et dans la vue et la présence de Dieu. (p.388-390)

### b) «L'École paroissiale»

La perspective éducative de Jacques de Batencour est largement pastorale: l'école qu'il décrit et qu'il veut susciter est une école «paroissiale», fortement insérée dans le tissu humain, social et économique comme spirituel, catéchistique et liturgique, de la communauté ecclésiale dont elle dépend et qu'elle veut servir. *L'Escole paroissiale* de 1654 et *l'Instruction méthodique pour l'école paroissiale* qui en offre un large résumé dès 1669 consacrent de nombreuses pages à la vie chrétienne concrète des enfants. C'est l'objet même de la seconde partie de l'ouvrage qui «donne des moyens faciles pour élever les enfants à la piété par l'assistance aux offices divins, et aux instructions qui se font à la paroisse». C'est aussi l'objet du premier chapitre de la civilité de la quatrième partie de *l'Instruction méthodique* intitulé: «De quelques devoirs extérieurs des enfants dans les choses de piété». <sup>12</sup>

Les emprunts de *l'Anonyme* à ces deux textes ne recourent pas les sections que le catéchisme de Le Coreur a nourries. Il s'agit, ici, des développements concernant, d'une part, l'Eucharistie et sa réception et, de l'autre, la prière et les attitudes qu'elle exige.

## L'Anonyme et la seconde partie de *l'Instruction méthodique*

Les sections XIII et XIV du Chapitre IV de *l'Anonyme* réordonnent en demandes et réponses tout un développement de *l'Instruction méthodique* qui s'adresse au Maître d'école chargé de la préparation des enfants qui vont communier pour la première fois. *L'Anonyme* veut être concret et pratique: s'il accueille

<sup>12</sup> Dans l'exemplaire de *l'Instruction méthodique pour l'école paroissiale* auquel nous nous référons (aux Archives de la Maison Généralice, à Rome), les 3 premières parties de l'ouvrage portent la date de 1685; la 4<sup>e</sup> partie qui se dit «éditée à part» et comprend divers «traités», «pour enseigner, 1. L'orthographe française sans la connaissance de la langue latine. 2. Les principales règles de l'arithmétique. 3. Les pratiques plus familières du Christianisme, conforme à la capacité de la jeunesse. 4. Les pratiques familières de la civilité que l'on peut enseigner dans les écoles.» porte 1698, avec une *Approbaton* de 1661.

le volontiers ce que lui offre J. de Batencour, il sait relever les comportements répréhensibles chez les jeunes communiants, «pousser pour aller devant» ou «faire attendre le prêtre», chercher à «se distinguer», «regarder effrontément le prêtre [ou] les voisins», «se jeter» sur l'Hostie ou «mordre les doigts du prêtre»... Notons la façon dont l'*Anonyme* reprend tout en les nuancant les recommandations qui concernent la façon de se laver la bouche avant de communier.

### **Anonyme**

#### **Section XIII.**

##### ***De la première communion.***

D. Qu'entendez-vous par ces mots, première communion?

R. J'entends la première fois qu'un chrétien communique.

D. Que doit faire un enfant quelque jour avant sa première communion?

R. Il fera une confession générale de toute sa vie.

D. Que doit-il faire la veille de sa première communion?

R. 1. Il jeûnera par dévotion.

2. Il demandera la bénédiction à ses parents.

D. Comment doit-il s'habiller le jour de sa première communion?

R. Il s'habillera modestement, sans vanité ni superfluité.

D. Est-il très important de bien faire sa première communion?

R. Oui, parce que la première communion doit être la règle de toutes les autres.

#### **Section XIV.**

##### ***De la communion.***

D. Un enfant doit-il communier à jeun?

R. Oui, s'il est en santé.

D. Doit-il se laver la bouche avant que de communier?

R. Oui, il se lavera la bouche plutôt la veille au soir que le jour de sa communion.

### **Instruction méthodique pour l'École paroissiale**

#### **Article VI.**

##### ***Du catéchisme de la sainte communion.***

[...] Le Maître aura soin de les faire recevoir au catéchisme de la première communion [...] Il les excitera à jeûner quelques jours de la semaine, durant le saint temps du Carême, et à faire dévotement l'abstinence des viandes défendues par l'Église en ce temps, pour se bien disposer à la sainte communion, à ce qu'il plaise à Dieu les rendre dignes d'être la demeure, et le tabernacle vivant de son Fils. Il donnera ordre qu'ils aient fait une confession générale de toute leur vie, avant le Carême. [...]

(p.120-121)

##### ***Avis à ceux qui communient la première fois.***

#### §. 3.

[...] il les exhortera, 1. Leur montrant la grandeur et l'importance de ce qu'ils ont à faire [...] 2. Qu'ils doivent s'habiller honnêtement, et non pas avec superfluité, et vanité, comme allant aux noces du Fils de Dieu, 3. Qu'ils se couchent de bonne heure, le jour de devant la communion [...] 4. Il est bon aussi de les avertir de laver leur bouche et leur visage dès le soir, avant se coucher, plutôt que d'attendre au lendemain: de peur que la voulant laver le jour de la communion, ils n'avalent quel-

D. S'il avalait le matin une goutte d'eau sans y penser, cela doit-il l'empêcher de communier?

R. Non, il se donnera pourtant de garde d'en avaler.

D. Que doit-il faire, avant que de s'approcher de la sainte Table?

R. Il quittera ses gants, ses heures et son chapelet.

D. Quels défauts doit-il éviter en s'approchant de la sainte Table?

R. 1. De pousser pour aller devant; il doit s'estimer indigne d'approcher d'un si grand sacrement.

2. De trop demeurer jusques à faire attendre le prêtre.

3. D'aller après les autres pour s'en distinguer.

D. Que doit-il faire, quand le prêtre dira, *Dominum non sum dignus, etc.*?

R. Il le dira plus de cœur que de bouche.

D. Comment doit-il tenir la tête?

R. Il doit la tenir modestement levée sans la pencher d'un côté ni d'autre.

D. Comment doit-il tenir les yeux?

R. Il doit avoir la vue baissée, sans regarder effrontément le prêtre ni ses voisins; mais il doit regarder seulement la sainte Hostie avec respect.

D. Comment doit-il tenir les mains?

R. Il n'aura point les mains jointes en pointe, mais il tiendra de la main droite le bord de la nappe contre la poitrine, et il soutiendra la nappe de l'autre main étendue par-dessous contre le balustre, ou plutôt il tiendra sous la nappe les mains croisées, comme faisaient les premiers chrétiens.

D. Que doit-il faire, lorsque le prêtre approchera avec la sainte Hostie?

que goutte d'eau qui leur empêche la sainte communion. 5. Il leur recommandera de jeûner ce jour-là, ou de souper peu et sobriement, s'il n'est pas jour de jeûne. 6. Que le lendemain, à leur réveil, ils s'écrient: *Ah ! mon Sauveur Jésus-Christ! c'est donc aujourd'hui que je recevrai votre Corps et votre Sang, votre Âme et votre Divinité !* et s'entretenant en de bonnes pensées, ils se lèveront, s'habilleront proprement et honnêtement. Puis ayant fait leurs prières ordinaires du matin, avec plus de dévotion qu'à l'ordinaire, y ajoutant même les Litanies des Saints, pour implorer leur secours, ils demanderont la bénédiction à leurs parents à genoux, comme nous avons dit, et quelque argent, selon la commodité d'un chacun, pour faire l'aumône aux pauvres. [...]

#### *Suite des avis particuliers.*

##### §. 4.

[...] Il les avertira que, quand l'heure de recevoir la sainte Communion sera venue, ils s'approchent avec un grand respect de la Table, mettant bas leur chapeau, gants, heures ou chapelet; et s'étant mis à genoux, ils prennent la nappe des communiants sur leurs mains, disant le *Confiteor* avec un grand ressentiment de leurs péchés, et un ferme propos de s'amender. Quand le prêtre dira *Dominum non sum dignus*, ils diront dans le fond de leur cœur: *Ho ! Seigneur, je suis indigne tout-à-fait, que vous veniez en mon corps, et en mon cœur: mais dites une seule parole, et mon âme sera guérie.* Puis, ouvrant la

R. Ayant la tête droite et les yeux baissés, il ouvrira médiocrement la bouche, et il avancera la langue sur le bord de la lèvre d'en bas au dedans de la bouche sans la faire sortir au dehors.

D. Comment doit-il recevoir la sainte Hostie?

R. Il la recevra modestement sur la langue sans la porter contre le palais.

D. Quels défauts doit-il éviter en recevant la sainte Hostie?

R. 1. D'avancer la tête pour se jeter dessus. Il doit attendre qu'on la lui présente.

2. De mordre les doigts du prêtre.

3. De fermer la bouche, avant que le prêtre ait quitté l'Hostie.

D. Comment doit-il consumer la sainte Hostie, après l'avoir reçue?

R. Il l'avalera en l'humectant peu à peu.

D. Quels défauts doit-il éviter en la consommant?

R. 1. De la laisser fondre en sa bouche.

2. De la mâcher.

3. De faire des grimaces pour l'avalier.

4. De cracher aussitôt qu'il l'a reçue.

D. Que doit-il faire après avoir communiqué?

R. Il se retirera modestement en quelque endroit de l'église, qui soit commode pour remercier Dieu de s'être donné à lui.

(p.86-90)

bouche médiocrement, et avançant un peu le bout de la langue sur les lèvres, ils recevront la sainte Hostie, se gardant bien de la porter contre le palais de leur bouche, mais l'humectant un peu, ils l'avaleront, et se garderont bien de cracher aussitôt.

Après avoir reçu la bénédiction, sans faire aucune prière, sinon de cœur, ils se retireront en quelque endroit commode de l'église, où ils puissent,

1. Rendre grâces à Dieu pour un si grand bienfait. 2. Lui représenter toutes leurs imperfections, et lui demander la grâce de s'en corriger. 3. Faire quelques prières et oraisons propres à cela, qui sont dans les Heures, ou dire quelque partie du chapelet. Ils feront l'aumône, et s'en retourneront bien dévotement et modestement en leur maison, évitant en ce jour-là toutes sortes de compagnies.

4. Ils assisteront au sermon, aux vêpres; et visiteront les hôpitaux, et autres lieux de piété.

### *De la pratique des cérémonies de la première communion.*

#### §. 5.

Or, afin qu'ils reçoivent bien la sainte Hostie leur ayant fait faire la révérence et mettre à genoux près de la Table, la tête droite, les yeux baissés, il leur fera prendre le bord de la nappe sur leurs mains, qui ne seront pas jointes en pointe, mais ils tiendront de la main droite contre la poitrine le bord de la nappe, et de l'autre par-dessous, étendue contre la Table. Puis il leur montrera le pain qui n'est pas consacré, les interrogeant ce que c'est; si, après la consécration, il y a du changement; quand il rompt l'Hostie consacrée,

s'il y a autant sous une petite, qu'en une grande; si, rompant le Pain, Notre Seigneur n'est pas rompu, etc. Après cela, il leur fera ouvrir la bouche médiocrement, et suffisamment, pour pratiquer extérieurement, ce que nous avons dit ci-dessus; leur faisant bien user l'hostie; et, en cas de défaut, il en donnera plusieurs à user à un même. Il leur donnera même quelques gouttes d'eau, pour aider à l'user, leur montrant bien à avancer le bout de la langue sur les dents; et enfin, il fera répéter une partie de ce qu'il a dit aux uns, une partie aux autres, puis les congédiera.

(p.120-126)

### c) *L'Anonyme et le Traité IV<sup>e</sup> de l'École paroissiale*

Dans notre étude des *Pratiques familières de la civilité*, nous avons déjà eu l'occasion de signaler un certain nombre de passages de l'*Anonyme de Lyon* inspirés du traité de Jacques de Batencour (cf. ici, p.00). Pour ne nous en tenir qu'au Chapitre IV de l'*Anonyme* qui traite «Des choses saintes», voici les textes des *Pratiques familières* qui en ont inspirées manifestement plusieurs «sections»: les manifestations de la piété, que ce soit dans les rues, à la maison, à l'église, se transmettent — invariées — d'un ouvrage à l'autre, d'une génération à l'autre (la première édition des P.F. est approuvée en 1661 et celle de l'*Anonyme* en 1681)...

#### **Anonyme**

##### **Section I.**

##### ***De la prière du matin et du soir.***

[...]

D. Peut-il faire dans le lit ses prières ordinaires du matin et du soir?

R. Il ne doit pas les faire dans le lit s'il n'est malade.

(p.67)

#### **P.F.**

##### **§. 2.**

##### ***Que doit-on éviter en ce qui regarde le service de Dieu?***

1. Ne point faire ses prières d'obligation dans le lit si ce n'est quand on est malade.

(p.55)

**Section II.****De l'Angelus.**

D. Étant dans les rues, que doit-il faire, s'il entend sonner l'Angelus?

R. Il n'est pas nécessaire de se mettre à genoux pour le réciter, mais il suffira de le réciter en marchant avec respect et avec modestie, et ayant la tête nue. (p.69 et 70)

**Section VI.****Prier Dieu dans l'église.**

[...] D. Quels défauts doit-il éviter en priant Dieu?

R. 1. Il ne fera point de grimaces.

2. Il ne donnera point d'admiration ou d'étonnement, soit en prononçant ses prières si haut qu'il puisse être entendu des autres, soit en élevant les yeux au ciel, ou en soupirant, ou en frappant sa poitrine avec violence, ou en faisant quelque autre chose semblable.

D. Pourquoi doit-il éviter ces défauts?

R. Parce qu'on ne doit jamais donner en public aucun signe de quelque sentiment ou de quelque dévotion extraordinaire. (p.77-78)

**Section XV.****Du Saint Sacrement.**

D. Que doit faire un enfant, s'il rencontre le Saint Sacrement dans les rues?

R. Il se mettra à genoux jusques à ce que le prêtre qui le porte soit passé; il priera Dieu pour le malade à qui on le porte, et s'il n'est point empêché, il l'accompagnera jusques à l'église.

D. Étant à cheval ou en carrosse, que doit-il faire s'il rencontre le Saint Sacrement?

R. Il descendra, il se mettra à genoux et il ne montera point que le Saint Sacrement ne soit passé.

**§. 1.****Qu'est-ce que doit observer un enfant dans les choses de piété?**

[...] 7. Lorsque l'on entend sonner dans les rues, la cloche pour l'Angelus, il n'est pas nécessaire de se mettre à genoux pour le réciter; mais il suffira de faire la prière en marchant, avec respect néanmoins et modestie, ayant la tête nue. (p.54)

**§. 2.****Que doit-on éviter en ce qui regarde le service de Dieu?**

[...] 2. Étant à l'église, ne point prononcer ses prières si haut que l'on puisse être entendu des autres; ni élever les yeux au ciel, ou en soupirant, ou en faisant quelqu'autre chose semblable; parce que quand on est en public, l'on ne doit jamais donner aucun signe de quelques sentiments, ou de quelque dévotion extraordinaire. (p.55)

**§. 1.****Qu'est-ce que doit observer un enfant dans les choses de piété?**

[...] 8. Si l'on rencontre le Saint Sacrement dans la ville, quand on serait en carrosse ou à cheval, il en faut descendre: et s'étant mis à deux genoux adorer Notre Seigneur, et faire sa prière en faveur du malade, auquel on va porter le Viatique. Que si l'on avait la commodité d'accompagner Notre Seigneur jusqu'à l'église, comme font plusieurs bons chrétiens, ce serait une action fort louable. (p.54-55)

D. Que doit-il dire, étant à genoux?

R. Mon Dieu, je vous adore dans cet auguste Sacrement. Donnez à ce malade ce qui lui est nécessaire pour votre gloire et pour son salut. (p.91)

#### d) Le «*Traité de la civilité nouvellement dressé*» et le «*Règlement pour les enfans*» de Port-Royal

L'auteur de notre *Traité* n'a pas cherché à faire œuvre personnelle; il l'avoue et les rapprochements que l'on a pu établir jusqu'ici le montre à l'évidence. Il a pris son bien là où il se présentait. Plus systématiquement dans tel ouvrage répondant davantage à ce qu'il cherchait, plus occasionnellement dans tel autre. Nous ne prétendons pas avoir décelé tous ces textes-sources. D'autres emprunts pourront encore, sans doute, être établis concernant telle «section», voire telle «demande» ou telle «réponse». C'est ainsi qu'il nous a été donné de découvrir, dans le «*Règlement pour les enfans*» de Jacqueline Pascal, deux passages qui semblent bien avoir inspiré une page de l'*Anonyme*:

#### **Anonyme**

##### *Chapitre II. Du lever et du coucher.*

##### *Section I.*

##### *Du lever.*

[...] D. Doit-il se lever promptement?

R. Il se lèvera promptement sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse.

D. Pourquoi ne doit-il point sortir de la chambre à demi vêtu?

R. Parce que cela est contre la bienséance.

D. Doit-il employer beaucoup de temps à s'habiller?

R. Il s'habillera promptement afin de s'accoutumer à donner le moins de temps qu'il pourra pour orner un corps, qui doit servir de pâture aux vers. (p.45)

#### **Règlement pour les enfans**

##### *I<sup>re</sup> Partie. Règlement de la journée.*

##### *Du lever des enfans.*

1. Les plus grandes se lèvent à quatre heures; celles qui les suivent, à quatre heures et demie; les moyennes, à cinq heures; et les plus petites, selon leur besoin et leurs forces. Car vous savez que nous en avons de tous âges depuis 4 ans jusques à 17 et 18.

[...] 3. Elles se doivent lever promptement, sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse. [...]

##### *Du temps que les enfans s'habillent.*

1. On les exhorte à se peigner et s'habiller le plus promptement qu'elles peuvent, pour s'accoutumer à donner le moins de temps que l'on peut pour orner un corps qui doit servir de pâture aux vers; et pour réparer les inutilités des femmes du siècle à s'habiller et à se coiffer.

(p.385 et 386)

et ces deux notations du chapitre «*De la récréation*» que l'*Anonyme* relève en deux «sections» éloignées d'une centaine de pages:

### **Anonyme**

#### ***De la Pénitence.***

D. Doit-il parler de ce qu'on lui aura dit dans la confession, et de la pénitence qu'on lui aura imposée?

R. Non, il se ferait tort à lui-même. [...] (p.94)

#### ***De la sincérité et de la vérité.***

D. Doit-il raconter ses songes quelque beaux ou saints qu'ils puissent être?

R. Non, car comme dit le proverbe, tous songes sont mensonges. (p.195)

### **Règlement pour les enfants**

#### ***De la récréation.***

[...] 7. On ne souffre point qu'elles parlent de ce qu'on leur a dit dans la confession ni dans le particulier, quand ce qu'elles voudraient dire serait de grande édification. Car il se pourrait faire qu'il y en aurait quelqu'une à qui on n'aurait jamais rien dit de semblable, et cela leur donnerait de la jalousie.

[...] 11. Il ne leur est point non plus permis de raconter jamais les songes qu'elles auraient fait la nuit, quelque beaux ou saints qu'ils pussent être. (p.403s)

Le *Règlement pour les enfants* est une «reddition de compte» de conduite d'une religieuse de Port-Royal, Sœur Sainte Euphémie, la propre sœur de Blaise Pascal, Jacqueline, née à Clermont-Ferrand en 1625, entrée en religion en 1652 et décédée à Port-Royal de Paris en 1661. Le texte est datée du 15 avril 1657.<sup>13</sup> Il ne se veut pas un traité d'éducation mais une simple description de la façon dont l'auteur s'est comporté dans la conduite des jeunes enfants et des jeunes filles qui constituaient les pensionnaires du monastère: c'est une religieuse aussi réaliste qu'obéissante qui le dit: «Je vous demande très humblement pardon si j'ai différé si longtemps à vous rendre compte de la manière dont j'agis avec les enfants. Ce qui m'a empêché de le faire dès la première parole que vous m'avez dite, a été, que je croyais que vous me demandiez que je misse par écrit la manière dont il les fallait conduire, ce que je ne jugeais pas pouvoir entreprendre, sans une très grande témérité, ayant si peu de lumière pour un emploi si difficile. [...] Mais ce qui m'a ôté de peine, c'est que vous m'avez dit depuis, que vous ne me demandiez pas que j'écrivisse comme il les fallait conduire, mais seulement comme je les conduisais, afin de remarquer les fautes que j'y commets, qui ne détruisent pas seulement ce que Dieu y fait par moi, mais

<sup>13</sup> cf. *Les Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint Sacrement*. À Paris, chez Guillaume Desprez [...]. M. DCC. XXI., p.382-479.

apportent même de grands obstacles aux grâces qu'il met dans ces âmes» (p.383 et 384). Ces protestations d'humilité n'enlèvent rien à la force de persuasion et à la cohérence logique de ces pages bientôt diffusées. À tel point qu'il a paru nécessaire de les faire précéder d'un *Avertissement* qui met en garde les éducateurs qui voudraient appliquer à n'importe quel milieu les orientations éducatives du *Règlement*: celles-ci ne peuvent s'appliquer qu'envers un certain type d'enfants et par un certain type de formatrices: «Quoique ce *Règlement des enfans* ne soit pas une idée, mais qu'il ait été dressé sur ce qui s'est pratiqué à Port-Royal des Champs pendant plusieurs années, il faut néanmoins avouer que, pour l'extérieur, il ne serait pas toujours ni facile, ni même utile de le mettre en usage dans toute cette exactitude. Car il se peut faire, et que tous les enfants ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue, sans tomber dans l'abattement et dans l'ennui, ce qu'il faut éviter sur toutes choses; et que toutes les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline, en gagnant, en même temps, leur affection et leur cœur, ce qui est tout-à-fait nécessaire pour réussir dans leur éducation. C'est donc à la prudence à tempérer toutes ces choses et à allier, selon la parole d'un Pape, une force qui retienne les enfants sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir: *Sit rigor, sed non exasperans; sit amor, sed non emolliens*» (p.382).

Le *Règlement* constitue un bon document sur le regard que porte le milieu du premier jansénisme sur l'enfant et sur son éducation. Un regard qui se veut, avant toute autre considération, de foi. Comme l'écrit très justement Fr. Delforge, dans son étude sur «*Les Petites Écoles de Port-Royal*», «Le centre de cette pédagogie, ce n'est pas l'homme avec ses possibilités, ses velléités d'action bonne, mais Dieu qui a créé l'homme à son image et qui veut, au-delà des corruptions et des infidélités, le conduire dans le chemin d'une vie de paix et de joie. Cette pédagogie ne peut être assimilée à l'action d'un humain sur un autre humain; son fondement se trouve dans l'action du Dieu vivant qui aime tous les hommes et veut les amener à la plénitude de vie qui se trouve en Lui seul. Le monde à deux dimensions, où tout se réduit à l'action de l'homme sur l'homme, fait place au monde à trois dimensions où l'éduqué et l'éducateur se placent ensemble dans la dépendance de Dieu». <sup>14</sup>

C'est ainsi que Jacqueline Pascal, éducatrice, définit les exigences de sa responsabilité devant Dieu: "[...]. Nous devons toujours regarder ces petites

<sup>14</sup> Cerf, 1985, p.269.

âmes comme de sacrés dépôts qu'il nous a confiés, et dont il nous fera rendre compte. C'est pourquoi il faut moins parler à elles qu'à Dieu pour elles» (p.439 / 12).

Regard de foi. Regard tout en contrastes aussi; qui allie rigueur et ouverture, exigence et compréhension. Rigueur et exigence, car il s'agit de combattre cette «nature corrompue» qui se manifeste dès la plus tendre enfance. D'où une pédagogie de la présence, partout et toujours. Du lever au coucher. Dans «la chambre de travail» ou «parmi le monastère»:

«Il est très nécessaire que nous nous donnions toutes à elles sans aucune réserve et que, sans une nécessité inévitable, nous ne sortions point de leur quartier, pour être toujours présentes dans la chambre où elles travaillent, si ce n'est que nous soyons occupées à leur parler, ou à les visiter quand elles sont malades, ou employées à d'autres besoins qui les regardent.

[...]. Il est de telle importance de garder toujours les enfants, que nous devons préférer cette obligation à toutes les autres, quand l'obéissance nous en charge, et bien plus à nos satisfactions particulières, quand elles regarderaient même les choses spirituelles [...].» (p.434 / 3,4)

«Il demeure toujours une Sœur à la chambre pour garder celles qui ne vont point à l'Office, quand il n'y en aurait que deux.

[...]. Elles ne vont d'ordinaire jamais seules parmi le monastère, et encore moins deux ou trois ensemble. S'il arrive néanmoins quelque nécessité de faire quelque voyage parmi le monastère, on prend une des plus sages et des moins curieuses, et cela même fort rarement.» (p.395 / 6, 396 / 8)

«Aussitôt qu'elles sont couchées, elles sont fidèlement visitées, non seulement celles des cellules, mais aussi celles des chambres, qu'il faut visiter dans chaque lit en particulier, pour voir si elles sont couchées avec la modestie requise, et aussi pour voir si elles sont bien couvertes en hiver» (p.414 / 6)

Ouverture et compréhension, aussi: le respect des libertés et des droits de la conscience individuelle est honoré à Port-Royal. C'est le deuxième aspect de la pédagogie mise en œuvre au monastère. Cette présence, qui pourrait n'apparaître que «surveillance» tatillonne et obsessionnelle, se veut d'abord intérêt, sympathie, amour de ce qui fait le tout d'une personne dans son originalité profonde et unique devant Dieu:

«C'est pourquoi il faut veiller parfaitement les enfants, ne les laissant jamais seules en quelque lieu que ce soit, saines ni malades, sans leur montrer que l'on le fait si exactement, afin de ne les pas nourrir dans un esprit défiant, et qui soit continuellement sur ses gardes. Car cela les accoutume à faire de petites mali-

ces en cachette, particulièrement les petites. Ainsi je crois qu'il faut que notre garde continuelle soit faite avec douceur, et une certaine confiance qui leur fasse plutôt croire, qu'on les aime, et que ce n'est que pour les accompagner, qu'on est avec elles. Cela fait qu'elles aiment cette veille plutôt qu'elles ne la craignent».

(p.441 / 18)

Le nombre très réduit des enfants confiées au Monastère et le sens pédagogique des éducatrices aident indubitablement à créer un climat serein et familial au sein du groupe. L'exigence morale et spirituelle y apparaît néanmoins considérable. Le règlement propre aux enfants reste fort proche de celui des religieuses: prières et dévotions, sainte messe, lectures spirituelles, examens particuliers et publics, esprit de pénitence. Relevons seulement ces deux «pratiques» qui visent à initier les enfants à «vivre en présence de Dieu» et que l'on retrouve dans les Écoles chrétiennes de J-B. de La Salle:

— **l'offrande des actions**, «on tâche [...] de leur imprimer doucement dans l'esprit une sainte habitude de ne faire aucune action un peu notable sans la commencer et la finir par la prière. Elles font ces prières selon leur dévotion, et comme Dieu leur inspire. On dit aux plus petites de dire un Ave Maria au commencement et à la fin de tout ce qu'elles font d'un peu considérable».

(p.398 / 1)

— **la prière des heures**, «À toutes les heures de la journée, une d'elles dit tout haut et à genoux, une prière selon la saison et le temps auquel on est, comme en Carême sur la Passion, etc.; toutes demeurent assises, il n'y a que celle qui en a la charge qui se met à genoux aussitôt que la cloche sonne».

(p.392 / 12)

On l'a vu, l'*Anonyme lyonnais* n'a guère trouvé matière à nourrir son texte dans le *Règlement* de Jacqueline Pascal. Rares y sont, en effet, les rappels des exigences de la bienséance — «Qu'elles se tiennent droites et de bonne grâce; qu'elles fassent la révérence en sortant et en entrant» (392 / 13) — ou celles de la civilité — «On prend garde qu'elles soient civiles à recevoir ou demander» (id.), «On les exhorte de ne pas parler toutes ensemble, pour éviter le grand bruit, mais de s'écouter parler; et quand une aura commencé quelque chose, de ne l'interrompre pas: ce qu'on leur fait voir être une grande incivilité» (405 / 16). Mais l'essentiel d'une pédagogie de toute conduite et de tout comportement chrétien en société aura pourtant été dit dans cette formule:

«On leur inspire de se prévenir d'honneur l'une l'autre par une sainte civilité qui ne soit produite que par la charité».

(406 / 18)

## D) «Être trouvés dignes de plaire à Jésus-Christ»

L'auteur du *Traité de la Civilité nouvellement dressé* a un projet pastoral. Il veut bâtir un certain type d'homme qui soit aussi un certain type de chrétien. Un chrétien aux prises avec les règles d'un savoir-vivre déjà là et dans une société déjà là... Ce qu'il vise, ce qu'il «souhaite uniquement», c'est «que l'on puisse se rendre aimable à tout le monde, et par cette amitié réciproque, qui est le plus profond lieu de la paix, être trouvés dignes de plaire à Jésus-Christ» (*Préface*).

Il y a, dans cette façon d'exprimer le projet chrétien d'une civilité, le retournement, «la conversion» radicale propre à la foi. Il s'agit, en effet, «de *plaire à Jésus-Christ*», mieux: «d'être *trouvés dignes*» de lui plaire, car cela même est grâce, don de Dieu et non conquête, réussite de l'homme. Ce don et cette grâce nous atteignent à travers notre effort pour «se rendre aimable à tout le monde». Une civilité, non explicitement chrétienne peut chercher à créer «cette amitié réciproque qui est le plus profond lieu de la paix»: ce sera une civilité de type humaniste fort respectable. Notre auteur, lui, étend les perspectives au domaine proprement spirituel, mystique: celles d'une relation privilégiée avec Jésus-Christ même. De belles perspectives ! très «école française de spiritualité»...

Dans quelle mesure peut-on dire que le *Traité* est cohérent avec cette visée pastorale? En quoi l'homme («l'enfant») et le chrétien qu'il présente témoignent-ils de l'Évangile dans l'histoire?...

### \* De quel enfant s'agit-il?

Nous l'avons déjà noté, l'enfant auquel s'adressent les recommandations du *Traité* n'est pas représentatif de la clientèle ordinaire des petites écoles dont est responsable Charles Démia, dans la Ville et le Diocèse de Lyon. Les enfants des artisans et des pauvres de la ville, les enfants des humbles familles paysannes des bourgs et des villages ne devaient-ils pas laisser aller leur imagination à tout ce que pouvait évoquer de merveilleux — et d'irréel, dans leur situation — des passages comme ceux-ci:

— «Un enfant, étant en compagnie, doit-il prendre sa robe de chambre et ses pantoufles pour se mettre, dit-on, à son aise?...»

— «Que dites-vous de ceux dont les habits sont superbes?... Un enfant doit-il avoir quelque chose d'extraordinaire en ses habits?...» (p.53s)

— «Un enfant doit-il faire couvrir ceux qui lui parlent tête nue? Oui, s'ils sont ses inférieurs, pourvu qu'ils ne soient pas de sa dépendance». (p.58)

— «Un enfant doit-il porter l'épée? Oui, s'il est gentilhomme»... «Peut-il tenir la main sur la garde de son épée, lorsqu'il parle à quelqu'un ou qu'il se promène? Non, il n'y doit porter la main qu'afin de la tirer pour se défendre si l'on veut lui faire insulte». (p.62)

— «Comment un enfant doit-il recevoir les visites qu'on lui fait?... Il est obligé de les aller recevoir, de les introduire et de les faire asseoir dans la plus belle chambre, leur donner partout le pas et, à la table, le haut bout ou la place d'honneur...» (p.162)

— «Quand faut-il monter en carrosse? Il faut y monter en son rang, après avoir fait civilité à ceux qui suivent». (p.174)

D'autres passages, au contraire, étaient faits pour rappeler aux plus humbles — la grande majorité de ces écoliers! — le peu de considérations auxquelles ils devaient s'attendre: l'enfant, dont parle leur manuel de civilité, est «de condition». Il dit «vous» aux «personnes qui sont au-dessous de lui» (p.117); il connaît les règles de «la révérence» (p.166) et, «s'il en a le génie», il peut faire des vers (p.101); il «suit la mode» vestimentaire de son milieu (p.51); sa prononciation a perdu les accents de sa province natale pour prendre «la meilleure», celle de Paris: non pas, cependant, celle des bourgeois parisiens «qui est pesante, grossière et lente», ni à plus forte raison, «celle des marchés et des halles, qui est criarde, injurieuse, querrelleuse, friponne et moqueuse» (p.26 s)...

### **\*\* De quel enfant chrétien s'agit-il?**

L'enfant, tel que le voit l'auteur de notre *Traité*, est bien situé au plan économique comme au plan socio-culturel. C'est un enfant de la bonne société et de la bonne société citadine. Une société qui est fort complexe. Déterminer qui est «au-dessus de vous»; ou votre «égal», «peu familier», «familier», «fort familier»; «au-dessous de vous», «beaucoup au-dessous de vous»: ce sont ces perceptions qui règlent vos attitudes, votre comportement, votre ton de voix et l'expression de vos désirs comme de vos sentiments... Quel regard chrétien est porté sur cette réalité sociale dans laquelle le jeune chrétien est appelé à vivre de sa foi?

Nous serions porté à dire que c'est «un regard de chrétien» plus qu'«un regard chrétien»: l'existence de ces inégalités structurelles, dans les domaines économique, social, culturel, ne fait pas question pour le chrétien de ce temps. Une théologie de la Providence qui a fait celui-ci prince, puissant et riche, et celui-là paysan vil et pauvre, conforte les structures sociales aussi bien que mentales. Notre auteur ne fait que se référer aux usages de son milieu lorsqu'il fait cette recommandation:

«D. S'il écrit à une personne qui soit beaucoup au-dessous de lui, comme un paysan, de quels termes doit-il se servir pour finir la lettre?

R. Il doit lui écrire en billet sans l'appeler *Monsieur*, et sans lui donner aucune qualité au commencement; et mettre, à la fin, tout de suite: *je suis votre affectionné à vous servir*».

Parfois — rarement, il est vrai — l'Anonyme laisse poindre la hauteur et le dédain de qui se sent d'une autre condition, d'une autre qualité que le médiocre, voire que le vulgaire:

«D. Un enfant peut-il mettre ses cheveux derrière les oreilles ou sous le chapeau, sous prétexte qu'il fait chaud?

R. Cela est incivil, quand on est en compagnie, et il ne faut point s'y accoutumer, même quand on est seul. Cela sent le peintre ou le maître écrivain de village».

(p.7)

«D. Étant debout, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette?

R. Il ne doit pas se servir de la baguette comme d'une troisième jambe, en la tenant devant lui et en s'appuyant dessus. C'est la coutume des paysans...»<sup>15</sup>

(p.65)

L'on peut aussi relever, ici ou là, des recommandations qui font appel à des motifs d'agir sans grand élan:

«D. Un enfant doit-il déférer à tous?

R. Oui, l'honneur qu'on fait à autrui revient avec avantage; le respect est un prêt, qui porte usure. Un coup de chapeau en fait souvent rendre trente et une révérence en produit une infinité; il ne faut point être avare de ce qui ne coûte rien et dont on est payé, sur le champ, avec profit».

(p.165s)

«D. Doit-on tenir pour règle générale de pratiquer la civilité envers tous?

R. Non, il y a des gens dont on ne saurait se défaire que par quelque espèce d'incivilité, et qui nous accablent de visites et de lettres, si on leur témoignait quelque complaisance.

D. Faut-il faire paraître quelque froideur à ces personnes?

R. Oui, de peur qu'ils ne nous ravissent ce que nous avons de plus précieux, qui est notre temps.

---

<sup>15</sup> «On porte une baguette par contenance et un bâton par nécessité, pour se soutenir. Un enfant doit-il porter une baguette? — Cela dépend de sa condition et de la mode. Il est contre la bienséance de porter chez les Grands une baguette, mais on peut y porter un bâton si on est incommodé». (p.64)

D. Mais si nous leur faisons paraître quelque froideur, ils se plaindront de nous?

R. Il vaut mieux qu'ils se plaignent de nous que non pas que l'on nous puisse reprocher, avec justice, que nous perdrons notre temps sans nous en apercevoir». (p.171)

«Perdre son temps»: notre auteur devient impitoyable lorsqu'il aborde ce thème. Non seulement, il condamne, mais il «damne»:

«D. Doit-on faire incessamment des visites?

R. Non, on ne doit pas suivre l'exemple ou plutôt la fainéantise de certaines gens, qui emploient tout le temps de leur vie en visites. Cet état d'inutilité est un état de damnation». (p.160)

«D. Un enfant doit-il écrire incessamment des lettres?

R. Non, il ne doit pas suivre l'exemple de ceux qui emploient tout le temps de leur vie à en écrire, sans nécessité. Cet emploi est un état de damnation». (p.221)

Le moraliste ne se distingue pas de ceux de son temps et de son milieu ecclésiastique. Par rapport à tout ce qui a rapport au corps, par exemple: grande maîtrise, pudeur rigoureuse, tendance à le déprécier.

#### *Demander à manger*

D. Un enfant doit-il demander à manger, étant à table?

R. Il ne demandera rien et il ne témoignera pas même, par aucun geste qu'il ait faim.

D. Doit-il demander de quelque friandise, s'il y en a sur la table?

R. Non, cela est incivil, et c'est être sujet à sa bouche que de demander le choix de quelque chose.

(p.128)

#### *Des parties du corps qu'il faut cacher*

D. Pourquoi un enfant ne doit-il pas découvrir ses membres honteux?

R. Parce que cela est contre l'honnêteté et même contre la loi de Dieu, comme il paraît par la Sainte Écriture. Canaan, fils de Noé, pour avoir découvert ceux de son père, fut maudit de lui et fait serviteur des serviteurs de ses frères.

D. Que doit-il observer en s'habillant et en se déshabillant?

#### *Du lever*

D. Doit-il se lever promptement?

R. Il se lèvera promptement, sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse.

D. Pourquoi ne doit-il point sortir de la chambre à demi vêtu?

R. Parce que cela est contre la bienséance.

D. Doit-il employer beaucoup de temps à s'habiller?

R. Il ne montrera point aux yeux d'autrui ce que la nature lui enseigne de cacher. Doit-il porter la main aux parties de son corps qui sont cachées?

R. Il doit se garder, autant qu'il pourra, de porter la main, en présence des autres, à quelque partie de son corps qui ne sont ordinairement découverte, comme les mains et la face; et, pour s'y accoutumer, c'est bien fait de s'en abstenir même étant tout seul. (p.39s)

R. Il s'habillera promptement, afin de s'accoutumer à donner le moins de temps qu'il pourra pour orner un corps qui doit servir de pâture aux vers. (p.45)

Mais ce «corps qui doit servir de pâture aux vers» a ses exigences naturelles qu'il faut satisfaire: pas de pudibonderies ici, mais réalisme quelque peu brutal et... souci de la santé:

#### *De l'uriner et des autres nécessités*

D. Qu'est-ce que l'enfant doit faire, lorsque le ventre le presse?

R. Il se déchargera de toutes les ordures, auxquelles la nature humaine est assujettie.

D. Que doit-il faire, quand il aura besoin d'uriner?

R. Il se séparera des autres pour uriner hors de leur présence, et il ne doit pas retenir son eau.

D. Doit-il s'accoutumer à uriner souvent?

R. Non, cela est dangereux pour la santé du corps.

D. Que doit-il faire, s'il était pressé de roter et de péter?

R. Il le fera le plus secrètement qu'il lui sera possible, car c'est une chose domageable de retenir les ventosités du corps. (p.40s)

Le Chapitre IV qui traite «*Des choses saintes*» (prières et sacrements) est intéressant à divers titres. Tout d'abord parce qu'il prend place tout naturellement dans un traité de civilité chrétienne. La perspective ne quitte pas le domaine de la bienséance et de la civilité: un langage, des attitudes et des comportements et qui sont rendus avec un souci manifeste de rester très concrets,

très proches des enfants. Il s'agit bien évidemment, d'expressions religieuses, de gestes liturgiques mais tels qu'ils pouvaient être connus et vécus par un enfant du XVII<sup>e</sup> siècle. On a vu que bien des «sections» de ce chapitre doivent beaucoup à J. de Batencour et à J. Le Coreur. Voici quelques extraits propres à l'Anonyme, semble-t-il:

### *De la procession.*

D. Comment un enfant doit-il aller à la procession?

R. Il ira sous la bannière, avant la Croix, modestement et dans son rang, si l'on y fait aller les enfants deux à deux; ou, si les enfants marchent tumultueusement, comme il n'arrive que trop souvent, il ira près de son père.

D. Quel sera son emploi pendant la procession?

R. Il chantera, s'il sait chanter, sinon il récitera les prières ordinaires du chrétien.

D. Quels défauts doit-il éviter?

R. 1. De courir devant les autres.

2. De causer, de crier et de faire du bruit. (p.80)

### *Du pain béni.*

D. Que doit faire un enfant lorsqu'on lui présente du pain béni?

R. Il n'en doit prendre qu'un morceau, si on lui présente le corbillon: sinon il recevra civilement ce qu'on lui donnera.

D. Quels défauts doit-il éviter touchant le pain béni?

R. 1. Il ne le mangera point dans l'église.

2. Il ne le mettra point dans ses Heures par petits morceaux; mais il le gardera proprement pour le manger hors de l'église.

D. Doit-il le manger comme du pain ordinaire?

R. Non, il le mangera avec foi et avec piété. (p.82)

### *Du Baptême.*

D. Comment est-ce qu'un enfant doit se comporter envers son parrain et sa marraine?

R. Il doit les respecter comme son père et sa mère, recevoir leurs avis avec docilité et les pratiquer exactement.

D. Doit-il accepter d'être parrain, si on l'en prie?

R. 1. S'il est tonsuré ou s'il a dessein de l'être, il doit s'en excuser, parce que les saints Canons défendent aux ecclésiastiques d'être parrains.

2. Quand même il ne serait pas tonsuré et qu'il n'aurait pas dessein de recevoir la

tonsure, il doit encore s'en excuser, s'il n'a pas les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des devoirs de parrains.

D. S'il a les qualités nécessaires pour être parrain, doit-il accepter de l'être indifféremment si on l'en prie?

R. Non, il doit aussi s'en excuser

1. Si l'enfant, dont on le prie d'être parrain, ne doit pas être élevé dans un lieu, où il puisse en prendre le soin, auquel un parrain est obligé; 2. s'il est déjà parrain de trois autres enfants. (p.83s)

Les «sections» intitulées «*Des prières pendant la journée*» et «*De la messe*» sont de bons exemples de l'ensemble de ces pages qui pourraient traduire, certes, un certain élan spirituel mais qui peuvent tout aussi bien ne conduire qu'à un ensemble de «pratiques» aux visées assez étroites et formalistes. La vie chrétienne entendue comme relation d'amour avec le Dieu des Évangiles ne trouve guère ici son expression la plus heureuse.

### *Des prières pendant la journée.*

D. Un enfant doit-il faire encore d'autres prières pendant la journée?

R. Oui, il doit prier Dieu 1. aussitôt qu'il reconnaît qu'il l'a offensé, 2. quand l'heure sonne, 3. au commencement de son travail, 4. au commencement et à la fin de ses repas, etc.

D. Pourquoi doit-il prier Dieu aussitôt qu'il reconnaît qu'il l'a offensé?

R. Pour lui demander pardon.

D. Quelle prière doit-il faire?

R. Il doit réciter l'*Oraison de Notre Seigneur*, il peut y ajouter la *Confession des péchés* et le psaume 50, *Miserere*.

D. Pourquoi doit-il prier Dieu quand l'heure sonne?

R. Pour lui demander la grâce de ne l'offenser jamais.

D. Que doit-il dire?

R. Mon Dieu, donnez-moi la grâce de ne vous offenser jamais.

D. Pourquoi doit-il prier Dieu avant le repas?

R. Pour demander à Dieu qu'il bénisse la nourriture qu'il doit prendre.

D. Pourquoi doit-il prier Dieu après le repas?

R. 1. Pour le remercier de la nourriture qu'il lui a donnée. L'action de grâce est une disposition pour obtenir de nouvelles faveurs.

2. Pour lui demander la grâce d'en faire un saint usage. (p.71s)

### *De la messe.*

D. Faut-il qu'un enfant entende tous les jours la messe?

R. Oui, il y assistera à l'heure qui lui sera la plus commode, mais toujours réglée, autant qu'il le pourra.

D. Doit-il répondre au prêtre et le servir?

R. Oui, s'il le sait et s'il n'y en a point d'autre pour servir.

D. S'il ne la sert point, que doit-il faire?

R. S'il sait l'exercice de la messe, il le fera, sinon s'il sait lire, il récitera les sept psaumes de la Pénitence; ou s'il ne sait pas lire, il récitera plusieurs fois l'*Oraison de Notre Seigneur*, etc.

D. En quelle posture se tiendra-t-il?

R. Pendant la messe basse, s'il ne la sert point, il ne sera ni appuyé ni assis, et il aura toujours les genoux en terre, hormis pendant que le prêtre lira l'Évangile: pendant la grande messe, il se conformera à l'usage de l'Église, pour se mettre à genoux, se tenir debout et être assis.

D. Que fera-t-il après avoir entendu la messe?

R. Il retournera à la maison ou à l'école promptement, sans s'amuser à niaiser dans les rues. (p.78s)

## 6. J-B. DE LA SALLE ET LE TRAITÉ DE LA CIVILITÉ NOUVELLEMENT DRESSÉ

Le nombre de pages des RB, plus ou moins influencées par le Traité de l'Anonyme lyonnais, est considérable: 217 sur 252. Les 35 pages qui semblent ne rien lui devoir sont, ou bien propres à J-B. de La Salle ("personnelles"), ou bien plus ou moins influencées par les autres textes sources (C.N, P.F., Courtin, C.P., RBCC):

p. 1 à 3	:	personnelles	
p. 4	:	personnelle et influencée par P.F.	
p. 12	:	-	
p. 16	:	-	
p. 30	:	-	C.N.
p. 50	:	-	C.N.
p. 52	:	-	C.N. - P.F. - C.P.
p. 57	:	-	C.P.
p. 58	:	-	C.P.
p. 60	:	-	Courtin
p. 72	:	-	C.P.
p. 78	:	-	P.F.
p. 80	:	-	P.F. - C.P.
p. 83	:	-	C.P.
p. 96	:	influencée par Courtin	
p. 100	:	- - - et	C.N. - C.P.
p. 125	:	- - - -	C.P.
p. 126	:	personnelle et influencée par	P.F. - C.P.
p. 154-158:		personnelles	
p. 167	:	personnelle et influencée par	Courtin
p. 168	:	-	
p. 173	:	- - - -	et RBCC
p. 176	:	- - - -	-
p. 178	:	- - - -	-
p. 179	:	- - - -	-
p. 203	:	influencée par	C.P.
p. 210	:	personnelle	
p. 226	:	influencée par	Courtin
p. 238	:	- - -	

Sur les 217 pages des RB que le Traité de l'Anonyme a marquées — auxquelles il faut ajouter les 4 de la *Table des chapitres* non numérotées (voir le tableau comparatif ci-dessus), plus du quart le sont très fortement et une trentaine révèlent d'importants emprunts sur toute leur longueur. Ainsi cette page 21 des RB:

**Anonyme****Section VIII - Du nez.**

D. Un enfant doit-il froncer le nez?

R. Non, c'est une chose malséante et qui n'appartient qu'aux railleurs.

D. Doit-il remuer le nez?

R. Non, remuer le nez est une chose très indécente et qui n'appartient qu'aux marmots.

D. Quel soin faut-il prendre de son nez?

R. Le nez doit être toujours net, propre et non morveux, car cela est vilain et malhonnête.

D. Quand doit-on le nettoyer?

R. Il est nécessaire de nettoyer souvent les conduits, par lesquels le superflu, l'inutile et le mauvais s'écoule.

D. Pourquoi doit-on tenir le nez toujours net et propre?

R. Parce que le nez est l'honneur et la beauté de la face, qu'il sert à la parole et qu'il est la partie la plus visible et la plus apparente. En effet, le proverbe dit d'un homme sage, prudent, fin et adroit, qu'il a bon nez et il dit d'un sot et d'un étourdi qu'il n'a point de nez.

D. Est-il honnête de fouiller incessamment avec le doigt dans les narines et ensuite de le porter à la bouche?

R. Non, cela fait mal au cœur à ceux qui y prennent garde. (p.13s)

**RB****Chapitre VII - Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer.**

Il est indécent de froncer le nez, et ce sont ordinairement les railleurs qui le font; il est aussi malhonnête et incivil de le remuer; il ne faut pas même y toucher ni avec la main, ni avec les doigts nus.

Il est de la bienséance de le tenir fort net, et il est très vilain de le laisser remplir de morve; il faut donc le nettoyer souvent, afin de le tenir propre; car le nez est l'honneur et la beauté du visage, et il est la partie de nous-mêmes la plus apparente.

Il est très malhonnête de fouiller incessamment dans les narines avec le doigt, et il est encore bien plus insupportable de porter ensuite dans la bouche ce qu'on a tiré hors des narines, ou même le doigt qu'on vient d'y mettre, cela est capable de faire mal au cœur à ceux qui le voient. (RB 107.1.66-67)

Remarquons comment J-B. de La Salle transforme un développement en questions et réponses en un texte suivi:

Un enfant doit-il froncer le nez? ...

Doit-il remuer le nez? ...

Quel soin faut-il prendre de son nez? ...

Quand doit-on le nettoyer? ...

Pourquoi doit-on tenir le nez toujours net et propre? Parce que le nez est ...

Est-il honnête de fouiller incessamment

Il est indécent de froncer le nez ...

il est aussi malhonnête et incivil de le remuer ...

Il est de la bienséance de le tenir fort net ...

il faut donc le nettoyer souvent ...

afin de le tenir propre, car le nez est ...

Il est très malhonnête de fouiller incessamment ...

La formulation est souvent stéréotypée: il est indécent..., il est malhonnête..., il est de la bienséance..., il faut... J-B. de La Salle n'a jamais cherché, pour elle-même, l'élégance ou la beauté de l'expression. Il cherche à être clair, quitte à paraître, comme ici, assez maladroit et monotone.

Un autre exemple, plus élaboré peut-être:

### **Anonyme**

#### *Section XI - De la baguette, de la canne et du bâton.*

D. Quelle différence y a-t-il entre la baguette ou la petite canne et le bâton ou la grosse canne quant à l'usage?

R. On porte une baguette seulement par contenance et un bâton par nécessité pour se soutenir.

D. Un enfant doit-il porter une baguette?

R. Cela dépend de sa condition et de la mode; il est contre la bienséance de porter, chez les Grands, une baguette, mais on peut y porter un bâton, si l'on est incommodé.

D. S'il porte une baguette, quels défauts doit-il principalement éviter?

R. Il ne doit point s'en servir pour badiner, ni la lever pour faire semblant de frapper, ni encore moins, pour frapper, quand ce ne serait que pour rire, parce que l'on n'aime pas à recevoir des coups en quelque manière que ce soit.

D. Étant debout, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette?

R. Il ne doit pas se servir de sa baguette comme d'une troisième jambe, en la tenant devant lui et en s'appuyant dessus. C'est la coutume des paysans. Il ne doit pas aussi la tenir comme un bâton d'autorité ou de dignité, mais il doit la tenir suspendue en l'air d'une manière honnête, ou la laisser toucher sur la terre sans s'y appuyer que rarement.

### **RB**

#### *Article V - De la baguette, de la canne et du bâton (p.74-75 = RB 203.5.198-201)*

La bienséance engage quelquefois de se servir d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.

Il est malséant de porter une baguette, ou une petite canne, chez les Grands: mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou qu'on en ait besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.

Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres; il est tout à fait indécent de la lever, comme si on voulait frapper quelqu'un. Et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un, quand ce ne serait que par récréation.

Quand on est debout, il ne faut point s'appuyer indécement sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on ferait un bâton, qui marquerait quelque dignité ou quelque autorité dans la personne; mais il est à propos de la tenir suspendue en l'air, d'une manière honnête et modeste, ou de la laisser toucher à terre sans s'y appuyer.

D. En marchant, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette?

R. 1. Il ne doit pas la porter sous le bras, parce qu'il pourrait être incommode aux personnes qui le suivent, et se faire même quelque affaire, s'il les touchait avec sa baguette, principalement si elle était crottée.

2. Il ne doit pas la traîner dans la boue, comme un aveugle y traîne son bâton.

3. Il ne doit pas aussi s'appuyer dessus, comme un vieillard ni comme un fanfaron. (p.64-66)

En marchant, il est contre la bienséance de porter une canne ou une baguette sous le bras; il ne l'est pas moins de la traîner négligemment dans la boue, et il est ridicule de s'appuyer dessus d'une manière qui ressente l'orgueil et le faste.

Nous retrouvons, à peine modifiées, les formules stéréotypées qui ouvrent les divers paragraphes:

- «La bienséance engage...
- «Il est malséant...
- «Il est aussi très incivil...
- «Quand on est debout, il ne faut pas...
- «En marchant, il est contre la bienséance...

Constatons, par ailleurs, combien une telle page reste proche de sa source. Même si J-B. de La Salle

— adoucit l'allusion peu délicate envers les paysans:

#### **Anonyme**

Il ne doit pas se servir de sa baguette comme d'une troisième jambe, en la tenant devant lui et en s'appuyant dessus. C'est la coutume des paysans.

#### **RB**

il ne faut point s'appuyer indécemment sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans.

— a tendance à laisser tomber le style familier ou imagé de sa source. Ainsi voit-on disparaître ces expressions: «l'on n'aime pas à recevoir des coups en quelque manière que ce soit» — «se servir de sa baguette comme d'une troisième jambe» — «la traîner dans la boue, comme un aveugle y traîne son bâton» — «s'appuyer dessus comme un vieillard ni comme un fanfaron»; cette dernière

re image devenant dans les RB: «s'appuyer dessus d'une manière qui ressent l'orgueil et le faste».<sup>16</sup>

Un certain nombre d'emprunts au *Traité* de l'Anonyme donnent occasion à J.-B. de La Salle de développer des thèmes qui lui tiennent à cœur. Ces thèmes touchent des points de morale chrétienne ou de foi. La source semble n'être plus qu'un prétexte au développement. Celui-ci est, souvent, nourri de l'Écriture (saint Paul et «le Sage» en particulier). Deux exemples:

### Anonyme

#### Section III — De la charité de Dieu

D. Un enfant peut-il mêler des paroles de l'Écriture Sainte parmi des choses profanes?

R. Non, c'est une espèce de sacrilège.  
(p.195)

### RB

#### § 2 - Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la Loi de Dieu.

Il y a des gens qui se font honneur de faire paraître de l'irrégion dans leurs discours, soit en mêlant des paroles de l'Écriture Sainte parmi des choses profanes, soit en riant et en se divertissant des choses saintes et des pratiques de la Religion, soit en faisant gloire de quelque péché, et quelquefois même des actions infâmes qu'ils ont commises; ce sont proprement ceux-là dont le Sage dit que leurs entretiens sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même. Leur conduite est aussi tout à fait contre la bienséance.  
(p.191 = RB 207.1.493)

<sup>16</sup> Le Frère Albert-Valentin l'a noté: «L'Anonyme du "Traité" aime les comparaisons; il en use et en abuse; à tout bout de champ, les hommes et les animaux sont mis par lui à contribution.

Le peintre, le maître écrivain de village, le comédien, les marmots, les poissonnières, le trivelin (valet de la Comédie italienne, farceur et bouffon), le vendeur de chansons, le tailleur d'habits qui croise ses genoux; le paysan qui attache des fleurs à son chapeau; le médecin de campagne qui porte ses deux gants sur le bras gauche ou dans la main; le sergent de village qui met, assis, l'épée entre ses deux jambes; l'arbalétrier, l'arquebusier qui ferment un œil quand ils tirent; le mendiant qui montre l'intérieur de son chapeau, forment une galerie bigarrée.

Les bêtes sont mêlées aux gens dans ce défilé. Il ne faut pas tirer la langue "comme les chiens", bâiller "comme un lion", se nettoyer les dents avec les ongles "comme les chiens et les chats", battre les pieds "comme un cheval", parler du nez "comme les éléphants", se précipiter à manger "comme les cigognes" (sans doute celles de La Fontaine), ne pas enfler les joues en mangeant, et n'y pas faire des poches "comme les singes", etc.

M. de La Salle écarte la presque totalité de ces rapprochements, en vérité assez adaptés aux enfants, mais quelques-uns douteux ou boiteux. Parfois, cependant, on regrette cette tendance à l'abstraction, qui est celle du classicisme, et la disparition de ces locutions concrètes populaires, qui illustrent une vérité morale...» (*Édition critique*, p.125s)

*Section II - De la sincérité et de la vérité.*

D. Un enfant doit-il dire toujours ce qu'il pense?

R. Il ne doit jamais parler contre sa pensée, mais aussi il ne doit pas dire tout ce qu'il pense, principalement lorsque ce qu'il pense est contre la charité. (p.194)

*§ 4 - Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement ou inutilement (p.202 = RB 207.1.519-521)*

[...] Il faut donc, pour parler avec discrétion et avec prudence, ne jamais parler qu'on n'ait bien pensé à ce qu'on a à dire; il ne faut pas dire tout ce qu'on pense,<sup>17</sup> mais il faut se conduire, en beaucoup de choses, selon l'avis du Sage, comme si on les ignorait. On peut, dit le même Sage, si on a de l'intelligence sur quelque chose qu'on veuille dire, ou que quelqu'un dise, parler ou répondre à propos, sinon, on doit mettre sa main sur sa bouche. C'est-à-dire qu'on doit se taire, de peur qu'on ne soit surpris dans une parole indiscrette ou qu'on ne tombe dans la confusion.

Il faut aussi, pour parler prudemment, observer le temps auquel il est à propos ou de parler ou de se tenir dans le silence: car c'est être bien imprudent et léger, dit le Sage, de n'observer point le temps et de parler lorsque la seule envie qu'on a de parler nous y porte.

Il faut aussi, selon saint Paul, que toutes les paroles qu'on dit, soient tellement accompagnées de grâce et assaisonnées de sel, qu'on n'en dise pas une seule, qu'on ne sache pourquoi et comment on la dit.

Il faut enfin, selon l'avis du Sage, apprendre avant que de parler et, ainsi, ne jamais parler d'une chose qu'on ne sache bien, et dire ce qu'on à dire avec tant de sagesse et d'honnêteté, qu'on se rende aimable par ses paroles.

On peut aussi rapprocher ces demandes et réponses de l'Anonyme et les développements qu'ils suggèrent à J-B. de La Salle (*les références seules sont alors indiquées*):

<sup>17</sup> La C.N. écrit: «Ne parlez pas avant que d'avoir pensé à ce que vous voulez dire» (p.139)

## Anonyme

## RB

D. Est-il bienséant de porter la plume sur l'oreille?

R. Non, en sortant du cabinet on ne doit point porter la plume sur l'oreille, et en quelque temps que ce soit, on ne doit point y mettre de fleurs.

D. Est-il bienséant de porter un anneau attaché à l'oreille?

cf. p.6(16)-7(19)

R. Non, cela sent le comédien et c'était, autrefois, une marque d'esclavage. (p.7s)

= RB 102.1.28

D. Comment doit-il composer son visage?

R. Le visage ne doit point être comme celui d'un fantasque, d'un sévère, d'un étonné, d'un mélancolique, d'un chagrin, d'un inconstant, ni de telle sorte que l'on y puisse remarquer quelque passion ou affection déréglée, mais il doit être égal et doux sans affectation.

cf. p.10(15)-13(3)

= RB 104.1.39-46

D. Pourquoi un enfant ne doit-il pas découvrir ses membres honteux?

R. Parce que cela est contre l'honnêteté et même contre la Loi de Dieu, comme il paraît par la Sainte Écriture. Canaan, fils de Noé, pour avoir découvert ceux de son père, fut maudit et fait serviteur des serviteurs de ses frères.

cf. p.42(20)-43(25)

= RB 112.1.121-123

D. Que doit-il observer en s'habillant et en se déshabillant?

cf. p.43(11)-44(19)

R. Il ne montrera point aux yeux d'autrui ce que la nature lui enseigne de cacher. (p.39)

= RB 113.1.122-124

D. À quelle heure un enfant doit-il se lever?

R. On ne saurait prescrire une même heure à tous; car le faible et le fort ne vont point d'un même pas, le malade et le sain ne doivent pas vivre de même façon: l'enfant néanmoins doit se lever le plus matin qu'il pourra.

cf. p.49(11)-51(5)

= RB 201.1.135-137

D. Pourquoi doit-il se lever le plus matin qu'il pourra?

R. Pour gagner du temps, et parce que c'est un défaut de trop dormir. (p.44s)

D. Un enfant doit-il être modeste dans ses habits?

R. Oui, la vanité n'y doit point paraître.

D. Que dites-vous de ceux dont les habits sont superbes?

R. 1. Ils renoncent, par la vanité des habits, aux promesses et à l'esprit du baptême.

cf. p.64(2)-65(25)

= RB 203.2.173-176

2. Ils s'entretiennent dans l'orgueil.

D. Que dites-vous de ceux dont les habits sont modestes?

R. Cet extérieur modeste est souvent une marque de la modestie de l'âme. (p.53s)

D. Pendant le repas, un enfant doit-il parler incessamment des choses qu'on mange?

R. C'est la marque évidente d'une âme sensuelle et d'une éducation basse. (p.136) ef. p.77(6)-78(11)  
= RB 204.0.204-206

D. Quelles sont les choses dont il ne doit jamais rire?

R. 1. Ce qui regarde la religion.

2. Les paroles et les actions déshonnêtes.

3. Les imperfections des autres, quoiqu'elles soient naturelles. ef. p.133(24)-135(18)  
= RB 205.1.355-359

4. Le malheur qui leur arrive. (p.111)

D. Si l'on apprend à un enfant à chanter, apprendra-t-il des chansons mondaines?

R. Il apprendra des psaumes, des hymnes ou des cantiques spirituels, afin d'éclairer son esprit en formant sa voix. Il peut aussi apprendre des airs du monde, pourvu qu'ils ne contiennent rien qui porte à l'impureté, au libertinage et à l'ivrognerie. (p.103) ef. p.149(3)-151(12)  
= RB 205.4.395-399

D. Doit-on faire incessamment des visites?

R. Non, on ne doit pas suivre l'exemple ou plutôt la fainéantise de certaines gens qui emploient tout le temps de leur vie en visites. Cet état d'inutilité est un état de damnation. ef. p.159(7)-161(11)  
= RB 206.1.418-422

D. Quand doit-on en faire ou en rendre?

R. Quand il arrive des occasions où ce serait blesser la civilité que de manquer à faire ou à rendre visite aux personnes à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié. (p.160)

La «Section XIII» du chapitre VIII de l'Anonyme, intitulée «Disputer» est reprise de fort près par J-B. de La Salle, mais le titre évoque d'abord chez lui «les disputes de paroles» et non «les disputes d'école» dont parle l'Anonyme: d'où le très long développement spirituel et moral des pages 219 (13) - 221 (9) des RB. La Salle revient ensuite au texte de l'Anonyme:

### Anonyme

D. Que doit faire un enfant lorsque l'on dispute dans la conversation, comme l'on fait ordinairement dans les écoles de philosophie ou de théologie?

### RB

Lorsqu'on est dans une conversation où on dispute, comme on fait ordinairement dans les écoles, il faut écouter avec attention ce que les autres disent; et si on est

R. Il doit écouter avec attention. Si on l'engage à parler, il peut dire alors son sentiment sur la question dont on s'entretient; mais s'il ne l'entend pas, il n'est pas honteux de s'excuser de parler.

D. Doit-il soutenir son opinion, s'il la croit véritable?

R. Oui, mais il faut que ce soit avec un certain tempérament, qui mette celui qui dispute contre lui, en état de lui céder sans chagrin.

D. Que doit-il faire, si les raisons qu'on lui allègue, lui font connaître qu'il a tort?

R. Il ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante cause, mais il doit se condamner le premier. C'est le moyen de se tirer d'affaire avec honneur et de se faire un mérite dont peu de personnes sont capables. (p.213s)

prié ou engagé de parler, on peut alors dire son sentiment sur la question qui fait le sujet de la dispute; si, cependant, on ne l'entend pas, on ne doit pas avoir honte de s'excuser de parler

Si on croit que l'opinion, que l'on a proposée, est véritable, on doit la soutenir, mais il faut que ce soit avec une telle modération que celui avec qui on dispute cède sans peine. Si les raisons que les autres allèguent font connaître qu'on a tort, on ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante cause; mais on doit, de bonne grâce, se condamner le premier; c'est le moyen d'en sortir avec honneur.

(p.221 = RB 207.5.567-568)

J-B. de La Salle, par cette fidélité à sa source — ici et en combien d'autres passages! — a reconnu le caractère vraiment civil des comportements qu'elle lui proposait: notre Anonyme pouvait-il s'attendre à un tel hommage de la part d'un saint, qui était aussi un parfait honnête homme...

## \* Bibliographie

### Les éditions connues

*Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant.* À Lyon, chez Jean Certé, rue Mercière, à la Trinité, 1681. Bibliothèque municipale de Lyon, Fichier des imprimeurs lyonnais des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, cote: 345.257.

*Traité de la civilité nouvellement dressé [...]* À Lyon, chez Jean Certé [...], 1685. B.N. de Paris, R. 21.179.

*Traité de la civilité nouvellement dressé [...]* À Toulouse, chez Pierre Salabert et Armand Tenne, 1698. Musée pédagogique, rue d'Ulm, à Paris.

*Traité de la civilité nouvellement dressé [...]. Reveu et augmenté dans cette dernière édition de la Règle de la bienséance civile et chrétienne.* À Lyon, chez Jean Certé [...], 1708. B.N. de Malte.

**Influence littéraire**

LA SALLE (J-B. de), *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisé en deux parties, à l'usage des Écoles chrétiennes*. À Troyes et se vend à Reims, chez François Godard, marchand libraire, rue des Tapissiers, 1703. AMG et CL 19.

**Étude**

Albert-Valentin (Frère), *Édition critique des «Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne»*, Liget, Paris, 1956.

---

DE  
L'ÉDUCATION  
CHRÉTIENNE  
DES ENFANS  
SELON  
LES MAXIMES DE L'ÉCRIVAIN  
SAINT ET LES INSTRUCTIONS  
des Saints Pères de l'Église.  
*Seconde édition revue & augmentée.*



A PARIS,  
Chez PIERRE PROMET, né de la vieille  
Bouclerie, proche le Pont S. Michel, à  
l'enseigne de la Chuité.

---

M. DC. LXXII.  
*Avec Privilège & Approbation.*

## DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DES ENFANS

Comme la plupart des auteurs des civilités à l'usage des enfants, J-B. de La Salle ne prend pas soin d'indiquer ce qu'il doit à ses sources littéraires, même lorsqu'il les suit de fort près. Nous ne pouvons prétendre les avoir toutes identifiées. Certaines, comme celle dont nous allons parler n'intéressent que quelques pages des RB. Peut-être s'en trouve-t-il qui n'ont influencé que quelques paragraphes, voire un seul.

Les pages des RB, traitant du bal et de la comédie, doivent en effet beaucoup à un ouvrage parut, sous l'anonymat, en 1666: «*De l'éducation chrétienne des enfans selon les maximes et les instructions des Saints Pères de l'Église*».<sup>1</sup> Le traité est attribué, à juste titre semble-t-il, à Alexandre-Louis VARET.

### 1. L'auteur

Selon la notice que lui consacre l'abbé Jérôme Besoigne dans son «*Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*»,<sup>2</sup> Alexandre Varet est né, à Paris, en 1632, «d'une honnête famille» de robe. Ses études finies, «il se fit recevoir avocat, et suivit le barreau pendant deux ans. Mais il s'en dégoûta, parce qu'ayant naturellement un grand amour de la vérité, il reconnut que cette profession exposait souvent à parler contre la vérité, ou du moins à la déguiser». Il a à peine quitté le barreau qu'une expérience d'ordre moral et spirituel va, désormais, orienter toute sa vie. «À l'âge de vingt ans, il fit le voyage de Rome en la compagnie d'une personne de grande condition, sans autre vue que celle de contenter sa curiosité. Il y eut une mauvaise rencontre, qui lui fit prendre une forte résolution de ne plus penser qu'à son salut. Un jour s'étant égaré en demandant son chemin, un misérable à qui il s'était adressé, voulut tendre un piège à sa chasteté, et lui fit des propositions infâmes. Il se sentit à l'instant ému de colère à un tel point, que si Dieu ne l'avait secrètement retenu, il aurait percé ce malheureux de son épée. Il entra dans une église, et remercia Dieu de l'avoir préservé du double danger dont il venait d'échapper du côté de la chasteté et du côté de la

<sup>1</sup> «À Paris, chez Pierre Prome, rue de la vieille Bouclerie, proche le Pont S. Michel, à l'enseigne de la Charité. M. DC. LXVI. Avec Privilege et Approbation». Les textes cités, dans cette étude, sont extraits de la «Seconde édition revue et augmentée», de 1667 (in-8° de [14] + 368 p.)

<sup>2</sup> «À Cologne, Aux dépens de la Compagnie. M. DCC. LII - Seconde partie. Histoire des Messieurs. Livre huitième, p.136-142» Cote BMG: 273.7 B 556 H.



*Pur et simple en ses mœurs, modeste de vis age,  
 Des vertitez du Ciel epris dès son jeune âge,  
 Varet jusqu'en leur source alla s'en abreuver.  
 Et dans son grand sçavoir son humilité sainte  
 Fit bien voir qu'en son cœur, où la grace est emprainte  
 Les vapeurs de l'Orgueil ne scauroient s'élever.*

modération». De retour à Paris, il se consacre tout entier, dans la prière, à l'étude de l'Écriture et des Pères, spécialement de saint Augustin. Il passe «sept ans dans ce genre de vie, ne prenant d'autres divertissements que d'aller dans les salles de la Charité consoler et servir les malades». Prêtre, en 1662, «par obéissance» à son directeur, il quitte Paris pour ne pas avoir à signer le *Formulaire*, ses convictions jansénistes le lui interdisant. Il se retire alors à Provins, où il avait deux sœurs religieuses. C'est pour elles, et pour le monastère, qu'il composa «de petits écrits de piété» dont on a publié trois volumes in-douze de *Lettres spirituelles*. L'archevêque de Sens, Gondrin, le tira de sa solitude «pour en faire son grand vicaire. Il n'accepta qu'après avoir longtemps combattu, et il fit ses conditions avant que de s'engager. Il exigea entre autres choses, que le Prélat ne lui donnerait jamais ni bénéfice ni aucune charge lucrative. En effet, il a refusé tout ce qu'on lui a présenté, le Doyenné de la Métropole de Sens, l'Officialité, etc. Il soutint le même désintéressement dans toutes les fonctions de son emploi. Il faisait les visites des monastères à ses frais, payant sa dépense et celle de son valet, au-delà même de ce qu'il aurait pu dépenser ailleurs, et ne souffrant pas que son domestique reçût aucun présent. D'ailleurs il aurait été inutile de le traiter, quant à la nourriture, avec la moindre distinction: il ne mangeait, chez les religieuses, que la portion du couvent, et ne touchait point à ce qu'on lui servait d'extraordinaire». (p.137)

Son oeuvre écrite comporte:

a) des textes de droit ecclésiastique visant à régler les différends de son archevêque avec les chanoines de la cathédrale;

b) des écrits polémiques où il exprime ses convictions jansénistes,

— *Lettre d'un ecclésiastique à M. Morel, théologal de Paris sur trois sermons de ce théologal* (1664);

— la *Défense de la paix de Clément IX*;

— la première préface de la *Morale des jésuites* (Mons, 1667); et la première aussi de la *Morale pratique*;

— *Lettre d'un théologien touchant la censure de la faculté de théologie de Poitiers sur la probabilité*;

— *Défense de la discipline qui s'observe dans le diocèse de Sens touchant l'imposition de la pénitence publique pour les péchés publics, imprimée par l'ordre de Mgr l'archevêque de Sens* (in-8°, 1673); ouvrage condamné à Rome, après la mort de l'auteur (1679);

— diverses lettres, publiées en 1754 dans le *Recueil des pièces qui n'ont pas paru sur le formulaire, les bulles...*

c) des lettres de directions spirituelles aux religieuses du monastère de Provins, dont on a parlé plus haut et qui, selon le Dictionnaire de Spiritualité, «montreraient le vrai caractère de Varet; c'est encore un janséniste de la première génération, ayant avec l'honnête Tillemont quelques traits de ressemblance, à peine gâté par le contact d'Arnauld, avec qui il eut pourtant de fréquentes relations». (E. Amann).

d) Enfin, «un bon écrit in-douze sur l'*Éducation des enfans*» dont l'*Histoire de l'Abbaye de Port-Royal* nous dit qu'«il le composa pour une de ses sœurs mariée, qui lui avait demandé des avis à ce sujet». (p.142)

À la mort de l'archevêque Condrin, en 1674, Alexandre Varet se retire à Port-Royal-des-Champs, après avoir refusé ce qui lui était offert par «plusieurs évêques». Son séjour parmi les Solitaires fut de courte durée. Il mourut en 1676. «Un frère qu'il avait, lui a fait une fort belle épitaphe, qui a été mise à P(ort)-R(oyal) sur sa sépulture». (p.142)

## 2. Le traité *De l'éducation chrétienne des enfans*

Dans un *Avis au lecteur*, A. Varet donne les origines et les visées pastorales qui l'ont conduit à publier son ouvrage: *De l'éducation chrétienne des enfans selon les maximes de l'Écriture sainte et les instructions des saints Pères de l'Église*: «Ce traité de l'éducation chrétienne des enfans a été composé il y a huit ou neuf ans par un ecclésiastique pour une de ses sœurs qui est engagée dans le mariage. Il ne s'était proposé, en le faisant, que d'aider en particulier cette personne à s'acquitter dignement d'une des principales obligations de l'état où Dieu l'a appelée, qui est d'élever ses enfans dans la crainte de Dieu et dans son amour. Mais dans la suite du temps, ce traité ayant été vu par plusieurs de ses amis, qui ont jugé qu'il le devait donner au public, le respect et la soumission qu'il a pour leurs sentiments l'ont obligé de s'appliquer à le rendre propre à tous les pères et à toutes les mères.

C'est pour cela qu'il y a ajouté plusieurs avis et plusieurs maximes qu'il a cru leur pouvoir être utiles; et, qu'en général, il a tâché d'accommoder à toutes sortes de conditions, et à toutes sortes de personnes tout ce qui y était contenu».

L'adresse à *Ma très chère Sœur* dit dans quels sentiments tout chrétiens le livre a été composé et doit être accueilli et lu:

«Ne pensez donc pas, ma Sœur, que ce livre soit l'effet seulement d'un amour naturel qui me fasse entrer dans tous vos intérêts. J'ai été excité à vous écrire par des mouvements plus saints et plus puissants. Il ne m'est plus permis d'agir seulement par ceux de la nature. Et ayant puisé tout ce que je vous présente dans les livres sacrés et dans les écrits des Pères de l'Église, je puis vous assurer que je n'ai que la moindre part à cet ouvrage.

Ainsi ne faites point réflexion sur celui qui vous le présente, mais appliquez-vous uniquement à enrichir votre âme des vertus qui vous y sont découvertes, et que Dieu demande dans une mère chrétienne.

Considérez que vous ne pouvez lui donner de plus grandes marques de votre amour et de votre fidélité, que d'élever vos enfants selon les lois de l'Évangile et les conseils des Pères de l'Église; et que vous ne sauriez lui faire un sacrifice, qui lui soit plus agréable, que de les lui consacrer par une sainte éducation, puisqu'ils sont la meilleure partie de vous-même. Il n'y a même rien qui puisse le porter davantage à répandre sur vous et sur eux ses bénédictions, que le soin que vous prendrez de les instruire dans sa crainte et dans son amour, et de faire connaître à tout le monde, en les engageant à imiter ce Père céleste, que vous les regardez comme ses enfants».

«Les lois de l'Évangile et les conseils des Pères de l'Église», tels sont les sources de ce traité d'éducation des enfants.

L'auteur est conscient qu'il a fait des choix mais, assure-t-il, c'est à la lumière reçue de Jésus-Christ lui-même: «C'est pour vous aider dans ce louable dessein que j'ai demandé à Notre Seigneur Jésus-Christ la lumière qui m'était nécessaire pour remarquer dans les saintes Écritures et dans les livres des Pères de l'Église, les maximes que l'on doit suivre dans l'éducation des enfants: que je l'ai instamment prié de m'inspirer le choix des avis qu'il voulait que j'en tirasse, afin de vous les proposer, s'il lui plaisait de se servir de moi, tout indigne que je suis, pour vous donner la connaissance des besoins de vos enfants, et de ses desseins sur vous et sur eux».

L'autorité morale et spirituelle conférée au contenu de l'ouvrage est considérable. L'auteur insiste: «Considérez donc, s'il vous plaît, ce petit ouvrage comme un recueil de ce qu'il y a de plus saint et de plus pur dans la doctrine de l'Église touchant le sujet qu'il traite. Je n'ai fait que joindre les passages les uns aux autres. Et s'il y a quelques propositions, dont les auteurs ne soient pas marqués, c'est parce qu'elles étaient renfermées dans les principes que j'ai établis sur les autorités de ces grands saints». Parlant ainsi — et avec cette belle assurance — de la solidité des principes qu'il a lui-même établis, l'auteur n'évite pas un certain fondamentalisme dans la lecture faite des Écritures et, surtout, des Pères de l'Église. Cela sera particulièrement sensible dans les passages qui

vont nous intéresser et qui traitent de la danse et de la comédie: appliquer, sans nuances, ce qu'écrivaient des mœurs païennes des auteurs — «grands saints», certes — à la réalité familiale et sociale du XVII<sup>e</sup> siècle est significatif d'un certain climat rigoriste de l'Église de France de l'époque. Les choix d'Alexandre Varet tiennent moins sans doute à la lumière divine qu'à ce climat moral si particulier partagé par une large fraction de la société la plus cultivée de son temps, par les milieux jansénistes particulièrement.

## LE TRAITÉ D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE VARET ET LES RB

Cinq pages des RB s'inspirent de l'ouvrage d'Alexandre Varet. Il s'agit de l'*Article V* du Chapitre V de la Seconde partie intitulé: *Des divertissements qui ne sont pas permis*. Les passages de l'*Éducation chrétienne des enfans* de Varet qui ont provoqué l'intérêt de J-B. de La Salle sont tirés de deux subdivisions du Chapitre X: *IV<sup>e</sup> avis. Touchant les bals, les danses et les assemblées*, et *V<sup>e</sup> avis. Touchant les comédies*. Ces deux «avis» totalisent 41 pages (14 + 27) dont 12 seulement (6 + 6) donnent des traces d'emprunts. Contentons-nous de mettre en parallèle le texte complet des RB et les passages de Varet correspondants:

### RB 205.5

#### *Des divertissements qui ne sont pas permis*

Il y a d'autres divertissements, dont on ne traitera pas ici fort au long, parce qu'ils ne sont nullement permis à un chrétien, ni par les lois de la religion, ni par les règles de la bienséance.

Il y en a qui ne sont ordinaires qu'aux riches; et ce sont les bals, les danses, et les comédies. Il y en a d'autres qui sont plus ordinaires aux artisans et aux pauvres, tels que sont les spectacles des opérateurs, des baladins, des danseurs de cordes, et des marionnettes, etc.

À l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées, dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête; elles se font de nuit, parce qu'ils semble qu'on se veuille cacher à soi-même ce qui se passe

*Avis. Touchant les bals, les danses et les assemblées.* (p.189)

Que dirai-je des lois et des règles que l'on observe si inviolablement dans ces assemblées, et que l'esprit du libertinage y a

d'indécents dans ces assemblées, et qu'on les veuille passer dans les ténèbres, afin d'y avoir plus de liberté, pour y commettre le crime. Les **personnes chez qui elles se tiennent** sont dans une **obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde**, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à *toutes* sortes de **jeunes garçons**, qui ont la **liberté d'entrer** dans ces assemblées, prennent aussi celle d'**examiner toutes ces personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage; de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières.** Et les filles, par le luxe et la vanité qui paraissent dans leurs ajustements, **par le peu de modestie** qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals; et donnent occasion, à ceux qui sont les **plus modérés**, d'avoir **des sentiments** bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétienne devraient leur inspirer.

Pour ce qui est des **danses qui se font** dans des maisons *particulières* **avec moins** d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance, que celles qui se font avec plus **d'éclat** dans les bals; car si un **ancien païen** a dit, qu'il **n'y a personne qui danse étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit**: qu'est-ce que l'esprit chrétien peut inspirer touchant ce divertissement, qui n'est propre, dit saint Ambroise, qu'à

établies: de cette **obligation indispensable** que les **personnes, chez qui elles se tiennent, ont d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde**; de la **liberté que tous les jeunes gens ont d'y entrer, d'examiner toutes les personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage, de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés, que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières.** De sorte qu'à proprement parler, les lieux où se tiennent ces sortes d'assemblées sont comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à la jeunesse la plus libertine; et où ces mêmes filles, **par le peu de modestie** qu'il y a dans leurs ajustements, et le peu de retenue qui paraît **dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui y entrent**, et inspirent même aux **plus modérés des sentiments** contraires à leur devoir, et qui ne dégénèrent que trop souvent en de très honteuses pratiques. (p.194s)

Et ne pensez pas, ma Sœur, que les **danses** qui se font en *particulier* et **avec moins d'éclat** et de pompe, soient moins dangereuses. (p.196)

*Il n'y a personne, a dit un ancien, qui danse, étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit.* Si, selon la sagesse même païenne, l'ivresse ou la folie est la cause de la danse, que penserons-nous que l'Écriture sainte nous veuille insinuer [...]. (p.197)

Et quelle retenue, ou quel reste de **pudeur** pourrait-il y avoir **parmi** le tintamarre et le **bruit confus** que **l'on fait** en chantant, **en sautant, et en s'abandonnant à une dissolution** qui déshonore le

exciter des passions honteuses, et dans lesquelles la **pudeur** perd tout son éclat **parmi le bruit qu'on fait en sautant, et en s'abandonnant à la dissolution: c'est aux mères impudiques et adultères**, dit ce saint Père, **à souffrir que leurs filles dansent, et non pas aux mères chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles à aimer la vertu, et non pas la danse**,

dans laquelle, dit **saint Chrysostome**, **le corps est déshonoré par des démarches honteuses, indécentes; et l'âme l'est encore bien davantage, car les danses sont les jeux des démons, et ceux qui en font leurs divertissements et leurs plaisirs sont les ministres et les esclaves des démons, et se conduisent en bêtes, plutôt qu'en hommes, puisqu'ils s'y abandonnent à des plaisirs brutaux.**

Quoique les **comédies** passent dans le monde **pour un divertissement honnête**, elles sont cependant **la honte et la confusion du christianisme.**

En effet, ceux qui s'adonnent à cet **emploi**, et qui en font leur profession, ne sont-ils pas publiquement **notés d'infamie**? Peut-on aimer **une profession en couvrant de confusion** ceux qui l'exercent? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse des comédiens consiste à **exciter et en eux-mêmes, et dans les autres, des passions**

christianisme. Qu'en dites-vous, mères chrétiennes, à la vue d'une histoire si tragique?<sup>3</sup> Ne voyez-vous pas dans cet exemple, ce que vous devez apprendre à vos filles à éviter; et que **c'est aux mères impudiques et adultères à souffrir que leurs filles dansent, et non à celles qui sont chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles la piété et non pas à danser.** (p.199)

**S. Chrysostome** confirme cette vérité [...] Que si **le corps est déshonoré par ces démarches indécentes, combien l'âme l'est-elle encore davantage? Les danses sont les jeux des démons. Ses ministres et ses esclaves en font leur divertissement et leur plaisir.** (p.199, 200)

Car enfin quelques efforts que ces grands saints<sup>4</sup>, et ceux qui les ont suivis, aient faits pour étouffer ce désordre, il s'est tellement accru dans ces derniers siècles par la corruption générale, qui s'est répandue parmi les fidèles, qu'il **passé maintenant pour un divertissement honnête, et que les comédies, qui sont la honte et la confusion du christianisme, sont devenues la plus sérieuse occupation de la plupart des chrétiens.** (p.205)

Quelle est, dit Tertullien, cette corruption qui fait que l'on aime ceux que les lois publiques condamnent, qu'on approuve ceux qu'elles méprisent, qu'on relève un art et un **emploi**, en même temps qu'on **note d'infamie** ceux qui s'y adonnent? Quel est le jugement par lequel on **couvre de confusion** des gens pour **une profession** qui les rend recommandables? [...]

<sup>3</sup> Celle qui a conduit à la condamnation à mort de Jean le Baptiste par Hérode, «à la prière d'une danseuse». (id. p.197)

<sup>4</sup> Les «saints Pères (de l'Église)».

honteuses, pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur? Si on y chante, on n'y entend que des **airs qui sont rendus propres à fortifier ces mêmes passions.**

Y a-t-il de l'honnêteté et de la bienséance **dans les ajustements, dans la nudité et dans** la liberté des comédiens et **des comédiennes?** et y a-t-il quelque chose dans leurs **gestes**, et dans leurs paroles, et dans leurs postures, qui ne soit indécent à un chrétien, non seulement de faire, mais même de voir? Il est donc tout à fait contre l'honnêteté d'en faire son plaisir et son divertissement.

Les **théâtres** des opérateurs et des badains, qui sont ordinairement *dressés dans les places publiques*, sont regardés comme indécents par tous les honnêtes gens; et ce ne sont ordinairement que les artisans et les pauvres qui s'y arrêtent; il semble même que ce soit pour eux que **le démon** les ait dressés, afin que comme ils n'ont pas le moyen de goûter le poison dont il se sert pour perdre les âmes dans les comédies, ils puissent facilement s'en rassasier aux pieds de ces théâtres publics; et **c'est pour** cette fin **qu'il** y emploie des **bouffons**, qu'il les *exerce*, qu'il les *forme*, et qu'il *s'en sert* selon l'expression de saint Chrysostome, **comme d'une peste, dont il infecte toutes** les villes dans

Qu'y a-t-il dans les comédies qui puisse être agréable aux yeux de Dieu? Est-ce la pompe et la magnificence des habits? Est-ce l'adresse des comédiens à **exciter en eux-mêmes et dans les autres des passions** criminelles? Est-ce l'industrie avec laquelle les **airs sont** accommodés aux sujets et **rendus propres à fortifier ces mêmes passions?** (p.216)

[...]. supposé que de trente pièces de théâtre, il y en ait une qui ne blesse point ouvertement la pureté et l'innocence; supposé qu'il n'y ait rien **dans les ajustements, dans la nudité, et dans les gestes des comédiennes**, qui blesse la modestie, et qui ne réponde à la pureté et à la piété des vierges qu'elles représentent; supposé que les personnes qui y assistent ne puissent inspirer aux jeunes gens l'esprit du monde et de la vanité qui éclate dans leur manière de se vêtir, dans tous leurs gestes et dans toutes leurs actions; supposé que tout ce qui se passe dans ces représentations malheureuses ne porte point au mal; que les paroles, les habits, le marcher, la voix, les chants, les regards, les mouvements du corps, le son des instruments, les sujets mêmes, et les intrigues des comédies, enfin que tout n'y soit point plein de poison et n'y respire point l'impureté.

(p.221s)

Oui, mes Frères, ajoute ce **saint** [*Chrysostome*], c'est **le démon** qui a fait un art de ces divertissements et de ces jeux, pour attirer à lui les soldats de Jésus-Christ, et pour relâcher toute la vigueur et comme les nerfs de leur vertu. **C'est pour** ce sujet **qu'il** a fait **dresser des théâtres dans les places publiques**; et qu'*exerçant* et *formant* lui-même ces **bouffons**, **il s'en sert comme d'une peste dont il infecte toute la ville.** S. Paul nous a défendu les paroles

lesquelles ils vont. **Aussitôt que ces bouffons ridicules, dit ce saint Père, ont proféré quelque blasphème, ou quelques paroles déshonnêtes, on voit que les plus fous s'emportent dans des éclats de rire; ils leur applaudissent pour des choses pour lesquelles on devrait les lapider.**

C'est donc un divertissement bien honteux, et un détestable plaisir, selon l'expression de ce Père, que celui que l'on prend à ces sortes de spectacles, et ceux qui s'y trouvent font paraître qu'ils ont le coeur et l'esprit bien bas, et bien peu de christianisme.

Il n'est pas plus séant à un chrétien de se trouver à des représentations de marionnettes dans lesquelles il n'y aurait rien qui parût agréable et divertissant, si on n'y mêlait des paroles qui fussent ou impertinentes ou déshonnêtes, avec des postures et des mouvements tout à fait indécentes: c'est pour ce sujet qu'une personne sage ne doit regarder ces sortes de spectacles qu'avec mépris, et que les pères et les mères ne doivent jamais permettre à leurs **enfants** d'y assister, et doivent leur en **inspirer** beaucoup d'**horreur** comme étant contraires à ce que la bienséance, aussi bien que la piété chrétienne exige d'eux.

L'honnêteté ne permet pas non plus de se trouver aux spectacles des danseurs de corde, qui exposant tous les jours leur vie, aussi bien que leur âme, pour divertir les autres, ne peuvent être ni admirés, ni même regardés par une personne raisonnable, puisqu'ils font ce qui doit être condamné de tout le monde, en suivant les seules lumières de la raison.

impertinentes, et celles qui ne tendent qu'à un vain divertissement: mais le démon nous persuade d'aimer les unes et les autres.

Ce qui est encore plus dangereux est le sujet pour lequel on s'emporte dans ces ris immodérés. Car **aussitôt que ces bouffons ridicules ont proféré quelque blasphème, ou quelque parole déshonnête, on voit que les plus fous sont ravis de joie, et s'emportent dans des éclats de rire. Ils leur applaudissent pour des choses pour lesquelles on les devrait lapider;** et ils s'attirent ainsi, sur eux-mêmes, par ce détestable plaisir, le supplice d'un feu éternel. (p.223s)

Il faut donc, ma Sœur, **inspirer** à vos **enfants** de l'**horreur** de la comédie; parce qu'elle est un divertissement dangereux et indigne d'un chrétien. (p.226s)

Les rapprochements entre les deux textes s'imposent. La liberté de composition, chez l'auteur des RB est non moins évidente. C'est J-B. de La Salle qui distingue les divertissements «qui ne sont ordinaires qu'aux riches» et ceux «qui sont plus ordinaires aux artisans et aux pauvres». Varet qui, en fait, n'écrit que pour les «riches»<sup>5</sup> n'envisage que les bals, les danses et les comédies. J-B. de La Salle, dont les écoles s'adressent aux fils des artisans et des pauvres, connaît toute l'attraction qu'exercent sur le populaire «les spectacles des opérateurs, des baladins, des danseurs de corde, et des marionnettes». Un mot de S. Jean Chrysostome, cité par A. Varet, a sans doute provoqué les considérations négatives des RB sur ce genre de spectacles: le Père de l'Église parle, en effet, de ces «bouffons» qui jouent «dans les places publiques». Aucun de ces divertissements ne trouve grâce aux yeux de l'honnête homme et du spirituel qu'est J-B. de La Salle. C'est au nom des principes chrétiens que sont condamnés les baladins et les montreurs de marionnettes; c'est au nom du bon usage de la raison que les prouesses du danseur de cordes le sont tout aussi catégoriquement. Le même caractère abrupt des condamnations se retrouve chez nos deux auteurs. Le rigorisme moral n'appartient pas aux seuls jansénistes. J-B. de La Salle, ici, se contente d'exprimer le jugement — partagé très généralement dans l'Église de France. Varet, lui, donne les fondements théologiques et spirituels de ces condamnations. Ce qui est en jeu, ce sont les engagements du baptême: le chrétien a renoncé au démon et s'est attaché à Jésus-Christ. Or, dans les bals, le démon est à l'oeuvre:

«Mais dans les bals et les assemblées, qui ne sont présentement que trop communes parmi les chrétiens, le monde, la chair et le diable attaquent l'esprit des jeunes gens par tous les endroits par lesquels ils peuvent leur inspirer le vice. Ils présentent en même temps, à tous leurs sens, tous les différents objets qui les peuvent charmer et les attirer au mal. Vous diriez qu'ils aient ramassé en un même lieu tout ce qui peut donner entrée dans le cœur de l'homme au plaisir, par lequel ils ont accoutumé de se le rendre assujetti». (p.190)

Il l'est aussi au théâtre:

«Il faut donc, ma Sœur, inspirer à vos enfants de l'horreur de la comédie; parce qu'elle est un divertissement dangereux, et indigne d'un chrétien. Il le faut, parce qu'il est bien difficile qu'ils n'y souillent en même temps leurs yeux, leurs

---

<sup>5</sup> Même s'il affirme avoir «tâché d'accommoder à toutes sortes de conditions et à toutes sortes de personnes, tout ce qui [était] contenu» dans le traité d'éducation chrétienne qu'il avait d'abord écrit pour «d'une de ses sœurs» (*AVIS*).

oreilles et leur âme. Il le faut parce que les spectacles sont du nombre de ces pompes du siècle et de ces œuvres du diable, auxquelles ils ont solennellement renoncé par leur baptême...» (p.226s)

Vivre selon les engagements du baptême: tel est l'enjeu. L'on peut ne pas partager la position morale et culturelle de ces auteurs, il reste que pour la bien interpréter, il faut la lire à l'intérieur du projet global de l'option chrétienne. Tout le traité d'A. Varet, *De l'éducation chrétienne des enfans*, est bâti sur ce choix fondamental. C'est le climat éducatif propre aux Petites Écoles de Port-Royal. Il ne faudrait pas réduire celui-ci à ce type d'intransigeance manifestée face aux divertissements mondains. L'ouvrage, dans son ensemble, est un «traité de pédagogie de bon aloi», au jugement d'E. Amann, l'auteur de l'article sur Alexandre-Louis Varet dans le *Dictionnaire de théologie catholique*.<sup>6</sup> Une pédagogie de la première enfance — avant que l'enfant n'entre au collège ou ne soit confié aux soins d'un précepteur.

Ce qui caractérise l'amour que les parents doivent porter à leurs enfants, c'est la tendresse. Un amour «tendre», mais qui ne cesse pas d'être «raisonnable» et suffisamment fort pour ne pas se laisser «toucher à leurs larmes dans les choses où il faut faire violence à leurs inclinations» (p.90). Il s'agit, en effet, d'un amour lucide. Les parents doivent s'efforcer de connaître «le naturel» et les «inclinations» de leurs enfants. Il les faut «étudier», afin d'orienter l'action éducative:

«La connaissance que vous aurez de cette inclination qui domine en eux vous sera fort utile pour leur conduite particulière. Car il y a de certaines passions qu'il ne faut pas attaquer de front, mais qu'il faut combattre en détournant les objets qui les excitent, et leur en présentant de bons auxquels elles s'appliquent; et il y en a d'autres, au contraire, qu'il faut, pour ainsi dire, forcer de se produire, afin de se servir des fautes mêmes qu'elles font commettre pour peu qu'elles éclatent, afin d'en donner de l'horreur et de l'aversion à ceux qui en sont animés». (p.97s)

Plus profondément, les parents doivent être attentifs aux jeux de la grâce divine et de la liberté humaine chez leurs enfants: un discernement combien exigeant...

«Outre que vous devez particulièrement vous proposer, dans la conduite de vos enfants, de suivre Dieu, et de vous conformer, autant qu'il sera en vous, aux

<sup>6</sup> Le titre de l'ouvrage donné dans cet article diffère de celui des ouvrages que nous avons recensés: «*Traité de la première éducation qu'on doit procurer aux enfans*».

dispositions qu'il mettra dans leurs âmes; afin qu'en vous servant de la connaissance que vous aurez de leurs dispositions, vous les appliquiez aux choses qui leur sont propres, et auxquelles vous jugerez qu'ils se porteront plus librement». <sup>7</sup>  
(p.98)

L'observation, mais aussi le dialogue. Il faut donner «la liberté [...] aux enfants d'exprimer leurs sentiments et leurs pensées», surtout «quand ils sont un peu avancés en âge» et «quand ils croient être en quelque sorte blessés par la conduite que vous tenez à leur égard». Les parents doivent, en effet, «imiter la prudence» du Père de L'Enfant prodigue de l'Évangile qui, devant le refus de son fils aîné d'entrer dans la maison «en sortit lui-même pour le prier d'y entrer [et] ne dédaigne point de justifier sa conduite devant son fils»: «Voilà quelle est la conduite que vous devez vous proposer, puisque c'est celle de Dieu même à l'égard de ses enfants, que Jésus-Christ vous a proposée sous cette parabole» (p.122s). La perspective est, ici, proprement mystique: aimer ses enfants *comme* Dieu aime les hommes. L'ouvrage en offre d'autres qui ne sont pas que mystiques. Le type d'hommes visé par A. Varet répond à l'image culturelle d'une société aux contours bien délimités, repérable dans l'histoire; à l'image que s'en fait cette société française du XVII<sup>e</sup> siècle qui se partage tous les pouvoirs et tous les savoirs:

«...c'est cette bonne éducation qui remplit les Cours des Princes de sujets fidèles, généreux et désintéressés; les Parlements de magistrats et de juges fermes et inébranlables; les maisons religieuses de saints et de saintes; les maisons particulières de chefs prudents et parfaitement unis par les liens d'une mutuelle charité; et de serviteurs respectueux et soumis à leurs maîtres. C'est elle qui augmente, et qui fait croître le Corps mystique de Jésus-Christ, et qui achève le nombre des élus et des bienheureux». (p.45s)

Des saints, mais aussi des tempéraments. Un beau type d'hommes:

«Élevez-leur le courage, sans leur donner de l'ambition. Rendez-les hardis, sans les porter à des actions téméraires. Apprenez-leur à être doux, sans mollesse; constants, sans opiniâtreté; graves, sans austérité; civils et obligeants, sans bassesse; francs, sans niaiserie; prudents, sans fourberie; secrets, sans dissimulation; libéraux, sans prodigalité; bons ménagers, sans avarice; dévots et religieux, sans hypocrisie et sans superstition». (p.114)

<sup>7</sup> Plus loin, l'auteur relève l'intérêt d'observer les enfants dans leurs moments de détente: «Il sera même à propos de les faire jouer quelquefois devant vous, et de les laisser se divertir en votre présence, parce que les inclinations des enfants se découvrent plus facilement dans le jeu». (p.145)

En conclusion. Il est difficile de préciser les liens d'A. Varet avec les Petites Écoles de Port-Royal. Selon l'auteur de sa biographie, dans le tome V de l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, il «chérissait tendrement» le monastère de Port-Royal «où il faisait de temps en temps de petits voyages». Ce qu'il y appréciait le plus, c'était «la parfaite régularité et un grand amour de la vérité» (p.141). Aucune allusion, donc, à des contacts avec les solitaires et les Petites Écoles. Son séjour au collège de la ville de Provins, lors de son exil volontaire provoqué par l'affaire des «signatures du Formulaire», aura été sans doute à l'origine de son intérêt pour l'éducation des enfants. Sa connaissance approfondie de la Bible et des Pères, lus dans le climat théologique et moral des milieux jansénistes de son temps, donne à son traité sa tonalité si caractéristique. J-B. de La Salle y aura été sensible.

## Varet (Alexandre-Louis) - Bibliographie

### Sur l'auteur

- MORÉRI, *Le grand dictionnaire*, éd. de 1759, t.x, p.479, qui renvoie au *Nécrologe de Port-Royal*.
- MICHAUD, *Biographie universelle*, t.XLII, p.630, renvoie de plus au *Nécrologe des principaux défenseurs de la vérité*.
- BESOIGNE (Jérôme), *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, t.v, p.136-142.
- NICERON, *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t.XXXVII, p.363-370. *Dictionnaire de Théologie catholique* (1950), t.xv, 2<sup>e</sup> partie, col. 2533-34.
- GRENTE (Georges), *Dictionnaire des Lettres françaises*, XVII<sup>e</sup> siècle, p.999, col.2.
- SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, Hachette et Cie, 1914, t.II, p.355 ; III, p.137, 216, 487; IV, p.368, 383-6, 393, 396s, 398, 425.
- CAUCHIE (A.), *Revue d'histoire littéraire et religieuse*, 1898, p.481-501.
- URBAIN-LEVESQUE, *Correspondance de Bossuet*, coll. *Grands écrivains de France*, t.XV, table p.408 col.2.
- BOUVIER (R.), *Histoire de l'Église et de l'ancien archidiocèse de Sens*, 1906.
- DELFORGE (Frédéric), *Les Petites Écoles de Port-Royal. 1637-1660*, Cerf, 1985, p.153, 174, 211, 288, 319s, 329-332, 350.
- OÈuvres de Messire Antoine Arnauld, docteur de la Maison de Sorbonne*, À Paris, et se vend à Lausanne, chez Sigismond d'Arnay et Compagnie, 1778, t.IX, p.292, 294; t.XXI, p.XCV, CXXI; t.XXIV, p.139; t.XXXVI, p.XX.
- DEJEAN (Etienne), *Un prélat indépendant au XVII<sup>e</sup> siècle. Nicolas Pavillon, évêque d'Albi (1637-1677)*. Paris, Plon, 1909, p.191, 199n, 201n, 227.
- CERVEAU (René), *Nécrologe*, 1763, t.IV, p.298.

**Œuvres**

*Factum des Hermites du Mont-Valérien contre les Jacobins.*

*Factum contre les Cordeliers de Provins.*

*Factum pour M. de Gondrin, Archevêque de Sens, contre son Chapitre et les Religieuses de la Congrégation.*

Préface du *Livre de la Théologie Morale des Jésuites*, 1667.

Préface du premier volume de la *Morale pratique*.

*Défense de la Discipline de l'Église qui s'observe dans le Diocèse de Sens, touchant la Pénitence publique.* 1673, in-8°.

*Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Église sous Clément XI*, s.l., 1706.

*Miracle arrivé à Sens en 1656.*

*Les Constitutions du Monastère de la Congrégation de la Ville de Sens.*

*Lettre d'un Ecclésiastique à M. Morel.*

*Lettres chrétiennes et spirituelles, De Monsieur Varet, Grand Vicaire de M. de Gondrin, Archevêque de Sens*, À Paris, rue S. Jacques, Chez Pierre Debats, à S. François, Et Imbert Debats, à S. Benoist. M. D. CCI. Avec Approbation et Privilège du Roy. 3 vol. in-12°.

*Recueil de Diverses Retraites. La 1. Sur la qualité d'enfans de Dieu. La 2. Sur l'habitude de la présence de Dieu. La 3. Sur le dépouillement du vieil homme.* À Paris, chez André Pralard, rue S. Jacques, à l'occasion. M. DC. LXXX. Avec Approbation et Privilège du ROY.

*De l'Éducation chrétienne des Enfants selon les Maximes de l'Écriture sainte et les Instructions des Saints Pères de l'Église.* À Paris, Chez Pierre Promé, rue de la vieille Bouclerie, proche le Pont S. Michel, à l'enseigne de la Charité. M. DC. LXVI. Cote BMG: 1666: 273.7 V 296. 1667: 370 V 296. 1668: 371.03:2 E 24

Id. 1667, 1668.

## LES SOURCES BIBLIQUES DES RB

L'on pourrait penser que J-B. de La Salle, docteur en théologie, lecteur — assidu et contemplatif — de la Bible, n'ait pas eu besoin de recourir d'une façon systématique au texte des versions des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'offrait son époque. Ce serait mal connaître l'homme et le spirituel qu'il était. L'homme et sa façon de travailler. Le spirituel et son sens de l'Écriture. Il reste toujours fort proche de ses sources, qu'elles soient profanes ou religieuses. Mais il les introduit ou les travaille de telle sorte qu'elles deviennent expression de sa propre pensée, de sa propre foi. Une pensée et une foi qui ne craignent pas d'user des termes et des expressions grammaticales ou littéraires de ses emprunts à un tel point qu'il devient possible, non seulement de déterminer l'ouvrage-source mais même, parfois, d'en préciser l'édition.

Dans les RB, J-B. de La Salle fait des références explicites — non signalées, cependant, par des guillemets, des renvois à des notes, un changement de caractères typographiques — aux Évangiles, aux Épîtres de s. Jacques et de s. Pierre, de s. Paul, surtout; et, en ce qui concerne l'Ancien Testament, à l'Écclésiastique, au «Sage», comme il dit plus volontiers. De quelles versions françaises s'est-il servi ? Pour situer la réponse à cette question, disons tout d'abord quelque chose des traductions bibliques dont pouvait disposer les catholiques de France au cours des années pendant lesquelles ont été élaborées les RB.<sup>1</sup>

### A) Les versions de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

Le schéma ci-après voudrait rendre sensible non seulement la situation éditoriale mais aussi celle que l'on pourrait qualifier d'«idéologique» au regard des versions françaises de la Bible, dans les années précédant l'édition princeps des RB (1703).

#### a) Le Concile de Trente et ses interprétations

Lors de sa IV<sup>e</sup> session (8 avril 1546), le Concile de Trente promulgue deux décrets. Le premier définit le corpus des Écritures canoniques; le second «tou-

<sup>1</sup> cf. ici, p.286



che l'édition et l'usage des Livres saints». <sup>2</sup> C'est ce décret qui recevra en France, de la part des ultramontains, des gallicans et des jansénistes une interprétation plus ou moins soucieuse d'obéissance, d'autonomie ou de liberté:

— parmi «toutes les éditions latines», c'est l'édition «ancienne et vulgate» qui doit être tenue pour «authentique»:

Le même saint Concile, considérant qu'il ne sera pas d'une petite utilité à l'Église de Dieu, de faire connaître entre toutes les éditions latines des saints Livres qui se débitent aujourd'hui, quelle est celle qui doit être tenue pour authentique, déclare et ordonne, que cette même édition ancienne et vulgate, qui a déjà été approuvée dans l'Église par le long usage de tant de siècles, doit être tenue pour authentique dans les disputes, les prédications, les explications, et les leçons publiques; et que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'ait assez de hardiesse, ou de témérité, pour la rejeter.

— c'est à l'Église qu'il «appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Écritures»; une interprétation qui ne peut s'opposer «au sentiment unanime des Pères»:

De plus, pour arrêter et contenir les esprits inquiets et entreprenants, Il ordonne, que dans les choses de la foi, ou de la morale même, en ce qui peut avoir relation au maintien de la doctrine chrétienne, personne, se confiant en son propre jugement, n'ait l'audace de tirer l'Écriture sainte à son sens particulier, ni de lui donner des interprétations, ou contraires à celles que lui donne et lui a donné la sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Écritures; ou opposées au sentiment unanime des Pères, encore que ces interprétations ne dussent jamais être mises en lumière: les contrevenants seront déclarés par les Ordinaires, et soumis aux peines portées par le Droit.

— avant d'être imprimé ou diffusé, tout ouvrage biblique — et les notes qui l'accompagnent — devra être examiné et approuvé par les Supérieurs ecclésiastiques. Cette règle s'applique aussi à quiconque en possède quelque exemplaire imprimé ou manuscrit. L'approbation sera écrite; examen et approbation restant gratuits «afin qu'on n'approuve que ce qui méritera approbation, et qu'on rejette ce qui devra être rejeté»:

<sup>2</sup> Le Saint Concile de Trente [...] Nouvellement traduit par M. l'abbé Chanut [...] 1686

Voulant aussi, comme il est juste et raisonnable, mettre des bornes en cette matière à la licence des imprimeurs, qui maintenant, sans règle et sans mesure, croyant, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, que tout leur est permis, non seulement impriment sans permission des Supérieurs ecclésiastiques, les livres mêmes de l'Écriture sainte, avec des explications et des notes de toutes mains, indifféremment, supposant bien souvent le lieu de l'impression, et souvent même le supprimant tout-à-fait, aussi bien que le nom de l'auteur, ce qui est encore un abus plus considérable; mais se mettent aussi de débiter au hazard, et d'exposer en vente, sans distinction, toutes sortes de livres imprimés çà et là, de tous côtés. Le saint Concile a résolu, et ordonné, qu'au plus tôt, l'Écriture sainte, particulièrement selon cette édition ancienne et vulgate, soit imprimée le plus correctement qu'il sera possible; et qu'à l'avenir il ne soit permis à personne, d'imprimer, ou faire imprimer aucun livre, traitant des choses saintes, sans le nom de l'auteur, ni même de les vendre, ou de les garder chez soi, s'ils n'ont été examinés auparavant, et approuvés par l'Ordinaire, sous peine d'anathème, et de l'amende pécuniaire, portée au canon du dernier Concile de Latran. Et si ce sont des Réguliers, outre cet examen et cette approbation, ils seront encore obligés d'obtenir permission de leurs Supérieurs, qui feront la revue de ces livres, suivant la forme de leurs statuts. Ceux qui les débiteront, ou feront courir en manuscrits, sans être auparavant examinés et approuvés, seront sujets aux mêmes peines que les imprimeurs; et ceux qui les auront chez eux, ou les liront, s'ils n'en déclarent les auteurs, seront eux-mêmes traités comme s'ils en étaient les auteurs propres. Cette approbation que nous désirons à tous les livres, sera donnée par écrit, et sera mise en vue, à la tête de chaque livre, soit qu'il soit imprimé, ou écrit à la main; et le tout, c'est-à-dire, tant l'examen que l'approbation, se fera gratuitement, afin qu'on n'approuve que ce qui méritera approbation, et qu'on rejette ce qui devra être rejeté.

On le voit, le Concile de Trente ne dit rien de la traduction de la Bible en langue vernaculaire. Il ne l'approuve donc pas comme il ne l'interdit pas. S'il fait de la Vulgate, le texte de référence «authentique», il ne condamne pas le recours aux textes hébreux ou grecs des livres bibliques. Par ailleurs, la prudence pastorale le conduit:

— à demander que soit imprimé «au plus tôt» et «le plus correctement possible» le texte de la Vulgate: «qui a déjà été approuvé dans l'Église par le long usage de tant de siècles», en liturgie particulièrement;

— à prescrire des explications et des commentaires conformes à la tradition de l'Église et «au sentiment unanime des Pères»;

— à défendre «sous peine d'anathème, et de l'amende pécuniaire» prévus par le droit, l'impression et la diffusion, et même la possession de textes manuscrits ou imprimés «traitant des choses saintes», s'ils ne portent pas «le nom de

l'auteur» et «l'approbation» de l'Ordinaire qui aura examiné l'ouvrage et confirmé par écrit son avis favorable.

Dix-huit ans plus tard, en 1564, l'*Index* romain précise les conditions selon lesquelles la Bible pourra être lue dans ses traductions en langue vulgaire, par les laïcs et les réguliers:

D'autant que l'expérience montre que si l'on permet partout indifféremment la lecture de la Bible en langue vulgaire, il en arrive plus de dommage que d'utilité à cause de la témérité des hommes, il faut en cela s'en remettre au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, en sorte qu'avec le conseil du curé ou du confesseur, ils puissent permettre la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire d'une traduction faite par des auteurs catholiques, aux personnes qu'ils connaîtront pouvoir tirer de cette lecture non un dommage mais quelque accroissement de foi et de piété. Il faut obtenir cette permission par écrit. Et celui qui aura la présomption de lire ou d'avoir chez lui la Bible sans cette permission ne pourra être absous de ses péchés qu'il ne l'ait premièrement mise entre les mains de l'ordinaire. [...] Quant aux réguliers, ils ne pourront lire ou acheter la Bible qu'après en avoir obtenu la permission de leurs supérieurs.<sup>3</sup>

Ainsi s'exprime la «Règle IV» de l'*Index*, règle disciplinaire à visée pastorale et non théologique, faisant référence aux difficultés rencontrées dans les diocèses qui ont connu les soubresauts de la Réforme protestante. Règle fort restrictive:

— la traduction en langue vulgaire de la Bible doit être faite «par des auteurs catholiques»;

— les personnes désireuses de lire la Bible et d'en posséder un exemplaire doivent être reconnues capables de «tirer de cette lecture non un dommage mais quelque accroissement de foi et de piété»;

— c'est à l'évêque ou à l'inquisiteur ayant autorité — après consultation du curé ou du confesseur de la personne en cause — qu'il revient de donner «par écrit» la permission sollicitée. Les réguliers peuvent «lire ou acheter la Bible» moyennant «la permission de leur supérieur».

L'Espagne et l'Italie connaîtront des règles plus strictes encore, outre celles-ci. En France, c'est autour de cette «Règle IV» que les positions des divers courants théologico-pastoraux vont s'affronter (cf. le schéma de la page 286).

<sup>3</sup> cf. Bernard Chadozeau, *La Bible française chez les catholiques*, in *Les Bibles en français du Moyen-Âge à nos jours*, Brepols, 1991, p.134s.

## b) La tendance hostile aux traductions de la Bible

La famille d'esprits qui s'oppose, par principe, à toute traduction de la Bible — Nouveau Testament compris —, c'est celle des ultramontains. Par respect pour les décisions romaines, ceux-ci veulent s'en tenir à ce qu'elles approuvent ou permettent explicitement. L'on ne sera pas étonné de trouver au sein de cette tendance les Jésuites, mais aussi l'ensemble des ordres contemplatifs et les spirituels de l'École française. L'attitude des Jésuites de France n'est pas sans soulever questions. Trois d'entre eux, en effet, — les PP. Bouhours, Le Tellier et Besnier — sont à l'origine de la traduction du Nouveau Testament; une traduction qui paraît en 1696, près de trente ans après celles presque contemporaines d'Amelote et de Sacy:

«La publication du *Nouveau Testament* "des jésuites" pose de sérieux problèmes non résolus. Certes on peut penser que cet ouvrage constitue une réponse aux ouvrages parallèles de Port-Royal; mais pourquoi et comment les jésuites ont-ils pu adopter en cette fin de siècle une attitude qui les fait sortir de leur silence obstiné dans le domaine de la traduction des textes sacrés?

Il semble en effet que, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, les jésuites adoptent sans le reconnaître la position définie par l'*Index* romain: ils ne publient aucune traduction des textes bibliques, à une époque où se multiplient, comme on l'a vu, les initiatives des port-royalistes. C'est pour l'historien une surprise que ce mutisme observé par un ordre aussi savant et aussi au fait des problématiques de son époque, et on ne peut l'expliquer que par l'obéissance et la soumission dues au Saint-Siège. Mais alors comment expliquer la publication de la traduction du P. Dominique Bouhours?»<sup>4</sup>

La *Préface* du P. Bouhours ne donne pas d'éléments de réponse à cette question, sinon celle, pastorale, de répondre à la «ferveur» des fidèles «d'aujourd'hui», empressés de «lire la parole de Dieu». La fidélité au Concile de Trente se manifeste dans le soin scrupuleux mis à ne pas s'écarter du texte de la Vulgate: «Nous l'avons traduite telle qu'elle est: et la traduction que nous en avons faite, est une copie ressemblante, qui représente jusqu'aux défauts de l'original latin». Et s'il y a recours au texte grec, ce n'est que «pour l'éclaircissement du latin, toutes les fois que les deux textes paraissent s'accorder ensemble». Le propos ainsi délimité sera servi par une langue parfaitement maîtrisée, celle du Père Bouhours.

<sup>4</sup> B. Chédozeau, *op. cit.*, p.151.

### c) La tendance favorable aux traductions selon la «Règle IV» de l'Index romain

L'on sait combien le clergé gallican de l'Église de France au XVII<sup>e</sup> siècle est sourcilieux lorsqu'il s'agit de ses prérogatives. Face aux tendances ultras-trictives des Églises d'Espagne et même de Rome, les évêques français veulent s'en tenir à la «Règle IV» de l'Index romain, interprétée dans un sens favorable aux traductions vernaculaires. C'est ainsi que l'Assemblée générale du Clergé de France décide, en 1655, de faire traduire l'Écriture Sainte en français. Elle confie l'exécution de ce travail au Père Denis Amelote, de l'Oratoire. Dans l'envoi *Au lecteur* de sa traduction du *Nouveau Testament*, D. Amelote tient à souligner l'origine de cette «mission» qui lui a été confiée: «L'Assemblée générale du Clergé de France de l'an 1655, désira avoir une traduction pure et exacte de l'Écriture en français, et elle députa, pour choisir quelque théologien propre à entreprendre ce travail, Messieurs de Marca, Archevêque de Toulouse, et de Bertier, Évêque de Montauban. Ils convinrent de donner cette charge au Père Amelote, et ils lui ordonnèrent de commencer par le Nouveau Testament, comme le plus important et le plus nécessaire. Quelque temps après qu'il eut accepté cet emploi, et lorsqu'il vit que ces premiers essais n'étaient pas désagréables à ces Seigneurs Évêques, il les pria de lui obtenir du Roi le privilège pour imprimer son livre lorsqu'il serait achevé, et de témoigner l'ordre qu'ils lui avaient donné de la part de l'Assemblée à Monsieur le Chancelier. Les Lettres patentes du Roi qui ont été accordées font mention de ce témoignage des Évêques députés du Clergé, et du choix qu'ils firent de l'auteur de ce livre. Monseigneur l'Archevêque de Bourges, qui était Secrétaire de l'Assemblée de l'an 1655, et Monseigneur de Montauban qui en était l'un des Présidents, ont donné leurs Lettres, qui font foi de la même chose».<sup>5</sup>

En 1655, le Père Denis Amelote (1609-1678) a 46 ans. Prêtre depuis 1632, docteur en Sorbonne et, depuis cinq ans seulement, membre de l'Oratoire dont il est assistant général. Il a bien connu le P. de Condren: il a été de ces prêtres que le Père «a élevés hors de l'Oratoire», partageant sa pensée et ses engagements apostoliques. Il écrira sa biographie deux ans après sa mort, en 1643. «Il

<sup>5</sup> Le Frère Flavien-Marie (F. Michel Sauvage), dans son *Introduction à l'étude des Citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite* (CL 1, p.iii à xiv) donne une excellente étude, très documentée, sur l'œuvre biblique et spirituelle du P. Dominique Amelote, soulignant en particulier ce en quoi celle-ci a pu influencer J-B. de La Salle. Les pages concernant sa traduction du *Nouveau Testament* et ses différentes éditions intéressent particulièrement notre propos. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur.

m'a appelé quelquefois son fils aîné», écrit-il dans la *Préface* de l'ouvrage.<sup>6</sup> Un des reproches que lui adresse Richard Simon, au sujet de sa traduction du *Nouveau Testament*, c'est de l'avoir faite dans une perspective trop mystique:

«Mais ayant été le disciple du P. de Condren, second Général de l'Oratoire, dont l'esprit était fécond en mystagogies, il avait plutôt étudié les sens mystiques de l'Écriture, que la lettre: et c'est principalement ce qui l'a empêché de faire une traduction exacte du Nouveau Testament».<sup>7</sup>

Est-ce un a-priori ? En tout cas, dans les deux chapitres que le critique consacre à la version d'Amelote, rien ne vient confirmer le bien-fondé de ce reproche. Ce qui est, par contre, justifié par des exemples, c'est le fait que le traducteur:

— s'est écarté du texte de la Vulgate: «Bien loin de blâmer le P. Amelote de nous avoir donné une traduction française du Nouveau Testament faite sur l'édition latine, je souhaiterais au contraire qu'il ne s'en fût jamais éloigné, même dans les endroits où il a cru que le grec d'aujourd'hui était plus exact. Comme son dessein a été de mettre entre les mains du peuple la version qu'on lit dans nos églises, il ne devait pas l'abandonner pour suivre le texte grec, comme il fait quelquefois. C'était assez d'observer dans une note, s'il le jugeait à propos, que le grec lui paraissait en ces lieux-là plus vrai que le latin».<sup>8</sup>

— n'a pas su, comme «un bon traducteur», «avoir toujours devant les yeux l'original grec, pour ôter l'ambiguïté qui se rencontre quelquefois dans les termes latins [...]. Il ne paraît pas aussi avoir compris la force de certains mots grecs qu'on a retenus dans le latin, comme est celui de *baptizare*, qui signifie *plonger*. C'est pourquoi on ne doit pas traduire, comme il a fait, avec la version de Genève au chap. 3 de saint Luc, vers. 16, *Baptiser d'eau, baptiser du St. Esprit et du feu*, ou comme il y a dans la première édition, *avec de l'eau. par le St. Esprit et par le feu*; mais *baptiser dans l'eau, dans le St. Esprit et dans le feu*»<sup>9</sup>

— a mis des mots «qui ne sont point dans le texte qu'il traduisait, et il ne les marque point en caractère italique. Il n'y a presque point de chapitre où l'on

<sup>6</sup> *La vie du P. Charles de Condren, second supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, divisée en deux parties, composée par un prêtre.* Paris, chez Henri Sara, 1643, in-4°. Nouvelle édition, 1657.

<sup>7</sup> *Histoire critique des versions du Nouveau Testament, où l'on fait connaître quel a été l'usage de la lecture des Livres sacrés dans les principales Églises du monde.* Par Richard Simon, prêtre. À Rotterdam, chez Reinier Leers, 1690, ch.xxxii, p.361.

<sup>8</sup> *id.*, ch.xxxiii, p.375.

<sup>9</sup> *Histoire critique des Versions du N.T.*, p.377.

n'en trouve quelque exemple, surtout dans les épîtres de saint Paul, où il use souvent de périphrase ou circonlocution. Ce qu'il lui était difficile d'éviter, dans le dessein qu'il avait de donner une version qui fût plus française et par conséquent moins littérale que celles qui avaient été faites avant la sienne». <sup>10</sup>

— «De plus, comme il était moins exercé dans la critique que dans la théologie, il s'éloigne souvent pour suivre des idées théologiques, du sens grammatical qui doit être le fond d'une version exacte. C'est ainsi qu'au chap. I de l'épît. aux Hébreux, vers. 3, il a traduit ces mots de la Vulgate, *figura substantiae ejus*, par ceux-ci, *l'impression de sa personne*. Il eût été mieux de mettre dans sa version, comme il y a dans celle de Port-Royal et dans Mr Godeau, *le caractère de sa substance* [...]. Il eût été plus judicieux de mettre dans une note à la marge, que dans le texte de la version, le mot de personne est le sens théologique, au moins dans le sens que les théologiens prennent le mot de personne». <sup>11</sup>

Richard Simon ne laisse rien passer au crible de sa critique exégétique. Il reconnaît cependant, même si les nuances restrictives affleurent, les mérites de l'auteur et de son oeuvre: «On doit rendre cette justice au P. Denis Amelote, prêtre de l'Oratoire, qu'il est le premier des écrivains catholiques qui se soit appliqué avec soin à traduire le Nouveau Testament en français. Il a eu une connaissance exacte de notre langue, et il a même su assez de grec et de latin pour ne pas tomber en des fautes grossières. Il avait de plus fait une étude particulière de la Bible avant que de la traduire». Dans son *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, il reconnaît «qu'on a eu raison de préférer la version française du P. Amelote pour la mettre entre les mains du peuple à toutes les autres versions». <sup>12</sup>

Les limites exégétiques de la version Amelote tiennent, pour une part — R. Simon le relève — au fait que le traducteur a voulu atteindre un large public qu'une traduction trop rigoureuse aurait rebuté: son «dessein» était «de donner une version qui fût plus française et par conséquent moins littérale, que celles qui avaient été faites avant la sienne». <sup>13</sup> C'était aussi, sans doute, la visée pastorale des évêques qui lui avaient confié ce travail. Le but recherché fut atteint: les éditions de l'ouvrage se sont multipliées tout au long de la seconde moitié du

<sup>10</sup> id., p.386.

<sup>11</sup> id., p.387.

<sup>12</sup> éd. Rotterdam, 1693, p.883

<sup>13</sup> *Hist. crit. des Versions du N.T.*, p.386

XVII<sup>e</sup> siècle et au-delà. L'on en a recensé 17 entre 1666 et 1700.<sup>14</sup> Parmi elles, l'édition de 1685, «chez François Muguet, Imprimeur du Roi et de M. l'Archevesque, ruë de la Harpe», à Paris, semble bien être celle à laquelle s'est référé J-B. de La Salle lorsqu'il élaborait ses RB.<sup>15</sup> 1685, c'est l'année qui a vu la distribution gratuite de 100.000, 150.000<sup>16</sup> exemplaires du *Nouveau Testament* du P. Denis Amelote aux «nouveaux convertis».

#### d) La tendance prônant l'accès des laïcs à l'Écriture et leur faisant une obligation de la lire

Amelote, gallican modéré,<sup>17</sup> réserve la lecture de l'Écriture aux fidèles qui répondent aux normes fixées par l'*Index* romain, dans sa «Règle IV»: ils sont capables d'en profiter spirituellement et ils en ont la permission ou, comme il écrit dans sa *Préface*, «qui la recevront de la main de l'Église et qui s'en serviront par sa lumière et par sa conduite».<sup>18</sup> La prudence pastorale est première:

«Cette sage Épouse de Jésus-Christ se gouverne différemment selon les temps et selon les lieux, dans la distribution qu'elle fait de cette viande céleste à ses enfants. Alors le choix qu'elle fait des personnes saines et fortes, pour leur confier les versions non suspectes de l'Écriture, n'est pas un mépris et une irrévérence, mais un respect pour les livres divins, et une sage précaution pour le salut de ceux à qui elle trouve bon de les accorder. Car encore qu'elle n'ait jamais défendu absolument de les traduire ni de les lire en langue vulgaire: néanmoins comme elle s'estimerait criminelle envers son Époux, si elle n'examinait la discrétion et la pureté de ceux qu'elle admet à la communion de l'Eucharistic: de même elle croirait lui être infidèle, si elle ne s'assurait de la prudence et de la foi de ceux à qui elle commet ce dépôt, dont Origène veut que l'on respecte les moindres parcelles comme celles du saint Sacrement».<sup>19</sup>

L'entreprise de traduction de l'ensemble de la Bible que les Messieurs de Port-Royal vont mener à bien, de 1665 avec les *Psaumes*, à 1693 avec les *Paralipomènes*, *Esdras et Néhémias* et le *Cantique des cantiques*, se réfère non à de simples perspectives pastorales mais à une conviction théologique et doctri-

<sup>14</sup> cf. le tableau des éditions recensées par le F. Michel Sauvage, CL 1, p. ix

<sup>15</sup> cf. ici, p. 307-308

<sup>16</sup> «plus de 150.000 exemplaires», B. ChédozEAU, *op. cit.*, p. 145.

<sup>17</sup> B. CHÉDOZEAU, *op. cit.*, p. 146.

<sup>18</sup> *Nouv. Test.*, *Préface*, non paginée, p. [1]

<sup>19</sup> *Nouv. Test.*, 1688, *Préface*, p. [1s]

nale: non seulement tout chrétien peut et doit avoir accès à l'Écriture, particulièrement au *Nouveau Testament*, mais c'est pour lui une obligation de la lire. Une obligation qui tient tout d'abord — et fondamentalement — à ce qu'il est de par son Baptême. Écoutons l'auteur de la *Préface du Nouveau Testament* publié à Mons, en 1667, Louis-Isaac Le Maistre, sieur de Sacy:

«Il est tellement propre et essentiel à tous les chrétiens d'avoir de l'amour et de la vénération pour le Nouveau Testament, qu'on peut dire qu'ils ne sauraient laisser éteindre ces sentiments en eux, à moins que d'oublier le nom qu'ils portent, et de renoncer à ce qu'ils sont. Nous sommes les enfants et les disciples de Jésus Christ, puisqu'il nous a rendu de nouvelles créatures en nous régénérant par son sang, et qu'il est venu nous enseigner la doctrine toute céleste qu'il a apprise de son Père. Si nous aimons donc véritablement ces deux admirables qualités et que nous les regardions comme faisant toute notre dignité et notre gloire, combien ce Livre sacré nous doit-il être précieux, puisqu'il est tout ensemble le recueil des divins enseignements de notre Maître, et le Testament qui nous assure l'héritage de notre Père».<sup>20</sup>

Un second argument fonde cette obligation de la lecture de l'Écriture, pour l'auteur de la Préface: la place que tient le texte biblique dans l'économie d'une vie chrétienne. Si la Loi nouvelle est celle qu'imprime l'Esprit Saint dans le cœur, la lettre de la Bible est une «Loi extérieure» mais dont les paroles ne doivent jamais être «séparées du Saint Esprit»:

«Il est vrai que la Loi nouvelle, que saint Paul appelle la Loi de l'Esprit de vie et qu'il oppose toujours à la loi ancienne comme à un ministère de mort, n'est pas la simple lettre du Nouveau Testament, mais l'amour de Dieu que le S. Esprit écrit dans le cœur des chrétiens comme une loi vivante et intérieure qui les rend proprement enfants de la nouvelle Alliance, ainsi que les appelle S. Augustin. Mais il est certain aussi que cette loi intérieure a une telle liaison avec la loi extérieure contenue dans le livre du Nouveau Testament, que tous les saints en ont toujours considéré les paroles comme le principal instrument dont Dieu se sert pour écrire dans les cœurs cette loi d'amour et de grâces, et que c'est pour cette raison qu'ils ont toujours fait consister un des principaux devoirs de la piété chrétienne à méditer sans cesse les vérités que Dieu nous enseigne par ce divin Livre. Car ils n'en ont pas considéré les paroles comme séparées du S. Esprit, mais comme étant toutes remplies de son feu, de son onction et de sa force; ce

<sup>20</sup> *Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jésus Christ traduit en françois...* À Mons, chez Gaspard Migeot... 1673... *Préface*, Première partie, p.v.

qui les rend capables de produire dans les âmes bien disposées les mêmes effets de grâce qu'elles ont produits dans toute la terre par la conversion de tous les peuples». <sup>21</sup>

Le troisième argument est d'ordre historique: les Pères de l'Église ont fait un devoir aux chrétiens de leur temps de lire le Nouveau Testament:

«Il ne faut donc pas s'étonner que les saints Pères se plaignent si souvent du peu de soin qu'avaient les fidèles de s'acquitter d'un devoir si important. L'Évangile, disent ces saints, est la bouche de Jésus-Christ. Il est assis dans le ciel; mais il parle continuellement sur la terre. Comment donc celui-là ose-t-il se dire serviteur de Jésus-Christ qui ne se met point en peine de savoir ce qu'il lui ordonne ? Et comment sera-t-il prêt de lui obéir s'il néglige de l'écouter? *Les Préceptes de l'Évangile*, dit S. Cyprien, *sont le fondement de notre confiance et la nourriture de notre coeur. C'est dans cette lecture que nous trouvons la lumière qui nous conduit, la force qui nous soutient et les remèdes qui nous guérissent*». <sup>22</sup>

Cette connaissance immédiate que donne la lecture de l'Évangile s'impose à tous, même à ceux qui ne savent pas lire:

«Que si Dieu avait commandé autrefois à son peuple de lire sans cesse la Loi qu'il lui avait donnée et de la méditer jour et nuit; et si les religieux se croient obligés de lire tous les jours la Règle qu'ils ont reçue de leur instituteur: comment pouvons-nous négliger de lire la Loi de Jésus-Christ, dont les paroles sont esprit et vie ? [...]»

C'est ce qui fait dire à S. Césaire, évêque d'Arles, que ceux-mêmes qui ne savent pas lire ne sont pas excusables pour cela d'ignorer ce que l'on apprend par la lecture de l'Évangile. *Car si les personnes les plus simples et les plus grossières non seulement des villes mais des villages, trouvent bien moyen, dit ce saint, de se faire lire et d'apprendre des chansons profanes et mondaines; comment prétendront-ils après cela s'excuser sur leur ignorance de ce qu'ils n'ont jamais rien appris de l'Évangile ? Vous avez assez d'inventions, ajoute-t-il, pour apprendre sans savoir lire ce que le démon vous enseigne pour vous perdre; et vous n'en avez point pour apprendre de la bouche de Jésus-Christ la vérité qui vous doit sauver*». <sup>23</sup>

Les pécheurs eux-mêmes doivent y recourir, alors qu'ils ne peuvent communier au Corps du Christ dans l'Eucharistie:

<sup>21</sup> id.

<sup>22</sup> id.

<sup>23</sup> *Le Nouv. Test., op. cit.*, Préface, Première partie, p.vi.

«Mais ce qui est d'une grande consolation pour nous, et qui nous doit donner une affection toute particulière pour la parole de Jésus-Christ, c'est qu'en quelque état que nous soyons elle nous peut toujours être salutaire, et nous pouvons toujours en tirer du fruit. Elle est en cela différente du Corps de Jésus-Christ, qui étant le pain solide de l'âme, *il faut être guéri*, comme dit S. Ambroise, pour le recevoir: *Nemo cibum accipit Christi, nisi fuerit ante sanatus*. Mais la parole de Jésus-Christ peut être lue très utilement par ceux-mêmes qui sont encore dans le péché, pourvu qu'ils s'en servent à découvrir leurs plaies; à concevoir de la crainte des jugements de Dieu; à espérer en sa miséricorde, et à se jeter entre les bras de Celui qui les doit guérir. Ainsi elle n'est pas seulement la nourriture des âmes saintes et établies en grâce, comme le Corps du Fils de Dieu; mais elle est encore la consolation des pécheurs, la lumière des aveugles, le remède des malades, et la vie des morts».<sup>24</sup>

Ce dernier passage fait partie d'une très belle page, la plus belle, sans doute, que le XVII<sup>e</sup> siècle a écrite sur la lecture chrétienne de la Bible. «Pour justifier l'obligation de lire l'Écriture et pour la soustraire au reproche de calvinisme, Sacy, après saint Augustin et saint Ambroise, établit un lien étroit entre Parole et Corps, Évangile et Eucharistie».<sup>25</sup>

Citons-en au moins ceci:

«[...] Pour mieux comprendre ce que nous devons à Jésus-Christ dans la lecture de l'Évangile, nous n'avons qu'à considérer ce que nous lui rendons dans le Sacrement de l'Eucharistie. Car comme il y a selon les SS. Docteurs un très grand rapport entre la parole du Fils de Dieu et son Corps, nous devons apprendre à révéler l'une par la vénération que la piété nous fait rendre à l'autre.

I. Nous adorons le Corps de Jésus-Christ avant que de le recevoir, selon ce que dit S. Augustin, que nul ne mange cette viande sainte sans l'avoir auparavant adorée. Adorons de même la parole de Jésus-Christ avant que de la lire et en la lisant, comme nous l'ordonnent les Conciles, qui appellent les paroles de l'Écriture des paroles saintes et adorables: *Sancta et adoranda verba Scripturarum* [...]

II. Nous sommes très persuadés, qu'encore que nos yeux ne voient dans ce mystère que les espèces et les apparences extérieures du pain et du vin, Jésus-Christ néanmoins y est tout entier, et qu'il se communique très réellement à nous sous ces voiles dont il se couvre. Croyons de même que l'Évangile sous des paroles très simples et sous les voiles mystérieux de ses paraboles, où il ne paraît rien de grand et d'extraordinaire, enferme néanmoins tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu.

III. En recevant la sainte Hostie nous ne nous arrêtons en aucune sorte au goût qui demeure dans les espèces, et nous ne pensons qu'à nous nourrir de la substance et de la grâce de Jésus-Christ qui se donne à nous. Ainsi ne recherchons jamais les goûts et les satisfactions hu-

<sup>24</sup> *id.*, p.x.

<sup>25</sup> B. CHÉDEZEAU, *op. cit.*, p.146.

maines en lisant l'Évangile, mais ne pensons qu'à nourrir notre cœur de la vérité du Fils de Dieu, sachant que sa parole n'est pas moins un pain de vie et une manne cachée que son saint Corps.

IV. Nous avons appris de Jésus-Christ même que nous ne devons jamais considérer sa chair sacrée comme séparée de son Esprit, et qu'en cette manière elle ne nous servirait de rien, parce que c'est l'Esprit qui vivifie. Ainsi ne séparons jamais la parole de Jésus-Christ de l'Esprit de Jésus-Christ. Invoquons son Esprit en lisant sa parole; afin qu'elle ne soit pas en nous une parole morte et stérile, mais vivante et efficace, étant accompagnée de l'onction et de la vertu de sa grâce». <sup>26</sup>

B. Chédozeau a relevé quelle signification a pu prendre pour le mouvement janséniste lui-même et pour l'Église de France du XVII<sup>e</sup> siècle, cette option pour une Bible rendue accessible à tous et dont la lecture est devenue une obligation et un devoir s'imposant à tous et à chacun:

a) POUR LE MOUVEMENT JANSÉNISTE: «Cette justification de la lecture des textes sacrés par le lien établi entre Parole et Corps est exclusivement spirituelle, et elle va contribuer à faire naître ce qu'on peut appeler la seconde école biblique de Port-Royal, *l'école spirituelle*. Alors que, dans les années 1650-1662 environ, une première école semble, avec Antoine Arnauld et Claude Lancelot, privilégier une approche littérale et historique de la Bible, [...], l'école spirituelle de Sacy recherche plutôt, conformément à la tradition médiévale et à saint Augustin, une lecture orientée non à la connaissance du texte même mais à la conversion de l'esprit et du cœur, par un recours aux interprétations tirées des ouvrages des Pères et des auteurs de l'Église». <sup>27</sup>

b) POUR L'ÉGLISE DE FRANCE: «Comme on peut le soupçonner, une telle analyse infléchit le statut du laïc, puisqu'il se voit reconnaître des devoirs qui, jusque-là, sont ceux du clerc; et elle prend tout son sens lorsqu'on sait que ce sont encore des port-royalistes qui traduisent à la même époque l'ordinaire de la messe et l'ensemble de l'office canonial — les heures canoniques — pour les mettre à la disposition du laïc et pour l'inviter à réciter cette office alors réservé au seul clerc. C'est là, semble-t-il, que se situe la vraie spécificité de Port-Royal, autant sinon plus que dans la question de la liberté et de la grâce, dans cette revendication pour un autre statut du laïc. Et si la définition doctrinale justifiant la lecture de l'Écriture, parfaitement orthodoxe, est irréfutable, les conséquences dans le domaine ecclésiologique des rapports respectifs du clerc et du laïc impliquent un infléchissement qui a pu paraître inacceptable aux yeux non seule-

<sup>26</sup> *Le Nouv. Test., op. cit.*, Préface, Première partie, p. x.

<sup>27</sup> R. CHÉDOZEAU, *op. cit.*, p.147.

ment des catholiques à l'espagnole, mais même aux yeux des dévots français, plus modérés mais très respectueux du clerc tel que l'a défini selon eux le Concile de Trente».<sup>28</sup>

**Annexe I** Les Préfaces des versions du Nouveau Testament du P. Amelote, de Sacy et du P. Bouhours sont des documents qui rendent compte des diverses options exégétiques, théologiques et pastorales face à la traduction de la Bible en français au XVII<sup>e</sup> siècle. Le parallèle qui suit peut aider, nous semble-t-il, à mieux situer ces options l'une par rapport aux autres et à en mieux mesurer les enjeux.

	<b>Amelote</b>	<b>Mons</b>	<b>Bouhours</b>
<b>Titre</b>	Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jésus-Christ, traduit sur l'ancienne édition latine, corrigée par le commandement du Pape Sixte V. Et publiée par l'autorité du Pape Clément VIII. Avec des notes sur les principales difficultés, la chronologie, la controverse, et plusieurs tables pour la commodité du lecteur. [...] À Paris, [...] 1688.	Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois avec le grec, et le latin de la Vulgate ajoutés à côté. [...] À Mons, [...] 1673.	Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois. Selon la Vulgate. Imprimé avec la permission de son Éminence Monseigneur le Cardinal De Noailles, Archevêque de Paris. [...] À Paris, [...] 1704
<b>Permission</b>	de l'Archevêque de Paris, le 20 avril 1668.	de l'Archevêque de Cambrai, le 12 octobre 1665.	de l'Archevêque de Paris, le 8 septembre 1696.
<b>Privilège</b>	de «Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre [...] le 22. jour de Mars 1677. [Continuation du Privilège].	de «Charles par la grâce de Dieu Roy de Castille [...], Duc de Bourgogne et de Brabant [...] le 24 juillet 1666».	de «Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre [...] le 27 octobre 1692.

<sup>28</sup> id., p.146s.

	<b>Amelote</b>	<b>Mons</b>	<b>Bouhours</b>
Préface et Concile de Trente	<p>[...] il est juste que je déclare au Lecteur quelles précautions j'ai apportées pour exempter cette traduction des défauts dont on accuse celles qui l'ont précédée. La première est, que par respect envers toute l'Église d'Occident, qui depuis l'origine de la Religion s'est toujours servie de la version latine, que saint Augustin appelle <i>l'ancienne Italique</i>; et pour honorer le décret du sacré Concile de Trente, qui la déclare <i>authentique</i>: je l'ai suivie exactement dans ma version, et je lui ai déféré un si grand honneur, que si le Lecteur le considère attentivement, il aura sujet d'en être édifié.</p>	<p>X. On n'a pas eu aussi peu de difficulté à se déterminer, si l'on suivrait dans cette traduction ou la version vulgate, ou le texte grec. Ce n'est pas que l'on ignore l'autorité que le Concile de Trente a donné à la version latine en la déclarant authentique, et que l'on ne sache bien que dans la plupart des lieux où elle paraît différente du texte grec ordinaire elle est autorisée par des manuscrits grecs fort anciens. Mais l'on sait aussi que le texte grec tel que nous l'avons dans les éditions communes est autorisé souvent dans les lieux où il est différent de la version latine, et par le consentement de plusieurs Pères qui s'en sont servis, et par un grand nombre de théologiens catholiques, qui soutiennent, comme l'avoue même le Cardinal Pallavicin, que le Concile de Trente en déclarant la version latine authentique n'a voulu dire autre chose, sinon qu'elle ne contenait rien contre la foi, mais qu'il n'a nullement prétendu obliger à la préférer au texte grec, ni empêcher qu'on n'y pût avoir recours en plusieurs rencontres.</p>	<p>Nous avons donc crû premièrement que notre traduction devait être conforme à la Vulgate préférablement au texte grec ordinaire. Quand il n'y aurait nulle obligation de la préférer, on ne pourrait pas trouver mauvais que nous l'eussions fait. S'il a été permis à d'autres de traduire l'Écriture purement selon le grec ou selon l'hébreu, il ne nous l'était pas moins de la traduire purement selon le latin. Mais il y a des raisons importantes qui nous ont déterminés à prendre ce parti-là. La principale de ces raisons est que le saint Concile de Trente a déclaré authentique, non le texte grec, dont il n'a point parlé, mais la Vulgate seulement: que cette édition latine est celle que l'Église romaine a adoptée comme la sienne, et qu'elle met entre les mains de ses enfants: que c'est celle que les prêtres lisent à l'autel, que les prédicateurs citent en chaire, et les théologiens dans l'École: enfin que le même Concile défend expressément de la rejeter sous quelque prétexte que ce soit; ce qui regarde sans doute les traducteurs autant que ou plus que personne.</p>

	<b>Amelote</b>	<b>Mons</b>	<b>Bouhours</b>
Préfaces et texte grec	<p>[...] il est nécessaire que je prévienne le lecteur qu'il [= le Lecteur] pourrait prendre, que je dénie à l'original la déférence, que le Saint-Esprit, qui l'a choisi pour s'expliquer à l'Église, m'oblige de lui rendre. Je suis si éloigné de commettre cette irréligion et cette injustice, qu'en mille endroits où le latin me laisse dans les ténèbres, je prends le grec pour mon guide et pour mon flambeau; et je tire de sa force et de son abondance des richesses, que les paroles latines ne m'auraient jamais découvertes.</p> <p>[...] On trouvera en divers endroits du texte et de la marge des petites pointes et des étoiles; les pointes signifient qu'il y a quelque chose d'ajouté et de superflu dans le grec d'aujourd'hui qui n'était pas dans les exemplaires de l'ancien interprète latin, ni dans ceux de saint Jérôme. Les étoiles au contraire avertissent le Lecteur qu'il y a quelque lumière dans le texte latin, qui manque dans le grec vulgaire.</p>	<p>Pour ne s'embarrasser donc point dans cette difficulté, on a cru devoir user d'un tempérament, qui unit en quelque sorte la version vulgate et le texte grec, et qui fit que l'on pût trouver l'un et l'autre dans cette traduction. Selon ce dessein on a traduit dans le texte la version vulgate, parce qu'elle est plus en usage dans l'Église. Mais s'il arrive qu'elle contienne quelque chose qui ne soit point dans le grec, on le marque en l'enfermant entre deux crochets avec la lettre V [v;], qui signifie que ces mots ne se trouvent que dans la Vulgate. S'il arrive au contraire qu'il y ait quelque chose dans le grec qui ne soit point dans la version vulgate, on l'ajoute dans le texte même avec cette marque [g.], qui signifie que les mots enfermés entre ces deux crochets ne se trouvent que dans le texte grec. Et dans les lieux où le texte grec est différent de la version vulgate on met la traduction du grec à la marge, et celle de la Vulgate dans le texte, excepté seulement en quelques endroits assez rares, où tous les habiles gens avouent que le grec est préférable au latin; et alors on met la traduction du grec dans le texte, et celle de la Vulgate à la marge.</p>	<p>N'ayant donc pas droit de rejeter le texte de la Vulgate, ou d'y changer rien de notre autorité particulière, nous l'avons traduite telle qu'elle est: et la traduction que nous en avons faite, est une copie ressemblante, qui représente jusqu'aux défauts de l'original latin; s'il était permis d'user de ce mot en parlant du texte sacré. Nous avons même jugé à propos de mettre en français les titres des chapitres, comme ils sont dans les meilleurs exemplaires de l'édition latine: et nous avons cru devoir ce respect à l'Église, qui les a approuvés et autorisés en quelque façon; quoiqu'ils ne soient pas du texte sacré, ni très anciens.</p> <p>Au reste, en nous attachant religieusement à la Vulgate, nous n'avons pas laissé de nous servir du grec pour l'éclaircissement du latin, toutes les fois que les deux textes paraissent s'accorder ensemble. Par exemple, quand les termes latins ont quelque chose d'ambigu ou d'équivoque, on n'a pas manqué de consulter le grec, afin de pénétrer la véritable signification du mot latin, qui doit en ces occasions être modifiée par la langue originale. Et c'est ce qui fait que la version française se trouvera en quelques rencontres plus intelligible, ou même plus forte et plus expressive, que le texte latin.</p>

	Amelote	Mons	Bouhours
Préfaces et visée pastorale	<p>Cette traduction du Nouveau Testament en notre langue procède d'un principe bien différent de celui qui au siècle passé produisit celles de Vittemberg et de Genève. Celles-là ne furent <i>entreprises</i> que par le mouvement des hommes [...], dit saint Luc, <i>Conati sunt ordinare narrationem</i>. Celle-ci étant faite par le commandement des Évêques, comme leur témoignage et les lettres du Roi le font paraître, elle porte la marque de l'ordre et de la mission divine. Aussi celles-là firent <i>de l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu</i>, une épée de division et de schisme; et au lieu d'inspirer l'obéissance à l'Église, elles levèrent l'étendard de la révolte, et s'érigèrent le tribunal de l'interprétation particulière. Celle-ci au contraire ne tend qu'à nourrir les fidèles dans la dépendance des Pasteurs, et elle n'est destinée que pour ceux qui la recevront de la main de l'Église, et qui s'en serviront par sa lumière et par sa conduite.</p> <p>Cette sage Épouse de Jésus-Christ se gouverne différemment selon les temps et selon les lieux, dans la distribution qu'elle fait de cette viande céleste à ses enfants. [...] Alors le choix qu'elle fait des personnes saines et</p>	<p>Il est tellement propre et essentiel à tous les chrétiens d'avoir de l'amour et de la vénération pour le Nouveau Testament, qu'on peut dire qu'ils ne sauraient laisser éteindre ces sentiments en eux à moins que d'oublier le nom qu'ils portent, et de renoncer à ce qu'ils sont. Nous sommes les enfants et les disciples de Jésus Christ, puisqu'il nous a rendu de nouvelles créatures en nous régénérant par son sang, et qu'il est venu nous enseigner la doctrine toute céleste qu'il a apprise de son Père. Si nous aimons donc véritablement ces deux admirables qualités et que nous les regardions comme faisant toute notre dignité et notre gloire, combien ce livre sacré nous doit-il être précieux, puisqu'il est tout ensemble le recueil des divins enseignements de notre Maître, et le Testament qui nous assure l'héritage de notre Père.</p> <p>Il est vrai que la Loi nouvelle, que S. Paul appelle la Loi de l'Esprit de vie et qu'il oppose toujours à la Loi ancienne comme à un ministère de mort, n'est pas la simple lettre du Nouveau Testament, mais l'amour de Dieu que le S. Esprit écrit dans le cœur des chrétiens comme une loi vivante et intérieure qui les rend</p>	<p>Il est juste de rendre compte au public des raisons qu'on a eues de traduire le Nouveau Testament, et des règles qu'on a suivies en le traduisant.</p> <p>Comme les fidèles n'ont jamais eu plus d'empressement pour lire la parole de Dieu qu'ils en ont aujourd'hui, et que le zèle oblige de seconder leur ferveur sous le bon plaisir de l'Église; les Jésuites ont cru ne pouvoir rien faire en ce temps-ci de plus édifiant, ni qui fût plus propre à entretenir la dévotion que de mettre tout de nouveau en français cette divine parole que Jésus-Christ et les Apôtres nous ont enseignée, et qui doit être la règle de nos mœurs aussi bien que de notre créance.</p>

	Amelote	Mons	Bouhours
Préfaces et visée pastorale (suite)	fortes, pour leur confier les versions non suspectes de l'Écriture, n'est pas un mépris et une irrévérence, mais un respect pour les livres divins, et une sage précaution pour le salut de ceux à qui elle trouve bon de les accorder. Car encore qu'elle n'ait jamais défendu absolument de les traduire ni de les lire en langue vulgaire: néanmoins comme elle s'estimerait criminelle envers son Époux, si elle n'examinait la discrétion et la pureté de ceux qu'elle admet à la communion de l'Eucharistie: de même elle croirait lui être infidèle, si elle ne s'assurait de la prudence et de la foi de ceux à qui elle commet ce second dépôt, dont Origène veut <i>que l'on respecte les moindres parcelles comme celles du saint Sacrement.</i>	proprement enfants de la nouvelle Alliance, ainsi que les appelle S. Augustin. Mais il est certain aussi que cette loi intérieure a une telle liaison avec la loi extérieure contenue dans le livre du Nouveau Testament, que tous les saints en ont toujours considéré les paroles comme le principal instrument dont Dieu se sert pour écrire dans les cœurs cette loi d'amour et de grâce, et que c'est pour cette raison qu'ils ont toujours fait consister un des principaux devoirs de la piété chrétienne à méditer sans cesse les vérités que Dieu nous enseigne par ce divin Livre. Car ils n'en ont pas considéré les paroles comme séparées du S. Esprit, mais comme étant toutes remplies de son feu, de son onction et de sa force; ce qui les rend capables de produire dans les âmes bien disposées les mêmes effets de grâce qu'elles ont produits dans toute la terre par la conversion de tous les peuples.	

## B) Jean-Baptiste de La Salle et les traductions bibliques de son temps

Rien dans l'oeuvre écrite de J-B. de La Salle ne permet de connaître ses sentiments et, à plus forte raison, ses prises de position éventuelles par rapport aux débats exégétiques et pastoraux que soulevaient les traductions bibliques de son temps. Il a voulu que ses Frères aient toujours sur eux le Nouveau Testa-

ment (d'Amelote, sans doute);<sup>29</sup> dans ses ouvrages, lorsqu'il cite la Bible, il aime se référer, très généralement, à la traduction qu'il a devant les yeux et dont il serre de près le texte. Dans son étude sur *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite*, le F. Michel Sauvage a pu établir l'édition-source des MR: le *Nouveau Testament* d'Amelote, dans son édition de 1707;<sup>30</sup> dans sa *Contribution à l'étude des sources des Méditations sur les principales festes de l'Année*, le F. Jean-Guy Rodrigue constate «un rapprochement manifeste» du texte des citations lasalliennes et de celui de l'édition du *Nouveau Testament* dit de Mons: 104 citations scripturaires seraient ainsi redevables à cette traduction port-royaliste contre 63 à l'édition Amelote 1688 ou 1707, «l'utilisation de l'une et l'autre édition [étant] bien délimitée dans le temps [liturgique]. Ainsi, à partir du mois de février jusqu'au mois d'août inclusivement, les citations de la sainte Écriture proviennent surtout de l'édition d'Amelote: à savoir 55 citations sur les 58 que nous avons confrontées. Par contre, du mois de septembre au mois de janvier inclus, nous avons constaté que 101 citations étaient tirées de l'édition de Mons en regard de 8 provenant de l'ouvrage d'Amelote». <sup>31</sup> Ainsi J-B. de La Salle possède un exemplaire du *Nouveau Testament* de Mons et en fait un usage fréquent et prolongé dans ses *Méditations*; dans les RB, nous le verrons, il recourt aussi bien au *Nouveau Testament* d'Amelote qu'à la traduction de l'*Ecclésiastique* de Sacy. La question se pose donc: dans quelle mesure les critères d'orthodoxie et de soumission à l'autorité ecclésiastique ont-ils joué dans les choix qu'a faits J-B. de La Salle parmi les diverses versions de la Bible qui s'offraient à lui à l'époque où il élaborait ses RB (de 1692-1694 à 1700-1702)? Il est sans doute encore trop tôt pour répondre avec quelque assurance à cette question: il faudrait pouvoir dire quel était exactement, alors, le poids de l'interdiction de lire et d'user de ces traductions désapprouvées par les docteurs de Sorbonne et par quelques évêques et quelle liberté pouvait, alors, se permettre un docteur en théologie dans l'usage de ces textes qui présentaient — hors les passages pouvant paraître plus ou moins suspects<sup>32</sup> — d'évidentes qua-

<sup>29</sup> cf. F. Michel Sauvage, *Les cit. néot...*, CL 1, p.xii, n.9.

<sup>30</sup> id., p.xivs.

<sup>31</sup> CL 47, p.21.

<sup>32</sup> Le F. Michel Sauvage, au CL 1, p.91, signale un de ces passages du Nouveau Testament lu en contexte janséniste dans la version de Mons. Amelote écrit: «...ayant entendu la parole de Dieu vous ne l'avez pas reçue comme la parole des hommes, mais comme étant, ce qu'elle est en effet, la paro-

lités littéraires au service d'une réelle orthodoxie exégétique, théologique, morale et spirituelle.

## 1. LES CITATIONS BIBLIQUES DANS LES RB

Le F. Luis Varela Martinez traitant de «la sainte Écriture dans les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne»<sup>33</sup> écrit que «dans un thème qui normalement ne sort pas du domaine profane, La Salle fait faire irruption au surnaturel grâce à la Bible. Avec elle, ce livre se transforme en un texte qui est parmi les plus caractéristiques du véritable esprit lasallien». Rien n'est plus juste. Les références à la Bible sont fréquentes dans les RB; plus fréquentes que dans tout autre ouvrage de civilité de l'époque. Le F. Adrien Roche, dans ses *Références des citations contenues dans les écrits attribués à Saint Jean-Baptiste de La Salle*<sup>34</sup> en a dénombré 199 implicites ou explicites: 74 pour l'Ancien Testament et 125 pour le Nouveau. Notre propos étant de rechercher les sources directes de J-B. de La Salle et sa façon de les traiter, nous ne nous intéresserons, ici, qu'aux références explicites. Et tout d'abord à l'Ancien Testament.

## 2. J-B. DE LA SALLE ET L'ANCIEN TESTAMENT DE PORT-ROYAL

Lorsque J-B. de La Salle — dans les années 1690-1695 — compose ses RB, l'Église de France ne dispose guère que d'une seule traduction française de tout l'*Ancien Testament*: celle des Messieurs de Port-Royal. Il y a bien encore en usage la *Bible des docteurs de Louvain* (4 éditions entre 1670 et 1700) dont les

---

le de Dieu lequel agit puissamment en vous, qui avez cru en lui» (I Th. 2/13). F. Michel Sauvage remarque: «il est intéressant de noter que le texte latin de la Vulgate ne comporte pas l'adverbe *puissamment*: *Verbum Dei qui operatur in nobis*, y lit-on. Amelote ajoute au texte, et d'après R. Simon, cette addition est inspirée par la théologie augustino-thomiste de la grâce efficace. [...] Richard Simon ajoute: "dans la version de Port-Royal il y a: *qui agit efficacement en vous*. Comme l'on sait ce que ces Messieurs entendent par le mot d'*efficace* selon les principes de leur théologie, il est bon de se précautionner en tous les endroits où ce mot se trouve, soit dans leur traduction soit dans leurs Notes" (*Hist. crit. des princ. comm. du N.T.*, op. cit., p.887s). Faisant référence à ce passage des Thess., dans ses MTR, J-B. de La Salle suit la version d'Amelote».

<sup>33</sup> in *Biblia y espiritualidad en San Juan B. de La Salle*, coll. "Sinite", 10. Instituto Pontificio "San Pio X", Tejares-Salamanca, 1966.

<sup>34</sup> aux AMG. Ce travail du F. A. Roche nous a été d'une grande utilité lorsqu'il s'est agi d'établir au mieux ces textes-sources (Cote, BL 500-1).

premières versions remontent à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais elle n'a pu, malgré diverses tentatives, se débarrasser du caractère archaïque, lourd et maladroit de sa traduction d'origine.<sup>35</sup>

La qualité littéraire de la version de Port-Royal, indépendamment des mérites de la traduction, a emporté l'adhésion d'un large public. Et ce d'autant plus que le traducteur et les auteurs des commentaires des différents livres de l'Ancien Testament ont cherché, semble-t-il, le plus large consensus autour des prescriptions du Concile de Trente: souci d'obtenir les approbations requises, une traduction se limitant à la seule Vulgate, des commentaires «des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques». Arrêtons-nous quelque peu sur l'auteur de la traduction de l'ensemble des livres de l'Ancien Testament: **Louis-Isaac Le Maistre, sieur de Sacy** (1613-1684). Sa mère, Catherine Arnauld, est la propre sœur de la réformatrice de Port-Royal. Lui-même, jeune encore, fait partie des Messieurs. Il connaît la dispersion de 1638, reste très proche de Saint-Cyran emprisonné à Vincennes. Directeur des religieuses du Monastère, à partir de 1664, il est arrêté et conduit à la Bastille en mai 1666; il en sort, grâce à la Paix Clémentine, en octobre 1668. Son humilité lui a fait refuser la préparation d'un doctorat en Sorbonne et le retiendra longtemps avant de s'engager dans le sacerdoce. Prêtre, en 1649, il se consacre à la direction spirituelle de religieux et de laïcs dans la mouvance port-royaliste, tout en poursuivant des travaux de traduction d'œuvres susceptibles de nourrir la piété de ces fidèles, hommes et fem-

<sup>35</sup> cf. le tableau des pages 307-308, qui met en parallèle la traduction de divers versets du *Nouveau Testament*, rendant sensible, d'une part, la langue désuète ou fautive de la version de la Bible «dite de Louvain» jusque dans son édition de 1702 et, d'autre part, la correction, voire la maîtrise de l'expression des versions de Mons, d'Amelote ou de Bouhours. Au sujet de la Bible de Louvain, Sacy pensait pouvoir écrire: «[...] la faculté de théologie de Louvain entreprit dans le siècle passé de donner à l'Église une traduction française de toute la Bible, dont les fidèles se sont servis utilement pour s'instruire des vérités chrétiennes sans être en danger de tomber dans les pièges de Calvin et de ses premiers disciples, qui en ont altéré et falsifié quelques endroits pour séduire les peuples en mêlant le poison de leurs erreurs avec le pain des enfants de Dieu. On ne saurait assez louer le zèle et le travail de ces savants docteurs, dont la suffisance extraordinaire s'est encore signalée dans la revue très exacte qu'ils ont faite de tous les ouvrages de saint Augustin. Mais il faut aussi reconnaître, que les changements qui sont arrivés dans notre langue depuis leur temps, et qui sont ordinaires à toutes les langues vivantes avant qu'elles aient été portées jusqu'à un point de perfection où elles s'arrêtent, ont tellement défiguré leur ouvrage qu'encore que de temps en temps on ait retranché de leur version certaines expressions qui n'étaient plus intelligibles, elle était néanmoins devenue si étrangement éloignée de notre usage, que si elle subsistait encore ce n'était plus que par l'impuissance où l'on était de s'en passer, jusqu'à ce qu'on en eût donné une nouvelle». (*Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus Christ, traduit en français selon l'édition Vulgate, avec les différences du grec. [...] À Mons, [...] 1672 - Préface, p.5*)

	Mt. 21,36	Lc. 8,27	Act. 7,56	Ep. 4,27
<b>Louvain</b> (1702)	Il envoya derechef d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et il leur firent le même.	Et comme il fut descendu, il eut à la rencontre un certain homme, lequel depuis fort longtemps était possédé du démon, et n'était point vêtu d'habit, et ne demeurait point dans la maison, mais dans les sépulcres.	Sur quoi s'écriant à haute voix, ils s'empêchèrent d'entendre, et d'un commun accord, ils se jetèrent avec impétuosité sur lui.	Ne donnez point de lieu au diable.
<b>Mons</b> (1672)	Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même.	Et lorsque Jésus fut descendu à terre il vint au devant de lui un homme qui depuis longtemps était possédé des démons et qui ne portait point d'habit, ni ne demeurait point dans les maisons, mais dans les sépulcres.	Alors ils s'écrièrent tous d'une voix, et se bouchant les oreilles, ils se jetèrent sur lui tous ensemble.	Ne donnez point de lieu et d'entrée au diable.
<b>Amelote</b> (1685)	Il y envoya de nouveau d'autres serviteurs en plus grand nombre que la première fois; et ils en reçurent le même traitement.	Et lorsqu'il fut descendu à terre, il rencontra un homme possédé du démon depuis longtemps, qui jetait tous ses habits, et ne demeurait point dans les maisons, mais se retirait dans les sépulcres.	Alors ils firent de grands cris, en se bouchant les oreilles, et s'étant tous jetés avec impétuosité sur lui.	Ne donnez point d'entrée au démon.
<b>Bouhours</b> (1702)	Il envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et on les traita de la même sorte.	Jésus étant descendu à terre, un homme vint à lui, qui depuis longtemps était possédé du démon, et qui allait tout nu sans avoir d'autre demeure que les sépulcres.	Là-dessus poussant de grands cris, ils se bouchèrent les oreilles; et tous ensemble se jetèrent sur lui.	Ne donnez point d'accès au démon.

	Col. 1,17	1 Th. 4,4	2 Tm. 1,2	Tite 3,10
<b>Louvain</b> (1702)	Et il est devant tous, et toutes choses subsistent en lui.	Et que chacun apprenne de vous à posséder son vaisseau en sainteté et honneur.	Grâce vous soit, et paix de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ.	Fuyez l'homme hérétique, après que vous l'aurez repris par une seconde fois.
<b>Mons</b> (1672)	Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui.	Et que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement.	Que Dieu notre Père, et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.	Évitez celui qui est hérétique après l'avoir averti une et deux fois.
<b>Amelote</b> (1685)	Et il est avant tous, et toutes choses subsistent par lui.	Que chacun de vous sache se conduire avec sa femme avec sainteté et avec respect.	La grâce de la paix soit avec vous, de la part de Dieu notre Père, et du Seigneur Jésus-Christ.	Évitez l'hérétique, après l'avoir repris une et deux fois.
<b>Bouhours</b> (1702)	Et il est lui-même avant tous; et toutes choses subsistent en lui.	Que chacun de vous sache user de son corps saintement et avec respect.	Que la grâce et la paix soit sur vous de la part de Dieu notre Père et de Jésus-Christ notre Seigneur.	Après que vous aurez averti deux fois un hérétique, n'ayez plus de commerce avec lui.

mes, que le latin peut rebuter. C'est ainsi qu'il fait paraître successivement: en 1651, l'*Office de l'Église*, en 1662, l'*Imitation de Jésus-Christ*; en 1665, les *Psaumes*, en 1667, le *Nouveau Testament* (dit «de Mons», en collaboration avec plusieurs autres Messieurs); de 1672 à 1684, année de sa mort, divers livres de l'Ancien Testament dont il a assuré la traduction et les commentaires. Après sa mort, et jusqu'en 1693, les Messieurs poursuivent la publication des autres livres qu'il a traduits et dont il a, peut-être aussi, préparé les «explications».

Les préfaces ou les avertissements qui présentent chacun des trente-deux volumes de l'Ancien Testament de Port-Royal sont généralement brèves, mais d'un grand intérêt. Sacy et ses successeurs y expriment leur conception et d'une traduction biblique et d'une lecture chrétienne de l'Ancien Testament. Par rapport à la traduction, Sacy manifeste le plus grand respect de la lettre de la Vulgate, jusque dans ses obscurités. Un respect qui ignore, ou veut ignorer, les légitimes questions de la recherche «critique» de l'époque, celles d'un Richard Simon par exemple. Ainsi rien n'est dit de ce que peut apporter, à la compréhension d'un passage difficile de la Vulgate, le recours à la langue originale du tex-

te, l'hébreu ou le grec. L'histoire n'est pas mieux traitée. Seul compte, semble-t-il, le caractère moral et spirituel de ces livres de l'Ancien Testament lorsqu'ils sont lus à la lumière du Nouveau: «ces écrits si divins ont été destinés de Dieu beaucoup plus pour l'Église que pour les Juifs», disent les préfaces d'*Isaïe* et des *Douze petits prophètes*; «l'Ancien Testament est fait pour le Nouveau [...], toute l'Écriture doit prédire ou figurer Jésus-Christ qui est l'auteur de la grâce», réaffirme, après saint Paul, l'Avertissement de l'*Ecclésiastique*. Une lecture dans la foi, donc, mais une lecture plus morale que mystique. Il s'agit davantage d'imiter des comportements, même spirituels, que de vivre des relations. Il s'agit davantage d'efforts ascétiques, de chose à faire, que d'attente et d'accueil de Dieu et de son Esprit. Il y a un souci d'être concret, d'être utile. Sacy cherche à atteindre un public de laïcs, hommes et femmes, engagés dans les affaires du monde: il leur offre ce qui peut éclairer et donner sens à ce qui fait leur vie de tous les jours, leur «devoir d'état». B. Chédozeau porte un jugement sévère sur cette orientation des commentaires de Sacy: «De ce point de vue, les explications de la *Bible de Port-Royal* sont proches des analyses que mènent à la même époque des moralistes comme P. Nicole, et ces perspectives morales constituent, en un sens, une forme d'élimination du sens religieux proprement dit».<sup>36</sup>

Il faut dire, cependant, que cette insistance sur les exigences morales et leur pratique ne doit pas gommer absolument l'apport proprement spirituel de ces commentaires. Le dessein explicite de Sacy a été «de donner une explication littérale et spirituelle de tout l'Ancien Testament»; *littérale*, parce qu'il faut pénétrer «le vrai sens que le Saint Esprit y propose à tous les fidèles, qui tend à l'édification de leur foi et au règlement de leur vie. Mais parce que cette édification de la foi et ce règlement des mœurs des chrétiens, se tirent aussi fort bien de l'intelligence du sens véritable de la lettre de l'Écriture, il est sans doute très important de travailler à le découvrir; non pas pour s'y arrêter d'une manière sèche et stérile, mais pour tâcher d'y découvrir l'instruction que le Saint-Esprit y a renfermée comme sous des énigmes et des figures, et pour développer, avec sa lumière, des vérités dont la connaissance édifie d'autant plus notre foi, et plaît d'autant plus à notre cœur, qu'elles paraissent auparavant plus cachées; et que cette intelligence, qui est un don du Saint-Esprit, devient en nous comme un fruit de notre foi même et de notre piété»;<sup>37</sup> *spirituelle*: il faut, en effet, joindre «les sens spirituels à ceux

<sup>36</sup> *op. cit.*, p.150

<sup>37</sup> *Les Pseaumes de David traduits en français, avec une explication tirée des saints Pères et des Auteurs Ecclésiastiques*, tome premier, À Paris, chez Guillaume Desprez... 1697, Préface, p.4s.

qu'on a cru être les sens véritables de la lettre», et Sacy d'ajouter: «l'on n'a fait en cela que suivre l'exemple, non seulement de tous les saints Pères, mais encore de saint Paul, qui explique en cette manière plusieurs passages de l'Écriture, et en particulier des Psaumes; et celui même de Jésus-Christ, qui s'est servi avantageusement de ces sortes d'explications, tant pour confondre l'orgueil des Pharisiens, que pour édifier la piété de ses disciples, et des peuples qui venaient l'entendre». <sup>38</sup> De tels apports — le Nouveau Testament, les Pères — donnent à l'ensemble des commentaires une tonalité spirituelle qu'il est difficile de sous-estimer.

### a) Les Psaumes dans les RB

Trois passages seulement se réfèrent explicitement aux Psaumes, dans les RB (aux p.19- 20, 51, 186). C'est peu pour en déterminer la source littéraire et son édition. Il semble, cependant, que l'édition Sacy de 1697 soit celle dont s'est inspiré J-B. de La Salle. Celui-ci s'est servi de cette édition pour ses références aux Psaumes dans son *Explication de la Méthode d'Oraison* (EM); <sup>39</sup> c'est ce qui nous est apparu lorsque nous avons rapproché ces références des éditions Sacy de 1672 ou de 1685 et de 1697. Le parallèle ci-dessous, qui n'est qu'un exemple, en rend compte avec suffisamment d'évidence, nous semble-t-il:

EM	Sacy (1697)	Sacy (1685)
<p>Mes yeux, disait David dans le psaume 24, sont toujours élevés au Seigneur, afin qu'il empêche que mes pieds ne soient pris dans le piège.</p>	<p>Je tiens mes yeux toujours élevés vers le Seigneur; parce que c'est lui qui retirera mes pieds du piège qu'on m'aura dressé. (Ps 24,16)</p>	<p>Mes yeux sont toujours élevés vers Dieu, parce que c'est lui qui dégagera mes pieds des filets. (Ps. 24,16)</p>
<p>Si je marche, dit-il au psaume 22, au milieu de l'ombre de la mort, (c'est-à-dire du péché qui donne la mort à l'âme), je ne craindrai point le mal, ô mon Dieu, parce que vous êtes avec moi.</p>	<p>Car quand même je marcherais au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucuns maux, parce que vous êtes avec moi. (Ps 22,4)</p>	<p>Aussi quand je marcherais au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai point les maux parce que vous êtes avec moi. (Ps. 22,4)</p>

<sup>38</sup> id., p.6.

<sup>39</sup> CL 14 ct 50.

EM	Sacy (1697)	Sacy (1685)
<p>J'ai eu soin, dit-il au psaume 15, d'<i>avoir toujours le Seigneur présent devant moi, parce qu'il est à côté de moi, pour m'empêcher d'être ébranlé.</i> (CL 50, p.9-10, n° 22)</p>	<p>Je regardais <b>le Seigneur</b>, et <i>l'avais toujours devant mes yeux; parce qu'il est à mon côté droit pour empêcher</i> que je ne <i>sois ébranlé.</i> (Ps 15,8)</p>	<p><i>J'avais le Seigneur toujours présent devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je sois point ébranlé.</i> (Ps. 15,8)</p>
<p>cet acte est capable de faire obtenir la rémission de tous ses péchés, selon ce que dit David, psaume 31: <b>J'ai dit: je confesserai</b> à Dieu <b>mon injustice, et vous avez remis</b>, ô mon Dieu, <b>l'impunité de mon péché.</b> (p.67, n° 156)</p>	<p><b>J'ai dit: je déclarerai</b> au Seigneur, et <b>confesserai</b> contre moi-même <b>mon injustice; et vous m'avez aussitôt remis l'impunité de mon péché.</b> (Ps. 31,6)</p>	<p><b>J'ai dit: je confesserai</b> contre moi-même <b>mon iniquité</b> au Seigneur, <b>et vous avez remis l'impunité de mon péché.</b> (Ps. 31,6)</p>

Si nous rapprochons les trois citations des Psaumes dans les RB des mêmes éditions Sacy, les données, sans être absolument convaincantes, plaideraient plutôt, ici encore, pour l'édition 1697:

RB	Sacy (1697)	Sacy (1685)
<p>[...] comme l'esprit de l'homme est naturellement porté à tout voir et à tout savoir, il est bien nécessaire de veiller sur soi pour s'en abstenir, et d'adresser souvent à Dieu ces paroles du Prophète Roi: Mon Dieu, <b>détournez mes yeux</b>, et ne permettez pas qu'ils s'arrêtent à <b>regarder</b> des choses inutiles. (p.19s = RB 106.1.62)</p>	<p><b>Détournez mes yeux</b>, afin qu'ils ne <b>regardent</b> pas la vanité: faites-moi vivre dans votre voie. (Ps. 118,37)</p>	<p><b>Détournez mes yeux</b>, afin qu'ils ne <b>regardent</b> point la vanité: et faites-moi vivre en me faisant marcher dans votre voie. (Ps.118,37)</p>

RB	Sacy (1697)	Sacy (1685)
<p>[...] il faut nous réveiller de notre sommeil, la nuit est passée, et le jour est avancé, afin de pouvoir ensuite adresser à Dieu ces paroles du Prophète Roi: <b>Mon Dieu, mon Dieu, je veille à vous dès le matin.</b></p> <p>(p.51 = RB 201.1.137)</p>	<p><b>Ô Dieu, ô mon Dieu, je veille</b> et j'aspire vers <b>vous dès</b> que la lumière paraît.</p> <p>(Ps. 62,1)</p>	<p><b>Ô Dieu, ô mon Dieu, je veille</b>, et je vous cherche <b>dès le point du jour.</b> (Ps. 62,1)</p>
<p>C'est ce qui fait que le Prophète Roi, aussi éclairé des règles de la bienséance que de la véritable piété, dit que si quelqu'un veut que ses <b>jours</b> soient <b>heureux</b>, il doit <b>garder</b> sa bouche de <b>proférer</b> des mensonges.</p> <p>(p.186 = RB 207.1.482)</p>	<p>Qui est l'homme qui souhaite une vie <i>heureuse</i>, et qui désire de voir des <b>jours</b> comblés de bien? <b>Gardez</b> votre langue de tout mal; et que vos lèvres ne <b>profèrent</b> aucune parole de tromperie.</p> <p>(Ps. 33,12-13)</p>	<p>Qui est l'homme qui désire la vie, qui souhaite de voir les <b>jours heureux</b>? <b>Gardez</b> votre langue du mal, et vos lèvres de la tromperie. (Ps. 33,12-13)</p>

Pour donner une idée du caractère spirituel des commentaires de Sacy, voici quelques extraits de ceux de ces versets des Psaumes cité par J-B. de La Salle. Pour le Psaume 118, au verset 37:

«Ces yeux que David demande qu'il *détourne de la vue de la vanité*, sont ceux du corps et ceux de l'âme. Car ces premiers sont une porte très dangereuse pour faire entrer au-dedans la mort du péché. Il le prie donc de faire en sorte qu'il ne s'arrête jamais à regarder avec plaisir les pompes et la vanité du siècle, mais qu'il élève sa vue sur les grandeurs et sur la gloire de Dieu. Il sent qu'il n'a pas la force de détourner par lui-même ses yeux de tous ces objets de l'orgueil et de la complaisance des hommes: c'est pourquoi il lui demande qu'il les en détourne par sa grâce».

(III, p.256)

Pour le ps. 62. v. 1:

«Cette terre *déserte et sans eau*, aussi bien que *sans chemin*, où David était alors retiré, bien loin de lui nuire, contribuait à faire croître l'ardeur du désir qu'il sentait pour Dieu. Vous donc, *ô Dieu*, lui dit-il, qui n'êtes pas seulement le Dieu de tout l'univers, mais qui êtes d'une manière toute singulière *mon Dieu*, par tant de marques qu'il vous a plu de me donner de votre bonté, vous êtes l'objet unique de mon cœur; et l'ardeur extrême du désir que je sens pour vous,

chassant le sommeil de mes yeux, me fait lever de grand matin pour vous adorer et vous offrir mes prières».

(II, p.83)

Pour le Ps.33, v. 12-13:

«Vous aimez une vie heureuse; mais vous la cherchez en un lieu où elle n'est pas. *Vous voulez voir des jours tout remplis de biens*, et vous vous attachez à ceux que le Saint-Esprit appelle *des jours mauvais*. S'il est vrai donc que vous aspiriez principalement à la vie future, l'unique moyen d'obtenir ce que vous voulez, c'est de *veiller* très exactement *sur votre langue*. Et le Prophète a grande raison de réduire ainsi la principale partie de la piété au règlement de la langue, puisqu'un Apôtre nous assure, qu'on est parfait, quand on n'y fait point de fautes». (I, p.396)

### b) L'Écclésiastique dans les RB

Vingt-cinq pages des RB portent la marque d'une référence à l'*Écclésiastique*, au «Sage», comme aime à dire J-B. de La Salle. Ce sont cinquante versets, au total, qui sont repris en entier ou en partie de ce livre de l'Ancien Testament. J-B. de La Salle ne ménage pas ses éloges lorsqu'il parle de l'auteur sacré. Le Sage, en effet, «dit très bien» (p.188 = RB 484), «donne... fort à propos» (p.204 = RB 525), «dit avec raison» (p.227 = RB 580), «dit admirablement» (p.204 = RB 524), «expose d'une manière admirable» (p.191 = RB 494)... L'auteur des RB pense davantage, ici, au contenu qu'à l'expression. Mais peut-être a-t-il, aussi, apprécié la traduction qu'il a utilisée. Celle que publie, à partir de 1684, les Messieurs de Port-Royal. Celle de Le Maître de Sacy, plus précisément. L'on sait, en effet, que la traduction française de l'*Écclésiastique* paraît l'année même de la mort de celui-ci. Tout porte à croire qu'il en a assuré la traduction et les commentaires. L'une des approbations de l'ouvrage, signée de Biort et de De Rivière, le 31 août 1684, confirme cette attribution et en des termes qui expriment bien la valeur spirituelle que l'on accordait alors à ce livre sacré:

«Le seul titre de ce livre porte avec soi sa recommandation, et c'est assez en faire l'éloge que de le reconnaître avec toute l'Église comme un ouvrage divin, où le doigt de Dieu nous a marqué un grand nombre de maximes très importantes pour faire chrétiennement la plupart des actions de la vie, même les plus communes, dans le détail desquelles le S. Esprit a bien voulu entrer pour notre instruction. La traduction que l'on en donne au public est très exacte et ne cède en rien à celle de plusieurs autres livres de l'Écriture sainte qui l'ont précédée, on peut même dire que l'applaudissement universel qu'elles ont eu, est un préjugé avantageux en faveur de celle-ci. Les explications, soit littérales, soit spirituelles que l'on y ajou-

LES  
PSEAUMES  
DE DAVID

TRADUITS EN FRANCOIS,  
AVEC UNE EXPLICATION  
tirée des saints Peres & des Auteurs  
Ecclesiastiques.

TOME PREMIER.



220  
A41

A PARIS,  
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Lib. ord. du Roy,  
rue saint Jacques, a saint Prosper & aux trois Vertus,  
vis-a-vis la porte du cloître des Mathurins.

M. DC. XCVII.

*Avec Approbations, & Privilège de sa Majesté.*

te, nous représentent ce qu'il y a de plus instructif dans les SS. Pères, tiré de leurs ouvrages avec tout le choix et le discernement dont tout le monde sait que feu Monsieur le Maître de Sacy était capable. En un mot, tout l'ouvrage parle en faveur du grand mérite de son Auteur, la mort duquel serait une perte dont ceux qui aiment l'Écriture sainte, ne pourraient jamais se consoler, s'il ne nous avait heureusement laissé tout le reste des livres sacrés, travaillés sur le plan de celui-ci, comme un monument éternel de son zèle pour la Religion. Fait à Paris [...]

L'*Avertissement* de Sacy, après quelques notes historiques sur «Jésus fils de Sirach, auteur de l'Écclésiastique», souligne «l'excellence et l'utilité» de ce livre. Son apport moral en particulier:

«Les anciens l'ont encore nommé d'un nom grec qui signifie *toute vertu*; parce qu'en effet il n'y a point de vertu dont cet excellent livre ne donne des règles. C'est une morale universelle, qui combat tous les vices, qui conduit à toutes les vertus, et qui forme les mœurs des personnes de tout âge, de tout sexe, et de toutes conditions. On y apprend tous les devoirs de la religion et de la vie civile. Chacun y peut découvrir ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il se doit à soi-même, ce qu'il doit à sa famille, à sa patrie, à ses supérieurs, à ses inférieurs, à ses amis, à ses ennemis. La vérité s'y faisant connaître agréablement, entre, pour parler ainsi, dans l'esprit, sous toutes sortes de formes, parce que l'Auteur de ce livre y fait avec une sagesse admirable un mélange tout divin de sentences, d'exhortations, de prières, d'éloges, d'exemples».

Quant aux commentaires, Sacy dit s'être attaché «au sens spirituel» («le sens littéral est si aisé»), «afin d'appliquer aux chrétiens ce qui a été dit aux Juifs, et d'aider le Lecteur à trouver les règles de la loi nouvelle dans les préceptes de l'ancienne». Il relève particulièrement ceci, dès l'*Avertissement*:

«Et parce que, selon la règle de saint Paul, l'Ancien Testament est fait pour le Nouveau, et que toute l'Écriture de la loi doit prédire ou figurer Jésus-Christ qui est l'auteur de la grâce, l'Écclésiastique ne donne pas seulement des instructions pour les mœurs, mais il prophétise encore en quelques endroits, comme saint Augustin l'a bien remarqué. Car c'est ainsi, dit ce Père, qu'il prédit la foi des Gentils par une prophétie conçue en forme de souhait, et que nous voyons accomplie par Jésus-Christ: "*Ayez pitié de nous, ô Dieu, qui êtes le souverain Seigneur de toutes choses, et faites que tous les peuples vous craignent. Étendez votre main sur toutes les nations étrangères afin qu'elles reconnaissent votre puissance, que vous soyez glorifié en elles comme vous l'êtes en nous, et qu'elles apprennent avec nous qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous Seigneur*".»

# L'ECCLÉSIASTIQUE

TRADUIT EN FRANÇOIS,

avec

UNE EXPLICATION

*Tirée des saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques.*



220  
A555

A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire  
ordinaire du Roy, rue saint Jacques, à saint  
Prosper & aux trois Vertus.

M. DC. LXXXVIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

Nul doute que J-B. de La Salle n'ait vu dans l'Écclésiastique, avec Sacy, «un ouvrage divin, où le doigt de Dieu nous a marqué un grand nombre de maximes très importantes pour faire chrétiennement la plupart des actions de la vie, même les plus communes, dans le détail desquelles le S. Esprit a bien voulu entrer pour notre instruction». Le parallèle exhaustif qui suit et qui met d'un côté, le texte des RB et de l'autre, la traduction de Sacy<sup>40</sup> dans son édition de 1688, recueille toutes ces «maximes» qui touchent aux actions les plus communes de la vie sociale: la connaissance mutuelle (1, 2), le comportement à table (3), la retenue dans le rire (4), la discrétion dans les visites (5), la circonspection dans les paroles (6, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 23), au cœur de l'amitié: le secret (10), la droiture et la franchise (7, 8, 9), la fidélité à sa parole (11), le respect de soi, d'autrui, de Dieu dans les conversations (13, 14, 15, 16), l'oubli des injures (22).

	<b>RB</b>	<i>Écclésiastique, Sacy (1688)</i>
<b>1</b>	Le Sage dit que c'est à l'air du visage qu'on connaît un homme de bon sens, c'est pour ce sujet que chacun doit faire en sorte de composer tellement son visage qu'il puisse en même temps et se rendre aimable, et édifier le prochain par son extérieur. (p.10 = RB 104.1.39)	<b>On connaît</b> une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens. (19,26 = 19,29)
<b>2</b>	<b>On connaît</b> souvent, dit le Sage, par ce qui paraît sur les yeux, ce qu'une personne a dans le fond de son âme, et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition [...] (p.16 = RB 106.1.55)	<b>On connaît une personne</b> à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens. (19,26 = 19,29)
<b>3</b>	Le Sage donne plusieurs avis importants touchant la manière dont on doit se comporter lorsqu'on est à table, pour y manger avec honnêteté et avec bienséance. Il avertit qu'aussitôt qu'on est assis à table, on ne doit pas se laisser aller à l'intempérance de sa bouche, en regardant les viandes avec avidité, comme si on devait manger tout ce qui est sur la table, et ne rien laisser aux autres. 2° Il dit qu'on ne doit pas porter le premier ses mains aux viandes, on doit aussi laisser cet honneur et cette marque de prééminence à la personne la plus qualifiée de la compagnie.	Si vous êtes assis à une grande table, ne vous laissez pas aller d'abord à l'intempérance de votre bouche. (31,12)  Ne portez point le premier vos mains aux viandes, de peur que son envie ne vous déshonore et ne vous fasse rougir. (31,16 = 31,14)

<sup>40</sup> Vu la différence de numérotation des versets entre la Vulgate et le texte grec, on indique en italique la référence à la TOB, quand elle est différente de celle de Sacy.

	RB	<i>Ecclésiastique, Sacy (1688)</i>
3	<p>3° Il défend de s'<b>empres</b>ser pour manger; il est aussi très incivil de manger avec précipitation, cela sent le gourmand.</p> <p>4° Il veut que chacun <i>use comme un homme tempé</i>rant, de ce qui est servi, n'en mangeant qu'avec <b>beaucoup</b> de retenue et de modération, quoiqu'on en puisse prendre autant qu'on en aura besoin.</p> <p>Il exhorte à déferer <b>beaucoup</b> aux autres, lorsqu'on est à table, et <b>ne pas porter la main</b> au plat en même temps qu'eux; c'est ce qu'exige aussi la bienséance.</p> <p>Il ordonne qu'on <b>cesse le premier de manger par modestie</b>; c'est ainsi que doit se conduire une personne sobre, qui fait profession de suivre dans le manger les règles de la tempérance; et la raison qu'en donne le Sage, est qu'on ne doit pas excéder dans le manger, <b>de peur de tomber en faute</b>.</p> <p>Il ajoute, pour engager à toutes ces pratiques d'honnêteté et de sobriété, que <b>celui qui mange peu, aura un sommeil de santé</b>; et qu'au contraire, <b>l'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant</b>. (p.102s = RB 204.5.269-273)</p>	<p>Ne vous <b>empres</b>sez point étant au festin. (31,17 = 31,14)</p> <p><i>Usez comme un homme tempé</i>rant de ce qui vous est servi, de peur que vous ne vous rendiez odieux <b>en mangeant beaucoup</b>. (31,19 = 31,16)</p> <p>Si vous êtes assis avec <b>beaucoup</b> de personnes, <b>ne portez pas la main</b> aux viandes avant eux (et ne demandez pas le premier à boire). (31,21 = 31,18)</p> <p><i>Cessez le premier de manger, par modestie, et n'y excé</i>dez point, <b>de peur de tomber en faute</b>. (31,20 = 31,17)</p> <p><b>Celui qui mange peu aura un sommeil de santé</b>; il dormira jusqu'au matin, et son âme se réjouira en lui-même. (31,24 = 31,20)</p> <p><b>L'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant</b>. (31,23 = 31,20)</p>
4	<p>Il n'y a que des gens de peu de sens et de peu de conduite qui puissent en user ainsi: car c'est le propre de <b>l'insensé</b>, dit l'Ecclésiastique, <b>d'élever sa voix en riant, mais</b> pour ce qui est de <b>l'homme sage, à peine rira-t-il tout bas</b>. (p.136 = RB 205.1.362)</p>	<p><b>L'insensé en riant élève sa voix; mais l'homme sage rira à peine tout bas</b> (21,23 = 21,20)</p>
5	<p>Il n'est donc pas permis à un homme d'une conduite sage et réglée, de rendre continuellement des visites aux uns et aux autres; <b>car c'est une vie malheureuse</b>, dit le Sage, <b>d'aller ainsi de maison en maison</b>, et faire un très grand nombre de visites inutiles, comme font quelques-uns; [...] (p.161 = RB 206.1.423)</p>	<p><b>C'est une vie malheureuse d'aller de maison en maison</b>: partout où un homme sera comme hôte, il n'agira point avec confiance, et il n'osera ouvrir la bouche. (29,31 = 29,24)</p>
6	<p>le Sage même veut que cette circonspection soit si grande que quoiqu'il sache l'estime qu'on fait dans le monde, de l'or et de l'argent, il veut cependant qu'on préfère l'attention qu'on doit avoir dans ses paroles, à l'affection que les hommes ont naturellement de conserver leur or et leur argent,</p>	

	RB	Ecclésiastique, Sacy (1688)
6	<p>en disant qu'il faut <i>fondre</i> son <b>or</b> et son <b>argent</b>, et en <i>faire</i> <b>une balance pour peser ses paroles</b>: c'est sans doute avec sujet; [...] (p.184 = RB 207.0.478)</p>	<p><i>Fondez</i> votre <b>or</b> et votre <b>argent</b>, et <i>faites</i> <b>une balance pour peser vos paroles</b>, et un juste frein pour retenir votre bouche. (28,29 = 28,24-25)</p>
7	<p>L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté [...]; et elle fait regarder, selon le sentiment du Sage, le <b>mensonge</b> comme <b>une tache honteuse dans un homme</b>, et la <b>vie des menteurs</b> comme <b>une vie sans honneur</b>, que la <b>confusion accompagne toujours</b>; elle veut aussi, avec le même Sage, que le <b>mensonge</b> dans lequel on serait <b>tombé</b> par faiblesse, ou <b>par ignorance</b>, n'exempte pas de <b>confusion</b>. (p.186 = RB 207.1.481)</p>	<p><b>Le mensonge est dans un homme une tache honteuse</b>, ce vice se trouve sans cesse dans la bouche des gens déréglés. (20,26 = 20,24)</p> <p><b>La vie des menteurs est une vie sans honneur</b>, et leur <b>confusion les accompagne toujours</b>. (20,28 = 20,26)</p> <p>Ne contredisez en aucune sorte la parole de vérité, et ayez <b>confusion</b> du <b>mensonge</b> où vous êtes <b>tombé par ignorance</b>. (4,30 = 4,25)</p>
8	<p>[...] le Sage veut que nous regardions le mensonge comme une chose si détestable, qu'il dit qu'<b>un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse</b>, parce que le <b>mensonge se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés</b>; [...] (p.186s = RB 207.1.482)</p>	<p><b>Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse</b>, la perdition sera le partage de l'un et de l'autre. (20,27 = 20,25)</p> <p><b>Le mensonge est dans un homme une tache honteuse</b>, ce vice <b>se trouve</b> sans cesse <b>dans la bouche des gens déréglés</b>. (20,26 = 20,24)</p>
9	<p>[...] et il est plus séant ordinairement de s'excuser honnêtement de répondre [...], que d'être double dans les paroles; car <b>la langue double</b>, dit le Sage, <b>attire une grande confusion</b>. (p.187 = RB 207.1.483)</p>	<p>Car comme le voleur tombe dans la <b>confusion</b> et le repentir, <b>la langue double s'attire</b> aussi <b>une très grande condamnation</b>. (5,17 = 5,14)</p>
10	<p>Il faut particulièrement être circonspect dans ses paroles, lorsque quelqu'un nous a confié quelque secret; [...]; car comme dit très bien le Sage, celui <b>qui découvre les secrets de son ami, perd toute créance</b> et se met en état de <b>ne plus trouver d'amis selon son cœur</b>; il regarde même cette faute, comme étant beaucoup plus considérable, que de donner des injures à son ami, en disant, qu'<b>après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier</b>; mais que lorsqu'une âme est assez malheureuse pour en <b>venir jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste aucune espérance de retour</b>, et que c'est en vain que l'on <b>tâche de le regagner</b>. (p.187s = RB 207.1.484-485)</p>	<p><b>Celui qui découvre des secrets de son ami perd toute créance, et il ne trouvera point d'ami selon son cœur</b>. (27,17)</p> <p>Vous ne pouvez plus avoir de liaison avec lui. <b>Après des injures il y a encore lieu de se réconcilier: mais lorsqu'une âme malheureuse en vient jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour</b>. (27,23-24 = 27,20-21)</p> <p>Que si vous découvrez <b>ses secrets, c'est en vain que vous tâchez à le regagner</b>. (27,19)</p>

	RB	<i>Ecclésiastique, Sacy (1688)</i>
11	C'est aussi un avis que donne le Sage, et qu'il regarde comme de conséquence de <b>tenir sa parole et d'agir fidèlement avec</b> son prochain. (p.189 = RB 207.1.489)	<b>Tenez votre parole et agissez avec lui fidèlement;</b> et vous trouverez toujours ce qui vous sera nécessaire. (29,3)
12	<b>Les songes n'étant</b> , selon le Sage, qu'une production de l' <b>imagination</b> , il n'est jamais séant de raconter ses songes [...]. (p.190 = RB 207.1.492)	Les divinations de l'erreur, les augures trompeurs, et <b>les songes</b> des méchants ne sont que vanités. Ce <b>ne sont</b> que des effets <b>de</b> votre <b>imagination</b> , comme sont fantaisies des femmes grosses [...]. (34,5-6)
13	Il y a des gens qui se font honneur de faire paraître de l'irrégion dans leurs discours, [...], soit en faisant gloire de quelque péché, et quelquefois même des actions infâmes qu'ils ont commises; ce sont proprement ceux-là dont le Sage dit que <b>leurs entretiens sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même</b> . Leur conduite est aussi tout à fait contre la bienséance. (p.191 = RB 207.1.493)	<b>Les entretiens des pécheurs sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même.</b> (27,14 = 27,13)
14	[...]; c'est ce qui fait que dans les compagnies, on fait moins état d'un jureur que d'un charretier, et on en a une telle horreur, que selon que le dit l'Ecclésiastique, qui expose d'une manière admirable ce qui est selon les règles de la bienséance, <b>le discours de celui qui jure souvent fait dresser les cheveux à la tête; et à ces mots horribles on doit se boucher les oreilles;</b> il ajoute même, pour engager <b>ceux qui jurent</b> à s'en déshabituer, que la <b>plaie ne sortira point de leur maison</b> , mais qu'elle <b>sera toujours remplie de la peine qu'ils en souffriront</b> ; il faut donc prendre garde, en suivant l'avis du même Sage, de n'avoir pas <b>sans cesse le nom de Dieu dans la bouche</b> , et de <b>ne pas mêler dans ses discours les noms des Saints</b> , quand ce ne serait qu'inutilement, et sans aucun mauvais dessein, mais seulement par habitude; [...]. On ne doit pas s'excuser, selon le sentiment du Sage, sur ce qu'on jure sans faire tort à personne; car ce <b>n'est pas</b> , dit-il, <b>une excuse qui justifie devant Dieu</b> . (p.191-193 = RB 207.1.494-496)	<b>Le discours de celui qui jure souvent fera dresser les cheveux à la tête; et à ces mots horribles, on se bouchera les oreilles.</b> (27,15 = 27,14) <b>Celui qui jure souvent sera rempli d'iniquité, et la plaie ne sortira point de sa maison.</b> (23,12 = 23,11) S'il jure en vain, <b>ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu</b> , et sa maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira. (23,14 = 23,11) Que <b>le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans votre bouche</b> . ( <b>Ne mêlez point dans vos discours les noms des Saints</b> ; parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute.) (23,10 = 23,9)
15	Le Sage ordonne, que lorsque quelqu'un médit d'un autre, on <b>bouche ses oreilles avec des épines</b> : il veut même qu'on s'éloigne si fort de la médisance, qu'on <b>n'écoute pas une méchante langue</b> . (p.195 = RB 207.1.503)	<b>Bouchez vos oreilles avec des épines, et n'écoutez point la méchante langue.</b> Mettez à votre bouche une porte et des serrures (28,28 = 28,24-25)

	<b>RB</b>	<i>Ecclésiastique, Sacy (1688)</i>
16	<p>Il ne veut pas qu'on rapporte à quelqu'un ce qu'un autre a dit de lui: et il avertit qu'on prenne bien garde de n'en avoir pas la réputation, parce que, dit-il, <b>le semeur de rapports sera haï de tout le monde</b>. Il faut donc, selon l'avis du même Sage, pour se conduire avec bienséance, lorsqu'on a <b>entendu une parole contre son prochain, la faire mourir dans soi-même</b>. (p.195s = RB 207.1.504)</p>	<p><b>Le semeur de rapports</b> souillera son âme, et il sera <b>haï de tout le monde</b>. (Celui qui demeure avec lui, lui sera odieux; mais l'homme sensé et ami du silence sera honoré.) (21,31)  <i>Avez-vous entendu une parole contre votre prochain, faites-la mourir dans vous, et assurez-vous qu'elle ne vous fera point crever.</i> (19,10)</p>
17	<p>Parler inconsidérément, c'est parler sans discrétion, sans conduite et sans faire attention à ce qu'on a à dire. Pour ne pas tomber dans ce défaut, le Sage nous avertit d'<i>être</i> fort <b>attentifs à nos paroles, de peur, dit-il, que nous ne déshonorions</b> notre âme.</p> <p>En effet, on n'a point d'estime pour un homme qui parle indiscrètement, et c'est pour ce sujet que nous devons bien prendre garde, selon l'avis du même Sage, de <i>n'être</i> pas <b>prompts de la langue</b>, car la raison pour laquelle on parle souvent mal à propos et sans conduite, est parce qu'on dit les choses sans y avoir pensé sérieusement. C'est ce qui fait que le même Sage, sachant bien les mauvais effets de ce vice, s'adresse à Dieu pour <b>ne le point abandonner à la légèreté indiscrète de sa langue</b> et il l'en conjure en lui représentant sa puissance et la bonté qu'il a pour lui, comme son <b>père et le maître de sa vie</b>.</p> <p>Il faut donc, pour parler avec discrétion et avec prudence, ne jamais parler qu'on n'ait bien pensé à ce qu'on a à dire [...], mais il faut se <b>conduire, en beaucoup de choses</b>, selon l'avis du Sage, <b>comme si on les ignorait</b>. On peut, dit le même Sage, si on a de l'intelligence sur quelque chose qu'on veuille dire, ou que quelqu'un dise, parler ou répondre à propos, <b>sinon</b>, on doit mettre sa <b>main sur sa bouche</b>. C'est-à-dire qu'on doit se taire, <b>de peur qu'on ne soit surpris dans une parole indiscrète</b> ou qu'on <b>ne tombe</b> dans la confusion.</p> <p>Il faut aussi, pour parler prudemment, observer le <b>temps</b> auquel il est à propos ou de parler, ou de <b>se tenir dans le silence</b>: car c'est être bien <b>imprudent et léger</b>, dit le Sage, de <i>n'observer point le temps</i> et de parler lorsque la seule envie qu'on a de parler nous y porte.  <p>(p.201s = RB 207.1.517-520)</p> </p>	<p><i>Soyez attentif à vos paroles de peur que vous ne tombiez, et ne déshonoriez votre âme.</i> (1,38 = 1,30)</p> <p><b>Ne soyez point prompt de la langue</b>, et en même temps lâche et négligent dans vos œuvres. (4,34 = 4,29)</p> <p>Seigneur, qui êtes mon <b>Père et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas à la légèreté indiscrète de ma langue</b>, et ne permettez pas qu'elle me fasse tomber. (23,1)</p> <p><i>Conduisez-vous en beaucoup de choses comme si vous les ignoriez</i>, et écoutez en silence et en faisant des demandes. (32,12 = 32,8)</p> <p>Si vous avez de l'intelligence, répondez à votre prochain; <b>sinon</b>, que votre <b>main soit sur votre bouche, (de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscrète, et que vous ne tombiez dans la confusion.)</b> (5,14 = 5,12)</p> <p>L'homme sage <b>se tiendra</b> jusqu'à un certain <b>temps dans le silence</b>, mais l'homme <b>léger et imprudent n'observera point les temps</b>. (20,7)</p>

	RB	<i>Ecclésiastique, Sacy (1688)</i>
18	Il faut enfin, selon l'avis du Sage, <i>apprendre avant que de parler</i> et ainsi ne jamais parler d'une chose qu'on ne sache bien, et dire ce qu'on a à dire avec tant de sagesse et d'honnêteté, qu'on se rende aimable par ses paroles. (p.202s = RB 207.1.521)	(Travaillez à acquérir la justice avant que de juger) et <i>apprenez avant que de parler.</i> (18,19)
19	Le Sage, pour faire connaître en peu de mots qui sont ceux qui parlent avec sagesse et avec prudence, et qui sont ceux qui parlent imprudemment, dit admirablement: que <b>le cœur des insensés est dans leur bouche, et que la bouche des sages est dans leur cœur.</b> (p.204 = RB 524)	<b>Le cœur des insensés est dans leur bouche; et la bouche des sages est dans leur cœur.</b> (21,29 = 21,26)
20	Lorsqu'on <i>est avec</i> des personnes qui sont plus âgées que nous, ou fort avancées en âge, il est de la bienséance de peu <i>parler</i> et de <b>beaucoup</b> écouter; on doit en user de même lorsqu'on est <b>avec les Grands</b> ; c'est un avis que donne le Sage fort à propos. (p.204 = RB 525)	<b>Lorsque vous êtes avec les Grands,</b> ne prenez point trop de liberté. et ne <i>parlez pas beaucoup</i> où il y des vieillards. (32,13 = 32,9)
21	car <b>la parole douce</b> , selon le sentiment du Sage, <b>acquiert beaucoup d'amis, et adoucit les ennemis.</b> Si on se trouve avec une personne qui soit facile à prendre un sentiment contraire, la bienséance demande qu'on ne soit pas facile à dire son sentiment sur quelque chose; car, comme dit fort bien le Sage, <b>la promptitude à disputer allume le feu de la colère</b> ; et comme les grands parleurs sont plus sujets à soutenir opiniâtrément leur sentiment, il faut, suivant l'avis du même Sage, <b>ne pas disputer avec un grand parleur, pour ne pas mettre davantage de bois dans son feu.</b> On doit surtout prendre garde, comme il le conseille encore, de <b>ne jamais contredire en aucune manière la parole de vérité.</b> (p.220s = RB 207.5.565-566)	<b>La parole douce acquiert beaucoup d'amis (et adoucit les ennemis,)</b> et la langue vertueuse a une abondance de douceur. (6,5) Le feu s'embrase dans la forêt selon qu'il y a de bois; <b>la colère</b> de l'homme s'allume à l'égal de son pouvoir, et il la porte plus haut à proportion qu'il a plus de bien. <b>La promptitude à disputer allume le feu;</b> la querelle précipitée répand le sang, [et la langue qui rend témoignage cause la mort]. (28,12-13 = 28,10-11) <b>Ne disputez pas avec un grand parleur, et ne mettez pas davantage de bois dans son feu.</b> (8,4 = 8,3) <b>Ne contredisez en aucune sorte la parole de vérité,</b> et ayez confusion du mensonge où vous êtes tombé par ignorance. (4,30 = 4,25)
22	C'est l'avis que nous donne le sage, d'oublier <b>toutes les injures que nous recevons de notre prochain.</b> (p.224 = RB 207.5.567)	Perdez le souvenir de <b>toutes les injures que vous avez reçues de votre prochain,</b> et ne faites rien par la voie de la violence. (10,6)

	RB	<i>Ecclésiastique, Sacy (1688)</i>
23	C'est pourquoi celui qui les exprime, doit se souvenir, que quoiqu'il faille beaucoup estimer les autres, on doit cependant les louer peu, et avec beaucoup de précaution et de retenue, suivant l'avis du Sage, qui nous dit avec raison, qu'il ne faut <b>louer</b> personne <b>avant</b> la <b>mort, car</b> dans les louanges il y a toujours à craindre, à l'égard de celui qui les donne, qu'il ne manque de sincérité; et à l'égard de celui qui les reçoit qu'il n'en tire de la vanité. (p.227 = RB 207.6.580)	Ne <b>louez</b> aucun homme <b>avant</b> sa <b>mort, car</b> on connaît un homme par les enfants qu'il laisse après lui. (11,30 = 11,28)

La méthode de travail de J-B. de La Salle n'est pas facile à saisir au vu de ces pages. À l'évidence, il a devant lui l'ouvrage de Sacy; mais comment fait-il pour passer, traitant d'un même thème, d'un chapitre de l'Ecclésiastique à un autre, à un autre?... Donnons trois exemples:

— aux p. 186-187 des RB, sont cités	2 versets du chapitre	20
	1 - - -	4
	1 - - -	5
— aux p. 201-202 des RB, sont cités	1 - - -	1
	1 - - -	4
	1 - - -	23
	1 - - -	32
	1 - - -	5
	1 - - -	20
— aux p. 220-221 des RB, sont cités	1 - - -	6
	2 - - -	28
	1 - - -	8
	1 - - -	4

Peut-être relevait-il, textuellement, les versets qui lui paraissaient les plus propres à toucher le lecteur, avant de les introduire dans son développement. Est-il possible de donner d'autres critères ayant guidé ses choix ? Peut-être a-t-il préféré les passages les plus concrets, ceux en forme de maximes, les plus porteurs de vérité humaine ou morale. Voici deux extraits de l'Ecclésiastique assez révélateurs de la diversité de ces options lasalliennes (les mots soulignés sont ceux retenus par les RB):

## Chapitre XXVII

17. **Celui qui découvre les secrets de son ami perd toute créance, et il ne trouvera point d'ami selon son cœur.**

18. Aimez votre prochain, et soyez-lui fidèle dans l'union que vous avez avec lui.

19. **Que si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous tâchez à le regagner.**

20. Car celui qui détruit l'amitié qui le liait avec son prochain est comme un homme qui aurait tué son ami.

21. Vous avez abandonné votre prochain, comme celui qui tenant un oiseau le laisse aller; vous ne le reprendrez plus.

22. **En vain vous iriez après lui, car il est déjà bien loin: il s'est échappé comme une chèvre qui se sauve du filet, parce que son âme est blessée.**

23. Vous ne pouvez plus avoir de liaison avec lui. **Après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier.**

24. **Mais lorsqu'une âme malheureuse en vient jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour.**

Dans l'extrait du ch. xxvii, l'Ecclésiastique multiplie les images et les comparaisons. J-B. de La Salle n'en retient aucune, mais nourrit son texte de ce qui, objectivement pourrait-on dire, tue l'amitié (cf. le n° 10). Quant à l'extrait du ch. xxix, le contexte des RB dans lequel est inséré la citation du v.3 (cf. le n° 11) n'a rien à voir avec celui dont parle l'Ecclésiastique: il s'agit de «sincérité» et de «bonne foi» envers «le prochain» en général et non de relations prêteurs-emprunteurs.

En guise de conclusion à cette étude de Sacy, voici quelques extraits d'«explications» de trois des versets de l'Ecclésiastique dont s'est inspiré J-B. de La Salle:

Au n° 2, ch. 19, v. 26 — «**On connaît le sage à sa seule vue**, parce que la modestie reluit sur son front, la pureté dans ses yeux, et la gravité sur son visage. Quelques-uns objectent, dit saint Bernard, que la Religion ne consiste pas dans le

## Chapitre XXIX

1. Celui qui fait charité prête à son prochain, et celui qui a la main ouverte pour donner garde le précepte.

2. Prêtez à votre prochain au temps de sa nécessité, mais vous aussi rendez dans le temps ce qu'il vous aura prêté.

3. **Tenez votre parole et agissez avec lui fidèlement**, et vous trouverez toujours ce qui vous sera nécessaire.

4. Plusieurs ont regardé ce qu'ils empruntaient comme s'ils l'avaient trouvé, et ont fait de la peine à ceux qui les avaient secourus.

5. Ils baisent la main de celui qui leur prête son argent jusqu'à ce qu'ils l'aient reçu, et ils lui font des promesses avec des paroles humbles et soumises.

6. Mais quand il faut rendre, ils demandent du temps, ils font des discours pleins de chagrin et de murmure, et ils prennent prétexte que le temps est mauvais.

dehors. Il est vrai. Mais tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le dehors, vient du règlement ou du dérèglement du dedans. On n'aimerait pas le faste ou la superfluité dans le vêtement si la vanité n'était dans le cœur. On ne serait pas si immodéré dans le ris si la légèreté n'était dans l'esprit, et l'indécence du port et de tous les gestes ne peut venir que de la mobilité d'une âme volage.<sup>41</sup>

Au n° 3, ch. 31, v. 23-24 — «...L'homme cherche ses excès pendant le jour, et il perd **le sommeil** pendant la nuit. Ce corps qu'il voulait nourrir dans les délices est travaillé **de coliques**, de gravelle et de goutte: et souvent une vie usée dans ces dissolutions et dans ces débauches se termine ou par une langueur incurable, ou par une mort précipitée. **La tempérance** au contraire, dit le Sage, **est suivie d'un sommeil** paisible et d'une **santé** toujours égale; et l'homme trouve par expérience ce qu'a dit un ancien Père, que le plaisir le plus réel et le plus solide est le mépris de tous les plaisirs, et que la sobriété est souvent même la longueur de la vie, et le fruit et la récompense de la vertu».

Au n° 18, ch. 18, v. 19 — «Cet avis est souvent répété dans les livres de la Sagesse, parce qu'il est d'une extrême importance pour les Pasteurs, de qui dépend le salut des peuples. **Travaillez**, dit le Sage, non seulement à connaître par la lecture, mais à **acquérir** par votre propre expérience **la justice** et la piété, **et apprenez** de Dieu et des hommes ce que vous devez savoir **avant que** d'entreprendre **de parler** aux autres. C'est ainsi que les saints sont devenus les juges et les médecins des âmes. Ils ont été disciples avant que d'être maîtres, et ils ont obéi avant que de commander».

### 3. J-B. DE LA SALLE ET LE NOUVEAU TESTAMENT D'AMELOTE

Jusqu'à présent, toutes les recherches concernant les traductions françaises du *Nouveau Testament* dont a pu se servir J-B. de La Salle, se sont orientées vers des versions de Mons et d'Amelote.<sup>42</sup> Il n'a pas recouru, semble-t-il, à cel-

<sup>41</sup> Sacy commente ici les v. 26 et 27, ce dernier exprimant sous une autre forme la même idée — l'extérieur révèle l'intérieur: «Le vêtement du corps, le ris des dents, et la démarche de l'homme font connaître quel il est».

<sup>42</sup> Le F. Michel Sauvage établit des rapprochements entre MR et Amelote 1707 (CL 1); le F. Jean-Guy Rodrigue, entre les MF et Mons 1668 et Amelote 1688-1703, 1707.

Les Archives de la Maison Généralice (AMG) possède un exemplaire, in-24, de l'édition 1685 d'Amelote. Nous en reproduisons ci-dessous la page de titre ainsi que le verso de la couverture et la page qui lui fait face. On peut lire, sur le verso, un certificat d'origine de cet exemplaire qui porte: «Ce Nouveau Testament a appartenu à un parent de M. le baron Levavasseur. Ce Monsieur l'a donné au F. Lucard, directeur de l'École Normale de Rouen, pour être offert, en son nom, au Très-Honoré Frère Supérieur Général, comme un souvenir précieux de St-Yon. (Août, 1872)». Sur la page opposée, d'une écriture et d'une orthographe malhabiles, quelques lignes dont on peut déchiffrer au moins ceci: «ce livre appartient a Jean baptiste... a St yon arouen... 1771».

le dite «des Docteurs de Louvain», toujours rééditées et remaniées depuis le XVI<sup>e</sup> siècle mais toujours gauche et maladroite dans l'expression (cf, p.307-308, et comparer les diverses versions des mêmes versets). Il a ignoré, semble-t-il toujours, celle de l'évêque de Vence-Grasse, Antoine Godeau, contemporaine (1668) de celles d'Amelote et de Mons, mais plus proche de la paraphrase que de la traduction proprement dite. Il a ignoré même, celle de Bouhours (1696), non sans valeur exégétique et littéraire; comme celles, tardives (pour les RB) de Richard Simon et de Charles Huré, toutes deux de 1702.

Notre propre recherche nous a permis d'établir, avec de bonnes probabilités, une des sources des citations néotestamentaires dans les RB. **Au moins en ce qui concerne les Epîtres.** Il s'agit de l'édition Amelote de 1685. Les rapprochements s'imposent lorsque les RB citent s. Paul, s. Pierre, s. Jacques. Ils sont moins évidents quand il s'agit d'une citation de l'un ou l'autre des Évangiles. Cela tient sans doute au fait que les références évangéliques procèdent davantage par allusions et par évocation que par un recours direct au texte.

#### a) Les RB et la traduction des Évangiles par Amelote (1685)

Voici tout d'abord l'ensemble des textes concernés. Nous rapprochons les passages des RB des versets d'Évangile qu'ils évoquent, selon les traductions d'Amelote 1685 et de Port-Royal, dans sa version dite «de Mons» 1672. Ces versions sont très proches l'une de l'autre: leurs auteurs ne se sont-ils pas accusés mutuellement de plagiat ! Ces rapprochements permettent de mieux se rendre compte de la teneur des emprunts opérés par J-B. de La Salle, s'il y a eu emprunts, et à qui.

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
1	L'Évangile conseille de souffrir, et veut que les Chrétiens tâchent d'imiter Jésus-Christ dans sa patience, soient disposés, et même tout prêts, après avoir reçu un soufflet, de <b>présenter l'autre joue</b> , mais il défend de le <i>donner</i> [...]. (p.16 = RB 105.1.54)	Et moi je vous dis, de ne point résister à celui qui vous traite mal ; mais si quelqu'un vous <i>donne un soufflet</i> sur la <b>joue</b> droite, <b>présentez-lui</b> encore <b>l'autre</b> . (Mt 5,39)	Et moi je vous dis, que vous ne résistiez point quand on vous fera du mal; mais si quelqu'un vous <i>donne un soufflet</i> sur la <b>joue</b> droite <b>présentez-lui</b> encore <b>l'autre</b> . (Mt 5,39)



	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
2	Comme nous ne devons considérer nos corps que comme des temples vivants, où Dieu veut être <i>adoré en esprit et en vérité</i> , et des tabernacles que Jésus-Christ s'est choisis pour sa <i>demeure</i> , nous devons aussi dans la vue de ces belles qualités qu'ils possèdent, leur porter beaucoup de respect; (p.43 = RB 113.1.122)	Mais le temps vient, et il est déjà venu, que les vrais adorateurs <i>adoreront le Père en esprit et en vérité</i> : car ce sont là les adorateurs que le Père cherche. (Jn 4,23) Jésus lui répondit: si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre <i>demeure</i> . (Jn 14,23)	Mais l'heure viendra, et elle est même déjà venue, que les vrais adorateurs <i>adoreront mon Père en esprit et en vérité</i> . Car ce sont là les adorateurs que mon Père désire. (Jn 4,23)
3	Jésus-Christ même commanda à saint Pierre de <i>remettre son épée dans le fourreau</i> , lorsqu'il voulut s'en servir pour le défendre. (p.74 = RB 203.5.196)	Mais Jésus dit à Pierre: <i>Remettez votre épée dans le fourreau</i> : ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père m'a donné? (Jn 18,11)	Mais Jésus dit à Pierre: <i>Remettez votre épée dans le fourreau</i> . Quoi, je ne boirai pas le calice que mon Père m'a donné? (Jn 18,11)
4	Et ce premier effet des <i>excès de bouche</i> , selon la Parole de Jésus-Christ, est qu'ils <i>appesantissent le cœur</i> , [...]. (p.77 = RB 204.0.205)	Prenez donc garde à vous, de peur que vos <i>cœurs</i> ne s' <i>appesantissent</i> par l' <i>excès de la bouche</i> , par l'ivrognerie et les soins de la vie; [...]. (Lc 21,33)	Prenez donc garde à vous de peur que vos <i>cœurs</i> ne s' <i>appesantissent</i> par l' <i>excès</i> des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie; [...]. (Lc 21,34)
5	Quoique, comme dit Notre Seigneur dans l'Évangile, ce ne soit pas une <i>chose qui souille l'homme</i> , que de <i>manger sans avoir lavé ses mains</i> , il est cependant de l'honnêteté de ne jamais manger sans l'avoir fait. (p.80 = RB 204.1.213)	Ce sont là les choses qui rendent l'homme impur; mais un homme ne devient point impur pour <i>manger sans avoir lavé ses mains</i> . (Mt 15,20)	Et ce sont là les <i>choses qui souillent l'homme</i> : mais de <i>manger sans laver ses mains</i> , ce n'est point ce qui souille l'homme. (Mt 15,20)
6	C'est même une pratique qui a toujours été en usage; et si Notre-Seigneur la reprend dans les <i>Juifs</i> , ce n'est que parce qu'ils s'y attachaient si scrupuleusement, qu'ils croient commettre une faute considérable s'ils ne <i>lavaient leurs mains</i> avant que de <i>manger</i> , et qu'ils les lavaient	Car les Pharisiens, et tous les <i>Juifs</i> ne mangent point sans avoir souvent <i>lavé leurs mains</i> , gardant en cela la tradition des anciens; et lorsqu'ils reviennent de dehors ils ne <i>mangent</i> point non plus sans s'être lavés. [...]	Car ni les Pharisiens, ni aucun des <i>Juifs</i> ne <i>mangent</i> , s'ils ne se sont souvent <i>lavé les mains</i> , gardant en cela la tradition des Anciens. Et lorsqu'ils reviennent de la place publique, ils ne <i>mangent</i> point qu'après s'être <i>lavés</i> , [...].

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
6	même plusieurs fois, craignant d'être souillés, s'ils touchaient quelques viandes avec des mains tant soit peu salies lorsqu'ils n'appréhendaient pas de se souiller par un grand nombre de crimes qu'ils commettaient; Jésus-Christ n'a donc nullement blâmé cette pratique, il n'en a condamné que l'excès. (p.80s = RB 204.1.213)	Il leur répondit: C'est avec grande raison qu'Isaïe a fait de vous autres hypocrites cette prophétie qui se lit dans l'Écriture: Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est bien éloigné de moi. (Mc 7,3-4 et 6)	Il leur répondit: Hypocrites, c'est de vous proprement que le Prophète Isaïe a écrit: Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. (Mc 7,3-4 et 6)
7	Jésus-Christ, qui doit être notre modèle en toutes choses, ayant eu pour pratique dans ses repas, selon qu'il est rapporté dans le saint Évangile, de <i>bénir</i> ce qui était préparé pour servir de nourriture et à lui et à ceux qui l'accompagnaient, en user autrement, c'est se conduire comme les bêtes. (p.83 = RB 204.1.219)	Et ayant commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit les cinq pains, et les deux poissons; et levant les yeux au ciel, il les <i>bénit</i> , puis rompant les pains, il les donna à ses disciples, et les disciples au peuple. (Mt 14,18) Et prenant les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâces il les rompit, et les donna à ses disciples, et ses disciples les donnèrent au peuple. (Mt 15,36)	Et après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit les cinq pains et les deux poissons; et levant les yeux au ciel, il les <i>bénit</i> , puis rompit les pains, les donna à ses disciples, et les disciples les distribuèrent au peuple. (Mt 14,18) Et prenant les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâce à Dieu, il les rompit, et les donna à ses disciples, qui les distribuèrent au peuple. (Mt 15,36)
8	Lorsque la bénédiction est achevée, la bienséance veut qu'on observe ce que Notre Seigneur ordonne dans le saint Évangile, qui est de se mettre à <b>la dernière place</b> et au bas bout de la table, ou qu'on attende qu'on nous donne une place; [...]. (p.84 = RB 204.1.222)	Alors considérant comme les conviés choisissaient les premières places, il leur proposa cette parabole, et leur dit: Quand vous serez conviés à des noces ne prenez point <b>la première place</b> ; de peur qu'il ne se trouve parmi les conviés une personne plus considérable que vous; et que celui qui aura invité l'un et l'autre, ne vous dise, Donnez votre place à celui-ci; et qu'alors vous soyez réduit à vous tenir avec honte au <i>dernier</i> lieu. (Lc 14,7-9)	Jésus remarquant que ceux que le Pharisien avait invités à diner, affectaient les premières places à table, il leur proposa cette parabole: Lorsque vous serez invité à des noces, n'y prenez pas <b>la première place</b> , de peur qu'un plus grand que toi n'y soit invité. Et que celui qui vous a conviés l'un et l'autre, ne vous dise: Donnez votre place à celui-ci; et qu'alors vous ne soyez obligé de prendre avec confusion <b>la dernière place</b> . (Lc 14,7-9)

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
9	<p>Le sel, dit l'Évangile, est l'<i>assaisonnement</i> des viandes; on doit le prendre dans la salière avec la pointe du couteau, et jamais avec ses doigts, et ensuite le mettre sur son assiette. (p.114 = RB 204.7.302)</p>	<p>Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes. (Mt 5,13)</p> <p>Le sel est bon; mais si le sel devient fade, avec quoi l'<i>assaisonnerez-vous</i> ? Ayez du sel en vous, et conservez la paix en vous. (Mc 9,49)</p> <p>Le sel est bon. Que si le sel devient fade, avec quoi l'<i>assaisonnera-t-on</i> ? Il n'est plus propre ni pour la terre ni pour le fumier: mais on le jette dehors. Que celui-là l'entende qui a des oreilles pour entendre. (Lc 14,34-35)</p>	<p>Vous êtes le sel de la terre. Si le sel devient insipide, avec quoi le salera-t-on ? Il ne vaudra plus rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds des hommes. (Mt 5,13)</p> <p>Le sel est bon, mais s'il perd sa force, avec quoi l'<i>assaisonnerez-vous</i>: Ayez du sel en vous-mêmes, et gardez la paix entre vous. (Mc 9,49)</p> <p>C'est une bonne chose que le sel, mais si le sel devient insipide, avec quoi le pourra-t-on saler ? Il ne servira ni pour la terre, ni pour le fumier, il ne sera plus bon qu'à être jeté dehors. Que celui qui a des oreilles pour entendre, m'entende. (Lc 14,34-35)</p>
10	<p>Notre-Seigneur a aussi invité ses <b>Apôtres</b> à se <b>reposer</b> avec lui, après qu'ils furent de retour des lieux où il les avait envoyés pour y prêcher son Évangile. (p.131 = RB 205.0.350)</p>	<p>Or les <b>Apôtres</b> s'étant rassemblés près de Jésus lui rendirent compte de tout ce qu'ils avaient fait, et de ce qu'ils avaient enseigné. Et il leur dit: Venez vous retirer en particulier dans quelque lieu solitaire, et vous <b>reposer</b> un peu; car comme il y avait plusieurs personnes qui venaient vers lui, et se succédaient les uns aux autres, ils ne pouvaient pas seulement trouver le temps de manger. (Mc 6,30-31)</p>	<p>Alors les <b>Apôtres</b> s'étant assemblés auprès de Jésus, lui rapportèrent tout ce qu'ils avaient fait et ce qu'ils avaient enseigné. Et il leur dit: Venez prendre un peu de <i>repos</i> en quelque lieu retiré: Car il y avait un si grand nombre de personnes qui venaient successivement vers lui, qu'ils n'avaient pas seulement le loisir de prendre leur repas. (Mc 6,30-31)</p>
11	<p>on peut même dire qu'il suffit de s'adonner au <b>mensonge</b>, quand on n'aurait que ce seul vice, pour devenir bientôt déréglé, et la raison est celle que donne Jésus-Christ, lorsque pour inspirer plus d'horreur du <b>mensonge</b>, il dit que le <b>diable</b> en est l'auteur <b>et le père</b>. (p.187 = RB 207.1.482)</p>	<p>Vous êtes les enfants du <b>diable</b>; et vous ne voulez qu'accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commencement, et il n'est point demeuré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit des <b>mensonges</b>, il dit ce qu'il trouve dans lui-même; car il est menteur, <b>et père du mensonge</b>. (Jn 8,44)</p>	<p>Vous êtes les enfants du démon, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il était homicide dès le commencement, et il ne demeurera pas dans la vérité, car la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit le <b>mensonge</b>, il parle de son propre mouvement, parce qu'il est menteur, <b>et le père du mensonge</b>. (Jn 8,44)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
12	<p>On doit se <b>contenter</b>, selon le conseil de Jésus-Christ dans l'Évangile, <b>de dire, cela est ou cela n'est pas</b>; et lorsqu'on veut assurer quelque chose, il suffit de se servir de cette manière de parler: Assurément, Monsieur, cela est, sans en dire davantage. (p.193 = RB 207.1.497)</p>	<p>mais <b>contentez-vous de dire: Cela est, ou, cela n'est pas</b>. Car ce qui est de plus, vient du mal. (Mt 5,37)</p>	<p><b>Contentez-vous donc de dire: Cela est, ou cela n'est pas</b>: Car ce que vous dites de plus, procède du mal. (Mt 5,37)</p>
13	<p>On peut dire aussi qu'une personne, par ces sortes de discours, fait connaître ce qu'elle est: car <b>la bouche</b>, dit Jésus-Christ, <b>parle de l'abondance du cœur</b>. Et ainsi, c'est vouloir passer pour un impur et un libertin, que de préférer des paroles sales et qui choquent l'honnêteté. (p.194 = RB 207.1.501)</p>	<p>Race de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchants comme vous êtes: puisque <b>la bouche parle de la plénitude du cœur</b>. (Mt 12,34)</p>	<p>Race de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses, étant méchants ? Car c'est la plénitude <b>du cœur</b> qui fait <i>parler la bouche</i>. (Mt 12,34)</p>
14	<p>Une des choses qui choquent le plus la bienséance, aussi bien que la charité, sont les injures. C'est aussi ce que Notre-Seigneur condamne très expressément dans l'Évangile: elles ne doivent donc jamais se trouver dans la bouche d'un Chrétien, puisque même elles sont très mesquantes dans une personne qui a tant soit peu d'éducation. (p.198 = RB 207.1.510)</p>	<p>Mais moi je vous dis, que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frère Racha, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui lui dira: Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. (Mt 5,22)</p>	<p>Mais moi je vous dis, que quiconque se fâchera contre son frère, sera puni par le Jugement. Et quiconque dira à son frère, Racha, sera condamné par le Conseil. Et quiconque appellera son frère fou, sera digne du feu de l'enfer. (Mt 5,22)</p>
15	<p>Et Jésus-Christ veut que non seulement on pardonne à ses <b>ennemis</b>, mais encore qu'on leur <b>fasse du bien</b>, quelque tort ou quelque déplaisir qu'on puisse en avoir reçu. (p.224s = RB 207.5.567)</p>	<p>Et moi je vous dis: Aimez vos <b>ennemis, faites du bien</b> à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent, et qui vous calomnient. (Mt 5,44)</p>	<p>Mais moi je vous dis: Aimez vos <b>ennemis. Faites du bien</b> à ceux qui vous haïssent. Et priez pour ceux qui vous persécutent, et qui vous calomnient. (Mt 5,44)</p>

Dans les passages 1, 2, 3, 5, 6, 10, 13, les mêmes mots se retrouvent dans Amelote et Mons. Et si Amelote est le seul à parler de «l'excès de [...] bouche» (4), des choses «qui souillent l'homme» (5) et de «la dernière» place (8), Mons, seul, parle du «diable» (11) et emploie les expressions «se reposer» (10) et «la bouche parle de» la plénitude «du cœur» (13). Il semble donc bien difficile d'attribuer l'ensemble et même l'une ou l'autre de ces références lasalliennes soit à Amelote, soit à Mons, comme à tout autre version d'ailleurs. J-B. de La Salle renvoie son lecteur à des épisodes ou à des maximes évangéliques bien connues. Le texte n° 14 est typique de ces allusions à l'Évangile qui restent dans les généralités, comme ne se référant à aucun texte précis. C'est ainsi que les RB parlent de «l'esprit» de l'Évangile (Préface, p.13), des «maximes de l'Évangile» (p.7 et 220), des «règles de l'Évangile [qui] veulent qu'on souffre patiemment les injures» (p.74) ou que l'on se visite «quand on a de la haine et de l'aversion pour quelque autre personne [...] pour se réconcilier ensemble; et vivre tout à fait en paix» (p.160); du «sel [qui], dit l'Évangile, est l'assaisonnement des viandes» (p.114); la Sainte Vierge «qui a rendu visite à sa cousine Élisabeth» (p.159); de celle que Jésus a rendu «aussi»...

### b) Les RB et la traduction des Épîtres par Amelote 1685

Trente-deux passages des RB renvoient à diverses épîtres de s. Paul, à la première de s. Pierre et à celle de s. Jacques. Les voici mis en parallèle avec les versets correspondants d'Amelote, dans son édition de 1685, et du Nouveau Testament dit «de Mons», édition 1672.

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
1	C'est ce qui fait bien connaître le peu de Christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y <i>vivent et se conduisent selon l'esprit</i> de Jésus-Christ. C'est cependant ce seul esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu; et c'est une obligation dont S. Paul nous avertit en	Mais en un mot <i>vivez selon l'Esprit</i> , et vous n'accomplirez point les passions de la chair. (Ga 5,16) Si donc nous <i>vivons par l'esprit</i> , agissons <i>aussi par l'esprit</i> . (Ga 5,25)	Je vous dis donc; <i>conduisez-vous selon l'esprit</i> , et vous n'accomplirez point les désirs de la chair. (Ga 5,16) Si nous <i>vivons par l'esprit</i> , <i>conduisons-nous aussi par l'esprit</i> . (Ga 5,25)

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
1	nous disant en la personne des premiers Chrétiens, que comme nous devons <i>vivre par l'esprit</i> de Jésus-Christ, nous devons aussi nous <i>conduire</i> en toutes choses <b>par le même esprit</b> . (Préface, p.Is = RB 0.0.1-2)		
2	Comme il n'y a aucune de <b>vos actions</b> selon le même Apôtre qui ne doivent être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être <b>faite</b> par des motifs purement chrétiens, [...]. (id., p.II = RB 0.0.3)	<b>Que toutes vos actions</b> , et toutes vos paroles soient dirigées au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'en toutes vous rendiez grâces par lui à Dieu le Père. (Col 3,17)	Quoi que vous <i>fassiez</i> , ou en parlant ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père. (Col 3,17)
3	[...], ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert S. Paul pour le même sujet en avertissant les fidèles de son temps: <b>que leur modestie</b> devait paraître à <b>tous les hommes</b> , parce que <b>le Seigneur était proche</b> d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient. (id.,p.III = RB 0.0.6)	<b>Que votre modestie</b> soit connue à <b>tous les hommes</b> . <b>Le Seigneur est proche</b> . (Ph 4,5)	<b>Que votre modestie</b> soit connue de <b>tous les hommes</b> . <b>Le Seigneur est proche</b> . (Ph 4,5)
4	C'est ainsi que S. Pierre exhorte les premiers fidèles auxquels il écrit d' <b>aimer leurs frères</b> , et de <b>rendre à chacun l'honneur qui lui est dû</b> , pour se <i>montrer de véritables serviteurs de Dieu</i> , en témoignant que c'est Dieu qu'ils honorent en la personne de leur prochain. (id.,p.III = RB 0.0.7)	<b>Rendez à chacun l'honneur qui lui est dû</b> , aimez vos frères: craignez Dieu, respectez le Roi. (I P 2,17) Étant libres, non pour faire servir votre liberté d'un voile qui couvre votre mauvaise vie: mais comme vous <i>montrant serviteurs de Dieu</i> . (I P 2,16)	<b>Rendez l'honneur</b> à tous ceux à qui il est dû: <b> aimez vos frères</b> : craignez Dieu: honorez le Roi. (I P 2,17) étant libres non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en <i>vrais serviteurs de Dieu</i> . (I P 2,16)

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
5	<p>Ce qui doit donner cette gravité, c'est la seule modestie et la sagesse qu'un Chrétien doit faire paraître dans toute sa conduite. Comme il est d'une naissance élevé parce qu'il appartient à Jésus-Christ, et qu'il est <b>enfant de Dieu</b>, qui est le souverain Être, il ne doit rien avoir ni rien faire remarquer de bas dans son extérieur, et tout y doit avoir un certain air d'élévation et de grandeur, qui ait quelque rapport à la puissance et à la majesté du Dieu qu'il sert et qui lui a donné l'être, mais qui ne vienne pas d'estime de soi-même et de préférence aux autres; car tout Chrétien devant se conduire selon les règles de l'Évangile doit porter <b>honneur</b> et <i>respect</i> à tous les autres, les regardant comme les <b>enfants de Dieu</b> et les frères de <b>Jésus-Christ</b>, et se considérant comme un homme chargé de péchés, il doit pour cela s'humilier continuellement, se mettre au-dessous de tous.</p> <p>(p.3 = RB 101.1.20-21)</p>	<p>Que votre modestie soit connue à tous les hommes. Le Seigneur est proche. (Ph 4,5)</p> <p>Ne savez-vous pas [...] que vous n'êtes pas à vous-même ? Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez et portez Dieu en votre corps. (1 Co 6,19-20)</p> <p>Car l'Esprit que vous avez reçu, n'est pas un Esprit de servitude, qui vous fasse vivre dans la crainte; mais c'est l'Esprit des <b>enfants de Dieu</b>, par lequel nous crions: Abba, notre Père. Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes <b>enfants de Dieu</b>. (Rm 8,15-16)</p> <p>Seigneur notre Dieu, vous êtes digne de recevoir la gloire, l'honneur et la puissance, parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est par votre volonté qu'elles étaient, et qu'elles ont été créées. (Ap 4,11)</p> <p>Allez donc, enseignez toutes les nations, [...].</p> <p>Leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées; et soyez assurés que je serai toujours avec vous jusqu'à la fin du siècle. (Mt 28,19-20)</p> <p>Rendez à chacun l'<b>honneur</b> qui lui est dû: aimez vos frères: craignez Dieu: <i>respectez</i> le Roi. (1 P 2,17)</p> <p>Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes <b>enfants de Dieu</b>. Que si nous sommes enfants, nous sommes donc aussi héritiers; héritiers de Dieu, et cohéritiers de <b>Jésus-Christ</b>, pourvu néanmoins que nous souffrions avec lui, pour être glorifiés avec lui. (Rm 8,16-17)</p>	<p>Que votre modestie soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est proche. (Ph 4,5)</p> <p>Ne savez-vous pas [...] que vous n'êtes plus à vous-même ? Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, et portez Dieu dans votre corps. (Co 6,19-20)</p> <p>Aussi vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, pour vivre encore dans la crainte: mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des <b>enfants de Dieu</b>, par lequel nous crions: Mon père, mon père.</p> <p>Car l'esprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes <b>enfants de Dieu</b>. (Rm 8,15-16)</p> <p>Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est par votre volonté qu'elles subsistent et qu'elles ont été créées. (Ap 4,11)</p> <p>Allez donc, et instruisez tous les peuples [...].</p> <p>et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je suis moi-même toujours avec vous jusques à la fin du monde. (Mt 28,19-20)</p> <p>Rendez l'<b>honneur</b> à tous ceux à qui il est dû: aimez vos frères: craignez Dieu: honorez le Roi. (1 P 2,17)</p> <p>Car l'esprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes <b>enfants de Dieu</b>. Que si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu néanmoins que nous souffrions avec lui, pour être glorifiés avec lui. (Rm 8,16-17)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
6	<p>Si saint Pierre et saint Paul défendent aux femmes de se friser les <b>cheveux</b>, ils condamnent à bien plus forte raison ces sortes d'ajustements dans les <b>hommes</b>, [...]. (p.8 = RB 103.1.33)</p>	<p>Méprisez ce qui paraît au dehors, et ne frisez point vos <b>cheveux</b>, ni ne vous parez point d'or, ni de riches habits. (1 P 3,3)</p> <p>La nature même ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un <b>homme</b> d'avoir de longs cheveux? et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux; parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile. (1 Co 11,14-15)</p>	<p>Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors par la frisure des <b>cheveux</b>, par les enrichissements d'or, et par la beauté des habits. (1 P 3,3)</p> <p>La nature même ne vous enseigne-t-elle qu'il serait honteux à un <b>homme</b> de laisser toujours croître ses cheveux? et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir. (1 Co 11,14-15)</p>
7	<p>car on sait combien il est malséant de voir de telles ordures sur des habits, qui doivent toujours être très propres, quelque pauvres qu'ils soient, parce qu'ils sont les ornements d'un <b>serviteur de Dieu</b> et d'un <b>membre de Jésus-Christ</b>. (p.22 = RB 107.1.68)</p>	<p>Étant libres, non pour faire servir votre liberté d'un voile qui couvre votre mauvaise vie, mais comme vous montrant <b>serviteurs de Dieu</b>.(1 P 2,16)</p> <p>Car personne ne hait jamais sa propre chair; mais chacun la nourrit et la conserve, comme Jésus-Christ nourrit et conserve son Église. Parce que nous sommes les <b>membres</b> de son corps, nous sommes une partie de sa chair et de ses os. (Ep 5,29-30)</p>	<p>étant libres non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en vrais <b>serviteurs de Dieu</b>. (1 P 2,16)</p> <p>Car nul ne hait sa propre chair, mais il la nourrit et l'entretien comme Jésus-Christ fait l'Église; parce que nous sommes les <b>membres</b> de son corps, formés de sa chair et de ses os. (Ep 5,29-30)</p>
8	<p>Les <b>femmes</b> doivent aussi bien prendre garde de se couvrir décemment tout le corps, et de se <i>voiler</i> le visage, selon l'avis de saint Paul, [...]. (p.44 = RB 113.1.124)</p>	<p>Jugez vous-mêmes si la bienséance permet qu'une <b>femme</b> prie Dieu sans être <i>voilée</i>. La nature même ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un homme d'avoir de longs cheveux. Et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux; parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de <i>voile</i>. (1 Co 11,13-15)</p>	<p>Jugez vous-mêmes s'il est bienséant à une <b>femme</b> de prier Dieu sans avoir un <i>voile</i> sur sa tête. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux? Et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un <i>voile</i> qui la doit couvrir ? (1 Co 11,13-15)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
9	<p>Suivons plutôt l'avis de saint Paul. <b>Laissons</b>, dit-il, <b>les œuvres de ténèbres</b>, et <b>marchons</b>, c'est-à-dire agissons avec <b>bienséance</b>, <b>comme il le faut faire durant le jour</b>; servons-nous pour cela des <b>armes de la lumière</b>, donnons la nuit au sommeil, et employons <b>le jour</b> à faire toutes nos actions. (p.50 = RB 201.1.136)</p>	<p>La nuit est passée, et <b>le jour</b> est avancé; <b>laissons</b> donc <b>les œuvres</b> des ténèbres, et prenons les armes de la lumière. <b>Marchons</b> dans la <b>bienséance comme il le faut faire durant le jour</b>. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin [...]. (Rm 13,12-13)</p>	<p>La nuit est déjà fort avancée, et <b>le jour</b> s'approche: quittons donc <b>les œuvres de ténèbres</b>, et revêtons-nous des <b>armes de lumière</b>. <b>Marchons avec bienséance</b> et avec honnêteté, <b>comme</b> marchant durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches et aux ivrogneries [...]. (Rm 13,12-13)</p>
10	<p>Il est donc tout à fait contre la bienséance, selon que saint Paul nous l'insinue, de se coucher comme font quelques personnes, dès le commencement du jour, et de se lever vers le midi [...]. (p.50 = RB 201.1.137)</p>	<p>Car vous êtes tous des enfants de lumière et des enfants du jour; nous ne sommes point des enfants de la nuit ni des ténèbres. Ne nous endormons pas donc, comme les autres; mais veillons et soyons sobres. Car c'est pendant la nuit que les paresseux et les dissolus s'endorment et s'enivrent. Mais nous qui vivons dans le jour, soyons sobres [...]. (1 Th 5,5-8)</p>	<p>Vous êtes tous des enfants de lumière, et des enfants du jour. Nous ne sommes point enfants de la nuit ni des ténèbres. Ne dormons donc pas comme les autres, mais veillons, et gardons-nous de l'enivrement de l'âme. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit. Mais nous qui sommes enfants du jour, gardons-nous de cet assoupissement et de cette ivresse. [...] (1 Th 5,5-8)</p>
11	<p>on doit alors se dire à soi-même ces paroles de saint Paul, et en avertir ceux que la paresse retient dedans le lit: <b>l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil, la nuit est passée, et le jour est avancé, [...]</b>. (p.50s = RB 201.1.137)</p>	<p>Mais vous vous y sentirez principalement obligés, si vous considérez le temps où nous sommes. Car <b>l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil</b>, parce que notre salut est maintenant plus proche qu'il n'était lorsque nous avons cru. <b>La nuit est passée, et le jour est avancé</b>; laissons donc les œuvres de ténèbres et prenons les armes de la lumière. (Rm 13,11-12)</p>	<p>Acquittons-nous donc de cet amour, et d'autant plus que nous savons que le temps presse, et que <b>l'heure est déjà venue de nous réveiller</b> de notre assoupissement, puisque nous sommes plus proches de notre salut que lorsque nous avons commencé à croire. <b>La nuit est déjà</b> fort avancée, <b>et le jour</b> s'approche: quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière. (Rm 13,11-12)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
12	<p>[...] on n'a pas de respect pour son propre <b>corps</b>, qu'on doit cependant honorer comme le <b>Temple</b> animé du <b>Saint-Esprit</b>, et le Tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent.</p> <p>(p.62 = RB 203.1.166)</p>	<p>Ne savez-vous pas que vous êtes le <b>Temple</b> de Dieu et que son esprit demeure en vous?</p> <p>Que si quelqu'un profane le <b>Temple</b> de Dieu, Dieu le fera périr: car son Temple est saint, et c'est vous qui êtes son Temple. (1 Co 3,16-17)</p> <p>Ne savez-vous pas que vos membres sont les <b>Temples du S. Esprit</b>, qui est en vous, et qui vous a été donné de Dieu: et que vous n'êtes pas à vous-mêmes? (id. 6,19)</p>	<p>Ne savez-vous pas que vous êtes le <b>temple</b> de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?</p> <p>Si quelqu'un profane le <b>temple</b> de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. (1 Co 3,16-17)</p> <p>Ne savez-vous pas que votre corps est le <b>temple du S. Esprit</b> qui réside en vous, et qui vous a été donné de Dieu; et que vous n'êtes plus à vous-mêmes. (id. 6,19)</p>
13	<p>Pour ce qui est des ecclésiastiques, leur mode doit être d'avoir un extérieur et des habits conformes aux ecclésiastiques les plus pieux et les plus réglés dans leur conduite, suivant en cela l'avis que donne saint Paul, de <b>ne se pas conformer au siècle</b>. (p.63 = RB 203.1.171)</p>	<p><b>Ne vous conformez pas au siècle</b> présent, mais que l'état nouveau de votre esprit fasse une transformation en vous, afin que vous connaissiez ce que Dieu désire de vous de bon, d'agréable, et de parfait. (Rm 12,2)</p>	<p><b>Ne vous conformez point au siècle</b> présent; mais qu'il se fasse en vous une transformation par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu; ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, à ce qui est parfait. (Rm 12,2)</p>
14	<p>C'est pour ce sujet que saint Paul, après s'être appliqué à exhorter <b>les hommes</b>, d'éviter les vices les plus grossiers dans lesquels ils tombent plus facilement que <b>les femmes</b>, il recommande ensuite aux <b>femmes d'être modestement vêtues</b>, de se <b>parer de pudeur et de chasteté</b>, et de ne pas <b>s'ornier d'or</b>, ni de perles, ni d'<b>habits somptueux</b>; mais d'être habillées comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres, qu'elles font profession de piété. (p.64s = RB 203.2.174)</p>	<p>Je veux donc que <b>les hommes</b> prient en tout lieu, levant des mains pures, et étant exempts d'inimitié et de dispute.</p> <p>Que <b>les femmes</b> prient de même, <i>étant modestement vêtues, se parant de pudeur et de chasteté</i>, et n'étant ni frisées, ni <i>ornées d'or</i>, ou de perles, ou d'<b>habits somptueux</b>.</p> <p>Mais comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'elles font profession de piété. (1 Tm 2,8-10)</p>	<p>Je veux donc que <b>les hommes</b> prient en tout lieu, levant des mains pures, avec un esprit éloigné de colère et de contention.</p> <p>Que <b>les femmes</b> aussi prient étant <b>vêtues</b> comme l'honnêteté le demande; qu'elles se <i>parent de modestie et de chasteté</i>, et non avec des cheveux frisés, ni des <i>ornements d'or</i>, ni des perles, ni des <b>habits somptueux</b>;</p> <p>mais comme le doivent être des femmes qui font <b>profession de piété</b>, et qui le témoignent par leurs bonnes œuvres. (1 Tm 2,8-10)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
15	C'est le conseil que saint Pierre donne aux femmes; même en leur disant de <b>mépriser ce qui paraît au dehors, et de ne se point parler du tout de riches habits; mais d'orner au-dedans l'homme du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu.</b> (p.65 = RB 203.2.176)	<b>Méprisez ce qui paraît au dehors, et ne frisez point vos cheveux, ni ne vous parez point d'or, ni de riches habits:</b> Mais ornez au dedans l'homme du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu. (1 P 3,3-4)	Ne mettez point votre ornement à vous <b>parer</b> au dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissements d'or, et par la beauté des habits: mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix, ce qui est un riche et magnifique ornement aux yeux de Dieu. (1 P, 3,3-4)
16	C'est une inclination si naturelle à l'homme de chercher son plaisir dans le boire et dans le manger, que saint Paul exhortant les Chrétiens de faire toutes leurs actions pour l'amour et <b>pour la gloire de Dieu</b> , a cru être obligé d'exprimer particulièrement celle du boire et du manger, [...]. (p.76s = RB 204.0.203)	Soit donc que vous <i>man- giez</i> , soit que vous <i>buviez</i> , ou que vous <i>fassiez</i> quelque autre chose que ce soit, faites le tout <b>pour la gloire de Dieu.</b> (1 Co 10,31)	Soit donc que vous <i>man- giez</i> , soit que vous <i>buviez</i> , et quelque chose que vous <i>fassiez</i> , faites tout <b>pour la gloire de Dieu.</b> (1 Co 10,31)
17	Il n'est cependant pas moins contre la bienséance, que contre les règles de l'Évangile, de faire paraître que l'on a de l'attache au boire et au manger; et ce serait, selon l'expression de saint Paul, <i>mettre sa gloire dans ce qui</i> nous doit être un sujet de confusion. (p.77 = RB 204.0.204)	Car il y en a plusieurs [...]. De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui <i>mettent</i> leur <b>gloire en ce qui</b> les devrait confondre, et qui n'ont le cœur qu'aux choses de la terre. (Ph 3,19)	Car il y en a plusieurs [...]; qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui <i>mettent</i> leur <b>gloire dans</b> leur propre honte, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre. (Ph 3,19)
18	et la suite funeste de <b>l'excès du vin</b> , selon saint Paul, est qu'il porte à l'impureté. (p.78 = RB 204.0.205)	Ne tombez pas dans <b>l'excès du vin</b> , qui produit l'impudicité, mais soyez remplis du Saint-Esprit. (Ep 5,18)	Et ne vous laissez pas aller aux <b>excès du vin</b> d'où naissent les dissolutions; mais remplissez-vous du S. Esprit. (Ep 5,18)

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
19	<p>Il n'y a rien de plus contraire à la bienséance, que d'avoir toujours chez soi la nappe mise; car c'est faire connaître qu'on n'a rien plus à cœur, et qu'on ne songe qu'à remplir son ventre, et en faire son Dieu, comme le dit saint Paul.</p> <p>(p.78 = RB 204.0.206)</p>	<p>Car il y en a plusieurs [...]. De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire en ce qui les devrait confondre, et qui n'ont le cœur qu'aux choses de la terre.</p> <p>(Ph 3,19)</p>	<p>Car il y en a plusieurs [...]; qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui mettent leur gloire dans leur propre honte, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre.</p> <p>(Ph 3,19)</p>
20	<p>Pour ce qui est des festins, il est quelquefois de la bienséance d'en faire, et de s'y trouver; mais ce ne doit être que très rarement, et par une espèce de nécessité. C'est ce que saint Paul nous veut faire entendre, lorsqu'il nous dit de ne pas vivre dans les festins: il veut aussi que les festins ne soient pas ni magnifiques ni dissolus; c'est-à-dire qu'il n'y ait pas une trop grande abondance et diversité de viandes, et qu'on n'y fasse pas d'excès.</p> <p>(p.79 = RB 204.0.211)</p>	<p>Marchons dans la bienséance comme il le faut faire durant le jour. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin. Fuyons l'impudicité et les débauches.</p> <p>(Rm 13,13)</p>	<p>Marchons avec bienséance et avec honnêteté, comme marchant durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches, et aux ivrogneries; aux impudicités, et aux dissolutions, [...]. (Rm 13,13)</p>
21	<p>Saint Paul nous marque précisément en deux endroits différents de ses Épîtres, que ce que des Chrétiens doivent chanter, sont des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et qu'ils les doivent chanter du fond de leurs cœurs, et avec affection, parce qu'ils contiennent les louanges de Dieu.</p> <p>(p.150 = RB 205.4.397)</p>	<p>Et entretenez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes, et des cantiques spirituels, en chantant et en récitant du fond de vos cœurs ces psaumes au Seigneur.</p> <p>(Ep 5,19)</p> <p>Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes, et des cantiques spirituels, en chantant du fond de vos cœurs, et avec la grâce de Dieu ses louanges. (Col 3,16)</p>	<p>vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur.</p> <p>(Ep 5,19)</p> <p>Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur.</p> <p>(Col 3,16)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
22	<p><b>Le baiser</b> est encore une autre manière de <i>saluer</i>, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles, et quelque amitié particulière. Il était fort en usage dans la primitive Église, parmi les fidèles, qui s'en servaient comme d'une marque sensible d'une union très intime entre eux, et d'une charité parfaite; c'est ainsi que saint Paul exhorte les Romains, et tous les autres auxquels il écrit, de <i>se saluer</i>. (p.169 = RB 206.3.440)</p>	<p><i>Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser.</i> (Rm 16,16)</p> <p>Enfin tous les frères vous saluent. <i>Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser.</i> (1 Co 16,20)</p> <p><i>Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser.</i> Tous les saints vous saluent. (2 Co 13,12)</p> <p><i>Saluez tous les frères par le saint baiser.</i> (1 Th 5,26)</p>	<p><i>Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.</i> (Rm 16,16)</p> <p>Tous nos frères vous saluent. <i>Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.</i> (1 Co 16,20)</p> <p><i>Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.</i> Tous les saints vous saluent. (2 Co 13,12)</p> <p><i>Saluez tous nos frères en leur donnant le saint baiser.</i> (1 Th 5, 26)</p>
23	<p>[...] une des choses sur lesquelles la bienséance prescrit plus de règles, est la conversation; elle veut que les chrétiens y soient extrêmement circonspects dans leurs paroles; c'est le conseil que leur donne saint Jacques dans son épître. (p.184 = RB 207.0.477)</p>	<p>Que si quelqu'un d'entre vous croit avoir de la piété, sans donner un frein à sa langue, mais abusant lui-même son cœur, sa piété est vaine. (Jc 1,26)</p>	<p>Si quelqu'un d'entre vous se croit être religieux, et qu'il ne retienne pas sa langue comme avec un frein, mais que lui-même séduise son cœur, sa religion est vaine et infructueuse. (Jc 1,26)</p>
24	<p>car si, comme dit le même apôtre saint Jacques, on peut s'assurer qu'un <b>homme est parfait</b>, lorsqu'il ne commet point de <b>péché en parlant</b>, on doit aussi se persuader que celui qui dans <b>ses paroles</b> ne fait point de fautes contre la bienséance, sait parfaitement bien comment il faut vivre dans le monde, et a une conduite extérieure très sage et très réglée. (p.184s = RB 207.0.478)</p>	<p>Car nous tombons tous en beaucoup de fautes. Et celui qui ne <b>pèche point par ses paroles, est un homme parfait</b>, et il peut même conduire tout son corps, comme avec un frein. (Jc 3,2)</p>	<p>Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Que si quelqu'un ne fait point de fautes <b>en parlant c'est un homme parfait</b>, et il peut tenir tout le corps en bride. (Jc 3,2)</p>
25	<p>L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté; elle veut au contraire que, suivant l'avis de saint Paul, <b>chacun dise la vérité, en parlant à son prochain.</b> (p.186)</p>	<p>C'est pourquoi renoncez au mensonge, et <b>que chacun dise la vérité en parlant à son prochain</b>, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Ep 4,25)</p>	<p>C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, <b>que chacun parle à son prochain dans la vérité</b>, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Ep 4,25)</p>

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
26	[...] la langue <b>double</b> , dit le Sage, attire une grande confusion: et c'est aussi ce que saint Paul condamne dans les Ecclésiastiques, comme une chose, qui, en eux, n'est pas supportable. (p.187 = RB 207.1.483)	Les Diacres de même doivent être chastes, n'être point <b>doubles</b> dans leurs paroles, n'être point sujets au vin, ni avides d'un gain honteux. (1 Tm 3,8)	Que les diacres de même soient honnêtes et bien réglés; qu'ils ne soient point <b>doubles</b> dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux. (1 Tm 3,8)
27	Saint Paul, qui veut que les chrétiens de son temps se conduisent en toutes occasions, avec bienséance, les avertit, en plusieurs endroits de ses Épîtres, de prendre particulièrement garde <b>qu'il ne sorte de leur bouche aucune parole deshonnête</b> , et il leur ordonne expressément que la <b>fornication</b> ne soit pas même nommée <b>parmi</b> eux. (p.193 = RB 207.1.498)	<b>Qu'il ne sorte aucun</b> mauvais discours <b>de votre bouche</b> . [...] (Ep 4,29) Que <b>parmi</b> vous on n'entende pas même parler de <b>fornication</b> , ni d'aucune impudicité, ni d'avarice; comme il ne s'en doit point parler parmi des Saints. Ni de choses impures, ou bouffonnes, ni de rien de mal à propos; [...]. (Ep 5,3-4)	<b>Que</b> nul mauvais discours <b>ne sorte de votre bouche</b> . [...] (Ep 4,29) Qu'on n'entende pas seulement parler <b>parmi</b> vous ni de <b>fornication</b> , ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouïr parler parmi des saints. Qu'on n'y entende point de <b>paroles deshonnêtes</b> , ni de folles ni de bouffonnes [...]. (Ep 5,3-4)
28	Car si nous voulons, dit saint Paul, lorsque nous <i>parlons</i> , nous rendre agréables à ceux qui nous écoutent, nous devons <b>dire quelque chose qui donne de l'édification</b> . (p.193s = RB 207.1.499)	Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche; mais si vous <i>parlez</i> , dites <b>quelque chose qui donne de l'édification</b> dans la foi, et qui communique la grâce à ceux qui l'écoutent. (Ep 4,29)	Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, mais qu'il n'en sorte que de bons et d' <i>édifiants</i> , selon les divers besoins, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent. (Ep 4,29)
29	La civilité [...] ne donne pas la liberté de <b>parler</b> jamais <b>mal</b> de personne. C'est aussi une chose que saint Jacques avertit les premiers Chrétiens, être contraire à la <b>loi</b> de Dieu, en disant que <b>celui qui médit de son frère, médit de la Loi</b> . (p.195 = RB 207.1.502s)	Mes frères, ne <b>parlez</b> point <b>mal</b> les uns des autres. <b>Celui qui médit de son frère</b> , ou qui juge son frère, <b>médit de la loi</b> et juge la loi. Que si vous jugez la loi, vous ne lui obéissez pas, mais vous vous en rendez le juge. (Jc 4,11)	Mes frères, ne <b>parlez</b> point <b>mal</b> les uns des autres. <b>Celui qui parle contre son frère</b> et qui juge son frère, parle contre la <b>loi</b> et juge la loi. Que si vous jugez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en rendez le juge. (Jc 4,11)
30	Il faut aussi, selon saint Paul, que <b>toutes les paroles</b> qu'on dit, soient tellement <b>accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel</b> , qu'on n'en disc pas une seule, qu'on ne <i>sache</i> pourquoi et <b>comment</b> on la dit. (p.202 = RB 207.1.520)	<b>Que toutes vos paroles soient accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel</b> , en sorte que vous <i>sachiez comment</i> vous devez répondre à chacun. (Col 4,6)	<b>Que</b> votre entretien étant toujours <b>accompagné</b> d'une douceur édifiante soit <b>assaisonné du sel</b> de la discrétion, en sorte que vous <i>sachiez comment</i> vous devez répondre à chaque personne. (Col 4,6)

	RB	Mons (1672)	Amelote (1685)
31	<p>Saint Paul avertit son disciple Timothée, de <b>ne point s'arrêter à des disputes de paroles</b>; rien aussi n'est plus contraire aux règles de la bienséance: on doit dans cette vue, selon le sentiment du même Apôtre, <b>rejeter toutes les questions sottes et inutiles</b>, parce qu'<b>elles ne causent que des disputes</b>.</p> <p>En effet, si on veut empêcher une chose, il faut en ôter les occasions; et la raison qu'en donne saint Paul, est, que <b>le Serviteur de Dieu ne doit point contester</b>. (p.219 = RB 207.5.563)</p>	<p>Avertissez de ces choses ceux à qui vous parlez, en attestant devant le Seigneur qu'elles sont véritables. <b>Ne vous arrêtez point à des disputes de paroles</b>, qui ne servent qu'à pervertir ceux qui les écoutent. (2 Tm 2,14)</p> <p><b>Rejetez les questions sottes</b>, et qui ne contiennent aucune doctrine, sachant qu'<b>elles ne causent que des disputes</b>.</p> <p>Or <b>le serviteur</b> du Seigneur <b>ne doit point contester</b>, mais il doit être plein de douceur envers tout le monde [...]. (2 Tm 2,23-24)</p>	<p>Avertissez-les de ces choses, les conjurant au nom du Seigneur de <b>ne point s'amuser à des disputes de paroles</b>, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent. (2 Tm 2,14)</p> <p>Mais <b>rejetez les questions impertinentes et inutiles</b>, sachant qu'elles sont une source de contestations et <b>disputes</b>.</p> <p>Or il ne faut pas que <b>le serviteur</b> du Seigneur s'amuse à <b>contester</b>; mais il doit être modéré envers tout le monde [...]. (2 Tm 2,23-24)</p>
32	<p>Il est incivil et même ridicule de regarder les personnes qui passent, pour voir si elles saluent; il faut toujours <b>prévenir les autres</b> en cela, aussi bien qu'en toute autre chose, selon l'avis que donne saint Paul; et c'est s'attirer <b>de l'honneur</b> que d'honorer les autres. (p.233 = RB 208.1.594)</p>	<p>Aimez-vous d'un amour fraternel. <b>Prévenez-vous les uns les autres</b> à vous rendre <b>de l'honneur</b>. (Rm 12,10)</p>	<p>Que chacun ait pour son prochain une affection et une tendresse vraiment fraternelle. <b>Prévenez-vous les uns les autres</b> par des témoignages <b>d'honneur</b> et de déférence. (Rm 12,10)</p>

Les épîtres de S. Paul sont de beaucoup les plus exploitées. Voici les versets des diverses épîtres, en suivant l'ordre de leur évocation dans les RB:

- celles de s. Paul,
  - Rm 8,15-16 ; 8,16-17 ; 13,12-13 ; 13,11-12 ; 13,13 ; 12,10.
  - 1 Co 6,19-20 ; 11,14-15 ; 11,13-15 ; 3,16-17 ; 6,19 ; 10,31.
  - Ga 5,16 ; 5,25.
  - Ep 5,29-30 ; 4,17 ; 5,18 ; 5,19 ; 4,25 ; 4,29 ; 5,3-4 ; 4,29.
  - Ph 4,5 ; 3,19.
  - Col 3,17 ; 3,16.
  - 1 Th 5,5-8 ; 5,26.
  - 1 Tm 2,8-10 ; 3,8.
  - 2 Tm 2,14 ; 2,23-24.
- la première de s. Pierre,
  - 1 P 2,17 ; 2,16 ; 3,3 ; 2,16.
- celle de s. Jacques,
  - Jc 4,11 ; 3,2 ; 4,6.

Les tableaux ci-dessus, qui rapprochent des passages des RB, les versets d'Amelote et ceux de Mons, sont intéressants à plusieurs titres, nous semble-t-il.

a) Ils font apparaître, tout d'abord, combien les traductions peuvent être très proches l'une de l'autre. Une des raisons qui peut expliquer ces similitudes, tient sans doute au fait qu'elles sont contemporaines et que leurs auteurs participent à la même culture profane et à la même culture religieuse. Leur vocabulaire, en particulier, s'en ressent. Ainsi l'on ne sera pas étonné de lire cette recommandation de l'Apôtre, de marcher ou d'agir «avec bienséance», Mons ajoutant «et avec honnêteté» (n° 9); ni de l'emploi facile du mot «chose» pour désigner quoi que ce soit de matériel ou de spirituel (n° 15, 31). À titre d'illustration, voici côte à côte, les mêmes versets pauliniens traduits à notre époque par la Bible de Jérusalem (BJ, 1973) et nos traductions du XVII<sup>e</sup> siècle:

BJ	AMELOTE	Mons
<p>Que votre langage soit toujours aimable, plein d'à-propos, avec l'art de répondre à chacun comme il faut. (Col. 4,6)</p>	<p>Que toutes vos paroles soient accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel, en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chacun. (Col 4,6) <i>cf. le n° 30.</i></p>	<p>Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante soit assaisonné du sel de la discrétion, en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chaque personne. (Col 4,6)</p>
<p>Que les femmes, de même, aient une tenue décente; que leur parure, modeste et réservée, ne soit pas faite de cheveux tressés, d'or, de pierreries, de somptueuses toilettes, mais bien plutôt de bonnes œuvres, ainsi qu'il convient à des femmes qui font profession de piété. (1 Tm 2,9-10)</p>	<p>Que les femmes prient de même, étant modestement vêtues, se parant de pudeur et de chasteté, et n'étant ni frisées, ni ornées d'or, ou de perles, ou d'habits somptueux. Mais comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'elles font profession de piété. (1 Tm 2,9-10) <i>cf. le n° 14.</i></p>	<p>Que les femmes aussi prient étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux; mais comme le doivent être des femmes qui font profession de piété, et qui le témoignent par leurs bonnes œuvres. (1 Tm 2,9-10)</p>
<p>Comme il sied en plein jour, conduisons-nous avec dignité: point de ripailles ni d'orgies. (Rm 13,13)</p>	<p>Marchons dans la bienséance, comme il le faut faire durant le jour. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin. Fuyons l'impudicité et les débauches. (Rm 13,13) <i>cf. le n° 20</i></p>	<p>Marchons avec bienséance et avec honnêteté, comme marchant durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches, et aux ivrogneries; aux impudicités et aux dissolutions. (Rm 13,13)</p>

\* La confrontation RB — Amelote — Mons fournit, d'autre part, un certain nombre d'indications sur la façon de travailler de J-B. de La Salle:

— Il se contente, parfois, lorsqu'il renvoie à telle ou telle épître, de procéder par allusions; certaines fort imprécises (13, 17); d'autres s'en inspirent, mais restent plus proches du commentaire ou de l'interprétation que de la citation (cf, 2, 5, 7, 12, 15, 16, 19, 22, 26, 32). Il peut arriver alors qu'un mot ou deux du verset auquel il est fait allusion se retrouve dans le texte des RB et dans l'un ou/et l'autre des versions du Nouveau Testament. Dans tous ces cas, il semble bien inutile de vouloir préciser la source imprimée: J-B. de La Salle fait appel à sa mémoire, sans plus.

— En d'autres passages des RB, les rapprochements avec l'une ou l'autre des versions néotestamentaires deviennent significatives. Pour plus de clarté, dressons ce tableau, qui concerne l'ensemble des 32 passages des RB et qu'il faut lire ainsi: A désigne la version d'Amelote et M, celle de Mons; A + ou M +, la version qui a le plus influencé le texte des RB, dans le passage en question.

1 - M +	9 - A +	17 - allusion	25 - A +
2 - allusion	10 - allusion	18 - A = M	26 - allusion
3 - A = M	11 - A +	19 - A = M	27 - A = M
4 - A +	12 - M +	20 - A +	28 - A +
5 - A = M	13 - A +	21 - A +	29 - A +
6 - A = M	14 - A +	22 - A = M	30 - A +
7 - A = M	15 - A +	23 - allusion	31 - A +
8 - A = M	16 - A = M	24 - A +	32 - A = M

Ainsi 6 passages des RB ne font qu'une "allusion" à l'une ou l'autre des Épîtres. Dans 11 passages, les mêmes mots des versets parallèles se retrouvent dans Amelote et Mons. 2 passages pourraient laisser penser à une influence prépondérante de Mons. Mais 14 marquent une influence directe d'Amelote.

Il ne faut sans doute pas retenir la version de Mons comme source des passages 1 et 12: dans les deux cas, les ajouts «vivons... et *conduisons-nous* par l'Esprit» -«notre *corps*, temple du Saint-Esprit» sont des expressions familières à J-B. de La Salle. Par contre, l'attribution à l'influence d'Amelote pour les 14 passages (4, 9, 11, 13, 14, 15, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 30, 31) signalés semble s'imposer. Précisons, cependant, qu'il s'agit de l'édition d'*Amelote 1685* ou d'u-

ne édition qui lui serait très proche. Celle de 1688, par exemple, qui a été considérée comme source possible des *Méditations sur les principales festes de l'année*,<sup>43</sup> s'écarte davantage des citations des RB. Qu'on en juge:

<sup>43</sup> Le F. Jean-Guy Rodrigue, dans son importante *Contribution à l'étude des sources des Méditations sur les principales festes de l'année*, privilégie l'édition de 1688 (ou de 1703) quand J-B. de La Salle fait appel à la version d'Amelote. L'on peut se demander si l'édition de 1685, à laquelle nous nous référons, ne serait pas plus proche de celle dont s'est servi l'auteur des *Méditations*. Contentons-nous de reprendre le premier exemple donné par le F. Jean-Guy Rodrigue et qui concerne la méditation «pour la fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge» (CL 47, p.17):

J-B de La Salle	Amelote 1688	Amelote 1685
<p>Le Fils de Dieu possédant la nature divine, et n'ayant rien ravi à Dieu, en s'estimant égal à lui,</p> <p>s'anéantit toutefois lui-même aujourd'hui en prenant la nature d'un esclave en se rendant, au péché près, semblable aux hommes. (112.2)</p>	<p>... qui (J.C.) possédant l'être divin, n'a rien ravi à Dieu de se tenir égal à lui.</p> <p>Toutefois il s'est anéanti lui-même en prenant l'être d'un esclave, en se rendant semblable aux hommes... (Ph 2,5-7)</p>	<p>... qui (J.C.) possédant la nature divine, n'a rien ravi à Dieu de s'estimer égal à lui:</p> <p>Toutefois il s'est anéanti lui-même en prenant la nature d'un esclave, en se rendant semblable aux hommes... (Ph 2,5-7)</p>
<p>lors même que nous étions morts par nos péchés et par nos crimes pour nous faire revivre en Jésus-Christ.</p> <p>afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de sa grâce, par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ. (112.3)</p>	<p>lors même que nous étions morts par nos crimes, il nous a fait vivre en Jésus-Christ (par la grâce duquel vous avez été sauvés). Et il nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et en lui il nous a fait asseoir au-dessus des cieux, afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de la grâce qu'il nous a faite, par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ. (Eph 2,4-7)</p>	<p>Lors même que nous étions morts par nos crimes, nous a fait revivre en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous avez été sauvés. Et il nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et en lui nous a fait asseoir au-dessus des cieux. Afin de faire paraître aux siècles à venir la magnificence des richesses de sa grâce, par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ. (Eph 2,4-7)</p>

RB	Amelote 1685	Amelote 1688
<p>Suivons plutôt l'avis de saint Paul. <b>Laissons</b>, dit-il, <b>les œuvres de ténèbres</b>, et <b>marchons</b> c'est-à-dire agissons avec <b>bienséance</b>, <b>comme il le faut faire durant le jour</b>; servons-nous pour cela des <b>armes de la lumière</b>, donnons la nuit au sommeil, et employons le jour à faire toutes nos actions. (p.50 = RB 136)</p>	<p>La nuit est passée, et le jour est avancé; <b>laissons donc les œuvres de ténèbres</b>, et prenons les <b>armes de la lumière</b>. <b>Marchons</b> dans la <b>bienséance comme il le faut faire durant le jour</b>. Ne vivons pas dans les festins et dans les excès du vin [...]. (Rm 13,12-13)</p>	<p>La nuit est passée, et le jour est avancé: <b>laissons donc les œuvres de ténèbres</b>, et prenons les <b>armes de lumière</b>. <b>Marchons</b> dans la <b>bienséance</b> avec laquelle on marche <b>durant le jour</b>. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin [...]. (Rm 13,12-13)</p>
<p>on doit alors se dire à soi-même ces paroles de saint Paul, et en avertir ceux que la paresse retient dedans le lit: <b>l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil</b>,</p> <p><b>la nuit est passée, et le jour est avancé, [...].</b> (p.50s = RB 137)</p>	<p>Mais vous vous y sentirez principalement obligés, si vous considérez le temps où nous sommes. <b>Car l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil</b>, parce que notre salut est maintenant plus proche qu'il n'était lorsque nous avons cru.</p> <p><b>La nuit est passée, et le jour est avancé</b>; laissons donc les œuvres de ténèbres et prenons les armes de la lumière. (Rm 13,11-12)</p>	<p>Et vous vous y sentirez principalement obligés, si vous considérez le temps où nous sommes. <b>Car l'heure est venue, qu'il faut sortir de notre sommeil</b>, parce que notre salut est maintenant plus proche, qu'il n'était lorsque nous avons cru.</p> <p><b>La nuit est passée, et le jour est avancé</b>: laissons les œuvres de ténèbres, et prenons les armes de lumière. (Rm 13,11-12)</p>
<p>[Saint Paul] recommande ensuite aux <b>femmes d'être modestement vêtues</b>, de se <b>parler de pudeur et de chasteté</b>, et de ne pas <b>s'orner d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux</b>; mais d'être habillées comme le <b>doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres, qu'elles font profession de piété</b>. (p.64s = RB 174)</p>	<p>Que les <b>femmes</b> prient de même, <b>étant modestement vêtues, se parant de pudeur et de chasteté</b>, et n'étant ni frisées, ni <b>ornées d'or, ou de perles, ou d'habits somptueux</b>. <b>Mais comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'elles font profession de piété</b>. (1 Tm 2,9-10)</p>	<p>Que les <b>femmes</b> prient de même, <b>étant vêtues</b> de robes décentes, et <b>parées avec pudeur et modeste</b>, sans se friser, et sans porter ni or, ni <b>perles, ni habits somptueux</b>.</p> <p><b>Mais comme il est bienséant à des femmes, qui par de bonnes œuvres font profession de piété</b>. (1 Tm 2,9-10)</p>
<p>L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté; elle veut au contraire <b>que, suivant l'avis de saint Paul, chacun dise la vérité, en parlant à son prochain</b>. (p.186 = RB 481)</p>	<p>C'est pourquoi renoncez au mensonge, et <b>que chacun dise la vérité en parlant à son prochain</b>, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Eph 4,25)</p>	<p>C'est pourquoi renoncez au mensonge, et <b>dites chacun la vérité en parlant à votre prochain</b>, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Eph 4,25)</p>

RB	Amelote 1685	Amelote 1688
<p>Car si nous voulons, dit saint Paul, lorsque nous <i>parlons</i>, nous rendre agréables à ceux qui nous écoutent, nous devons <i>dire quelque chose qui donne de l'édification</i>. (p.193s = RB 207.1.499)</p>	<p>Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche; mais si vous <i>parlez, dites quelque chose qui donne de l'édification</i> dans la foi, et qui communique la grâce à ceux qui l'écoutent. (Eph 4,29)</p>	<p>Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche; mais si vous <i>parlez, dites quelque chose qui donne de l'édification</i> dans la foi, et qui communique la grâce à ceux qui l'entendent. (Eph 4,29)</p>
<p>Saint Paul <i>avertit</i> son disciple Timothée, de <b>ne point s'arrêter à des disputes de paroles</b>, rien aussi n'est plus contraire aux règles de la bienséance: on doit dans cette vue, selon le sentiment du même Apôtre, <b>rejeter toutes les questions sottes et inutiles, parce qu'elles ne causent que des disputes</b>. En effet, si on veut empêcher une chose, il faut en ôter les occasions; et la raison qu'en donne saint Paul, est, que le <b>Serviteur de Dieu ne doit point contester</b>. (p.219 = RB 207.5.563)</p>	<p><i>Avertissez</i> de ces choses ceux à qui vous parlez, en attestant devant le Seigneur qu'elles sont vraies. Ne vous <b>arrêtez point à des disputes de paroles</b>, qui ne servent qu'à pervertir ceux qui les écoutent. (2 Tm 2,14) <b>Rejetez les questions sottes</b>, et qui ne contiennent aucune doctrine, sachant <b>qu'elles ne causent que des disputes</b>. Or le <b>serviteur</b> du Seigneur <b>ne doit point contester</b>, mais être doux envers chacun [...]. (2 Tm 2.23-24)</p>	<p><i>Avertissez</i> de ces choses ceux à qui vous parlez en attestant devant le Seigneur qu'elles sont vraies. Ne <i>disputez</i> point des <b>paroles</b>, car cela ne sert à rien qu'à pervertir ceux qui vous écoutent. (2 Tm 2,14) Évitez <b>les questions folles et sans doctrine</b>, sachant <b>qu'elles causent des contestations</b>. Or le <b>serviteur</b> du Seigneur <b>ne doit pas contester</b>, mais être doux envers chacun [...]. (2 Tm 2.23-24)</p>

— Le fait de connaître la source directe des citations néotestamentaires des RB permet une meilleure approche de la “méthode lasallienne” quant à l’usage des textes de la Bible. Ce qui caractérise cette méthode, c’est la liberté spirituelle qu’elle manifeste. J-B. de La Salle peut se contenter d’une allusion comme on l’a vu; retenir une expression en forme de maxime (cf. 1, 4, 11, 14, 29, 31); citer textuellement tout un verset (cf. 14); passer du style direct au style indirect (cf. 1, 3, 4, 6...); bouleverser l’ordre des versets pour une plus grande logique théologique de son propos (cf. 4); éliminer un élément dans un ensemble parce qu’il a déjà été utilisé (cf. 6 et 14); insérer, enfin, au cœur même de la citation une notation très personnelle (cf. 21: les psaumes se chantent “avec affection”; et 30: «qu’on n’en dise pas une seule [*parole*], qu’on ne sache pourquoi et comment on la dit». Ce sont là deux expressions typiquement lasalliennes.)

En 1702, l’année qui a vu J-B. de La Salle présenter à l’approbation ses RB en vue d’une première édition, l’auteur d’une nouvelle traduction du *Nouveau Testament*, Charles Huré, «professeur émérite de l’Université de Paris, et princi-

pal du Collège de Boncour» pouvait écrire: «Nous avons le bonheur d'être maintenant dans un temps où la lecture de l'Écriture sainte est devenue commune et familière; et l'on a vu dans ce siècle s'évanouir les scrupules que l'on se faisait de manier les livres sacrés, et de lire la Parole de Dieu. L'Évangile et les écrits des Apôtres (sans parler de l'Ancien Testament) ont été traduits plusieurs fois en langue vulgaire pour la consolation des fidèles». <sup>44</sup> C'est un proche de Port-Royal qui exprime ainsi sa satisfaction de pasteur. J-B. de La Salle savait jusqu'où pouvait aller cette diffusion et ce maniement de la Bible en français dans le milieu socioculturel qu'il était amené à fréquenter tous les jours: celui des artisans et des pauvres de Reims; de Paris ou de Rouen... Son souci sera moins de mettre entre les mains des enfants de ses écoles — et, à travers eux, à leurs parents — le texte même de la Bible, que de leur offrir, dans les RB en particulier, ces passages de l'Ancien et du Nouveau Testament les plus susceptibles de donner sens, dans la foi, à toute leur conduite dans le quotidien de leur existence. Les données morales les plus concrètes de l'*Ecclésiastique* rejoignent celles — fort concrètes, elles aussi — des Évangiles et des Épîtres, dans le grand élan mystique d'une vie d'«enfants de Dieu», de «frères» et de «membres de Jésus-Christ»; et d'une conduite «selon l'esprit de Jésus-Christ».

#### FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les CL 59 et CL 60 seront respectivement la Seconde et la Troisième Partie de cette étude.

Le CL 60 comprendra un répertoire analytique détaillé.

---

<sup>44</sup> *Le Nouveau Testament de nostre Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois selon la Vulgate...* À Paris, chez Jean de Nully... 1702, Avertissement.

**TABLE DES ILLUSTRATIONS  
ET DES TABLEAUX SYNTHÉTIQUES**

Les manuels de civilité dont s'est servi J-B. de La Salle .....	10
<i>Les Règles de la Civilité puérile</i> .....	11
<i>La Civilité honneste pour l'instruction des enfans</i> et <i>Les Règles de la Civilité puérile</i> .....	13
<i>Table de numération</i> et <i>Modèle du chiffre français</i> .....	23
<i>Instructions familières</i> .....	50
Comment l'enfant doit se comporter (P.F.) .....	66
<i>Règles de la Bien-séance civile et chrétienne</i> .....	79
Comment me comporter (RBCC) .....	88
À l'origine de la <i>Bien-séance de la Conversation entre les hommes</i> .....	107
<i>La Bien-séance de la Conversation entre les hommes</i> .....	112
Hiérarchie socio-culturelle (CN) .....	114
Conscience de soi - Conscience des autres (CN) .....	115
<i>Nouveau Traité de la Civilité qui se pratique en France</i> .....	135
Les références culturelles de A. de Courtin, Fr. de Sales et J-B. de La Salle .....	161
Pour vivre dans la bienséance - Les règles de la familiarité (NTC) .....	166
Contenance et passions - Les incivilités (NTC) .....	172
Qu'est-ce que la contenance? (NTC) .....	173
<i>Traité de la Civilité nouvellement dressé</i> .....	196
Hypothèse du F. Albert-Valentin; Notre hypothèse (An.) .....	213
<i>De l'éducation chrétienne des enfans</i> .....	269
<i>Portrait d'Alexandre Varet</i> .....	271
L'Église de France du XVII <sup>e</sup> s. et la lecture de la Bible par les laïcs .....	286
<i>Les Pseaumes de David traduits en François</i> .....	314
<i>L'Ecclésiastique traduit en François</i> .....	316
<i>Le Nouveau Testament de Nostre-Seigneur JESUS-CHRIST</i> .....	327

## TABLE DES MATIÈRES

*	<i>Avant-propos</i> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES SOURCES DES RB</b>		
I	- <i>La Civilité honneste pour l'instruction des enfans. [ou] Les règles de la civilité puérile, pour instruire les enfans dans toute honnêteté ou bienséance.</i> 12	12
	* Le texte-source: difficultés rencontrées .....	12
	1. La civilité honneste pour l'instruction des enfans, un manuel scolaire?...	20
	2. Ses sources?... Ses influences? .....	27
	3. La Civilité puérile source des RB .....	33
II	- <i>Pratiques familières de la civilité pour enseigner aux enfans à vivre et à agir à l'ectérieur, avec honnêteté et bienséance. /Traité IV° de l'École paroissiale/</i> .....	51
	1. <i>De L'Escole paroissiale à l'Instruction familière</i> .....	51
	2. <i>Place de la civilité dans la perspective pastorale et scolaire de l'ouvrage</i>	52
	a) dans la perspective pastorale .....	53
	b) dans la perspective proprement scolaire .....	53
	3. <i>De l'Instruction méthodique à la Conduite des Écoles Chrétiennes</i> .....	55
	- les emprunts .....	55
	- les divergences .....	56
	4. <i>Le texte des Pratiques familières de la civilité</i> .....	58
	5. <i>L'auteur des Pratiques familières de la civilité</i> .....	59
	6. <i>Analyse des Pratiques familières de la civilité</i> .....	60
	a) L'Avertissement .....	60
	b) Les Chapitres .....	63
	* Chapitre I - De quelques devoirs généraux des enfans touchant le service de Dieu .....	64
	* Chapitre II - Du devoir des enfans touchant les différentes postures du corps .....	65
	* Chapitre III - Du devoir des enfans touchant la propreté .....	65
	* Chapitre IV - Du devoir des enfans dans les compagnies .....	66
	* Chapitre V - Du devoir des enfans touchant le lever, le coucher, l'étude, les repas et les récréations .....	68
	* Chapitre VI - Du devoir des enfans quand ils servent à table .....	69
	* Chapitre VII - Du devoir des enfans quand ils sont à table .....	69
	7. <i>Les Pratiques familières de la civilité et les RB</i> .....	70

a) Les Pratiques familiaires, source directe des RB .....	71
b) Les Pratiques familiaires de la civilité atteignent les RB à travers les textes de l'Anonyme de Lyon .....	73
* <i>Bibliographie</i>	
III - <i>Règles de la bienséance civile et chrétienne</i> .....	80
Le texte .....	81
a) L'envoi <i>Au lecteur</i> .....	81
* adressé aux adultes .....	81
* de toute condition .....	81
* désireux d'imiter Jésus-Christ .....	82
b) Les chapitres: .....	83
* Chapitre I - De l'honnête composition du corps .....	83
* Chapitre II - Du marcher .....	85
* Chapitre III - De quelques actions qui regardent la conversation ....	87
* Chapitre IV - Des discours et entretiens .....	90
* Chapitre V - De la manière de se comporter à table .....	92
* Chapitre VI - De la façon d'écrire des lettres .....	94
c) Pour conclure .....	97
VI - <i>La civilité nouvelle contenant la vraie et parfaite instruction de la jeunesse, pour apprendre à prier Dieu, les bonnes moeurs, à bien lire et écrire l'orthographe: et généralement ce que la jeunesse doit savoir pour pratiquer la vertu et éviter les vices. Par L.D.L.M.</i> .....	99
Le texte .....	100
1. <i>Sa structure. Les questions qu'elle soulève</i> .....	100
2. <i>Deux civilités en une</i> .....	104
A) - <i>La Bienséance de la conversation entre les hommes</i> .....	106
* une traduction du <i>Galateo</i> de Giovanni Della Casa .....	110
** <i>L'Addition touchant les services et honneurs de table</i> .....	113
B) - <i>L'apport propre du compilateur de la Civilité nouvelle</i> .....	115
a) un homme de culture .....	116
b) un homme de foi? .....	117
c) un pédagogue, .....	117
* son intérêt pour la famille .....	118
* pour l'école .....	119
3. <i>La Civilité nouvelle est-elle une source des RB?</i> .....	121
* <i>Bibliographie</i>	
V - <i>Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens. /par Antoine de Courtin/.</i> .....	135
Le texte .....	136

1. <i>Les éditions connues</i> .....	137
2. <i>L'auteur: Antoine de Courtin (1622-1685)</i> .....	137
a) L'homme .....	137
b) Le moraliste .....	139
* Il a voulu faire oeuvre de moraliste .....	140
* Il se réfère aux grands moralistes jansénistes du XVII <sup>e</sup> siècle .....	141
* A. de Courtin et le jeu, la danse, le théâtre et le duel .....	144
- le jeu .....	144
- le duel .....	146
- le bal, la danse et le théâtre .....	151
c) Antoine de Courtin, catholique .....	155
3. <i>Le Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France</i> .....	156
a) Le contenu de l'ouvrage .....	157
* Des développements originaux intéressant la notion de civilité et sa pratique .....	158
(i) Qu'est-ce que la civilité? .....	158
(ii) L'importance du discernement .....	160
(iii) La familiarité .....	163
(iv) La contenance .....	169
- Contenance et passion .....	172
- Les incivilités: leurs origines .....	172
- Qu'est-ce que la contenance? .....	173
4. <i>J.B. de La Salle et le N.T.C.</i> .....	177
a) Du N.T.C. aux RB à travers l'Anonyme lyonnais .....	177
b) Le N.T.C., source directe des RB .....	182
* Les passages mixtes .....	182
** Les passages des RB qui n'ont que le N.T.C. pour source .....	185
5. <i>Conclusion</i> .....	191
* <i>Bibliographie</i>	
VI – <i>Traité de la civilité nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique, et suivant les règles de l'usage vivant</i> [= Anonyme lyonnais/ .....	196
1. <i>La première édition lyonnaise du Traité</i> .....	197
2. <i>Les éditions connues</i> .....	198
3. <i>Quelle édition a servi à J.B. de La Salle?</i> .....	199
4. <i>L'Auteur et sa visée</i> .....	199
5. <i>Le texte</i> .....	200
A) «une manière méthodique» .....	200
B) «en forme de dialogue» .....	207
* L'Anonyme lyonnais a-t-il été le texte de civilité en usage dans les écoles de Charles Démià? .....	210
C) «plusieurs choses que tout le monde sait et que d'autres ont écrit» ....	214

* L'Anonyme lyonnais et la Civilité Nouvelle .....	214
* et le traité de Courtin .....	225
* Les sources du Chapitre IV de l'Anonyme lyonnais:	
- <i>Les principaux devoirs du chrétien</i> , de Le Coreur .....	234
- <i>L'Intruction méthodique pour l'école paroissiale</i> , de J. de Batencour .....	241
- <i>Les Pratiques familières de la civilité</i> , de J. de Batencour .....	245
* L'Anonyme lyonnais et le <i>Règlement pour les enfans</i> , de Port-Royal .....	247
D) «Etre trouvés dignes de plaire à Jésus-Christ» .....	252
* De quel enfant s'agit-il? .....	252
** De quel enfant chrétien s'agit-il? .....	253
6. <i>J.B. de La Salle et le Traité de la civilité nouvellement dressé</i> .....	259
* <i>Bibliographie</i>	
VII - <i>De l'éducation chrétienne des enfans selon les maximes et les intructions des saints Pères de l'Eglise</i> [par Alexandre-Louis Varet] .....	269
1. <i>L'auteur</i> .....	270
2. <i>Le traité De l'éducation chrétienne des enfans</i> .....	273
3. <i>Le traité de Varet et les RB</i> .....	275
* <i>Bibliographie</i>	
VIII - <i>Les sources bibliques des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne</i> .....	285
A - <i>Les versions de l'Ancien et du Nouveau Testament à la fin du 17<sup>e</sup> siècle</i> ...	285
a) Le Concile de Trente et ses interprétations en France .....	285
b) La tendance hostile aux traductions de la Bible .....	290
c) La tendance favorable aux traductions selon la «Règle IV» de l'Index romain .....	291
d) La tendance prônant l'accès des laïcs à l'Écriture et leur faisant une obligation de la lire .....	294
<i>Annexe I - Les préfaces des versions du Nouveau Testament du Père Amelote, de Sacy et du Père Bouhours</i> .....	299
B - <i>J.B. de La Salle et les traductions bibliques de son temps</i> .....	303
1. <i>Les citations bibliques dans les RB</i> .....	305
2. <i>J.B. de La Salle et l'Ancien Testament de Port-Royal</i> .....	305
a) <i>Les psaumes dans les RB</i> .....	310
b) <i>L'Écclésiastique dans les RB</i> .....	313
3. <i>J.B. de La Salle et le Nouveau Testament d'Amelote</i> .....	325
a) <i>Les RB et la traduction des Évangiles par Amelote</i> .....	326
b) <i>Les RB et la traduction des Épîtres par Amelote</i> .....	332
* <i>Confrontation des traductions Amelote-Mons.</i> .....	343
** <i>Confrontation des traductions d'Amelote et de Mons avec les RB.</i> .....	346
<i>Conclusion</i> .....	347

## CAHIERS LASALLIENS

## TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS:

publiés en collection non périodique;  
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son oeuvre écrite et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes; préparant la publication de deux ouvrages définitifs: une biographie critique du saint et le corpus de ses oeuvres.

## Ont paru:

- 1 – F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC), *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*, Présentation, examen critique, introduction et notes, XLVIII-106 pp.
- 2 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC), *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*, Première partie: Les faits et les textes, 141 pp. (épuisé)
- 3 – *Idem.* Deuxième partie: Les documents, 93 pp. (épuisé)
- 4 – F. BERNARD, *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*, Édition du manuscrit de 1721, XXV-105 pp.
- 5 – *Frère Maurice HERMANS et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, 191, 468 pp. Présentation de Michel Sauvage, f.s.c.
- 6 – F. E. MAILLEFER, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*, Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740, 313 pp.
- 7 – JEAN-BAPTISTE BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Grères des Écoles chrétiennes*, Reproduction photomécanique de l'édition originale: 1733, Tome I, 444 pp.
- 8 – *Idem.* Tome II, 502 pp. Suivi de:  
*Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Écoles chrétiennes morts en odeur de sainteté.*
- 9 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, *Index cumulatifs des noms de lieux et des noms des personnes*, 288 pp.
- 10 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, *Index analytique cumulatif; II. Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*, 215 pp.

- 11 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC), *L'Institut des Frères des Écoles chré-tiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*, VI-414 pp. (épuisé)
- 12 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches*, Première partie, 236 pp. *Méditations sur les principales Fêtes de l'année*, Reproduction anastatique de l'édition originale: [1731].
- 13 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour le Temps de la Retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*, Reproduction anastatique de l'édition originale: [1730], 84 pp. (épuisé)
- 14 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Explication de la méthode d'oraison*, Reproduction anastatique de l'édition originale: 1739, 130 pp. (épuisé)
- 15 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*, Reproduction anastatique de l'édition de 1711, Introduction, notes et tables, XVI-132 pp.
- 16 – FF. MAURICE-AUGUSTE et JOSÉ ARTURO, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources de «Recueil de différents petits traités»*, 105 pp.
- 17 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*, Reproduction anastatique de l'édition de 1734, VI-284-IV pp.
- 18 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Exercices de piété qui se font pendant la journée dans les Écoles chrétiennes*, Reproduction anastatique de l'édition de 1760, XIII-140 pp.
- 19 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les règles de la Benséance et de la Civilité chrétienne à l'usage des Écoles chrétiennes*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703, XII-252-258 pp. (épuisé)
- 20 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquiter*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703, Tome I, XVIII-504 pp. (exposé en discours suivi)
- 21 – *Idem*, Tome II, 312 pp. (par demandes et réponses)
- 22 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des devoirs d'un Chrétien envers Dieu*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703, VI-308 pp. Suivi de: *Cantiques spirituels*, Reproduction anastatique de l'édition de 1705, 124 pp.

- 23 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Grand abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, Reproduction anastatique de l'édition de 1727. IV-172 pp.
- 24 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Conduite des Écoles chrétiennes*, Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720, VII-230-292 pp.
- 25 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Pratique de Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut*, D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726 164 pp.
- 26 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle, Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent*, Tome I, 523 pp.
- 27 – *Idem*, Tome II, 288 pp.
- 28 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Hean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses soeurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*, Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie Aroz, f.s.c., Première partie, Volume I, LXX-[236] pp.
- 29 – *Idem*, Première partie, Volume II, [296] pp.
- 30 – *Idem*, Deuxième partie, Volume III, [264] pp.
- 31 – *Idem*, Deuxième partie, Volume IV, [194] pp; (épuisé)
- 32 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687*, L-[358] pp.
- 33 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Prédial de Reims (1625-1672)*, Volume I, 337 pp.
- 34 – *Idem*, Volume II, [262] pp.
- 35 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les Biens-fonds des Écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII<sup>e</sup> siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats*, Volume I; *Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé*, XXXIX-286 pp.
- 36 – *Idem*, Volume II: *Documents*, 409 pp.
- 37 – *Idem*, Volume III: *Aux sources de la Vie et de l'Esprit: Rue-Neuve – Rue-de-Contraï (1682-1972)*, 195 pp.
- 37<sup>1</sup> – *Idem*, Volume IV: *Titres de propriété. Documents*, 338 pp.

- 38 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Soeurs de l'Enfant-Fésus de Reims*, 388 pp.
- 39 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Études de M<sup>e</sup> Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés, (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle*, 195 pp.
- 40<sup>1</sup> – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1583-1950)*, Volume I: *Inventaire analytique*, 328 pp. (épuisé)
- 40<sup>2</sup> – *Idem*, Volume II: *Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Inventaire des Séries A,B,C,D,M,R,T, et V*. 332 pp. (épuisé)
- 41<sup>1</sup> – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1625-1758)*, Volume I: *Parmi les siens*, 571 pp.
- 41<sup>2</sup> – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques*, Volume II: *Les années d'impégnation (1661-1683)*, 669 (épuisé)
- 42 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1670-1715)*, Volume I: - L'administrateur comptable, 579 pp.
- 43 – F. LOUIS-MARIE AROZ, f.s.c., *La succession de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église Notre-Dame de Reims (1642-1678)*, Rome, 1995, 237 pp.
- 45 – F. MIGUEL-ADOLFO CAMPOS MARINO, f.s.c., *L'itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses «Méditations pour le Temps de la Retraite». Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse*, Volume II, 392 pp.
- 46 – *Idem*, Volume II, 392 pp.
- 47 – F. JEAN-GUY RODRIGUE, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources des «Méditations sur les principales fêtes de l'année*, XI-587 pp.
- 48 – F. YVES POUTET, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*, XI-362 pp.
- 49 – FF. JOSEPH CORNET et EMILE ROUSSET, f.s.c., *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle*, 1989, 368 pp.
- 50 – FF. MIGUEL CAMPOS et MICHEL SAUVAGE, f.s.c., *L'«Explication de la Méthode d'oraison» de saint Jean-Baptiste de La Salle. Présentation du texte de 1739, Instrument de travail*, 1989, XXV-668 pp.
- 51 – F. LOUIS-MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M<sup>e</sup> Louis de La Salle, son père*, 493 pp. (épuisé)
- 52 – F. LOUIS-MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Dix Années de Prétoire*, tome I: *Reims (1676-1685)*, 1993, 556 pp.

- 
- 56 – F. YVES POUTET, f.s.c., *Charles Demia (1637-1689); Journal de 1685 à 1689*, Rome, 1994, 433 pp.
- 57 – FF. LÉO BURKHARD et MICHEL SAUVAGE, f.s.c., *Parménie. La crise de Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut (1712-1714)*, Rome, 1994, 282 pp.
- 58 – F. JEAN PUNGIER, f.s.c., *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle: ses sources, son message. Une première approche. PREMIÈRE PARTIE*. Rome, 1996, 358 pp.